



Histoire des persecutions des religieuses de Port-Royal : ecrites par elles-mêmes.

<https://hdl.handle.net/1874/355116>



SECONDE PARTIE
DE LA
RELATION

De la Mere Marie de Ste. Magdelaine du Fargis, Prieure de

PORT-ROYAL
DES CHAMPS.

Qui contient ce qui s'est passé en ce Monastère depuis la Visite de M. l'Archevêque du 18 Novembre 1664 jusqu'au 3 Juillet 1665, que la Communauté de Paris y fut transférée avec toutes les Mères qui avoient été en différents Monastères, & réduites en captivité.

Quelques Evêques ne pénétrant pas le sens des paroles de l'Evangile, qui marquent le pouvoir qu'ils ont de lier & de délier, s'imaginant par une présomption presque semblable à celle des Pharisiens, de le pouvoir faire comme il leur plaît, ne considérant pas que ce n'est point à la sentence des Prêtres que Dieu a égard, mais à la vie criminelle ou innocente de ceux qui subissent cette Sentence. St. Jérôme sur St. Mathieu.

Dieu-même ne pourroit pas lier celui qui n'est pas lié par les chaînes du péché. Nul Evêque, nul Pierre ne le peut donc pas aussi. Origène sur le même endroit.

Relation
de la Mere
du Fargis.
II.
Partie.

Nous avons interrompu la Relation de la Mere Prieure de Port-Royal des Champs à la Clôture de la Visite que M. l'Archevêque de Paris fit, depuis le 15 jusqu'au 18 Novembre 1664, pour donner la Relation de tout ce qu'il avoit fait en ce même-temps dans l'extérieur du Monastère. Nous allons reprendre la suite de cette Relation, qui n'est pas tant une Histoire suivie, qu'un Recueil de Lettres & d'Actes qui nous donnent un détail de ce qui s'est passé de plus important dans ce Monastère depuis le 18 Novembre 1664 jusqu'au 3 de Juillet 1665.

I. P I E C E.

SENTENCE de M. l'Archevêque de Paris, portant Interdiction des Sacrements aux Religieuses de Port-Royal des Champs, & privation de voix Active & Passive &c.

Du 17 Novembre 1664.

Nous Hardouin, par la grace de Dieu & du St. Siège Apostolique, Archevêque de Paris. Nous nous sommes transportés le 15 Novembre 1664 à l'Abbaye de Port-Royal des Champs

assisté de Maître Guillaume de la Brunetiere, Prêtre Docteur en Théologie, Archidiacre de notre Eglise de Paris, l'un de nos Grands Vicaires & de nos Aumôniers, pour procéder à la Visite de la dite Abbaye, conformément à l'avis qui en avoit été donné de notre part le jour précédent à la Prieure par un de nos Ecclésiastiques : auquel lieu étant arrivés sur les deux heures après midi, nous sommes allés peu de temps après à l'Eglise, où ayant été reçus par les Ecclésiastiques de la Maison, les Religieuses ont chanté le *Te Deum*, après quoi nous avons visité le St. Sacrement & les Saintes Huilles, & ensuite avons fait une briève exhortation aux Religieuses à la grande Grille du Chœur, pour les disposer à profiter de notre Visite, & nous avons averti la Prieure de tenir toutes choses prêtes pour le jour suivant, pour continuer la Visite.

Le lendemain matin 16, après avoir célébré la Messe du St. Esprit, nous sommes allés à un des Parloirs de la dite Abbaye, où, après avoir reçu de la dite Prieure un Catalogue de toutes les Religieuses Professes résidentes dans la dite Abbaye de Port-Royal des Champs, A

Relation
de la Mere
du Fargis.
II.
Partie.

Relation
de la Mere
du Fargis.
II.
Partie.

qui sont au nombre de 16 du Chœur, nous les avons toutes entendues dans leur scrutin les unes après les autres, durant le Dimanche & le Lundi matin; & après le dîner nous sommes retournés dans la dite Abbaye, assistés de nosdits Grands Vicaires & Aumôniers, & du Confesseur des dites Religieuses, pour y terminer notre Visite: & à cet effet avoir fait notre entrée dans la Clôture, & icelle Visitée avec tous les lieux Réguliers qui en dépendent, que nous avons trouvés en bon état. Ensuite la Communauté s'étant Assemblée dans le Chapitre après l'invocation du St. Esprit, nous avons témoigné la juste douleur que nous avions de la diffi- culté que la dite Prieure & les autres Religieuses apportoient à la signature du Formulaire, mis au bas de Notre Mandement du 7 du mois de Juin touchant les 5 Propositions extraites du Livre de *Jansenius*, intitulé *Augustinus*, & condamnées dans le sens de cet Auteur par nos Saints Peres les Papes *Innocent X* & *Alexandre VII.*, lequel [dit Mandement] leur a- voit été signifié par le Doyen-Rural de *Châteaufort*, ainsi qu'elles nous l'ont avoué, dans le temps qu'il fut publié dans les Paroisses de notre Diocèse: leur avons paternellement remon- tré par toutes les raisons de conscience les plus pressantes que nous leur avons expliqué fort au long en public comme nous avons fait en particu- lier, qu'elles devoient se soumettre à notre Ordonnance. Et enfin leur avons commandé absolument, par la puissance que Dieu nous a donné sur elles en qualité de leur Archevê- que, d'obéir à leurs Supérieurs légitimes. Mais tant s'en faut que nos dites remontrances, ex- hortations & commandements aient rien pu sur leurs esprits: qu'au contraire elles nous ont fait paroître encore plus clairement l'attachement opiniâtre qu'elles ont à tout ce qu'ont inventé artificieusement les défenseurs de *Jansenius* pour éluder la condamnation de la Doctrine. C'est pourquoi afin de remédier à un si grand mal, & châtier une rébellion si injurieuse aux Juge- ments des Supérieurs Ecclésiastiques, nous les avons déclaré & déclarons par notre présente Ordonnance *désobéissantes*, & comme telles in- capables de participer aux Saints Sacraments de l'Eglise jusqu'à ce que Dieu leur ait fait la gra- ce de se reconnoître. Nous les avons déclaré en outre, & les déclarons incapables de voix Active & Passive dans les Elections. Et enfin leur faisons expresse inhibition & défense, sur peine d'inobédience, d'avoir commerce avec les personnes suspectes de favoriser la Doctrine condamnée, ni de conférer même entr'Elles ni avec qui que ce soit sur ces matières, si ce n'est pour s'instruire de bonne-foi des raisons qui les peuvent réduire à l'obéissance: & principale- ment à la Prieure, d'induire les autres Religieu- ses, ni en général, ni en particulier, à s'éloi- gner de la soumission qu'elles nous doivent. Et

afin de leur témoigner que nous avons toujours Relation pour elles la tendresse d'un véritable Pere, & de la Mere un coeur ouvert pour les recevoir toutes les fois du Fargis. II. Partie. qu'elles voudront obéir & rentrer dans les de- voirs de véritables filles de l'Eglise, nous les conjurons par les entrailles de la miséricorde de Dieu, & leur enjoignons par l'autorité qu'il nous a donné, de le prier sans cesse pour obtenir la docilité qui leur est nécessaire, & de méditer sérieusement combien elles se rendront coupables si elles persistent plus long-temps dans le mépris injurieux qu'elles ont fait jusqu'ici d'é- couter la voix de leurs véritables Pasteurs..
Fait à la dite Abbaye de Port-Royal des Champs ce 17 Novembre 1664.

II. P I E C E.

Lettre de la Mere Prieure (du Fargis.)

Ce 21 Novembre 1664.

Il commençoit à m'ennuyer, M., de n'avoir point de voies pour vous mander de nos nouvel- les, & pour vous remercier de toutes les charités que vous nous faites, particulièrement de vos prié- res & des Visites que vous avez rendu pour nous à N. B. P. J'attribué à son intercession, & à celle de tous nos amis, la grace que nous avons reçu, qui me paroît toujours plus grande. Tou- tes nos Sœurs sont tout à fait bien disposées; & celles-mêmes qui me paroissoient les plus foibles, témoignent une fermeté très grande. J'ai admiré en disant Matines la rencontre de l'Evangile de ce jour, qui est le premier où nous serons privées de la Sainte Communion. Il semble que Dieu nous l'ait envoyé pour nous consoler.

III. P I E C E.

Ordre donné à M. Giroult de par le Roi.

Sa Majesté ordonne à M. Giroult sacristain du Monastere de Port-Royal des Champs de se retirer du dit Monastere incontinent le pré- sent ordre reçu, avec défense d'y rentrer, sous peine de désobéissance: fait à Paris le 26 Jour de Novembre 1664.

LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

Réponse de M. Giroult:

J'obéirai à l'ordre du Roi qui m'a été signi- fié aujourd'hui 3 Décembre par M. du Bois, de la Compagnie de M. le Chevalier du Guet.
GIROUST.

IV. P I E C E.

Lettre de la Mere Prieure de Port-Royal Des Champs à M. l'Abbé le Roi.

Du 28 Novembre 1664.

La Confiance que j'ai en votre charité après tant d'expériences que j'en ai fait, ne me per- met

Elle rend compte de la Visite de M. l'Archevê- que. Fruit de cette Visite. Elle deman- de ses Prié- res.

Relation de la Mere du Fargis. II. Partie. met pas, Monsieur, de différer davantage à vous exposer le besoin présent où nous sommes, afin que vous redoublés vos prières pour notre petite Communauté, à qui on a déclaré la guerre, aussi-bien qu'à celle de Paris. Je ne sçai si on vous aura mandé que Monseigneur l'Archevêque prit la peine de nous faire la Visite le samedi 15 de ce mois. Il ne fut ici que 2 jours entiers, sçavoir le Dimanche & le lundi, pendant lesquels il entendit les Sœurs au Scrutin, fit la Visite de la Maison, & ensuite le Chapitre. Dieu nous ayant fait la grace à toutes de lui exposer nos sentiments avec une très grande sincérité, & avec le plus de respect qu'il nous fut possible, il se retira mal-content aussi-bien que M. le Grand-Vicaire, qui jettoit de l'huile sur le feu. Le lendemain Mardi Monseigneur dit la Messe à 7 heures du Matin. Comme on lui fut porter une hostie à la Messe pour une communicante, il la refusa; mais parce qu'on ne nous avertit point de ce refus, nous ne laissâmes pas de commencer le Confiteur: mais on nous envoya faire taire. Quelque temps après la Messe M. le Grand-Vicaire nous ayant fait appeler au Parloir, nous signifia une Ordonnance, par laquelle on nous interdit l'usage des Sacrements, on nous prive de voix Active & passive, & on me fait particulièrement défense de détourner nos Sœurs de la Signature. Nous appellâmes de cette Ordonnance: mais cela n'empêchera pas qu'on ne nous pousse à bout, à moins que Dieu ne change la volonté de ceux à qui il a donné le pouvoir de le faire. On ne nous a rien dit depuis ce jour là; mais on fait courir plusieurs bruits sur notre prochaine destruction, qui ne sont pas fort difficiles à croire, après la manière dont on a traité nos Meres & nos Sœurs de Paris. Je vous puis dire, Monsieur, qu'il me semble que la Visite de M. l'Archevêque a plutôt éloigné de la Signature qu'elle ne nous y a porté. Je vous supplie de demander à Dieu qu'il nous fasse la grace de nous fortifier & de nous soutenir dans cette disposition, puisque vous sçavés que ce n'est rien de commencer si on ne persévère. Je m'attends bien que votre charité ne vous permettra pas de nous oublier dans ce besoin; & que vous nous ferés la grace de nous avoir présentes devant Dieu pour lui offrir notre foiblesse, afin qu'il la fortifie & qu'il la rende invincible à tous les efforts de ceux qui nous veulent perdre.

V. P I E C E.

Lettre de M. Giroult Sacristain, Ecrite de Port-Royal des Champs.

Le 28 Novembre 1664.

Enfin la Visite si attenduë dont vous ne pou-

viés assez admirer le retardement, a été rendue en ces lieux. On y arriva le Samedi en l'Octave du grand S. Martin. On en avoit été averti seulement la veille par un Domestique envoyé exprès. Il y fut reçu avec tous les plus profonds respects que l'on puisse rendre à une personne d'une aussi éminente dignité que l'est l'Episcopat. On sonna les cloches comme en un jour de Dédicace & de fête. Il fut reçu à la porte de l'Eglise par tout le clergé, que vous sçavés confister en deux Ecclésiastiques & un Sacrifin. On lui avoit préparé à l'entrée de la porte un Prie-Dieu couvert d'un tapis de Turquie avec des Carreaux de Velours, où il adora la Croix qu'on lui présenta à baiser. On lui présenta aussi l'Aspervoir de l'eau bénite avec lequel il en donna aux assistants. On lui donna de l'encens ensuite, & puis au chant du Te Deum que chantoient nos Sœurs, il vint devant l'autel, où il fut toujours à genoux jusqu'à la fin du Te Deum, après lequel il fit la Visite du S. Sacrement, & bénit le monde avant de le resserrer. Il visita aussi nos Saintes huiles pour les malades. Après quoi il alla à la Grille, accompagné seulement de M. de la Brunetiere, l'un de ses Grands-Vicaires, où il fit un discours à nos Sœurs d'environ une petite demie heure, & puis il s'en alla un peu reposer en sa chambre avant de voir la Mere au Parloir. Il voulut que nous allassions tous manger à sa table, les deux Ecclésiastiques & moi: ce que firent les deux Ecclésiastiques. Pour moi, qui commençois à être étrangement travaillé d'une colique que je forçois le plus que je pouvois, afin de lui pouvoir rendre mes devoirs dans la Sacrificie; & qui étois réduit aux bouillons aux œufs, je lui fis faire mes très humbles excuses. On dit que durant le Souper ne s'entretenant que des matières du temps, M. Floriot, qui comme vous sçavés est chaud de son naturel, se laissa trop emporter à la chaleur de son naturel & de son zèle, jusques là que le Grand-Vicaire dit qu'il y auroit sujet d'en faire informer: ce qui a mis le bon M. Floriot dans de si grandes allarmes; qu'il a jugé à propos de se tenir sur ses gardes & de s'abstenir de ces lieux. Le lendemain Dimanche M. l'Archevêque me fit dire qu'il diroit une Messe basse du S. Esprit vers les sept heures, après quoi il commenceroit au Parloir le Scrutin. Il a donc vu toutes nos Sœurs, & y a trouvé par la miséricorde de Dieu une telle constance, que cela l'aura sans doute fâché. Il a fait toutes les plus grandes instances qu'il a pu, mais elles ont été stériles. On a remarqué néanmoins qu'il a été bien plus la bride en main, & qu'il s'est bien moins laissé emporter qu'il n'a fait à Paris. Il redoute terriblement les récits imprimés. Enfin après qu'il a vu qu'il ne pouvoit rien obtenir, finissant sa Visite il leur a laissé entre les mains comme une espèce de Sentence par écrit, en laquelle après avoir déclaré qu'il avoit trouvé

Relation de la Mere du Fargis. II. Partie. Il rend compte de la Visite de M. l'Archevêque.

Relation
de la Mere
du Pargis.
II.
Partie.

toutes les choses dans l'ordre & la régularité qu'il pouvoit souhaiter, excepté leur désobéissance & leur opiniâtreté; il dit qu'il les prioit pour cela de l'usage des Sacrements & leur ôtoit toute voix Active & Passive dans les Elections & Délibérations qui concernoient la Maison. De quoi la Mere Prieure & toutes les Religieuses d'un commun accord ont appelé à qui il appartiendra. Voilà, Monsieur, une partie de ce qui s'est passé ici. Nous ne sçavons pas quel traitement il pourra faire ensuite. La M. Prieure est fort prête à Partir, & dans une grande ardeur de souffrir sa part de la persécution.

V I P I E C E.

Lettre de la Mere Prieure.

Le 2 Décembre 1664.

Des Archers
arrivent à
Port-Royal
pour prendre
Messieurs
Floriot, M.
Hamon, M.
Paulon &c.
Récit de cet-
te expédi-
tion. M. Ha-
mons s'échape
par la fuite.

Je suis bien en peine, M., de ce que vous me mandés que vous n'ayés pas vu M. Paulon, il fera bien de ne pas venir ici, car nous avons garnison dans notre dehors. Il arriva hier sur les sept heures du matin un Lieutenant du Chevalier du Guet avec deux archers; & dans le même-temps ils furent aux Granges, & demandèrent où étoit un nommé Charles, mais il ne se trouva pas, étant allé à Chartres avec Hilaire par ordre de ma Sœur Dorothee. Ceux d'en bas demandèrent le nommé Hilaire, & Messieurs Paulon, Floriot, Giroust & Hamon. On fut dire à M. Hamon qu'on le demandoit à la porte. Il y fut sans difficulté. Le Lieutenant lui dit qu'il venoit de la part du Roi pour signifier un ordre aux nommés Charles & Hilaire pour demeurer au service de la Maison: il lut ces deux ordres à M. Hamon. Voilà à peu-près ce qu'ils contiennent. On ordonne de par le Roi au nommé Hilaire, de demeurer dans la Maison de l'Abbaye de Port-Royal des Champs, & d'avoir soin de tout le détail de la Maison: Signé LE TELLIER. Celui de M. Charles est de même, excepté qu'on lui ordonne d'avoir soin du labour de la ferme des Granges. Mais ce qui nous fit désirer de quelque chose, est qu'ils dirent à M. Hamon que leur ordre portoit de faire cette signification en présence des deux Confesseurs, de M. le Sacristain & de M. le Médecin. Il leur répondit que nous n'avions qu'un Confesseur: mais ils lui dirent que c'étoit M. Floriot qu'ils comptoient pour le second. Ils dirent ensuite qu'ils attendoient encore un Cavalier. Pendant cela deux qui étoient aux Granges descendirent & se saisirent de la porte, qu'ils ne voulurent point quitter: de sorte qu'il leur fallut donner là à déjeuner. Quelque temps après le Lieutenant envoya à Paris l'Exempt avec deux archers pour sçavoir ce qu'ils cherchoient. Car j'ai oublié à vous dire qu'on leur avoit dit qu'il y avoit déjà du temps que M. Floriot n'étoit pas ici, & que M. Paulon étoit aussi allé faire un petit voyage. Le Lieute-

nant envoya les deux archers à la porte à la place des deux qui étoient allés à Paris. Ils passèrent ainsi toute la journée en garde, excepté pendant leur dîner, qu'ils quittèrent la porte. Ils ne dirent pas clairement leur dessein, mais on les entendit dire ensemble qu'il y en avoit trois ici qui ne leur échapperoient pas. Quand ils virent hier tout le jour que M. Hamon, que nous avions trouvé moyen de faire échaper, ne paroissoit plus, ils dirent qu'ils le trouveroient bien quand il iroit à Matines. Après avoir soupé hier au soir & s'être un peu entretenus, ils se remirent en garde jusques sur les dix heures, qu'on me dit qu'ils étoient à leur Chambre.

Quand Chanu arriva ils l'environnèrent, pour sçavoir s'il n'avoit point amené M. Paulon. Ils lui firent bien des questions: sçavoir, où il l'avoit conduit quand il s'en étoit allé d'ici, & où il lui avoit dit qu'il iroit loger: & plusieurs autres choses. Je pense qu'en voilà assez pour vous faire voir en quel état nous sommes, & le besoin que nous avons de vos prières.

V I I P I E C E.

Lettre de M. Hamon, à M. de Luzancy.

Ce Mercredi 3 Décembre.

J'aurois grand tort de vous mander que je n'ai rien à vous écrire, comme je fis la dernière fois: j'en ai présentement assez de sujet, & il n'est pas nécessaire de l'aller chercher loin. Je n'ai qu'à vous parler de moi-même pour vous apprendre des Nouvelles. Le jour de Saint André comme je sortois de l'Eglise après Prime, dans le même équipage que j'y avois été à Matines: c'est à dire une Lanterne à la main, sans collet, en pantoufles; & avec un fort méchant Chapeau, que je ne porte que la nuit, sans être peigné, parce que j'avois été pareilleux à m'habiller, je rencontrai Brandon avec un homme que je ne connoissois pas, qui me dit que c'étoit un honnête homme qui demandoit à me parler. L'autre prit la parole & dit que c'étoit le Médecin de la Maison à qui il vouloit parler; & je vis bien qu'il ne croyoit pas que ce fut moi. Je lui fis excuse de l'état où il me trouvoit, & que j'étois sorti de ma Chambre sans m'habiller, parce qu'on ne rencontre personne si matin. Il tira 2 papiers de la poche, qu'il déploya lui-même pour me les montrer; & me dit que c'étoit des Ordres du Roi. Je n'eus pas l'Esprit d'avoir peur: je lui parlois au contraire avec toute sorte de liberté & de Franchise; & comme il me déployoit ces papiers assez lentement, & comme une personne qui rêve, il me demanda si je le reconnoissois bien, & qu'il étoit le même qui avoit apporté l'ordre du Roi à M. d'Andilly & à M. de Luzancy. En vérité, lui dis-je, M. je ne vous reconnoissois pas. Je lui témoignai combien de fois j'avois entendu fai-

Relation de la Mere du Fargis II. Partie. re estime à M. d'Andilly de sa civilité; ce que je lui répétai encore en 2 ou 3 autres rencontres, cela étant venu à propos. Pour abréger, les deux papiers étoient deux ordres du Roi, l'un adressé au nommé Charles, afin qu'il continuât à prendre le soin du Labourage; & l'autre au nommé Hilaire, afin qu'il prit soin du ménage & du courant des affaires. Il me semble que ce sont les propres termes. Il n'y avoit que 3 ou 4 lignes à chaque ordre, les armes du Roi à côté, signé: LE TELLIER. Je commençai de voir que je pouvois avoir peur auparavant, mais qu'il n'y en avoit plus de sujet, de telles Lettres de Cachet ne pouvant faire mal à personne. Après les avoir lus fort attentivement & sans me hâter; je lui dis que ni l'un ni l'autre n'étoient à la Maison, & qu'ils étoient tous deux assez heureux pour exécuter les ordres du Roi avant même que d'avoir eu l'honneur de les recevoir, parce qu'ils étoient ce jour là-même à la Foire Saint André à Chartres, à dessein d'y acheter un troupeau de moutons pour la Maison: je lui dis tout cela en propres termes, non seulement avec liberté, mais avec une certaine gaieté, à laquelle il ne s'attendoit pas; & qui étoit effective, parce qu'on eut pu s'attendre à quelque chose de fâcheux, & qu'il n'y avoit rien à craindre.

J'invitai M. le Lieutenant à venir déjeuner. Il me dit qu'il attendoit encore quelqu'un, c'étoit son ajoint: il nous rendit Visite avec lui, & nous joignit assez tôt après. Nous étions toujours dans la Cour. Il me demanda si M. Floriot, M. Paulin, & M. Giroult le Sacrifain y étoient. Je lui répondis ce qui étoit véritable, que M. Floriot ne demeureroit plus à la Maison, & que je ne sçavois où il étoit; que M. Paulin étoit allé à Paris, & que je ne sçavois quand il reviendrait; & que M. le Sacrifain étoit à sa Chambre. J'oubliois qu'auparavant de me parler d'eux, il avoit tiré un autre papier de la poche; qui étoit un méchant Billet tout Sale, où nos 4 noms étoient écrits, & qu'il lut en ma présence, nous disant qu'il étoit nécessaire de nous faire signer tous quatre en témoignage qu'ils avoient donné les ordres du Roi aux nommés Charles & Hilaire. Et ce fut là où je lui dis qu'il n'y avoit que M. Giroult & moi à la Maison; & que s'ils vouloient nous laisser les ordres, nous les signerions de bon cœur avec assurance de les donner. Mon Lieutenant, qui étoit toujours fort pensif, me répondit qu'il les falloit attendre; & qu'il avoit ordre de nous y faire signer tous 4. Je lui représentai que des 4, il y en avoit deux Absents. L'adjoinct du Lieutenant arriva ensuite; & prit la parole, disant: que quand ils reportèrent la Lettre de Cachet de M. d'Andilly, M. le Tellier leur avoit fait un petit reproche de ce qu'ils n'avoient fait signer personne. Mais comme il est plus fourbe que le Lieutenant, il disoit cela avec un visage ouvert, & dans l'air d'une conversation d'amis. Je vis passer quelqu'un; & je le pria d'avertir M. Giroult qu'il prit la peine de descendre;

Relation de la Mere du Fargis II. Partie. & que c'étoit moi qui l'en priois. Le Lieutenant me dit qu'il eut bien monté; mais que puis que je voulois bien lui épargner cette peine là, qu'il m'en remercioit. M. Giroult descendit aussitôt. Je le prévins, & lui montrant les Lettres de Cachet, je lui redis ce qui avoit été dit, & ces Messieurs le redirent encore. Il leur parla aussi fort civilement. Et nous nous offrîmes encore de signer tant qu'il leur plairoit. M. du Val, qui nous avoit joint, étoit aussi de la partie. Il envoya faire du feu à la Chambre aux Aix, & les pria d'y monter pour déjeuner: ce qu'il firent librement. Je les laissai en si bonne compagnie, & leurs dis que j'allois m'habiller: mais auparavant je crus que je devois demander la Mere au Parloir, afin qu'on ne s'effrayât point au dedans d'une telle visite, qui est toujours surprenante dans une Maison persécutée comme la nôtre. J'ai oublié à vous dire que comme nous étions seuls, le Lieutenant & moi, une pauvre femme m'aborda une bouteille dans une main, & un pot dans l'autre, pour me demander l'usage des médicaments qu'elle portoit, & que je lui avois fait passer du dedans. Après que j'eus satisfait à sa demande m'étant un peu éloigné du Lieutenant avec sa permission, je me rapprochai: & comme il nous avoit regardé, je lui dis ce que c'étoit, & pris occasion de lui parler de la charité que la Maison faisoit; & que pour moi je ne donnois que des paroles, mais que ces bonnes Filles donnoient médicaments, pains, viandes, bouillons; &c. ce que je dis assez en passant, & changeai même de discours aussitôt. La vérité est que cet homme en fut touché, & me dit tout triste: „Je vous assure que c'est dommage de vous ôter d'ici, vous autres, & que vous y faites beaucoup de bien.” Je ne fis point sur l'heure de réflexion sur cette parole, qui lui échapa sans doute, & qui étoit peut-être un des témoignages naturels dont parlent les Peres, qui sont comme des restes ou de certains ressentiments du bien que la nature a perdu & qu'elle n'a plus que par la grace de Jesus-Christ. Car à moins qu'on ne soit tout corrompu, on aime sans y penser le bien même qu'on ne veut pas faire; & c'est ce qui nous rend encore plus coupables. Mais cela n'est pas de mon compte. La Mere étant venuë au Parloir dans la crainte de ce que pouvoit devenir une telle visite, je commençai par la rassurer, & lui fis le rapport d'une partie de ce que je vous ai dit: mais M. du Val, qui avoit quitté ses hôtes, ayant appris que j'étois avec la Mere, la vint trouver, & lui dit qu'il y avoit des Archers dans la Cour, & que tout cela ne lui plaisoit point. Il faut avouer que les faits ont un grand avantage sur les conjectures: je n'eus point de peine à quitter mon premier sentiment, & à croire que l'opinion contraire étoit pour le moins très probable. Je quittai la Mere pour aller m'habiller, afin d'entrer, de voir les malades, & prendre ensuite les ordres de ce qu'il y avoit à faire. Comme je re-

Relation
de la Mere
du Fargis.
II.
Partie.

6
Relation de la Persecution des Religieuses de Port-Royal, 1664-1665.
venois de ma chambre je vis 4 ou 5 Archers ensemble avec de bons fusils: & je vous avoué que je ne me plus point à cette vué. Comme j'étois encore au dedans, M. du Val, qui ne s'endormoit pas, envoya dire à la Mere que les Archers s'étoient saisis de la porte, durant que leur Maître déjeunoit. Il n'étoit pas difficile de deviner ce que cela vouloit dire; car les finesse qu'on emploie pour couvrir un dessein, quand on commence à le pénétrer, le rendent plus clair que le jour. Il fut conclu à l'heure-même que je devois me retirer sans différer. On reçut en même-temps un 2^d. avis de M. du Val, qui étoit que les Archers étoient tellement disposés, qu'on ne pouvoit paroître dans aucune des Cours sans être vu. Cela fut causé qu'on avisa aux moyens les plus surs de gagner le jardin St. Antoine; & avec bons avis, car je ne m'avisai de rien, & avec le secours de leurs prières je passai sans être vu. Je vous confesse, mon très cher frère, que quand je vis qu'il falloit sortir tout de bon sans pouvoir peut-être rentrer jamais: quand je vis plusieurs de nos Sœurs qui me dirent adieu avec le témoignage de leur charité ordinaire: quand je vis le temps passé que je regrettois, & que j'eusse bien voulu avoir employé d'une autre manière: le temps présent qui étoit accompagné de circonstances si sensibles: le temps à venir qui étoit si à craindre dans son incertitude à une personne si foible, je fus touché, & le suis encore en vous écrivant. Il me vint tout d'un coup tant de différentes pensées, que dans la vérité je ne sçavois ce que je faisois: & ce ne fut pas sans difficulté que la nuée qui grossissoit toujours attendit que je fusse seul pour fondre tout d'un coup avec bienfiance. Enfin l'heure étoit venue, qui n'étoit pas tant marquée par l'injustice des hommes, que par la justice de Dieu, qui règle tout, qu'il falloit quitter un lieu si Saint & dont je m'étois rendu si indigne. Je demeurai un peu dans le Jardin St. Antoine, où je ne pouvois pas être vu, & ensuite je gagnai la chaussée, pour me retirer par le Parc.

J'avois bien la clef de la porte: j'y avois encore passé les derniers jours, mais on avoit roulé une grosse pierre qu'il me fut impossible de pouvoir faire branler. Le Jardinier eut d'autant plus de tort de fermer ainsi la porte, que je voulois aller voir sa femme en me retirant. Le pauvre homme qui l'avoit fait innocemment en fut bien fâché. Après avoir demeuré long-temps à cette porte, comme il n'y faisoit pas sûr, je gagnai l'autre bout de la chaussée pour aller à Chantgarnier. J'avois un gros manteau, de grands bas retrouffés, & une bonne camifole, tout cela n'étoit pas propre à faire du chemin. J'abandonnai mon superflu entre les mains de M. Dessaux, & me mis en campagne. On sçut dès le jour-même à 3 lieues de là que j'avois passé par la Brosse, quoique j'eusse évité à dessein de passer dedans le Village pour n'être pas vu. Je couchai cette nuit là aux Troux, & le lendemain je me rendis de

Relation
de la Mere
du Fargis.
II.
Partie.
nuit à notre ancien Diocèse; afin qu'on ne m'y vit point aborder. Le Lieutenant avec tous ses bonnes gens n'ont été trompés que par ce qu'ils m'avoient trompé. Car me trouvant de si bonne volonté & de si facile composition, que je donnois moi-même dans le piège, ils me prirent pour un gros niais; & ils ne se trompoient pas en cela; mais ils se trompèrent en ce qu'ils ne firent pas assez de réflexion qu'une personne trompée peut se détromper; & qu'il ne se falloit pas fier à mon peu d'esprit, parce qu'il y en avoit d'autres qui en avoient pour moi. Ils ont donc trouvé par expérience que mon imprudence ne m'a pas été nuisible, ayant des amis qui étoient prudents. Après qu'ils s'aperçurent que je n'y étois plus, ils témoignèrent ouvertement qu'ils avoient dessein sur moi. Ils se résolurent de faire bon guet la nuit, disant que j'irois à Matines, & qu'ils le sçavoient bien; ils ne prenoient pas garde qu'il y a des oreilles partout, & qu'on remarquoit tout. Il se trouva que je n'allai pas à Matines, & que d'ailleurs ces gardes fidèles pratiquèrent l'aphorisme d'Hypocrate, qui dit qu'il faut dormir la nuit. Je vous laissai à penser, mon très cher frère, qui leur avoit dit que j'allois à Matines la nuit, car je suis très assuré que M. de Paris n'en peut rien sçavoir par lui-même. Dieu soit béni de tout. Ils envoyèrent ensuite à Paris pour sçavoir ce qu'ils avoient à faire, ceux qu'ils cherchoient ne s'étant pas trouvés. Je finis là: car je n'en sçai pas davantage. Remerciez Dieu de ce qu'il m'a fait échapper de ce danger, & le priez que s'il veut que je souffre quelque chose pour sa cause, il me donne la force de souffrir comme il faut. J'ai oublié à vous dire qu'ils avoient amené un cheval de relais, marque qu'il y avoit de la prison pour quelqu'un des quatre: sçavoir pour qui c'étoit, il ne peut y avoir que des conjectures. Si j'eusse été plus fin, j'étois pris; car s'ils eussent cru que j'eusse le moins du monde entré en défiance, comme les menteries ne leur courent rien, ils n'avoient qu'à dire qu'il n'y avoit que moi qu'ils avoient charge d'arrêter: & de m'arrêter en effet. Ainsi la simplicité Chrétienne est si excellente, que celle qui ne vient que du peu d'esprit & du peu d'attention, est quelquefois même plus utile que la plus grande prudence. Adieu mon très cher Frère.

Je suis tout à vous &c.

VIII. P I E C E.

La Mere Prieure.

Ce 1 Décembre 1664.

Enfin les gens qui nous ont tenu si bonne compagnie depuis lundi; comme je vous mandois hier, ont déclaré ce matin sur les 10 heures le sujet de leur venue en signifiant à M. Charles & à M. Hilaire des ordres du Roi pour demeurer ici dans leur

A quoi se termine la Visite des Archers.

em-

Relation de la Mere du Fargis. II. Partie.

emploi; & à M. Girouft qui s'est trouvé seul pour recevoir le sien, de se retirer incontinent après la signification. Ils ont fort demandé M. Hamon; & quand on leur a dit qu'il n'y étoit pas & qu'il s'étoit retiré, le Lieutenant a témoigné être fâché, en disant qu'il n'avoit rien de mauvais à lui dire, mais que puisqu'il s'étoit retiré, il feroit bien de ne pas revenir, parce qu'on le mettroit à la Bastille si on l'y retrouvoit. *Hilaire* croit qu'il y a aussi un ordre pour M. Paulon, quoiqu'ils ne le disent pas. Mais pour M. Floriot, le bruit commun est qu'on le vouloit emmener prisonnier. Voilà où nous en sommes. Mais le pauvre M. Girouft me fait plus pitié que les autres, car il ne sçait où aller.

On me vient de donner un avis de la part d'une personne qui ne veut point être nommée, qui porte qu'on nous enlèvera bientôt toutes, & même nos Sœurs de Paris. Pour celui-là j'en doute: celle qui a appris cette nouvelle à celui qui nous la dite est Madame *Blouin*, Mere du Concierge de Versailles, qui dit qu'elle est destinée à en accompagner quatre d'ici dans les Maisons, à qui on fera commandement de les recevoir par Lettres de Cachet.

IX. P I E C E.

Lettre de M. Girouft.

Du 4 Décembre 1664.

Hier sur les onze heures du matin je reçus un ordre du Roi dont je vous envoie copie avec la réponse que j'y ai fait. On en vouloit aussi à Messieurs *Floriot*, *Paulon* & *Hamon*, mais les deux Ecclésiastiques n'y étoient plus; & s'en étoient déjà allés à Paris pour éviter ce qui peut-être devoit arriver. M. *Hamon* s'y trouva à la vérité: mais comme ce Lieutenant du Guet nous dit d'abord qu'il n'en vouloit qu'à M. *Charles* & à M. *Hilaire*, qui étoient allés à la Foire de *Chartres*, d'où ils ne devoient revenir que le lendemain; qu'il avoit un ordre du Roi à leur signifier, par lequel il leur étoit commandé de continuer toujours les soins du labour & des provisions de la Maison; & qu'il le leur devoit signifier en présence de 4 témoins (qui étoient les deux Ecclésiastiques, M. *Hamon* & moi) Le dit S. *Hamon* jugea à propos de disparaître, de sorte que je restai seul, & je payai pour tous, & reçus mon ordre. Véritablement je ne croyois pas être un homme de si grande importance, ni faire figure dans un coin de désert; le procédé dont on a usé envers M. *Danloup* faisoit concevoir quelque espérance qu'on pourroit procéder de la même sorte à mon égard, mais Dieu ne l'a pas voulu.

On n'a encore touché à aucune de nos Sœurs d'ici. J'ai l'honneur d'être la première victime jusqu'à cette heure. On soupçonne qu'on vouloit faire mauvais parti à nos Ecclésiastiques; &

s'il n'y avoit qu'un éloignement pour M. *Hamon*, on avoit peur qu'on ne lui déterminât le lieu, comme quelque *Quimpercorntin*, ou autre semblable. Ces honnêtes gens qui prirent la peine de venir faire cette belle affaire ici dirent qu'ils étoient pressés d'aller faire une exécution dans une Maison Religieuse à Cinquante lieues de Paris.

Relation de la Mere du Fargis. II. Partie.

X P I E C E.

Lettre de M. Girouft.

Ce 5 Décembre 1664.

Je pense, M., que je ne dois pas différer de vous dire le dernier adieu, puisqu'il semble que nous n'ayons plus d'heure assurée. Je ne sçauois assez vous témoigner la reconnoissance que j'ai de toutes les charités que vous nous faites. Je tâcherai de la conserver toute ma vie, & je vous en demande très humblement la continuation pour nos pauvres Sœurs, qui demeureront ici bien seules, si on nous ôte ma Sœur *Euphrasie* & moi. Il me semble que vous ferés une grande charité de les assister & de les soutenir; car elles en auront sans doute grand besoin.

Je vous envoie une Lettre que j'ai reçu ce soir de M. F... qui étoit ici le jour que les Archers y vinrent. Vous verrés ce qu'il me mande du dessein qu'on a sur nous, & ce qu'il me dit de Madame l'Abbesse de St. Loup d'Orleans. Je ne sçai si c'en est une nouvelle: mais si c'est celle qui l'étoit il y a quelques années, elle est ma Cousine germaine: avec cela je n'ai point envie de choisir aucun lieu. Il me semble qu'il est plus avantageux de s'abandonner entièrement à la Providence, que de choisir ce qui nous paroît le meilleur, où nous sommes souvent bien trompés; & puis j'aurois scrupule d'aller dans un lieu où il y auroit sujet de croire que je participerois moins que mes Sœurs à la souffrance. Il n'est pas besoin que je vous demande vos prières, vous voyés assez le besoin que j'en ai.

XI. P I E C E.

Lettre de la Communauté de Port Royal des Champs, écrite à Monseigneur l'Archevêque pour lui adresser la Requête qui suit.

Ce 5 Décembre 1664.

MONSEIGNEUR,

„ Nous voudrions de tout notre cœur n'avoir
 „ plus rien à faire qu'à souffrir en silence tout ce
 „ que les hommes voudront nous faire souffrir,
 „ nous n'importunerions point Votre Grandeur
 „ par nos Lettres & nos Requêtes, que nous
 „ sçavons bien n'être pas un moyen assez puissant
 „ pour nous tirer de l'extrême affliction où nous

„ sommes

Il rend compte des Ordres du Roi dont étoient chargés les Archers. Il est la première victime de Port-Royal des Champs.

Relation
de la Mere
du Fargis.
II.
Partie.

„ sommes: mais ce que nous en faisons c'est pour
„ tâcher, comme nous y oblige notre Conscience,
„ de lever le scandale que le monde peut prendre
„ à notre occasion, en nous voyant traitées
„ avec tant de rigueur, & pour nous justifier des
„ Soupçons qu'on peut avoir contre notre innocence.
„ Il y a 20 ans que nos ennemis nous imposent
„ toute sorte de crimes, & que tous ceux qui suivent
„ leurs passions, nous estiment dignes de toutes
„ sortes de châtimens. C'étoit des calomnies sans
„ fondement: mais cependant si nous n'eussions pas
„ eu soin de nous en justifier, tout le monde en
„ seroit demeuré persuadé. Il y a 20 ans que sur
„ ces Soupçons on menace de ruiner notre Maison
„ & de nous disperser. Nos ennemis voyoient fort
„ bien qu'ils le feroient. Mais au moins Dieu nous
„ a donné cette consolation de montrer à tout le
„ monde que toutes les accusations si atroces qu'ils
„ ont inventé contre nous, sont très fausses. Mainte-
„ nant, Monseigneur, nous voyons manifestement
„ qu'on nous condamne encore sur des Soupçons.
„ On sçait bien qu'on n'a pas droit de nous obliger
„ de croire des faits contestés qui ne nous regardent
„ point; & encore moins de nous les faire signer
„ si nous ne les croyons pas. Mais on veut malgré
„ nous que nous soyons coupables de soutenir les
„ cinq Propositions condamnées, quelques claires
„ & précises que soient les condamnations que nous
„ en faisons. Plusieurs personnes aussi, Monseigneur,
„ se scandalisent de ce qu'encore, disent-ils, que V. G.
„ ne nous demande aucune Créance intérieure des
„ faits contestés, & que la foi humaine que vous
„ exigez ne signifie rien autre chose, sinon que
„ nous sommes obligées de croire que les Papes qui
„ ont condamné les 5 Propositions les ont cruës de
„ *Jansenius*; nous refusons néanmoins d'obéir à
„ une chose si in dubitable. C'est pour nous justifier
„ contre ces Soupçons que nous nous sommes cruës
„ obligées de vous faire, Monseigneur, cette très
„ humble Requête, pour apprendre plus clairement
„ votre intention, & vous dire sincèrement la
„ disposition où nous sommes. Nous espérons,
„ Monseigneur, qu'elle ne nous sera pas inutile;
„ & comme le temps a dissipé toutes les anciennes
„ calomnies qu'on avoit formé contre nous, Dieu
„ permettra aussi que vous connoîtrez un jour
„ notre innocence, que presque toute la France
„ reconnoît déjà; & que si maintenant Dieu
„ permet que vous nous affligiez d'une manière
„ qui nous est si sensible, la patience que Dieu
„ nous donnera à souffrir nous justifiera envers
„ vous: que l'envie de nos ennemis vous sera en
„ horreur; & que vous changerez bientôt les
„ malédictions que nous n'avons pas mérité, en
„ des bénédictions que nous souhaitons de tout
„ notre cœur.

Ce sont, Mgr., nos &c.

XII. PIECE.

REQUÊTE des Religieuses de Port-Royal des
Champs, à Monseigneur l'Archevêque de Paris,
pour le supplier de déclarer nettement, si par les
termes de soumission & d'acquiescement il n'entend
point renfermer la créance intérieure, comme il l'a
révoqué à plusieurs personnes de mérite.

Supplient humblement les Religieuses de Port-
Royal des Champs, disant que pour sçavoir ce
qu'elles ont à faire sur la sentence à elles pronon-
cée le 17 Novembre, par laquelle vous les avez
déclarées désobéissantes, & comme telles incapables
de participer aux Saints Sacramens de l'Eglise;
en les privant de plus de voix Active & Passive
dans les Elections, elles se croient obligées de
s'adresser à vous-même pour vous demander avec
toute humilité l'éclaircissement dont elles ont
besoin sur divers points de cette Sentence. Car il
semble, Monseigneur, que vous y supposez que nous
avons absolument refusé de satisfaire à l'Ordonnance
de la signature. Et cependant la vérité est que nous
y avons satisfait, ayant signé comme nos Sœurs de
Paris, & ayant adhéré à tous leurs Actes & signature.
Et la manière dont nous l'avons fait n'est point de
soi contraire à votre Ordonnance, qui ne défend
point des'expliquer; & elle est entièrement conforme
à la Doctrine de l'Eglise, puisque nous y promettons
la créance pour le droit & le respect & le silence
pour le fait, qui est tout ce que l'Eglise peut
exiger des fidèles en de semblables matières. C'est
pourquoi voyant que vous ne nous accusez point
dans cette Sentence d'avoir signé d'une manière
défectueuse; mais de n'avoir point signé du tout,
nous avons cru vous devoir envoyer la signature
que nous avons faite lors que votre Ordonnance
nous fut signifiée, en vous suppliant, ou de révoquer
votre Sentence, comme fondée sur une fautive
supposition & sur une erreur de fait, ou de juger
de notre signature, & de nous déclarer ce que vous
y trouvez & que nous n'y pouvons concevoir.

Nous voyons bien, Monseigneur, que vous nous
accusez dans votre Sentence d'être des désobéissantes,
& nous en éprouvons la peine la plus terrible
que nous puissions souffrir, qui est la privation
des Sacramens. Mais nous n'avons pas encore
compris quel est le sujet & le fondement véritable
de ce reproche. Et plus nous rappel-
lons avec soin dans notre mémoire toutes les
diverses choses que nous avons apprises de votre
intention ou par vous-même, ou par des personnes
sincères qui nous en ont informées, plus nous
sommes embarrassées à deviner en quoi consiste
proprement le commandement auquel vous nous
accusez de désobéir.

Nous sçavons que la signature n'est pas une
action purement extérieure, & qui ne signifie
rien; mais qu'elle est instituée pour être une mar-
que

Relation
de la Mere
du Fargis.
II.
Partie.

Relation
de la Mere
du Fargis.
II.
Partie.

que de quelque disposition intérieure, & de quelle que pensée qui y répond. La signature de la main n'est que le corps du commandement, mais la disposition de l'esprit en est l'ame: c'est proprement ce qu'on doit appeler la chose commandée, parce que c'est le principal objet que les Supérieurs regardent en commandant, & que les inférieurs doivent regarder en obéissant.

Il est bien visible par là, Monseigneur, qu'il y a deux cas auxquels on ne peut être obligé à la signature sans parler des autres.

Le premier est, quand nous ignorons, & qu'on ne nous fait pas sçavoir quel est cette disposition d'esprit dont on veut que nous rendions témoignage, parce qu'alors on ignore quelle est la chose commandée, & ainsi on ne peut être obligé de l'accomplir.

Le second est, quand on n'a pas droit d'exiger de nous que nous soyons dans cette disposition d'esprit dont la signature est une marque. Car alors il est injuste de nous commander de témoigner que nous sommes dans une disposition où nous avons droit de n'être pas.

Nous ne nous sommes encore excusées de la signature simple du *Formulaire*, que par le second de ces principes; parce que nous croyons bien sçavoir quelle étoit la chose commandée.

Nous étions persuadées, Monseigneur, que l'on vouloit exiger de nous la créance intérieure de la vérité du *fait* contesté, qui est qu'il y a 5 Propositions Hérétiques dans le Livre de *Jansenius*; & en effet les simples paroles du *Formulaire* forment ce sens: votre Ordonnance le confirme; & il nous semble que c'est en cette manière que vous nous l'avez expliquée, & que vous avez tâché de nous persuader que nous étions obligées de croire intérieurement le *fait*, en nous appuyant, non sur notre propre connoissance, mais sur l'autorité des jugemens qui ont été rendus contre ce Livre.

Or encore, Monseigneur, que nous soyons fort ignorantes, néanmoins la connoissance générale des principes de la foi, dont nous devons être instruites; la lumière de la raison que nous ne devons pas éteindre en nous, & le peu d'instruction sur ces matières, que la nécessité où l'on nous a mises nous a obligé de rechercher, nous a fait connoître clairement, & nous a très-fortement persuadées qu'en matière de *faits* tels que celui dont il s'agit, l'Eglise n'en peut exiger par autorité & par commandement la créance & la persuasion intérieure, & qu'elle ne peut commander à ses enfants d'étrouffer tous les doutes qui les peuvent tenir en suspens; parce que son autorité n'étant que faillible en ces rencontres, elle n'est pas capable d'assujettir leur esprit, lors qu'il est ému fortement par des raisons contraires.

Ce principe, que nous avons appris être constant parmi les Théologiens de l'Eglise Catholique, & qui a été encore depuis peu soutenu par de grands Evêques, nous a fait croire que doutant sur des

raisons qui nous paroissent considérables de la vérité du *fait* qui sert de matière à la contestation présente, nous ne sommes point obligées de quitter ce doute, ce qui ne nous est pas même possible, n'en ayant point de motif suffisant; & que par conséquent nous ne pouvions témoigner que nous n'en doutions point, que nous en étions certaines, que nous en étions intérieurement persuadées.

En supposant donc, Monseigneur, que la chose commandée par votre Ordonnance fut d'avoir dans l'esprit une certitude de ne douter point, & d'être intérieurement persuadées que les erreurs se trouvent effectivement dans le Livre d'un Evêque Catholique que nous n'avons point lu, & où plusieurs personnes sincères & habiles soutiennent qu'elles ne sont pas, nous n'avons pas cru être obligées à ce commandement, que l'Eglise n'a jamais fait, & qu'elle n'a pas droit de faire, selon la Doctrine la plus reçue & la plus autorisée dans l'Eglise-même. Et il est bien clair qu'on ne nous peut accuser de désobéissance en ce point, puisque ce n'est pas désobéir que de ne pas faire une chose, qu'il est certain qu'on n'a pas eu droit de nous commander.

Mais cette règle, que l'Eglise ne commande jamais par autorité la persuasion intérieure des faits contestés, demeurant certaine & immuable, nous trouvons, Monseigneur, qu'il y a quelque sujet de douter de votre intention, touchant l'obligation que vous avez prétendu nous imposer; parce que nous voyons qu'on l'explique fort diversement. Les paroles de votre Ordonnance portent sans doute à croire que vous exigés en effet la créance intérieure, & c'est aussi ce que nos Instructions nous ont fait entendre, il se trouve néanmoins des personnes qui croient être fort informées de votre intention, & bien pénétrer le sens de votre Ordonnance, qui soutiennent le contraire, & qui prétendent que vous ne demandés point la foi humaine du *fait* contesté, mais seulement la foi humaine que la décision a été faite avec autorité; ce qui est une sorte de foi humaine qu'il est très facile, & d'avoir, & d'accorder, & de témoigner. C'est ainsi, Monseigneur, que nous avons sçu que le R. P. *Esprit* Prêtre de l'*Oratoire* avoit expliqué par votre ordre le *Formulaire* à nos Sœurs de Paris, en les assurant qu'il avoit appris de vous-même que votre intention n'étoit pas d'obliger à croire que les 5 Propositions fussent effectivement dans *Jansenius*: mais seulement à croire que le Pape l'avoit ainsi jugé. C'est pourquoi il leur enseignoit que le sens du *Formulaire* étoit: *Je condamne les 5 Propositions de Jansenius, c'est à dire que le Pape a déclarées être de Jansenius, soit qu'elles y soient, soit qu'elles n'y soient pas en effet.*

Nous sçavons aussi qu'on a assuré quelques-unes de nos Sœurs qui ont signé qu'on ne les engageoit point à la créance du *fait*: & de plus que vous vous êtes plaint qu'on expliquoit malicieuse-

Relation
de la Mere
du Fargis.
II.
Partie.

ment ce que vous aviés dit de la Foi humaine, en supposant que vous voulies obliger à croire le fait interieurement. Cette contrariété apparente, Monseigneur, nous a mis dans une entiere incertitude de votre intention, & nous réduit ainsi dans l'impuissance de la suivre, quand bien même nous le voudrions, puisque nous ne scavons plus quelle est la chose commandée, qui ait l'essence de la signature. Vous nous commandés de signer pour témoigner quelque chose, mais nous ignorons absolument quelle elle est. Et ainsi ce seroit bien sans raison & sans apparence qu'on nous traiteroit de desobeïssantes sur ce prétexte, puisque nous ne scavons pas en quoi vous voulés que nous vous obéissions. Car vous nous permettrés de vous représenter, Monseigneur, que nous n'avons été nullement éclaircies sur ce doute par une explication de votre Ordonnance que vous nous avés montrée, où vous déclarés que la signature du Formulaire n'est pas un jugement que vous voulies que nous rendions par nous-mêmes, mais que vous desirés seulement que par une soumission sincere, & respectueuse & de bonne foi, nous acquiescions à la condamnation que le St. Siège a faite de la Doctrine de Jansenius. Ce n'est pas, Monseigneur, lever nos doutes, ni remédier à nos scrupules, que de nous déclarer une chose dont nous n'avons jamais douté. Or nous ne nous sommes jamais imaginé qu'on ait eu la pensée de nous obliger à faire par nous-même un jugement de la Doctrine de Jansenius; & nous ne formerons jamais un soupçon si injurieux de la conduite de nos Supérieurs, que de leur attribuer un dessein si déraisonnable. Nous avons seulement cru que votre Ordonnance nous obligeoit à rendre un témoignage, & à former un jugement sur un fait contesté, en nous appuyant sur l'autorité qui l'a décidé. Voilà l'unique sujet de notre doute, & c'est sur quoi nous n'avons trouvé aucune lumière dans votre déclaration.

Peut-être que des personnes plus intelligentes que nous y en trouveront dans ces paroles suivantes: que vous ne nous demandés qu'un acquiescement & une soumission sincere. Mais pour nous, Monseigneur, nous vous protestons avec sincerité que nous n'y en avons point du tout trouvé, & que nous ne scavons ce que vous voulés qu'on entende par ces mots d'acquiescement, de soumission, & d'obéissance pour le jugement du St. Siège. Car si par cet acquiescement & cette soumission on entend la persuasion interieure de la vérité du fait contesté, on a raison de dire que nous n'acquiesçons pas en cette maniere: mais nous croyons aussi avoir sujet de dire que l'on n'a jamais cru dans l'Eglise que les fidèles fussent obligés à cette sorte d'acquiescement à l'égard des faits. Mais si l'on entend quelque autre chose que cette créance interieure, on nous fait injustice, Mgr., de publier que nous n'acquiesçons pas, & que nous ne nous soumettons pas aux Constitutions; puis qu'excepté la créance interieure du fait

nous avons renfermé toute autre sorte de respect & de déférence qu'on peut rendre aux Constitutions des Souverains Pontifes, même à l'égard des faits, sous les termes de respect & de silence que nous avons promis à l'égard du fait dans notre signature.

Ce CONSIDERE', Monseigneur, & attendu que le droit divin & humain oblige les Supérieurs de faire connoître à leurs inférieurs quelles sont les fautes dont ils les accusent, & pour lesquelles ils les punissent, & quelles sont les choses qu'ils leur commandent, les Suppliantes vous conjurent par les entrailles de la charité de Jesus-Christ de déclarer juridiquement quel défaut vous trouvés dans la signature qu'elles vous présentent, & d'expliquer par un acte public & authentique d'une maniere claire, précise & proportionnée à leur esprit, ce qu'il faut entendre par les mots d'acquiescement, de soumission, d'obéissance, de déférence, & autres semblables; & si vous leur demandés par-là la persuasion interieure du fait contesté, qui exclue le doute & l'incertitude touchant le fait: ou si vous ne voulés signifier au contraire qu'un respect extérieur qui n'enferme point la créance. Lequel elles n'ont jamais refusé de rendre aux Constitutions; & vous ferés, Monseigneur, une chose digne de la bonté & charité Episcopale, qui ne dédaigne point de condescendre à l'infirmité des personnes foibles & affligées comme nous sommes.

[Cette Requête a été présentée à Monseigneur l'Archevêque de Paris le 6 Décembre 1664.]

Le Pere Esprit s'étant plaint de ce qu'on l'avoit nommé dans cette Requête, on fit la réponse suivante à ses plaintes.]

XIII. P I E C E.

Réponse à la plainte que fait le Pere Esprit, qu'en le nommant dans la Requête de Port-Royal on a violé les Règles de l'amitié, & qu'on l'a commis avec ses Supérieurs.

La plainte du Pere Esprit est très conforme à l'Esprit Général de l'Oratoire, qui est de trembler toujours sous les Puissances; & de n'oser dire la vérité de peur de leur déplaire. Mais elle nous semble très mal fondée & indigne d'un Prêtre. Il a parlé en deux différentes manieres à Port-Royal: l'une secrette & particuliere, & l'autre publique.

La secrette consiste dans les Entretiens qu'il a eus avec la Sœur Angelique, où il lui a assez fait entendre qu'il ne croyoit pas que les Hérésies des Propositions fussent dans Jansenius: mais que son Livre avoit été condamné, parce qu'ayant écrit d'une maniere plus élevée & plus conforme aux Peres que celle des Scholastiques, il n'avoit pas été entendu.

Or, pour ce qui est de ces Entretiens qui le peuvent commettre, on n'en a jamais rien rapporté, & on n'en rapportera jamais rien.

Mais l'autre maniere dont il a agi envers les

Re.

Relation de la Mere discours qu'il a tenus devant la Communauté & du Fargis. M. Chamillard, on ne voit pas comment il peut

a si mal reconnu. On ne doute point que ses intentions n'aient été fort bonnes, mais la voie qu'il a prise pour sauver Port-Royal est assurément bien étrange, puisqu'elle n'alloit qu'à les exposer à passer dans l'Esprit du Pere Annat pour des personnes sans honneur & sans Conscience, comme il Appelle dans son Livre ceux qui signent sans croire le fait.

II. Partie.

II. Partie.

J'admire la Conscience de ces Messieurs là, & je ne sçai sur quelles Règles ils se la forment. Mais pour moi je croirois avoir fait un fort grand crime & avoir agi de fort mauvaise foi, si j'avois voulu persuader à des Religieuses qu'elles pouvoient en Conscience faire une signature, en suivant une opinion conforme à l'intention des Supérieurs, laquelle jen'aurois pas le courage de soutenir devant ces mêmes Supérieurs.

Mais ce qui est tout à fait dur, est que le Pere Esprit voulant faire croire qu'il a tant d'affection pour Port-Royal, il mette dans la Balance un petit mécontentement qu'il craint de la part de ses Supérieurs, avec l'avantage très légitime que tirent ces filles de la Déclaration qu'il leur a faite en public, comme sçachant l'intention de M. de Paris pour engager à parler clairement. Ce qui sauroit ce Monastère s'il l'avoit fait: ou qui fera voir, s'il ne le fait pas, l'injustice horrible avec laquelle ou ruine une des plus saintes Maisons de l'Eglise, plutôt que de vouloir dire un mot qui put déplaire au Pere Annat.

Si cette opinion est fautive, pourquoi a-t'il tâché d'y engager des filles? Et si elle est vraie, pourquoi craint-il de l'avouer? Cela le commet, dit-il, avec ses Supérieurs. Mais comment n'appréhende-t'il point que son silence dans une chose si importante ne le commette avec Dieu?

XIV. P I E C E.

Réponse de M. l'Abbé le Roi à la Lettre de la Mere Prieure du 28 Novembre

Du 10 Décembre 1664.

Ces Messieurs ne sçavent guères les vraies loix de l'amitié chrétienne. Ils en font une union toute politique & toute humaine. Et ils s'imaginent que les devoirs de l'amitié nous dispensent de nos devoirs envers Dieu & envers l'Eglise.

Je n'ai reçu que d'hier la Lettre du 28 du mois passé, dont vous m'avez honoré; & je vous assure, ma Révérende Mere, que je l'ai luë avec les mêmes sentimens que si vous m'aviés raconté de vive-voix les choses qui se sont passées, ou que je les avois vu de mes propres yeux. Il me semble que je sentirai toujours de cette manière tout ce qui regardera Votre Sainte Communauté; & que si je ne suis pas assez heureux pour souffrir en ma personne, au moins j'aurai le bonheur de souffrir en vous. C'est l'effet propre & naturel de l'union que l'on a en Jesus-Christ, de souffrir ainsi les peines les uns des autres. Mais j'espère aussi que vos souffrances & vos prières m'obtiendront enfin la grace de souffrir la violence dont il y a si long-temps que je me vois menacé, & dont il me semble que je dois attribuer le retardement à mes péchés. Il faut redoubler sa charité pour ceux par qui on souffre; & demander instamment à Notre Seigneur que les peines mêmes que l'on endure par leur aveuglement & leur injustice, obtiennent leur conversion. Il faut donc offrir ces peines pour eux-mêmes & pour nous-mêmes; car la charité est l'ame de la souffrance; elle en fait tout le prix & le mérite; elle lui doit être proportionnée de sorte que plus nous souffrons injustement, plus nous devons souffrir charitablement: & si nous souffrons de cette manière, nous souffrons aussi fort patiemment, la patience étant inséparable de la charité. La reconnaissance de notre propre foiblesse & la disposition à recourir à

Les opinions d'un Théologien dites publiquement à 80 filles à qui il est envoyé par son Archevêque & pour une affaire toute publique, ne font point des secrets d'ami, & l'on ne les doit point avancer que l'on ne soit prêt de les soutenir devant tout le monde. Cela est admirable. Ils blâment & taxent d'un scrupule ridicule les Théologiens qui ne signent pas, parce qu'ils ne croient pas que les Propositions sont dans Jansenius. Et le fondement de ce blâme est, qu'il est constant, disent-ils, que la Signature des faits n'en emporte point la Créance. Et cependant cette opinion si constante selon eux, & qui doit Régler les Consciences dans une Signature publique, est un secret qu'il ne faut pas divulguer, pour ne pas commettre ceux qui sont dans ce sentiment.

On peut juger par-là ce qui seroit arrivé à ces pauvres filles si elles avoient suivi l'opinion de ce Pere. Car après avoir signé sur la parole qu'il leur donnoit que M. de Paris ne les engageoit point par là à la Créance du fait, il témoigne bien par la plainte qu'il fait maintenant qu'il eut trouvé mauvais qu'elles eussent déclaré en public avoir signé sur cette parole, puisqu'il auroit eu autant ou plus de sujet de dire qu'on le commettoit par là avec ses Supérieurs. De sorte que ces pauvres filles se seroient trouvées misérablement trompées, n'ayant signé que sur une explication du formulaire qu'on auroit ou défavouée, ou déguilée.

Voilà les services que le Pere Esprit prétend avoir rendus à Port-Royal, & qu'il se plaint qu'on

II. Partie.

Relation de la Mere du Fargis. II. Partic.

notre Seigneur pour être soutenu par lui, sont assez naturelles à la piété: mais l'amour fervent & redoublé pour le salut de ceux qui nous persécutent & nous tourmentent, est assurément plus rare & plus difficile. Quand ces 2 sentimens se rencontrent ensemble, & également dans notre cœur; & qu'ils nous humilient véritablement devant le Sauveur, de qui nous devons attendre toute notre force, nous exerçons une véritable charité envers les hommes, de qui nous viennent de grandes croix; nous sommes alors en assurance: & dans cet état plus les épreuves sont dures & violentes, plus on est ferme à persévérer dans la fidélité que l'on doit à Dieu. La patience, l'humilité & la charité sont trois liens qui nous attachent fortement à Jesus-Christ, & que toutes les Puissances humaines ne seront jamais capables de rompre. J'ai donc, ma Révérende Mere, une forte confiance pour vous en notre Seigneur; & je vous assure que vous m'êtes toujours présente devant lui au Saint Aurel. Plus les hommes par leur cruelle injustice feront de dispersions & de séparations extérieures, plus on se trouvera intérieurement uni à Jesus-Christ, par son Esprit & par son amour. Sans doute les hommes ne sçauront séparer de Jesus-Christ ses épouses; il les suivra & les accompagnera partout; & par conséquent elles ne pourront aussi être véritablement séparées les unes des autres, & leur séparation ne sera que selon les sens, puis qu'elles seront toujours unies avec leur époux. Il est juste que cet agneau sans tache ayant été victime pour elles, elles soient à leur tour victimes pour lui. C'est en cet époux & en cet agneau divin dont le sang nous a rachetés, que je suis.

Ma Révérende Mere,

Votre &c.

XV. P I E C E.

Lettre de M. Giroult.

Du 16 Décembre 1664.

M l'Archevêque lui fait entrevoir que la Lettre de Cachet n'aura pas tout son effet, pourvu qu'il sorte par provision.

Depuis ma dernière Lettre notre M. Hilaire qui est assez bien dans l'Esprit de M. de Paris lui ayant dit que tout le monde s'étonnoit fort de mon ordre, vu que je ne m'étois jamais mêlé que de faire la Sacrificie, & que j'étois peut-être une des personnes de Port-Royal des Champs qui eut le moins de Communication avec les Sœurs: le Prélat lui ayant demandé s'il'en assureroit, & si cela étoit bien véritable, il lui dit que je ne laissasse pas d'obéir aux ordres du Roi, dont il étoit fort jaloux, mais que je différassé à enlever mes meubles jusqu'à ce que l'on eut avisé à ce que l'on auroit à faire. Voilà où en sont les choses, & je suis ici attendant avec le plus de patience qu'il m'est possi-

ble la dernière Résolution.

On tient la dispersion Générale assurée: Dieu en soit éternellement béni. Il faut regarder toutes ces choses en lui, qui tire sa plus grande gloire & la sanctification des siens de tout ce qu'il permet qui arrive en ce monde.

Relation de la Mere du Fargis. II. Partie.

XVI. P I E C E.

Lettre de la Mere Prieure de Port-Royal des Champs à M. l'Abbé le Roi

Du 20 Décembre 1664.

Vous verrez par cette Lettre, Monsieur, que je suis encore ici, où j'ai reçu la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je pense que Dieul'a permis afin que j'eussé cette nouvelle consolation avant qu'on me mette en état de n'en recevoir que de lui. J'espère que les Saintes Instruction que vous avés la bonté de me donner me seront fort utiles. Le bon M. Giroult prit la peine de m'envoyer celle que vous lui avés écrite; & je vous suis encore obligée, Monsieur, de ce que votre charité vous a fait agréer que je la Visité. J'y ai trouvé une très grande Instruction, particulièrement sur l'amour que nous devons avoir pour ceux qui nous affligent. Je vous Supplie très humblement d'avoir la bonté de prier Notre Seigneur Jesus-Christ, de graver ces vérités dans le fond de mon cœur, afin que je ne les oublie jamais, & que je sois fidèle à les pratiquer toute ma vie. Je pense que vous aurés appris l'ordre que M. Giroult a reçu; ce qui l'a obligé de se retirer, aussi-bien que tous nos autres Messieurs, c'est-à dire les Ecclésiastiques & le Médecin, de sorte que nous sommes présentement sans Confesseur, sans Sacristain, sans Médecin: c'est dès le Commencement de l'Avent. On ne s'est pas mis en peine d'en envoyer d'autres, je dis pour Confesseurs. Depuis que ces deux Messieurs sont partis, sans la charité de M. Canut nous aurions souvent manqué de Messes. C'est pourtant un avantage qu'on ne nous ait donné personne, puis qu'il vaut mieux être ici seules que d'avoir un tentateur. . . . Je vous demande très humblement la continuation de votre charité, & particulièrement je vous Supplie de nous vouloir donner part en vos Saintes prières à cette fête, que nous passerons dans la privation de la Sainte Communion. Nos Sœurs de Paris l'ont demandée à M. l'Archevêque, qui la leur a refusé. Pour nous, à qui Dieu a fait la grace de ne le voir pas si souvent, nous avons cru devoir demeurer dans le silence, surtout après lui avoir présenté ces jours passés une Requête, à laquelle il ne nous a pas fait l'honneur de nous répondre un seul mot.

Elle le remercie de sa dernière Lettre pleine d'Instruction pour ceux que l'on persécute. État auquel est réduite sa Communauté depuis qu'on en a chassé les Ecclésiastiques & le Médecin.

XVII. P I E C E.

IIde. Lettre de la Communauté de Port-Royal
des Champs, A M. de Paris.

Du 23 Décembre 1664.

MONSEIGNEUR,

Nous avons sujet de croire qu'après la Requête que nous nous sommes cruës obligées de vous adresser & qui vous a été renduë dès le 6 de ce mois, vous aurés été content de notre disposition, & que vous voudrés bien ne nous plus regarder comme des défobéissantes, puisque votre silence semble être un consentement tacite que vous ne trouvés rien à redire à notre signature. Car vous ayant conjuré par les entrailles de la charité de *Jesus-Christ*, de nous déclarer juridiquement quel défaut vous y trouviés après vous l'avoir encore présenté, nous ne pouvons pas nous imaginer que vous eussiés manqué de le faire s'il y en avoit eu aucun: & il nous semble que ce seroit une chose non seulement tout à fait contraire à la bonté d'un Pere; mais même à la justice d'un juge, que de punir avec une sévérité sans exemple de pauvres filles qui ne cherchent que Dieu, sans leur vouloir faire connoître en quoi consiste précisément la faute pour laquelle on les punit, lorsqu'elles le demandent par les plus humbles supplications, pouvant protester devant Dieu qu'elles ne le sçavent pas. Souffrés donc, Monseigneur, qu'ayant meilleure opinion de votre équité & de votre affection paternelle, nous nous jettions encore à vos pieds pour vous conjurer de ne nous pas laisser passer cette grande fête dans une aussi grande douleur que seroit celle de nous voir privées de ce pain divin que le Ciel a donné à la terre ce Saint Jour, & de cette paix si désirée que les Anges nous font venus annoncer. Ainsi Dieu veuille écouter vos prières, comme vous écouterés les nôtres, & vous fasse grace comme vous la ferés à de pauvres filles affligées, qui sont avec un profond respect, &c.

XVIII. P I E C E.

Réponse de M. l'Archevêque à la Mere Prieure.

MA SOEUR,

Je n'ai point répandu jusqu'ici à la Requête qu'on m'a présentée l'autre jour de votre part, & qui depuis ce temps-là a été imprimée & court présentement les ruës de Paris, à cause qu'elle est toute remplie de l'orgueil & de la présomption sur laquelle est fondée votre défobéissance. Il seroit à souhaiter pour votre salut que vous n'eussiés jamais appris qu'à prier Dieu & à rendre à vos

légitimes Supérieurs la soumission que vous leur devés. De cette sorte vous ne seriés pas devenuë demie sçavante jusqu'à la présomption d'interroger son Archevêque en lui demandant une chose qui n'est pas moins claire que le jour, c'est-à-dire ce que signifie le mot d'acquiescement, de Soumission, qu'il désire de vous à l'égard du jugement que l'Eglise a rendu très canoniquement sur la Doctrine de *Jansenius*. Vous seriés bien ignorante si vous ne sçaviés pas la signification de ces termes, & ceux qui vous ont instruite sont bien malicieux, s'ils ne vous ont pas fait connoître que dans la primitive Eglise, lorsqu'on a désiré cet acquiescement & cette soumission à des jugements semblables, les véritables fidèles y ont toujours obéi, sans s'aviser de faire la demande que vous me faites, laquelle ne peut être qu'injurieuse & contre le respect qui est dû aux supérieurs à qui on la fait. Vous pouvés bien juger que de ma part je ne désire de vous cet acquiescement que de la manière qu'il a toujours été désiré dans les Conciles les plus OEcuméniques; & de votre coté vous devés aussi le rendre de la même sorte qu'il a toujours été rendu par tous les fidèles, c'est-à-dire respectivement, sincèrement & de bonne-foi. Il me semble que c'est suffisamment s'expliquer à une personne qui entend le François, & qui n'use point d'artifice pour donner un temps à une hérésie de s'établir & de s'accroître. Au reste le P. *Esprit* ne tombe pas d'accord de ce que vous dites de lui dans votre Requête, & s'il étoit vrai qu'il m'eût expliqué de la manière que vous l'assurés, il n'auroit pas été un fidèle interprète de mes pensées. Je n'ai plus rien à vous dire, ma Sœur, sinon que tant que vous serés dans le pitoyable état où vous êtes présentement, je ne puis vous accorder ce que vous me demandés. Contentés-vous de vous humilier profondément devant Dieu, & de lui demander toutes les graces dont vous avés besoin pour cela. Ecoutez toutes les raisons qui vous peuvent porter à l'obéissance: rejettés toutes celles qui vous entretiennent dans des sentiments contraires, & que je ne veux pas exprimer par d'autres paroles, parce qu'elles seroient trop dures: & ne doutés pas que de mon côté je ne demande incessamment & très instamment à Dieu qu'il permette que vous passiés de l'état où vous êtes, à celui dans lequel je pourrois vous accorder ce que vous désirés de moi, & vous témoigner que je suis véritablement,

MA SOEUR,

Votre très humble serviteur

HARDOUIN Archevêque
de Paris

A Paris ce 24 Décembre 1664.

A la Révérende Mere Marie de Sainte Madeleine
(du Fargis) Prieure de Port-Royal des Champs.

B 3

XIX.

Relation
de la Mere
du Fargis.
II.
Partie.

XIX. P I E C E.

III^{eme} Lettre des Religieuses de Port-Royal des
Champs, qui fut présentée à M. l'Archevêque
avec leur 2^{de} Requête.

Du 30 Décembre 1664.

MONSEIGNEUR,

Nous vous protestons que nous sommes dans une extrême affliction d'être encore obligées de vous présenter cette très humble Requête, & de nous exposer une 2^{de} fois à passer dans votre esprit pour des personnes pleines d'orgueil & de présomption. Nous savons, Monseigneur, l'obligation que nous avons de nous humilier; & nous en avons tant de désir, qu'il nous est venu une forte pensée de supplier Votre Grandeur de nous réduire toutes au dernier lieu où peuvent être des Religieuses; nous recevrons comme une grande grace que vous souffriés que nous soyons toutes de simples Sœurs Converses, pourvu que vous ayés la bonté de nous décharger de la signature du *formulaire*, comme vous faites toutes les personnes de cette condition; de nous permettre l'usage de la Ste. Communion, que nous souhaitons plus que toute autre chose; & de nous laisser mourir ensemble dans la Maison où Dieu nous a mises. Voilà, Monseigneur, la miséricorde que nous vous demandons, & nous ne savons point de meilleur moyen de vous témoigner combien nous sommes véritablement, &c.

XX P I E C E.

II^{de} Requête des Religieuses de Port-Royal des
Champs A M. l'Archevêque de Paris.

Supplient humblement les Religieuses de P. R. des Champs disant, que nous étant cruës obligées de vous présenter une Requête, comme nous avons fait le 6 de ce mois de Décembre 1664, pour vous demander avec toute humilité quelle étoit la disposition que vous nous commandiés de témoigner par la signature du *Formulaire*; si c'étoit la créance intérieure du *sait de Jansenius*, ou bien un simple respect: & si c'étoit cette créance intérieure que vous entendés par les mots *d'acquiescement* & de *soumission*, que vous nous avés déclaré vouloir exiger de nous. Nous avons été, Monseigneur, dans un étonnement extrême de la manière dont il vous a plu de nous répondre en écrivant, non à nous, mais à Notre Mere Prieure. Vous y supposés, Monseigneur, que nous entendons bien les termes dont nous vous demandons l'explication; que c'est dans le dessein de vous faire injure que nous vous avons présenté cette Requête; & que ces termes étant clairs à tous ceux qui entendent le François, ce ne

peut être que par malice & par artifice que nous nous témoignons avoir besoin qu'on nous les explique. C'est sur ce fondement que vous nous accusés toutes en la personne de présomption & d'Orgueil, & que sans avoir égard à notre Requête vous nous répétés simplement les mêmes termes que nous avons déclaré n'entendre pas, sans nous en donner aucune explication. Nous nous sentons, Monseigneur, assez redevables à la justice de Dieu pour ne pas croire avoir droit de nous bleffer des reproches que vous nous faites, puisqu'il nous les méritons sans doute pour d'autres fautes; & nous souhaiterions de tout notre cœur que vous les eussés appliqués à des choses où nous reconnoissant coupables devant Dieu, nous puissions aussi en faire un aveu sincère devant l'Eglise & devant vous, Monseigneur, qui nous tenés la place de Dieu sur la terre.

Mais l'humilité Chrétienne étant inséparable de la vérité, & Dieu ne pouvant être honoré par le mensonge, nous sommes obligées de protester devant lui que nous sommes entièrement éloignées des intentions que vous nous attribués; que nous ignorons effectivement la signification des termes sur lesquels nous vous avons demandé éclaircissement; & que nous ne savons point assurément si votre dessein est d'exiger de nous par cette signature la créance intérieure du *sait* contesté, ou si vous n'avés pas ce dessein: & comme il s'agit ici d'une intention cachée dans notre cœur, & d'une pensée secrète dont il n'y a que Dieu qui puisse être juge, & dont nous sommes les uniques témoins, nous croyons, Monseigneur, que vous nous devés faire cette justice de nous juger plutôt sur le témoignage que nous vous rendons nous-mêmes de notre disposition, que sur des soupçons qui ne peuvent avoir de fondement légitime. De sorte que s'il est vrai, comme vous nous en assurés, que ces termes soient intelligibles à tous ceux qui entendent le François, c'est une ignorance & une stupidité à nous de n'en pas savoir le sens: mais ce n'est pas une présomption & un orgueil de le demander dans la nécessité pressante où nous nous trouvons. Si on nous avoit permis, Monseigneur, de ne faire autre chose que de prier Dieu, nous ne nous serions jamais renduës importunes à nos Supérieurs sur de semblables questions. Nous nous sommes tenuës dans cet heureux état autant que nous avons pu: & c'est avec grand regret que nous en sommes sorties. Vous savés, Monseigneur, qu'il n'y a guères de Monastères en France où on parlât moins que dans le nôtre de toutes ces contestations, & où on eut moins de curiosité de s'en informer avant qu'on nous eut demandé la signature; & que l'engagement où on nous a mis malgré nous est l'unique sujet qui nous a obligées de nous en instruire un peu, afin de pouvoir rendre à Dieu dans cette occasion extraordinaire la fidélité que nous lui devons. Nous avons

Relation
de la Mere
du Fargis.
II.
Partie.

Relation de la Mere du Fargis. l'Eglise que ce que nous avons effectivement dans le cœur. Et pour cela, Monseigneur, puis-que la signature est le signe de quelque disposition d'Esprit, il étoit nécessaire avant de la faire de s'informer exactement quelle est cette disposition d'Esprit dont elle est signe. Nous avons cru d'abord que c'étoit la Créance intérieure de la vérité du fait contesté: & comme nous n'avions pas cette Créance; nous avons pensé être obligées d'ajouter à notre signature des termes qui exprimaient notre véritable état. Mais depuis, Monseigneur, que nous sommes entrées en doute de votre intention sur ce point, comme nous l'avons exposé par notre Requête, ce doute s'est plutôt augmenté que diminué par votre réponse, où vous ne nous dites en aucune sorte si vous nous demandés ou si vous ne nous demandés pas la Créance intérieure de ce fait, quoique ce soit le principal sujet de notre Requête; & qu'étant assez ignorantes pour n'entendre pas ce que veulent dire en cette rencontre les termes *d'acquiescement & de soumission*, nous ne le sommes cependant pas assez pour n'entendre pas ceux de *Créance & de persuasion intérieure*, si vous eussiez bien voulu vous en servir pour vous abaisser à la proportion de notre intelligence.

Il est vrai, Monseigneur, que vous dites dans cette réponse que le Pere *Esprit* n'avoit pas bien interprété votre intention à nos Sœurs de Paris, s'il leur avoit dit ce que nous en avons rapporté; ce qui donneroit lieu de croire que vous exigés en effet la Créance de ce fait. Mais outre, Monseigneur, que vous ne nous dites pas en quoi précisément il n'a pas bien pris votre sens, nous avons vu depuis peu une pièce qui n'est pas sujette à défaut, & qui nous paroît détruire cette conjecture: C'est, Monseigneur, la Lettre que vous avés écrit à M. l'Evêque d'Angers, où il nous semble que vous y marqués assez clairement que la signature que vous exigés n'est point un témoignage de Créance intérieure, mais d'un simple respect. Car non seulement vous ne dites nulle part que vous exigés la foi humaine, la persuasion intérieure; mais vous y accusés ceux qui ont combattu votre Ordonnance, en Suposant que vous demandiés la foi humaine, de l'avoir expliqué à contre-sens par une malicieuse critique; & vous y enseignés de plus que quand on Supposeroit que l'Eglise se seroit trompée dans un fait, il faudroit néanmoins souscrire à ce jugement de fait; & en ce cas il est bien clair que votre sentiment n'est pas que la souscription fut une marque de Créance, puisque sans doute on ne doit ni croire la fausseté, ni témoigner qu'on la croit. Vous voyés assez, Monseigneur, que cette contrariété apparente est capable d'embarasser l'esprit des filles qui ne sçavent pas allier ce que des personnes plus habiles & plus intelligentes que nous allierioient

Relation de la Mere du Fargis. II. Partie. sans peine. Car il nous paroît en considérant votre Ordonnance, votre Instruction, votre Déclaration, & quelques termes de votre Réponse, que vous demandés la créance intérieure du fait: & il nous paroît en même-temps par cette Lettre à M. d'Angers, par d'autres termes de votre Réponse, & par plusieurs autres circonstances, que vous ne la demandés pas. Si nous n'étions point obligées de rien faire sur cela, nous demeurerions de bon cœur dans ce doute sans vous en parler davantage; mais vous nous commandés, Mgr., de signer, quoi qu'on n'ait jamais fait dans l'Eglise un tel commandement à des filles; & cette signature doit être un témoignage de la créance intérieure, si vous la demandés, ou de quelqu'autre chose, si vous ne la demandés pas. C'est à nous, Mgr., que vous commandés de rendre ce témoignage; & il nous est impossible de le rendre si nous ne sçavons ce que c'est que vous désirés que nous témoignions. Pour obéir il faut sçavoir ce que l'on commande, & avant cela il n'est pas possible ni d'obéir, ni de désobéir. C'est pourquoy, Mgr., tant que nous ne sçaurons point précisément ce que vous exigés de nous, nous ne ferons point désobéissantes; mais il ne nous est pas même possible de l'être: & nous punir pour ce sujet, ce seroit nous punir pour une faute que non seulement nous n'avons pas faite, mais que nous n'avons même pu faire. Nous nous sommes donc trouvées dans une nécessité indispensable de vous demander cet éclaircissement, & nous sommes encore dans la même nécessité, puis que notre ignorance fait que nous n'en sommes pas plus éclaircies que nous étions. Nous ne sommes pas, Mgr., assez instruites dans l'Histoire de l'Eglise pour sçavoir quel a été l'usage de l'Eglise primitive touchant les souscriptions, & en quel sens on les a faites, ni par conséquent ce que vous dites dans votre Lettre (que vous ne demandés que ce que l'on a rendu aux Conciles OEcumeniques.) Nous sommes aussi hors d'état de nous en pouvoir informer; mais ce que nous sçavons, Mgr; par la lumière de la foi & de la raison, est que personne n'a jamais dû signer sans sçavoir ce qu'il signoit, & quelle étoit la chose dont il rendoit témoignage par sa signature. C'est, Mgr., ce qui nous paroît clair & certain, & qui nous oblige encore de recourir à vous, quelque répugnance que nous y ayons, & que vous pouvés juger être extrême, après la Lettre que nous avons reçu de votre part.

L'état où on nous a réduites est si effroyable, que nous ne pouvons pas y demeurer sans tenter toutes les voies d'en sortir; & cette affaire regarde tellement notre conscience, qu'elle ne nous permet pas d'avoir égard à toutes les considérations humaines qui nous auroient empêché de vous faire cette seconde Requête après le rébut que vous avés fait de la première. Nous vous Supplions très humblement, Monseigneur, de croire que nous n'avons nul dessein de vous faire injure; que nous

Relation
de la Mere
du Fargis
II.
Partie

nous ne vous demandons point éclaircissement sur des choses que nous entendions; que nous ne pensons qu'à satisfaire à Dieu, à l'Eglise & à notre Conscience; & que notre dessein en cette Requête est de vous porter à la chose du monde la plus juste & la plus facile, qui est de nous déclarer précisément ou que vous ne demandés point la Créance intérieure de la vérité du fait contesté, & que ce n'est point ce que vous entendés par cet acquiescement dont vous parlés; ce qui nous donneroit moyen de vous satisfaire entièrement, puis qu'il n'y a que cela qui nous empêche & qui nous en ait jamais empêché: ou de nous déclarer au contraire expressément que vous exigés de nous la créance intérieure de ce fait contesté, afin qu'il paroisse à toute l'Eglise que l'on a détruit notre Monastère, parce que nous croyons que l'on n'a pas droit d'exiger cette créance de nous: en quoi nous pensons n'avoir point de sentiment qui ne soit reçu par la plus grande partie des Evêques & des Théologiens Catholiques. Voilà, Mgr., en quoi consiste tout notre artifice: & nous croyons que cet artifice est bien légitime, puisqu'il nous donne moyen ou de vous satisfaire entièrement, comme nous le désirons de tout notre cœur, ou de satisfaire au moins à l'Eglise en levant le scandale que la ruine de notre Monastère y pourroit causer. C'est donc dans ce dessein que nous nous prosternons encore à vos piés avec tout le respect & l'humilité qui nous est possible, pour vous prier de nous donner l'éclaircissement que nous vous demandons. Nous vous en conjurons, Monseigneur, par la charité que vous devés à l'Eglise, dont ces contestations troublent la paix depuis si long-temps. Nous vous en conjurons par la charité que vous avés pour notre Maison, & pour nos ames, que vous soulagerés infiniment par cette déclaration: & nous vous en conjurons enfin par le mérite du souverain Pasteur, qui ayant donné sa vie pour vous, & vous ayant obligé de la donner pour les ames qui vous sont commises, vous oblige encore beaucoup davantage de donner à de pauvres filles que Dieu a soumis à votre conduite, des paroles de charité & de justice, qui seront capables de leur donner le repos dans une agitation si violente.

Ce considéré, Mgr., & attendu qu'il est très véritable que nous n'avons pas compris par votre réponse si vous prétendés ou si vous ne prétendés pas enfermer la créance intérieure du fait contesté qui exclut le doute & l'incertitude sous les termes d'*acquiescement*, de *soumission* & d'*obéissance* sincère & respectueuse que vous exigés de nous, il vous plaira nous le déclarer expressément, & par un acte public & authentique, qui règle le sens de la signature que vous nous ordonnés. C'est, Monseigneur, ce que nous voulons espérer que votre bonté ne permettra pas de refuser à de pauvres filles accablées d'afflictions & de

Relation
de la Mere
du Fargis.
II.
Partie.

Sœur Marie de Ste. Magdeleine (du Fargis) Prieure.

- S. Anne de St. Augustin (Garnier).
- S. Marie de Ste. Euphrasie (Robert) Soupprieure.
- S. Antoinette de St. Augustin (le Gros.)
- S. Marguerite de la Passion (Guimar.)
- S. Charlotte de St. Bernard (de St. Simon.)
- S. Anne de Ste. Catherine, (Muisson.)
- S. Anne de Ste. Christine (Graillet.)
- S. Marie Therèse, (Collard.)
- S. Denise de Ste. Anne (de Coffard de Flan.)
- S. Jeanne de Ste. Domitille, (Personne)
- S. Geneviève de Ste. Magdeleine (de la Haye.)
- S. Susanne de Ste. Julienne; (Olier.)
- S. Marguerite de St. Irenée, (Hucquerville.)
- S. Jeanne de Ste. Appolline, (le Begue.)
- S. Catherine de Ste. Hildegarde, (Fontaine.)

Cette Requête & la Lettre qui la précède fut présentée à M. l'Archevêque par Maître Hilaire le 31 Décembre 1664. Il témoigna en être fort mal satisfait; & après avoir parlé au dit Hilaire avec beaucoup de chaleur sur la désobéissance, l'entêtement, l'orgueil & l'opinâtreté des Religieuses (ce sont ses termes) comme cette personne le prioit de faire Réponse, il fit sur le champ celle qui suit.

X X I. P I E C E.

Réponse de Monseigneur l'Archevêque.

Du 31 Décembre 1664.

MES SOEURS,

Quoique je sois persuadé que je vous ai parlé assez clairement jusqu'ici; & que si vous n'étiez point plus attachées aux défenseurs de *Jansenius* qu'à tout le reste de l'Eglise vous m'auriez rendu il y a long-temps l'obéissance que je vous demande; cependant puisque vous me pressés si fort de vous éclaircir encore plus que je n'ai fait sur une chose où, à dire vrai, il ne faudroit que le seul exemple de la primitive Eglise pour vous persuader & vous porter à ne me pas résister comme vous faites, je veux bien pour votre dernière satisfaction coucher mes pensées par écrit sur ce sujet. Mais comme je suis dans un accablement quasi continuel & d'affaires & de toutes sortes de personnes que j'ai sur les bras, je vous demande pour cela un peu de temps, ne voulant vous rien présenter que je n'aie au moins digéré autant que j'en ferai capable. De mon côté il n'y aura rien que je n'essaie de faire pour vous applanir la voie dans laquelle je souhaite passionnément de vous conduire: du vôtre apportés-y aussi, je vous conjure, toutes

Relation de la Mere & de me donner moyen par là de vous témoigner, comme je le souhaite il y a si long-temps, que je suis, Mes Sœurs, Votre &c.

d'abord un fort bon accueil. Je lui dis que j'étois venu, selon ses ordres, pour lui confirmer toutes les assurances que M. de Sévigné avoit eu la bonté de lui donner pour moi, qui étoit de continuer de faire, comme j'avois toujours fait, les fonctions & les exercices de la sacristie, sans me mêler nullement d'autre chose; & qu'après lui avoir donné ces assurances, j'aurois mieux souffrir tout que d'y manquer; & que je croirois offenser Dieu si je manquois à des promesses que j'avois donné à mon Archevêque; que j'avois bien du déplaisir de n'avoir pas eu l'honneur de lui donner ces assurances à Port-Royal des Champs, & d'en avoir été empêché par la violence d'une maladie; & que j'osois croire qu'après lui avoir parlé si sincèrement, je n'aurois peut-être pas reçu l'ordre que j'avois reçu, & qu'il m'auroit laissé jouir de la grace que je lui demandois. Il me témoigna qu'il étoit aussi bien fâché de son côté de ce que cela n'étoit pas arrivé: que si je lui avois parlé aussi sincèrement qu'il vouloit croire que je lui parlois alors, je pourrois avoir été épargné; Que pour le présent que j'avois reçu ordre par écrit du Roi, il se voyoit comme les mains liées: mais qu'il y avoit un chemin fort court pour cela, qui étoit la signature du *Formulaire*, sur-quoi il me fit beaucoup d'instances & me dit tout ce que vous sçavés qu'il a accoutumé de dire sur ces matières. Surquoi je lui dis que je ne faisois nulles fonctions Ecclésiastiques, & que je ne me mêlois que de servir les Messes & de parer les autels; que je le suppliois très humblement de ne me point obliger à faire une chose que la disposition intérieure de ma conscience m'empêchoit absolument de faire, & d'avoir la bonté de m'accorder la même grace qu'il avoit eu la bonté d'accorder à une personne qui ne se mêloit que des mêmes choses que moi, & qui lui avoit donné les mêmes assurances que je lui donnois. Là-dessus il me dit qu'il étoit venu un Bref de Rome qui empêchoit de faire aucune grace semblable; que ce Bref commandoit de se soumettre aux Constitutions dans lesquelles les 5 Propositions avoient été condamnées, & de souscrire le *Formulaire* de foi que le Pape avoit fait, & envoyoit avec son Bref, qui revenoit à peu-près à celui des Evêques, excepté qu'on avoit retranché la queue, qui parloit de la Doctrine de S. Augustin: qu'il y avoit ordre aux Evêques de le recevoir, de le souscrire & de le faire souscrire aux Ecclésiastiques; & d'y obliger *etiam Moniales*, (vous entendés bien ces deux mots de *Patin*, & vous sçavés bien qui ils concernent) à peine de suspension à *divinis* pour les Evêques, & d'excommunication *ipso facto* pour les Ecclésiastiques & les Religieuses qui y contreviendroient; que le Roi devoit tenir le lendemain, qui étoit samedi dernier, grand Conseil, où les Evêques qui étoient à Paris devoient s'assembler, & encore plu-

Relation de la Mere du Fargis. II. Partie.

HARDOUIN Archevêque de Paris.

XXII. P I E C E.

Copie d'une Lettre de la M. Prieure à M. ***

Le 1 jour de l'An 1665.

C'est avec joie, Monsieur, que je trouve cette occasion de vous saluer très humblement au commencement de cette année. Comme vous êtes une des personnes à qui nous avons le plus d'obligation, il est juste que vous soyés aussi un des premiers à qui je rende ce devoir, & par vous s'il vous plaît à tous ceux à qui la solemnité du jour m'empêche de le rendre. Je vous supplie très humblement de les assurer que nous commençons cette année avec un nouveau désir d'être plus attachées que jamais à la vérité & à ceux qui la défendent; & que nous nous estimerons heureuses si Dieu nous fait la grace de nous donner plus de part à sa Croix qu'il n'a fait jusqu'à présent. Je crois que M. *** vous mande comment M. l'Archeveque a reçu notre II^{de} Requête. Voilà la copie de la Lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous écrire; elle est trop douce pour la manière dont-il a reçu ce qu'on lui a présenté.

XXIII P I E C E.

Lettre de M. Giroust à la M. Prieure de Port-Royal des Champs.
Ce lundi matin 12 Janvier 1665.

Permettés-moi, ma très Révérende Mere, qu'en vous envoyant la Lettre qui s'adresse pour vous, je l'accompagne de quelques lignes pour vous renouveler à ce commencement d'année les assurances de mes très humbles respects. J'admire que vous soyés toujours au lieu où vous êtes; & je l'admire avec autant de ressentiment de joie, que j'ai de chagrin de me voir toujours languir ici dans l'irrésolution & dans l'attente du bien, pour lequel je commence à n'avoir plus guères d'espérance. Mon hôte ayant eu la pensée qu'il pourroit achever l'affaire que Maître Hilaire avoit assez heureusement commencé, eut mission pour agir selon sa pensée; de sorte qu'ayant pris occasion de la première visite que le Prélat rendit ici, il lui parla de moi, & de me renvoyer au lieu d'où j'avois été séparé avec le plus d'instance qui lui fut possible. Après beaucoup de contestations le Prélat lui dit enfin, qu'il m'envoyât le lendemain le trouver chez lui, & qu'il me vouloit parler. J'allai donc, & il me fit

Relation
de la Mere
du Fargis.
II.
Partie.

plusieurs autres personnes notables : qu'on iroit vite en cette affaire, parce que le Roi vouloit rendre la paix à l'Eglise de son Royaume, & qu'il ne vouloit point endurer plus long-temps de parti. C'est pourquoi il me conjuroit encore d'avoir patience 12 ou 15 jours pour voir le train que cette affaire prendroit ; que ceux qui connoissoient son humeur sçavoient bien le déplaisir extrême & le déchirement d'entrailles qu'il souffroit quand il lui falloit faire quelque chose qui paroïssoit avoir quelque violence ; qu'au reste il vouloit prendre un soin particulier de ma personne & de ma subsistance ; & qu'il m'ouvroit son cœur & sa bourse. Je le remerciai très humblement de ces offres si obligantes & si pleines de bonté qu'il me faisoit, & lui dis que Dieu par sa miséricorde ne m'avoit jamais manqué, & avoit inspiré à quelques personnes de me recevoir en cas que ce fut une nécessité absolue de ne plus demeurer au lieu où j'avois espéré de finir mes jours ; qu'il pouvoit me délivrer de cette nécessité ; & que j'étois comme assuré que s'il vouloit bien me permettre de m'y en retourner, le Roi le voudroit bien aussi. Là-dessus il me répéta d'attendre encore, & de lui donner le temps qu'il me demandoit, pour voir ce qu'il auroit à faire, & que je fusse assuré qu'il me feroit toutes les graces qui dépendroient de lui ; qu'il étoit terriblement veillé, & qu'il avoit des ennemis qui voudroient bien lui faire affaire de tout. Il m'embrassa, me serra les mains, & me fit beaucoup de caresses, & persista enfin à me refuser avec beaucoup de civilité la grace que je lui demandois avec tant d'instance, que je jugeai à propos de ne le pas presser davantage. *M. du Hamel* qui le gouverne absolument, & qui setrouva en cette visite, a fait lui-même toutes les instances possibles, & les a poussées plus loin que je n'eusse pas osé faire. Il rendit tous les témoignages & toutes les assurances favorables qu'on peut rendre d'une personne ; il dit que j'étois un des meilleurs amis qu'il eut au monde, & la plus sincère personne qu'il connût ; qu'il se rendroit caution pour moi ; & qu'il répondroit corps pour corps des promesses que je donnois (de ne me mêler jamais que de faire les fonctions de ma sacristie :) comme il pouvoit assurer que je ne m'étois jamais mêlé d'autre chose, il me parut agir fort cordialement & très sincèrement en tout ce procédé ; qu'il pouvoit se vanter d'avoir contribué quelque chose à mon établissement à Port-Royal, en obtenant la permission & le consentement de Monsieur le Cardinal de *Rezz*, qui eut bien de la peine à le lui accorder : mais que s'il avoit le bonheur de m'y rétablir, qu'il croiroit que ce seroit Dieu qui l'auroit fait trouver à l'Archevêché en même-temps que j'y étois venu pour demander mon rétablissement. Il est vrai qu'il me sollicita un peu de signer : mais comme il s'aperçut qu'il ne falloit pas toucher cette corde, il se désista tout à coup, & ne voulut

pas me presser. Je l'allai voir hier chez lui au fortir de la Messe pour le remercier de ses bons offices, où il continua de me témoigner affection, estime, tendresse, & effusion de cœur, avec promesse qu'il feroit mon affaire, ou qu'elle ne seroit faisable par aucune personne ; que depuis il avoit fort entretenu *M. de Paris* de moi, & qu'il avoit estime & affection pour moi, & que tout ce qui se pourroit faire il le feroit ; qu'au reste il avoit beaucoup contesté avec lui pour ce qui étoit du soin de ma subsistance, & qu'il avoit eu bien de la peine à obtenir de lui que ce fut lui seul qui en prit le soin ; & qu'il me conjuroit de ne lui pas dérober ce bonheur ; qu'il ne me laisseroit jamais manquer absolument de rien ; & qu'il m'alloit donner un papier adressant à *M. Gallois* (Notaire) sur lequel je ne manquerois jamais de rien ; que je ne lui fisse pas l'affront de recourir à d'autres personnes. Je lui dis que tant de témoignages de bonté & de générosité étoient au-dessus de toutes paroles de remerciement ; que je priois Dieu d'en être lui-même la récompense : mais que comme il avoit déchargé *M. de Paris* de ce soin, il y avoit d'autres personnes avec qui j'étois lié qui s'étoient chargées d'avoir soin de moi ; & que par conséquent il en devoit être aussi déchargé ; que je lui avois de grandes obligations ; que la seule grace que je lui demandois étoit de prendre le soin de ma grande affaire, qui étoit mon retour & mon rétablissement à Port Royal. Il m'assura qu'il le feroit, & de bonne forte : mais qu'il étoit de la prudence de ne pas presser davantage *M. de Paris* là-dessus, & de lui donner le temps qu'il demandoit pour voir la suite qu'auroit ce nouveau Bref. Il y auroit encore bien des choses à vous mander, Ma Révérende Mere, il faut remettre à le faire de vive-voix. Je me console toujours de l'espérance de vous pouvoir encore entretenir quelquefois. C'est le seul bien qui adoucit la rigueur de ma séparation avec le bon traitement que continué toujours de me faire mon hôte, qui en vérité a beaucoup de bonté pour moi. Je crois que vous en aurés beaucoup de ressentiment. Il m'a fort chargé de vous faire ses très humbles recommandations : il ne me parle jamais de vous qu'avec des sentiments très particuliers d'estime & de respect. Je vous demande de tout mon cœur la continuation de vos prières, & aussi celles de votre Sainte Communauté. Voici un secret qui est venu jusqu'à moi, & qui m'échappoit, c'est qu'une personne qui est tout à fait dans la confiance de *M. de Paris* a dit à une autre personne qu'il ne croyoit pas qu'il y eut de dispersion ; plaise à Dieu que cela soit véritable. Je le demande souvent à Dieu, & c'est le plus ardent de mes vœux.

Le froid qui nous est venu visiter m'oblige de demander à Maître *Hilaire*, ou à *M. du Val* en son absence, une camisole & quelques autres hardes. Je vous souhaite le bon jour, ma très Révérende

Mere,

Relation
de la Mere
du Fargis.
II.
Partie.

Relation de la Mere tout le respect que je suis obligé d'avoir &c.
 du Fargis. P. S. M. l'Abbé le Roi reçoit avec beaucoup
 II. de ressentiment l'honneur que vous lui faites de
 Partie. lui écrire. Il continué toujours à me faire des of-
 fres très obligeantes, & de m'affûrer qu'il n'a rien
 à lui qui ne soit tout à moi; Remerciez-le bien,
 je vous en conjure, afin qu'il soit du moins re-
 mercié dignement.

pour l'amour de lui, & par la crainte que j'ai de
 l'offenser & de manquer à la vérité. J'en aban-
 donne toute la suite à la providence divine. J'es-
 père que Dieu ne m'abandonnera pas dans le
 temps d'affliction, pourvu que je lui sois fidèle.
 Mais je crains bien ma foiblesse & je mets toute
 mon espérance en lui & aux prières de ceux qui
 soutiennent sa vérité, & que je sçai n'avoir d'au-
 tre but que sa gloire.

XXIV. P I E C E.

Lettre de la Sr. Charlotte de St. Bernard
 (de St. Simon) à Mr. * * *

Ce 19 Janvier 1665.

Toutes les fois que notre chère M. Prieure nous fait part des marques de votre souvenir, ce me font autant de nouvelles preuves de la charité que vous conservés pour celles que Dieu vous a com-
 mis. J'en ai beaucoup de reconnoissance, je vous en assure. Et quelque violence que les hommes me puissent faire, je n'écouterai jamais d'autre voix que celle qui me dira la vérité; & comme je suis assurée que vous me la dirés toujours, tous autres qui me parleront un autre langage me seront suspects: je ne regarderai jamais ces gens-là que comme des loups revêtus de peaux de Brebis, qui n'ont autre dessein que de perdre les ames, ou au moins qui préfèrent leurs intérêts & l'accomplissement de leurs passions dérégées au salut des ames qui leur sont commises. Ne seroit-on pas bien misérable de se laisser surprendre à leur pernicieuse persuasion? J'espère, Monsieur, que Dieu me fera la grace de demeurer ferme pour la vérité, non en mes propres forces, car hélas! je suis la foiblesse même. J'ai grande confiance en vos Saintes prières & à vos bons avis, que je consulterai toujours. Je me tiens comme assurée que vous ne me refusés pas ce secours, tant que Dieu vous en donnera quelque moyen. Lorsque vous nous dites dans votre dernière que c'est peut-être la dernière fois que nous recevrons de vos nouvelles; encore qu'il faille se résoudre à toute sorte de privation en ce temps-ci, néanmoins ces paroles me surprennent & me causent de la douleur. Je crois pourtant que le Bref de Rome nous donnera un peu de temps, en attendant qu'il en soit venu un autre. Encore que je sois bien persuadée que nous ne devons pas plus d'obéissance au Pape dans cette rencontre qu'à M. l'Archevêque, je ne laisse pas d'appréhender l'excommunication, quoique j'aime mieux être excommuniée des hommes que de Dieu, & être extérieurement séparée de l'Eglise que de perdre la grace par un mensonge: & ne me reconnoissant point coupable pour mériter cette punition, il me semble que je dois m'estimer heureuse si Dieu me fait la grace de porter cette humiliation injuste.

XXV. P I E C E.

Lettre de la M. Prieure.

Ce 23 Janvier 1665.

Maître Hilaire fut hier à Paris, où il vit mes Dames Flavie & Dorothee en présence d'un homme d'affaires, nommé le Roi, qui fit une longue remontrance à Hilaire pour lui persuader qu'il ne devoit reconnoître aucune Supérieure pour les affaires temporelles de la Maison, que Madame la présente, & la Sœur Dorothee; que c'étoit l'intention du Roi que tout passât par les mains de Madame, & qu'elle eût la disposition du bien de la Maison, dont elle nous feroit telle part qu'il lui plairoit. Madame sourioit en entendant ces paroles, & la S. Dorothee disoit. „ Entendés-vous, Maître Hilaire? Vous voyés que le Roi veut „ que tous les comptes soient rendus à la Maison „ d'ici.”

Ils eurent un autre Entretien touchant la signature, où elles témoignèrent la bonne espérance que leur donne le Bref du Pape que nous Signerons toutes: Dieu nous en préserve s'il lui plait. Je ne puis m'empêcher de vous dire, Ma Très Chère Sœur; que j'ai lu aujourd'hui deux paroles dans l'Ecriture qui m'ont bien consolée. La première est celle-ci. *Israel salvatus est in Domino salute eterna.* Nous devons ce me semble nous estimer si heureuses d'avoir part à ce salut éternel, que nous ne craignons aucune perte temporelle: je dis même à l'égard des choses Saintes & spirituelles. C'est un grand avantage de paroître perdu pour un temps aux yeux des hommes, pour être sauvé éternellement. Vous entendés bien que je dis ceci au sujet de l'excommunication dont on nous menace, qui est en effet une figure de la damnation. Mais que nous serons heureuses de souffrir pour un temps cette figure, pour jouir dans l'éternité du véritable salut! C'est peut-être en cette manière que nous pouvons expliquer à notre avantage l'Evangile d'hier, où N. S. dit que celui qui perd son ame pour l'amour de lui, la gardera dans la vie éternelle. Cette excommunication dont on nous veut épouvanter nous fera perdre notre ame de cette heureuse perte qui la conservera dans toute l'éternité. Je ne sçai de quoi je m'avise de vous dire tout ceci. Mais je me console avec vous

vous dans la vuë que tous les maux que les hommes nous peuvent faire ne sont que temporels: qu'ils nous excommunient; qu'ils nous mettent en prison; qu'ils nous fassent souffrir la faim & la soif &c.... tout cela n'aura qu'un temps: mais la signature nous peut faire un mal éternel. Prions Dieu, Ma Très Chère Sœur, qu'il nous préserve de ce malheur éternel; qu'il nous le fasse appréhender de telle sorte que nous ne redoutions point tout ce qui ne fait que passer. Demandés-lui, s'il vous plaît, cette grace pour nous, comme je la demande sans cesse pour vous toutes.

XXVI PIECE.

Lettre de M. de Ste. Marthe.

Ce 26 Février 1665.

Je vous supplie de n'avoir point tant d'égard à ne me pas commettre touchant la communication. Il me semble qu'il ne m'arrivera jamais de mal, en rendant à Dieu & à nos Sœurs ce que je leur dois; & je ne crois pas même que c'en fut un bien grand de passer le reste de ma vie en prison. Le poids de la Supériorité me paroît si terrible, que tout ce qui m'en délivrera me sera très favorable. Je ne ferai pourtant rien en tout cela qu'en suivant votre avis, car je sçai bien que je ne me dois avancer par moi-même en quoi que ce soit.

XXVII PIECE.

Lettre de la Mere ***.

Encore faut-il que je vous dise que nous avons pensé être noyées ces jours passés. L'étang se déborda d'une si étrange sorte, qu'il abbatit plus de la moitié du glacié, & le glacié même fut tout rompu. L'eau étoit si grande, & étoit tellement sortie de la petite Rivière de la solitude, que tout le bas de la solitude ne paroïssoit qu'un étang; & l'eau sortoit par dessus les murs qui séparent le Jardin de la solitude, comme s'ils eussent été percés; & on fut obligé d'ouvrir les deux portes pour lui donner passage, & à l'endroit de la porte à barreaux l'eau étoit aussi haute que la moitié de la porte: de sorte que devant qu'elle fut ouverte elle passoit par dessus les barreaux; ce qui fit une Rivière dans le bas du Jardin, qui se joignit à celle du moulin, qui étoit aussi débordée, & ensuite au Canal; de sorte que tout cela ne paroïssoit que la même chose. Tous les prés, & le Village de St. Lambert, furent si investis d'eau, qu'il y eut des Payfans qui sortirent de chez eux, pensant que c'étoit le jour du jugement qui les venoit surprendre. Nous eûmes une étrange frayeur que la chauffe ne se rompît, ce qu'elle n'a pas fait Dieu merci. Cette grande violence ne dura que depuis Samedi matin jusqu'environ sur les cinq heures du soir,

mais en moins de quatre ou cinq heures tout le désordre que je vous dis arriva.

XXVIII. P I E C E.

Lettre de la Mere Prieure.

Ce Vendredi 6 Mars 1665.

Vous avés bien raison de croire que ce que ma Sœur Flavie a dit du Jeune touchant ma Sœur T. L. vient de M. l'Archevêque; car il nous a mandé la même chose par Hilaire quand je lui envoyai le Mémoire de nos Sœurs malades pour les dispenser. Il lui dit „ Dites à ces bonnes filles „ qu'elles nedoivent pas faire difficulté de manger de „ la viande ce Carême, puis qu'elles n'en font „ point de défobéir à leurs Supérieurs.” Mais ce que vous dites de N. est bien facheux, & nos Sœurs anciennes n'en devroient-elles pas faire des plaintes? Il ne faut pas toujours regarder si ce que l'on dit servira, mais il faut plutôt considérer l'obligation qu'on a de le dire, puisque Dieu ne nous demandera pas compte si ce que nous avons dit a servi de quelque chose, mais si nous nous sommes acquittées de notre devoir, en avertissant celles qui dépendent de nous des fautes qu'elles font, & tâchant de leur faire voir le péril qu'il y a dans une vie si relachée: si après cela nous ne gagnons pas l'ame de nos Sœurs, qui ne nous veulent pas croire, au moins sauvons-nous la nôtre, selon la parole de la Sainte Ecriture. Il peut y avoir des raisons que je ne sçai pas qui obligent à cette retenue: mais j'appréhende avec vous, Ma Très Chère Sœur, les fausses condescendances que S. Bernard appelle des véritables cruautés.

XXIX. P I E C E.

Lettre de la Mere Prieure.

22 Mars 1665.

Vous sçavés sans doute que nous avons pêché notre étang. Il s'est trouvé un très beau brochet que nous crûmes devoir envoyer à M. de Paris avec des Perches qui étoient aussi fort belles. Hilaire en fut le porteur; & quand il eut dit qu'il venoit de ma part, Monseigneur lui répondit „ La Mere Prieure me fait-elle des présents? „ croit-elle que je voudrai bien les recevoir?” Hilaire lui répondit, „ Monseigneur, elle espère „ que vous lui ferez cet honneur.” Il lui dit: „ Et „ elle ne veut pas m'obéir.” Il reçut enfin le présent, qu'il trouva beau, mais il ordonna à Hilaire de me dire qu'il me viendrait bientôt voir, & qu'il me diroit des raisons si fortes, qu'il espéroit que je signerois; & que si mes raisons étoient meilleures que les siennes, il me céderoit. Cela

me

Relation me fait trembler, car je crains qu'il nous donne de la Mere une nouvelle batterie, en tâchant de nous gagner du Fargis. par les carités.

accorder, tant que vous demurerés dans l'état où vous êtes présentement? Il faut donc que je me fasse mon procès à moi-même, avouant que j'ai tort, & que c'est vous qui avés raison. Il faut que je tombe d'accord que tous les commandemens que je vous ai fait d'obéir au Jugement du Saint Siège sont injustes, & que le refus que vous avés fait d'y obeir est le plus équitable du monde. En conséquence, Mes Sœurs, fourniriés vous bien un exemple d'un Evêque qui depuis le commencement de l'Eglise jusqu'à nous en eût usé de cette sorte? Nous voyons bien dans les Conciles qu'on a obligé des fidèles sous peine d'excommunications de souscrire aux jugemens qu'ils auroient rendus, non seulement pour le droit, mais aussi pour le fait. Vous n'ignorés pas ce que fit le Concile de Calcedoine à l'égard de Théodore, pour ne vouloir pas acquiescer au jugement rendu contre Nestorius. Vous n'ignorés pas ce que fit le Concile de Nicée à l'égard d'Eusebe & de Théognis, pour n'avoir pas voulu souscrire au jugement porté contre Arius. Mais vous n'avez point d'exemple, comme je crois, qu'aucun Concile ni aucun Supérieur légitime ayant demandé la soumission due à ses Jugemens, ait jamais avoué qu'il eut tort, & que ceux qui lui avoient désobéi en eussent usé comme ils doivent. D'où il est évident, Mes Sœurs, que je ne puis mieux faire que de me tenir dans les termes de ce qui a toujours été pratiqué dans l'Eglise; & de vous conjurer de vouloir lire la réponse que j'ai fait à votre Requête, avec le même esprit que je vous l'envoie, c'est à dire, avec un esprit de charité & de désintéressement, & nullement prévenu ni occupé; & d'avoir la bonté, si vous y trouvé des difficultés, de me les faire sçavoir, afin que je tâche de les lever & de vous satisfaire entièrement: car je ne souhaite rien tant que de vous témoigner combien je suis véritablement, Mes Sœurs, Votre &c.

II.
Partie.

XXX. P I E C E.

Lettre des Sœurs de Port-Royal des Champs à Monsieur l'Archevêque pour lui demander la Communion de Pâques.

Du 27 Mars 1665.

MONSEIGNEUR,

Nous serions dans une insensibilité très criminelle à des personnes Chrétiennes & Religieuses, si nous ne souffrions avec beaucoup de douleur l'état de privation des Sacrements où nous sommes réduites, & si nous n'avions un continuel désir de participer au corps & au sang de Jesus-Christ, comme nous tâchons de l'adorer sans cesse en esprit & en vérité. C'est ce qui nous oblige, Monseigneur, à nous adresser à Votre Grandeur en ce Saint temps, pour vous demander la Communion Paschale, à laquelle on reçoit les moindres chrétiens. Nous vous la demandons avec d'autant plus d'espérance de l'obtenir, que vous sçavés, Monseigneur, que nous avons fait tout ce que nous avons pu pour nous mettre en état de vous obéir entièrement, en vous adressant il y a 3 mois notre très humble Requête, pour apprendre de vous-même votre propre intention; & nous attendons avec patience la réponse que vous avés eu la bonté de nous promettre: & nous protestons que nous ne souhaitons rien avec plus de passion, que de pouvoir nous y soumettre pleinement. Nous avons occasion de croire, Monseigneur, que nous approchant de Jesus-Christ avec un cœur simple & sincère, il fera notre lumière & notre conduite, & que nous reconnaitrons à la fraction de ce pain céleste ce que nous devons faire dans la chose du monde la plus importante à notre salut. Ecoutez donc, s'il vous plait, Monseigneur, les larmes & les soupirs de pauvres Religieuses, les plus affligées & les plus dignes de compassion qui furent jamais; & accordés à leurs vœux ce qu'elles vous demandent au nom de Jesus-Christ, & par les mérites de sa Croix. C'est &c.

XXXI. P I E C E.

Lettre de M. l'Archevêque de Paris aux Religieuses de Port-Royal des Champs.

A Paris. ce 28 Mars 1665.

MES SOEURS,

Pourquoi me demandés-vous une chose que vous sçavés bien que je ne puis ni ne dois vous

XXXII P I E C E.

Réponse [de M. de Paris] à la Requête qui lui avoit été présentée par les Religieuses de Port-Royal des Champs.

En datte du 30 Décembre 1664.

[Cette réponse n'étoit pas écrite de sa main ni même signée de lui.]

Après que vous avés fait toutes les résistances qu'on a vu pour n'obéir pas à notre Mandement, vous vous êtes avisées de nous présenter une Requête qui nous somme de déclarer juridiquement quel défaut nous trouvons à la signature que vous nous avés présenté, & d'expliquer par un Acte public & authentique, & d'une manière précise, claire & proportionnée à votre esprit, ce qu'il faut entendre par ces mots d'acquiescement.

II.
Partie.

Relation de la Mere du Fargis.
II.
Partie.

de soumission, d'obéissance, & autres semblables. Ce procédé véritablement est fort nouveau & tout à fait inouï dans l'Eglise. On ne peut pas dire qu'il ne soit très peu respectueux à l'endroit de vos Pasteurs, & fort contraire à l'humilité & à la modestie dont les Religieuses font profession. Néanmoins afin qu'il ne vous reste plus aucun subterfuge; ni l'ombre seulement d'un obstacle à quoi vous puissiez vous arrêter, nous voulons bien, quoique sans aucune obligation de justice ni de nécessité, mais par le seul motif de la charité d'un Pere qui relache quelquefois de son autorité pour compatir à la foiblesse de ses enfants malades, nous voulons bien, dis-je, vous aider encore par cette réponse à détacher le bandeau que vous-mêmes avés pris tant de peine de vous mettre sur les yeux.

C'est une vérité fondamentale du *Christianisme*, que le St. Siège & les Evêques ont droit de juger de la Doctrine & de condamner les Erreurs & les Auteurs dans la bouche ou dans les Ecrits desquels elles se trouvent.

C'en est aussi une autre bien établie par la pratique & par les exemples des Conciles les plus Saints & les plus œcumeniques, que quand ils ont condamné une Proposition, un Auteur, un Livre, ils ont droit d'obliger de souscrire à cette condamnation; que c'est être défobéissant & opiniâtre de ne le pas faire, & que toutes les loix de l'Eglise punissent la défobéissance & l'opiniâtreté, presque aussi sévèrement que l'hérésie.

Or pour sçavoir quelle doit être la soumission qu'on doit avoir pour ces fortes de Jugements de l'Eglise, il faut voir de quoi elle peut connoître, & jusqu'où s'étend sa juridiction en ces rencontres. On demeure d'accord qu'elle ne va point jusqu'à définir quel est le sentiment intérieur d'un Auteur, car en cela elle se pourroit tromper, en lui en attribuant un autre que celui qu'il a dans l'esprit. Comme ce point n'est point nécessaire pour entretenir l'unité & la paix de l'Eglise, & qu'il ne regarde point la Religion en général ni l'Instruction des fidèles, Dieu ne s'est point obligé de lui donner des lumières pour pénétrer jusqu'à là: mais d'autre part comme il est nécessaire qu'elle empêche le schisme & le scandale, il faut aussi demeurer d'accord qu'elle a toutes les lumières & la puissance dont il est besoin pour connoître & pour condamner ce qu'il y a de dangereux & d'erroné dans les Ecrits & dans les discours dont elle juge; & il est encore de ses fonctions de condamner les Auteurs des Erreurs qu'elle a reconnu, afin qu'étant notés ils ne puissent pas à l'avenir enseigner de semblables choses, & qu'ils renoncent à ces mauvais sentiments, s'ils les ont effectivement dans l'ame; ou s'ils ne les ont pas tels, comme ils paroissent dans leurs Ecrits, ils prennent le soin de les expliquer d'une manière plus orthodoxe. Mais il est certain que quand ils les auroient expliqués de cette sorte,

qu'ils leur auroient donné un sens favorable, & Relation qu'ils seroient pleinement justifiés de tout soupçon, de la Mere néanmoins leurs Livres demeureroient toujours du Fargis: condamnés avec justice, parce qu'il y auroit toujours le même danger & le même inconvenient à les lire. II. Partie.

Or là déférence & la soumission que l'Eglise demande quand elle exige qu'on souscrive au jugement qu'elle a donné contre un Auteur & contre ses Livres, consiste en ce que l'on croie sincèrement que cet Auteur (faisant abstraction s'il est Orthodoxe en son ame ou non) a donné juste sujet de le condamner; qu'il l'a été justement & juridiquement; & que l'Eglise a vu & remarqué dans ses Ecrits les Propositions qu'elle y a condamné; & qu'elle ne s'est point trompée, parce qu'elle les y a vuës, & qu'elles y sont effectivement si bien, qu'elles s'y présentent à tous ceux qui les lisent sans préoccupation & avec soin, & qui les prennent selon leur sens naturel & selon la première & simple notion que leurs paroles, comme elles sont couchées, forment dans l'entendement du lecteur; & c'est cela qu'on appelle le *sens de l'Auteur*, parce que c'est celui que porte ses Ecrits, quand bien même il en auroit eu un différent dans son esprit lorsqu'il les composoit.

Maintenant pour appliquer ces vérités à votre Requête, nous au vous répondrons au premier point de ce que vous nous demandés, que la signature que vous avés offerte ne satisfait nullement à ce qu'on désire de vous, & à ce que vous devés pour plusieurs raisons.

La première, parce que bien loin de marquer votre respect & votre obéissance, elle marque la bonne opinion que vous avés de vous-mêmes, & l'amour de vos propres sentiments. Nous vous commandons de souscrire le *Formulaire*, & vous le voulés expliquer. Le pouvés-vous sans préférer vos lumières à celles du S. Siège & des Prélats de l'Eglise Gallicane? sans dire que vous voyés plus clair qu'eux, & sans leur reprocher tacitement qu'ils veulents user de surprise, & exiger des choses qu'on ne leur doit point, ou qu'ils sont ignorants & qu'ils ne sçavent ce qu'ils demandent?

La 2^{de}, parce que cette signature est contraire à l'usage & à la pratique de l'Eglise, dans laquelle on ne trouvera jamais que ceux qui ont signé en pareil cas aient signé avec restriction ou avec explication, étant une chose tout à fait injurieuse à l'Eglise.

La 3^{eme} est, parce que cette souscription ainsi restreinte & modifiée rendroit le jugement du Pape & des Evêques illusoire, à cause qu'il seroit impossible de marquer surquoi tomberoit la condamnation: & que d'ailleurs elle embrouilleroit la question: au lieu qu'il la faut trancher nettement, afin de terminer ces longues contestations, qui troublent les consciences des fidèles depuis vingt ans.

Relation de la Mere acqiescement, deférence, foudmiffion, & autres du Fargis. pareils termes, nous entendons fimplément ce ce que ces mots fignifient naturellement, & dans l'acceprion qui leur eft propre, & que tout le monde comprend quand on les prononce.

Ainfi nous vous demandons que fincérement & de bonne-foi vous croyiés, non point que M. d'Ypres ait été dans l'Erreur; non point qu'il ait voulu ni eut deffein d'en écrire ni d'en enfeigner dans fon Livre: mais que foit par faute d'avoir fçu bien digérer ces matières difficiles, foit pour n'avoir pas été affez heureux de s'exprimer auffi-bien qu'il penfoit, il fe trouve dans fon Livre des Erreurs contraires au fentiment de l'Eglife, & qu'on en a extrait cinq Propofitions qui font condamnées dans le propre fens de fon Ouvrage.

Nous ne demandons point que vous ayiés cette créance fur vos propres lumières & fur une connoiffance évidente, parce qu'en effet vous n'avez point lu, ni dû lire le Livre de *Jansenius*: mais que vous l'ayiés fur le rapport & fur la foi de vos Supérieurs, qui font juges compétents de ces chofes-là; qui ont un Caractère particulier pour lire & examiner toutes fortes de Livres & d'Ecrits; & qui au fujet du Livre de *Jansenius* y ont procédé felon toutes les formes des Jugemens Eccléfiastiques. Ce qui eft fi conforme aux Règles & à l'ufage de l'Eglife, que fi M. d'Ypres revenoit au monde, & qu'il vit le St. Siège & tous les Evêques de l'Eglife Gallicane avoir condamné fon Livre, il avoueroit affûrement que fa plume s'est égarée; & s'il ne pouvoit pas fupprimer fon Livre, il foufcriroit à fa condamnation, comme en effet il y a foufcrit par avance, puisqu'il a foumis entièrement & fans aucune réfervede fon Ouvrage au St. Siège.

XXXIII. P I E C E.

Lettre de la Mere Prieure.

Ce Mercredi-Saint 1 Avril 1665.

Je penfe que vous pouvés encore recevoir cette Lettre avant les fêtes, Ma Très Chère Sœur, & je vous l'écris principalement dans le deffein de vous demander vos prières & celles de routes nos Sœurs, à qui vous jugerés à propos de me recommander pendant ces fains jours, qui font pour nous doublement des jours de douleurs, quoiqu'il me femble qu'elle n'est pas fi grande qu'elle ne foit accompagnée de beaucoup de confolation, dans la vué que nous avons préfentement plus de conformité avec l'état fouffrant de *Jefus-Christ*, que nous n'en avons eu dans toutes les années précédentes. Cette Communication aux fouffrances & à l'humiliation de *Jefus-*

Christ nous fera plus utile que la Communion Sacramentale que l'on nous refuse: & j'efpère, Ma Chère Sœur, que nous en recevrons l'effet, qui fera de nous eftimer heureufes de vivre & mourir attachées à la Croix de *Jefus-Christ*.

XXXIV. P I E C E.

Lettre de la Meme.

Ce Jeudi-Saint 2 Avril 1665.

Contritum est cor meum in medio mei, contriverunt omnia ossa mea. Permettés-moi de me fervir de ces paroles, que nous avons chanté ce matin, pour vous exprimer l'angoiffe où j'ai été depuis avoir reçu votre billet, qui parle d'Accommodement. L'expérience que j'ai des Mauvaises suites qu'ont eu tous ceux qu'on a tenté jufqu'à préfent, me fait redouter toutes ces Propofitions comme la chofe du monde la plus dangereufe. Ce n'est pas que je n'aie une entière confiance aux perfonnes qui ont la bonté d'agir pour nous en ces occasions. Je fçai bien qu'ils ont plus d'amour pour la vérité & plus de lumière pour difcerner ce qui peut bleffer que nous n'en pouvons avoir: mais je ne puis m'empêcher de craindre qu'ils n'aient une compaffion un peu trop humaine de ce que nous fouffrons, qui les porte à écouter quelque Propofition de relachement, qui fera affûrement notre véritable ruine. Au nom de Dieu, Monsieur, dites bien à vos amis que nous les supplions de ne fe point engager à nous faire rien faire au delà de ce que nous avons déjà fait. Je fuis fortement perfuadée que c'est tout ce que nous pouvons en confcience; & que fi nous commençons tant foit peu à fortir de notre voie, on nous pouffera bien loin. Je vous demande pardon de ce que je vous écris avec tant de chaleur: mais j'ai le cœur percé d'une Lettre que je reçus hier de N. qui me fait terriblement peur; je vous l'envoie; vous en jugerés s'il vous plaît. Je trouve particulièrement étrange ce qu'elle dit (qu'elle ne fçait, fi on nous afsembleroit dans l'une de nos deux Maisons); car je ne crois pas que nous duffions accepter cette confultation dans une Maifon étrangère, où nous ne ferions pas libres d'avoir le confeil des perfonnes en qui nous avons confiance. Ce quel'on dit de N. m'afflige auffi: parcequ'il femble que c'est une avance; mais je ne crois pas qu'elle foit faite; & pour moi je ne voudrois pas obtenir cela à une telle condition, qui donne trop d'efpérance à ceux qui nous veulent tromper: au lieu qu'il me femble que notre fureté confifte à ne leur en donner aucune. A moins que ma Sœur *Angelique de Saint Jean* ne foit de cette Affemblée, nous n'avons rien à faire. Je vous avoué, Mr., que quelque envie que j'aie de voir encore une fois nos Chères Meres, j'ai peine que l'on fe serve de ce pré-

Ses craintes pour toute forte d'Accommodement.

prétexte qui nous engage insensiblement plus loin que nous ne pensons &c.

Cette Proposition dont la Lettre parle n'eut aucune suite, elle venoit de M. de Meaux, qui auroit bien voulu pouvoir trouver quelque voie d'Accommodement pour délivrer la Maison de l'entière ruine dont elle étoit menacée, & qui dans cette vuë avoit proposé à M. de Paris de faire Assembler toutes les Supérieures des deux Maisons pour délibérer en Corps & aviser ensemble s'il n'y auroit point quelque moyen de le satisfaire. La M. Abbesse donna avis de cela à la M. Prieure, & lui manda en même-temps qu'elle n'étoit pas assurée en quel lieu se feroit cette Assemblée; & que M. de Paris ne vouloit pas que ma Sœur Angelique de Saint Jean s'y trouvât. Ce fut cette Conclusion qui allarma la M. Prieure, & l'obligea d'écrire cette Lettre: & ensuite elle fit réponse à notre Mere qu'elle auroit grande joie de cette entrevuë, mais pourvu qu'elle fut accompagnée de 2 conditions, l'une; qu'elle se fit ici à Port-Royal des Champs, parce qu'il falloit être entièrement libres, ce qui ne pouvoit être dans une Maison étrangère, ni même dans celle de Paris, où mes Sœurs Flavie & Dorothee & les Religieuses de St. Marie ne laisseroient aucune liberté: & l'autre; que Ma Sœur Angelique de St. Jean fût de cette Délibération; qu'à moins de cela il n'y avoit rien à faire. A quoi elle ajoutoit: „aussi-bien avons-nous déjà fait ce qui étoit en notre pouvoir; & s'il étoit vrai qu'il y eut encore quelque chose à faire; la Délibération s'en devoit prendre avec toute la Communauté, puisque c'est une affaire de Conscience. Ce qui n'empêche pas que je ne désire beaucoup cette entrevuë, pourvu qu'elle ne nous engage à rien.” Notre Mere qui n'avoit eu aucune part dans cette Proposition, dont elle avoit cru seulement devoir donner avis pour sçavoir la pensée de la Mere Prieure, lui écrivit qu'elle *entroit entièrement dans ses raisons, & que ses sentiments étoient les siens.*

[C'est l'Accommodement dont il est parlé dans la Relation de Paris, qui se devoit traiter avec Monsieur de Paris dans la semaine Sainte, & dont on avoit déjà pris de si grandes espérances, qu'on se promettoit que les Religieuses communieroient à Pâques: mais tout cela se réduisit à rien.]

XXXV. P I E C E.

Lettre des Religieuses de Port-Royal des Champs,
à M. l'Archevêque sur sa Réponse à leur Re-
quête du 30 Décembre 1664.

Le Lundi de Pâques 4 Avril 1665.

MONSEIGNEUR,

Encore que nous ayons trouvé dans la réponse

qu'il vous a plu de faire à notre Requête un grand nombre de choses fort éloignées de nos pensées & de la Mere de l'idée que nous avons pris de vos sentiments sur la Lettre que vous avés écrit à M. l'Evêque d'Angers, nous nous croyons obligées néanmoins de vous en remercier, & de vous faire connoître en même-temps les sentiments qu'elle a excité en nous.

Nous ne craignons pas, Mgr., de vous dire avec la confiance que vous nous permettés, que le premier mouvement que nous avons senti a été un mouvement de joie de ce que Dieu nous a fait la grace de ne signer point jusqu'à présent, puisque l'explication que vous donnés maintenant à la signature que vous nous commandés, nous a fait connoître que si nous l'avions fait dans la disposition où nous étions, nous n'aurions fait que nous tromper nous-mêmes en trompant l'Eglise; que nous n'aurions point fait véritablement ce que vous demandés; & que nous aurions fait ce que vous ne demandés pas; & qu'ainsi nous nous serions jouées d'une chose aussi Sainte qu'est une profession de foi & un serment que l'on fait à la face de l'Eglise. Vous nous déclarés, Mgr, que vous ne nous demandés pas „que nous croyions que M. d'Ypres ait été dans l'Erreur ni qu'il ait voulu ni qu'il ait eu dessein d'en enseigner dans son livre. Vous nous assurés que la juridiction de l'Eglise ne va point jusqu'à définir quel est le sentiment intérieur d'un auteur, qu'en cela elle se pourroit tromper, & lui en attribuer un autre que celui qu'il a dans l'esprit; que comme ce point n'est point nécessaire pour entretenir la paix, l'unité & la paix des fidèles, Dieu ne s'est point obligé de lui donner des lumières pour pénétrer jusque-là.”

Nous apprenons donc, Monseigneur, par votre réponse, qu'il est injuste de demander aux fidèles, & particulièrement à des Religieuses, qu'elles croient & qu'elles soient persuadées que M. l'Evêque d'Ypres a eu dans l'Esprit les erreurs qu'on lui attribue, & qu'il a eu intention de les enseigner, & que cette Créance seroit téméraire, puisque l'Eglise se peut tromper en ce point. Cependant il est très véritable, Monseigneur, que c'étoit en ce sens que nous prenions les paroles des Constitutions, auxquelles on se soumet par le Formulaire, & que nous étions persuadées qu'elles signifioient que Jansenius avoit eu intention d'enseigner ces mauvais sens. Et cette explication n'étoit pas hors d'apparence puisque la Constitution du Pape porte expressément qu'il condamne les Propositions dans le sens que Jansenius a eu intention d'enseigner; & que ces mêmes paroles se trouvent dans le nouveau Formulaire dressé par le Pape. Il est sans doute qu'étant persuadées, comme nous étions, qu'on nous demandoit cette créance touchant l'intention de l'auteur, nous avons eu intention de refuser de la promettre, puisque vous nous déclarés à présent, qu'il seroit injuste

Relation de la demande, & que vous nous faites assez con- & dans le sens que nous donnions à la signature, Relation
de la Mere noître que nous aurions été téméraires de l'accor- & selon la manière dont on l'interprétoit, la ré- de la Mere
du Fargis. der. Nous avons donc sujet, Monseigneur, de sistance que nous y avons apporté à été juste & du Fargis.
II. bémir Dieu de ce qu'il nous a fait la grace de lui nécessaire; & que l'obéissance que nous y aurions II.
Partie. être assez fidèles pour refuser de faire une chose rendu auroit été fausse, trompeuse & indigne de Religieuses consacrées à Dieu: puisque nous au- Partie.
qui auroit été certainement injuste & contraire à rions sans doute suivi l'une de ces opinions, que vous rejettés par l'éclaircissement qu'il vous a plu de nous donner.

Car si nous avions signé & que nous eussions voulu renoncer à toutes nos lumières, il est certain que nous aurions signé dans cette même vue & dans ce dessein (de rendre témoignage à l'Eglise que nous étions persuadées que M. d'Ypres avoit eu dans l'Esprit ces Erreurs, & qu'il avoit eu intention de les enseigner:) & comme ce témoignage est injuste & téméraire, selon la Déclaration que vous nous en avés fait, nous aurions rendu un témoignage injuste & téméraire devant l'Eglise.

Nous ne serions pas moins éloignées de votre intention, Mgr., si nous eussions voulu écouter d'autres personnes qui nous vouloient persuader de signer sans croire en aucune sorte que les Erreurs condamnées fussent dans le Livre de *Jansenius*; & qui nous assuroient que notre signature ne seroit point un témoignage de créance, mais seulement de respect; & qui nous disoient que c'étoit là votre opinion. Car puisqu'il paroît maintenant que vous nous demandés une sorte de créance, si nous avons signé suivant les Instructions de ces personnes, notre signature auroit encore été une pure illusion, qui n'auroit pu que vous offenser en offensant la vérité souveraine, qui nous défend de tromper en aucune sorte ceux qui nous tiennent la place de Dieu sur la terre. Ainsi, Monseigneur, ce nous est une grande consolation de voir par votre réponse que nous avons eu raison de croire que ce conseil qu'ils nous donnoient étoit éloigné des règles de la sincérité chrétienne, & de n'avoir pas cru légèrement que votre intention fût de nous obliger à prendre les paroles de la signature en un sens si éloigné de leur véritable signification.

Que pouvions-nous donc faire, Monseigneur, de plus légitime dans l'agitation que ces différentes pensées produisoient nécessairement dans notre esprit, que de nous adresser à vous-même pour vous demander la nature de l'obligation que vous nous vouliez imposer; puisqu'il paroît par l'événement que si nous eussions voulu la deviner au hazard, & nous priver par une fausse humilité de l'éclaircissement que vous nous avés donné, nous nous serions certainement égarées, & nous n'aurions fait que nous éloigner de vos véritables intentions, en prétendant nous y conformer?

Et c'est ce qui nous fait espérer de votre équité, Monseigneur, que quelque jugement que vous portés de la conduite que nous tiendrons à l'avenir, vous jugerés au moins que nous n'en avons pu tenir une autre que celle que nous avons tenué jusqu'ici; que dans la disposition où nous étions

Ainsi, Monseigneur, comme la défense que vous nous avés fait de participer aux Sacrements n'est pas fondée sur nos fautes futures, mais sur nos fautes passées; nous avons cette confiance que vous aurés la bonté de la lever, en reconnoissant par cette déclaration, que nous vous faisons de notre sentiment, que nous ne pouvions pas agir autrement selon les pensées que nous avions, & qui n'étoient pas sans beaucoup de fondement.

Quant à la voie que vous nous proposés maintenant pour signer, en nous déclarant le sens que vous avés intention d'enfermer sous la signature, parce que notre propre expérience nous a fait voir combien il est facile de se tromper, croyant bien entendre le sens des Supérieurs sur des matières si embrouillées, nous supplions très humblement V. G. de trouver bon que nous lui représentions de quelle sorte nous l'avons compris, & de nous redresser si nous l'avons mal compris.

Nous avons conçu, Monseigneur, par votre réponse, que vous nous y enseignés que l'Eglise se pourroit tromper en définissant qu'un auteur a eu un tel sens ou une telle erreur dans l'esprit, & qu'il ait eu intention de l'enseigner; & que Dieu ne s'est point obligé de lui donner des lumières pour pénétrer cela; & qu'ainsi il seroit injuste d'exiger cette créance des fidèles: mais que quand il s'agit de sçavoir quel est le sens du Livre d'un auteur, & si des erreurs y sont effectivement contenues, elle ne se peut tromper en ce point, c'est-à-dire, qu'elle est infallible, & que Dieu s'est obligé de lui donner toute la lumière nécessaire pour pénétrer ce sens: qu'ainsi nous devons croire sincèrement que la condamnation de ce Livre est juste, & que l'Eglise y a vu & remarqué les Propositions qu'elle condamne; qu'elle ne s'est point trompée en cela; qu'il faut croire que ces erreurs y sont effectivement, & qu'elles s'y présentent à tous ceux qui les lisent sans préoccupation & avec soin.

Et ainsi, Monseigneur, en appliquant cette maxime générale au sujet dont il s'agit, il nous a semblé que vous exigés de nous la créance, non que *Jansenius* ait eu véritablement dans son Esprit les Erreurs qu'on lui attribué, mais que ces Erreurs se trouvent effectivement dans son Livre; que l'Eglise n'a pu se tromper sur ce point, c'est à dire, qu'elle est infallible dans l'intelligence du

Relation
de la Mere
du Fargis.

II.
Partie.

ce du sens des Livres nouveaux; & que Dieu s'est obligé de lui donner les lumières nécessaires pour découvrir ces sortes de vérités de fait.

Voilà, Monseigneur, l'idée de vos sentiments que nous avons pris dans votre réponse; nous vous supplions très humblement de la corriger au cas qu'elle fût défectueuse. Nous jugeons très bien que supposé que tout cela soit véritable, il n'y a plus de difficulté à la signature. Car s'il est vrai que le Pape soit infaillible dans l'intelligence du sens des Livres, & que Dieu se soit obligé de lui donner cette lumière pour le pénétrer, il est indubitable que nous devons croire que les Erreurs des V Propositions sont effectivement dans le Livre de *Jansenius*; & que si nous le devons croire, nous ne devons point faire de difficulté de l'attester.

Toute la difficulté qui nous reste, consiste donc uniquement sur cette infaillibilité du Pape & de l'Eglise dans l'intelligence des Livres, que vous établissez, Mgr., par votre réponse comme l'unique fondement de cette créance que vous exigez. Et comme vous avés la bonté de vouloir bien souffrir que nous vous proposons nos doutes, nous ne craignons pas de reconnoître devant vous que jusqu'ici nous avons été dans un sentiment contraire. Nous avons cru, Mgr., qu'encore que l'Eglise fût infaillible dans les Dogmes & dans la condamnation des Erreurs, parce qu'elle se conduisoit par la lumière de l'Écriture & de la Tradition, dont elle est dépositaire; elle ne l'étoit pas néanmoins dans les Jugemens qu'elle fait qu'une telle Erreur est contenue dans un tel Livre, parce qu'elle n'a point reçu cette vérité de la Tradition ni de la révélation de Dieu; qu'ainsi elle se pouvoit tromper dans l'intelligence des Livres nouveaux, & leur attribuer des sens différens du véritable, que des personnes non-prevenuees ou plus éclairées trouvent dans ce Livre; que cela n'empêche pas que l'Eglise n'eût juridiction pour juger & des personnes & des Livres: mais que comme elle n'en jugeoit pas infailliblement, elle n'imposoit pas nécessité de croire ce qu'elle en juge, comme on n'impose pas nécessité de croire que la Lettre d'*Honorius* est remplie de l'hérésie des *Monothélites*, ou les Ecrits de *Théodoret* de celle de *Nestorius*; qu'ainsi il étoit bien nécessaire de condamner avec l'Eglise le sens des Propositions que le Pape déclare être de *Jansenius*: mais qu'il n'étoit pas nécessaire de croire que ces sens fussent effectivement dans *Jansenius*.

Nous étions, Mgr., d'autant plus confirmées dans cette pensée, que nous voyons que de grands Evêques avancent cette maxime (que l'Eglise n'est pas infaillible dans l'intelligence des sens des Ecrits,) comme étant généralement reçuë par tous les Théologiens Catholiques, & qu'ils assurent que l'opinion contraire n'a jamais été soutenue avant les dernières années. Car c'est ainsi que M. l'E-

vêque de *Vence* en parle dans son Histoire sur l'année de *Jesus-Christ* 553 n. 12, où il fait voir que les Papes & les Conciles se peuvent tromper dans les questions de fait, soit que ces faits regardent les personnes, soit qu'ils regardent leurs Ecrits; & que c'est ce qui avoit été cru universellement dans les Ecoles Catholiques avant que quelques Théologiens du temps l'eussent révoqué en doute.

Vous sçavés aussi, Mgr., que l'Evêque d'*Angers* en parle de la même sorte dans la réponse qu'il a fait à votre Lettre; & qu'il croit cette Doctrine si indubitable, qu'il est persuadé que c'est aussi votre sentiment, & qu'il s'efforce de le prouver par vos propres termes.

Nous ne pouvons, Mgr., assez nous étonner de cette diversité de sentiments que nous voyons entre les Evêques. Ceux que nous avons allégué ne parlent pas de leur opinion comme d'une chose douteuse, & ils prétendent que c'est la Doctrine de l'Eglise; & ce qui est plus étrange, c'est que ce ne sont pas seulement ceux qui ont de l'éloignement du *Formulaire* qui parlent de cette sorte, mais ceux mêmes qui le favorisent, & qui nous veulent conseiller de le signer, ainsi que vous le pouvez voir, Mgr., dans un Ecrit composé, à ce qu'on nous a dit, par un des grands défenseurs du *Formulaire*, & que nous avons cru devoir envoyer à Votre Grandeur, afin qu'elle juge d'une part que ce que nous lui exposons n'est point fondé sur des discours en l'air; & qu'elle voie de l'autre les raisons qui nous font douter de la vérité de cette Doctrine, qui sont les mêmes que celles de cet Ecrit.

Il est certain, Mgr., que dans les choses qui regardent l'obéissance, nous ne devons écouter que vous, puisqu'il n'y a que vous à qui nous soyons assujetties par l'ordre de Dieu: mais quand il s'agit de Doctrine, comme nous n'en devons point avoir de particulière, l'autorité de tous les Evêques nous est également considérable; ainsi vous ne trouverez pas sans doute étrange que nous hésitions sur la Doctrine de l'infaillibilité de l'Eglise dans l'intelligence des Livres, puisque nous la voyons si fort contestée dans l'Eglise, & qu'elle n'est pas établie par un consentement universel; elle ne nous regarde plus, puis qu'il suffit à des filles de se nourrir des vérités certaines, & d'avoir une intention générale d'embrasser les sentiments de l'Eglise Catholique, sans qu'elles soient obligées de prendre part aux matières contestées.

C'est, Mgr., la disposition où nous nous sommes trouvées à l'égard de cette nouvelle question; & pour en sortir il est sans doute besoin que nous ayons d'autres lumières que celles que nous avons: desorte que nous ne pouvons faire autre chose que de tâcher de nous éclaircir par toutes les voies que nous pourrons. Le délai que le Pape donne par sa Bulle nous est favorable pour cela. Mais cependant comme vous voyés, Mgr., que nous se-

Relation
de la Mere
du Fargis.

II.
Partie.

riens

Relation de la Mere du Fargis. II. Partie. rions très téméraires de signer sans être persuadés de cette infailibilité du Pape ou des Evêques dans l'intelligence des Livres, sur laquelle vous établis cette obligation, & sans laquelle elle ne peut subsister; & que nous avons très grand sujet de douter de cette maxime sur l'autorité de tant de grands Evêques qui la contestent, nous vous supplions très humblement de considérer que ce doute ne peut pas servir de raison légitime pour nous priver des Sacrements, puisqu'on n'en peut priver personne que pour une faute claire, manifeste & indubitable: au lieu qu'il n'y a point de faute de douter d'une Doctrine que des Evêques si Célèbres représentent comme contraire au consentement général de l'Eglise.

C'est, Monseigneur, le principal sujet de cette Lettre, qui nous servira de Requête pour vous demander ce rétablissement si juste: & nous prendrons la liberté d'y ajouter une prière qui nous paroît très légitime, qui est, Monseigneur, qu'il nous soit permis de Consulter sur les points de Doctrine que vous nous proposez, des Théologiens & des Evêques, afin que nous nous puissions assurer des sentimens de l'Eglise sur tous ces points, puisqu'à moins qu'ils ne soient certains, indubitables & universels, vous sçavez que nous n'avons aucune obligation de les recevoir, & qu'ils ne nous peuvent servir de fondement suffisant pour faire le serment contenu dans le *Formulaire*.

Nous ne croyons pas, Monseigneur, qu'après toutes ces choses Votre Grandeur fasse difficulté de nous accorder une chose si légitime, quoique nous souhaitions beaucoup davantage que vous voulussiez user envers nous de la conduite dont on a usé jusqu'à ce temps dans l'Eglise envers toutes les personnes à qui on n'a jamais demandé de signatures, en se contentant qu'elles demeurassent dans la simplicité de la foi: puisqu'il n'a que trop paru que cette Nouvelle pratique n'étoit capable que de produire des troubles de Conscience, sans aucun fruit. Il est sans doute, Monseigneur, que vous pouvez vous décharger de cette obligation, puisque personne ne vous a pu forcer d'établir cette loi si extraordinaire; & que personne ne vous peut empêcher d'en dispenser ceux que vous voudrés: & nous voulons espérer que nous obtiendrons enfin cette grace de votre bonté, lorsqu'elle aura mieux connu le fond de notre cœur, & l'éloignement que nous avons toujours eu de toutes ces questions, où on nous embarrasse sans sujet; ce qui nous donnera moyen de vous témoigner avec plus de joie, mais non avec plus de vérité que nous faisons à présent, que nous sommes très sincèrement, Monseigneur &c.

Signé de toutes les Religieuses.

XXXVI. P I E C E.

Lettre de la Mere Prieure.

Ce Lundi de Pâques 6 Avril 1665.

Je louë Dieu de bon cœur de la rupture de

l'Accommodement, qui m'avoit fait si peur: & Relation je vous avouë que je ne me puis persuader que de la Mere nous ayons jamais une paix solide par ces sortes de traités. II. Partie.

XXXVII. P I E C E.

Lettre de la M. Prieure à M. de SEVIGNE.

Ce II Avril 1665.

Je n'ai pu lire la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sans en recevoir une double consolation, voyant comme vous envisagés l'état d'affliction où nous sommes, & la dureté avec laquelle on nous a traité cette grande fête, où l'Eglise fait miséricorde aux plus criminels. Je vous avouë, Monsieur, que cette privation nous a été bien sensible, quoique je vous puisse dire qu'elle n'a affoibli personne, & qu'il me semble que Dieu nous a fait les graces de concevoir, & si je l'ose dire, d'expérimenter, qu'il a plusieurs voies pour se communiquer aux âmes qui le cherchent, & qui aiment mieux être privées extérieurement de son corps que d'obtenir un si grand bien, en faisant un mensonge. J'ai eu consolation dans l'Office de ces Saints jours, où nous avons chanté si souvent *Epulemur in azymis sinceritatis & veritatis*. Je crois que c'est là notre partage avec les laitues amères. J'espère que nous ne serons pas toujours privées du corps de cet adorable agneau divin; & que si la dureté des hommes nous en sépare en cette vie, & même à la mort, ce sera pour nous rendre plus véritablement les membres de celui qui a voulu être immolé pour nous faire entrer dans sa gloire.

XXXVIII. P I E C E.

Lettre de la Mere Prieure.

Ce Samedi 11 Avril 1664.

Enfin, ma très chère Sœur, nous avons été traitées avec la même rigueur que vous: & nous étant données l'honneur d'écrire une seconde Lettre pour témoigner nos sentimens touchant la réponse qu'on a fait à notre Requête, & pour faire une nouvelle instance sur la Communion, M. l'Archevêque a reçu cette Lettre, qui étoit un peu longue, avec de grands témoignages de colère & de dédain: & quoique ce fut *Hilaire* qui en fut le porteur, à qui il témoigne ordinairement beaucoup d'amitié, il n'en put avoir une bonne parole; mais il lui dit avec chaleur: „ Ces pauvres „ filles se donnent bien de la peine, mais cela ne „ servira de rien.” Et puis quand il eut lu une page il dit: „ Elles m'envoient des Livres; il n'y „ a pas moyen de lire cela à présent, je le lirai à „ mon loisir; & puis je ferai ce que j'aurai à „ fai-

Relation
de la Mere
du Pargis.
II.
Partie.

„ faire.” Il se retourna après avoir dit cela d'une manière fort émue, desorte qu'Hilaire n'osa plus lui rien dire. Cette parole jointe à la promesse qu'il nous a fait de nous venir voir bientôt, me donne lieu de croire que je ne serai plus guéres ici. Ce sera tout ce qu'il plaira à Dieu, mais c'est une rencontre assez remarquable que vous lui ayés envoyé votre 3^{me} Lettre le même-jour, & presque à la même heure qu'il avoit reçu la nôtre. Cela lui doit faire voir qu'encore que nous ne soyons pas dans un même lieu, nous sommes néanmoins dans les mêmes sentiments.

Il me semble que dans l'état où nous sommes nous ne devons rien craindre davantage que de chercher des inventions & des voies humaines pour nous délivrer. Je ne crois pas néanmoins que nos Sœurs qui ont parlé à la Reine aient grande confiance en elle; & la joie qu'elles ont eu de son rebut, fait bien voir qu'elles ne lui ont parlé que parce qu'elles ont cru le devoir faire. Mais il me semble que pour ne nous point affoiblir dans la durée de la persécution, qui pourra aller loin, nous ne scautions trop craindre de chercher l'assistance des personnes du monde qui ne nous peuvent qu'affoiblir & nous faire sortir insensiblement de la voie où Dieu nous a engagé. Je pense que nous devons prendre pour notre devise ces paroles du Pseaume: *Auxilium meum à Domino*, tous les autres secours nous devant être suspects.

XXXIX. P I E C E.

Lettre de la Mere Prieure à une Religieuse de Port-Royal de Paris.

Ce 17 Avril 1665.

Reflexions
solides sur la
désiance où
nous devons
être de nos
propres for-
ces, à l'occa-
sion de la
chute de la
S. Claire,
morte le 15
Avril aux
Ursulines du
Fauxbourg
S. Jacques,
& reportée à
Port-Royal
de Paris
pour y être
enterrée.
Venus de
cette Reli-
gieuse.

J'ai été bien touchée, Ma Très Chère Sœur, de ce que vous me mandés de ma pauvre Sœur *Françoise Claire*. Nous ne manquerons pas de prier Dieu de lui pardonner cette faute, qui n'est assurément que d'ignorance, & non pas de mauvaise volonté. Peut-être a-t'il permis cet affoiblissement dans cette bonne fille pour nous faire voir que nous ne devons du tout rien faire à cette heure là, où on n'a pas assez de lumière & de force d'esprit pour découvrir les pièges & les artifices dont on nous veut surprendre. Nous devons être dans un grand repos de ce que nous avons fait, puis que nous avons assurément rendu à l'Eglise tout ce que nous devions. Et tout ce qu'on nous demande davantage n'est que pour satisfaire à la passion des hommes. Elle est heureuse d'être morte pour une si bonne cause; & je voudrais qu'elle n'eut point appréhendé d'être privée des Sacrements, on ne les lui auroit pas refusés; & quand on l'auroit fait elle n'y auroit rien perdu, puisque sa fidélité à ne point déguiser la vérité l'auroit rendue un membre vivant de Je-

Jesus-Christ, qui est la vérité-même. Je ne pense pourtant pas que la faute qu'elle a fait l'en ait séparée: mais je crois qu'elle aura besoin de la purifier par le feu du Purgatoire, au lieu que sans cela l'état où elle a été depuis six mois l'auroit peut-être entièrement purifiée. Je ne doute pas que vous n'eussiez reçu son corps avec bien plus de joie sans ce qui lui est arrivé, qui nous oblige à prier pour elle. Aulieu qu'autrement nous n'eussions eu que des actions de grâces à rendre à Notre Sauveur de ses miséricordes envers elle. Je vous dis tout ceci pour m'animer avec vous dans la pensée de n'écouter point tout ce qu'on pourra dire pour nous intimider à la mort, & pour nous estimer heureuses si Dieu nous fait la grace de mourir comme *Jesus-Christ* dans le mépris, dans l'abandon des créatures, & dans la fidélité à ne vouloir point descendre de la Croix, où il a permis que nous ayons été attachées, quoique les hommes nous puissent dire pour nous le persuader.

J'ai vu votre 4^{me} Lettre pour demander les Sacrements pour les malades, & je l'ai trouvée très bien. Il ne faut pas s'épouvanter si facilement: & en vérité nous devons beaucoup plus craindre la foiblesse que la trop grande force, quoiqu'il soit vrai que la force doit toujours être accompagnée d'une grande humilité; aussi-bien que l'humilité le doit être de force & de courage pour ne pas dégénérer en pusillanimité. Je pense bien, ma chère Sœur, que nous n'aurions pas grande peine à nous accorder ensemble, parce que je vous avoué que je n'appréhende rien tant que l'affoiblissement & les traités d'accommodement, dont j'ai vu d'étranges expériences. Il est certain que pour peu que l'on biaise, cela va plus loin que l'on ne pense....

Sçavés-vous, ma Sœur, une étrange vilainie de ma Sœur *Dorothee*, qui a reçu 8 livres de six lanternes que notre Mere lui a demandé? Cela me couvre de confusion.

XL. P I E C E.

Lettre de la Mere Prieure à . . . Religieuse de Port-Royal de Paris.

Ce 23 Avril 1665.

Je vous remercie de m'avoir mandé si exactement tout ce qui s'est passé à la reception de la chère défunte. J'aurois eu une consolation incroyable de sa mort, si elle n'avoit point fait le mauvais pas qu'elle a fait auparavant, que Dieu a permis sans doute pour nous fortifier toutes, afin de ne rien faire du tout. Car certainement ma Sœur *Françoise Claire* (*Soulain*) étoit une bonne fille, qui étoit solidement à Dieu, quoiqu'elle ne fût pas exempte des défauts dont personne n'est exempt. Mais la manière dont elle s'est comportée depuis la sortie de nos Meres, me confirme tout à fait dans la

Relation
de la Mere
du Pargis.
II.
Partie.

Relation de la Mere du Fargis II. Partic. la pensée qu'elle avoit le cœur fort droit. Ce qui lui est arrivé à la mort nous doit apprendre à opérer notre salut avec crainte & tremblement jusqu'au dernier soupir, puisque nous sommes environnés de pièges de tout côté. Il semble que Dieu fait voulu humilier, & nous avec elle, en ne lui donnant pas la gloire d'une persévérance entière, pour nous apprendre combien ce don est rare, & qu'il ne se donne qu'à ceux qui se disposent à l'obtenir par l'humilité, par les prières continuelles, & par une confiance entière en la miséricorde de Dieu. Je ne crois pourtant pas que la faute que peut avoir fait cette bonne Sœur lui nuise beaucoup devant Dieu, qui excusera sans doute la surprise qu'on lui a fait; mais cela pourra bien augmenter son Purgatoire, que l'état de souffrance où elle a été auroit sans doute abrégé.

Cette pensée me fait trembler pour ces pauvres filles & pour moi-même, & je vous supplie de prier Notre Seigneur que ce malheur ne m'arrive pas. Nous n'avons encore vu ni Doyen-Kural, ni Appareteur, pour nous signifier le Mandement. Priés Dieu qu'il nous dispose à cette première réception.

Relation de la Mere du Fargis. II. Partie.

XLII. P I E C E.

Lettre de la Mere Prieure.

Ce 24 Avril 1665.

Vous avez bien raison, ma Chère Sœur, de dire qu'il n'y a rien de plus dur que la manière dont M. de Paris nous a répondu; & j'ai toujours dit après avoir vu cela, que les propositions d'Accommodement dont on nous a voulu parler, n'étoient que des fourberies & des inventions de personnes intéressées; & que dans le fond nous ne nous devons attendre qu'à être poulées à bout de la part des hommes: mais j'aime mieux qu'ils nous traitent avec cette dureté, que non pas avec une fausse douceur, qui n'est capable que de nous tromper. *Plus periculi est in hoste insidante, quam in hoste manifesto.* Je vous ai mandé mes sentiments sur les Accommodements proposés: je vous avoue que plus j'y pense & plus j'en ai d'horreur. Je ne puis craindre, ma chère Sœur, l'excès de la force, pourvu qu'elle soit accompagnée d'humilité; & certainement nous ne sçaurions tenir trop ferme à ne consentir à aucun Accommodement, qui ne servira jamais qu'à nous jeter dans l'affoiblissement.

Les Accommodements ne servent qu'à affoiblir.

XLI. P I E C E.

Ce 23 Mai 1665. *Avril*

Je suis bien fâchée, ma très chère Sœur, de n'avoir pas le temps de vous entretenir aujourd'hui comme je le souhaiterois. En attendant que je le puisse, je me contenterai de vous remercier très humblement de la bonté que vous avez eu de me mander les particularités de la dernière Visite que l'on vous a renduë. Il se faut attendre que le combat sera rude pendant ces trois mois. Je prie Dieu qu'il nous fasse dire en vérité ces trois mots: *In Deo faciemus virtutem.* Il faut que ce soit lui qui combatte en nous, & qui nous fasse remporter la victoire, puisqu'il nous laisse à nous-mêmes, nous serons toujours vaincus. N'admirez-vous point la rencontre de l'Epître & de l'Evangile du jour de la Publication du Mandement? Il semble que M. de Paris l'ait cherché à dessein, afin de nous faire trouver dans la Messe de ce jour le remède au mal qu'il nous vouloit faire. Je vous avoue, ma chère Sœur, que je suis surprise & affligée de l'endurcissement & de l'aveuglement de nos Sœurs qui ont signé une seconde fois, & qui ont perdu par là une occasion si avantageuse, que Dieu leur présentoit pour réparer leur première faute. J'ai bien peur qu'elles ne s'endurcissent de plus en plus: mais sçavez-vous bien que ma Sœur Flavie & ma Sœur Dorothée avoient témoigné tant d'appréhension de cette seconde signature à quelques-uns de nos amis, qu'il y en avoit qui se persuadoient qu'elles refuseroient au moins pour la première attaque? Mais ces pauvres filles sont vendues à l'iniquité, & j'ai bien peur que la vérité qu'elles abandonnent ne les abandonne aussi, & ne les laisse dans les ténèbres, qu'elles ne reconnoîtront que dans l'autre monde. Prions Dieu, ma très chère Sœur, qu'elles ne soient pas du nombre de ceux qui diront dans l'éternité: *Erravimus à via veritatis, & sol justitia non illuxit nobis.*

XLIII. P I E C E.

Relation de la visite d'un envoyé de M. l'Archevêque, avec son Mandement.

Le Mercredi 27 Mai il vint ici sur les 4 heures du soir un Huissier, qui demanda à parler à la Mere Prieure de la part de M. l'Archevêque. Je fus aussitôt au Parloir. Quand il y fut arrivé il me demanda si j'étois la Mere Abbessë. Je lui dis que non, que je n'étois que Prieure. Il me dit: „mais au moins vous êtes la Supérieure de cette Maison?” Je lui dis qu'oui. Il me dit: „O bien, c'est que M. l'Archevêque, que j'ai vu ce matin comme je parlois de Paris pour venir à Châteaufort, m'a donné charge de vous venir voir de sa part, & de vous dire qu'il vous baise les mains, qu'il vous viendra voir dans peu de jours.” Je lui dis qu'il nous feroit beaucoup d'honneur. Il répondit: „Mais en attendant il ma chargé de vous apporter son Ordonnance, & il désire que vous considériez ce qu'elle contient & ce qu'elle demande de vous.” Je lui dis que nous ne

Relation
de la Mere
du Fargis.
II.
Partie.

30
Relation de la Persecution des Religieuses de Port-Royal, 1664-1665.
manquerions pas de la considérer. Il me deman-
da mon nom. Je lui dis que je me nommois Sr.
Marie de Sainte Madeleine. Il répliqua, „ Mais
„ au moins vous êtes l'Abbesse de cette Maison ?
„ Je lui dis: „ Je vous ai déjà dit, Mr. que je ne
„ suis point Abbesse, que je ne suis que Prieure.
„ Mais toujours c'est vous qui êtes la Supérieure ? ”
„ Je lui dis encore qu'oui. Il me répéta que Mgr.
nous ordonnoit de considérer son Ordonnance
en attendant qu'il nous fit l'honneur de nous
voir; & que nous eussions à bien voir ce qu'il de-
mandoit de nous, pour y satisfaire. Je lui dis en-
core que nous ne manquerions pas de considérer
son Ordonnance; & il se retira. Ce pauvre hom-
me paroissoit fort interdit; & si embarrassé, qu'il
ne sçavoit pas trop bien ce qu'il vouloit dire. Il
s'est même contredit en me disant qu'il venoit à
Chateaufort, au lieu qu'il dit à Maître *Hilaire*
qu'il alloit à *Fony*.

XLIV. P I E C E.

Copie de la signification mise au bas du
Mandement.

L'an 1665, le Mercredi 27 du mois de Mai le
Mandement ci-dessus a été par moi Huissier Ap-
pariteur des Cours Ecclesiastiques à Paris souffi-
gné, montré, signifié, & dument fait: à sçavoir, à
la Révérende Dame Abbesse, Religieuses; &
Couvent de l'Abbaye de Port-Royal des Champs,
à ce que les dites Dame Abbesse, Religieuses &
Couvent n'en prétendent cause d'ignorance, &
aient à satisfaire au contenu du dit Mandement
sous les peines y portées: fait & baillé copie les sus-
dits jour & an que dessus; en présence des témoins
nommés en mon original.

J. NICOLAS.

XLV. P I E C E.

Lettre de M. l'Archevêque à la Mere Prieure.

A Paris ce 7 Juin 1665.

MA CHERE SOEUR,

Ne pouvant vous aller voir moi-même, com-
me j'avois Résolu, j'ai prié M. *Chamillard* de
prendre cette peine, afin de vous rendre & à tou-
tes les Religieuses de votre Maison tous les servi-
ces qu'il pourra dans l'occasion présente; & de
voir en quelle disposition vous êtes touchant la si-
gnature que je vous demande. Je vous prie qu'il
ait la même liberté que j'aurois moi-même; d'en-
tendre chaque Religieuse en particulier, afin qu'el-
les en aient aussi davantage de lui découvrir leurs
sentiments. Je prie Dieu, Ma Chère Sœur, que

vous soyés la première à donner l'exemple à celles
qui sont sous votre conduite; & que je sois assez
heureux pour m'en pouvoir un jour réjouir avec
vous, & vous faire connoître que je suis vérita-
blement &c.

HARDOUIN, Archevêque
de Paris.

M. *Chamillard* fut lui-même porteur de cette
Lettre. Il partit pour cela de Paris le Lendemain
de la date, le Lundi 8 Juin à 8 heures du matin;
& arriva à Port-Royal à 4 heures après midi. Il
demanda aussitôt la M. Prieure, qui fut le trou-
ver incontinent au Parloir, où elle lui parla la
Grille fermée. Il lui déclara l'ordre qu'il avoit de la
part de M. l'Archevêque, de voir toutes les Sœurs
en particulier; ce qu'elle refusa, quoique la Let-
tre de M. de Paris fut expresse pour cela, disant
qu'elle ne le pouvoit reconnoître pour Supérieur
après qu'il s'étoit intrus dans la Maison contre l'or-
dre des Constitutions; qu'il s'étoit déclaré notre
partie, & qu'il avoit traité les Sœurs de Paris
comme un ennemi déclaré. M. *Chamillard* s'of-
fensa fort de ce refus; lui dit que s'il eut été seu-
lement une heure plutôt, il seroit retourné sur ses
pas pour faire ses plaintes à M. de Paris; & la
menaça que tout retomberoit sur elle. La Mere
demeura toujours ferme, & répondit à cela qu'elle
ne craignoit rien en faisant son devoir; & quoi-
qu'il pût arriver elle espéroit que Dieu lui feroit
la grace de le supporter avec joie. Ainsi la chose
en demeura là. M. *Chamillard* s'en retourna le len-
demain (Mardi 9 Juin) sans avoir vu pas une des
Religieuses; & la Mere Prieure écrivit à M. de
Paris les raisons qu'elle avoit eu de le refuser.

XLVI. P I E C E.

Lettre touchant le voyage de M. Chamillard
à Port-Royal des Champs.

Du 8 Juin 1665.

Lundi 8 Juin on apprit à Paris à 9 heures que
M. *Chamillard* devoit aller à Port-Royal des
Champs. On pensa aussitôt à y envoyer quel-
qu'un pour en donner avis; on ne trouva point
tous ceux qu'on chercha pour cela; & enfin on
chargea M. de *Montfrin* * d'y aller. Il partit à
une heure & demie après midi, après avoir sçu
que M. *Chamillard* étoit parti dès 10 heures du
matin en Carosse, M. de *Montfrin* fit quelque
diligence, autant que son Cheval le put; il se dé-
tourna un peu du chemin, mais pas considéra-
blement. Il ne put attraper le Carosse, & n'arriva
aux Granges que demie-heure après que M. *Cha-*
millard fut à l'Abbaye. Il y eut encore près de
demie-heure perdue. Enfin on trouva M. *Char-*
les, qu'il pria de porter ses dépêches à la Mere, qui
avoit

* M. de
Pontcharcau

Relation de la Mere du Fargis. II. Partie.

avoit déjà parlé à M. Chamillard. Elle envoya à M. de Montfrin la lettre que ce Docteur avoit apportée de la part de M. l'Archevêque, pour voir toutes les Sœurs en particulier. Elle étoit en peine si cela ne changeroit point les choses de face, & si nonobstant cela il falloit persister à refuser M. Chamillard. M. de Montfrin le crut ainsi, aussi-bien que M. le Brun & M. Charles, & le manda à la Mere. On dépêcha Maître Hilaire à 7 heures du soir. Il arriva à Paris à neuf. On fit une réponse pour la Mere à M. de Paris. On en manda la nouvelle à nos Sœurs de Paris, qui ont appris à une heure après minuit l'arrivée de M. Chamillard à Port-Royal des Champs, ce que la Mere lui avoit dit, & la réponse de la Mere à M. de Paris. Maître Hilaire s'en retourna, & fut à 3 heures du matin aux Champs. Toutes ces circonstances sont très remarquables.

On n'apprit ce voyage de M. Chamillard que par le pourvoyeur, qui en avertit aussitôt. On chargea sa charette du valet de M. Chamillard, quoiqu'il y eut place dans le Carosse, & que ce soit un valet à aller en Carosse, car il est retourné dedans à Paris; le Pourvoyeur s'en trouva embarrassé, mais pour s'en défaire il lui dit sur le haut de la butte qu'il descendit & attendit le Carosse, parce qu'il y avoit un pas fort dangereux. Le Valet le fit, & ainsi la charette arriva un peu devant le Carosse, & on eut le loisir de se reconnoître un peu: apparemment ce Valet n'étoit pas sans mystère sur la charette.

XLVII. P I E C E.

Lettre de M. Lancelot à M. le Brun.
Sur le même sujet.

Il est vrai qu'il semble que ce soit un coup de Dieu, & qu'il se trouvera peut-être peu d'exemples dans l'Histoire où les plus puissants Rois aient été servis, je ne dirai pas avec autant d'affection & de fidélité (car cela est impossible) mais je dis avec autant de promptitude & de diligence que les Religieuses de Port-Royal l'ont été dans cette occasion. Car cet homme, (M. Chamillard) adroit au dernier point, cacha si bien son dessein, qu'on n'en sut rien que quand il fut prêt à partir. Cependant Dieu permit que nous eûmes le temps de détourner une autre partie qui étoit faite pour aller là, & qui eut surpris. Mais pour en faire donner avis c'étoit bien la pitié; tout nous manquoit: nous ne trouvions point d'hommes, ni de chevaux; nous fûmes 4 heures d'horloge à chercher une mazette: & comme j'étois prêt de partir, M. de Montfrin s'offrit d'y aller, & fit bien mieux que moi; & je demurai ici pour avoir quelque soin du reste. Enfin en moins de 10 heures la Mere Prieure fut avertie de tout ce qui s'étoit passé. Elle reçut le modèle de Lettre qu'elle devoit écrire, & les prisonnières au milieu de la

nuit & malgré toutes les serrures & toutes les Gardes, furent informées de toute l'Histoire.

Relation de la Mere du Fargis. II. Partie.

XLVIII. P I E C E.

Relation de M. Canu (Chapelain de Port-Royal,) touchant le voyage de M. Chamillard à Port-Royal des Champs.

Le 8 Juin 1665.

Comme il y avoit déjà quelque temps que je différais de faire un voyage aux Trous, Lundi (8 de ce mois) s'étant présenté occasion d'y pouvoir aller, & y célébrer la Messe, m'étant revenu en pensée que nous étions encore dans l'Octave des Saints Martyrs de Lyon, dont je sçavois qu'il y avoit des Reliques dans le Grand Autel, je crus qu'il ne falloit pas davantage user de délai, & que Dieu le vouloit bien ainsi. J'y allai donc dans cette confiance, mais chargé un peu plus d'habits qu'il n'étoit à propos pour la saison, la chaleur ayant été assez considérable ce jour là; ce que j'ai cru ne devoir pas taire, puisque cela doit servir pour l'ouverture de cet entretien, lequel je ne désire entreprendre qu'en vuë de Dieu, & pour correspondre au zèle de quelques personnes qui ont beaucoup d'amour pour lui, & qui ont demandé cela de moi.

Vous sçaurés donc qu'ayant appris à mon retour à la porte de l'Abbaye que M. Chamillard y étoit arrivé; & m'étant avancé pour monter à la chambre où je me retire, j'aperçus que les volets de la chambre d'enbas que l'on avoit donnée à M. Chamillard étoient presque tout à fait fermés; & qu'ainsi je pourrais passer sans qu'il me vît en l'état où j'étois. Néanmoins je ne commençai pas plutôt à monter l'escalier qui conduit aux chambres, qu'ouvrant la porte de la sienne il demanda d'un ton médiocrement haut, qui montoit là? ce qui m'ayant obligé de revenir sur mes pas, aussitôt qu'il m'eut aperçu il me fit excuse, en me témoignant qu'il ne sçavoit pas où étoient les gens, & qu'il en étoit en peine. Enfin je lui fis la révérence au bas de l'escalier, en lui donnant à connoître que M. l'Archevêque sçavoit que j'étois ici pour dire la Messe des Religieuses; & m'ayant demandé si je n'étois pas M. Canu, & le lui ayant assuré, il me répondit qu'il le sçavoit bien aussi. Il me demanda si j'étois seul Prêtre dans la Maison; de quoi je l'assurai, ayant d'ailleurs une certitude morale que celui qui avoit dit la Messe de Tierce ce jour-là & les jours précédents, n'avoit rien oublié en cette rencontre pour chercher ses sûretés. Sur ce que je lui dis que je ne confessois point, il me témoigna qu'on lui avoit dit l'éloignement que j'avois à entendre les Confessions; & comme je n'avois jamais voulu m'y engager. Il me demanda si c'étoit

Relation
de la Mere
du Pargis.
II.
Partie.

c'étoit à cause que j'avois été fait Prêtre tard. Je lui répondis que non; & qu'au reste j'avois été autrefois dans cet emploi; mais qu'il y avoit fort long-temps; & que de présent je n'avois plus de pensée pour cela: & m'en ayant demandé raison, sans que je lui fisse de réponse, aussitôt il s'avança pour aller au Jardin; mais l'ayant prié de me permettre auparavant de changer d'habit, & que je serois aussitôt à lui, il rentra dans la Chambre, où l'ayant été trouver à moins de demi quart-d'heure, il me dit un peu froidement ce me semble, en sortant d'un Cabinet, que je ne devois pas me contraindre; ce qui m'obligea de lui demander excuse de la liberté que j'avois prise, dans la croyance qu'il ne le trouveroit pas mauvais; ayant pu remarquer qu'il y avoit nécessité.

Il me parla ce me semble d'abord du repos & de la tranquillité de ce lieu, & combien il étoit commode pour l'étude & pour écrire. Sur quoi je crus ne lui devoir point faire d'autre réponse, sinon qu'il avoit pour le moins cet avantage, que l'on n'y étoit point interrompu par le bruit des Carosses. Il me demanda aussitôt si c'étoit là tous les Bâtimens: & lui ayant dit qu'oui, il me répliqua: Où logeoient donc tous ces Messieurs? Je lui répondis que je ne sçavois pas qu'il y eut eu ici jamais grand monde. Il me demanda où logeoit M. le Maître. Je lui dis qu'il avoit logé aux Granges; où il voulut sçavoir s'il y avoit plus de logis qu'ici; je lui dis que je ne le croyois pas; & qu'aureste c'étoit de présent une Maison inhabitée, & qu'il auroit pu en venant, voir ce que c'en étoit s'il avoit mis la tête à la portière de son Carosse.

Après cela nous allâmes au Jardin, où il me demanda en voyant les Espaliers, si c'étoient là les beaux arbres de M. d'Andilly, & dont il l'avoit autrefois entretenu. Je lui dis qu'oui, mais que la plus grande partie étoit dans le Jardin des Sœurs. Il me demanda ensuite à quelle heure se faisoit l'adoration. Je lui dis que ce seroit incontinent, & que l'on sonneroit la Cloche à la demie. Il me demanda si j'étois seul de Prêtre, & si ce n'étoit pas moi qui la faisoit. Je lui dis qu'oui. Et m'ayant encore enquis de la même chose, je crus qu'afin de ne me point engager à rien, je me devois contenter de répondre précisément à ses demandes. Il voulut sçavoir si on faisoit la lecture, & combien elle duroit. Je lui dis ce qui en étoit; & puis je m'en allai au son de la Cloche, en lui faisant la révérence à la porte de sa chambre. Il fut fort peu de temps sans venir à l'Eglise, où il se mit à genoux au haut des degrés du balustré devant l'Autel, & moi je restai vers la Grille après la lecture & pendant Complies jusqu'au *Salve Regina*; & puis, ainsi que j'ai accoutumé de faire, je m'avançai pour l'adoration.

Après mon souper, lorsque je m'en retournois dans la pensée de me retirer, M. du Val, qui sortoit de la chambre de M. Chamillard, m'ayant

demandé si je voulois l'aller entretenir, & l'ayant trouvé qu'il soupoit, je lui dis que je ne sçavois pas si je ne prenois point trop de liberté, & si je ne lui serois point importun pendant son souper. Et s'étant levé de table, il me témoigna qu'au contraire je lui faisois plaisir, & qu'il s'en tenoit honoré; & que si ce n'avoit été la pensée qu'il avoit eue que peut-être je ne soupois pas, il auroit fait connoître que ce lui auroit été une satisfaction que j'eusse soupé avec lui: Et nous étant assis, il commença à parler de l'Eglise, nous entretenant de ceux qui l'avoient faite bâtir, & qui avoient fondé l'Abbaye; & ensuite nous parlâmes des autres Bâtimens & réparations nécessaires, & de ce qui étoit arrivé à l'étang & des murs qui en sont proche, par le débordement des eaux.

Après son souper je lui fis voir l'Etang par le chemin qui conduit à *Chantgarnier*. Au sortir de la porte, il me demanda où étoit la Maison des Granges; mais comme on ne la peut pas découvrir de là, je lui en montrai seulement la Vigne, & une partie des murailles. Etant arrivés à l'Etang, qui lui sembla assez beau pour ce qu'il contient, il m'entretint d'une dépense qu'il a faite à un qui est à son Abbaye, & d'un autre très considérable qui avoit été aliéné par l'usurpation d'un Seigneur voisin; sur quoi je lui dis que cette manière de s'approprier ainsi le bien d'autrui avoit été le sujet de beaucoup de procès aux Religieux réformés de St. Benoît. Je lui demandai s'il s'étoit représenté Port-Royal comme un désert & une Solitude aussi affreuse qu'elle paroît. Il me dit qu'oui, & que M. d'Andilly & d'autres lui en avoient parlé à peu près de la sorte. Je l'entretins aussi sur la commodité & l'incommodité que l'on reçoit de l'Etang,

Il me demanda si M. Giroust étoit Prêtre, & dans les ordres Sacrés. Je lui dis que non, après ce que j'en avois appris de lui-même; & que je ne l'avois jamais vu qu'en Surplis; que pour ce qui étoit de toucher au Calice, il pouvoit avoir eu permission; & comme il m'avoit déjà demandé si nous n'étions que nous deux, je demeurai d'accord avec lui que pour avoir deux Messes il falloit faire venir des Prêtres de dehors. Il me demanda s'il y avoit des Paroisses proche d'ici. Je lui dis que cela étoit sans difficulté: je lui nommai entr'autres *Magny*, *St. Lambert*, *Chevreuse*; & s'étant enquis de celle des *Troux*, je lui dis que celle là étoit plus éloignée. Il me demanda si elle dépendoit de l'Abbaye, je lui dis que non, & qu'elle dépendoit d'un Seigneur Laïque: & comme il répliqua pour sçavoir si ce n'étoit pas ce qui avoit été donné pour une fondation, je lui dis que c'en étoit une, qui s'appelloit *Montigny*, & qui étoit tout proche: n'ayant pas pour lors fait réflexion qu'il prenoit la ferme de *Troux* pour la Paroisse des *Troux*.

Enfin

Relation de la Mere Dortoie des Religieuses, nous nous arrêta mes quelque temps à le considérer. Il me souvient qu'il me parla pour une seconde fois du bonheur des Monastères de la Campagne: sur quoi je lui témoignai qu'assurément il n'étoit pas peu considérable, puis que l'éloignement du grand monde, & le peu de Visites contribuoit beaucoup pour y conserver dans sa pureté l'esprit de la Religion. Je lui dis ensuite qu'au moins les Religieuses de Port-Royal avoient cet avantage par dessus la plus grande partie des autres, qu'elles étoient peu Visitées, puisqu'elles ne recevoient de Visites pour l'ordinaire que de leurs plus proches parents; & pour réponse il me fit comme connoître qu'elles n'en recevoient que trop. Il me souvient aussi de lui avoir dit, ce me semble en deux diverses rencontres & à dessein qu'il y fit quelque Réflexion, que le Monastère d'ici étoit la première Maison, la source & l'origine de celui de Paris: mais sans découvrir & déclarer plus clairement ce que j'en pensois, considérant la manière avec laquelle nous traitions réciproquement ensemble, & qui ne me donnoit pas sujet de croire que je dussé être engagé à étendre par écrit ce petit témoignage de mon affection.

Il me demanda encore si étant un assez petit nombre, il pouvoit y en avoir toujours quelque une devant le Saint Sacrement. Je lui dis qu'outre les Religieuses du Chœur, il y avoit plusieurs Sœurs Converses qui alloient aussi à l'assistance; & qu'au reste elles étoient assez exactes, & ne manquoient ni de soin ni d'affection pour s'acquiescer de ce devoir. Il me demanda aussi si elles se levoient à deux heures pour Matines: ce que je lui assurai. Enfin pour Conclusion il me demanda si à la Messe de Primes on chantoit à l'Elevation. Je lui dis que cela ne se faisoit que lorsqu'elle étoit Couventuelle: & ayant voulu sçavoir à quelle heure elle se Célébroit, & le lui ayant fait connoître, j'ajoutai que celle de Primes & celle de Tierces se disoient à même heure qu'à Paris, sans m'enquerir s'il souhaitoit dire l'une des deux, & cela conformément à ma disposition, qui est de recevoir des ordres & de n'en point donner. Et ayant pris congé de lui, & lui avoir souhaité le bon soir, sans avoir rien appris du dessein de son voyage, il se retira dans sa chambre, avec remerciement & quelques témoignages de bienveillance, en me laissant une douleur & un regret sensible de n'avoir pu agir & converser avec lui que comme avec une personne suspecte, & dont la venue pouvoit n'être pas pacifique; car encore qu'il me parut une colombe, néanmoins ne le voyant pas chargé du rameau d'olive, je remarquois assez que le déluge qui menace d'inonder toute l'Eglise, qui est une terre sainte & bénite, étoit beaucoup à craindre du lieu d'où il partoît.

Relation de la Mere du Fargis. II. Partie.

Et pour achever cet entretien, étant descendu le lendemain pour aller dire la Messe de Tierces, j'aperçus à la descente des degrés du Perron M. Chamillard, que je sçavois avoir dit la Messe de Primes, lequel sortoit de l'Eglise la tête nue & sans se couvrir: & après ayant vu que M. du Val & quelques autres se tenoient découverts pour son sujet & à sa considération, ce qui m'obligea le voyant particulièrement venir vers moi d'ôter aussi mon chapeau, étant encore assez éloigné de lui; & nous étant joints au chemin qui conduit à la porte, il me dit d'une manière assez affable. „Et bien, Monsieur, vous allés dire la Messe?” Et après ce que je lui en eus témoigné, il me dit: „Priés-Dieu pour moi, je vous prie.” Et lui ayant fait une simple révérence, je le quittai dans la pensée qu'il s'en retourneroit à sa Chambre; & comme je remarquai que cela n'étoit pas, & que ses chevaux étoient au Carosse, lequel étoit encore sous la remise, je m'avançai vers lui en lui disant: „Hé quoi! Monsieur, c'est donc pour vous en aller? vous ne tardés guères ici.” Et étant proche de lui, je lui dis: „Certes, Monsieur, quand je vous ai parlé je ne songeois pas à vous dire à-dieu, n'ayant point eu d'autre pensée pour lors sinon que vous vous en retourniez à votre Chambre.” Et comme il ne me disoit rien à tout cela, je le regardai, & fus étonné quand j'aperçus qu'il avoit la bouche ouverte pour parler sans le pouvoir, & que les deux Lèvres lui trembloient d'une manière qui me surprit, & dont je demeurai comme honteux. Et lors que cela fut cessé, il me dit avec assez de liberté. „M. je suis obligé de m'en retourner; car je ne suis pas sans affaires à Paris,” (ou quelque chose de semblable.) Et comme j'avois encore l'esprit occupé de ce que j'avois vu en lui faisant la révérence, je ne puis lui dire autre chose sinon: „Monsieur, je suis votre Serviteur.” & de telle sorte qu'en m'en retournant cela me faisoit encore peine, dans la pensée que je ne devois pas lui parler davantage, m'étant revenu pour lors en mémoire que j'avois appris le soir que lui & ses gens avoient dit qu'il désireroit partir à cinq heures du matin.

Mais enfin ce nuage s'étant dissipé, le souvenir de cet accident fait que je ne puis penser à Monsieur Chamillard qu'avec compassion, considérant avec combien de raison on lui peut attribuer dans l'emploi ou l'engagement pitoyable où il est, ces paroles de l'Ecriture: *Columba seducta non habens cor.* Et comme il m'a supplié de me souvenir de lui devant Dieu, je prie de tout mon cœur N. S. J. C. qu'il change par un effet de sa grace victorieuse l'attache & la passion qu'il a pour les plaies de l'Eglise, en un amour ardent & sincère pour les siennes, me servant pour ce sujet & en sa faveur des paroles de St. Bernard: *Urinam illi detur esse columba quæ in foramine petrae & in foramine lateris Christi habitat.* Et comme c'est une vérité qui ne reçoit point de

contradiction, que ce que l'on fait pour Dieu est d'autant plus méritoire & plus divin, qu'il est plus commun & plus général, je crois ne pouvoir pas mieux finir ce discours dans le ressentiment qu'il lui plait me donner du mépris que l'on fait de la vérité & des artifices & violences dont on se sert pour l'opprimer en la personne de ceux qui l'aiment, comme aussi dans la connoissance & l'aveu sincère de mes foiblesses & de ses miséricordes, que par cette prière de St. Bassile dans le sacrifice de la Messe; & que j'ai lu aujourd'hui en la leçon 6eme du 18 Juin en l'office du St. Sacrement, & que j'ai autrefois écrite au derrière d'un Diurnal, pour être toute de charité & sans reserve, & qui par conséquent ne peut être que très agréable à Dieu & beaucoup salutaire aux hommes.

„ *Dona, Domine, virtutem ac tutamentum.*
„ *Malos quâ sumus bonos facito: bonos in bonitate conserva, omnia enim potes, & non est qui contradicat tibi, cum enim volueris salvas; & nullus resistit voluntati tuo.*
Ce qui étant indubitable, d'où vient que:
„ *Fremuerunt gentes, & populi meditati sunt inania. Domine, quid multiplicati sunt qui &c. Domini est salus, & super populum tuum benedictio tua.*

L. P I E C E.

Réponse de la M. Prieure à Mgr. l'Archevêque de Paris pour répondre à la Lettre que M. Chamillard avoit apportée.

Ce 1 Juin 1695.

C'est avec un extrême regret que nous n'avons pu satisfaire à l'ordre qui nous a été apporté par M. Chamillard de votre part. Si ce n'avoit été, Monseigneur, qu'une affaire de Communauté, il n'y a rien que je n'eusse été ravie de faire pour vous rendre des marques sincères de mon obéissance, quand même il auroit été question d'exposer ma vie pour votre service. Mais la qualité de Supérieure que j'ai, quoiqu'indigne, m'obligeant à conserver les droits de la Maison que j'ai en dépôt, il n'a pas été possible, Mgr, de reconnoître un homme intrus dans notre Maison, contre l'ordre formel de nos Constitutions, approuvées par les Archevêques vos prédécesseurs, qui nous donnent un plein droit de nommer nos Supérieurs. Joint qu'outre cette raison qui lui seroit commune avec tout autre, M. Chamillard a encore cela de particulier, que toute la Communauté l'a pris à partie pour des raisons très légitimes, parce qu'il a eu la principale part à l'enlèvement de nos Mères; qu'il les a traitées publiquement d'hérétiques en diverses rencontres, & que nous sommes prêtes de prouver en justice qu'il a agi contre nous comme un Ennemi déclaré. Ce que je vous représente

ici, Mgr, fait voir la juste répugnance que toutes les Sœurs ont eu de lui parler. Nous espérons de votre bonté, Mgr, que vous aurez égard à des raisons si équitables; & pour mon particulier je ne suis pas fort touchée des grandes menaces qu'il m'a faites (que tout retomberoit sur moi.) Car grâces à Dieu je ne crois pas devoir rien craindre de ce qui me peut venir de la part des hommes en faisant mon devoir. J'ai quelque sujet d'espérer un traitement plus favorable de votre bonté; puisque vous êtes notre véritable Pere. Mais j'espère aussi de la grace de Dieu que quoi qu'il puisse arriver, la même vérité qui me fait présentement représenter ces choses à Votre Grandeur me donnera la force de souffrir avec patience toutes les suites qui pourroient naître de cette affaire. Cependant je serai toujours &c.

Cette Lettre fut renduë à M. de Paris le même jour après son dîner. Il dit en la recevant: „ *Voici le commencement de la tragedie.*” Et celui qui l'avoit portée, attendant toujours la réponse, il lui dit une heure après qu'il l'aperçut dans une Sale: *Mr. il n'y a point de réponse.*”

L. P I E C E.

Lettre de la Mere Prieure sur le même sujet.

Ce 25 Juin 1665.

J'ai été bien-aïse que l'on vous ait mandé ce qui s'étoit passé dans la Visite que nous avons reçue. Vous sçavés sans doute que l'on s'en est allé fort mécontent: mais je ne sçai si vous sçavés que le secret d'iniquité commence à se découvrir parmi nous. Il court un bruit qui paroît fort vraisemblable, qui dit que M. Chamillard n'est venu que dans le dessein de diminuer notre Communauté pour grossir, non pas la vôtre, mais celle des signeuses. Ma Sœur Marie de Ste Thérèse (Collard) a témoigné à son Pere qui l'étoit venuë voir un peu auparavant, qu'elle n'étoit pas libre ici; & on a sçu de la propre bouche de la Sœur de celle dont je vous parle, que Monsieur Chamillard retournoit d'ici, afin de se trouver à l'arrivée de Sa Fille. Ce qu'il y a de plus réel en tout ceci, c'est que cette pauvre Fille parut étrangement mécontente de la résolution que nous prîmes de ne point parler à M. Chamillard, & qu'elle fit tout ce qu'elle put pour me faire persuader sous main que cela retomberoit sur moi; & quand elle vit que je ne m'en effrayois pas, & que nous persistions dans la résolution de ne lui point parler, elle témoigna hautement son mécontentement, & en pleura beaucoup, quoiqu'elle ait voulu depuis recouvrer cela du prétexte de l'apprehension qu'elle avoit que ce refus ne me fît enlever, mais ses actions démentent ses paroles.

M. de Paris me manda l'autre jour par Maître

Hi.

Relation de la Mere du Fargis. Hilaire, qu'il étoit étonné de ce que faisant de son côté tout ce qu'il pouvoit pour ne nous point faire de mal, il sembloit que je voulusse l'y obliger par ma manière d'agir, & surtout par ce dernier refus; & que s'il eut cru les avis des personnes fort considérables, il ne m'auroit pas laissée ici après cela, parce qu'on lui avoit dit que cette action lui faisoit bien voir que je tenois nos Sœurs dans une grande captivité: & qu'il avoit aussi appris par les parents de quelques filles, qu'il y en avoit ici qui eussent été bien-aisés d'avoir conseil. Il lui dit encore plusieurs autres choses, qui seroient trop longues à vous dire. Il y avoit plusieurs reproches, accompagnés pourtant d'assurances qu'il ne me feroit point de mal si je ne l'y contraignois. Il ajouta, qu'il nous viendroit voir tout le plutôt qu'il pourroit, & le bruit court que c'est pour emmener cette pauvre fille.

Relation de la Mere du Fargis. II. Partie. J'avois vu le matin, & il s'étoit retiré aux Granges pour voir ce qui arriveroit. Sur les onze heures & demie on nous vint dire que M. le Grand Vicaire étoit à la porte. Je demandai s'il amenoit des Religieuses: on me dit que non, qu'il étoit seulement accompagné de Madame de Crevecoeur & d'une autre Dame dont on ne me dit point le nom. Aussitôt qu'il fut arrivé il me demanda, & me présenta une Lettre de M. de Paris, qui portoit un ordre exprès de le voir & de lui parler, & faire parler toutes nos Sœurs en particulier. Quand j'eus lu la Lettre je ne voulus m'engager à rien. Je lui dis seulement que j'entendrois ce qu'il auroit à me dire. Il commença à me parler sur la signature; & à me presser sur l'indifférence, dont je me défendis le mieux que je pus. Comme midi sonna je le suppliai d'aller dîner. Il se retira; mais comme le dîner n'étoit pas prêt, il revint peu de temps après, & me parla assez long-temps. Cet entretien mérite une Relation particulière: la Conclusion en fut que je lui dis nettement que je ne signerois point, & que je ne lui pouvois promettre l'indifférence. Il me dit de faire venir les Sœurs. Je lui répondis que je m'en allois les assembler pour les avertir de sa venue, & pour leur lire la Lettre de Monseigneur. Il me pria de ne point tenir de Chapitre qui les obligent à le refuser; qu'il fouhaitoit qu'elles lui ouvrirent toutes leur cœur & leur intérieur. Je lui répondis que je ne les en empêcherois pas. J'assemblai nos Sœurs, & elles témoignèrent toutes n'avoir rien à lui dire, jusqu'à ma Sœur Marie Thérèse (Collard,) qui dit en propres termes qu'elle n'avait rien à lui dire. Nous prîmes Résolution de l'aller trouver en Corps, & de le prier de nous dire ce que Mgr. lui avoit donné Charge de nous dire; mais que pour lui parler en particulier, nous ne pouvions pas nous y rendre; parce qu'il n'étoit pas notre Supérieur; que nos Constitutions nous donnant droit de choisir nous-mêmes notre Supérieur, nous n'en pouvions reconnoître d'autre que M. l'Archevêque, & celui que nous avions choisi. Il nous dit qu'il n'agissoit point en qualité de Supérieur; qu'il nous portoit seulement la parole de M. l'Archevêque & que nous ne pouvions pas nous dispenser d'entendre ce qu'il avoit à nous dire, chacune en particulier. Comme il vit qu'on lui résistoit toujours, il me dit qu'il me sommoit & m'interpelloit par l'autorité de M. l'Archevêque de lui faire parler à nos Sœurs. Je lui répondis que je ne pouvois pas les contraindre: cela fit qu'il éleva sa voix & leur dit à toutes, qu'il les sommoit d'obéir: & puis il voulut encore faire la sommation à chacune en particulier. Mais je l'interrompis, disant, qu'il falloit qu'il allât dîner, & qu'après je lui dirois la dernière résolution de nos Sœurs.

L I. P I E C E.

Lettre de Monseigneur l'Archevêque à la Mere Prieure.

A Paris ce 30 Juin 1665.

MA SOEUR,

Si l'opinion que vous avés que M. Chamillard est votre ennemi vous a empêché de déférer à l'ordre que je vous ai envoyé dernièrement par lui, je ne doute point que le même ordre que je vous envoie maintenant par M. l'Abbé du Plessis, mon Grand Vicaire, ne soit exécuté ponctuellement: & qu'ainsi vous ne commenciez la première à lui parler en particulier sur les choses que je l'ai chargé de vous demander; & qu'ensuite vous ne lui fassiez parler toutes vos Religieuses les unes après les autres, afin qu'elles puissent en liberté lui dire leurs sentiments. C'est ce que je vous ordonne expressément, ma Sœur, vous conjurant de me donner lieu, en faisant ce que votre devoir exige de vous toute la première, de vous faire connoître que je suis véritablement, ma Sœur, votre &c.

HARDOUIN, Archevêque de Paris.

L I I. P I E C E.

Lettre de la Mere Prieure.

Ce Jeudi 2 Juillet 1665, à 3 heures & demie du matin.

Je vois bien, Monsieur, par votre Lettre d'hier, que vous ne sçaviez pas quand vous prîtes la peine de m'écrire tout ce qui se passoit ici. Je ne sçai si vous l'avés appris depuis, mais je vous puis dire que jamais M.*** n'est venu plus à propos. Je

La plupart étoient portées à l'écouter: de sorte qu'après le dîner comme il me demanda si elles persisteroient dans leur refus, je lui dis que je le suppliois d'excuser notre résistance; & qu'il pouvoit

Relation
de la Mere
du Pargis.
II.
Partie.

voit bien juger qu'étant des filles & ignorantes nous avons raison de craindre de préjudicier à nos droits: que s'il vouloit seulement nous donner 2 fois 24 heures de temps, nous tâcherions de consulter des Docteurs qui ne lui seroient pas suspects, comme M. *Cheron* & M. de *Sainte Beuve*. Il me dit qu'il étoit pressé de rendre réponse le soir à M. l'Archevêque, mais que si nous voulions il mettroit sur son Procès-Verbal que les Sœurs avoient consenti à l'écouter, à la charge que cela ne préjudicieroit point à leurs droits. Il l'écrivit devant moi, & je m'en contentai.

Nos Sœurs y furent l'une après l'autre chacune la longueur d'un *Miserere*. Il dit à ma Sœur *Charlotte de St. Bernard*, (de *St. Simon*) qu'il avoit son Obédience, que M. l'Archevêque lui avoit donné à la prière de Madame sa Sœur, & qu'il la lui signifieroit en sa présence. Quand elle fut sortie du Parloir elle me dit ce qui s'étoit passé. Je lui conseillai de s'aller coucher, car elle avoit pris Médecine, & je me chargeai de répondre pour elle. Madame sa Sœur qui l'avoit déjà vuë la redemanda deux ou trois fois, mais je la refusai. Il vit ensuite ma Sœur *Marie Thérèse (Collard)* qui fut elle seule aussi long-temps avec lui que sept de nos Sœurs y avoient été toutes ensemble. Elle lui donna des papiers & en reçut de lui. Il acheva les autres en fort peu de temps, & puis il me demanda: mais ma Sœur *Marie Thérèse* se vint mettre à la traverse, disant qu'elle avoit une réponse à lui faire; qu'il la vouloit emmener, parce que son Pere le desiroit, mais qu'elle ne le vouloit pas. Je la laissai aller fort volontiers. Quand elle fut sortie j'y rentrai. Il me fit compliment pour prendre congé, & puis il me dit qu'il avoit charge de M. de *Paris* de me dire de préparer des lieux pour recevoir quelques-unes de nos Sœurs de *Paris* qu'il nous vouloit envoyer, afin de laisser cette Maison là en repos. Je lui demandai s'il n'y auroit point de nos Mères; il me dit qu'il croyoit qu'il pourroit y en avoir quelqu'une, mais non pas toutes; qu'on ne nous enverroit pas aussi toutes celles de *Paris* qui refusoient la signature, parce qu'il en falloit laisser pour faire l'Office.

Madame de *Crevecœur* se vint présenter à la porte. Il alla parler à elle, mais si bas, que je n'en entendis rien; il rentra avec elle dans le Parloir, & me dit qu'il avoit apporté l'Obédience de ma Sœur *Charlotte de S. Bernard*, & que Madame de *Crevecœur* venoit pour l'emmener. Je lui dis que je m'étonnois comment M. de *Paris* avoit accordé cette Obédience à Madame de *Crevecœur*; qu'il n'ignoroit pas de quelle manière elle nous avoit traitées; qu'elle s'étoit déclarée hautement notre partie. La Dame qui étoit présente demeura si interdite, qu'elle ne dit pas un mot. Je répétai encore qu'il étoit bien étrange que M. de *Paris* envoyât une personne qui nous étoit aussi suspecte que cette Dame,

pour enlever une de nos Sœurs de la Maison. Relation
La Dame répondit que ce n'étoit que pour la de la Mere
mener dans la Maison de *Paris*. Je lui dis que du Pargis.
M. l'Archevêque voulant ôter toutes celles qui II.
n'avoient pas signé de cette Maison, il n'étoit Partie.
pas juste d'y envoyer ma Sœur *Charlotte*, qui ne vouloit pas signer. M. le Grand-Vicaire me demanda si elle ne viendroit point entendre son Obédience. Je lui dis qu'elle se trouvoit mal, & qu'elle s'étoit allée coucher. Il me répondit que je l'y avois envoyée exprès. Je lui dis qu'elle étoit effectivement malade. Il me lut cette Obédience, dans laquelle je remarquai qu'on n'exprimoit point le lieu où la fille devoit aller, & qu'il y avoit seulement qu'elle fortiroit pour aller où on la conduiroit. J'arrêtai là Monsieur le Grand-Vicaire, & je lui dis: „ Monsieur, cela „ ne parle point de la Maison de *Paris*.” Il me dit: „ J'ai l'ordre Verbal de M. de *Paris*.” Je lui répondis que cela ne suffisoit pas, & que je n'avois garde de donner pas une de nos Sœurs sur un tel ordre, & entre les mains d'une telle personne. Il me dit qu'il s'en déchargeoit sur moi, & que j'en répondrais à Monseigneur. Je lui dis que je le ferois de bon cœur, & que je me donnerois l'honneur de lui en écrire. La Dame voulant témoigner l'appréhension qu'elle avoit de voir sa Sœur excommuniée & livrée au Diable, je lui repondis fort sec: „ Madame, on n'est point livré au Diable malgré „ Soi.” Elle ne sut que me dire, & se retira. Quand elle fut partie, je témoignai à M. le Grand-Vicaire que je m'étonnois comment il s'étoit accompagné d'une telle personne. Il m'en fit de grandes excuses, faisant semblant de ne point sçavoir les justes sujets que nous avons de nous plaindre d'elle. Je lui dis que quand j'aurois l'honneur de parler à M. de *Paris*, je lui dirois de quelle manière cette Dame nous avoit traitées, & que j'étois comme assurée qu'il auroit la bonté d'entendre mes raisons. Il se retira là-dessus avec autant de civilité comme il m'avoit fait paroître de dureté à son premier voyage. Voilà, Monsieur, en abrégé notre journée d'hier, qui n'est pas une des plus douces que j'aie passé en ma vie. Je me recommande très humblement à vos prières. Je ne puis écrire à N.... Vous m'obligez de lui faire part de ceci, & de l'assurer que j'espère que nous ne ferons jamais rien qui tende à l'affoiblissement. Toutes nos Sœurs en sont plus éloignées que jamais.

L I I I . P I E C E .

Lettre de la M. Prieure à M. l'Archevêque de Paris.

Ce 2 Juillet 1665.

MONSEIGNEUR,

Ce m'est une extrême peine de me voir enga-
gée.

Relation gée à des affaires pleines de troubles qui interrompent le Merepent le saint loisir de la vie Religieuse, & qui du Fargis. m'empêchent de m'occuper du seul nécessaire. Je

II. vous avoué, Monseigneur, que lors qu'hier M. de la Brunetière m'apporta la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, par laquelle vous désirez que je lui fasse voir toutes les Soeurs en particulier, je fus dans une étrange anxiété. D'une part j'appréhendois de faire quelque chose contre la soumission que je vous dois, & que je désire de vous rendre parfaitement: mais d'autre part j'étois obligée de conserver les droits de notre Maison, dont les Constitutions portent que nous ne reconnoissons point d'autres Supérieurs que les Archevêques de Paris en personnes, où ceux qui auront été choisis par nous, & qu'ils auront approuvés. Dans cet embarras pour ne rien faire contre la prudence, j'assemblai toute la Communauté, dont toutes les Religieuses, & chacune en particulier, témoignèrent qu'elles n'avoient rien à dire à M. le Grand-Vicaire, dont elles ne reconnoissent point l'autorité; & c'est ce qu'elles mêmes lui témoignèrent. Je crus qu'il étoit de la prudence de prendre du temps pour Consulter des Docteurs qui fussent instruits dans ces affaires Ecclésiastiques, & suivre leur avis. Néanmoins comme M. le Grand-Vicaire insista, & qu'il déclara qu'il ne prétendoit point agir comme Supérieur, ni que ce qu'il feroit nuisît à nos droits, je crus qu'il valoit mieux me mettre en danger de faire quelque faute contre nos propres intérêts, que de manquer à l'obéissance. Toutes les Soeurs allèrent donc voir M. le Grand-Vicaire, quoiqu'avec de grandes répugnances: & la plupart en étoient si troublés & si étonnées, que si on considéroit la peine qu'on leur cause, on en auroit sans doute compassion: Voilà, Monseigneur, une affaire dont j'ai cru vous devoir rendre compte; mais en voici une autre qui me regarde en particulier.

Il est vrai que j'ai été étrangement surprise qu'une personne Ecclésiastique venant de votre part, étoit conduite par une Dame séculière Ennemie déclarée de notre Maison; & qu'elle eut le plaisir malin de se pouvoir servir de l'autorité d'un Grand Vicaire pour justifier ses emportements, & pour nous traiter selon sa passion.

Je suis obligée de croire, Mgr., que vous avez été surpris quand vous avez donné une Obéissance pour notre chère Sœur de Saint Bernard, par laquelle vous la tirés de cette Maison pour la mettre entre les mains de sa Sœur. Cette pauvre fille a été tellement renversée d'une telle Proposition, & a tellement appréhendé de tomber en de si mauvaises mains, qu'elle en est devenue plus malade qu'elle n'étoit; son incommodité seule l'empêche de se donner l'honneur de vous écrire elle-même la peine dont elle est pénétrée.

La modestie, Mgr., m'oblige de taire beaucoup de choses de cette Dame, que je suis prête de vous exprimer tout au long si vous le désirez; mais ce-

pendant j'ai pensé que je vous obéissois en effet en ne déferant pas à l'Obéissance dont M. de la Brunetière étoit chargé pour notre chère Sœur; puis-que vous avez cru en la faisant sortir de cette Maison la mettre entre les mains de sa Sœur, mais non pas la donner à une personne Ennemie: vous avez cru lui donner quelque liberté, mais non pas la faire gêner & tyranniser.

J'ai pensé aussi qu'il étoit du devoir de ma charge de n'abandonner point une de mes Soeurs à une personne avec qui elle ne peut être sans danger de son salut, & sans une affliction capable de la faire mourir, ou de lui faire renverser l'esprit.

Que si, Mgr., vous croyés que j'aie manqué dans cette occasion à l'obéissance que je vous dois, je suis prête de souffrir ce qu'il vous plaira de m'ordonner: mais j'espère en même temps que la charité m'en fera un mérite devant Dieu. Il ne me reste plus, Mgr., qu'à vous rendre de très humbles actions de grâces de la bonté que vous avez de nous promettre le retour de nos Soeurs en cette Maison. Je vous supplie seulement que cette faveur soit entière; qu'elles reviennent toutes. Nous ne nous souviendrons plus de toutes nos peines quand nous aurons la consolation de vivre ensemble & n'être toutes qu'un même esprit & un même cœur. Cette joie nous fera oublier toutes nos afflictions: & j'espère, Mgr., que nous n'aurons plus d'autres soins que de nous appliquer à observer notre Règle; & que vous aurés la bonté de permettre que nous ne prenions point de part à des questions qui sont si disproportionnées à notre condition. Nous espérons, Mgr., que vous souffrirés en nous ce que vous êtes obligé d'approuver dans les plus Saints Evêques de France, puisque vous conservés la communion avec eux, & que vous ne nous refuserés pas votre charité: comme la diversité de sentiments (si toutefois il y a quelque diversité) n'empêche pas que vous ne conserviés une parfaite union avec eux, elle n'empêchera pas aussi que vous ne nous donniés votre paix &c.

LIV. P I E C E.

Lettre de la même à M. * * *

Ce 3^e Juillet 1665.

Vous verrés, Monsieur, par la Lettre que je vous envoie, que mon souhait est accompli, & que ma Sœur Angelique de St. Jean est présentement avec nous. Nous avons reçu notre Mere & nos Soeurs avec une joie qui ne se peut dire, quoiqu'elle ait été accompagnée de bien des larmes. La M. Agnès a été un peu surprise de nos protestations; mais elle n'a pas laissé de les souffrir & de les approuver quand j'ai eu parlé à elle. Elle m'a parlé avec beaucoup d'humilité de son indifférence; & les deux Soeurs paroissent aussi fort bien disposées, & avouent leur faute bien-

Relation de la Mer^e du Fargis. II. Partie.

38
Relation
de la Mere
du Fargis.
II.
Partie.

humblement. Le reste de la Communauté est aussi fort bien disposé, & si nos pauvres Sœurs qui restent à Paris étoient avec nous, nous serions tout à fait dans la joie, nonobstant notre captivité, qui commence à être grande. Car presque aussitôt que M. le Grand Vicairé a été parti, il est arrivé ici un exempt des Gardes avec 4 autres Gardes du Corps, qui m'ont demandée au Parloir, & m'ont dit qu'ils venoient ici pour faire exécuter les ordres du Roi. Je leur ai demandé quels ils étoient. Ils m'ont dit qu'ils venoient garder nos portes. Ensuite de cela ils ont été faire la ronde: & ayant trouvé qu'on travailloit à la porte de derrière le Jardin, ils se sont saisis de la Clé & puis ils sont entrés dedans: Je les ai fait demander pour leur

représenter que les ordres du Roi ne s'étendoient pas sur notre Clôture: mais ils n'ont pas voulu m'écouter. Ils ont parlé à tous nos gens avec menaces, pour leur défendre de recevoir ni de passer aucunes lettres sous peine de la corde. Le porteur vous en dira davantage. M. de la Brunerie nous a laissé un Ecclésiastique, & il a congédié M. Canu. On dit que le Lieutenant Civil viendra demain, je ne sçai pourquoi faire. Notre petite Sœur a fait le coup que vous aviez prévu, & n'a jamais voulu sortir, quoique son Obédience fût expresse. Je crains bien qu'elle ne nous donne un grand exercice. Je me recommande très humblement à vos prières.

II.
Partie,

Fin de la Relation de la Mere du Fargis.



R E L A T I O N

De la Captivité de la Mere Magdelaine de Ste.

A G N E S D E L I G N Y,

ABBESSE DE PORT-ROYAL. *

Exilée 1^o. aux Ursulines du Fauxbourg St. Jacques. 2^o. Aux Filles de Ste. Marie de Meaux, dont son Frère étoit Evêque.

On nous maudit, & nous bénissons: on nous persécute, & nous le souffrons: on nous dit des injures, & nous répondons par des prières: nous sommes devenues comme les Ordures du monde, comme les balivres qui sont rejettées de tous: car il semble que Dieu nous traite comme les derniers des hommes; comme ceux qui sont condamnés à la mort, nous faisant servir de spectacle au monde, aux Anges & aux hommes. 1 Cor. 4.

I.
Dessin de
cette Rela-
tion.

JE n'avois nul dessein de faire cette petite Relation de ce qui s'est passé depuis notre sortie de Port-Royal, étant persuadée que nous devons désirer que ce que nous pouvons souffrir pour l'amour de Dieu & de la vérité ne soit connu que de lui seul, & que nous n'avons pas moins d'obligation de tenir au moins dans le secret de notre Monastère nos douleurs & nos souffrances, qu'on avoit de cacher les bonnes actions qu'on pouvoit faire pour son service: & d'ailleurs Dieu ayant permis que j'aie reçu plus de soulagement que nos autres Meres & Sœurs qui ont été comme vraies Exilées, je ne jugeai pas que j'eusse rien de bien considérable à remarquer. Néanmoins j'ai cru que je devois déferer au désir qu'elles m'en ont témoigné; & je l'ai fait d'autant plus librement, qu'on m'a assuré que cet écrit ne seroit vu que de nos amis, si ce n'est qu'ils trouvaient à propos d'en tirer quelque chose qui pût contribuer à la justification de la Communauté, & servir de té-

moignage de la sincérité de nos sentiments, & du désir unique de plaire à Dieu dans le refus que nous avons fait de la signature.

Le 28 Août 1664. M. de Paris ayant fait assembler la Communauté dans le Chapitre, & nous ayant déclaré le dessein qu'il avoit d'en faire sortir quelques-unes de nous, il nous en lut la liste, & nous donna ordre de nous retirer à l'heure-même dans les Monastères, où il nous devoit faire conduire, & où nous devons demeurer prisonnières, sans avoir aucune liberté de parler à qui que ce soit, non pas même aux Religieuses, sinon à celles qui nous seroient marquées. Après que j'eus assuré M. l'Archevêque que pour lui témoigner que nous étions disposées à lui obéir en tout ce qui nous seroit possible, sans offenser Dieu, nous sortions sans faire aucune résistance: j'ajourai, que je croyois néanmoins être obligée de lui déclarer auparavant que je protestois de nullité de tout ce qu'il faisoit. Nos Sœurs se joignirent avec nous, en

II.
M. l'Arche-
vêque vient
au Chapitre
de Port-Ro-
yal pour
faire sortir
les principa-
les Religieu-
ses de la
Maison.

* voyez la Vie dans l'Ouvrage: *Vies édifiantes & intéressantes des Religieuses de Port-Royal,*

Ap.

Relation Appellèrent & Protestèrent de ces Enlèvement, de la Cap. & de tout le reste, sur quoi il fit cette Réponse: de la M. de Ste. Agnès, Ha! vous Appelés de votre Archevêque? Ap- pellés; protestés; faites tout ce qu'il vous plai- de Ligny. ra, on ne laissera pas de faire ce qu'il faut." Et s'étant je crois persuadé que nous ne voulions pas obéir à cet ordre; il se tourna vers les Ecclésiastiques qui l'accompagnoient, leur faisant signe de la main, & leur disant quelques paroles comme pour leur faire entendre ce qu'ils avoient à faire, ce qui fit juger à quelques-unes de nous, qu'il vouloit faire entrer des Archers, ayant été averties qu'il y en avoit quantité dans la Cour du Monastère; & je l'assurai encore que nous sortirions sans faire résistance; & qu'il n'étoit pas besoin qu'il usât de violence pour ce sujet. Toutes les Sœurs s'étant levées confusément, & s'étant passé quelques autres particularités que je ne rapporterai pas, parce que d'autres les ont remarquées, je me trou- vai assez éloignée de M. l'Archevêque, qui m'ayant appelée 2 ou 3 fois, en disant Madame l'Abbesse, je m'approchai de lui, & il me prit par le scapulaire, & me traîna après lui tout le long du Chapitre. Et comme j'en avois quelque peine, je le suppliai de me lâcher, l'assurant que je n'avois pas envie de m'enfuir. Il fit ensuite entrer dans le Chœur celles qu'il devoit Séparer, sans permettre à pas une des autres Sœurs de se joindre avec, ni de nous dire à-dieu. Il se facha même contre quelques-unes qui s'en étoient approchées, & il les renvoya d'une façon qui me donna telle crainte de le fâcher, que je n'osai plus dire un mot à la M. Agnès, quoique je fusse à genoux tout proche d'elle, parce qu'il avoit toujours les yeux sur moi. Il me fit encore dans ce lieu-là quelques reproches: à quoi je ne fis point, ce me semble, de réponse; & nous y demeurâmes en prières jusqu'à-ce qu'il nous appella pour aller à la porté des Sacraments, où je lui demandai mon obéissance pour sortir. Il me dit que ce n'étoit pas à moi à qui on la devoit donner, & qu'il l'enverroit à la Mere Supérieure du lieu où l'on me devoit mener. Je me mis à genoux pour lui demander sa Bénédiction. Il me dit qu'il me la donnoit très volontiers. Quelques-unes de nos Sœurs Converses s'étant avancées pour me dire à-dieu; & pensant m'embrasser, il les repoussa bien rudement: & quoiqu'elles m'arrêtaient par mon habit, je n'en embrassai pas une, & je me trouvai même obligée de les prier instamment de se retirer, parce qu'elles faisoient peine à Monseigneur. J'avoué que j'en avois une extrême de mon côté, de n'oser témoigner la moindre marque d'amitié & de tendresse à ces pauvres Filles, qui étoient pénétrées de douleur. M. de Paris, qui ne se plaisoit pas à ces témoignages d'affection que les Sœurs nous rendoient, me pressa de partir: & m'ayant ouvert la porte, il me poussa un peu par l'Epaule, Je fus ainsi contrainte de partir, sans pouvoir dire un seul mot à personne de nos Sœurs, quoique toute la Communauté fût présente, &

que je fusse au milieu d'elles. M. de Paris fit sortir en même-temps la M. Agnès, & deux de nos Sœurs, que le même Carosse devoit mener. Nous trouvâmes à la porte de la Chapelle Monsieur le Lieutenant Civil, qui nous arrêta pour prendre nos noms. Nous vîmes dans cette occasion un échantillon de la dureté qu'on nous préparoit: car ayant été assez long-temps retenues dans cette Chapelle, je m'aperçus que la M. Agnès étoit debout: & comme je sçai la grande peine qu'elle a de demeurer en cette posture, je lui en parlai. Elle me témoigna qu'elle n'en pouvoit plus: & m'étant mise en devoir de lui faire apporter une chaise, M. le Lieutenant Civil nous en empêcha plusieurs fois, quoique nous pûs nous en dire pour lui représenter l'incommodité de la Mere, qui est extraordinaire, & qui me donnoit une grande douleur & inquiétude. Aussitôt que nous fûmes libres de sortir de ce lieu, nous fûmes nous mettre à genoux devant l'Autel, pour adorer le Saint Sacrement; & nous dîmes tout haut toutes ensemble ce verset de la Prose: *Bone Pastor, Paris vere &c.* Je recommandai de tout mon cœur à ce bon Pasteur le troupeau qu'il avoit commis à mes soins, & qu'on me contraignoit d'abandonner dans une occasion si périlleuse, & que je voyois avec une extrême douleur environné au dedans & au dehors de personnes qui ne cherchoient que sa ruine.

L'Eglise & la Cour étoient pleines de monde: d'un côté quantité de personnes amies de la Maison & parentes de nos Sœurs s'y trouvèrent pour nous dire à-dieu: d'autre part il y avoit grand nombre d'Archers que M. de Paris avoit fait trouver à cette Cérémonie, dont on ne voit pas bien la raison, si ce n'est que Dieu le permit pour nous donner cette consolation, que notre capture eut quelque conformité à celle de Notre Seigneur; ce qui parut encore dans la suite, nous étant trouvées dans ce moment abandonnées de tous nos amis. On nous fit attendre assez long-temps dans le Carosse: je crois que c'étoit en attendant l'Ecclésiastique & la Demoiselle qui nous devoient conduire. Cependant nous demeurions en silence & en prières; & il sembloit qu'une frayeur avoit saisi l'Esprit de tous les assistants, en sorte que tous nos amis nous regardoient sans oser approcher de nous. Je crois que ce n'étoit pas sans sujet, & qu'il y avoit des personnes commises pour l'empêcher. Car Madame Angran s'étant approchée du Carosse, M. le Lieutenant Civil, vint aussitôt lui demander ce qu'elle faisoit là. Elle fit réponse, qu'elle prioit Dieu avec nous (ce qui étoit vrai.) Car nous disions l'*Itineraire* pour demander à Dieu sa protection dans un voyage qui nous paroissoit si difficile & si plein de périls.

Lorsqu'on fut prêt de partir, l'Ecclésiastique me nomma le lieu qui m'étoit destiné, qui étoit les *Ursulines*. J'avois toujours eu une appréhension extraordinaire de ces bonnes Religieuses, les croyant les plus opposées & les plus prévenués sur no-

Relation de la M. de Ste. Agnès de Ligny.

III.
La Mere Magdelaine proteste au nom de la Communauté contre cet Enlèvement.

IV.
Elle est conduite aux Ursulines de la Rue St. Jacques.

Relation
de la Cap.
de la M. de
Ste. Agnès
de Ligny.

tre sujet, comme étant conduites par des personnes qui se font déclarées si ouvertement nos parties. Desorte que dans la surprise & la frayeur où je me trouvai je répétais tout haut: Aux Ursulines! Néanmoins aussitôt je me tus, & je rentrai en moi-même, & je m'offris à Dieu pour tout ce qu'il lui plairoit d'ordonner de moi, quoiqu'en même-temps Dieu me mettoit en état de lui offrir un sacrifice volontaire, m'étant absolument abandonnée à lui. Et je puis dire que ma douleur n'empêchoit pas que je ne fusse au fond du Cœur dans une grande paix, par le témoignage que ma conscience me rendoit, que je ne regardois que Dieu seul, & que je ne m'étois engagée à souffrir ces traitements si rigoureux, que par la crainte de l'offenser. Et quoique je connus assez le sujet que j'ai d'appréhender ma propre foiblesse, je n'en étois pas néanmoins troublée, & j'avois une ferme confiance que Dieu seroit ma lumière & ma force dans cet abandonnement où je me trouvois, de tout Conseil & de toute Consolation. Et en effet il n'a pas permis que j'aie été trompée en cela, ayant éprouvé plus sensiblement son secours pendant que j'ai été moins en état d'en recevoir de la part des hommes.

L'Ecclésiastique qui étoit avec nous me demanda si nous ne suivions pas le Bréviaire de Paris. Je n'avois guères envie d'entrer en discours, néanmoins je crus que je devois lui répondre en peu de paroles, & je lui dis qu'oui. Il me demanda encore si nous avions le Cérémonial de Paris. Je lui dis que celui qui l'avoit fait avoit eu la bonté de nous en envoyer. Il se prit à sourire, & nous dit que c'étoit lui; ce qui m'obligea à lui en témoigner ma reconnaissance. Ensuite il me dit quelques autres paroles dont je ne me souviens pas bien, sinon qu'il me semble que c'étoit en louant notre patience dans cette affliction; & témoignant qu'il espéroit que Dieu nous donneroit sa bénédiction & la consolation qu'il nous souhaitoit.

Je descendis de Carosse dans la Cour des Ursulines après avoir embrassé notre chère Mere Agnès & nos deux Sœurs qui étoient avec elle. L'Ecclésiastique & la Demoiselle qui nous accompagnoient descendirent aussi avec moi, mais il ne se trouva personne pour nous recevoir ni pour avertir de notre arrivée, de sorte que nous fûmes assez long-temps à attendre & à chercher de porte en porte si nous trouverions quelqu'un. Le premier lieu où ils me conduisirent, sans sçavoir non plus que moi où ils alloient, fut à un Parloir, où nous trouvâmes un Pere Jésuite, qui étoit assis devant la Grille. Je ne lui donnai pas le temps de se lever, ni de me rien dire, m'étant retirée fort promptement. Je retournai au Carosse vers mes chères Sœurs pour les embrasser encore une fois; & considérant la M. Agnès dans un état si pénible, où elle étoit, je me persuadai qu'elle ne pouvoit y subsister long-temps, & que cette nouvelle affliction nous la feroit perdre bientôt, ce qui me combla de douleur. Cependant

v
Son humi-
liation de-
vant la Supé-
rieure des
Ursulines.

l'Ecclésiastique & la Demoiselle faisoient leur diligence; & ils trouvèrent enfin une Tourrière qui nous fit entrer dans un Parloir; où la Révérende Mere Supérieure se trouva accompagnée de quelques autres Religieuses qui avoient toutes leurs voiles baissés, & moi aussi. L'Ecclésiastique leur lut mon Obéissance, dont on l'avoit chargé; & ayant recommandé à la Mere de me traiter avec charité, elle reçut fort froidement son compliment, & elle n'y fit point d'autre réponse, que par de grandes inclinations, ce qui me fit juger que ces bonnes Mères m'appréhendoient beaucoup, & qu'elles pensoient que je venois troubler la paix de leur Monastère, ce qui m'obligea de lui dire: „ Ma Mere, je viens ici pour y vivre dans la retraite & le silence; & j'espère, s'il plaît à Dieu, que je ne vous donnerai point de sujet de peine. „ Je ne sçai si elle fut satisfaite de cette assurance, que je lui donnai; mais il me semble qu'elle ne m'en témoigna rien: & j'avoué que je me trouvais dans une grande humiliation de nous voir menées en captivité, comme des criminelles, & livrées pour ce sujet à des personnes qu'on avoit si fort prévenues contre nous, qu'elles ne pouvoient dissimuler la crainte & l'éloignement qu'elles en avoient. Cette pensée, qui m'obligeoit de m'humilier sous la puissante main de Dieu; dont je sentoient la pesanteur, me porta étant arrivée à la porte du Couvent à me mettre à genoux devant la Supérieure, qui me reçut fort civilement, & avec charité. Elle étoit accompagnée de plusieurs anciennes Mères, qui témoignèrent toutes plus de bonté & d'ouverture de visage que je n'en attendois. Ensuite de ce premier abord, la Mere me conduisit devant le Saint Sacrement, où je m'offris encore à Dieu, & lui demandai la grace de son Esprit-saint dans ma nouvelle retraite, où je desirois de réparer les fautes que j'avois faites dans l'exercice de ma charge. Je fus ensuite menée dans la chambre qui m'étoit destinée, où la Mere Supérieure & une ancienne Mere qui devoit être ma garde (& qui se nomme la Mere de la Conception) demeurèrent quelque temps avec moi, & me témoignèrent bien de la bonté & de la compassion. Jusques-là je n'avois point pleuré, mais je ne pus retenir mes larmes quand elles me demandèrent des nouvelles de notre pauvre Maison, & de nos chères Mères & Sœurs que je venois de quitter, dont la douleur m'étoit plus sensible que la mienne-propre. Ces bonnes Mères furent elles-mêmes attendries, entendant le récit d'une histoire si pitoyable, & si surprenante.

L'on me donna aussi une jeune Religieuse, qui étoit parente de Madame le Tellier, pour m'assister dans les besoins, & m'apporter les choses nécessaires. Car étant là comme prisonnière, je n'avois aucun commerce avec la Communauté, & n'allois qu'à l'Eglise, à la Chapelle des Saintes Reliques, & à une autre qui donne sur l'Eglise. Je ne parlois à pas une des Religieuses qu'à la Mere Supérieure, la Mere assistante qui me venoit

Relation
de la Cap.
de la M. de
Ste. Agnès
de Ligny.

VI.
Elle est Gar-
dée à vue
jour & nuit.

voir

Relation voir quelquefois, à la Mere de la *Conception* (ma de la Cap-garde) & à cette jeune Religieuse, qui se nom- Ste. Agnès de Ligny. moit de *Saint Joseph*. Elles couchoient toutes deux à la chambre où j'étois. Je fus mortifiée quand je scus qu'elles devoient passer le jour & la nuit avec moi: & j'aurois été ravie d'être seule, pour avoir plus de liberté de répandre mon Cœur & mes larmes devant Dieu. Je n'osai néanmoins en rien dire, croyant que l'on faisoit cela pour s'assurer de moi. Mais lorsque mes deux gardes furent couchées, & que je les crus endormies, il ne me fut pas permis de prendre aucun repos toute la nuit. Les images de toutes les personnes qui me sont si chères, & que j'avois laissée dans une douleur incroyable, se présentèrent à moi. Je voyois les unes dans leur exil & leurs prisons, privées de toutes consolations humaines, & même des Saints Sacraments; & je considérois les autres comme des pauvres brebis sans pasteur & sans aide: & je puis même dire que je scavois que le loup étoit enfermé dans la bergerie, puisque la Sœur *Flavie*, qui étoit celle qui avoit fait jouer toute la tragedie, y étoit demeurée. Et quoique nous n'eussions pas encore découvert toutes ses menées, & que je ne me fusse pas imaginée qu'elle eut été capable de ce que nous avons reconnu depuis, n'ayant pu être persuadée par les avis de quelques-unes de nos Sœurs qui la soupçonnoient de nous trahir, néanmoins je ne la connoissois que trop pour scavoir qu'elle n'étoit pas conduite par l'Esprit de Dieu, qui est un esprit d'union, de charité & de vérité; & nous avions découvert depuis peu, qu'elle travailloit au contraire à désunir les Sœurs, & à leur ôter la confiance en leurs Supérieures; & qu'elle ne pouvoit souffrir l'union qui étoit entre nous: & enfin nous commençons à nous apercevoir qu'elle vivoit dans un déguisement perpétuel. Nous avions appris par plusieurs expériences que nous en avions faites, qu'elle n'étoit pas capable d'être avertie de ses fautes, quoiqu'on le fit avec beaucoup de charité; & qu'il lui en étoit resté des sentiments, dont la plaie n'avoit pas été guérie après des années entières. Et son esprit entreprenant & ardent dans tout ce qu'elle désiroit, joint à une grande inclination d'ordonner & de dominer, me donnoit un juste sujet d'appréhender de mauvaises suites, si elle se rangeoit du parti du plus puissant, comme il y avoit sujet de le craindre. Car quoiqu'elle ait toujours paru des plus zélées pour ne pas signer, la mauvaise disposition où elle étoit me faisoit appréhender que Dieu, qui ne donne la grace qu'aux humbles, ne la retirât d'une personne, en qui on ne voyoit point de marques de cette vertu, ou pour mieux dire, nous avions grand sujet de croire qu'il l'avoit déjà retirée d'elle par la manière dont elle s'étoit conduite dans ces derniers jours, où elle avoit en diverses rencontres fait éclater son mécontentement d'une façon tout-à-fait surpre-

nante, quoiqu'elle se fut offensée bien injustement.

Je crois qu'il sera bon ici d'en dire quelques exemples, dont il me souvient. L'un fut, que m'ayant fort pressée de voir au Parloir sans compagnie une personne qui lui étoit alliée, je me crus obligée dans la juste appréhension que nous commençons d'avoir d'elle de la lui refuser, ayant eu même quelque soupçon assez bien fondé qu'elle s'étoit servie d'une pareille rencontre où on lui avoit permis quelque temps au paravant de voir seule sa Sœur, pour lui faire porter quelques lettres de sa part, dont elle ne vouloit pas que nous eussions connoissance: néanmoins il me semble que je lui fis ce refus de la meilleure façon qu'il me fut possible, pour le lui faire trouver bon, lui alléguant nos Constitutions, qui ne nous permettent pas d'en dispenser, sinon pour des sujets particuliers & très rarement, & que ces permissions-là faisoient des conséquences pour les autres. Elle me dit quelle désiroit prendre quelques avis de lui pour sa conscience. Je lui fis réponse qu'il y avoit peu d'apparence de demander des conseils de conscience à une personne engagée dans le monde: que quoiqu'il fut homme d'esprit & d'honneur, comme elle le disoit, ce n'étoit point son métier de gouverner les consciences. Je la priai de choisir quelqu'autre personne de celles en qui nous avons toujours eu confiance, à qui elle eut pu écrire. (Car nous n'avions plus la liberté de les voir.) Elle ne l'accepta pas. Je ne me souviens pas de ce qu'elle me dit, mais elle s'emporta d'une telle hauteur, que j'en demurai très surprise & effrayée; & cette occasion me servit d'une forte conjecture qu'elle avoit quelque secret dessein.

20. Ma Sœur *Flavie* n'ayant voulu signer notre Acte du 5 Juillet, ni la petite signature que nous fimes ensuite, à quoi je l'avois fort exhortée, & tâché de satisfaire aux difficultés qu'elle proposoit, ayant même fait recire l'Acte, pour y changer quelques mots, qui lui faisoient, disoit-elle, de la peine, & à quelques-autres Sœurs. Lorsque je fus seule elle me vint trouver, comme si c'eut été par une confiance particulière, & me dit que la plus grande difficulté étoit qu'elle avoit fait vœu de ne signer jamais rien; & que je scavois bien la peine qu'elle avoit eue après notre première signature du temps des Grands Vicaires; qu'elle avoit été 3 jours dans un trouble épouvantable, à pleurer continuellement jour & nuit; jusqu'à ce que Dieu lui ayant donné le mouvement de faire ce vœu de ne signer jamais plus rien, elle se trouva aussitôt en paix. Elle me pria ensuite avec ses empressements ordinaires de lui permettre, pour mettre sa conscience en repos, d'écrire à un Ecclésiastique de nos amis, souhaitant fort d'avoir son avis pour scavoir si ce vœu nela devoit point empêcher de signer avec nous. Car pour les autres personnes à qui nous avons eu toujours confiance, elle ne voulut pas leur demander

Relation de la Cap. de la M de Ste. Agnès de Ligny.

VII. Conduite qu'a tenu à Port-Royal la M. Magdelaine, à l'égard de la Sœur *Flavie*.

42
Relation
de la Cap.
de la M. de
Ste Agnès
de Ligny.

Jé ne me souviens plus des raisons qu'elle alléguoit pour s'adresser à cet Ecclésiastique: mais je crus la devoir contenter, étant trop persuadée de la sagesse & de la fidélité de celui qu'elle vouloit consulter, pour craindre qu'il lui donnât un mauvais conseil. Elle donna elle-même sa Lettre avec notre permission à une personne de dehors, qui lui rendit aussi la réponse. Elle me le vint dire en riant, s'attendant apparemment qu'elle y trouveroit autre chose que ce qu'elle portoit; & s'étant mise en un coin de notre chambre pour la lire, elle sortit aussitôt sans me la montrer, ni me dire ce qu'on lui mandoit. Etant revenue pour une occasion sans me parler, je lui demandai, si elle ne me la montreroit donc pas? Elle me parut fort froide & interdite, & me le refusa de bien mauvaise grace. Et sur ce que je l'en pressai & lui témoignois que je n'étois pas satisfaite de son refus, elle me dit, qu'elle ne me la pouvoit plus montrer, & qu'elle l'avoit brûlée, ce qui étoit très faux; car quelques jours après elle fut frapper dès 6 heures du matin à la Cellule de ma Soeur *Eustoquie*, & la pria d'entrer avec elle dans un cabinet des enfants, parce qu'elle étoit dans une angoisse terrible: ce qui paroissoit sur son visage. Lorsqu'elles furent entrées, elles'emporta d'abord d'une manière étrange, contre cet Ecclésiastique; & en parla si désavantageusement, que ma Soeur *Eustoquie* n'en pouvant comprendre la raison, lui demanda dans une grande frayeur ce qu'il avoit donc fait, & s'il n'avoit point signé. Elle lui dit que non, mais que c'étoit qu'elle l'avoit consulté par une lettre très pressante, dont elle lui dit la Substance, & qu'il lui avoit fait une Réponse qui ne méritoit que le feu. Ma Soeur *Eustoquie* la pria de lui montrer cette Lettre, qui portoit qu'il avoit été touché de la manière dont elle lui exprimoit sa peine, qu'il auroit souhaité de la pouvoir soulager, mais qu'il ne pouvoit pour plusieurs raisons. Il lui témoignoit qu'il étoit surpris de ce qu'elle s'adressoit à lui, qui n'avoit nulle autorité dans la Maison, & n'avoit pas le bien de la connoître particulièrement; qu'elle avoit des personnes plus capables; que lui-même prenoit des avis des Messieurs, & estimoit beaucoup leurs Supérieurs; qu'un Théologien comme lui ne signoit pas à la vérité ce que des filles pourroient signer, parce qu'il avoit droit de défendre la vérité; qu'il falloit qu'elle comparât le bien qu'elle feroit en ne signant point du tout, avec le mal qu'elle feroit en se désunissant de la Communauté, & de ses Supérieurs, qui étoient très sages & très attachés à la vérité; que lors que le mal étoit visible, & que la Conscience étoit blessée, il n'y avoit rien à considérer, chacun devant penser à sauver son ame: mais lorsque les choses sont bonnes en soi, on ne peut pas sans faute se diviser d'une Communauté, sous prétexte qu'il seroit meilleur de ne rien faire du tout. Que

pour son vœu, on ne promettoit pas de ne pas faire le bien, mais de ne pas faire le mal." Et de la Cap. enfin pour Conclusion, il l'exhortoit, à beaucoup de la M. de prier Dieu, & à aimer l'union, & à consulter Ste. Agnès ses Supérieurs." Voilà ce que j'ai appris de ma Soeur *Eustoquie* que contenoit cette Lettre, elle tâcha de faire voir à ma Soeur *Flavie* combien ces avis étoient raisonnables. Mais bien loin d'en être persuadée, elle continua à témoigner son mécontentement & à parler fort mal de cet Ecclésiastique: & elle ajouta d'un air & avec des termes qui firent peur à ma Soeur *Eustoquie*, qu'elle ne lui avoit écrit que pour le faire parler sur la Doctrine des 5 Propositions: de sorte que cette Soeur, qui avoit toujours de l'affection pour elle, ne put s'empêcher de lui dire. „Sans mentir, ma Soeur, il faut que vous ayés quelque dessein; & si c'étoit une autre, je craindrois qu'elle ne s'entendît avec nos ennemis." Elle se séparèrent de la sorte; & ce qui s'est passé depuis donne assez de sujet de croire qu'elle vouloit tâcher d'attraper quelques pièces pour servir d'accusation. Quelques jours devant notre sortie, nos Sœurs avoient remarqué qu'elle ne sembloit venir aux Assemblées que nous faisons de la Communauté sur le sujet de nos affaires, que pour trouver à redire, & se moquer de tout ce qu'on y faisoit: ce qu'elle faisoit paroître par quantité de grimaces qui témoignoiient de l'improbation & du mépris; & ayant vu qu'elle ne vouloit plus prendre de part à nos Délibérations, je priai la Mere *Agnès* de lui dire que nous désirions qu'elle ne s'y trouvât plus, croyant que le respect qu'elle devoit à la Mere lui feroit mieux recevoir cet ordre venant de sa part, que si je le lui avois donné moi-même. Mais elle fit voir dans cette occasion qu'elle ne gardoit plus aucune mesure avec personne. Elle lui demanda avec émotion, pour quel sujet on l'en vouloit priver. La Mere lui ayant fait entendre que c'étoit, parce qu'elle ne s'unissoit point avec nous; qu'elle ne signoit point nos Actes, & ne prenoit point de part à tout ce que nous faisons. Elle répondit fièrement à la Mere *Agnès*. „Quand notre Mere me voudra priver du Chapitre, elle m'en déclarera la raison devant toute la Communauté, & elle vint hardiment à la même heure à une Assemblée que nous faisons; desorte que la Mere n'eut pas le temps d'avertir auparavant de sa réponse. Toutes ces choses, & d'autres encore qui seroient trop longues à rapporter, me donnoient une très grande douleur & appréhension à son sujet, & je me représentois ce grand nombre de filles qui étoit demeuré avec elle, dont il y en avoit plusieurs qui ne la connoissoient pas, & dont elle pouvoit surprendre la simplicité; car la charité nous avoit toujours fait dissimuler ce que nous connoissions de ses défauts; ne croyant pas qu'elle pût aller si loin. Je ne puis exprimer toutes les pensées, ou plutôt toutes les douleurs qui m'occupèrent cette nuit, n'ayant

VIII.
suite du même
sujet.

Relation n'ayant jamais expérimenté une pareille sensibilité de la Cap. & tendresse pour toutes nos Sœurs. Pendant que j'étois dans la Maison je partageois ma Charge avec des personnes sur qui je me confiois plus qu'à moi-même, les connoissant bien plus capables que moi de servir la Communauté, & surtout la Mere *Agnès*, qui a toujours été notre véritable Mere à toutes. Et il semble qu'en partageant ainsi l'emploi, l'affection & la tendresse que je devois aux Sœurs, étoient aussi en quelque façon partagées entre celles qui leur servoient de Meres : mais en les voyant dans cet abandonnement général, & dans la privation de toutes celles qui les avoient assistées avec tant de charité & de soin, il me sembloit qu'elles étoient toutes rassemblées dans mon cœur, & je le sentoie déchiré & pénétré de douleur par la considération de leurs différents besoins, & de l'impuissance où nous nous trouvions de leur procurer aucun soulagement ni aucun secours dans le peril & l'affliction où elles étoient plongées; & n'osant espérer qu'elles pussent trouver quelques voies de consolation, & de Conseil, ayant nous-mêmes fermé toutes celles dont nous aurions pu prévoir qu'on les pourroient servir, si on nous réduisoit en cet état; parce que la Sœur *Flavie* en ayant connoissance, il étoit à craindre qu'elle ne s'en servit contre nous, ou les découvrit, comme elle fit en effet. Je passai cette première nuit de la sorte, jusqu'à deux heures que j'entendis sonner l'Horloge & la Cloche de *Port-Royal* pour le premier coup de Matines. Ce qui redoublit mes larmes, & me donna en même-temps quelque consolation de pouvoir m'unir avec mes Chères Sœurs dans les prières qu'elles alloient offrir à Dieu. Je me levai & dis Matines avec elles; & ayant dit l'Angelus je me recouchai pour tâcher de me reposer un peu. L'heure de la Messe étant venuë on me mena à une Chapelle qui donne sur l'Eglise. J'allois d'ordinaire à deux Messes, à Vêpres & à l'Oraison: & quand je desirois d'aller prier Dieu à d'autres heures, on ne me le refusoit pas, mais on m'accompagnoit toujours durant les premiers jours. Ce qui me donnoit de la retenue à le demander à des heures que la Mere de la *Conception* étoit ma garde & je lui dis un jour, que je n'osois lui demander d'aller devant le Saint Sacrement, de crainte de lui donner de la peine de m'accompagner, ce qui m'obligeoit de me priver de cette consolation. Il me semble que j'ajoutai, que si elle trouvoit à propos de se fier à moi, je l'assurai que je ne dirois mot à personne. Je crois qu'elle en étoit assez persuadée, puis que je ne parlois pas même à la Sœur qui m'assistoit que pour des choses nécessaires, & que je ne regardois pas même les Religieuses que je reconnoissois. Cette Mere me répondit avec civilité, & me dit qu'elle n'avoit garde de me laisser aller seule, parce que cela seroit contre le respect qu'elle me devoit, & que

la Mere Supérieure l'avoit bien Chargée de me suivre toujours. Après lui avoir dit quelques paroles sur ce respect prétendu, je ne voulus pas la presser d'avantage, croyant qu'elles avoient peur de moi. Néanmoins je crois qu'elle en parla à la Mere; car quelques jours après lui ayant encore témoigné quelque peine, de lui donner celle de venir avec moi, elle me dit que puis que je le voulois bien, elle ne s'affujeteroit plus à me suivre, & depuis ce jour là on me laissa la liberté d'aller seule, quand la Mere de la *Conception* n'avoit pas la commodité de m'accompagner; mais elle le faisoit toujours autant qu'elle pouvoit quand c'étoit aux heures de leur Office ou Oraison; & elle n'alloit pas à Vêpres dans le Chœur, pour demeurer avec moi dans une petite Chapelle, où nous allions le plus ordinairement, parce que les Religieuses n'y alloient pas: néanmoins on me laissoit la liberté d'aller à leur Chœur, où j'entendois presque toujours la Messe, & j'allois aussi dans la Chapelle des Saintes Reliques quand je voulois, quoiqu'il s'y trouvât toujours quelques Religieuses; & elles paroissoient n'avoir plus aucune peur de moi.

J'ai sujet de me louer d'elles, & je puis dire qu'excepté le sujet de la signature, surquoi elles m'ont assez tourmentée, & quelquefois assez durement, elles m'ont fort bien traitée dans tout le reste. Pour la nourriture, elles me traitoient bien mieux que je n'eusse voulu, quoique j'eusse bien prié d'abord la Mere de me faire seulement donner des œufs à la Coque avec du fruit, ne voulant pas leur donner la peine de me faire une cuisine exprès, parce qu'elles ne font maigre que trois fois la semaine. Je n'ai seulement pu obtenir qu'elles ne me donnassent point de poisson; elles m'en donnoient presque tous les jours: & quand elles n'en pouvoient avoir, elles m'en faisoient des excuses, & me faisoient du reste le mieux qu'elles pouvoient, sans se tenir importunées de la peine que cela pouvoit leur donner: & quand je leur témoignois que j'en avois moi-même, Elles m'assuroient, & de fort bonne grace, que leurs Sœurs n'avoient point de plus grande joie que de me servir; & que c'étoit à qui feroit quelque chose pour moi. Les jours qu'elles faisoient abstinence, la Mere de la *Conception* venoit manger avec moi, elle m'entretenoit plus souvent que je n'eusse désiré; car j'aurois fort souhaité de demeurer tout-à-fait dans le silence; mais elle ne manquoit point de venir après les repas, bien que je leur eusse témoigné assez que je n'avois pas besoin de divertissement, & que nous étions accoutumées à la solitude. La Mere y venoit aussi quelquefois. Elles me témoignoit bien de la bonté, & me parloient agréablement & bonnement, quand il ne s'agissoit point de la Doctrine de *Jansenius*. Mais quand elles se mettoient sur ce chapitre, elles s'échauffoient fort, & moi aussi, ce qui me le faisoit appréhender; & je tâchois de détourner leurs

X.
Elle se loue du bon traitement des Ursulines.

IX.
Occupations journalières de la Mere Magdelaine

Relation de la Cap. de la M. de Ste. Agnès de Ligny.

XI. Entretiens qu'elle a avec quelques Religieuses Ursulines.

discours, & même je l'interrompois quelquefois tout court, leur disant en souriant, que je voyois bien que je ne les gagnerois pas, & qu'elles ne me gagneroient pas aussi; & que c'étoit pourquoy il valoit mieux que chacune de nous demeurât dans son opinion, sans contester davantage.

Je n'ai pas assez de Mémoire pour me ressouvenir de ces entretiens, mais Je sçai bien qu'ils m'étoient insupportables. La Mere Supérieure avoit d'abord plus de modération & de douceur, mais la M. de la Conception, qui étoit une personne fort résoluë, alloit tout outre. Elle paroissoit néanmoins être plus capable d'être instruite que les autres; elle aimoit quelques-uns de nos Livres; elle avoit fort envie d'avoir la vie des Saints, traduite par M. d'Andilly. Elle me dit qu'elle avoit trouvé dans leur Maison le Cœur nouveau, ou le Catéchisme de M. de Saint Cyran, & qu'elle le trouvoit admirablement beau: mais que l'ayant fait apprendre à leurs Pensionnaires, il en sortit une qui avoit un Oncle Ecclésiastique fort opposé à cette Doctrine, qui leur vint faire un terrible chapitre de ce qu'elles l'apprennoient à leurs Pensionnaires, leur assurant qu'il y avoit des hérésies. Il ne leur en marqua néanmoins que deux, qui étoit que dans la Leçon de l'Eglise il n'est point parlé du Pape, (comme si c'étoit une hérésie de ne pas parler toujours de toutes les vérités qui sont assez éclaircies dans les autres Catéchismes!) Il me semble que ce fut la réponse que je lui fis, & que je lui dis, que M. de Saint Cyran avoit prétendu instruire par ce Catéchisme des vérités les plus importantes qui ne se trouvent pas dans les autres, on leur avoit dit aussi que ce Livre étoit censuré à Rome, & qu'il étoit défendu de le lire. Je lui dis que j'avois ouï dire qu'il étoit dans l'Index aussi-bien que plusieurs autres Livres fort Catholiques: & lui ayant appris ce que je sçavois de la manière dont cela se fait souvent, sans examen & sans raison, elle en demeura fort surprise, & paroissoit assez satisfaite de mes raisons; & je crois qu'elle l'auroit été davantage; & qu'elle n'auroit pas été par elle-même fort éloignée de la vérité, sans le grand soin que les R. R. P. P. Jésuites ont de les prévenir d'une manière épouvantable. Ils leur font passer nos amis pour des fourbes & des gens qui ne font point de conscience de mentir, & de tronquer les passages des Saints Peres pour les accommoder selon qu'ils en ont besoin pour soutenir leurs sentiments.

J'ai si peu de mémoire que je ne me souviens pas de certaines choses qu'elle me dit sur ce sujet, que je voudrois avoir retenues; non plus que de mes réponses. Je me souviens seulement que je justifiois nos amis autant qu'il m'étoit possible, selon la connoissance que j'avois de leur sincérité; & il me semble que je lui dis que je n'avois jamais vu accuser ces Messieurs de tromperie; & que quand même ils n'auroient pas autant de conscience qu'ils en ont, ils étoient trop habiles pour se

méprendre; & qu'ils avoient trop de cœur pour faire une chose qui les rendroit odieux à tous les gens d'honneur: mais que c'étoit au contraire une chose ordinaire aux Peres Jésuites de tronquer ainsi les passages pour les tourner à leur avantage, dont j'avois vu des Exemples notables, & surtout dans l'Ecrit du Pere Peteau, qui a donné lieu au Livre de la Fréquente Communion, parce qu'il arriva que dans le temps que j'eus connoissance de cet Ecrit nous lisions au Refectoire les œuvres de Saint Cyprien, qu'il y allégué d'une manière toute différente, & en retranchant tout ce qui s'y trouve contre leur dessein; ce qui ne servit pas peu à me faire connoître leurs artifices passés. Cette Mere me voulut aussi donner un exemple de la mauvaise foi de ces Messieurs. Elle me dit donc qu'elle avoit vu un de leurs Ecrits, dans lequel on rapportoit quelque chose d'un P. Jésuite, qui auroit été très justement condamné, s'il y eut avancé, disoit-elle, ce qu'on lui oppoisoit dans cet Ecrit: & il sembloit en effet qu'elle en eut été persuadée en quelque sorte au désavantage des Jésuites, mais que leur en ayant dit sa pensée, ils lui avoient fait voir le Livre & l'endroit dont il est question, qu'elle avoit trouvé très différent, ayant été falsifié ou tronqué dans le rapport qu'on en avoit fait: & sur cela elle en tiroit les conclusions qu'on peut juger, & que j'avois assez de peine à entendre, étant aussi persuadée que je l'étois de la sincérité des personnes qu'on leur faisoit passer pour des fourbes: mais comme je n'avois jamais ouï parler de ce fait particulier, je ne lui pus dire autre chose, sinon, que la connoissance que j'avois de ces Messieurs m'obligeoit de croire qu'ils étoient incapables d'une telle fausseté; & que j'aurois désiré voir le Livre & l'Ecrit. Cette Mere me témoigna qu'elle prenoit plaisir à voir les Ecrits de ces Messieurs; & qu'elle en avoit vu quelques-uns; mais que la Mere Supérieure l'avoit faite prier qu'il n'entrât plus dans la Maison. Mais encore qu'il parût qu'elle eut quelque bonne disposition à entendre la vérité, si on ne l'eut point détruite dans son esprit en lui faisant voir tant de faussetés, ce n'étoit pas néanmoins au regard de la signature.

Car comme l'obéissance aveugle est la dévotion & la Doctrine la plus commune des nouvelles Religions, elles n'entendent aucune raison sur ce sujet & rebattent incessamment celles qu'elles peuvent avoir pour nous persuader... qui sont l'obéissance au Pape & à l'Eglise; que nous avons un arrêt de notre propre sens, & une présomption qui fait condamner tout le monde; que nous nous engageons dans le schisme & dans l'hérésie. Car comme leur zèle n'est pas réglé par la science, elles confondent toutes ces choses; & on ne leur peut faire comprendre, au moins à la plupart, qu'on ne peut être hérétique quand on embrasse toute la Foi, & qu'on rejette toutes les Erreurs, quoiqu'on ne puisse croire un fait contesté, dont on n'a aucune connoissance.

XII. Les Ursulines ne se conduisent en tout que par le Principe de l'obéissance aveugle.

Relation La Mere Assistante venoit aussi quelquefois de la Cap m'exhorter ; mais pour ma Sœur de Saint Joseph, de la M de qu'on m'avoit donné pour m'assister, elle ne m'a Ste. Agnès jamais parlé de nos affaires, que pour me témoi- de Ligny-gner de la compassion. C'étoit une fort bonne Religieuse, qui prenoit soin de mes petits besoins avec beaucoup de charité & d'affection ; & elle ne m'a jamais donné aucune peine, si ce n'est en me voulant rendre plus de service que je ne voulois ; & elle m'a fort édifiée dans toute sa conduite. Pour moi, je faisois tous mes petits exercices fort régulièrement, & avec le plus de silence que je pouvois. La Mere de la Conception voyant que j'étois bien-aise de demeurer seule, avoit la bonté de se tenir dans un petit cabinet proche ma chambre, pour me laisser plus de liberté : & je puis dire que quoique ma douleur fut très grande & mon amertume très amère, j'étois dans la paix, & que j'en avois une aussi grande que j'aie peut-être jamais eue ; & j'ai souvent éprouvé que Dieu m'a d'autant plus soutenu & assisté plus sensiblement là, que je ne pouvois espérer aucune consolation humaine.

„ Paris nous voudroit bien faire croire qu'il nous fait à tous deux une grande grace en vous donnant à moi ; & en effet je lui en suis obligé ; mais je vous assure que nous lui faisons un grand plaisir, & que j'ai bien reconnu que vous l'incommodes fort ici.” M. de Meaux m'offrit de m'emmener avec lui : mais je fus bien-aise de demeurer encore quelques jours pour voir ce que deviendroient les choses, & si je ne pouvois point apprendre des nouvelles de nos chères Sœurs.

Relation de la M. de Ste. Agnès de Ligny.

Pendant ce temps-là, mon frère de Ligny me vint voir. M. de Meaux lui ayant obtenu, & à ma Belle-Sœur, la permission de me parler sans Assistance. Je reconnus qu'il avoit grande inclination que je fusse à Sainte Marie de Meaux, où il croyoit que je serois mieux qu'ailleurs. Pour les autres personnes qui désiroient me voir, on ne le permettoit à qui que ce fut, & on ne me disoit pas même qu'elles m'eussent demandée, si ce n'étoit par quelque occasion, quoique j'aie sçu depuis, étant à Meaux, que plusieurs personnes de condition de nos amis m'avoient fait l'honneur de venir pour me voir, ou sçavoir de mes nouvelles ; & Madame de Liancourt me manda elle-même à Meaux, qu'elle & Madame de Marcillac (sa fille) avoient été 3 fois aux Ursulines pendant que j'y étois. La Mere Assistante me dit seulement une fois, qu'elle l'avoit vuë, & qu'elle m'avoit fort recommandée à elle avec beaucoup de témoignage de bonté & d'affection. Elles me dirent aussi qu'elles avoient eu grande compassion d'une pauvre Demoiselle qui les avoit priées avec toutes les instances imaginables, & en pleurant beaucoup, de la laisser entrer dans le Parloir où j'étois avec M. de Meaux, leur disant plusieurs fois : „ Laissez-moi voir la bonne Mere :” mais qu'elle n'avoit jamais osé le faire. Ce qui fait voir que les ordres qu'on leur avoit donnés pour nous étoient bien sévères. Car certainement elles paroissent en avoir été touchées, & qu'elles avoient eu peine à la refuser. J'appris aussi que Madame de Courcelles y étoit venuë. Cette Dame les connoissoit, parce qu'elle a été leur Pensionnaire ; & leur ayant témoigné des signes extraordinaires de bonté & d'amitié pour nous, elles eurent de la curiosité de sçavoir, d'où elle me connoissoit, & d'où venoit une si grande liaison. Mais elles ne me dirent pas un rare entretien qu'une de leurs Sœurs avoit eu avec elle, que j'ai appris à Meaux de Mademoiselle De Guibora qui l'accompagna à cette Visite. Je suis bien fâchée de ne m'en pas souvenir assez pour l'écrire, car il le mérite bien ; mais je ne me souviens que de la Conclusion, que je n'ai pu oublier. Tout ce discours étant au sujet des affaires présentes, & sur l'obligation de l'obéissance, l'utilité de la signature, & la satisfaction que cette pauvre Religieuse avoit de l'avoir faite. Elle leur dit enfin que cette action leur donnoit une grande confiance à la mort ; & que si dans cette extrémité le Démon la tentoit contre la foi, elle lui diroit :

XIV. Personne ne peut obtenir de lui parler qu'avec une permission, pas même les plus proches.

XIII. M de Meaux (son frère) obtient la translation dans son Diocèse.

J'avois mandé à M. de Meaux le 25 Août que nous avions été averties, qu'on nous devoit enlever le lendemain. Il ne put venir aussitôt à Paris, étant occupé pour son Synode ; mais il avoit écrit à M. de Paris, pour le supplier de me mettre entre ses mains avec une autre de mes Sœurs pour m'accompagner, désirant de me mettre dans son Diocèse, dont il m'avoit fait la Proposition la dernière fois qu'il m'avoit vuë à Port-Royal ; & on m'avoit conseillé de l'accepter. Il se rendit à Paris quelques jours après qu'il eut reçu ma Lettre, pour donner ordre à notre voyage, & pour obtenir nos obéissances, (qu'il demanda pour Le Pont aux Dames, que j'avois choisi parce que c'est une Maison de notre Ordre) ou telle autre Maison que nous désirerions, afin que si je ne pouvois être reçuë, & que je ne me portasse pas bien au Pont, je pusse aller en quelque autre que je voudrois. Il me témoigna dans cette occasion toute la tendresse & la compassion qu'on peut attendre d'un bon frère ; & me promit toute l'assistance qu'il lui seroit possible de me donner, non seulement pour ma personne, mais aussi pour les affaires de la Maison. M. de Paris, qui désiroit de se décharger de moi, & m'éloigner de notre Monastère, lui accorda ce qu'il demandoit, mais il le pria fort de me traiter en la même manière, & dans la même captivité qu'il étoit résolu de tenir les autres dans son Diocèse, & lui dit qu'il ne me donnoit à lui qu'à cette condition. A quoi M. de Meaux, qui ne vouloit pas prendre ses ordres, lui fit réponse, qu'il devoit s'assurer qu'il ne feroit rien que de bien à propos. Il s'étoit toujours promis que M. de Meaux se chargeroit de moi, avant même qu'il lui en eut écrit, il l'avoit dit à quelques autres Prélats ; & il ne lui en put dissimuler sa satisfaction à lui-même, qui me dit : „ M. de

Relation de la Cap. de la M. de Ste. Agnès de Ligny.

XV. M. Cheron va lui parler pour lui demander l'indifférence de la part de M. de Paris.

diroit avec assurance: „Va-t'en à l'Archevêché, tu trouveras ma signature, & le témoignage que j'ai rendu à l'Eglise de ma foi." & qu'après cela elle ne craindrait rien. La veille de la nativité de la Sainte Vierge M. Cheron vint aux Ursulines. Il me dit d'abord que M. de Paris lui avoit donné ordre de me demander l'indifférence, avant que de m'admettre aux Saints Sacraments; & qu'il avoit défendu de me les accorder sans cela. Je fus étrangement surprise de cette Proposition, à quoi je ne m'attendois nullement, M. de Paris n'ayant pas parlé de la sorte à M. de Meaux. Je lui témoignai ma douleur & ma surprise en répandant quantité de larmes; & je lui dis que puisque je ne refusois la signature que parce que j'étois persuadée que j'offenserois Dieu en la faisant, je ne pouvois avoir d'indifférence sur ce sujet, à moins que d'être tout-à-fait indifférente & insensible à l'égard de Dieu-même, dont je croyois violer les Commandements; & que si j'eusse pu croire que ce fut une chose indifférente en soi que de signer, je m'estimerois au contraire bien coupable de refuser d'obéir à M. de Paris, & d'exposer pour ce sujet notre Maison à être détruite. Et je lui dis plusieurs autres choses, en refusant de promettre cette indifférence, & en témoignant que je n'y pouvois entrer sans agir contre ma propre Conscience, & en trahissant la vérité. Il m'expliqua aussi fort au long toutes les raisons & les intentions de M. de Paris, qui l'avoit Chargé de me les faire entendre. C'étoit ce me semble de me mettre devant Dieu, sans embrasser de parti, étant aussi disposée à signer qu'à ne pas signer; écoutant toutes les Instructions qu'on me donneroit sur ce sujet, & priant Dieu qu'il me fit connoître sa volonté; & qu'il ne me permettoit point de Communier si je n'étois dans cette disposition. Je lui fis réponse, que je le suppliois de dire à M. de Paris que puis qu'il ne lui plaisoit pas de m'accorder la participation aux Sacraments sans cette condition, qui m'étoit impossible, j'étois résoluë de ne point Communier, & de ne point sortir de son Diocèse, ni même de ma prison, parce que M. de Meaux ne me prendroit jamais dans le sien en cet état. M. Cheron me dit encore, qu'une des choses qui fachoit le plus M. de Paris, étoit, qu'il étoit persuadé que ce n'étoit que l'attachement que nous avions à ces Messieurs qui nous faisoit refuser la signature pour des considérations toutes humaines, & par un point d'honneur. Je le priai fort de le détromper de cette pensée, & de l'assurer comme je l'avois déjà fait moi-même plusieurs fois; que nous n'étions retenues que par la seule crainte de déplaire à Dieu, & de blesser notre conscience: & qu'aureste si j'avois reconnu qu'on eut agi en cela par quelque considération & quelque raison humaine, j'aurois été la première à m'en retirer, & à changer de sentiment, quand j'aurois dû en recevoir de la honte & de la confu-

Relation de la Cap. de la M. de Ste. Agnès de Ligny. sion; ce que je lui dis à cause de la croyance qu'avoit M. de Paris que c'étoit par courage & par un point d'honneur que nous ne voulions pas nous en dédire. M. Cheron me témoigna beaucoup de compassion: & il me paroissoit qu'il avoit regret de se voir engagé à me parler de la sorte, & à me refuser les Sacraments. Il me promit fort de revoir dès le premier jour, s'il le pouvoit, M. de Paris, & de faire son possible pour le faire descendre à m'accorder les Sacraments.

Après cet entretien je demeurai fort triste, n'espérant presque plus de communier ni de sortir de ma captivité, mais fort résoluë néanmoins d'y demeurer le reste de ma vie, plutôt que de rien faire contre ma conscience. Les Mères s'étant aperçues de ma tristesse, me pressèrent de leur en dire le sujet, & je leur dis que M. de Paris m'ayant accordé à la prière de M. de Meaux la liberté de participer aux Sacraments, il avoit aprésent changé d'avis, & ne vouloit plus tenir sa parole qu'à des conditions que je ne pouvois accorder en conscience. Elles me témoignèrent compatir à ma douleur, mais Elles redoublèrent ces derniers jours leurs exhortations d'une manière qui m'étoit si pénible, que je souhaitois fort d'en être délivrée, quoique je n'eusse pas voulu rien céder pour cela, ni témoigner le moindre affoiblissement. Le lendemain (jour de la Sainte Vierge) M. Cheron revint, & me dit qu'il avoit eu bien de la peine à gagner M. de Paris; qu'il lui avoit néanmoins fait voir qu'il ne pouvoit me demander l'indifférence en une chose où j'étois persuadée que j'offenserois Dieu en la faisant. Il me dit aussi que lorsqu'il avoit assuré M. de Paris de ma part que si j'eusse reconnu que l'on refuse la signature par quelque considération humaine, ou par quelque attachement, je m'en serois retirée quand même j'aurois dû recevoir de la honte & de la Confusion, il en avoit paru touché; & lui avoit dit qu'il en étoit édifié: & qu'enfin il avoit consenti que j'approchasse des Sacraments, pourvu que je promisse de prier toujours Dieu pour connoître sa volonté; & que je ne fusse pas opiniâtrément arrêtée à ne la vouloir pas suivre, s'il me faisoit connoître que je me fusse trompée; & que j'écoutasse ce que me diroient les personnes qu'on m'enverroient pour m'instruire. Je lui fis réponse en souriant, que je ne pouvois pas empêcher les personnes qui me verroient de me parler de ce qu'il leur plairoit, & que je les laisserois dire; & que pour les autres points, qu'encore que je crusse assez connoître la volonté de Dieu sur ce sujet, je croyois aussi qu'il n'y avoit jamais de hazard de promettre de prier Dieu qu'il nous la fit toujours connoître; & qu'il devoit s'assurer que s'il eut été possible que je connusse clairement & sans aucun doute que je me fusse trompée jusqu'alors, je ne voudrois pas demeurer opiniâtrément dans une disposition que je sçavois certainement être mauvaise; mais que pour lui dire la vérité, je ne croyois pas

XVI. M. Cheron retourne aux Ursulines. Son entretien avec la M. de Ste. Agnès.

que

Relation de la Cap. de la M^o de Ste. Agnès de Ligny. que cela pût arriver, ni que Dieu me pût donner sur ce sujet d'autres lumières, ne m'étant Réglée que sur ses Commandemens, qui ne changent point. J'ai eu quelque peine de n'avoir pas refusé Absolument tout ce qu'il me demandoit, encore que M. Cheron vit fort bien mon sentiment. Je crains qu'il ne l'ait pas expliqué à M. de Paris, qui en avoit pu prendre quelque impression autre que je ne desirois.

le compris fort bien, & il ne parut pas moins surpris de ma réponse, que je l'avois été de sa congratulation, si non que cela ne faisoit pas le même effet en lui, car autant que j'étois demeurée froide, il parut ardent, & il eut assez de chaleur pour m'en communiquer. Je ne me souviens pas de tout ce qu'il me dit, & j'aime toujours mieux passer beaucoup de choses que d'en écrire dont je ne serois pas bien assurée. Je sçai bien seulement qu'il me reprocha que je n'agissois donc pas sincèrement, & que j'avois trompé mon Confesseur. Je lui dis d'un ton élevé, & avec assurance, que je ne l'avois point trompé; que je lui avois déclaré nettement que je ne pouvois promettre l'indifférence, parce que je n'en pouvois avoir pour une chose en quoi j'étois persuadée qu'il y avoit du péché, & que je ne pouvois faire sans offenser Dieu & blesser ma conscience. Il se passa bien d'autres discours de part & d'autre. Il exagéra notre débilité, notre opiniâtreté; & prenoit la Mere Supérieure, qui étoit présente, à témoin de ses bonnes raisons, & du tort que nous avions de lui résister; & elle prenoit son parti contre moi d'une manière fort dure: car la présence de M. de Paris, ses caresses & ses réprimandes pour moi, lui donnèrent plus de hardiesse qu'elle n'en avoit encore eu, m'ayant paru jusques-là plus douce que les autres: mais depuis ce temps-là elle me parla d'une autre manière, ne qualifiant plus notre refus de signer que du nom de Schisme & de division dans l'Eglise, & nous traitant d'hérétiques.

XVII. M. de Paris va aux Ursulines: la M^o de Ste Agnès s'explique à lui-même au sujet de la signature. Néanmoins Dieu me donna une occasion de m'expliquer moi-même à lui dès le même jour, comme je dirai bientôt. Comme je parlois à M. Cheron, un homme de Port-Royal le vint querir pour quelques-unes de nos Sœurs qui avoient besoin de lui. Je le suppliai d'y aller, afin de les pouvoir Confesser devant la Messe, & de me faire après la charité de revenir pour me Confesser moi-même, & dire la Messe, parce que celle de la Maison où j'étois seroit dite: ce qu'il fit, & je Communiai à sa Messe avec beaucoup de consolation. Je demurai ensuite dans une grande paix; en sorte que ces bonnes Meres s'aperçurent de ma consolation, aussi-bien qu'elles avoient reconnu la veille ma douleur: & m'ayant témoigné leur joie, & prié de leur dire ce qui s'étoit passé, je leur dis que M. de Paris avoit été satisfait de ma disposition, ayant été assuré que je ne considérois que Dieu, & que je ne desirois que de faire sa volonté; de quoi elles furent fort satisfaites, & me laissèrent passer ce jour là dans un parfait repos, jusqu'au soir. Car comme elles croyoient que M. de Paris étoit content, elles l'étoient aussi, & ne me demandoient plus rien. Mais sur les 8 heures du soir, on me vint querir pour voir M. de Paris. Il avoit demandé la Mere Supérieure avant moi, pour sçavoir d'elle ma disposition, mais elle étoit fort mal informée; car comme je lui avois dit que M. de Paris étoit satisfait de ma disposition, sans lui expliquer en particulier tout ce qui s'étoit passé, elle s'étoit imaginé que j'en avois changé, & l'avoit dit à M. de Paris, qui après m'avoir fait quelques compliments, & m'avoir dit avec civilité que je devois partir des Ursulines le lendemain, & aller chez mon frère de Ligny, & de là à Meaux, il n'avoit pas voulu me laisser partir sans avoir l'honneur de me voir &c. Il commença ensuite à me congratuler, & à me témoigner la joie de ce que la Mere Supérieure l'avoit assuré que j'étois dans une meilleure disposition; & qu'on m'avoit trouvée en état de me faire Communier. Ce Compliment me surprit un peu, & je demurai fort froide, ce que je fus même bien-aïse de lui faire paroître. Après un peu de silence, je lui dis dans la même froideur: Monseigneur, je ne pense pas être dans une autre disposition que celle où j'ai toujours été. J'ai toujours souhaité uniquement de faire la volonté de Dieu, & je le desire encore de tout mon cœur. Je ne me souviens pas si je lui expliquai davantage que c'étoit pour cette raison que je refusois la signature, mais je

Enfin M. de Paris me traita d'une sorte, qui m'obligea par respect de me mettre à genoux, & je tâchai à lui parler avec le plus de respect & de modération qu'il me fût possible, quoiqu'en lui soutenant mes raisons. Il me reprocha aussi que j'avois dit à nos Sœurs qu'il y avoit péché mortel à signer. Et comme il me sembloit qu'on n'avoit pas trouvé à propos que quelques-unes de nos Sœurs eussent usé de ces termes-là en lui parlant à Port-Royal; & qu'en effet je ne crois pas m'en être servie; je lui répondis que je n'avois pas dit cela. Il me répondit avec chaleur: „ Vous ne l'avez pas dit? ”

R. „ Non Monseigneur, je ne l'ai pas dit? ”
Il me dit: „ Si vous ne l'avez pas dit, il y a bien des menteuses, car il y en a bien qui le disent. ”
R. „ Monseigneur, elles ne le peuvent pas dire avec vérité, car je ne me souviens pas de l'avoir jamais dit. C'est signe, répartit-il, que vous l'avez dit, car vous vous en souviendriez. ”

Il me semble qu'il me dit dès ce jour-là, ou bien il l'a dit depuis à M. de Meaux, qu'il y avoit de nos Sœurs qui nous accabloient de beaucoup de choses. Sur la fin de sa Visite il s'apaisa un peu, & se remit dans la voie de l'exagération & de la douceur, & comme quelques per-

Relation de la Cap. de la M^o de Ste. Agnès de Ligny.

XVIII. Suite de son entretien avec M. l'Archevêque.

Relation
de la Cap.
de la M. de
Ste. Agnès
de Ligny.

personnes de nos amis lui avoient fait reproche des paroles dures qu'il m'avoit dites le jour qu'il nous priva des Sacrements, il m'en fit quelques excuses, en me disant qu'il me prioit de l'excuser s'il m'avoit dit quelque chose qui me pût faire de la peine. Je me contentai de lui faire réponse par une inclination, ne lui pouvant rien dire sur ce sujet sans blesser ou le respect ou la Vérité.

Lorsqu'il fut prêt de s'en aller, je le suppliai très humblement & très instamment de m'accorder une grace, qui étoit de me permettre, puisque j'étois proche de la M. Agnès, de l'aller voir en passant. Il me le refusa d'un ton fort sévère, me disant que cela ne serviroit qu'à nous faire tort à toutes deux, & que nous nous gâtions les unes les autres. Je redoublai mes instances, le suppliant de me permettre au moins de la voir devant la Mere Supérieure des Filles de Sainte Marie, qui seroit témoin de ce que nous dirions: mais il continua, rehaussant la voix avec chaleur, & le désir que j'avois de recevoir encore une fois cette consolation, que je craignois être peut-être la dernière fois; me fit aussi rehausser la mienne, & m'offrir même de la voir en présence de M. Chamillard, ou de telle autre personne qu'il lui plairoit, sans pouvoir néanmoins l'obtenir.

Il commença ensuite à dépeindre la M. Agnès selon son idée, & à lui donner des couleurs que personne n'a jamais vu en elle. Il exagéroit particulièrement sa superbe. Et comme j'entendois ce discours avec bien de l'impatience, je ne pus m'empêcher de m'écrier: „La Mere Agnès superbe! „ Hélas Monseigneur, vous ne la connoissés pas! „ C'est la fille la plus vertueuse & la plus humble.“ Il prit la parole & dit d'une voix haute: „ Oui elle est fort humble, elle est fort humble, à l'égard de Messieurs les Jansenistes; elle a beaucoup de respect pour eux; beaucoup de déférence pour eux: mais pour les autres elle n'a que de l'orgueil, de la superbe, & de la présomption.“ Je m'aperçus comme il me parloit de la sorte, que tous ses gens nous écoutoient. Ils étoient entrés dans le Parloir pensant peut-être qu'il alloit sortir. La Tourière y étoit aussi qui tenoit de la lumière. Je dis à la R. M. Supérieure. „ Ma Mere est-il besoin que tout le monde entende tout ce que nous disons?“ Elle dit à la Tourière de sortir. Les autres le firent aussi; mais ils demeurèrent à la porte & aux fenêtres qui étoient ce me semble toutes ouvertes; & le Parloir étoit au plus bas étage; ensorte qu'ils nous pouvoient voir & entendre à leur plaisir. Notre affaire a toujours été traitée dans ce secret, & les Domestiques de M. de Paris ont sçu pour l'ordinaire ce qui se passoit.

Comme il voulut s'en aller, je lui demandai sa Bénédiction. Il me dit, en me la donnant: „ priés Dieu qu'elle vous serve.“ Aussitôt qu'il

fut parti, la Mere commença de nouveau à m'entreprendre, ne me parlant plus que comme à une Hérétique, séparée de l'Eglise; à une personne qui se perdoit, & qui étoit dans un état déplorable; & ce n'étoit plus, comme de coutume seulement, par voie d'exhortation, mais avec des reproches, & un zèle qui paroissoit extraordinairement animé. Je ne me souviens pas assez de tout cet Entretien pour en pouvoir rien rapporter. Tout ce que j'en puis dire, c'est qu'il y avoit peu de raison à tout ce qu'elle disoit; & que l'on a étrangement prévenu ces bonnes filles, sans qu'elles sçachent au fond de quoi il s'agit, & je ne pus m'empêcher de lui faire quelques réparties avec émotion, pour lui faire voir qu'elle condamnoit ce qu'elle n'entendoit pas, & qu'elle confondoit la foi & le fait tout ensemble, sans discerner qu'on ne peut jamais être hérétique quand on embrasse toute la foi de l'Eglise. Mais cette Mere étoit si préoccupée de ses sentiments sur ce sujet, qu'elle n'entendoit ni ne comprenoit aucune des raisons qu'on lui pouvoit dire. Elle me voulut conduire dans ma chambre, où elle dit une partie de tout ce qui s'étoit passé au Parloir, & du mécontentement de M. de Paris, à la M. de la Conception, qui voulut me charger de nouveau de prendre le parti de son Prélat; Mais la Mere Supérieure, qui jugea sans doute que j'avois été assez battuë pour une fois, fit signe de n'en pas dire davantage; mais son silence ne dura pas long-temps, & le lendemain elle recommença à me presser étrangement. Mais comme j'avois reconnu par expérience que leur prévention les rendoit incapables de comprendre la Vérité, j'aimai mieux me taire que de leur répondre: desorte qu'étant allée une fois avec elle dans une petite Chapelle, où elle avoit mis mes hardes, & dont elle avoit la clé; & ne la pouvant persuader ni obtenir par les prières que je lui faisois de cesser ses discours, à quoi je ne pouvois prendre part sans contester avec elle, ce que je ne voulois pas faire, je me mis à genoux comme pour me mettre en prière. Elle qui vit bien que c'étoit pour m'en défaire me donna en riant un petit coup sur l'épaule, en disant: „ La méchante Mere!“ Et il me semble qu'elle ne m'en parla plus depuis.

Mais je ne demeurai pas long-temps avec elles car c'étoit la veille que je sortis. Madame de Ligny me vint voir le soir, & m'apporta une Lettre de M. de Meaux, qui m'avoit envoyé un de ses Aumôniers pour me conduire à Meaux, où elle me devoit mener. Nous résolûmes ensemble qu'elle enverroit le lendemain querir ma Sœur Anne Cecile à Saint Denys pour me venir prendre & m'accompagner chez elle, où nous devions coucher. J'avois appris de M. de Meaux que ma Sœur Anne Cecile étoit à Saint Denys, & tout ce qui lui étoit arrivé. Je crois qu'il l'avoit appris de M. de Paris même, qui lui donna

Relation
de la Cap.
de la M. de
Ste. Agnès
de Ligny.

XIX.
On ne la
traite que
comme une
Hérétique.

XX.
Madame de
Ligny la va
voir, pour
lui annoncer
sa translation
à Meaux.

son

Relation son obéissance avec la mienne pour aller à Meaux. de la Cap. J'avois été bien en peine d'elle, ayant bien recon- de la M. de nu par les hardes qu'on m'avoit envoyé qu'elle ne Ste. Agnès s'en étoit pas mêlée, car on m'avoit envoyé une de Ligny. partie des biennes au lieu des nôtres: ce qui me

fit juger qu'elle étoit peut-être demeurée bien ma- lade ensuite de ce qui s'étoit passé chez nous; car je n'avois garde de m'imaginer qu'elle en fut for- tie, non seulement parce qu'elle n'étoit pas dans la liste de M. de Paris, & qu'il n'y avoit aucun prétexte de l'enlever comme les autres; mais aussi parce que j'avois vu comment M. de Paris l'a- voit rebutée, lors qu'elle lui avoit demandé de me suivre. Devant que de partir les bonnes Meres me pressèrent fort d'aller voir leur Maison, s'of- frant de me faire voir ce qu'elles ont de plus beau. Mais je consentis seulement de voir leurs Saintes Reliques, que j'étois bien-aîsée d'honorer. Elles en ont beaucoup, & elles ont une Chapelle assez grande & fort ajustée, que Mademoiselle de Sainte Beuve leur avoit fait ajuster exprès pour les met- tre. Elles me firent aussi entrer dans la Chambre de la Communauté, qui est proche de cette Cha- pelle, & je les priai de me dispenser d'aller plus loin, n'étant pas venuë dans leur Monastère pour me divertir. Elles m'ont offert diverses fois de me mener dans leur Jardin; mais je les en ai tou- jours remerciées. Je ne l'aurois pas refusé si j'avois cru que j'eusse pu voir de là notre Mère Agnès dans celui des Filles de Sainte Marie, comme j'ai appris depuis que je l'eusse pu faire. C'a été la seule curiosité que je leur aie témoigné pendant que j'ai été avec elles, m'arrêtant toujours à un lieu où je passois souvent pour aller à la Chapelle, & d'où l'on voyoit dans le Jardin de Sainte Marie: mais n'y rencontrant point les personnes que je cherchois, je m'en retirois toute attendrie, de sorte que celle qui me conduisoit soupiroit souvent avec moi de compassion.

Je puis dire que je n'avois jamais senti si sen- siblement l'intime union qui étoit entre nous deux, dont le souvenir me faisoit fondre en lar- mes. Depuis le premier jour que j'entendis son- ner Matines à Port-Royal, je n'avois plus recon- nu la Cloche jusqu'à quelques jours avant mon départ, que j'entendis sonner la préface & l'éleva- tion de la Messe du Couvent. Je ne scaurois ex- primer le mouvement de joie & de douleur tout ensemble que je ressentis à ce son, qui me sur- prit; & il m'imprima une révérence & une dé- votion, comme si c'eut été un Ange du Ciel qui me fût apparu. Je me jettai à genoux pour ado- rer notre Seigneur avec mes Chères Sœurs; & depuis ce temps-là j'entendois sonner presque tout leur Office, & je me réglai à le dire avec elles au- tant que je pouvois dans un même Esprit.

Pendant que je fus aux Ursulines j'avois grande attention de ne rien faire qui les pût mal-édifier, particulièrement parce qu'il me sembloit que ce seroit en quelque façon scandaliser la vérité & ceux

qui la défendoient; & que mes fautes retombe- roient sur eux & sur toute notre Maison, que j'étois bien-aîsée de tenir en bonne odeur, croyant que cela étoit avantageux pour la vérité; que je serois doublement coupable de faire autrement. Cela étoit cause que j'avois une attention parti- culière à paroître toujours dans une grande mo- destie & recueillement, parce qu'il me sembloit que cela est fort remarqué dans ces Religions Nouvelles; & j'avois quelquefois peur qu'il n'y eût un peu d'Hypocrisie; quoi-qu'en effet cela se fit assez naturellement, n'étant nullement en état de me divertir.

J'envoyai prier M. Cheron de me venir voir avant que de partir, pour lui dire ce qui s'étoit passé avec M. de Paris, & particulièrement parce qu'il m'avoit parlé comme ne trouvant pas bon que je continuasse de participer aux Saints Sacre- ments, & m'avoit reproché la Communion que j'avois faite le jour de la Sainte Vierge, comme je l'eusse extorquée par surprise. Je ne me sou- viens pas bien de ses termes, mais seulement qu'il me parla bien durement, & assez conformément à ce que j'ai appris qu'il a dit depuis à nos Sœurs, que toutes les fois que je Communiois je faisois un Sacrilège. M. Cheron fut fort surpris d'en- tendre cette conduite de M. de Paris, qui chan- geoit si souvent de parole. Il me consola avec grande charité, & me promit de le voir & de le faire souvenir du consentement qu'il avoit don- né pour mes Communions, sans que j'eusse usé d'aucune dissimulation pour obtenir cette grace.

Le 10 du mois, ma Sœur Anne Cecile m'é- tant venuë trouver aux Ursulines, les Meres me conduisirent à la porte du Couvent, où les princi- pales se trouvèrent comme à mon entrée avec beau- coup de civilité; & lors qu'elles m'eurent ouvert la porte, ma Sœur Anne Cecile, qui avoit été quasi dans désespoir de ne nous revoir jamais, se vint jeter à mes genoux, & m'embrassa dans un transport de joie qui les toucha; & elles té- moignèrent de la satisfaction & du plaisir à confi- dérer l'accueil que nous nous faisons, ce qui leur fit laisser quelque temps leur porte ouverte. Ceux qui nous devoient accompagner, & tous les assi- stants, témoignèrent aussi prendre part à notre consolation, qui n'étoit pas sans douleur, de nous trouver dans l'impuissance de nous réu- nir avec tout le troupeau. Je fus surpris en regardant ma Sœur, & elle aussi en me voyant. L'affliction nous avoit tellement changées en 15 jours, qu'à peine pouvions-nous nous reconnoître. Nous arrivâmes chès mon Frère, où lui & ma Belle-Sœur tâchèrent de nous consoler, & de nous donner espérance que la violence ne dureroit pas toujours, & qu'il falloit que nos parents & nos amis travaillassent à cela. Ils me conseillèrent tous deux & m'exhortèrent fort de choisir les filles de Sainte Marie de Meaux pour notre retraite; ils ont grande affection pour cette Maison, où ils

Relation de la Cap. de la M. de Ste. Agnès de Ligny.

XXI. Elle envoio chercher M. Cheron, pour lui fai- re part de ce que M. de Paris lui a- voit dit,

XXII. Son départ des Ursuli- nes; & son arrivée chez M. son frère (de Ligny.)

Relation de la Cap. de la M. de Ste. Agnès de Ligny. avoient mis leurs deux filles aînées, qui sont mortes. Mes deux Cousines de *Rentilly* y sont Religieuses, & deux petites de *Herfes*, Penionnaires. Ma Belle-Sœur a permission d'y entrer; & elle les aime & les estime beaucoup, particulièrement la Mere déposée, qui est une fille adroite, qui a gagné son cœur, & dont elle me disoit merveille, me voulant persuader que je m'accorderois admirablement avec elle. J'opposois la grande répugnance que nous avons toujours eu pour entrer dans des Maisons de cet Ordre, sachant que ces bonnes filles nous étoient des plus opposées, & entièrement conduites par des *Jésuites*: que leur règle & leur conduite étoient fort différentes des nôtres; & que je desirois entrer dans une Maison de notre Ordre, s'il se pouvoit, ou de celui de *Saint Benoit*, ce qui m'avoit fait jeter les yeux sur le *Pont-aux Dames*, ou sur un petit Monastère de *Bénédictines*, qui est dans *Meaux*, observant la grande Règle. Car pour *Farmontier*, M. de *Meaux* ne vouloit pas absolument que je m'y retirasse me disant qu'il étoit trop éloigné de *Meaux*; qu'il ne pouvoit y aller que très rarement: & que me retirant dans son Diocèse, il vouloit avoir la Consolation de m'y voir. Pour ce petit Monastère, mon frère & ma Belle-Sœur firent ce qu'ils purent pour m'en détourner par plusieurs raisons qui ne faisoient pas grand effet dans mon esprit, n'étant fondées que sur leur pauvreté: ainsi nous ne primes point de résolution, remettant à la prendre chez M. de *Meaux*.

XXIII.
M. Cheron
va lui rendre
visite chez
M. son frère:
la Confesse
& lui permet
de Communier.

M. *Cheron* me vint voir chez mon frère. Je ne me souviens pas de ce qu'il me dit de la part de M. de *Paris*: mais il faut bien qu'il l'eut fait revenir à sa première parole; car il nous confessa toutes deux, & nous laissa avec la liberté de communier, sans rien promettre davantage: au contraire, je m'expliquai encore avec lui, disant en nous séparant: „ Au moins, Monsieur, je ne veux pas vous tromper; encore que je promette de prier toujours Dieu pour connoître sa volonté, je ne crois pas qu'il me puisse donner d'autre connoissance que celle que j'ai à présent.” Il me dit: „ Il suffit que si Dieu vous faisoit connoître que vous vous êtes trompée, vous ne fussiez pas arrêtée à ne vouloir rien faire.” Je lui dis, qu'il faudroit donc qu'il me fit connoître très clairement & sans aucun doute que je dussé faire autre chose que ce que nous avons fait. Je me souviens d'avoir dit à quelqu'un (& je crois que ce fut à lui-même, lui ayant dit bien au long mes sentiments,) qu'en demandant à Dieu de connoître sa volonté, je présupposois qu'on nous pourroit proposer quelque chose que nous pourrions faire en conscience, parce que pour signer le *Formulaire*, je sçavois bien que je ne le devois pas; & que même je ne devois rien faire sans mes Sœurs. M. *Cheron* ne me témoigna point désapprouver tout cela; & il me donna autant de consolation que j'en pouvois recevoir en

Relation de la Cap. de la M. de Ste Agnès de Ligny. cet état. Il me donna aussi quelque conseil sur nos affaires, & me dit entr'autres choses, que M. de *Paris* prétendoit que je n'étois plus Abbessé; mais que je l'étois néanmoins; & que si M. *Akakia* m'apportoit des Quittances pour signer, que je le devois faire, encore que M. de *Paris* ne le voulût pas; & qu'il étoit important que je le fisse. Il me dit aussi que ma Sœur *Dorothée* lui avoit dit que ma Sœur *Flavie* l'obsédoit; & qu'elle étoit incessamment après elle. Encore que j'eusse grande peur de la foiblesse de cette pauvre fille, que j'avois vu fort ébranlée, je ne la croyois pas capable néanmoins de prendre part à la trahison de ma Sœur *Flavie*. Je craignois seulement qu'elle ne la gagnât par la signature, ce qui me fit prier M. *Cheron* de lui dire de n'avoir point de communication avec elle. Il me le promit, en étant bien d'avis aussi-bien que moi. Je connois assez bien ma Sœur *Flavie*; & je lui en dis encore tout ce que je crus nécessaire pour la faire connoître à mes Sœurs *Françoise*, *Agathe*, *Françoise-Claire*, & aux autres principales, que je la suppliai d'avertir de s'en donner de garde. Il étoit dans ce dessein; mais M. *Chamillard* le chassa du Parloir, comme l'on sçait.

Je fis avertir M. *Akakia* que j'étois chez mon frère, & que je serois bien-aïse d'avoir l'honneur de le voir. Il prit la peine d'y venir, & me dit des nouvelles de nos chères Sœurs, qui me donnèrent une extrême consolation, quoiqu'en même-temps je fus fort affligée de ce qu'il me dit que ma Sœur *Flavie* étoit fort ébranlée depuis quelque temps, & qu'on croyoit qu'elle se rendroit à la signature. On n'avoit pas encore découvert que c'étoit elle qui faisoit jouer toute cette tragedie. Je n'en fus pas néanmoins bien surprise, nous ayant donné assez de sujet de nous en défier. Il me dit qu'on étoit sur le point de faire imprimer nos Actes. Je le priai qu'on différât un peu, parce que M. *Cheron*, qui avoit sçu ce dessein, m'avoit fait entendre qu'il n'étoit pas à propos de le faire promptement. Je le priai néanmoins de me les envoyer quand ils seroient imprimés. Je ne sçai pourquoi on ne le fit pas, car dans ce commencement je recevois tout ce qu'on m'envoyoit. J'appris, étant chez mon frère, avec bien du plaisir que M. d'*Andilly* & M. de *Luzancy* étoient relégués à l'*ompone*, & ma Sœur *Hypolite* prit la peine de me venir voir en les allant trouver.

XXIV.
Son départ de Paris, & son arrivée à Meaux Reception que lui fait M. l'Evêque de Meaux (son frère.) Nous partîmes de *Paris* le jeudi 11 Septembre; & nous arrivâmes le soir à *Meaux*, où je demeurai à l'Evêché jusqu'à samedi au soir. Nous y fûmes fort bien reçus. M. de *Meaux* me témoigna beaucoup de satisfaction de me pouvoir assister dans cette rencontre: & quoique d'ailleurs il fut fort touché de notre douleur & de la ruine de notre Monastère, qu'il estimoit fort, il nous dit entre autres choses, en tâchant de nous consoler, une parole assez remarquable sur ce que nous apprê-

Relation appréhendions fort, que la violence, ou les Cap. resses, ou les persuasions de ma Sœur Flavie de la M. de ne pervertissent une partie de nos Sœurs qui Ste. Agnès avoient Créance en elle: & je craignois ensuite le de Ligny. renversement de la Maison. Il me fit souvenir de ce que Gamaliel représenta aux Juifs, qui vou- loient perdre les Disciples de Notre Seigneur; & nous dit qu'il lui sembloit qu'on pouvoit dire la même chose de nos Sœurs & de nous toutes; que si les sentiments où nous étions entrées étoient humains, & nous avoient été inspirés de la part des hommes, ils se dissiperoient petit à petit: mais que s'ils étoient de Dieu, nous n'avions rien à appréhender, parce que rien ne seroit capable de détruire les œuvres de Dieu; & qu'ainsi nous devions tout abandonner à sa providence, sans nous en inquiéter.

Le Vendredi matin après avoir oui la Messe dans la Chapelle de l'Evêché, M. de Meaux nous mena dans la Chambre de Madame de Ligny, qui nous avoit accompagnées à notre voyage. Elle me dit qu'elle iroit après dîner me faire appré- ter une Chambre aux Filles de Sainte Marie: Et en ayant témoigné ma surprise, elle me dit qu'elle croyoit que je serois mieux, & avec plus de douceur dans cette Maison, que dans toutes au- tres.

Je demandai à M. de Meaux si nous n'irions pas voir les Religieuses de la Ville, comme il me l'avoit promis à Paris. Il répondit, que je les pouvois voir, si je le souhaitois; mais qu'il ne voyoit pas où je pouvois aller présentement, si ce n'étoit à Sainte Marie, parce que Madame du Pont-aux-Dames avoit témoigné à Madame de Guimené (qu'il avoit priée de la sonder sur mon sujet) qu'elle ne desiroit pas de me recevoir chez elle; que Madame de Notre Dame, qu'il avoit été voir, & avoit dis exprès devant elle que je devois arriver bientôt, & qu'il se trouveroit quel- ques Religieuses assez charitables pour vouloir bien me recevoir, ne s'y étoit pas offerte; & que pour le petit Monastère des Bénédictines, auquel j'avois pensé au défaut du Pont-aux- Dames, il n'y avoit aucune apparence de m'y mettre, la Prieure étant morte, & ne scachant encore quelle seroit celle qu'on mettroit à sa place: & de plus, qu'elles étoient fort étroite- ment logées, leur Dortoir n'étant pas bâti; & qu'elles n'avoient point d'autre Chambre à me donner que celle de la Communauté, ce qui les auroit bien incommodées; que je pouvois essayer de Sainte Marie; & que si je ne m'y trouvois pas bien, je choisirois un autre lieu; & qu'il avoit exprès demandé mon obéissance pour le Pont- aux-Dames, ou tel autre endroit de son Diocèse qu'il jugeroit à propos, afin que j'eusse la liberté de choisir.

M. de Meaux étant entré dans son cabinet pro- che de cette Chambre, je le suivis, & lui deman- dai si c'étoit donc une chose Résoluë que nous

Relation de la Cap. Ste. Agnès de Ligny. irions à Sainte Marie, lui représentant les raisons qui m'en donnoient de l'éloignement. Il me té- moigna qu'il auroit bien voulu me contenter, mais qu'il n'avoit point de pouvoir sur le Pont-aux- Dames; que c'étoit pourquoy il n'avoit pas vou- lu lui-même faire la Proposition, de peur d'avoir un refus; que pour les autres Religieuses de la Ville, il croyoit que j'aurois plus de satisfaction à Sainte Marie qu'à pas un autre. Il me dit beaucoup de bien de ces bonnes filles: & m'assura qu'elles n'étoient pas conduites par les Jésuites, comme la plupart de leurs Maisons, mais seule- ment par lui & par les Ecclésiastiques qu'il leur donnoit; & qu'elles n'étoient point prévenues comme les autres, ne prenant point de part & ne parlant point chez elles de toutes ces disputes du temps; qu'il me prioit d'y entrer; & qu'il s'assu- roit que je m'y accommoderois: sinon qu'il seroit toujours facile d'en sortir; & qu'on jugeroit mieux avec le temps de ce qu'on pouroit choisir, si je ne m'y trouvois pas bien. Il me persuada de la sorte d'y entrer, ne voyant point d'autre lieu; car pour l'armontier, il n'y vouloit point enten- dre, à cause de l'éloignement, & que le chemin est fort mauvais & détourné; ce qui fit que je ne l'en pressai pas aussi, craignant que je ne pour- rois recevoir là des Nouvelles de nos amis & de notre pauvre Maison. Il me parla aussi de nos affaires temporelles, jugeant bien qu'il seroit à propos de porter nos plaintes au Parlement, & me promit qu'en ce cas, il nous serviroit avec toute l'affection que je pouvois attendre d'un Frère.

Le Confesseur des filles de Sainte Marie étant venu, M. de Meaux alla parler à lui, & peu de temps après me vint quérir pour le voir: c'est un Chanoine de la Cathédrale, qui est fort pieux & charitable, mais non pas fort habile. Il a néan- moins de l'amour pour la vérité; il estime fort les Livres de nos amis, & leur conduite. Il goûte fort le désintéressement qui a toujours été à Port- Royal. Il souhaiteroit fort qu'il fût dans les au- tres Religions; il approuve aussi fort toutes les au- tres bonnes maximes qu'il tâche d'insinuer dans l'Esprit de celles qu'il Confesse: mais il n'y réus- sit pas toujours. Du reste c'est un homme qui n'a pas beaucoup d'étude, ayant des infirmités qui l'empêchent de s'appliquer, & qui est un peu facile à parler & qui n'a pas toujours la fermeté & la lumière qu'on pourroit souhaiter, comme je le ferai voir par le récit de ce qui s'est passé au su- jet de la signature. Il me fit beaucoup de civilité dans cette première entrevuë, me témoigna gran- de compassion de notre état & un grand desir de nous servir en tout ce qu'il pourroit: ce qu'il di- soit tout à fait de bonne grace, & comme par- lant du fond du cœur. Je lui en témoignai ma reconnoissance; & après qu'il se fut retiré, M. de Meaux me dit, que cet Ecclésiastique lui avoit dit que Madame de Notre Dame lui avoit témoi- gné

Relation
de la Cap.
de la M. de
Ste. Agnès
de Ligny.

gné qu'elle auroit bien souhaité de me voir, mais qu'elle ne l'avoit pas chargé de nous en parler; & il me demanda si je voulois y aller. Il me dit qu'il lui sembloit qu'il n'étoit pas fort nécessaire, puis qu'elles ne nous en faisoient pas prier, & qu'elles devoient parler plus expressément. Je paroissois un peu piquée de ce qu'elles ne s'offroient pas de me prendre, après lui avoir parlé comme il avoit fait. Moi qui n'avois plus aucune idée de Madame de *Notre Dame*, ne sachant pas que c'étoit Madame de la *Vieuville*, qui étoit venue plusieurs fois à *Port-Royal* pendant qu'elle étoit encore Coadjutrice, & qui avoit été même fort foulagée dans une facheuse maladie par une Neuvaine que nous avions faite pour elle à la *Sainte Epine*, dont elle avoit témoigné beaucoup de reconnaissance & bien de l'estime pour nos Meres & pour la Maison: je lui témoignai que je ne desirois pas me promener; & que puis qu'il n'y avoit pas lieu de choisir une Religion, je ne souhaitois plus d'en voir pas une, & que je serois bien-aisé d'entrer au plutôt aux Filles de *Ste. Marie*, me reservant la liberté d'en sortir, si je ne m'y trouvois pas bien. Je passai néanmoins ce jour-là avec eux. Le lendemain M. le Théologal (Supérieur des Filles de *Sainte Marie*) me vint voir: elles m'envoyèrent aussi leur Tourière me faire leurs compliments, & me témoigner leur reconnaissance & leur joie de ce que je les avois choisies pour m'y retirer.

XXV.
Son Entre-
vue avec Ma-
dame de
Guimené.

M. de *Meaux* ayant envoyé un homme à *Couperay* pour faire nos civilités à Madame de *Guimené*, elle le fit prier que je n'entrasse pas à *Sainte Marie* qu'elle ne m'eût vuë auparavant, ne désirant pas de me parler au travers de la Grille. Elle vint l'après-dîner avec M. de *Guimené*: elle voulut m'entretenir à part, & le fit avec tous les témoignages de bonté & d'affection pour nous toutes qui se puisse imaginer, s'attendrissant en me voyant pleurer. Elle me promit fort obligeamment de ne point perdre d'occasion de nous servir, & elle s'est en effet acquittée de cette promesse, M. de *Meaux* m'ayant souvent assuré qu'elle s'employoit pour nous autant qu'il lui étoit possible. Je la suppliai si M. de *Paris* enlevoit aussi la M. Prieure des *Champs*, qu'elle la demandât comme sa parente, afin qu'elle la pût mettre avec nous. Elle entra fort dans cette Proposition, & me le promit aussi de fort bonne grace. Elle m'apprit que c'étoit M. *Chamillard* qui avoit écrit la liste de celles qu'il falloit enlever, & qui avoit pris soin de trouver des Carosses pour cet effet.

XXVI.
Elle entre
dans le Mo-
nastère de
Ste. Marie
(de *Meaux*.)

Le soir du même-jour, qui étoit un samedi 13 Septembre, M. de *Meaux* me mena à *Sainte Marie*. Ces Meres & quelques-unes des anciennes nous reçurent avec le meilleur accueil du monde. Mais cela n'empêcha pas que nous n'eussions le cœur pénétré de nous voir obligées de changer une Maison qui nous étoit si chère, en une qui nous étoit étrangère & tout à fait inconnue. Après avoir adoré le très *Saint Sacrement*, & dit

à-dieu à M. de *Meaux* & à ma Belle-Sœur, la Mere Supérieure, qui étoit en retraite, me laissa entre les mains de la Mere déposée, qui étoit destinée pour avoir soin de nos besoins & pour nous entretenir. C'est une fille qui a de l'esprit, & qui est fort considérée dans la Maison, & même dans son Ordre. Et il nous a paru que les Filles de *Sainte Marie*, qui avoient fort envie de nous gagner, avoient mis leur confiance en son adresse. Néanmoins M. de *Meaux* lui avoit défendu de m'importuner sur la signature, quoiqu'il m'eût laissé à moi la liberté de dire tout ce que je voudrois, aussi-bien sur cette affaire que sur tout le reste. Il m'avoit seulement priée de ne point parler à mes Cousines, qui sont jeunes, ni aux autres Sœurs, de peur de leur donner quelques troubles sur ce quelles avoient déjà fait: car il me témoignoit n'avoir pas dessein de retirer la signature dans son Diocèse; & je crois qu'en effet il ne l'auroit pas faite sans la Bulle du Pape.

Cette Mere déposée nous mena à la chambre qui nous étoit préparée, & envoya querir mes deux Cousines (de *Rentilly*) qui y sont Religieuses, & qui m'ont toujours témoigné bien de l'amitié. Le soir se passa de la sorte avec un grand serrement de cœur de notre part. Nous ne manquâmes pas de remarquer, que nous avions fait cette entrée la veille de la *Sainte Croix*. Le lendemain M. de *Meaux* vint dire la Messe du Couvent, & nous Communia. Après la Messe la Mere Supérieure l'alla voir devant moi; & apparemment elle le pria de me donner les ordres pour leur sûreté. Ce qu'il fit en partie, mais il ne leur accorda pourtant pas tout ce qu'elles eussent bien souhaité, comme elles me l'ont assez témoigné depuis. Il me dit donc en présence de la Mere, après quelque petit compliment qu'il me fit, pour me faire trouver bon ce qu'il vouloit me dire, qu'il souhaitoit que je lui fisse voir les lettres que j'écrirais ou que je recevois dans le temps qu'il seroit à *Meaux*; & qu'en son absence il ne vouloit pas m'obliger de les montrer aux Meres, mais qu'il me prioit seulement de leur montrer le nom des personnes qui m'écriraient, & de trouver bon que la Mere déposée m'accompagnât quand j'irois au Parloir, à l'exception de quelques personnes de nos proches, qu'il me nomma. Il me dit qu'il me donnoit cette Mere, parcequ'il croyoit que j'aurois plus de liberté avec elle, & que c'étoit une personne qu'il connoissoit parfaitement, & qu'il m'assuroit que j'y pouvois prendre confiance. Ce discours me surprit & m'affligea fort, voyant bien que je ne serois pas en ce lieu avec la liberté que j'avois espéré. Je n'en desirois qu'une, qui étoit d'apprendre des nouvelles de nos Sœurs, & de recevoir des Conseils de nos amis. Je ne me souviens pas de la réponse que je lui fis, mais il me semble que me voyant dans cette nécessité, je crus que tout cela devoit faire partie de mon sacrifice. Il me pria fort aussi pour ne rien faire,

pour

XXVII.
Elle s'y trou-
ve presque
aussi Captive
qu'aux Ur-
sulines.

Relation
de la Cap.
de la M. de
Ste. Agnès
de Ligny.

Relation pour ce qui est de la communication, en cachette de la Cap. de lui, & me pressa de le lui promettre. Je lui dis que je ne ferois rien en me cachant de lui; mais que quand j'aurois quelque besoin, je ferois tout ce que ma conscience m'obligerait, & qu'il ne m'en empêcheroit pas. Il parut consentir, & je me contentai de m'être réservé cette liberté, dont j'étois résoluë de me servir quand il seroit nécessaire.

XXXVIII. Elle supporte son état avec résignation à la volonté de Dieu. Preuve qu'elle ressent de sa Captivité.

Je ne sçai comment j'étois dans ces commencements après notre enlèvement. Tout ce qui venoit de se passer m'avoit si fort accablée, & je m'attendois si fort à toutes sortes de souffrances, qu'il me sembloit que je ne devois résister à rien, sinon à la signature. Je demurai néanmoins bien mortifiée de ces ordres: mais les regardant dans celui de la providence de Dieu, & ne considérant pas assez les inconveniens à quoi ils pouvoient m'engager, je m'y soumis assez paisiblement, jusqu'à ce qu'il se présenta une occasion qui me fit ressentir davantage ma captivité. Ce fut que M. de *Luzancy* m'envoya un Laquais avec un billet de sa part sous le nom de Monsieur de *Changarnier*. La Mere déposée me vint querir, & me dit fort mal ce nom: desorte que n'ayant garde de m'imaginer ce que c'étoit, je me persuadai que c'étoit de la part d'une de mes proches, que je croyois avoir oui nommer: & comme j'y allai avec assez d'indifférence, je ne trouvai pas si dur d'être accompagnée de cette Mere, qui me fit quelque compliment sur la peine qu'elle avoit de se trouver obligée de me donner cet exercice d'humilité & de mortification. Mais lorsque j'eus vu le Laquais, & entendu le nom de *Changarnier*, je demurai fort surprise & interdite, de voir une assistante à mes côtés, surtout quand je vis qu'on me vouloit passer une Lettre. Je n'avois point compris que ce fût de M. de *Luzancy*, mais je m'étois imaginé que c'étoit de M. de *Gouvernai*, ou de quelqu'un de nos amis Ecclésiastiques, qui m'envoyoit quelques avis; & croyant qu'il étoit inévitable que M. de *Meaux* le sçût m'étant engagée à montrer à la Mere les feings des Lettres que je recevois, je ne sçavois à quoi me résoudre, de peur de commettre quelqu'un de nos amis. Après avoir hésité quelque temps, je me résolus enfin de la prendre pour voir ce que l'on me mandoit, pensant que j'aviferois après à ce que j'en ferois. Je trouvai que c'étoit un Billet de M. de *Luzancy*, qui me mandoit s'il me pourroit voir en passant à *Meaux*. Et comme je souhaitois beaucoup de recevoir cet honneur & cette consolation, je ressentis une étrange angoisse de ne lui pouvoir faire réponse en la manière que je l'eusse bien désiré: car devant avoir une assistante au Parloir, je ne voyois guères d'apparence de lui donner la peine de venir pour ne me pas entretenir avec liberté. Desorte que dans l'embaras & la mauvaise humeur où j'étois de me trouver dans un état si contraint dans un lieu où j'avois attendu autre

chose, je lui mandai que je ne pouvois lui faire réponse présentement sur ce qu'il avoit la bonté de me proposer, parce que cela dépendoit de M. de la Mere de *Meaux*; & que je ne manquerois pas de lui mander s'il trouvoit bon que je reçusse l'honneur de sa Visite. Mais je fis une faute sans y penser. La Mere désirant de voir le nom de celui qui m'écrivoit, & le Billet n'étant pas signé, je lui dis tout simplement de qui il étoit, ne me souvenant pas que M. de *Luzancy* étant exilé par ordre du Roi, il n'osoit paroître sans changer de nom.

Mon Frère de *Ligny* qui arriva dans ce temps là à *Meaux* me vint voir. Je lui déchargai mon cœur, & lui témoignai ma peine de n'être pas dans ce lieu avec la liberté que j'avois espérée. Il me pria fort d'avoir patience, & que M. de *Meaux* ne se porteroit jamais par lui-même à cette rigueur; & qu'il auroit voulu par lui-même me donner toute sorte de satisfaction, mais qu'il se croyoit engagé à M. de *Paris*, qui ne m'avoit voulu donner à lui qu'à condition qu'il ne me permettroit aucune communication, & qu'il l'avoit bien qu'un homme d'honneur ne peut manquer de parole. Enfin il fit tout ce qu'il put pour me consoler; & n'y pouvant pas beaucoup réussir, il parla à M. de *Meaux* du mécontentement où il m'avoit trouvée; ce qui le fit hâter, je crois, de me rendre Visite, bientôt après celle de mon Frère de *Ligny*. Il m'assura qu'il feroit tout ce qui lui seroit possible pour adoucir l'état où j'étois; & que si les choses eussent entièrement dépendu de lui, il auroit agi avec moi d'une autre façon: mais qu'il croyoit rendre quelque sorte de déférence à M. de *Paris*, qui n'avoit voulu permettre ma sortie de son Diocèse qu'à des conditions qu'il n'étoit pas résolu d'observer, mais dont il ne croyoit pas aussi se pouvoir dispenser entièrement. Je lui demandais s'il s'étoit engagé de parole à M. de *Paris*, lui témoignant que je ne l'avois pas approuvé. Il me dit qu'il ne l'avoit pas voulu faire positivement, mais que Monsieur de *Paris* l'ayant fort pressé de lui promettre qu'il me tiendrait dans la même captivité qu'il tenoit les autres dans son Diocèse, & qu'il ne me permettroit aucune communication; il lui avoit répondu qu'il se pouvoit reposer sur lui; qu'il ne feroit rien que de bien à propos. Il me témoigna ensuite que son dessein étoit de me donner une honnête liberté (c'étoit son terme) & qu'il désiroit seulement pouvoir assurer que je n'avois pas de communication avec les personnes suspectes à M. de *Paris*. Il me dit quelque raison pour me le faire trouver bon, entr'autres, que notre Archevêque ne s'étant pas dépouillé de l'autorité qu'il avoit sur nous, il croyoit devoir suivre en quelque chose son intention, & que je devois considérer le sentiment où il étoit lui-même, que nous devions faire quelque chose de plus que nous n'avions fait pour éviter la ruine d'un Monastère si

XXIX. Différens Entretien qu'elle a avec M. l'Evêque de Meaux.

Relation de la Cap. de la M. de Ste. Agnès de Ligny. dit aussi qu'encore qu'il eut ordonné aux Supérieures de la Maison où j'étois de ne rien mander de moi à la Mere *Eugenie*, ni à leurs autres Sœurs, & même de ne point parler de ce qui se passoit à mon sujet, & qu'il crût qu'elles lui seroient fidèles, il ne pouvoit pas néanmoins s'en assurer si fort qu'il n'eût quelque crainte qu'elles n'en mandassent quelquefois des nouvelles à leurs Sœurs qui y étoient intéressées, & qui en pouvoient rendre compte à M. de *Paris*, avec qui il ne se vouloit pas brouiller. Je ne me souviens pas précisément de ce que je lui dis, sinon que je lui ai toujours témoigné qu'il ne devoit pas s'imaginer que je me porterois plutôt à signer quand je ne recevois point d'avis, parce que j'étois persuadée que nous ne pouvions rien faire de plus que ce que nous avions fait; & quand je croirois pouvoir faire quelque chose en conscience, je ne le ferois jamais sans conseil, parce que je craindrois trop de me méprendre en une chose si importante. Je crois lui avoir dit plusieurs fois que pour ce qui étoit de signer simplement le *Formulaire*, je ne le ferois jamais, & même que je ne pouvois rien faire séparée de mes Sœurs. Je ne me souviens pas du reste de l'Entretien, sinon en général qu'il me promit de me donner toute la satisfaction qui lui seroit possible. Il me dit que pour ce qui étoit du Voyage de M. de *Luzancy*, que je lui mandasse, que quand il lui plairoit de venir il prit la peine de descendre à l'Evêché; qu'il seroit ravi aussi bien que moi de l'entretenir avec liberté; & qu'il l'ameneroit lui-même à Sainte *Marie*. Il étoit persuadé qu'étant mon frère je ne devois point avoir de réserve pour lui, & qu'ainsi je pouvois entretenir avec liberté nos meilleurs amis en sa présence: Ce qui étoit vrai en quelque chose, mais non pas en tout: car j'étois très réservée à ne rien dire devant lui qui pût commettre le moins du monde toutes les personnes à qui nous avions obligation. Mais pour ce qui est des nouvelles de nos affaires, & de ce qu'on pouvoit sçavoir par quelque voie qui ne fût pas secrète, de ce qui se passoit à *Port-Royal*, j'en parlois fort librement. Ce que je n'aurois pas pu faire devant les Religieuses de Sainte *Marie*. Il me dit en présence des Mères, qu'il les avoit priées de ne point parler à leur Communauté de tout ce qui s'étoit passé chez nous, de peur que les Religieuses n'en prissent quelques mauvaises impressions de nous; mais que comme elles ne pourroient entièrement ignorer pour quel sujet on nous avoit fait sortir, il leur avoit ordonné de dire de sa part, qu'il ne nous mettoit pas dans leur Monastère en qualité de désobéissantes & de révoltées, comme on nous vouloit faire passer: mais comme des filles fort vertueuses, très amies & attachées à l'Eglise, & dans la participation des Sacraments. Que si nous avions quelques difficultés à faire ce que les autres Religieuses avoient fait, c'étoit par une délicatesse de

conscience qui nous faisoit craindre d'offenser Dieu en une chose où les autres, qui n'avoient pas eu les mêmes connoissances, n'avoient pas aussi les mêmes peines.

M. de *Meaux* me témoigna aussi qu'il souhaitoit que je me trouvasse quelquesfois à leurs créations & Assemblées, afin qu'elles ne pensassent pas que nous les méprissions; & me dit que je serois Libre de me trouver à leurs observances, ou de m'en dispenser quand je voudrois, excepté que les Mères souhaitoient, si cela ne m'incommodoit point, que je ne fusse pas à leur premier Refectoire le matin, afin qu'elles y pussent faire leurs accusations & tout ce qu'elles ont coutume de faire. Je m'offris à n'y pas aller aussi le soir; mais il me dit que cela suffisoit. Ce même jour on nous mena à la récréation, où toutes les Sœurs nous reçurent fort bien & avec beaucoup de témoignage de charité: & je dois rendre ce témoignage à la Communauté, de dire que nous avons toujours eu sujet d'en être satisfaites. Ce sont en effet de fort bonnes filles, très exactes & ferventes, & qui vivoient pour la plupart avec assez de simplicité. On leur parle peu des affaires présentes, excepté à quelques particulières qui sont dans la confiance des Mères, & qui paroissent plus prévenues que le reste de la Communauté. Comme les Mères & toutes les Sœurs nous convioient fort d'aller à leur récréation, nous continuâmes quelque temps d'y aller presque tous les jours depuis notre dîner, ce qui étoit d'environ un demi-heure, parce que nous n'allions qu'à la seconde table, & qu'elles la commencent au sortir de la première. Dans ces commencements nous allions aussi ordinairement dans leur Chœur à l'office & à l'oraison, & nous nous trouvions fort souvent à leurs Assemblées, qu'elles font après Vêpres, où elles rapportent ce qu'elles ont retenu de leur lecture; ce qui seroit assez agréable si leurs Livres étoient solides, mais elles en ont de bien pitoyables: & ce nous étoit un soulagement dans l'enui que nous y avions quelquefois, quand on y rapportoit quelques choses des œuvres de *Saint François de Sales*. Pour ce qui est de nos Livres, la Mere déposée en veut faire lire quelques-uns, mais ils ne paroissent point à la Communauté. Elles m'ont dit qu'elles avoient autrefois fait commencer à lire au Refectoire la Vie de *Saint Bernard*, qu'on leur avoit donnée. Mais comme leurs sentiments sont assez semblables à ceux de la Mere *Eugenie*, qui l'appelle un *Saint médisant*, elles jugèrent aussi qu'elle parloit trop hardiment des *Evêques*. Elles firent cesser cette lecture, qui pouvoit être dangereuse à tant de jeunes filles, qui ne doivent pas, disent-elles, faire ce discernement des *Prélats*. Elles ne veulent point aussi de la Nouvelle traduction de l'*Imitation*, disant qu'elles ont plus de dévotion à l'ancienne, qui est plus simple, & qu'elles n'aiment pas les belles paroles. Néanmoins la Mere déposée qui se croit capable

Relation de la Cap. de la M. de Ste. Agnès de Ligny.
XXX.
Elle assiste aux Récréations: elle rapporte en détail quelques conversations qu'elle eût à ce sujet.

Relation de discerner la bonne Doctrine de la mauvaïse, de la Cap. lisoit il y a quelque temps la vie de *Dom Barthelemy de la M. de lemy des Martyrs*, qu'on leur avoit donné; & *Ste. Agnès* elle en rapportoit quelque chose à leur Assemblée, de Ligny. où je n'allois je crois plus en ce temps là. Mais il y avoit quelques-unes des Soeurs les plus intelligentes qui prirent goût à ce qu'elle leur en disoit, (car elle rapporte fort bien) & qui ne se pouvoient lasser d'en parler à leur récréation, particulièrement ma cousine de *Rentilly* l'aînée, qui se mettoit souvent auprès de moi. Elle témoignoit une grande passion de voir ce livre, & si j'avois cru qu'on le lui eut permis, je le lui aurois prêté de bon cœur, en ayant emporté un avec moi: mais je me tenois trop assurée que les Meres ne l'auroient pas souffert: & que la seule Proposition que je leur en ferois pourroit donner de l'ombrage, ayant toujours témoigné par leur conduite qu'elles ne désiroient pas que j'eusse aucune communication particulière avec mes Cousines, surtout avec cette aînée, qui est une bonne Fille, Franche, & qui me témoignoit bien de l'amitié. Elles se tenoient plus assurées de la jeune, qui est plus faite à toutes les petites façons de *Sainte Marie*, & dont elles ont de grandes espérances. Cependant tout le temps que j'y ai été, elles ne m'ont jamais rendu une Visite qu'en compagnie de la Mere déposée, & cela se faisoit si ouvertement, que cette Mere me dit un jour en m'entretenant: „ Il faut que j'envoie quérir ma Sœur *Louise Dominique*” (c'est le nom de cette aînée) „ car elle „ m'avoit demandé de vous apporter une Lettre „ de Madame de *Rentilly*, mais je ne croyois pas „ avoir le loisir de vous venir voir aujourd'hui; „ & je l'avois remise à un autre jour.” Peu de temps après on vint quérir cette Mere, qui ne voulant pas laisser ma Cousine avec nous, lui fit je crois quelque signe, qui l'obligea de se lever pour prendre congé de moi, achevant avec précipitation ce qu'elle me disoit de la part de ma Tante. Cependant la Mere l'attendoit à deux ou trois pas de nous, ne voulant par sortir avec elle. Mais ayant rencontré à la porte de notre Chambre la Sœur qui nous servoit, à qui on se confioit entièrement, la Mere nous renvoya ma Cousine avec elle: ce qui ne servit qu'à nous faire mieux voir qu'on ne vouloit pas que je lui parlasse seule. Nous l'avons remarqué en plusieurs autres occasions: & ce n'étoit pas seulement quand elles me venoient voir, ce qui étoit fort rare, mais si elles avoient seulement un compliment à me faire de la part de ma Tante, ou de mes Cousins (leurs Frères, la Mere déposée les amenoit à notre Chambre, & m'attendoit avec elles en un passage lors que j'étois au Refectoire.

XXXI.
Elle parle au
Confesseur
des Religieuses
de Ste.
Marie, qui
s'établir son

Quelques jours après que nous fûmes entrées à *Sainte Marie*, la Mere déposée me vint dire que leur Confesseur demandoit à me saluer, & que s'il me plaisoit de lui parler, elle m'y conduiroit. Elle me mena ensuite au Confessional, &

elle me laissa seule avec lui. Après quelques paroles de civilité, & du témoignage du désir qu'il avoit de nous servir, il me dit que *M. Rencé*, qui étoit son ami intime, avoit reçu une Lettre de *M. Lancelot* pour moi; qu'il auroit bien souhaité de venir avec lui, mais que ne le pouvant faire sans être vu, il s'étoit contenté de le prier de m'assurer de son service, & de me donner cette Lettre, qu'il lui avoit mise entre les mains. Je n'attendois nullement cette consolation par cette voie, & je n'eus pas moins de surprise que de joie de recevoir des nouvelles de personnes qui me sont les plus chères. Mais je me trouvai en même temps dans le trouble & l'angoisse, me voyant dans l'impuissance de prendre cette Lettre, la Grille du Confessional étant fermée à la clef; & je ne la pouvois faire ouvrir, non plus que la recevoir par le Tour, sans être obligée de montrer aux Meres le nom de la personne qui m'écrivait, que je craignois de commettre aussi-bien que le Confesseur, qui l'appréhendoit beaucoup pour lui, & qui me prioit fort de ne point faire paroître qu'il eut quelque bonne volonté pour nous. Après avoir bien consulté ensemble sans pouvoir trouver de voie de me la donner, il me proposa de la lire, à quoi j'avois quelque peine à me résoudre, n'osant me fier entièrement à une personne que je ne connoissois pas, & craignant qu'il n'y eut quelque chose qui ne fut pas à propos qu'il vît: d'autre part j'avois aussi de la peine à lui faire paroître méfiance; mais il la leva en partie, en me lisant un billet que *M. Lancelot* avoit écrit à *M. Rencé*, dans lequel il lui mandoit „ que puisque ce „ Confesseur étoit si honnête-homme, je pou- „ vois prendre confiance en lui, & me servir de „ son entremise” & autres choses semblables qui me firent résoudre de lui faire ouvrir cette Lettre, puis qu'aussi bien elle étoit entre ses mains, & à sa discrétion. Il m'assura ensuite qu'il seroit toujours disposé à me servir à cette communication, & il paroïssoit que cette occasion d'apprendre des nouvelles ne lui désagrément pas. Il me parla dès cette première fois avec tant de dépanchement & de liberté, que cela me rendit son entremise un peu suspecte, jugeant bien que c'étoit une personne facile, & qui n'avoit peut-être pas toujours assez de discrétion pour garder le secret, quoiqu'il eût assez de bonne volonté. Je lui témoignai néanmoins bien de la reconnoissance, & je l'ai toujours menagé pour m'en pouvoir servir dans le besoin. Il me dit qu'il avoit vu Madame l'Abbesse de *notre Dame*, qui l'avoit fort prié de me faire ses civilités, & me témoigner le regret qu'elle avoit de ne m'avoir pas vu devant que j'entrasse à *Sainte Marie*, & qu'elle me faisoit de grands reproches de ce que je n'avois pas voulu lui donner cette satisfaction, qu'elle souhaitoit passionnément. Il m'apprit que c'étoit Madame de *la Vieville*, ce que je n'avois pas sçu avant que de m'enfermer, & j'ai regretté depuis de ne lui avoir pas rendu

Relation
de la M. de
Ste. Agnès
de Ligny.
Correspon-
dant, pour
lui faire re-
tirer les billets
que des amis
lui écri-
voient.

Relation de la Cap. de la M. de Ste. Agnès de Ligny. cette Visite, qu'elle attendoit peut-être à témoigner à M. de Meaux & à nous le désir qu'elle avoit que je choisisse ma retraite en son Monastère. Après que j'eus répondu le mieux qu'il me fut possible à un message si obligeant, le Confesseur prit congé de moi, & je me retirai à notre chambre, où je contai mon aventure à ma compagne d'exil.

XXXII. Changement des Religieuses de Ste. Marie à son égard.

Les premiers jours que nous passâmes dans cette Maison, nous étions fort contentes des Meres & il nous paroissoit quelles l'étoient aussi de nous, & quelles agissoient bien franchement & bien obligamment. Elles observoient exactement ce que M. de Meaux leur avoit ordonné, ne me disant rien de pénible, & ne me parlant de nos affaires que pour me témoigner de la compassion. J'ai cru depuis que leur intention étoit de se mettre bien dans mon esprit, espérant de me gagner par leur adresse, particulièrement la déposée. Mais dès la première occasion qu'elle eut de faire paroître son zèle, & qu'elle reconnut que j'étois fermée à ses exhortations, nous prîmes un autre sentiment les unes des autres, & chacun entra dans la défiance.

XXXIII.

Elle reçoit la Visite de M. Akakia. La prière & les larmes sont sa consolation.

Dans ces premiers jours M. Akakia prit la peine de me venir voir, ce dont je reçus beaucoup de consolation; mais je fus étrangement touchée, quand j'eus sçu, par une Lettre de ma Sœur Françoisse Claire, & une de la Communauté, l'état où étoient nos chères Sœurs: qu'il y en avoit déjà sept qui s'en étoient séparées; que ma Sœur Jacqueline étoit fort ébranlée; & qu'on tenoit les autres dans une étrange captivité. Elles me mandoient les dérèglements des signeuses, & la dureté de la conduite qu'elles exerçoient envers la Communauté, aussi-bien que les Filles de Sainte Marie. Il me dit aussi la mort de ma pauvre Sœur Jeanne de la Croix, dont je fus aussi consolée que touchée, croyant qu'il y avoit grand sujet de louer Dieu de l'avoir tirée d'une si grande tentation. Nous tâchâmes de nous acquitter de ce que nous lui devons devant lui, n'ayant jamais aimé si tendrement nos Sœurs que depuis notre séparation. Je demeurai étrangement affligée de toutes ces facheuses nouvelles; & s'il me sembloit que je portois continuellement ma Sœur Jacqueline dans mon cœur, & que je devois m'opposer à sa chute par mes prières & par mes larmes, que je répandois presque sans cesse devant Dieu: mais je ne méritois pas qu'il me considérât.

XXXIV.

Elle est visitée par M. Vitard & Racine. Leur entretien au sujet de la Sœur Flavie.

M. Vitard vint quelques jours après avec M. Racine, en revenant je crois de la Ferté. Il me parla comme étant toujours ami de la Maison. Il me demanda si je n'avois pas sçu sa douleur, qui étoit la signature de ma Sœur Flavie. Je lui dis que je l'avois apprise, & que rien de tout ce qui nous étoit arrivé ne m'avoit tant touchée. Il me dit qu'il n'étoit pas à Paris, lorsqu'elle l'avoit faite, mais qu'elle lui avoit communiqué quelque chose de son dessein avant son voyage, comme

lui en demandant son avis; mais qu'il connut bien Relation qu'il étoit trop tard, & que sa résolution étoit de la Cap. prise; qu'il avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour de la M. de l'en détourner; qu'il lui avoit dit, entr'autres choses, qu'elles sçavoient bien qu'il avoit toujours sou- Ste. Agnès de Ligny- haité que nous signassions toutes pour conserver la Maison, & qu'il l'avoit conseillé: mais qu'à présent il lui disoit le contraire, & que puisqu'il les Meres étoient résolues de ne point signer, pas une ne le devoit faire; que c'étoit nous perdre que de nous désunir. Ils témoignèrent tous deux qu'ils désapprouvoient extrêmement ce qu'elle avoit fait, & en avoient grand regret.

Je reçus depuis un autre Visite de M. Benoise, XXXV. qui m'apprit qu'on avoit découvert que c'étoit ma Elle est visitée par M. Benoise. Peine qu'elle éprouve pour faire tenir ses Lettres. Sœur Flavie qui avoit trahi la Maison; qu'elle avoit promis à M. de Paris que quand il auroit fait sortir toutes celles qui l'incommoient, & dont elle lui donna les noms, elle signeroit, & le feroit faire à toute la Communauté; qu'elle croyoit avoir beaucoup de créance en elle. Les Filles de Sainte Marie & de Saint Denis avoient dit la même-chose à ma Sœur Cecile devant que personne eût encore signé, excepté qu'elles ne lui avoient pas nommé celle qui avoit fait cette promesse. M. Benoise me dit aussi que la Sœur Serin avoit été à Gif depuis que tout cela étoit arrivé; & que les Religieuses lui avoient témoigné qu'elles n'étoient pas surprises de ce que ma Sœur Flavie avoit fait; qu'elles l'en croyoient fort capable; & qu'elles la connoissoient pour la personne du monde la plus ambitieuse: je n'ai pas retenu les autres qualités qu'elles lui donnoient, mais celle-là en étoit assurément, & nous en connoissions assez d'autres. La Mere déposée m'accompagnoit à toutes ces Visites, excepté la première fois que je vis M. Akakia, que M. de Meaux amena lui-même afin que j'eusse plus de liberté de m'entretenir de nos affaires & de l'état de notre pauvre Maison: car je ne voulois point que les Meres en eussent beaucoup de connoissance. Cette Mere déposée nous fit paroître qu'elle n'avoit pas envie de me laisser seule avec M. Benoise. Car m'ayant témoigné qu'elle desiroit qu'on allât quérir ma Sœur Anne Cecile, peut-être pour avoir le temps de me parler en particulier pendant le voyage, elle fit si promptement, & en Appellant presque de la porte quelque Sœur qui passoit, que nous n'eûmes le loisir que de dire 3 ou 4 paroles. Il nous parut assez que les Meres n'aimoient guères ces Visites-là, & qu'elles étoient entrées en quelque défiance de M. Benoise, qui m'avoit passé des Lettres de Mademoiselle sa Fille & de sa compagnie, & qui étoit venu le lendemain prendre mes réponses. Celle qui m'avoit accompagnée, me témoigna néanmoins être touchée de ce qu'on m'avoit dit de ma Sœur Flavie, & de la peinture que les Meres de Gif en avoient faite, ce qui lui donnoit de la compassion de voir nos Sœurs tomber en telles mains. Dans ce commencement M. du Plessis Akakia

Relation de la Cap. passoit. M. de Meaux même, qui aime M. du de la M. de Plessis, & ne se défie pas de lui, étoit bien-aisé Ste. Agnès que je requiſſe cette consolation: mais elle ne dura de Ligny. guère; car il fut bientôt arrêté; & je demeurai assez long-temps sans recevoir aucune réponse, & sans en pouvoir apprendre la cause; ce qui me mit fort en peine, sans pouvoir m'imaginer rien de pareil à ce qui étoit arrivé. Je craignois que nos Lettres ne fussent perduës. Enfin je le dis au Confesseur, qui me demandoit toujours des Nouvelles de nos affaires, & m'apprenoit aussi ce qu'il sçavoit. Il me promit, si je lui voulois donner mes Lettres, de les faire tenir fort sûrement, parce que le messager lui a de l'obligation: mais cette occasion fit reconnoître à cet Ecclésiastique, aussi-bien qu'à nous, la défiance de ces Mères; car ayant dit une fois à la Mere déposée que je souhaitois de donner mes Lettres à M. Meuil, qui m'avoit promis de s'en charger, ayant sçu la peine où j'étois de ne recevoir des Lettres de personne, elle dit d'un ton & d'une mine assez froide & interdite, que les Lettres que leurs Tournières portoient alloient toujours fort sûrement; néanmoins elle n'osa me refuser de m'ouvrir la Grille du Confessionnal; mais elle le fit avec une promptitude & une façon qui témoignoit assez son sentiment, encore qu'elle ne dît mot. Après avoir passé mes Lettres en sa présence, je refermai la Grille avec la même diligence, & lui rendis la clef, pour ne lui pas donner davantage de soupçon. Lors qu'elle se fut retirée, le Confesseur, qui avoit fort bien remarqué son action, me dit. „N'avez-vous pas vu la mine de „ cette Mere? Cela n'est-il pas admirable, qu'elle se défie des gens? On leur rend tous les „ services & la charité qu'il est possible, & voilà leur reconnoissance!”

XXXVI.
Elle ressent de plus en plus sa Cap. sivoité. Elles en cite divers exemples.

Toutes ces petites rencontres nous faisoient toujours sentir davantage notre captivité, & nous faisoit de plus en plus reconnoître que ces Mères étoient plus prévenuës que nous n'avions pensé; ce que nous vîmes encore davantage, quand nous sçûmes qu'elles faisoient leurs confessions extraordinaires à un Pere Jésuite. Il arriva encore une occasion qui nous fit connoître qu'il n'y avoit pas lieu d'espérer qu'elles pourroient se laisser persuader de la vérité. Ce fut que le Confesseur m'ayant appris que nos Actes étoit réimprimés & qu'il les avoit, je lui témoignai que je serois bien-aisé de les voir. Ce fut ce me semble après que M. du Plessis fut arrêté, que je ne recevois point de Nouvelles de Paris, desorte qu'il m'offrit de m'envoyer les siens. Mais comme il n'osoit le faire ouvertement, de peur de se commettre, & ne pouvoit rien passer par la Grille du Confessionnal, parce qu'elle étoit toujours fermée à clef, nous avisâmes ensemble qu'il en feroit un paquet cacheté, dont il feroit écrire le dessus par une main inconnuë, & qu'il l'en-

verroit par le portier de l'Evêché, qui étoit Chargé de M. de Meaux de m'apporter les Lettres qu'on m'envoyoit de Paris. Cela fut fait de la sorte, & la Mere déposée qui m'accompagnoit étant surprise de voir ce gros paquet d'imprimés, eut grand soin de me demander le nom de celui qui me l'envoyoit. Je fis mine de chercher des Lettres; & n'en trouvant point, je lui dis qu'elle voyoit bien qu'il n'y avoit aucune Lettre ni Billet, pour l'éclaircir de quelle part cela venoit, mais que c'étoient des Actes que nous avions fait la plupart devant notre Enlèvement; & que devant que de partir de Paris, j'avois fort prié qu'on me les envoyât quand ils seroient imprimés. Elle me témoigna avoir envie de les voir; ce que je lui accordai volontiers, pensant que cette lecture pourroit peut-être aider à la détromper: mais elle ne servit qu'à m'en ôter l'espérance; car après que nous eûmes lu une partie de ces Actes, qui sont si capables de toucher, elle témoigna bien avoir de la compassion de notre état & de celui de notre Monastère: mais comme elle croyoit que nous nous y étions engagées par une résistance qui nous rendoit coupables, son zèle la porta à déclamer contre nos Directeurs, qui nous avoient mis ces sentiments dans l'esprit; à parler d'eux comme des personnes de qui la foi étoit suspecte, & qui tenoient des opinions condamnées par l'Eglise: ce que je ne pus souffrir. Car je n'avois jamais de patience dans ces rencontres, où on accusoit nos amis; & je lui témoignai avec chaleur que je trouvois bien étrange qu'elle condamnât de la sorte des personnes de piété, dont elle n'avoit aucune connoissance; & qu'il n'y avoit plus que les Jésuites & les personnes passionnées qui les osassent accuser d'erreur, après les Déclarations qu'ils avoient donné de leur foi. Nous résolûmes ensuite de ne lui point faire voir le reste, & de ne lui plus rien montrer: ce que nous avons toujours observé, quoique nous ayons reçu diverses fois quelques Ecrits ou imprimés. Je ne leur disois point ce que c'étoit, & il falloit qu'elles se contentassent de voir le nom de M. du Chateau au bas de son billet: ce qu'elles mettoit en grande inquiétude, qui étoit ce M. du Chateau qui m'envoyoit de si gros paquets.

Un jour que la Mere Supérieure m'en apporta un, elle me fit diverses enquêtes, apparemment pour m'obliger à lui dire si c'étoit un Ecclésiastique; mais je m'en gardai bien. Elle n'osa néanmoins me le demander positivement, mais bien quelle personne c'étoit; s'il étoit marié, & s'il ne se marieroit point; à quoi je répondis que je ne le croyois pas; & que je ne pensois pas qu'il auroit attendu si long-temps s'il en avoit eu le dessein, ce que je lui dis d'une manière qui ne lui pût faire connoître rien de ce qu'elle desiroit: desorte que n'en étant pas satisfaite, elle fit tout ce qu'elle put pour tirer du Confesseur si je ne lui avois point dit qui il étoit; mais lui, qui étoit prévenu, se tint

Relation de la Cap. de la M. de Ste. Agnès de Ligny.

XXXVII.

On publie qu'elle avoit changé au sujet de la signature. Elle écrit le contraire. M. de Meaux corrige son écrit. Leur Entretien à ce sujet.

tint sur ses gardes, lui disant seulement que je lui avois dit que ce n'étoit pas un Prêtre. Pendant le temps que M. Dolivers avoit la bonté de me faire sçavoir tout ce qui se passoit, il me manda diverses nouvelles, qui me touchèrent extrêmement, entr'autres la maladie de notre Mere Agnès, & le refus qu'on avoit fait de lui donner les Confesseurs qu'elle avoit demandés, & le bruit qu'on faisoit courir que plusieurs de nous étoient sur le point de signer: & il me manda que j'étois de celles qu'on croyoit être dans cette disposition; & qu'il pensoit que j'étois obligée en conscience de déclarer dans une Lettre par écrit mes sentiments sur ce sujet, afin qu'on pût détromper le monde en lui faisant voir le contraire. Je ne fus pas moins surprise que touchée d'apprendre qu'on publioit de moi une chose dont j'étois par la grace de Dieu très éloignée; & je ne croyois pas avoir donné aucun sujet de former cette opinion, ayant toujours paru fort résoluë de ne point signer. Je me mis aussitôt en devoir de donner l'éclaircissement qu'on me demandoit; à quoi j'étois très portée par moi-même, croyant que mon silence auroit été criminel dans cette rencontre, & ne pouvant souffrir qu'on m'imposât une chose aussi fautive. Je le fis par la réponse que j'envoyai à M. du Chateau. Mais comme je ne pouvois envoyer de Lettres qu'elles ne fussent envoyées à M. de Meaux: & que je craignois qu'il ne fût difficulté de l'envoyer s'il y avoit beaucoup de discours sur ce sujet, dont il me recommandoit toujours de parler succinctement, je me résolus de déclarer en peu de lignes, mais nettement, ma disposition, & la douleur que j'avois de ce qu'on m'en attribuoit une si éloignée de mon esprit. On porta cette Lettre à l'Evêché; & M. de Meaux, qui craignoit de se faire quelques affaires auprès de M. de Paris, si elle devenoit publique, en effaçâ quelques lignes qui contenoient cet article. Après cela m'étant venu voir, il me dit qu'il avoit fait une chose dont il craignoit que je ne fusse pas contente; & me dit les raisons qui l'y avoient porté; surquoi je lui témoignai de la surprise de cette action, & qu'en effet il ne m'avoit pas fait plaisir, parce que je désirais qu'on sçût mes sentiments. Il me dit en souriant, qu'il seroit assez tôt de me défendre quand on m'auroit accusée d'en avoir changé. A quoi je répartis, que j'avois aussi appris qu'on en faisoit courir le bruit, & que je me croyois obligée de le faire cesser, de peur de contribuer par mon silence au scandale qui en pourroit naître. Mais il me dit que je n'avois pas sujet d'en être en peine; & qu'on étoit bien informé de mes sentiments; & que lui-même ne les avoit pas cachés à M. de Paris. Je ne sçai si ce fut dans cette rencontre qu'il me dit qu'étant allé voir M. l'Archevêque, ce Prélat le voulut congratuler de ce qu'il avoit appris que j'avois changé de disposition; mais que lui étant surpris de ce com-

pliment, lui avoit répondu, qu'il ne sçavoit pas d'où il avoit pu apprendre cette nouvelle, & qu'il étoit donc mieux informé de mes sentiments que lui-même, parce que m'ayant vuë depuis peu de jours, je ne lui avois fait paroître aucun changement.

Relation de la Cap. de la M. de Ste. Agnès de Ligny.

XXXVIII.

M. de Meaux va à Paris & lui écrit au sujet d'une Déclaration de M. de Paris pour les Religieuses de Port-Royal.

Quelque temps avant la Toussaints M. de Meaux fit un voyage à Paris, d'où il m'écrivit que M. l'Archevêque lui avoit fait voir une Déclaration qu'il avoit faite pour nos Sœurs, & qu'il espéroit en gagner plusieurs par ce moyen. Il n'avoit pu encore avoir de copie pour me l'envoyer, mais sa mémoire fut assez fidèle pour la coucher dans sa Lettre dans le même sens & presque dans les mêmes termes qu'elle est connue. Dieu me fit la grace de reconnoître que c'étoit un piège; & je n'en fus en façon du monde ébranlée: au contraire je n'en eus que de l'indignation & de la douleur, voyant que l'on cherchoit tant de voies pour surprendre notre simplicité, & craignant que quelques-unes de nos Sœurs ne se laissassent tromper, comme il est arrivé. Je crus qu'il étoit à propos de faire simplement réponse à M. de Meaux, de peur qu'il ne crût que j'eusse reçu quelqu'avis sur ce sujet: de sorte que je lui mandai, que cette Déclaration n'étoit rien de nouveau; & qu'il sembloit que M. de Paris croyoit que parce que nous étions des filles, nous étions des bêtes, pour ne pouvoir discerner qu'il nous demandoit toujours la même chose, sous des termes différents." Je lui dis aussi, que quand même M. de Paris nous déclareroit nettement qu'il ne demande point la créance, nous ne pourrions signer qu'au bas de cette Déclaration, afin qu'elle fût aussi publique que notre signature. Mais que pour celle dont il s'agissoit, elle n'étoit non plus recevable que son Mandement. M. de Paris lui avoit aussi allégué un article de nos Constitutions, qui nous obligeoit, disoit-il, d'obéir à notre Archevêque; mais comme cela ne s'y trouve point ni dans les termes ni dans le sens qu'il le prenoit, mais seulement que les Religieuses éviteront de lui déplaire, & céderont plutôt quelque chose du temporel: je me contentai de lui dire pour réponse, que cet article étoit donc composé de nouveau, & que nous ne l'y avions j'amaï vu.

XXXIX.

M. de Meaux lui apporte la dite Déclaration. Elle apprend la signature de plusieurs de ses Sœurs. On lui veut faire lire une Lettre: Entretien à ce sujet.

Monsieur de Meaux étant venu pour la Toussaints, il m'apporta cette Déclaration Ecrite de la main de M. de Paris, dont je témoignai toujours le même éloignement. Peu de temps après j'appris la signature de plusieurs de nos Sœurs. J'étois toujours sensiblement touchée quand j'apportoï ces nouvelles, & je le fus particulièrement de celle-ci (de mes Sœurs d'Andilly & de ma Sœur Candide, Gertrude & Helène, que je croyois très fortes. Leur changement me faisoit trembler pour toutes les autres. M. de Paris sembloit prendre plaisir de me faire avertir par M. de Meaux quand quelqu'une avoit signé. Il lui donna aussi

Relation les lettres de ma Sœur *Melchide*, pour me les en- de la Cap. voyer. Quelques jours auparavant la Mere de la M. de sée me les avoit apportées à la Chapelle de Saint Ste. Agnès *François de Sales*, où j'étois en prières. Elle com- de Ligny. mença son discours par un petit Panegyrique qu'elle fit de mes vertus: dont la conclusion fut qu'il ne me manquoit rien que la soumission, que j'eusse dû avoir pour mes Supérieurs dans cette rencontre; à quoi elle m'exhortoit fort. Enfin elle me donna ces Lettres, & me pria de les lire, me disant que c'étoient les pensées & les sentiments d'une de mes filles; que j'en devois être touchée; qu'à son avis cette seconde rétractation étoit bien aussi forte que la première; & qu'elle y marquoit de bonnes & solides raisons de son changement. Je fis réponse à son compliment & à son exhortation en la manière que je crus le devoir faire, dont il ne me souvient pas bien, si non que je me possédai assez ce jour-là, & que nous ne parlâmes point avec chaleur, ce qui nous étoit ordinaire dans ces rencontres. Je lui représentai avec douceur, mais fortement, les raisons de conscience que nous avions de refuser ce qu'on nous demandoit; & que c'étoit le plus grand sujet de notre douleur de nous trouver dans la nécessité de refuser à M. l'Archevêque l'obéissance que nous souhaiterions de lui pouvoir rendre en toutes choses, si nous le pouvions sans que notre conscience y fût engagée. Pour ce qui est des lettres de ma Sœur *Melchide*, je lui dis que quand elle en diroit quatre fois davantage, ses raisons ne pourroient jamais faire impression sur mon esprit; & que pour ce qui regardoit cette pauvre fille, je croyois qu'elle seroit aussi capable de changer une quatrième fois, qu'elle avoit été de le faire une troisième; & je lui rendis ces Lettres peu de temps après, sans avoir pris la peine de les lire.

La Mere Magdelaine est demeurée ici de sa Relation qu'elle n'a pu achever, étant tombée dans une maladie dont elle est morte pendant qu'elle y travailloit.

Fin de de la Relation de la M. de Sainte Agnès de Ligny.

E C R I T

De la Révérende Mere Magdelaine de Sainte

AGNES DE LIGNY,

Abbesse.

I. Sa vocation à la vie Religieuse.

JE puis dire qu'après Dieu je dois ma vocation à notre très Chère Mere *Angelique*, puisqu'il est vrai qu'il s'est servi d'elle pour me toucher. J'avois en ce temps environs 15 ans; & le

cœur tourné au monde & à la vanité, quoi- qu'il me semble que j'avois quelque crainte de Dieu, & je ne comprends pas comment elle pouvoit subsister avec ma disposition. Je fus voir feuë ma cousine *Pelletier*, qui étoit pour quelque temps à *Port-Royal*, & que la Sœur *Angelique* aimoit en espérant quelque chose de bon. Elle nous fit à toutes deux un entretien plein d'ardeur & de zèle, ou elle ne parla point ce me semble de la Religion, mais de l'obligation qu'ont les personnes engagées dans le monde à y vivre selon les maximes du Christianisme, & dans l'humilité, la modestie & la retenue que *Saint Pierre* ordonne aux femmes Chrétiennes, dont elle nous rapporta le passage; & nous parla ensuite avec tant de force & d'Esprit de Dieu, que j'en demeurai extrêmement touchée, & je conclus en moi-même de son discours, & dans la vue de ma foiblesse sur ce point, qu'il étoit plus facile & plus sûr de quitter tout à fait le monde, que d'y vivre selon Dieu & s'y sauver. Je ne lui découvris par néanmoins cette pensée, & étant encore demeurée 5 ou 6 mois dans le monde après les premiers mouvements qui furent bientôt passés, je faisois tout ce que je pouvois pour étouffer ceux que Dieu me donnoit de temps en temps pour la Religion. Mais les paroles de notre chère Mere étoient comme une semence cachée dans mon cœur, & que Dieu y vouloit faire germer malgré la mauvaise disposition & la résistance que j'y apportois, ne les pouvant oublier au milieu des Compagnies, & des plus grands divertissements, où il me venoit dans l'Esprit que Dieu avoit attaché mon salut à la vie Religieuse, & que je n'en devois point espérer dans le monde. Etant venuë à *Port-Royal* avec feuë ma Mere, qui y fit une petite retraite durant le Carême, je pris résolution d'y demeurer, envisageant d'abord la Religion comme un tombeau où je m'allois enfermer toute vivante; & ayant dit mon dessein à la Mere *Angelique*, elle eut la bonté de s'assujettir à aller tous les jours avec moi devant le Saint Sacrement pour le recommander à Dieu, & lui demander son Saint Esprit; & je crois que ce fut par ces prières, que cette répugnance & cette appréhension que j'avois pour la Religion se changea en une douceur & une joie que je ne puis exprimer.

Etant plus jeune & devant que d'avoir goûté le monde, j'avois souvent désiré & demandé d'entrer dans diverses Religions, excepté à *Port-Royal*, dont j'avois bien de l'éloignement. Quelques personnes qui m'aimoit trop humainement me l'ayant inspiré dans la crainte qu'elles avoient que ma Mere qui l'affectionnoit ne m'y mît, & que je ne me portasse de moi-même à y entrer. Mais la sage conduite de la Mere *Angelique* & sa discrétion à ne me parler jamais d'être Religieuse, & à ordonner aux Sœurs de ne m'en point parler, me donna une estime si

II. Préventions ou elle étoit contre *Port-Royal* avant que d'y entrer.

Relation extraordinaire de la vertu & de son désintéressement, & ce celui de la Maison, voyant qu'elle étoit très éloignée d'attirer les filles de qui elle eut pu espérer quelque bien temporel, que lorsque Dieu me fit la grace de le vouloir servir dans la Religion, je ne fus pas en peine d'en choisir une, toutes les autres s'étant effacées de mon Esprit comme s'il n'y eut eu au monde que *Port-Royal*. Ma Mere, à qui je n'avois pas encore dit mon dessein, conclut à aller pour quelques jours chez elle devant la semaine sainte. J'eus quelque difficulté d'aller avec elle, mais la Mere *Angelique* qui ne regardoit pas humainement les œuvres de Dieu, me conseilla d'y aller, s'assurant que ma vocation étant de lui elle me soutiendrait. Elle me dit de quelle manière je m'y devois conduire: & ce fut dans cette occasion où j'éprouvai encore plus, comme je crois, par les prières de la Mere, la force de la grace de Dieu. Car ayant changé mon cœur, je trouvai le monde tout changé, en sorte que je ne pouvois plus souffrir les choses qui m'avoient été les plus agréables.

III.
Son Noviciat.

Etant quelque temps après entrée dans le Noviciat, je la suppliai de vouloir bien prendre toujours quelque soin de ma conduite; mais son humilité lui fit croire qu'elle me feroit tort, & que je serois bien mieux sous celle de la Maîtresse des Novices. (C'étoit une Mere de *Dijon*.) quoiqu'en effet il n'y eut pas de comparaison, & que la sienne fût plus sôlide.

[La Mere *Magdelaine* n'a point achevé cette Relation. Elle a été trouvée parmi ses papiers après sa mort écrite de sa main sur une feuille volante, à la fin de laquelle il y avoit encore quelques lignes sans suite.]

IV.
Ecrit trouvé après sa mort, qui contient différentes choses oubliées dans la Relation.

Je dois dire deux choses qui se sont passées entre la Mere *Angelique* & moi, qui sont une marque de son désintéressement. La première est, que devant que de m'engager à la Religion, me croyant en âge de disposer de quelque chose, & sans Pere & Mere, je lui communiquai la pensée que j'avois de demander quelque somme notable à mes Parents pour faire quelques Aumônes. La Mere approuva mon désir, & me dit néanmoins, que comme c'étoient des personnes fort équitables, je me devois contenter de ce qu'ils trouveroient à propos de me donner, après leur avoir témoigné mon désir; mais qu'elle ne me permettoit de rien demander, qu'à condition que je n'en donnerois rien au Monastère; & que je devois me contenter de ce que ma Mere avoit donné à ma considération avant sa mort. Elle fut néanmoins obligée de recevoir une pension viagère, parce que mes Parents le vouloient absolument: mais elle demeura si ferme pour ne rien prendre du reste de l'argent que j'avois mis entre ses mains, qu'il me fallut user d'adresse pour en tirer une petite somme pour acquitter une petite dette de la Maison, pour laquelle j'appris par des personnes du dehors qu'on avoit saisi quelque bien, sans qu'elle & les autres Meres

eussent connoissance que c'étoit pour l'acquitter, lui ayant dit seulement que je désirois remettre cette somme entre les mains d'une personne pour en faire quelque charité. Elle vouloit aussi me rendre compte de l'emploi du reste qu'elle faisoit pour les pauvres, quoique je l'eusse priée d'en disposer comme elle jugeroit à propos.

La deuxième fut que la Mere me voyant requé & à la Veille de faire Profession, elle me vint trouver avec un papier qu'elle avoit dressé en forme de Testament, par lequel elle me faisoit déclarer mes dernières volontés, & que comme feuë ma Mere avoit fait quelques Aumônes à la Maison, je désirois qu'on reçût à perpétuité deux filles pour l'amour de Dieu. Elle me mena au Parloir devant feu M. *Feron* (Docteur de *Sorbonne* & Archidiacre de *Chartres*) qui étoit notre ami, afin de le prendre pour témoin de cette dernière disposition qu'elle me vouloit faire signer: mais elle ne put me le persuader; & je leur déclarai au contraire que je reconnoissois qu'elle & nos Sœurs me faisoient trop de grace de me recevoir moi-même sans les engager à une nouvelle charge, aimant mieux qu'elles le fissent librement & par un mouvement de charité, comme elles ont toujours fait, que de les obliger de le faire en ma considération. Et ce qui est plus remarquable, c'est que ce que ma Mere avoit donné n'étoit pas extraordinaire, & qu'il entre souvent des filles dans les autres Religions qui portent autant & davantage, sans engager à rien.

[La Mere *Angelique* parle de la Mere *Magdelaine* & de Madame de *Ligny* dans son Histoire page 50 & 51.

L'on peut voir quelque chose de l'esprit & de la disposition de la Mere *Magdelaine* dans l'Histoire qu'elle a faite de l'établissement du Monastère du *Saint Sacrement*, à commencer à la page 328, & parcourir le reste, où il y a encore quelque chose d'elle.

La Mere *Magdelaine* de *Sainte Agnès* de *Ligny* est née en 1615.

Entrée en Religion le 17 Avril 1631: a pris l'Habit de Novice au *Saint Sacrement* le 16 Septembre 1636.

A fait profession le 5 Août 1640.

Le 13 Mai 1648, lors que la Mere *Angelique* rétablit des Religieuses en ce Monastère des *Champs*, elle y mena la Mere *Magdelaine*, qu'elle mit à la première place sans avoir le Titre de Prieure, mais seulement pour présider & conduire la Maison en son absence. Elle y fut jusqu'en 1650 ou 1651, qu'elle tomba fort malade, & retourna pour ce sujet à *Paris*.

La Mere *Marie* de *Sainte Magdelaine* Supérieure du Monastère de *Paris* étant venuë Céans, on établit * la Mere *Magdelaine* Soupprieure en sa place, & la Mere *Agnès*, qui étoit Prieure, ayant été Eluë Abbessë la même année 1658, après la mort de la Mere *Marie*

Relation de la Cap. de Ste. Agnès de Ligny.

en Mai 1658.

Relation des Anges, elle fit la Mere *Magdelaine* Pricure. de la Cap Elle l'a été pendant le Triennal de la Mere *Agnès* de la M. de *Agnes*, au bout duquel le 12 Décembre 1664, elle Ste. *Agnès* fut elle-même nommée Abbessé. Les troubles de Ligny. dont cette Maison étoit alors agitée faisant croire qu'il ne falloit par retirer la Mere *Agnès* à cause du nom d'*Arnauld*, & que c'étoit trop s'exposer, ayant déjà été fort commise dans les Vilites du Lieutenant Civil: mais cela ne la mit pas à couvert de la tempête. Elle fut enlevée comme les autres. Et pour la Mere *Magdelaine* elle y eut plus de part [à la Persecution] que personne, sa Charge l'ayant obligée de paroître & de parler à M. l'Archevêque au nom de la communauté.

V. Mort de la M. Agnès de Ligny.
Ce jour 11 Mai 1675 mourut la Mere *Magdelaine* de Sainte *Agnès* de Ligny Religieuse Professe de ce Monastère, dont elle a été Abbessé 7 ans & 8 mois.

VI. Circonstances les plus remarquables de la vie: vertus dont la grace l'avoit gratifiée.
Ayant été élevée dès son enfance dans la piété elle commença de s'y appliquer, particulièrement à l'âge de 16 ans, dans un temps où elle étoit en état de plaire au monde, & d'y trouver tout ce qui plait à ceux qui l'aiment.

Dès-lors jugeant que l'ignominie de la Croix étoit un plus grand Trésor que toutes les richesses de l'*Egypte*, elle quitta tout, & rompit ses liens pour se consacrer à la solitude, qu'elle trouva dans le Monastère de *Port-Royal* de *Paris*, où elle demeura 3 ans Postulante, parce qu'on la reservoit pour la fondation du Monastère du Saint Sacrement, qui ne fut établi qu'en 1633. Après avoir demeuré quelque temps dans cette Maison, Dieu qui veilloit sur cette ame, lui choisit M. l'Abbé des Saint *Cyran* pour Directeur, & la Mere *Angelique Marie Arnauld* pour Supérieure. Comme ces deux gardes fideles & éclairées n'omirent rien de leur part de ce qui pouvoit contribuer à la rendre parfaite Religieuse, aussi trouvèrent-ils en elle toute la docilité & toute l'obéissance qu'on peut désirer d'une Novice.

Ces bonnes dispositions lui firent faire de si grands progrès sous leur conduite, qu'on la vit bientôt toute renouvelée; car ayant fait paroître jusqu'alors bien des marques d'une humeur railleuse, haute & hardie, on la vit tout d'un coup si humble, qu'elle se tenoit toujours au dessous de tout le monde; & si recueillie, qu'elle ne parloit presque plus qu'autant qu'il lui étoit nécessaire pour s'accuser de ses fautes, & pour s'instruire de ses devoirs.

Elle entra dans une telle mort à l'égard de toutes les choses du monde, & même de ses plus proches parents, qu'au lieu de la tendresse & de la complaisance qu'elle avoit eu jusqu'alors pour eux, elle ne les voyoit que comme ne les connoissant plus: elle ne leur parloit qu'avec peine quand ils la venoient voir, & se réjouissoit lorsqu'ils paroissent l'avoir oubliée.

Elle a toujours gémi de les voir dans les grandes Charges du siècle & de l'Eglise. Leur élévation

n'a servi qu'à l'humilier davantage; & leurs grands biens qu'à lui donner plus d'amour pour la pauvreté.

Comme elle sçavoit que les richesses partout où elles se rencontrent sont toujours des richesses d'iniquité, & qu'elles sont encore plus capables de nuire aux personnes Religieuses qu'aux Séculières, elle eut dès lors un grand désir qu'on gardât les règles d'une exacte pauvreté dans la fondation du Monastère du Saint Sacrement, & elle vit avec joie l'accomplissement de ses desirs.

Enfin il lui restoit si peu de chose de ses anciennes foiblesses, que, selon le témoignage de la Mere *Angelique*, la grace l'avoit toute transformée en une autre personne; de sorte qu'elle n'avoit presque plus rien de ses humeurs & de ses inclinations naturelles.

Elle ne vivoit donc plus de sa vie propre, mais cependant Dieu permettoit, pour mettre son trésor en sûreté, que cette vie de grace demeurât cachée sous des foiblesses qui l'humilioient & la portoient à avoir beaucoup de mépris de soi-même. Car son ame étoit sensible jusqu'à l'excès aux moindres apparences du mal. Elle craignoit avec tant de scrupule de consentir au péché, que les moindres vuës qu'elle en souffroit malgré elle la jettoient en de si grandes inquiétudes, qu'il sembloit souvent que toute la force & la lumière de ses yeux l'avoient abandonnée. Le seul remède qu'elle trouvoit en ce mal, & qu'elle trouvoit toujours, étoit d'avoir recours aux personnes que Dieu lui avoit donné pour la conduire. Elle leur ouvroit son cœur avec confiance, & elle recevoit leurs avis avec une docilité si entière, que leurs paroles suffisoient pour arrêter toutes ses agitations, & la mettre dans la paix.

Mais quoiqu'elle fût si susceptible de troubles & de scrupules à l'égard du mal, & qu'elle ne sçût pas toujours jusqu'où elle devoit fuir pour l'éviter, elle étoit sage & éclairée dans le bien, & le discernoit au milieu des ténèbres par l'intelligence de la grace: elle l'approuvoit sans hésiter, & elle s'y portoit avec zèle.

Sa vigilance la rendoit exacte jusqu'aux derniers exercices de la Religion: & quoiqu'elle fût d'une complexion très foible, son amour pour les austérités & les travaux étoit tel, qu'elle ne craignoit rien davantage que quand elle n'étoit point en état de montrer aux autres l'humilité, la douceur, l'obéissance que *Jesus-Christ* lui avoit apprise. On la fit peu à peu passer par les principaux emplois de la Religion, & elle eut le soin de l'éducation des enfants. On la donna aux Novices pour les instruire des Maximes de l'Evangile. Elle fut ensuite Sôuprieure & Prieure en cette Maison & en celle de *Paris*: & il est remarquable que ces nouvelles Charges, qui la mettoient au dessus de ses Sœurs, ne lui faisoient rien perdre de cette lumière qui l'a toujours accompagnée & soutenue dans tous les temps de sa vie.

Relation de la Cap. de la M. de St. Agnès de Ligny. Lorsqu'une longue expérience eut fait connoître ce qu'on pouvoit attendre de sa conduite, on crut qu'elle étoit assez forte pour porter un joug plus pèsant: & enfin l'an 1667, elle se vit élevée à la première place de la Maison de Dieu, où elle n'avoit jamais désiré que les dernières.

Dieu la mettoit dans cette nouvelle épreuve pour lui montrer par la suite combien elle devoit souffrir pour son nom; car elle vit bientôt s'élever des tempêtes capables, s'il se pouvoit, de jeter les Elus dans l'Erreur.

Le soin de toute la Maison dont on l'avoit chargée, attira sur elle une foule d'affaires très difficiles. Elle se vit commise au dehors avec toutes les Puissances; qu'elle honnoit très sincèrement; & elle ne voyoit au dedans que des sujets de craindre, de gémir, & de se troubler.

Elle ne pouvoit sans se sentir consumer par le zèle de Dieu, voir *Jesus-Christ* être un scandale à une infinité de personnes: & entré tous ces scandales elle étoit particulièrement touchée de ceux qui mettoient toute la Communauté en péril de se voir divisée, & l'exposoient au plus grands de tous les maux.

Mais Dieu, qui aide les siens avec plus d'efficacité quand tous les secours humains leur manquent, la soutint d'une manière extraordinaire dans un état si périlleux, & lui augmenta ses forces à mesure du besoin qu'elle en avoit. Son obéissance, qui jusqu'alors avoit été si simple, comme elle doit être quand il n'est question que de renoncer aux raisonnements de l'amour-propre & à la prudence de la chair, parut courageuse & sage, comme celle des *Apôtres* dans une occasion semblable à celle qui leur faisoit dire, *qu'il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes.*

Les croix qu'elle s'attira en résistant avec fermeté au mal pour conserver sa conscience pure & sans tache, furent d'autant plus dures, plus humiliantes, & plus semblables à celle de *Jesus-Christ*, qu'elle souffroit aux yeux des hommes comme criminelle, & par conséquent indigne de toute consolation. Et d'ailleurs son humilité la rendant ingénieuse, lui faisoit trouver des raisons pour se juger par d'autres motifs digne de tous les mauvais traitements dont on l'exerçoit.

On la dépouilla autant que l'on put du titre d'*Abbesse* en l'arrachant d'entre les mains de ses Filles. On ne permit qu'à une seule d'avoir la consolation de la suivre, mais aucune Puissance de la Terre ne pouvoit empêcher que toutes ne la portassent dans leur cœur, & que toutes ne fussent au large dans le sien.

Elle vit le troupeau de *Jesus-Christ* au pouvoir de ceux qui ne songeoient qu'à le disperser; & elle se vit elle-même conduite à un exil qui lui parut plus dur que la mort, quelque soin que prît M. l'Evêque de *Meaux* (son Frère) pour l'adoucir. L'affection de ce Prélat s'étendit depuis ce temps-là sur toute la Communauté, en toutes les occa-

tions qui se sont présentées.

Après que la Mere *Magdelaine* eut passé dix mois dans le Monastère de la Visitation de *Meaux*, où, quelques bons offices qu'on lui pût rendre, elle gémissoit comme dans une terre étrangère, il plut à Dieu de disposer tellement toutes choses, qu'on laissa à son choix ou de demeurer dans son exil, ou de rentrer dans son Monastère pour se réunir avec toutes les Religieuses qui y étoient détenues captives & privées des Sacrements.

Elle n'hésita point en cette rencontre à être innocemment anathématisée avec celles qui ne l'étoient que pour *J. C.*: & elle ne différa pas d'un moment de retourner où étoient toutes ses affections, pour être avec ses filles dans les souffrances à la vie & à la mort, se réjouissant de pouvoir leur dire dans les termes de *Saint Paul*, *qui est-ce de vous qui sois affligé, avec qui je ne sois pas aussi affligé?*

C'est dans ce lieu qu'à l'imitation d'une autre *Madelaine* elle a gémi plusieurs années comme dans un tombeau, de ce qu'on lui avoit enlevé son Seigneur. Mais enfin *Jesus-Christ*, qui écoute toujours les gémissements de ses captifs, & qui ne peut rien refuser aux prières persévérantes du pauvre, se manifesta à cette fidèle *Madelaine* contre l'attente des hommes, & par un miracle de la main du très-Haut.

Car Dieu, qui tient le cœur des grands dans ses mains, & qui les tourne où il lui plaît, inspira le Pape *Clement IX* & le Roi de faire cesser les troubles de l'Eglise; ensuite de quoi M. l'Archevêque de *Paris* se conformant à leurs intentions, envoya un de ses Grands-Vicaires pour rétablir la Communauté dans la participation des Sacrements, & dans une entière liberté.

C'est alors que la Mere *Magdelaine* & toutes ses Sœurs virent, avec des transports d'une joie toute Sainte, *Jesus-Christ* ressuscité, après avoir été si long-temps Crucifié & enseveli avec lui.

Comme il semble que cette Mere n'avoit été Abbessé que pour combattre & pour souffrir, elle cessa de l'être six mois après que la paix de l'Eglise fut faite: & alors étant déchargée du soin de *Martbe*, elle rentra dans le dernier lieu, d'où son cœur ne s'étoit jamais éloigné. Elle ne songea plus qu'à se tenir aux pieds de son divin Maître; qu'à écouter sa parole avec une profonde soumission; qu'à se laisser conduire comme la moindre des Sœurs: & enfin qu'à s'appliquer au seul nécessaire pour se préparer à recevoir dans le Ciel la meilleure part que Dieu lui reservoit.

Après avoir vécu 5 ans dix mois dans ce repos, elle tomba dans sa dernière maladie, qui l'éprouva 9 mois entiers, & qu'elle a soufferte avec une patience & une douceur très édifiante. Elle ne s'ennuyoit point de se voir retomber d'un accident dans un autre; & elle recevoit avec actions de grâces toutes les nouvelles souffrances qui lui arrivoient, assurant qu'elles lui étoient très utiles & très nécessaires pour se préparer à paroître devant Dieu.

Ayant

Relation de la Cap. de la M. de Ste. Agnès de Ligny.

Relation de la Cap. de la M. de Ste. Agnès de Ligny. Ayant perdu l'usage de la vuë, qui lui étoit presque restée seule de tous les sens que les divers des attaques d'apoplexie avoient presque comme Ste. Agnès assoupis, elle reçut cette nouvelle épreuve avec joie, & elle disoit qu'elle étoit bien-aïsé de pouvoir offrir à Dieu cette privation, pour obtenir de sa miséricorde le salut de quelques ames, qu'on avoit recommandé à ses prières.

Quoique son Corps fut dans une espèce de lé-targie, son cœur ne laissoit pas de veiller: & dans la défaillance de toutes ses puissances elle avoit assez de forces pour s'employer à prier Dieu & à consoler ses Sœurs qui l'alloient visiter, leur disant souvent des paroles si remplies d'humilité & de bonté, qu'elles en étoient toutes pénétrées.

S'étant entièrement dépouillée du nom de Mere, elle en avoit conservé toute la charité. Elle étoit Générale pour toutes les Sœurs, & se répandoit même avec abondance sur celles que la tempête avoit séparées de la Communauté. Elle désiroit avec ardeur leur réunion, & elle témoignoit souvent qu'elle s'estimeroit heureuse qu'il plût à Dieu d'augmenter & de prolonger ses douleurs, si elles pouvoient être utiles à son salut.

Il semble que son esprit se renouvelloit en même-temps que son corps étoit plus accablé; sa foi devenoit plus éclairée, sa confiance plus ferme, sa charité plus ardente, ces nuages même de scrupules & de peines qui cachotent l'éclat de ses Vertus pendant sa vie, se dissipèrent à mesure qu'elle avançoit vers sa fin, & que *Jesus-Christ* étoit plus

proche. Son ame malgré toutes les langueurs & les impuissances où elle étoit réduite faisoit paroître les bonnes dispositions par toutes les marques qu'elle en pouvoit donner. On apprenoit par le peu de paroles qu'elle prononçoit avec peine, par ses gestes, par le mouvement de ses yeux, par l'air de son visage, sa patience, sa soumission aux ordres de Dieu, sa paix intérieure, l'attention qu'elle avoit à la prière, l'oubli où elle étoit du monde. Sa piété surtout se fit remarquer toutes les fois qu'elle reçut *Jesus-Christ*, n'omettant rien pour le recevoir d'une manière digne de lui.

Dieu enfin permit, comme pour marquer quels étoient les desirs de son cœur & la gloire qu'elle alloit posséder, qu'après avoir été trois jours dans un grand assoupissement, & les yeux fermés; elle les ouvrit tout d'un coup comme par le mouvement d'une grace extraordinaire, en même-temps que le Prêtre commença à réciter les paroles des agonisants, *que Dieu vous fasse la grace de voir votre Sauveur face à face, & que vous soyez toujours dans sa présence; que vous découvriez avec vos yeux bienheureux l'éternelle vérité, dont la splendeur est si éclatante: & qu'étant Unie dans la Compagnie des Bienheureux, vous jouissiez de la douceur de la contemplation divine dans les siècles des siècles.*

Après quoi ses yeux se fermèrent pour la dernière fois, & elle rendit heureusement son esprit, âgée de 59 ans, laissant toute la Communauté remplie de la bonne odeur de ses vertus.

F I N.

RELATION

De la Captivité de la Mere

CATHERINE AGNES DE ST. PAUL

(A R N A U L D.)*

Ancienne Abbessé de Port-Royal, exilée à la Visitation du Fauxbourg St. Jacques.

Nous sommes pressées de toute sorte d'afflictions, mais nous n'en sommes point accablées. Nous sommes persécutés, mais non pas abandonnés. Seigneur, recevez notre Sacrifice pour tout votre Peuple d'Israël. Conservés & sanctifiés celles que vous avez rendu votre portion & votre héritage. 2 Maccab. 1 Cor. 4.

GLOIRE A JESUS DANS LE ST. SACREMENT.

I.
Son Enlèvement, & son arrivée à Ste. Marie,

JE ne puis dire en quelle disposition j'étois le jour de notre Enlèvement, parce que j'avois l'esprit comme fermé à toutes choses. Jen'étois pas néanmoins troublée ni trop abbatue, & il me semble que j'acceptois avec joie la conduite

de Dieu sur nous. Je fus fort édifiée & comme retirée de la suspension d'esprit où j'étois, de ce que l'une des principales de nos Sœurs qui devoit sortir s'étant approchée de moi, elle me dit tout bas: „Ma Mere, comment êtes-vous?” Et sans atten-

* Voyés sa vie dans le 1. Volume des Mémoires pour servir à l'Histoire de Port-Royal,

attendre que je lui répondisse, parce qu'il ne lui étoit point permis de me parler, elle ajouta : „ Pour-moi, ma Mere toute grace & toute force. „ Je n'avois pas pu dire la même chose, ne sentant point de force: mais seulement une soumission à Dieu, & un respect à sa conduite, qui me fit dire à l'une de nos Sœurs: „ Ma Mere, „ taisons nous, c'est Dieu qui le fait. „

Avant que de sortir j'eus dévotion de demander la Bénédiction de M. l'Archevêque, en préférant sa dignité, & la séparant de son injustice. Nous n'avions rien dit du tout à l'Ecclésiastique qui nous conduisoit: & il ne nous avoit point parlé non plus sur le sujet de notre affliction, si non qu'il me dit lorsque nous fûmes prêtes d'entrer dans Sainte Marie, qu'il espéroit que tout cela ne dureroit pas. Je lui répondis: „ Monsieur, ce sera „ jusqu'à-ce que M. l'Archevêque soit appaisé „ contre nous. „ Etant entrée, je me mis à genoux devant la Mere Supérieure: elle me fit civilité; & il ne me souvient pas que je lui aie dit rien de particulier. En même-temps il me tomba en Esprit ce verset du Pseaume: *Hæc requies mea in sæculum sæculi*; ce qui me frappa l'Esprit, croyant que cela vouloit dire que je mourrois dans ce Monastère. Je ne dirai rien des choses particulières qui nous arrivèrent durant ce moment, & durant toute la suite, parce qu'elles sont marquées dans la Relation de ma Sœur Marie Angélique.

II. Avantage qu'elle tire de sa Captivité; pour s'unir plus intimement à Dieu.

La première semaine nous nous entretenions de l'avantage que nous avions d'être Captives; & il nous sembloit que c'étoit le renouvellement de notre vocation, & que nous n'avions point été vraiment Religieuses, comme nous avons sujet de l'être dans cet état. Cette disposition fut suivie de plusieurs autres différentes: j'étois quelquefois fort abbatuë de toutes les privations où nous étions réduites; mais tout cela étoit bien supportable, en comparaison de la désolation intérieure où je me trouvois fort souvent, que j'attribuois à un délaissement de Dieu, que je trouvois fort juste, & qui continuoit autant qu'il plaisoit à Dieu, n'ayant aucun pouvoir de me consoler moi-même, ni par la prière, ni par le souvenir des vérités qui sont si capables de soutenir quand il plait à Dieu de nous les appliquer; & qui ne nous servent de rien quand il ne nous les fait pas comprendre; mais pour marque que sa miséricorde nous aide en nous délaissant, c'est que j'étois plus forte en ces temps-là pour ne point donner lieu aux répugnances que la nature produisoit pour les sujets extérieurs qui me pouvoient donner de la peine; & de plus ces angoisses étoient fort souvent suivies d'une grande paix, qui me rendoit parfaitement contente de l'état où j'étois, jusqu'à sçavoir gré aux personnes qui m'y avoient réduite, dans la vuë que j'avois que cette épreuve m'étoit tout à fait nécessaire pour satisfaire à Dieu du peu d'usage que j'avois fait des moyens si particuliers qu'il nous avoit don-

nés de nous avancer dans la vertu, que je reconnoissois n'avoir jamais pratiquée solidement: sur-tout j'avois fort présentes les fautes que j'avois faites dans la conduite des ames; & ce m'étoit une grande souffrance de ne les pouvoir réparer, quoique je crusse en même-temps qu'il m'étoit meilleur de porter cette confusion devant Dieu, & qu'elle subsistât dans l'esprit de ceux qui en avoient eu la connoissance. Mes plus grandes peines venoient d'ordinaire la nuit, qui a d'elle-même quelque chose d'affreux, & qui représente la solitude inconcevable où l'on se trouvera à la mort. Je prenois de l'Eau bénite avec foi, m'étant avisée qu'elle tenoit quelque chose de la grace du Baptême, qui nous est conférée avec de l'Eau, mais de l'Eau sainte émanée du côté de *Jesus-Christ* percé en la croix, & qui est capable de laver notre ame & de la purifier du péché. J'avois aussi dévotion au signe de la croix, & j'ai admiré comment une chose si commune dans la Religion Chrétienne fait des effets si extraordinaires, quand il plait à Dieu d'y donner sa bénédiction. Une fois que je me reveillois avec un grand battement de cœur, & une angoisse qui m'étouffoit, il me vint dans l'esprit ces paroles: *In hoc signo vinces*. Je fis le signe de la Croix; je me trouvai extrêmement soulagée. J'étois étonnée que ces dispositions si contraires d'une tristesse extrême, & d'une joie qui surpassât tous les sens, pût succéder l'une à l'autre sans aucun sujet extérieur: & pour marque que quand Dieu veut affliger il n'est pas utile de sortir de cette voie, je remarquois que quand il arrivoit que nous recevions quelque consolation selon les sens, quand ce n'auroit été que de nous promener au Jardin, qui est fort agréable, nous en étions après plus tristes: ce qui me faisoit dire qu'on ne porte bien l'affliction que par l'affliction-même.

Je me trouvai fort mal au commencement du mois d'Octobre, ce qui me fit prier la Mere Supérieure de demander à M. l'Archevêque qu'il me fît la grace de m'envoyer M. le Curé de *Saint Nicolas* (son Grand Vicaire) dans l'espérance qu'ayant de la piété, & supposant qu'il avoit de la bonté pour moi, ensuite de la bonne volonté que la Mere Angélique avoit eue pour Madame sa Sœur & pour sa Nièce, que nous avions élevées, il nous traiteroit avec charité: ce qui me réussit tout au contraire. Il me refusa de me confesser, jusqu'à ce que j'eusse obéi à M. l'Archevêque en faisant la signature. Je lui représentai l'impossibilité où j'étois de me rendre à ce commandement, où je trouvois le dernier péril pour mon ame; mais il persista toujours sur cela sans avoir aucun égard à mes peines, & sans me dire aucune raison, sinon, celle de la nécessité d'obéir sur peine de damnation, & s'important beaucoup sur l'exagération de la dureté de mon cœur.

J'avois voulu couper court avec lui, & pour cela je lui demandai très humblement pardon de la peine

III. Elle demande M. le Curé de St. Nicolas pour se Confesser & préalable que M. le Curé y met.

Relation de la Cap. de la M. Catherine Agnès de St. Paul. peine que je lui avois donné de venir, ce que je n'aurois pas fait, si j'avois cru qu'il n'eût point dû avoir égard à l'état où j'étois; & semblables paroles dont il ne me souvient pas; mais il ne crut pas me laisser en repos, ayant continué à me faire des menaces terribles du jugement de Dieu: & voyant que mes réponses ne changeoient point, il s'adressa à Dieu-même, en se jettant à genoux & en faisant des gestes de zèle & de ferveur pour vaincre l'endurcissement qu'il trouvoit en moi, & se servant pour cela des paroles les plus effroyables que son zèle lui pouvoit suggérer, comme ma Sœur *Angelique* le remarque dans sa Relation: pendant tout cela j'étois fort insensible, & je ne pensois qu'à me repentir de l'avoir demandé, ce qui me fit résoudre de ne me plus exposer à être tourmentée de la sorte.

IV. Elle apprend la signature de quelques Sœurs de Port-Royal: quelques circonstances à ce sujet. Signature de la Sœur *Angelique*. En même-temps j'appris que ma Sœur *Helène* avoit signé, ce qui me surprit davantage que toutes les autres. Ma Sœur *Melbide* le fit bientôt après, ce qui me fut aussi fort sensible, ayant une affection particulière pour elle. Mais ma grande douleur fut de mes deux Nièces. J'avois beaucoup de choses à dire sur le sujet de celle qui étoit avec moi, & je ne puis que je ne m'attribuë une partie de sa chute, n'ayant pas été digne de la soutenir, ce qui me la fit abandonner entre les mains d'une personne qu'elle avoit demandé, & que je croyois comme elle être fort à Dieu. Je reconnus néanmoins d'abord qu'il assureroit sa conscience, & la porteroit à signer, en faisant fort sur la déclaration de M. l'Archevêque: & quoique je trouvasse qu'elle ne valloit rien, je m'imaginai néanmoins que c'étoit quelque chose de ce que M. l'Archevêque faisoit ce pas là, & que cela pouvoit servir à des âmes foibles qui la croiroient meilleure que le *Formulaire*: & pour ce qui étoit du scandale, ce même Ecclésiastique nous assura que cette Déclaration étoit publique, & que les ennemis de la Vérité en murmuroient fort contre M. l'Archevêque; & je crus encore qu'en lui déclarant de vive-voix, comme elle fit, qu'elle n'acquiesçoit point à la condamnation de M. d'Ypres, mais qu'elle rendoit seulement une soumission de respect à la décision que le Pape en avoit faite, sa signature ne porteroit point plus que cela: en quoi je confesse que j'ai manqué de beaucoup de lumière & de zèle pour m'opposer autant que j'aurois pu au péril où on l'alloit précipiter, de peur que je ne puisse pas l'en préserver dans la suite du temps, si j'avois rompu dans celui-là l'engagement, où elle étoit avec M. l'Archevêque & avec cet Ecclésiastique, qui lui faisoit entendre, & à moi, qu'il y alloit de son salut, de se délivrer par ce moyen de l'accablement d'Esprit où elle avoit été, qui la réduisoit aux dernières extrémités.

Elle dira dans sa Relation les suites de cette action malheureuse, & les peines extrêmes qu'elle

Relation de la Cap. de la M. Catherine Agnès de St. Paul. eut ensuite, qui m'étoit un sujet de consolation, quoi qu'elle me fit très grande pitié, étant toute noyée dans ses larmes, & reconnoissant sa faute d'une manière tout à fait humble, sans y rechercher aucune excuse, & en les remettant toutes sur la misère & sur l'indignité où elle étoit, de demeurer ferme dans la Vérité. Elle vouloit se rétracter aussitôt, toutes ses foiblesses s'étant évanouies, & ne craignant plus qu'abandonnement de Dieu, quoique cette crainte ne la troublât point, étant dans une paix qui lui faisoit préférer ses larmes à un faux repos qui lui auroit fait oublier sa faute. Ce lui étoit une chose insupportable que les Religieuses lui témoignassent de la joie de ce qu'elle avoit fait; & elle leur faisoit entendre qu'elle n'avoit point changé de disposition au regard du *Formulaire*, & qu'elle n'auroit jamais signé, si M. l'Archevêque n'avoit levé ses doutes par la Déclaration qu'il lui avoit donnée, ce qu'elle disoit parce qu'elle avoit été dans cette opinion lors qu'elle signa, quoiqu'elle en fut alors fort éloignée, ce qu'elle n'osoit dire de parole, mais qu'elle leur faisoit bien connoître par la continuation de ses larmes durant trois mois, jusqu'à ce qu'elle reçut de la consolation par une occasion que la providence de Dieu fit naître pour cet effet. Je croyois de ma part la devoir consoler jusqu'à lui dire que sa faute n'avoit que l'image du péché & non la malignité & le crime; mais il n'y avoit pas à craindre de guérir trop tôt la plaie, puisqu'elle étoit si profonde, qu'elle la ressentoit davantage à mesure qu'on la vouloit adoucir. Une chose qui la soulagea fort, fut d'apprendre que M. l'Archevêque n'étoit pas content d'elle, & qu'il disoit qu'elle ne lui avoit pas plus donné que ce que nous avions fait toutes ensemble à *Port-Royal*. Elle témoignoit bien plus qu'auparavant estimer la fermeté de celles qui ne se rendoient point, & prenoit toujours leur défense quand on les accusoit d'opiniâtreté dans leurs sentiments & de dérèglement dans leurs actions; & je ne doute point que les Religieuses n'aient reconnu qu'elle aimoit beaucoup plus la vérité après sa chute, qu'elle ne faisoit auparavant.

La signature de ma Sœur *Marie Angelique* ayant fait espérer aux Religieuses que je pouvois en faire de même, elles le désiroient avec ardeur, & faisoient beaucoup de prières à Dieu pour cela, particulièrement celles qui étoient en Retraite, parce que c'est le temps qu'elles la font les unes après les autres. Mais Dieu, qui n'accorde pas toujours ce qu'on lui demande, mais qui donne plutôt ce qu'on lui devoit demander, ne retiroit point sa miséricorde de dessus moi, sans laquelle j'aurois été capable de tomber comme mes Sœurs *Candide* & *Marguerite Gertrude*, de quoi je fus grandement étonnée & fort effrayée, craignant que Dieu ne m'abandonnât comme elles.

En même-temps n'espérant plus que M. l'Ar-

V. / Billet qu'ot-

le écrit pour obtenir les Sacraments

Relation de la Sœur Marie Angélique de Ste. Thérèse.

à la mort & dans lequel elle fait sa Profession de Foi.

chevêque se relachât en ce qui étoit de m'accorder les Sacrements, non pas même à la mort, je fis un Billet, avec intention de le montrer si je devenois fort malade, croyant qu'on y auroit peut-être égard. Il étoit conçu en ces termes: „ Je, Sœur Catherine Agnès de St. Paul, Religieuse de Port-Royal du Saint Sacrement, proteste devant Dieu que je veux vivre & mourir fille de l'Eglise; que je crois tout ce qu'elle croit, & rejette toutes les Erreurs qu'elle rejette. Je me soumetts en particulier à tout ce que les Souverains Pontifes Innocent X & Alexandre VII ont décidé de la foi dans leurs Constitutions, comme j'en ai déjà déclaré plusieurs fois, & en particulier par les deux Actes que nous avons fait présenter à M. l'Archevêque de Paris du 5 & du 10 Juillet 1664. Que si j'ai refusé de signer simplement le Formulaire, je puis dire avec vérité, que ce n'a été que par la seule crainte d'offenser Dieu, en attestant un fait contesté, que je ne suis point capable de connoître par moi-même, & auquel je n'ai nulle obligation de prendre part. Que si ce sentiment ne m'avoit mise dans l'impuissance d'obéir à M. l'Archevêque, je lui aurois fait paroître en cette occasion, comme je fais en toutes les autres, que je révere de tout mon cœur l'autorité que Dieu lui a donnée sur moi; & qu'il n'y aura jamais rien qui borne mon obéissance à son égard, de tout ce qui me sera possible de faire selon Dieu. Je supplie donc M. l'Archevêque avec toute l'humilité qu'il m'est possible, de lever la défense qu'il m'a fait, comme à toute notre Communauté, de m'approcher des Sacrements; & de me faire la miséricorde que je les reçoive avant ma mort, afin que sortant de cette vie avec la paix de Dieu & celle de mon Prélat, mon ame ne se plaigne point à celui qui étant le bon Pasteur, & qui a tant d'amour pour ses brebis, de l'extrême sévérité de celui qui me tenoit sa place en la terre. Fait à Sainte Marie ce 10 Décembre 1664.

Sœur Catherine
AGNES DE SAINT PAUL.

VI. Maladie de la Sœur Marie Angélique, causée par la douleur de sa signature.

Ma Sœur Marie Angélique étant demeurée fort malade ensuite de l'affliction d'Esprit où elle étoit pour le ressentiment de sa faute, les Religieuses nous assistèrent toutes deux avec grande charité, ce qui n'empêchoit pas qu'elle ne souffrît beaucoup, n'ayant pas la liberté de leur dire tous ses besoins; & particulièrement nous étions fort en peine les nuits, ne pouvant nous secourir l'une l'autre s'il nous fût arrivé quelque accident. Ce n'est pas qu'elles ne s'offrissent de coucher quelquefois en notre Chambre: mais ce leur eût été une grande incommodité, & c'est pourquoi nous ne l'acceptons pas. La Mere Supérieure, qui a toujours eu une affection particulière pour ma

Sœur Marie Angélique, étoit fort en peine de la voir si mal, & dans une grande appréhension qu'elle ne mourût chez elle. Elle lui témoignoit bien de la tendresse, & faisoit tout ce qu'elle pouvoit pour tâcher de diminuer sa tristesse, qui d'ailleurs elle contribua souvent à l'augmenter, en lui disant souvent de mauvaises Nouvelles, à dessein qu'elle me les dît, pensant que cela serviroit à me faire rendre à ce qu'elle désiroit: mais la pauvre fille gardoit pour elle tout ce qu'elle pensoit qui me pourroit affliger.

Nous commengâmes à respirer sur la fin du mois de Janvier, par un secours que Dieu nous envoya, & que nous n'eussions jamais osé espérer. Depuis cela nous avons toujours eu quelque douceur, principalement quand nous eûmes obtenu que ma Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire viendroit avec nous pour nous assister toutes deux: ce qui arriva au commencement du mois de Mars. Et notre principale intention en la demandant, étoit d'apprendre d'elle-même la disposition où elle étoit touchant la signature qu'elle avoit faite. Nous trouvâmes qu'elle n'étoit point changée dans le fond, encore qu'elle se fut laissée vaincre à la foiblesse; & qu'elle étoit prête à faire tout ce qu'il faudroit pour se relever de sa faute; ce qui parut encore davantage dans la joie d'apprendre qu'on demanderoit une Nouvelle signature, ce qui lui seroit un moyen de se réunir à la Communauté, par le refus qu'elle en feroit.

Je n'avois point demandé la Communion à M. l'Archevêque depuis la Toussaints, ayant laissé passer la Fête de Noël dans la Créance qu'il me la refuseroit encore. Mais voyant que nous étions proche de Pâques, je me donnai l'honneur de lui écrire avec toute l'humilité possible de me l'accorder en cette Fête, où l'Eglise ne convie pas seulement ses enfants de s'approcher de la Table de Dieu, mais elle le leur commande.

Du 29 Mars 1665.

MONSEIGNEUR,

„ J'ai laissé passer le Saint jour de Noël sans
„ oser me présenter devant vous pour vous deman-
„ der très humblement la même grace que je
„ n'ai point obtenu à la Toussaints, dans la crainte
„ que ma prière ne vous fût désagréable.
„ Mais après cinq mois de silence, le temps de
„ la grande miséricorde du Fils Dieu étant arrivé,
„ où il demande par la voix de son sang
„ à son Pere Eternel la réconciliation des hommes,
„ j'ai cru, Monseigneur, que je pouvois
„ espérer qu'il me feroit permis de me prosterner
„ à vos piés, pour vous exposer avec toute
„ l'humilité qu'il m'est possible, l'ardent désir
„ que j'ai de faire une Sainte Pâque avec Jesus-
„ Christ, s'il lui plaît de vous inspirer de détourner
„ vos yeux du mécontentement que vous
„ avés

VII. Soulagement qu'elle ressent dans sa Captivité.

VIII. Lettre qu'elle écrit à Monseigneur l'Archevêque pour lui demander les Sacrements à la Fête de Pâques.

Relation de la Cap. de la Mere Catherine Agnès de St. Paul.

avés contre moi, pour les porter à la compassion d'une personne qui est dans la douleur de toute part, pour ne pouvoir allier votre commandement avec sa conscience. Je suis assurée, Monseigneur, & vous nous avés fait l'honneur de nous le dire plusieurs fois, que vous ne voulés pas qu'on fasse jamais rien contre Dieu. C'est ce qui me fait croire que je vous obéis en effet; puisque dans la forte persuasion où je me trouve (que je commettrais un péché en signant) ce seroit m'éloigner de votre intention que de le faire, à moins que je ne changeasse de sentiment. C'est donc, Monseigneur, cette disposition, qui n'est pas une résistance à votre volonté, mais une impuissance de m'y soumettre, qui devoit, ce me semble, me servir d'excuse, s'il vous plaisoit y avoir égard. Que si je ne suis pas si heureuse pour cela, & que vous jugiés toujours que c'est une faute qui mérite punition, ne comptés vous point, Monseigneur, un exil assez rude & assez long en vous relâchant par miséricorde d'une défense infiniment sensible, comme est celle de la participation des divins mystères? & surtout en cette fête, où l'Eglise ne convie pas seulement ses enfants de s'approcher de la Table de Dieu, mais elle les y oblige & le leur commande. Il n'y a que les indignes qu'elle n'y appelle pas. Je suis, Monseigneur, devant Dieu ce que lui seul connoit, & vous me ferés être extérieurement tout ce qu'il vous plaira, ayant la puissance de me délier: mais je ne puis que je n'espère que vous aurés enfin la bonté de vous rendre mon libérateur. C'est le sujet des prières que j'offre sans cesse à Dieu, qui ne lui seroient pas agréables, si elles n'étoient accompagnées de toute l'humilité & l'assujettissement que je dois à vos ordres, & de la Résolution de ne diminuer jamais le profond respect avec lequel. Je suis
Monseigneur &c.

IX. Réponse de Monseigneur l'Archevêque.

M. l'Archevêque ne me fit pas la grace de me répondre, mais il manda seulement à la Mere Supérieure qu'il ne pouvoit pas m'accorder ce que je demandois, parce que ce seroit plaider contre lui-même. Quand la Mere me lut sa Lettre, je ne répondit pas un seul mot la première fois qu'elle me vint voir: ensuite je lui demandai ce qu'elle diroit à M. l'Archevêque sur la lecture qu'elle m'avoit fait de sa Lettre. Elle me répondit qu'il lui sembloit que je n'avois rien dit du tout. Je lui répondis: „il est vrai, ma Mere, que je n'ouvris pas la bouche, & qu'il me souvint de ces paroles du Pseaume, j'ai été troublée, & je n'ai point parlé.“
Quelques semaines devant Pâques ma Sœur Marie Angelique ayant représenté à M. l'Archevêque combien nous étions mal logées, & que nous ne pouvions pas passer l'Été dans un lieu où il

n'y avoit point d'air, & où nous avions pensé étouffer au commencement de la Captivité, elle lui fit grande instance afin qu'il nous envoyât à Port Royal des Champs. Il lui promit solennellement qu'il nous y enverroit aussitôt qu'il seroit bon rouler; Et il dit à la Mere Supérieure en secret, qui nous l'a dit depuis, que ce seroit aussitôt après les Fêtes: ce qui nous fut une espérance bien douce. Un mois après cette promesse ma Sœur Marie Angelique se donna l'honneur de lui écrire pour lui rappeler la parole qu'il lui avoit plu de lui donner &c. A quoi l'on ne nous dit rien de sa part, sinon que les choses étoient changées.

Cependant la publication de la Bulle fut faite; & deux jours après (le 19 de Mai) M. Chamillard nous l'apporta, & la fit lire par nos Sœurs, parce qu'il ne faisoit pas assez clair dans le Parloir où il étoit. Quand la Bulle fut achevée de lire, je lui dis: „Monsieur, le Pape veut donc que l'on croie le fait de foi divine, puisqu'il ne fait point de distinction? Il me répondit: „M. de Paris explique cela; vous le verrez dans son Ordonnance.“ Quand elle fut lue je lui dis, qu'il avoit été bien nécessaire que M. l'Archevêque donnât cet Eclaircissement. Il me dit ensuite, qu'il se promettoit que M. l'Archevêque m'accorderoit les Saints Sacrements, & à toutes nos Sœurs, pourvu que l'on voulût signer le Billet que Mgr. avoit dressé. Il me lut ce Billet. Je n'en ai pas retenu les termes, mais je jugeai bien que nos Sœurs avoient eu raison de le refuser, comme il me dit qu'elles avoient fait. Et il ajouta, que si je le voulois bien signer, il espéroit qu'elles se rendroient. Je lui répondis, qu'étant séparée de nos Sœurs, je ne devois point paroître avec elles; & que je me donnerois l'honneur d'écrire à M. l'Archevêque, comme je le fis le lendemain. Je lui comptai dans ma Lettre, que la lecture de la Bulle m'avoit fait croire que l'intervalle du temps qu'elle donnoit pour y satisfaire étoit une occasion favorable pour le supplier très humblement de me permettre l'usage des Saints Sacrements, & qu'il ne pouvoit pas me donner un moyen plus capable de m'obtenir la grace de connoître & d'accomplir la volonté de Dieu, que celui là; & pour ne pas répéter l'assurance que je lui avois donnée plusieurs fois (que je n'étois pas dans l'entêtement & dans l'attachement à aucun parti) je lui dis que j'étois indifférente & indéterminée sur la signature, ne comprenant autre chose dans ce mot, sinon le même sens que porte l'exemption de l'opinatreté.

MONSEIGNEUR,

M. l'Abbé Chamillard nous ayant apporté votre Ordonnance pour publier la Bulle de Notre Saint Pere le Pape, qui ordonne de signer un nouveau Formulaire que Sa Sainteté a dressé

Relation de la Cap. de la M. Catherine Agnès de St. Paul.

X. M. Chamillard va lui rendre visite au sujet de la nouvelle Bulle.

XI. Seconde Lettre à Mgr. l'Archevêque pour lui demander les Sacrements.

Relation
de la Cap.
de la Mere
Catherine
Agnès de
St. Paul.

„ dressé, j'ai cru, Monseigneur, que le changement
„ qui arrive dans cette affaire me donnoit sujet de
„ vous supplier très humblement qu'il vous plût
„ de me rétablir dans l'usage des Saints Sacrements
„ pendant les trois mois que Sa Sainteté accorde
„ pour satisfaire à son commandement. J'ai pas-
„ sé, Monseigneur, la Fête de Pâques dans la
„ privation du précieux Festin que *Jesus-Christ*
„ fait à ses enfants dans ce grand jour, dont le
„ Mystère de la *Pentecôte* est l'accomplissement,
„ & dans lequel il a donné la plénitude de son
„ Esprit, qu'il communique par la Sainte Eucha-
„ ristie avec plus d'abondance que dans tous les
„ autres Sacrements: si vous me faites la grace,
„ Monseigneur, de me permettre d'en approcher
„ pendant ces trois mois, vous me donnerés le
„ plus grand secours que je puisse avoir pour ob-
„ tenir de Dieu la grace de connoître & d'accom-
„ plir sa volonté, en me séparant de toute préoc-
„ cupation & de tout attachement, qui me pour-
„ roit rendre incapable de suivre la lumière qu'il
„ plaira à Dieu de me donner: que je lui deman-
„ de dans l'indifférence, n'étant point déterminée
„ à ne pas signer. Je me persuade, Monseigneur,
„ que vous aurés la bonté de vous servir de cette
„ occasion pour avoir pitié de nous, en faisant
„ cesser un si long jeûne, qui nous pénètre le
„ cœur, puisqu'il n'y a rien de si juste que cette
„ privation soit la douleur unique des ames qui
„ ont renoncé à toutes choses pour posséder Dieu.
„ J'attendrai, Monseigneur, avec confiance, la
„ grace que je vous demande avec toute sorte d'hu-
„ milité: & j'espère que vous me ferés encore
„ celle de me donner votre sainte Bénédiction,
„ qui doit être acquise par une personne qui est
„ autant que moi, avec un profond Respect qui
„ ne peut être plus grand.”

MONSEIGNEUR,

Votre très &c.

XII.
Monseigneur
l'Archevê-
que lui per-
met de
Communier.
Artifices de
M. Chamil-
lard.

J'adressai cette Lettre au R. P. de *Ste. Martre*, &
le Suppliai par un Billet de la présenter à M. l'Ar-
chevêque, & je lui dis encore que je lui deman-
dois par avance la grace d'être sa pénitente, au
cas qu'il y eut une réponse favorable sur ma Let-
tre. Il me vint aussitôt apporter la bonne nou-
velle, comme il disoit, de l'agrément de M. l'Ar-
chevêque, qui étoit fort content de ma disposi-
tion; ce qui ne m'ouvrit point les yeux pour
discerner, qu'elle n'étoit donc pas telle qu'elle
devoit être puisqu'il en étoit satisfait. Je me
confessai, & communiai le lendemain jour de la
Pentecôte, sans avoir aucune lumière sur la mé-
prise que j'avois faite: & je demurai dans cet
aveuglement jusqu'à la *Saint Jean*, que j'appris
par une rencontre de la miséricorde de Dieu,
que le bruit couroit dans *Paris* que j'avois Commu-
nié, & que c'étoit ensuite de ce que j'avois prom-
mis à M. l'Archevêque par une Lettre. Cela me
frappa sensiblement, & je n'ai jamais éprouvé une

douleur pareille à celle que je ressentis, voyant que
j'avois scandalisé les amis de la vérité, & donné
l'avantage aux autres. Je me résolus de ne plus
Communier; & néanmoins M. *Chamillard* étant
venu le même-jour, où il me parla encore de ce
que nos Sœurs n'avoient pas voulu accorder ce
qu'on leur avoit demandé pour obtenir la Com-
munion, je lui dis nettement, que je ne sçavois
pas en quel sens M. l'Archevêque avoit pris ce que
je lui avois mandé (que j'étois dans l'indifférence)
mais que je n'avois point eu d'autre intention que
de m'exempter du reproche qu'il nous avoit fait
plusieurs fois (que nous étions entérées.) Il me
répondit qu'on l'entendoit comme cela: ce qu'il
me dit si franchement, que je crus qu'il parloit
avec sincérité, ce qui soulagea fort ma peine,
& me donna la confiance de communier le jour
de *Saint Jean*, m'imaginant que Dieu avoit fait
naître l'occasion que je me pusse expliquer: mais
je ne connoissois pas alors comme je fais présentement,
les artifices de M. *Chamillard*, qui me
donnent ici sujet de juger qu'il ne vouloit pas me
découvrir le sens qu'il avoit donné à mes paroles,
afin que j'en fusse en repos, & qu'il se conservât
le moyen de s'en prévaloir, comme j'ai appris de-
puis qu'il faisoit, en disant que j'avois plus donné
qu'on ne m'avoit demandé.

Un jour ou deux après la *Saint Jean*, M.
l'Abbé du *Plessis* vint à *Sainte Marie*. Il nous de-
manda pour nous parler du dessein qu'avoit M.
l'Archevêque d'envoyer les Sœurs qui n'avoient
point signé à *Port-Royal des Champs*. Je me servis
de cette occasion pour faire venir à propos ce que
j'avois écrit à M. l'Archevêque, & ce que je lui
avois mandé de cette indifférence, que je lui ex-
pliquai au même sens que je l'avois fait à M. *Cha-
millard*. Il me répondit presque la même chose:
& la Mere Supérieure ayant dit par discours qu'elle
croyoit que quand nous serions rassemblées, nous
nous rendrions à faire quelque chose. Il répondit:
On n'espère pas cela.

Le Dimanche suivant 27 Juin M. l'Archevê-
que me demanda pour sçavoir si nos Sœurs avoient
fait réponse à la Lettre que l'on m'avoit priée de
leur écrire pour les porter à consentir au dessein
qu'il avoit de les faire aller à *Port-Royal des Champs*.
Je lui dis qu'elles avoient demandé du temps jus-
qu'au lendemain: & après quelque Entretien sur
ce sujet, M. l'Archevêque se plaignit de ce qu'el-
les résistoient à tout ce qu'on demandoit d'elles;
& qu'il les auroit rétablies dans la Communion,
si elles avoient voulu consentir à ce que je lui avois
écrit. Je me trouvai donc favorablement enga-
gée à lui expliquer mon intention: ce qui me fit
dire, „ C'est donc, Mgr, que nos Sœurs pren-
nent le mot d'Indifférence autrement que moi.
„ Car je n'ai point entendu autre chose sinon que
„ j'étois dans une disposition opposée à l'arrêt d'es-
prit où l'on dit que nous sommes.” Je me dé-
clarai si fortement sur ce sujet par plusieurs au-
tres:

Relation
de la Cap.
de la Mere
Catherine
Agnès de
St. Paul.

XIII.
Elle trouve
l'occasion de
s'expliquer à
Mgr. l'Ar-
chevêque sur
ses sentimen-
ts; &
elle répare le
scandale
qu'elle avoit
donné à ses
Sœurs en se
servant d'un
mot équivo-
que, qu'elle
avoit pris
dans un bon
sens.

Relation
de la Cap.
de la M.
Catherine
Agnès de
St. Paul.

tres paroles, dont il ne me souvient pas, que mes Nièces, qui étoient présentes, crurent qu'il m'alloit interdire les Sacraments; & elles se préparoient à lui dire qu'elles cesseroient donc de communier aussi, parce qu'elles étoient dans les mêmes sentimens. Mais il ne répondit rien du tout, & parla d'autres choses. Ces rencontres, que j'estimois heureuses, me donnèrent la confiance de communier le lendemain (jour de *Saint Pierre*) ce que je fis encore le jour de la *Visitation de la Sainte Vierge*, remettant à faire pénitence de ma faute quand je serois en cette Maison, & que j'aurois appris de nos Sœurs si je leur avois donné du scandale. Elles m'avouèrent qu'elles avoient été fort affligées de cette Lettre, & de l'avantage que l'on en avoit pris sur elles pour leur reprocher le refus qu'elle avoient fait d'y consentir. Je demeurai si couverte de confusion, que je me trouvai obligée de leur en faire des excuses publiquement dans le Chapitre: & Dieu m'a fait reconnoître par cette expérience que c'a été lui seul qui m'a préservée de me laisser aller à faire la signature, puis qu'encore que j'en aie été toujours fort éloignée, ce n'étoit pas avec assez de lumière: & je ne vois guères de différence du scandale que j'ai donné par ce terme d'*Indifférence*, qui se prend pour une approche de ce dernier relâchement où l'on eut tomber insensiblement quand Dieu se retire d'une ame, & qu'il la laisse à elle-même, où elle ne trouve rien qui la puisse soutenir.

XIV.
Elle justifie
ses senti-
mens con-
tre la calom-
nie de leurs
ennemis

Nous sommes assurées qu'il n'y a rien de si contraire à la vérité, que de dire, comme l'on fait, que nous ne voulions point signer, parce que nous sommes attachées à ce parti là. Car encore qu'il peut arriver que l'on eut un motif si contraire à la droite intention, avec laquelle on doit soutenir une cause si Sainte, je ne comprends pas comme on se pourroit défendre de tant d'illusions qui environnent cette affaire, & comment on pourroit supporter les disgrâces où elle engage, puisque lors qu'on souffre pour une cause humaine, & par un courage humain, la nature se lasse bientôt, & cherche des prétextes pour se délivrer. C'est ce qui fait croire que de toutes les bonnes œuvres, il n'y en a point à laquelle on doit prendre moins de part qu'à la résistance que nous faisons pour rien faire contre notre Conscience dans cette occasion, dont il faut nécessairement que Dieu soit l'Auteur: que s'il ne nous avoit discernées par sa miséricorde de tant d'autres personnes qui valoient mieux que nous, nous nous serions trouvées enveloppées avec elles dans cette horrible injustice (de condamner la vérité,) en quoi nous aurions été plus criminelles que les autres, qui ne l'ont jamais connue. Cette affaire si malheureuse & si funeste pour le salut, dont Dieu préserve si peu de personnes, est une image ce me semble de la grace toute gratuite par laquelle il prévient quelques ames en les tirant de la corruption dans laquelle tant d'autres demeurent & périssent. C'est ce

qui nous doit obliger non seulement à des reconnoissances infinies envers sa divine miséricorde, par laquelle il nous a préservées du torrent qui entraîne tant d'autres: mais encore à nous humilier profondément nous-mêmes, qui est la disposition qu'il veut trouver en nous pour conférer une grâce que nous n'avons point reçue par nos mérites, & qui ne subsistera qu'autant que nous l'attribuerons toute à Dieu, en ne nous réservant que l'aveu & la connoissance de notre indignité, avec le tremblement où nous devons être, que si nous ne marchons pendant que nous avons la lumière, & que le commencement de notre combat ne soit suivi de la persévérance que nous ne pouvons avoir qu'en Dieu seul, les ténèbres ne nous surprennent. Ce sont les sentimens où nous devons être dans le repos qu'il plaît à Dieu de nous donner présentement, qui n'est qu'une trêve pour rentrer dans un nouveau combat.

Il ne me reste plus rien à dire, sinon cette arrivée en cette Maison. J'écrivis à M. l'Archevêque pour me rétracter de l'indifférence, & pour lui déclarer que je ne communierois plus, s'il ne lui plaisoit de le permettre à toutes nos Sœurs pendant l'intervalle du temps où l'on n'étoit point obligé de dire sa Résolution. Je n'ai eu aucune réponse de cette Lettre, ce qui me fait demeurer dans la même privation où toutes nos Sœurs ont été depuis six mois. Voici la Copie de cette Lettre.

MONSEIGNEUR,

„ Depuis que je suis en ce Monastère j'ai ap-
„ pris de la Mere Prieure, qui étoit à *Mon-
„ torquail*, qu'elle avoit eu une grande peine
„ de conscience d'avoir souscrit à la Lettre que
„ je m'étois donné l'honneur de vous écrire
„ où je disois que j'étois dans l'*indifférence au
„ regard de la signature*, après qu'elle eut fait
„ réflexion que ce terme pouvoit être pris en un
„ autre sens que celui qui étoit selon mon inten-
„ tion; & qu'ainsi elle n'avoit pas dû y prendre
„ part: c'est Monseigneur, ce qu'elle m'a dit
„ qui l'avoit fait résoudre de cesser ses Commu-
„ nions, croyant que peut-être vous ne lui au-
„ riez permis de s'approcher des S. S. Sacraments
„ qu'en présupposant qu'elle étoit dans une dispo-
„ sition qui ne l'éloignoit pas de la signature. J'ai
„ été, Monseigneur, dans un grand étonnement,
„ quand j'ai considéré que ce mot d'*Indifférence*,
„ que je croyois indifférent, & dont l'on pou-
„ voit user dans les choses humaines qui sont
„ quelquefois obscures & quelquefois évidentes,
„ se pouvoit prendre pour une facilité à se rendre,
„ ou à ne se pas rendre à la chose dont il est ques-
„ tion: ce qui est très éloigné de ma pensée,
„ ayant toujours cru qu'il ne m'étoit pas permis
„ de signer le *fait* par soumission, pendant que
„ je serois dans la doute où je suis, quoiqu'en mé-

Relation
de la Cap.
de la M.
Catherine
Agnès de
St. Paul.

XV.
Son arrivée
à Port Royal
des Champs.

XVI.
Lettre qu'elle
écrit à Mgr.
l'Archevê-
que pour ré-
tracter le
mot équivo-
que dont elle
s'étoit servi,
& pour lui
demander les
Sacraments
pour toutes
les Sœurs
qui étoient à
Port-Royal
des Champs.

Relation
de la Cap.
de la M.
Catherine
Agnès de
St. Paul.

me-temps je crussé que ce même fait de Monsieur d'Ypres se pouvoit signer par ceux qui auroient l'évidence de la Vérité de ce fait; & qu'ainsi s'il étoit possible qu'il devint aussi clair & aussi convaincant que celui de Calvin, les filles mêmes n'auroient pas de difficulté à souscrire. C'a donc été seulement pour m'exempter du reproche qu'on nous fait que nous sommes entêtées & opiniâtres; & pour vous assurer, Monseigneur, que je ne fais attachée à aucun parti, sinon à celui de la Vérité, & que je me rangerai toujours de ce côté-là quand je ne pourrai la discerner: au lieu que je ne pourrai jamais attester par soumission une chose comme véritable, pendant que j'en aurai des doutes invincibles. Je me suis donc trouvée, sans y penser, contraire à moi-même, en me servant d'un mot qui se pouvoit prendre en un sens tout opposé à mes véritables sentiments. C'est ce qui me fait vous supplier très humblement, Monseigneur, de me faire la justice de recevoir l'explication que je fais à présent, comme j'avois commencé à vous dire quand j'eus l'honneur de vous voir la dernière fois à Sainte Marie, & que j'avois déjà expliqué à Monseigneur l'Abbé du Plessis & à M. Chamillard. Je vous dirai, Monseigneur, que j'ai eu une douleur très grande de la méprise que j'avois faite: ce qui m'a obligée de me priver de la sainte Communion, quoiqu'il fut le jour de la Dédicace de ce Monastère: & j'ai eu un second motif de m'en séparer, pour me conformer à toutes mes Sœurs, que vous n'avez pas rétablies comme j'espérois qu'elles le devoient être pendant l'intervalle du temps qui nous étoit donné pour prendre notre dernière résolution, & qui étoit ce me semble très favorable pour lever l'interdiction à laquelle il vous avoit plu de nous assujettir. C'est ce que je vous supplie très humblement, Monseigneur, de considérer, & de vouloir vous relâcher d'un si rude chatiment, que celui de priver nos Ames de la nourriture Céleste que le Fils de Dieu leur a préparé. Si nous sommes assez heureuses pour que vous nous dilés que vous voulés bien que *Jesus-Christ* entre dans la Maison de notre cœur, comme il dit à *Zachée*, dans l'Evangile de la fête, je vous supplierai très humblement, Mgr., que ce ne soit pas une grace de parole seulement, mais qui nous soit renduë certaine par deux lignes de votre main. Que si vous agréés que la manne du Ciel, que vous avés fermé depuis si long-temps, tombe dans ce Désert, ce nous sera un moyen de rendre les prières que nous offrons à Dieu pour votre personne sacrée plus dignes d'avoir accès au Trône de la miséricorde, & de nous rendre de plus en plus, & moi en particulier, dans un profond respect. &c.

Je me crois obligée en finissant cette petite Re-

lation de témoigner l'appréhension qui me demeure, que peut-être quelqu'un ne soit encore scandalisé en apprenant, tant par ce que je dis, que par la Relation de ma Sœur *Angelique Thérèse*, de quelle sorte j'ai agi envers elle au sujet de la signature; ceux qui regardent ma conduite comme un obscurcissement & une privation de lumière où Dieu m'a laissée tomber pour m'humilier, & me faire ressentir de plus en plus que nous n'avons point en nous-mêmes l'esprit de force & de conseil s'il ne nous en donne d'en-haut, ceux-là, dis-je, en porteront le même jugement que moi, & m'aideront de leurs prières pour m'obtenir de la divine miséricorde le pardon de cette faute, qui me rend en quelque sorte responsable de celle où je laissai tomber cette ame, dont il m'avoit si particulièrement chargée, puisque je ne tentai pas tous les efforts que j'aurois pu faire pour la soutenir, dans la créance que j'eus qu'ils seroient inutiles; & que quand même elle auroit rompu l'engagement où elle étoit déjà lorsqu'elle me demanda conseil, elle ne pourroit pas résister long-temps dans la disposition où elle étoit, sans s'affaiblir une autre fois; & comme elle le faisoit assez entendre par l'appréhension qu'elle me témoigna avoir dans le même-temps, que M. l'Archevêque ne retirât la Déclaration, & qu'elle n'eût plus eu après ce remède qu'elle croyoit capable de guérir la blessure que l'on fait à la vérité & à la Justice en signant le *Formulaire*: je me laissai surprendre aussi bien qu'elle à cette Erreur (depuis qu'elle se croyoit à couvert par cette Déclaration, & par les protestations claires & intelligibles qu'elle faisoit à M. l'Archevêque de ses sentiments, cela pourroit en effet suffire pour une personne qui n'avoit pas plus de lumières, & qui avoit encore moins de force pour porter le poids de l'affliction & des peines d'un état tel que celui où nous étions réduites.)

Mais s'il se trouvoit des personnes qui voulussent prendre exemple sur ma conduite, & entreprendre de la justifier pour s'autoriser dans quelque sentiment pareil, je déclare qu'elles ne pourroient faire une plus grande injustice que d'approuver ce que je condamne de tout mon cœur, & que je souhaite d'effacer devant Dieu & les amis de Dieu, comme une tache qui a fait tort à la dignité de la cause pour laquelle nous souffrons, & qui me donnera sujet de dire avec confusion toute ma vie au regard de ce Conseil que je donnai avec si peu de discernement, & de l'indifférence que je promis sans prévoir l'abus qu'on en devoit faire: *Unam locutus sum quod utinam non dixissem & alterum quibus ultra non addam.*

Signé

Sœur CATHERINE AGNES
DE SAINT PAUL.

[La Mere Catherine Agnès de Saint Paul ayant
Billet de la
Sœur, M. Agnès de

Relation
de la Cap.
de la M.
Catherine
Agnès de
St. Paul.
qu'elle fait
de la faute
qu'elle avoit
faite en ne
relevant
point la Sr.
Angelique
Thérèse, qui
signa, en
partie par
son Conseil.

Relation de la Cap. de la Mere Catherine Agnès de St. Paul.

scu, comme elle le dit ici, de quelle sorte on parloit de sa Lettre du 20 Mai, elle témoigna son affliction avec tant d'humilité aux personnes de qui elle l'avoit appris, qu'il est bon de joindre à ce qu'elle en dit, le Billet qu'elle leur écrivit, que voici :]

„ bon ni mauvais. Mais j'avoué ma faute, & n'y veux plus chercher d'excuse. Dieu m'a humiliée avec justice; & ce qui me touche plus vivement, c'est l'affliction que je vous ai donné, & à nos Sœurs, si elles l'ont scu. Je fus hier outrée de regret en recevant vos Lettres: mais ce fut néanmoins avec une grande consolation de me voir instruite & corrigée facilement, car vous ne pensés pas encore que j'eusse part à cette faute. J'avois résolu de me priver de la Sainte Communion aujourd'hui; néanmoins l'occasion que Dieu me donna de m'expliquer à M. Chanillard; comme vous le verrez, me fit croire que je le pouvois faire: vous me mandés s'il vous plait ce que je ferai à l'avenir, si vous en avés l'occasion."

& Relation de la Cap. de la M. Catherine Agnès de St. Paul.

St. Paul, pour témoigner son affliction au sujet du mot équivoque.

J'ai une grande douleur de celle que je vous ai donné par ce malheureux mot d'indifférence, je dis moi, parce que mes Nièces ne l'ont mis qu'avec mon consentement, comme vous le jugerés bien maintenant, puisqu'il est dans ma dernière à Monseigneur. Les pauvres filles ne m'auroient jamais voulu faire une telle infidélité; toute la faute est sur moi, qui me suis laissée persuader par M. Cheron que ce terme n'étoit rien, & que ce seroit n'être pas Chrétienne d'être si attachée à son sens, qu'on fût résolu de ne s'en jamais déprendre: & il nous dit qu'il n'avoit Confessé & communiqué notre Mere Abbesse, qu'après qu'elle lui eut accordé ce qu'elle ne fit pas sans l'avoir fort contenté auparavant. Je m'en servois dans la pensée que j'étois prête à signer encore s'il se présentoit quelque chose de bon, & non pas de l'opinion de celles qui disoient qu'elles ne signeroient jamais rien ni

„ Je n'en dirai pas davantage pour épargner mon œil. Ma Nièce Angelique m'afflige, de s'affliger comme elle fait de ce qu'on l'a crüe capable de manquer de naturel envers moi. Je l'accusé de préférer la nature à la grace; elle me fait pitié d'être si sensible; mais pour parler spirituellement, c'est être trop humaine.

Ce jour de Saint Jean 24 Juin

Fin de la Relation de la Mere Catherine Agnès de Saint Paul.



RELATION

De la Soeur

MARIE ANGELIQUE DE STE. THERESE

(ARNAUD D'ANDILLY.)

Sur l'Enlèvement de la Mere Jeanne Catherine Agnès de St. Paul (ARNAUD sa Tante) avec laquelle elle fut exilée au Monastère de Ste. Marie (autrement de la Visitation) du Fauxbourg Saint Jacques, & de ce qui s'est passé dans leur Captivité.

Prenez garde de ne vous pas humilier follement en vous laissant séduire. Ne vous humiliés pas dans votre sagesse, de peur qu'étant humiliée vous ne vous laissés séduire pour commettre une folie. Ecclési. XIII. 10. 11.

I. Circonstances de son Enlèvement &c.

Quand M. l'Archevêque eut nommé dans le Chapitre toutes celles qui devoient sortir, je le fus remercier de m'avoir mise avec la Mere Agnès, & le supplier de nous faire la grace d'y joindre mes deux Sœurs. Il me dit que les Religieuses ne vouloient pas se charger de tant de filles; qu'il nous mettroit en une bonne Maison; que c'étoit à Sainte Marie du Fauxbourg. L'é-

loignement que j'ai toujours eu pour cet Ordre, fit que je lui dis: „Hélas, Monseigneur, à Sainte Marie! Voilà tout ce que j'appréhendois." Cet Institut n'a aucun rapport avec le nôtre; & de plus les bonnes Religieuses sont conduites par les Jésuites. M. l'Archevêque répondit: „Vous ne verrez point de Jésuites, ce sera moi qui vous verrai;" à quoi je ne répondis rien, & je fus

Relation
de la Sœur
Marie An-
gelique de
Ste. The-
rèse.

72

Relation de la Persécution des Religieuses de Port-Royal, 1664-1665.

fus ensuite trouver M. de la Brunetiere, & je le suppliai de s'employer auprès de M. l'Archevêque, afin qu'il mît mes Sœurs avec nous dans quelque Maison de notre règle. Il nous dit qu'il le feroit, mais que ce ne pouvoit pas être sitôt, parce que M. de Paris étoit présentement trop occupé de cette affaire, & qu'il lui falloit un peu de temps pour le reconnoître. Ensuite de quoi il me dit ces propres paroles: „Madame, s'il y avoit eu un Archevêque à Paris, il y a 12 ans qu'on auroit fait ce qu'on fait aujourd'hui.” Je répondis, „M., nous sçavons bien en effet qu'il y a longtemps que l'on veut ruiner notre Maison, & que cette signature n'est qu'un prétexte. Il y a 12 ans qu'on ne parloit pas de Formulaire, & cependant on avoit résolu notre perte.” Il parut fort embarrassé, & moi je me retirai en faisant l'inclination. Cependant M. de Paris se pressoit fort de nous mettre dehors: il mena donc lui-même à la porte des Sacrements notre Mere, la Mere Agnès, la Sœur Agnès de la Mere de Dieu, & moi. Nous demandâmes sa bénédiction, qu'il nous donna; & nous fit ainsi sortir. Nous fûmes aussitôt reçues par M. le Lieutenant Civil, qui nous attendoit dans la Chapelle de M. de Sévigné, où il nous retint jusqu'à ce qu'il nous eut demandé nos noms de Religion & celui du monde. Il parut qu'il prenoit grand plaisir à faire dire celui d'Arnauld. Il avoit un Secrétaire qui écrivoit sous lui. Mon Pere prit la Mere Agnès par la main, & lui dit tout bas: „Ma Sœur, voilà un grand jour, mais Dieu le voit.” Il y avoit grand monde qui retentissoit de cris & de larmes, aussi bien que dans la Cour du dedans, où nos pauvres Sœurs étoient dans une douleur inimaginable. Il y avoit plusieurs Dames qui prenoient les habits de nos Mères, leurs voiles que l'on baisoit, en disant: *mes bonnes Mères, Dieu soit votre force, votre consolation: priez Dieu pour nous.* M. le Lieutenant Civil dit à une Dame de nos parentes qui nous suivoit: „Taisez-vous, voilà bien de quoi pleurer.” Nos deux chères Mères se furent jeter sur les marches du balustre, & dirent tout haut: „bone Pastor, Paris verè” & quelques autres paroles en François de l'abondance de leur cœur, en demandant à Dieu qu'il fut le Pasteur du troupeau qu'on leur faisoit abandonner, au moins extérieurement. Nous fûmes bien surprises de voir dans la Cour au moins 200 Archers le mousqueton sur l'épaule. L'on mit dans le Carosse notre chère Mere Agnès, avec presque autant de peine qu'on auroit fait un corps mort, étant infirme & âgée de 71 ans. Mon Pere & mon Frère de Luzancy aidèrent eux-mêmes à l'y mettre, & nous lui dîmes là peut-être le dernier adieu. Je m'étois mise à genoux devant mon Pere pour lui demander sa Bénédiction; & puis je montai en Carosse. Il supplia l'Ecclésiastique de faire les très humbles recommandations

à la Mere Supérieure de la Visitation. Il n'apprit que dans ce moment là que c'étoit le lieu de notre prison. Nos Mères commencèrent tout haut la prière des Voyageurs: & ensuite None. L'Ecclésiastique que ordonna que l'on entrât dans la Cour des Ursulines, & puis il dit: „C'est ici ou doit aller la Mere Abbessé; que l'on appelle une Tourière, pour avertir la Supérieure.” Notre Mere leva les yeux au Ciel, & puis elle regarda la Mere d'une manière qui faisoit assez voir qu'elle se donnoit doublement à Dieu, appréhendant fort cette Maison, qui est toute aux Jésuites. Nos deux chères Mères s'em brassèrent en silence, mais leurs cœurs se parloient, & leur douleur faisoit assez connoître leur parfaite union. Nous étions outrées de voir cette pauvre M. toute seule dans une Maison si opposée. Quand elle fut entrée, l'Ecclésiastique remonta en Carosse avec la Demoiselle qui nous conduisoit, & il dit: „Ma Mere, cela ne durera pas.” La Mere répondit: „M., jusqu'à ce que Mgr. ne soit plus faché contre nous.” Nous arrivâmes donc au lieu de notre exil. En nous séparant de ma Sœur Agnès de la Mere de Dieu, la Mere lui dit tout bas, la parole que la Mere Prieure lui avoit dite en allant à la porte, qui est que cette Mere s'étant approchée de la Mere Agnès, lui dit pour tout adieu: „Ma Mere, comment êtes-vous, pour moi toute grace & toute force.” On descendit la Mere du Carosse avec beaucoup de peine. La Dame qui nous conduisoit nous témoigna grande compassion, & me dit: „Ma chère Mere, je ne sçavois pas où l'on me menoit, je me recommande à vos Saintes Prières.” On nous conduisit à un Parloir bas. L'Ecclésiastique s'approcha de la Grille, & nous demeurâmes auprès de la porte. Il dit à la Mere Supérieure: „Ma Mere, voilà la Révérende Mere Agnès & Madame sa Nièce que Monseigneur de Paris vous envoie:” sur quoi la Supérieure dit promptement: „M., nous n'en devons recevoir qu'une.” Nous entendions tout ce discours; & j'étois dans une peine extrême. Je me jettai à genoux, & je fis vœu à la Sainte Vierge de dire tous les jours trois mois durant mon Chapelet, si je suivais la Mere Agnès. La Mere Supérieure dit, qu'il n'y avoit rien à dire; que l'Obéissance étoit pour deux. L'on nous fit ensuite approcher de la Grille, où cet Ecclésiastique nous recommanda à la Supérieure de la part de M. de Paris, qu'il dit souhaiter qu'on nous traitât avec charité; que la Mere Agnès étoit fort infirme & âgée. Il ajouta quelques paroles qui témoignaient que ce renversement pourroit bien faire tort à sa Santé. La Mere Supérieure lui répondit en approuvant la conduite que M. de Paris tenoit sur nous: „Les intentions de Monseigneur sont toutes Saintes.” Nous comprîmes assez par ces paroles en quelles mains nous étions tombées. L'on nous conduisit

II.
Son arrivée
à Ste. Marie.

duisit

Relation d'istit ensuite à la porte. La Mere Agnès se mit de la Sœur à genoux devant la Supérieure, qui avoit avec elle Marie-Ange 4 ou 5 Religieuses. Je fis la même chose, & je dis que je venois pour être la dernière de la Maison, & pour vivre dans toute la séparation que l'on voudroit, comme leur prisonnière. Nous demandâmes d'aller adorer le Saint Sacrement; & nous nous prosternâmes pour aller offrir notre Sacrifice, & accepter l'état où il nous mettoit. Ensuite de quoi l'on nous mena à la Chambre qui nous étoit préparée qui étoit fort petite, & où il n'y avoit presque point d'air, étant sur une petite cour toute environnée de Batiments: de sorte qu'elle étoit fort obscure, n'ayant aucune vuë, pas même celle du ciel: & pour mieux ressembler à une prison, il y avoit de bons barreaux de fer aux fenêtres.

Nous avons toujours été dans cette Chambre, où nous avons eu bien des incommodités. Elle étoit si pleine de souris, qu'elles marchaient en plein jour dans la Chambre comme des poulets; & cependant l'on faisoit accroire à nos Sœurs de Paris que nous étions bien logées dans l'Appartement de Madame de Chantail, où nous n'avons jamais mis le pied, au moins dans la Chambre, en ayant seulement vu une qui est auprès, & qui est belle, où l'on faisoit un Ornement pour l'Eglise: mais on n'avoit garde de nous y mettre, parce que nous n'aurions pas été assez séparées. Les deux Mères demeurèrent un peu de temps avec nous sans témoigner ni par leurs paroles ni par leur façon la moindre compassion: au contraire nous ayant demandé s'il n'y avoit pas grand monde chez nous, nous répondîmes qu'il y avoit beaucoup d'Archers. Elles répondirent en riant, *des Archers, des Archers*. Elles dirent qu'il nous falloit laisser, que nous serions bien-aîsés d'être seules. Nous dîmes que nous avions notre Office à dire. Le soir on nous apporta à souper. La Religieuse qui avoit soin de nous, venoit apporter ce dont nous avions besoin, & puis elle se retiroit.

III. Précis de quelques Encretiens qu'elle a avec la M. Supérieure & autres.

Ces premiers mois j'avois beaucoup de travail, pour une personne qui ne commençoit qu'à revenir d'une grande maladie où j'avois été beaucoup saignée. La Mere Supérieure & la Mere déposée nous venoient voir deux ou trois fois la semaine, une heure au plus. Leur Entretien étoit souvent assez pénible, particulièrement ceux de la Mere Supérieure, qui disoit continuellement que tout le monde nous condamnoit, même nos meilleurs amis; que tous ceux qu'elle voyoit blâmoient notre conduite, jusqu'à Madame de Nemours, de Longueville, de Sablé, Madame de Liancourt, & bien d'autres; que les personnes qui nous avoient mis cela dans l'esprit s'en retiroient fort bien; qu'ils étoient bien à leur aise pendant que nous souffrions très bien; qu'il y en avoit qui signoient; que les autres avoient la liberté d'aller où ils vouloient: & toutes choses

semblables. Un jour elle nous dit que Dieu avoit permis que le mal qui étoit à Port-Royal éclatât. Sur quoi la M. Agnès la pria de lui dire quel mal elle vouloit dire; ce qu'elle ne put prouver d'une autre sorte, qu'en disant que nous étions singulièrement en beaucoup de choses, & entr'autres, elle spécifia que nous ne parions point l'Eglise; que nous n'avions point de Bouquets. Nous leur avons fait entendre assez souvent que si nous en usions ainsi, c'étoit pour mieux nous conformer à l'esprit de notre Pere Saint Bernard, qui vouloit que dans son Ordre tout y fût dans une grande simplicité & pauvreté; que même il ne se servoit que de Chandeliers de fer.

Nous demeurâmes dans cette petite chambre 10 ou 12 jours sans sortir du tout, que pour entendre la messe dans le Jubé, qui étoit tout proche. Comme la chaleur étoit fort grande, & que nous n'avions point du tout d'air, la Mere Agnès en étoit fort incommodée, ce qui la fit résoudre, craignant de demeurer malade, de demander permission à la Mere Supérieure d'aller se promener dans le Cloître à une heure où la Communauté seroit à quelque exercice, afin de ne voir personne, parce qu'il falloit que cela fût ainsi. Elle le trouva bon, & nous marqua l'heure. Nous y allâmes deux ou trois fois. Un jour, comme nous descendions de notre chambre pour aller devant le Saint Sacrement faire notre assistance, & ensuite cette petite promenade, la Mere Supérieure vint nous trouver au Chœur fort promptement, & nous pria de remonter à notre chambre, qu'elle vouloit nous y garder elle-même, parce que Madame de Sévigné, qui étoit entrée, vouloit à toute force voir la Mere Agnès, quand même ce ne seroit que de loin; qu'elle nous cherchoit par toute la Maison: ce qui l'avoit obligée de mettre des Sœurs en garde partout. Nous lui dîmes que quand il entreroit quelqu'un, qu'on prit la peine de nous avertir de ne point sortir; que nous serions l'assistance dans notre chambre; que nous nous soumettrions de bon cœur à tous les ordres de M. l'Archevêque; que nous lui rendions une entière obéissance en tout cela. Elle parut édiflée de voir qu'on ne se plaignoit point de cette conduite, qu'elle voyoit bien être dure. Elle nous dit que Madame de Sévigné étoit amie de toute notre famille, ce qui lui donnoit plus d'envie de nous voir; qu'elle l'avoit priée de lui dire qu'elle avoit Charge de Mr. de Sévigné d'assurer la Mere Agnès, qu'il n'y avoit rien qu'il ne voulût faire pour la servir. La Mere prit de là occasion de lui écrire le Billet suivant, pour le remercier de sa charité. Il ne sera pas inutile de l'insérer ici avec un autre à mon Pere, que l'on nous rapporta tous deux, disant que l'on avoit ordre de ne laisser passer aucun de nos Billets.

Relation de la Sœur Marie-Ange Religieuse de Ste. Thérèse.

IV. On lui accorde un court adoucissement.

Relation
de la Sœur
Marie An-
gelique de
Ste The-
rèse,

V.
Billet de la
M. Agnès à
Mr. de Sévi-
gné, pour le
remercier de
son souve-
nir.

VI.
Autre Billet
de la même
à M. d'An-
dilly (son
Frère.)

VII.
Détail de
quelques cir-

Le 6 Septembre.

„ Encore que ce ne me soit pas une chose ex-
traordinaire de recevoir des marques de votre
charité, je ne laisse pas d'être toujours surprise
lorsque j'en reçois des Nouvelles, parce qu'el-
les sont toujours au dessus de mes attentes &
de mes mérites. Je vous en remercie très hum-
blement, Mr., après avoir remercié Dieu de la
grace qu'il nous a faite d'aimer tant à bien faire.
J'aurois beaucoup perdu du fruit de ma solitude,
si j'avois eu l'honneur de voir Madame de Sé-
vigné, puisqu'une seule personne qui lui ressem-
ble tient lieu d'une grande compagnie. Elle auroit
vu une chose assez rare, qui est des prisonniè-
res Volontaires, & qui se consolent d'être priv-
vées de toute sorte de consolation. Vous sca-
vés les motifs qu'elles ont; & je vous supplie
de les exposer à votre bon Pasteur; afin qu'il se
souviennne d'elles. C'est le dernier objet que
j'ai eu en passant par votre Chapelle, de même
que les dernières paroles que nous avons dites,
notre Mere & moi, au pié de l'Autel: *Bone
Pastor, Panis verè, Jesu nostri miserere &c.* Je
vous demande s'il vous plait une grace, qui est
de faire tenir ce Billet à Mon Frère d'Andilly.
Je me persuade que vous trouverez quelque voie
pour cela &c.

Gloire à JESUS au très Saint Sacrement
de l'Autel.

Le 7 Septembre.

„ Je crois, mon très cher Frère, que vous
n'êtes pas en peine de mes infirmités, sachant
que je suis en un lieu où la charité régné pour
prévenir tous mes besoins. Du reste vous
voudrés bien que je boive le Calice que le Pere
Céleste m'a préparé; & que je désire qu'il
m'enyvre pour me faire oublier toutes choses,
sinon *Jesus, & Jesus Crucifié*. C'est ma der-
nière vocation, la première ne m'ayant pas don-
né des moyens si propres & si efficaces pour
imiter le Fils de Dieu dans sa vie humiliée &
inconnue, dans laquelle je désire de me cacher
avec lui. Je devrois parler en pluriel, ma
chère compagne étant dans les mêmes senti-
ments, & s'étant proposé un renouvellement
d'une vie Religieuse dans le changement d'état
qui nous fait Sacrifier à Dieu à tout moment,
tout ce que nous avons de plus cher: ce qui
est en effet un devoir indispensable de ceux qui
veulent être à Dieu, & de quoi on nes'acquitte que
fort imparfaitement, & avec beaucoup de réserve.
Nous n'en avons point, mon très cher Frère, ni
l'une ni l'autre, pour vous rendre devant Dieu
ce que nous vous devons, étant entièrement à
vous par les premiers titres qui y peuvent obliger.
Ces deux petits billets font voir la manière tou-
te Chrétienne dont notre chère Mere prenoit son

affliction: & je crois que ce fut la raison qui em-
pêcha de les envoyer, parce qu'on en auroit été
édifié: & je puis dire avec vérité & sans exagé-
ration, qu'on ne travailloit qu'à la faire oublier;
& pour cela on avoit grand soin de la cacher,
s'il venoit des personnes séculières dans le Monas-
tère. Il ne falloit pas qu'ils nous vissent seulement
de loin. Les Religieuses de la Maison ne sont
jamais venues l'entretenir. Il n'y avoit que celles
qui avoient charge de nous, & une ancienne Re-
ligieuse qui la connoissoit, ayant été à feuë Ma-
dame de Longueville du temps qu'elle étoit à Port-
Royal au commencement de l'Etablissement du
Saint Sacrement. Elle demanda permission de la
voir dès le soir que nous entrâmes; & elle a tou-
jours continué. Elle aimoit vraiment la Mere;
& nous sommes obligées de lui rendre cette justi-
ce, de dire qu'elle est une vraie amie. Si elle en
avoit été cruë, nous aurions eu beaucoup de li-
berté & de douceur. Elle nous a rendu bien de
la charité, & elle a ressenti toutes nos peines. Je
crois qu'il y a peu de personnes de qui elle ait plus
d'estime que de la Mere Agnès. Elle n'est pas né-
anmoins persuadée qu'elle fasse bien de ne pas si-
gner; elle voudroit de tout son cœur qu'elle l'eût
fait: mais ce seroit afin qu'elle fût en repos. Il
y avoit encore une bonne Tournière fort agée &
aveugle, qui logeoit proche de nous, qui venoit
garder la Mere quand j'allois faire quelque saignée
à l'infirmerie, & quand on me menoit au Jardin:
c'est celle dont nous avons reçu plus de consola-
tion. Elle a l'esprit si bien fait, & si raisonnable,
que nous aurions souhaité que les Religieuses lui
eu ssent ressemblé. C'étoit là toute notre com-
pagnie. Notre chère Mere a été dans cette Mai-
son au dessous des Novices, y ayant été beaucoup
plus assujettie. Il est vrai que nous étions dans
un degré fort au dessous, puisque c'étoit en qua-
lité de prisonnières. Nous ne sortions point sans
être conduites par la Religieuse qui avoit charge
de nous. Les Lettres que la Reine de Pologne é-
crivoit à la Mere étoient ouvertes par la Supé-
rieure. Elle voyoit de même les réponses, &
fermoit elle-même le paquet. Elle en usoit de la
même sorte pour celles de M. d'Angers. C'é-
toient les seules personnes à qui on avoit permis-
sion de demander de ses nouvelles, avec néan-
moins beaucoup de contrainte, n'ayant aucune
liberté, & n'osant dire un seul mot de nos pei-
nes. Jamais la Mere Supérieure ne s'est avisée de
faire la moindre excuse d'être obligée d'en user
ainsi, ce qui ne lui auroit guères coûté; elle nous
envoyoit quelquefois des Lettres de M. d'Angers
ouvertes par une des Religieuses. Quand nos har-
des furent venues de Port-Royal, elles furent vi-
sitées exactement, ce qu'on a continué de faire
jusqu'au dernier jour. Le Confesseur retint nos
livres du Saint Sacrement plus de 15 jours. Elles
ont pourtant eu la bonté de ne nous point con-
traindre pour les livres, nous ayant laissé toutes

Relation
de la Sœur
Marie An-
gelique de
Ste. The-
rèse.

coiffances,
où elle a été
prouvé la
Captivité,

Relation de la Sœur Marie Angélique de Ste. Thérèse.

les traductions de mon Pere. *Dom Barthélemy des Martyrs & St. Jean Chrifostome*, ce qui nous a été une grande consolation, quoique je puisse dire que l'humiliation de la Mere dans cette Maison a été plus grande qu'on ne scauroit croire. Jamais elle n'a temoigné ni par la moindre parole ni par le moindre geste aucune peine ni ressentiment, quoiqu'on lui ait dit des choses qui étoient très capables d'en donner à une vertu moindre que la sienne. Souvent quand elles parloient devant nous de la Mere *Eugenie*, elles disoient: „Ma Sœur la Supérieure:” elles nous faisoient des insultes pareilles. Ce qui étoit le plus pénible, étoit l'approbation qu'elles faisoient de la conduite de M. de Paris envers nous. Elles disent que c'est pour notre bien qu'il nous traite ainsi; qu'il n'a que la gloire de Dieu devant les yeux, & l'intérêt de l'Eglise: quelquefois elles le nomment saint.

VIII. Patience & Résignation de la M. Agnès à la volonté de Dieu.

Nous écoutions d'ordinaire ces discours en silence. Quand il m'arrivoit de dire quelque parole de ressentiment, la Mere me faisoit quelque signe; & quand nous étions seules, elle me disoit que c'étoit sortir de notre état que de nous plaindre. Que nous devons nous humilier sous la main de Dieu; qu'il nous étoit tout à fait nécessaire d'être méprisées: que pour elle elle connoissoit tous les jours que c'étoit la plus grande miséricorde que Dieu lui eût fait, qu'elle ne scaivoit ce qu'elle seroit devenuë sans cela; que jamais elle n'avoit si bien vu toutes ses fautes.

Un jour entr'autres elle me dit qu'elle appréhendoit de sortir de cette affliction; qu'elle desiroit de mourir dans cette Maison, séparée, abandonnée, & cachée à tout le monde; & qu'elle n'auroit qu'un regret, qui seroit de me laisser dans le lieu où nous étions. Elle me disoit aussi qu'elle croyoit absolument lui être nécessaire. Cela n'empêchoit pas qu'elle ne fût extrêmement touchée de la séparation si dure, qu'on avoit faite entre nous. L'état de nos pauvres Sœurs lui étoit continuellement présent, & elle les offroit sans cesse à Dieu; évitant cependant de s'appliquer à ce qui auroit pu troubler la paix de son ame. Elle détournoit, à ce qu'elle me disoit, son esprit de tout ce qui l'attendrissoit, de crainte de s'affoiblir. Mais pour moi, je ne pouvois pas en faire autant, n'ayant pas sa vertu ni sa soumission à la providence de Dieu: de sorte que je souffrois des peines si grandes, qu'il n'y a que celles qui y ont passé qui les puissent comprendre.

Elle rendoit tous les jours le bien pour le mal, traitant ces Religieuses avec une civilité, une douceur & une bonté incroyables; cherchant à s'édifier de ce qu'elles avoient de bon; les entretenant de S. François de Sales, & de Madame de Chantal, & louant ce qu'elle avoit remarqué de pieux dans leurs écrits.

IX. On lui défend de plus aller au Cloître.

Nous fûmes 7 ou 8 jours de suite dans le Cloître à l'heure qu'on nous avoit marqué. Un jour

la Mere de *Chandenier*, qui avoit soin de nous, vint dire de n'y pas aller, parce que Mademoiselle de *Lamoignon* étoit dans la Maison. Deux heures après elle nous vint dire que nous pouvions descendre. Nous crûmes qu'elle étoit sortie. Comme nous étions dans une allée du Cloître, nous l'aperçûmes; & aussitôt nous nous éloignâmes dans la Chapelle de St. François de Sales. Elle se mit à crier: „Ma Mere ne vous en allés point; „notre Mere m'a permis de vous voir:” nous ne fîmes pas semblant de l'entendre. Enfin comme on avoit cherché exprès cette occasion pour la contenter, on nous vint trouver dans cette Chapelle, & l'on nous dit qu'on ne pouvoit refuser Mademoiselle de *Lamoignon*; qu'elle étoit comme une de nos Sœurs. Elle entra aussitôt; nous fit d'abord des plaintes de ce que nous nous étions enfuites si vite. Nous répondîmes, que c'étoit pour obéir aux ordres de M. de Paris, qui nous vouloit dans une entière séparation. La Mere Supérieure, la Mere de *Chandenier*, & Mademoiselle de *Boiffi*, Fille de M. le Premier Président, furent toujours avec nous; & l'Entretien ne fut que très indifférent. Elle témoigna prendre beaucoup de part à notre affliction. Nous primes congé assez tôt, disant que notre état ne nous permettoit pas d'être plus long-temps avec elles. M. de Paris vint deux jours après, & apprit cette rencontre; de sorte qu'il défendit que l'on nous laissât plus aller. La Mere de *Chandenier* me dit donc en apportant notre souper: „Ma Sœur, il ne faut

plus aller au Cloître, on dit que nous avons trop de bonté pour vous.” Je lui dis que c'étoit assez dire, & que nous ne sortirions plus. En effet nous fûmes près de 5 semaines sans sortir, que pour entendre la Messe dans le Jubé, qui étoit proche de notre chambre. C'étoit une des raisons qui les avoit fait mettre la Mere en ce quartier, afin qu'elle eût cette commodité; au moins elles nous l'ont dit en s'excusant de ce qu'elle étoit si petite & si étouffée. J'ai sçu par une Conseillère, que M. l'Archevêque étant venu le jour de St. Louis demander place, la Mere Supérieure s'excusa sur ce qu'elle n'avoit point de logement, & qu'il n'y avoit qu'une petite chambre où nous serions très fort incommodées. Il répondit: „C'est là où il faut la mettre.” Il faut remarquer que son dessein étoit pris d'y mettre la Mere *Agnès*.

Je ne dois pas oublier que peu de jours après notre enlèvement la Mere se trouva fort mal de ses étourdissements. La Mere Supérieure la vint voir. La Mere lui dit qu'elle se trouvoit fort mal, & qu'elle desiroit bien de se confesser, & lui demanda quel ordre elle avoit? Elle lui répondit qu'elle avoit demandé à Mgr. ce qu'elle seroit en cas de maladie; qu'il lui avoit dit que nous ne recevriens point les Sacraments sans avoir signé; & de là elle prit occasion de l'exhorter à rendre cette obéissance. Elle ajouta: „Ma Mere, il est en

X. Maladie de la M. Agnès.

Relation
de la Sœur
Marie An-
gelique de
Ste. The-
rèse.

„ votre main de vous confesser & de communier.”
La Mere lui dit, que nous avions signé en la manière
que nous l'avions pu, & que notre conscience nous
avoit permis; que nous ne pouvions pas faire davan-
tage sans offenser Dieu, & que puisque l'on mettoit
cette condition pour recevoir les Sacrements, c'est
à dire qu'on ne nous les vouloit pas donner, qu'elle
s'abandonnoit à Dieu, & qu'elle demeureroit
en paix. Il étoit assez tard: elle revint une heure
après, pendant leurs Matines. Elle me dit que je
ne laissasse pas mourir la Mere sans la faire aver-
tir; que je n'avois qu'à appeler la bonne aveugle,
qui étoit notre voisine; qu'elle iroit au Dortoir
la querir: & qu'encore faudroit-il du secours tem-
porel & spirituel. Je fus jusqu'à une heure auprès
de ma chère malade, à lui faire les remèdes que je
croyois nécessaires. Elle fut soulagée le lendemain.
Je demandai notre Médecin. Elles me firent une
façon assez froide: mais je dis aussitôt que je ne
pouvois mettre la Mere en d'autres mains; qu'il
la connoissoit; que j'étois chargée de la part de
nos deux Communautés de la santé de la Mere,
qui nous étoit toutes choses; que je ne ferois ja-
mais rien de moi-même; qu'il me falloit l'avis de
notre Médecin: qu'à une personne de son âge une
saignée étoit considérable; & que je ne pouvois
pas m'imaginer que M. l'Archevêque refusât ce
que l'on accordoit aux prisonniers. Elles me di-
rent de faire un billet, qu'elles envoyèrent très di-
ligemment. Il vint aussitôt, & fut accompagné de
la Mere Supérieure & de 7 ou 8 Religieuses au
moins, qui se mirent au tour de son lit pour nous
veiller. J'avois grand soin de mettre toujours mes
mains dessus mon scapulaire, afin quelles n'eussent
point d'inquiétude. Il ordonna une saignée &
d'autres remèdes,

XI.
Son Entre-
avec M. Che-
ron, qui lui
propose l'in-
différence.

Quand nous eûmes passé la Notre Dame de
Septembre, sans qu'on nous eut rien dit, la Mere
Agnès pria la Mere Supérieure de dire à M. de
Paris que nous voudrions bien voir M. *Cheron*,
pour lui parler de notre Conscience: elle nous dit
de fort bonne grace qu'elle le feroit; que M. *Che-
ron* étoit son ami; qu'elle le connoissoit il y avoit
près de 15 ans; qu'elle y avoit une grande confi-
ance. Il vint dès le lendemain: il nous demanda
toutes deux ensemble. Il nous dit qu'il venoit de
mettre notre Mere en Carosse; que c'étoit la rai-
son pour laquelle il n'étoit pas venu nous voir plu-
tôt, parce qu'il avoit été occupé à la Confesser &
sa compagne: qu'il les avoit communies toutes
deux; que M. l'Evêque de *Meaux* l'avoit en-
voyé querir. Il nous apprit encore que nos Sœurs
avoient écrit à M. de *Paris* pour le Supplier de
leur donner lui [M. *Cheron*] pour Confesseur étra-
ordinaire; qu'il lui avoit ordonné d'y aller, &
d'absoudre celles qu'il trouveroit dans la disposi-
tion de demander à Dieu sa lumière, & qui se-
roient dans l'indifférence, surquoi la Mere *Agnès*
s'écria: „ Monsieur, peut-on être dans l'indiffé-
rence sur une telle affaire? Oui, ma Mere, dit-

Relation
de la Sœur
Marie An-
gelique de
Ste. The-
rèse.

„ il, je vous le vais faire entendre. J'ai eu bien
du mal après la Mere Abbessé; je lui ai été
même suspect, quand je lui ai parlé de cela. Il
m'a fallu lui dire quantité de raisons, auxquelles
à la fin elle s'est renduë; car sans cela j'en au-
rois osé l'absoudre. J'ai Consulté M. *Gilbert*,
qui m'a dit qu'il n'y avoit point de Chrétien
qui ne dût être dans cette disposition (d'indif-
férence:) qu'autrement on seroit attaché à son
propre sens & à ses lumières.” Il nous expliqua
ensuite comment il entendoit cette indifférence, &
il le fit si favorablement, qu'il sembloit qu'il n'y
eut aucun péril d'être dans cette disposition, puis-
que même il la disoit nécessaire au salut. Il nous
témoigna qu'il seroit seulement à désirer que M.
de *Paris* nous donnât un Acte par lequel il déclara-
roit qu'il ne nous demandoit par notre signature
qu'une marque de notre soumission. La Mere lui
dit que ce terme ne vaudroit rien; qu'il n'y avoit
que le mot de respect qui fut sûr; que nous avions
fait tout ce qui se pouvoit par notre signature.
Midi sonna, qui finit notre Entretien.

Il nous promit positivement qu'il reviendrait
l'après-dîné nous Confesser toutes deux. Mais
quand il fut de retour chez lui, il trouva M. l'Of-
ficial, qui lui fit de grandes plaintes de la part de
M. de *Paris*, disant qu'il lui gâtoit tout, & lui
donna ordre de ne plus voir aucune Religieuse de
Port-Royal. Comme nous vîmes qu'il ne venoit
point, la Mere *Agnès* lui écrivit un petit Bille
pour lui témoigner notre peine, & l'envoya ou-
vert à la Supérieure. Elle nous le reporta le len-
demain, & nous dit: „ Voilà votre Bille, Mon-
seigneur ne veut plus que vous voyiez M. *Che-
ron*; il m'a dit que si vous désiriez de parler à
quelqu'un, de vous offrir M. *Grandin*, M.
Chamillard (le Professeur) & M. l'Escoz.” La
Mere *Agnès* répondit avec son calme ordinaire:
„ Ma Mere, il faudroit avant nous offrir le Pere
Annat.” Surquoi cette Mere, qui est gaie, &
qui peut-être n'auroit rien trouvé à redire à cette
Proposition, répondit: „ Eh bien! ma Mere,
ne s'eries-vous pas bien honorées, c'est le Con-
fesseur du Roi?”

Je ne scaurois exprimer quelle fut ma douleur
de cette extrême rigueur, & le renversement que
cela me fit. Il ne me fut jamais possible de rete-
nir mes larmes; ce qui attendrit la Supérieure &
les deux Religieuses qui l'accompagnoient. Elles
me vouloient consoler, mais tout ce qu'elles me
disoient ne seroit qu'à m'accabler davantage. Je
ne leur dis jamais autre chose, sinon: „ Quoi,
nous donner nos Ennemis déclarés! il y en a
entre ceux-là qui ont écrit contre M. *Arnauld*.
L'on traite les Criminels avec plus de douceur:
vous pouvés bien assurer Monseigneur, que ja-
mais en ma vie je ne parlerai à ces personnes.”
Je leur dis ensuite que puisque M. de *Paris* ne vou-
loit pas nous donner la consolation de voir M.
Cheron, nous étions résolus de le supplier de nous
accor-

Relation de la Sœur Marie Angélique de Ste. Thérèse. accorder le Pere Esprit, qu'il nous avoit envoyé à Port-Royal, ou bien M. Huchon. Elles répondirent: „ Il ne le fera pas assurément, il ne le fera pas. ”

XII.
M. de Paris va à Port-Royal. Son Entretien avec la M. Agnès.

La Mere Agnès ne laissa pas néanmoins d'écrire à M. de Paris & de lui demander M. de Chastel, M. Huchon ou M. Cheron. Il vint dès le lendemain & nous demanda. On nous conduisit au Parloir, où étoit la Supérieure. Nous étions là comme si nous eussions été des criminelles. Il dit à la Mere Agnès: „ Ma Sœur, je vous envoie querir, pour sçavoir pourquoi vous me demandés des personnes suspectes. ” La Mere répondit avec grand respect: „ Je ne croyois point, Monseigneur, que des personnes qui sont employées dans votre Diocèse, & qui ont signé, vous fussent suspectes. ” Il répondit: „ Vous sçavés fort bien, ma Sœur, qu'ils favorisent votre parti, vous ne les verrés point; pensés-vous que ce soit sans raison que j'empêche que l'on ne vous vienne voir? C'est parce que de quatre que vous verriés, il y en auroit trois qui vous diroient *courage, courage.* ” Il nous quitta en disant qu'il étoit fâché de ne pouvoir pas demeurer plus long-temps, mais qu'il étoit obligé d'être à neuf heures au Val de Grace, où il alloit sacrer un Evêque. Quand il fut levé, la Mere se mit à genoux, & lui dit de la manière la plus touchante du monde, qu'elle le supplioit très-humblement de lui permettre de se Confesser; que sa fanté étoit si mauvaise, qu'elle craignoit toujours les accidents auxquels elle étoit sujette. A quoi il ne fit d'autre réponse, sinon: „ Mettés-vous en état; quand vous m'aurez obéi, vous vous confessés, autrement je ne puis vous l'accorder, ma Conscience y seroit engagée. Je vous prie, voyés M. l'Abbé Bossuet, c'est un homme sçavant, & le plus doux du monde, il est comme il vous faut, car il n'est d'aucun parti. ” La Mere répondit, „ Monseigneur, nous écouterons qui i vous plaira; mais nous ne pouvons avoir confiance à une personne que nous ne connoissions point. S'il vous plait que nous voyions M. de Sainte Beuve. ” Il répondit: „ je vous l'enverrai s'il est à Paris: mais je ne le crois pas. ” Quand la Grille fut fermée, la Mere Supérieure dit avec admiration à la Sœur de Chaudenier: „ Après cela il n'y a rien à dire, cet homme là parle comme un Ange: ” ce qu'elle répéta plusieurs fois.

L'Après-dinée la Supérieure nous vint voir, tenant une Lettre dans sa main; & après quelques discours elle nous dit: „ Voilà une Lettre de ma Sœur la Supérieure d'Angers, qui est fort affligée, & elle a raison, & nous encore davantage. Elle me mande que l'on dit dans la Ville que nous vous traitons inhumainement; que toutes les Religieuses de Port-Royal, qu'on avoit mises dans leurs Maisons, étoient les plus mal-traitées, & particulièrement vous, ” Elle nous lut cette Lettre, qui

en effet disoit cela, & qui étoit au reste la plus obligeante du monde; car cette bonne Mere témoignoit beaucoup d'affliction pour nous, & nous recommandoit très-fortement à la Supérieure avec qui nous étions, lui représentant même l'obligation qu'elles avoient de nous traiter avec Civilité, respect & charité; que la considération qu'elles devoient avoir pour leur Saint Prélat (c'est le nom qu'elle lui donnoit toujours,) les y engageoit; qu'elles sçavoient les obligations que lui avoit leur Ordre; qu'il avoit sous lui trois de leurs Monastères, à qui il étoit un véritable Pere. Enfin cette Lettre étoit telle, qu'elle nous donna beaucoup de consolation, & une véritable reconnoissance pour cette bonne Mere. Elle prioit que nous écrivissions nous-mêmes à M. d'Angers. La Mere nous en supplia, & nous dit que M. de Paris l'avoit permis. Cela donna lieu à un grand discours, car sur ce terme de *traiter inhumainement*, nous dîmes que cela n'étoit pas entièrement faux, & que si l'on parloit de l'esprit, cela étoit très-vrai, puisqu'on nous refusoit toutes sortes de satisfactions, jusqu'à ne vouloir pas même que nous écrivissions le moindre mot à nos Sœurs pour leur mander seulement des nouvelles de la Mere Agnès: que quand j'écrivois quelque billet à Port-Royal pour demander ce dont nous avions besoin, il ne falloit pas mettre les termes de charité, union, d'amitié, de tendresse, ni même se recommander à leurs prières &c. La Supérieure s'excusa sur les ordres rigoureux de M. l'Archevêque, & promit qu'elle lui en représenteroit les mauvais effets.

Je ne sçauois obmettre que la Religieuse qui avoit soin de nous m'a été quelquefois très-promtement de dessus notre écriture, lorsque j'écrivois à des billets; parce qu'il y avoit quelques-uns de ces mots, en me disant séchement: „ Cela ne passera pas. Il ne faut mettre que le nécessaire, rien qu'un mémoire: *envoie-nous cela; j'ai reçu cela.* ” autrement elles les coupoient, ou bien les transcrivoient, comme nos Sœurs nous l'ont fait voir depuis que je suis ici. Pour les leurs on me les donnoit très-rarement. Je leur dis encore que j'avois toujours une chose sur le cœur, qui me touchoit fort. Elles me pressèrent de la dire, car je ne le voulois pas. Je dis donc: „ C'est qu'il semble que notre affliction vous a été si indifférente, qu'elle vous sert quasi de divertissement. Car quand nous arrivâmes vous vous prîtes à rire, quand nous vous dîmes qu'il y avoit des Archers à notre Enlèvement. En Vérité, ma Mere, rien ne touche davantage les personnes affligées, que de voir qu'on ne prend point de part à leurs peines, surtout Religieuses à Religieuses. ” Elles parurent très-honteuses & très-empêchées de leurs personnes. Elles se voulurent excuser d'avoir ri, en disant que c'est qu'elles étoient interdites. La Mere Agnès leur dit aussi quelque mot de l'Approbation qu'elles faisoient de

Relation de la Sœur Marie Angélique de Ste. Thérèse.

XIII.
Gêne où elle se trouve
à Ste. Marie.

Relation de la conduite de M. de Paris envers nous. Elles perdirent Vêpres, tant cela leur tenoit au cœur. Marie-Ange, La Mere le Roi dit à la Supérieure: „Ma Mere, gelique de „ votre charité devoit représenter à Mgr, que Ste. T. c. „ la manière dont il veut que l'on retienne les rése. „ Meres donne lieu à tous ces discours, & que tout cela retombe sur nous. „ Elle répondit, „ qu'elle le feroit; qu'elle s'étoit bien attenduë en nous recevant que cela leur feroit des Ennemis.

XIV.
M. l'Abbé
Bossuet lui
rend Visite.

M. l'Abbé Bossuet vint nous voir ce même jour. C'est assurément une personne sçavante, qui ne s'emporte point: mais il est néanmoins plus embarrassant qu'un autre. Car il semble qu'il veuille surprendre les personnes. Il nous fit beaucoup de Visites, & de très-grands discours, dont il m'est impossible de me ressouvenir, parce que rien de ce qu'il nous dit ne fit impression sur mon esprit, quoiqu'il m'embarassât assez souvent: mais comme je m'en défois, j'étois toujours sur mes gardes avec lui.

XV.
Maladie de
la M. Agnès,
M. de St.
Nicolas va
à Ste. Marie
pour la
Confesser: il
ne lui tient
que des dis-
cours fanati-
ques.

Au mois d'Octobre la Mere demeura malade. Je crois que l'étouffement de cette petite chambre, dont il ne nous étoit plus permis de sortir, y contribua. Le Médecin dit qu'il ne pouvoit pas en répondre, parce que ses maux empiraient, (c'étoit des attaques d'appoplexie.) La Mere demanda M. le Curé de St. Nicolas, l'un des Grands-Vicaires de M. l'Archevêque. Il vint dès l'après-dînée. Il demanda d'abord à la Mere ses dispositions, lui disant qu'il ne la pouvoit confesser, si elle ne rendoit son obéissance, à M. l'Archevêque son Supérieur. La Mere répondit que nous la lui avions renduë en la manière que nous avions cru le devoir faire en conscience. Il lui parla très-fortement & avec grande chaleur, lui demandant s'il seroit dit que des filles ne voudroient pas se soumettre à l'Eglise, à notre St. Pere le Pape, qui avoit décidé cette affaire, après des prières, des jeûnes, la Messe du St. Esprit, & toutes sortes de bonnes-œuvres que l'on avoit fait pour cela: que la Sorbonne avoit signé; que tous les Evêques le faisoient, à la reserve de trois ou quatre. La Mere répondit qu'elle n'avoit point la foi humaine que M. l'Archevêque demandoit dans son Ordonnance, & qu'ainsi elle avoit en elle un obstacle à signer, & ajouta toutes les autres difficultés.

Il lui dit avec emportement, qu'elle étoit attachée à son propre sens, & aux personnes qui nous avoient conduites; qu'elle avoit lu leurs Ecrits, & qu'elle avoit mis cela dans l'esprit de ses Filles; qu'elle seroit cause de leur perte. La Mere lui parla toujours avec une modération, une douceur, une sagesse, & une fermeté qu'il m'est impossible d'exprimer. Enfin comme il ne put rien gagner, son zèle l'emporta, & il dit tout transporté: „Ma Mere, vous n'êtes pas en état de vous confesser, je ne réponds pas de votre salut: vous êtes en état de damnation, en péché mortel.” Et puis il se jeta à genoux auprès de son lit, & se

mit à crier tant qu'il put, en joignant les mains, en se frappant la poitrine, & en se prosternant à demi: „Mon Dieu, vous êtes mort pour elle, faites-lui miséricorde, faites-lui connoître qu'elle se damne par sa désobéissance.” Regardant ensuite la Mere, il dit: „Eh bien, eh bien?”

La Mere étoit dans son lit, appuyée sur son bras, sa tête baissée, & les mains jointes. Elle lui dit: „M, je vous demande pardon, si j'avois sçu que vous vous feriez fâché, je ne vous aurois pas prié de venir. Je vous assure que ce n'est que la crainte d'offenser Dieu qui m'empêche de faire ce que vous me demandés.” Il recommença encore plus violemment: „Vous voyés, mon Dieu, ce cœur endurci, elle se perd, & elle damne avec elle toutes ses filles; faites, mon Dieu, qu'elle rende son obéissance à notre St. Pere le Pape, à qui vous avés promis votre infailibilité, à M. l'Archevêque sous-Supérieur; qu'elle la rende, mon Dieu, & pour le droit & pour le fait également: mon Dieu, également.” Il disoit tout cela en se tourmentant d'une si terrible manière, qu'il faudroit l'avoir vu pour le croire; car je ne le puis représenter comme il est.

J'entendois tout ce discours avec une douleur & une inquiétude extrême, craignant qu'un si grand tourment n'augmentât de beaucoup le mal de notre chère Mere; ce qui me fit résoudre de les faire séparer. Je m'en allai donc à M. de St. Nicolas, & lui dis: „M., je vous supplie très-humblement de laisser la Mere, vous la rendrés plus mal qu'elle n'est:” ce que je dis avec tant de larmes, qu'il vit bien l'état où il me mettoit. Il se leva brusquement, & en me regardant, il me dit: „Ma Fille, n'imités pas votre Tante, elle vous perd; car elle se damne.” Je lui repar-tis toute outrée: Monsieur: „Elle ne regarde que Dieu dans le refus qu'elle fait, ni moi non plus; ce n'est point l'affection que j'ai pour elle qui me donne les sentiments que j'ai: si j'étois persuadée que je le dussé faire, je le ferois; car c'est une affaire de conscience, mais, M., vous répondés devant Dieu de la manière dont vous l'avez traitée, & j'en appelle à son Tribunal.” Il parut fort interdit quand j'eus prononcé ces paroles: il étoit proche de la porte, il sortit sans dire un mot. J'étois dans une telle affliction & un tel accablement d'esprit, que ma première pensée fut de fermer notre porte au verrouil, dans le dessein de ne la plus ouvrir. Car je pensois que les Religieuses nous viendroient ensuite faire une terrible insulte & nous tourmenter de nouveau. La Mere Agnès me la fit ouvrir, & la Mere Supérieure entra avec la Sœur de Chaudenier, qui contre mon attente nous parlèrent avec beaucoup de douceur.

Je passai tout le reste du jour en larmes aussi-bien que la nuit: le Lendemain notre Médecin vint, il me demanda si j'avois saigné la Mere. Je répondis que non, parce qu'il étoit venu une per-
son-

Relation
de la Sœur
Marie An-
gelique de
Ste. The-
rèse.

Relation sonne de la part de M. l'Archevêque pour la Conde de la Sœur fesser; que cela s'étoit passé de telle sorte qu'elle Marie An n'étoit pas en disposition de pouvoir porter ce regelique de méde, comme je n'étois pas non plus en état de Ste. The la pouvoir saigner. Ce fut tout ce qu'il me fut rête.

possible de dire, tant j'étois saisie; & la violence que je me fis pour retenir mes larmes, me donna un tel battement de cœur, que j'y pensai demeurer. La Mere Supérieure fut si effrayée, qu'elle me fit vite ment asséoir, & appella le Médecin qui me prit le poulx. Il lui dit: „Ma Mere, elle est „ dans une grande agitation, mais quel remède? „ C'est l'affliction qui la réduit en cet état.”

Dans la Visite que M. de Saint Niolas nous avoit renduë, il m'avoit assez fait connoître qu'il ne me trouvoit pas bien avec la Mere, parce qu'il disoit que c'étoit elle qui m'entretenoit dans mes sentiments. En effet il travailla à me faire ôter d'auprès d'elle, comme je le dirai, & ce fut là une de mes plus grandes tentations.

Je ne puis faire sans beaucoup de peine le récit de mon affoiblissement, qui a été tel qu'ensin il m'a fait malheureusement tomber, quoique j'eusse un avantage plus grand que mes Sœurs; car non seulement je n'étois pas seule, mais j'étois avec une véritable Mere, pour laquelle j'ai toujours eu une véritable confiance, une estime, & une vénération telle qu'il n'y a personne au monde sans exception qui me soit si cher. Il me semble qu'il n'y a rien qui fasse plus voir qu'il n'y a que Dieu seul qui soutienne; & que les Créatures quelques saintes qu'elles puissent être, ne nous sçavoient empêcher de périr: elles ne peuvent nous donner ce qui nous manque, ni nous délivrer des tentations. C'est pourquoi mon expérience m'a fait voir que nous devons mettre notre confiance en Dieu seul, & lui demander incessamment sa Sainte grace, sans laquelle nous ne pouvons nous soutenir, quelque appui extérieur que nous ayons: au lieu qu'avec la même grace nous pouvons tout, quelques délaisés que nous soyons, comme il est arrivé à plusieurs de nos Sœurs qui ont été Captives & abandonnées de tout secours, & de toute consolation.

J'ai éprouvé pendant plus d'un mois des peines d'Esprit si grandes, qu'il n'y a que Dieu seul qui les connoisse: j'étois dans des doutes & des obscurités si effroyables, que je me suis trouvée souvent en doute si je croyois en Dieu, ou si je n'y croyois pas: il me sembloit que je n'avois point de foi, & que je doutois s'il y avoit une éternité. L'accablement de mon Esprit étoit si grand, que je ne pouvois quasi prier Dieu, qu'en disant: *mon Dieu, ayés pitié de moi, vous connoissés mon état, éclairés mes ténèbres: si je suis dans le bon chemin, faites-moi la grace d'y marcher; si je n'y suis pas, faites-le moi connoître.* Je passois les jours & les nuits en larmes; quelquefois je trouvois de la consolation dans ce que la Mere me disoit; car par la grace de Dieu je lui ai toujours découvert les

agitations de mon Esprit. Il a fallu que pour éprouver sa patience, elle ait encore eu ce surcroît de peines.

La Mere Supérieure & la Sœur de Chandonie, me disoient incessamment toutes sortes de choses affligeantes; que les affaires empireroient; que M. de Paris étoit toujours plus aigri; que nous ne retournerions jamais dans notre Maison; qu'il ne nous mettroit pas non plus dans une autre que nous désirerions; qu'il nous avoit refusées à une Abbessé qui nous demandoit toutes quatre; que j'étois jeune; que la Mere Agnès mourroit; que je serois me trouverois seule; que quand je m'accoutumerois à une Maison, l'on m'enverroit bien loin en une autre; que l'on nous traiteroit nous quatre plus sévèrement; que nos Sœurs avoient communié; que l'on sçavoit bien que nous agissions par un intérêt de famille. Je leur répondois à tout le mieux que je pouvois, en leur faisant voir que j'aimois mieux souffrir que d'offenser Dieu; que j'étois entre ses mains; qu'il feroit de moi tout ce qu'il lui plairoit.

Dans le commencement quand elles me parloient de signature, je les suppliois de ne point entrer dans ce discours; que si je l'avois voulu faire, je ne serois pas chez elles; que ma pénitence étoit assez grande, sans qu'elles m'inquiétassent l'esprit d'une chose que je ne pouvois faire; qu'elles avoient leurs pensées, & moi les miennes; que je leur demandois la même justice que je leur rendois, qui étoit de ne me point condamner comme je ne les condamnois point. D'autres fois je tâchois de leur faire voir nos raisons: je leur lus notre Acte, qu'elles trouvèrent beau; mais elles revenoient toujours à leur point, qu'il faut obéir aveuglément à ses Supérieurs.

Elles ne manquoient point de nous apprendre quand quelques-unes de nos Sœurs avoient signé. Nous fûmes surprises de ma Sœur Helène; nous ne le voulions pas croire; mais comme on nous l'assura de manière à n'en pouvoir douter, & que nous ne sçavions pas en quelle manière elle l'avoit fait, je leur dis que nous nous étions promises de ne nous point condamner les unes les autres: ce qu'elles témoignèrent approuver. Elles ajoutèrent en même-temps, qu'elle n'étoit pas seule; qu'il y en avoit plusieurs dans la Maison, sans nous les nommer: (c'étoit dans les quinze premiers jours.) La Mere Agnès en fut bien affligée; je le ressentis aussi beaucoup.

Dans ce même-temps elles nous dirent que nos Sœurs avoient fait un Procès-Verbal contre M. de Paris, qui étoit horrible; que tout le monde généralement le désapprouvoit, & condamnoit notre Communauté d'en avoir usé de la sorte; que c'étoit la Sœur Briquet & la Sœur de Bregy, des plus jeunes de la Maison, qui l'avoient fait; qu'elles y avoient mis des choses impertinentes; & elles faisoient de tout cela des railleries qui nous étoient d'autant plus insupportables, que

Relation de la Sœur Marie Annelique de Ste. Thérèse.

XVII. Discours des Religieuses de Ste. Marie, qui contribuent à son affoiblissement.

XVI. Elle commence à faire le récit de sa chute.

Relation de la Sœur Marie Angélique de Ste. Thérèse.

que nous ne pouvions nous informer de la vérité. A la mi-*Octobre* l'on nous dit la signature de ma Sœur *Candide* & de ma Sœur *Melchilde*, pendant que nous soupions: nous en demeurâmes plus surprises que de toutes les autres, & la Mere en fut si touchée, qu'il ne lui fut jamais possible de manger.

XVIII.
Peines d'esprit qui l'affoiblissent de plus en plus. Humilité avec laquelle elle vouloit se faire.

J'étois déjà dans la tentation, ce qui augmenta mes doutes: outre cela j'avois beaucoup de travail, ce qui accabla si fort mon corps & mon esprit, que je commençai à croire que je ne pourrois pas porter un état si pénible & si violent, & auquel je ne voyois point de fin. Si j'avois mis toute mon espérance en Dieu, je n'aurois pas fait toutes ces réflexions, qui ne seroient qu'à m'affoiblir. Toutes les peines qui favorisoient ma tentation me venoient en foule: ce qui me faisoit plus d'impression, étoit que j'avois sçu que M. de *Singlin* étoit d'avis que nous signassions par obéissance; que M. de *St. Cyr* l'avoit fait faire à ses Religieuses; que ces personnes étoient fort éclairées; qu'ils ne vouloient pas conseiller d'offenser Dieu; que puisque j'étois dans ces peines, Dieu ne demandoit peut-être pas cela de moi; qu'on devoit se conduire selon la grace & la lumière qu'il donnoit. Je me demandois si je passerois ma vie sans recevoir les Sacrements: il me sembloit que la privation de cette grace étoit si considérable, que pour s'y déterminer il falloit avoir une grande assurance que l'on feroit un péché de se soumettre à ce qu'on nous commandoit.

Mais ma plus grande inquiétude étoit de ne me pouvoir Confesser. Je me serois contentée de le faire seulement une fois, parce qu'il m'étoit souvenu de quelques fautes, qui me faisoient craindre que mes autres Confessions eussent été nulles; de sorte que je n'osois espérer mon salut sans cela: ce qui me réduisoit dans une angoisse inimaginable. D'un autre côté la signature simple du *Formulaire* me faisoit une terrible peur, & je voyois bien que je ne la pouvois faire, parce que je ne croyois pas, & ne pouvois pas même croire, ne pouvant sçavoir la chose par moi-même, ce qui m'obligeoit de n'y point prendre de part: enfin de quelque côté que je me tournasse, je ne voyois que des précipices.

Je cachois toutes mes peines aux Religieuses; & lorsqu'elles me parloient, je leur répondois comme si je n'eusse point été affoiblie. J'observois la même règle envers M. l'Abbé *Bossuet*, qui me voyoit souvent. Après la Visite de M. de *Saint Nicolas*, il me dit qu'assurément la Mere *Agnès* me fortifioit; que si l'on ne m'avoit pas mise avec elle, je ne serois pas si entérée. Ce discours me fit craindre que l'on ne m'en voulût ôter. Il me pressoit fort de me soumettre, & me faisoit la chose la plus facile qu'il pouvoit. Je lui dis que quand je croirois le pouvoir faire, je ne le voudrois pas, parce que j'avois lu le matin une parole de l'Écclésiastique qui m'a-

voit frappé l'Esprit, qui est, *Ne vous pressés point au temps de l'affliction*. Je lui dis que j'avois cette Instruction merveilleuse, parce qu'on ne peut discerner dans un état violent ce que l'on fait; que si je signois je m'en repentirois peut-être toute ma vie. Plût à Dieu que je fusse demeurée dans ce sentiment, je m'en serois bien trouvée.

La Sœur de *Chaudenier* me dit quatre ou cinq fois confidemment, que je pensasse à moi; qu'elle me disoit en amie qu'on pourroit bien m'ôter d'après de la Mere; que je me trouverois bien embarrassée. Cela fit un étrange renversement dans mon Esprit: je n'osois en parler à notre chère Mere, de peur de l'affliger. Un jour la Supérieure & la Sœur de *Chaudenier* me dirent que plusieurs Evêques, & entr'autres M. de *Bayeux*, lui avoient dit, que s'ils étoient à la place de M. de *Paris*, ils en feroient bien davantage; que nous ne communierions de notre vie; & la Supérieure ajouta: „ Vous sçavés que M. de *Saint Nicolas* n'a pas voulu Confesser la Mere. L'on a consulté en Sorbonne ce que l'on feroit à la mort. Les Docteurs ont conclu que l'on ne pouvoit lui donner les Sacrements, parce que c'est une défobéissance formelle à l'Eglise & à ses Supérieurs; qu'elle étoit en péché mortel: & qu'ainsi on ne l'enterreroit pas même en terre Sainte.” Je ne sçaurois exprimer quel coup cela me donna: je dis que je ne pouvois croire que l'on fit une telle injustice. Elles m'assurèrent qu'on le feroit: Je dis: „ Il n'importe guères ce que l'on fasse du Corps, pour l'ame elle sera conduite par les Anges dans le sein d'*Abraham*.” Elles me prièrent de ne lui en rien dire. C'étoit à moi à qui elles s'adressoient pour dire toutes les méchantes Nouvelles.

Quatre jours devant la Toussaints la Mere *Agnès* écrivit la plus belle Lettre & la plus touchante du monde à M. de *Paris*, pour lui demander la sainte Communion. Il la reçut la veille de la fête à 7 heures du matin. La Mere Supérieure entra à 8 heures dans notre Chambre, & nous dit: „ Voilà Monseigneur, il ne vient que de recevoir votre Lettre, & il est venu lui-même: il vous demande, & il est tout-à-fait touché.” Elle s'en retourna aussitôt au Parloir, où nous fûmes presque en même-temps. M. l'Archevêque s'adressant à la Mere: „ Ma Sœur, dit-il, je vient de recevoir votre Lettre, & je suis monté en Carosse aussitôt. Si jamais il y eut un homme affligé, c'est moi: vous m'avez écrit une Lettre la plus belle, la plus humble, la plus respectueuse, & la plus touchante du monde; elle amolliroit une pierre, & cependant, ma Sœur, je ne puis vous accorder ce que vous me demandés; car je ne sçaurois le faire en Conscience; je serois un Sacrilège, & vous en seriez un aussi dans la défobéissance où vous êtes.” Et regardant la Supérieure „ ma Sœur, ajouta-

XIX.
La M. Agnès écrit à Mgr. l'Archevêque, qui en conséquence se rend à Ste. Marie. Chute de la Sœur Angélique.

Relation de la Sœur Marie Angélique de Ste. Thérèse.

„ t'il, avés-vous vu cette Lettre? Il n'y a rien de plus touchant; je suis dans la dernière douleur de ne leur pouvoir accorder ce qu'elles me demandent.”

„ Ce refus toucha extrêmement notre chère Mere & moi aussi, voyant bien qu'il n'y avoit plus rien à espérer. M. l'Archevêque recommença tout ce qu'il a accoutumé de dire sur cette affaire. Et en se levant pour s'en aller: il dit: „Je ne vous demande qu'une soumission, qu'un acquiescement.” J'étois si troublée, que je dis, à mon grand malheur: „Mgr. ne nous demandés-vous que cela?” C'en fut assez, cette parole me fit tomber dans le filet. Ce fut un avantage merveilleux à M. l'Archevêque. Il répondit avec joie: „Eh non, ma fille, je ne vous demande que cela; non ma bonne fille; je suis fâché de ne pouvoir demeurer plus long-temps avec vous.” La Supérieure lui dit: „Mgr., vous auriez pitié de ma Sœur Angélique, elle se tué de pleurer.” Il répondit: „Je le vois bien, j'en ai de la peine” Et en s'adressant à moi, il me dit: „Qui voulez-vous voir, ma bonne fille?” Je dis „Mgr., nous vous avons demandé M. de Ste. Beuve.” Il s'en alla, en m'assurant qu'il le feroit venir.

Depuis ce moment on fut toujours après moi sans relâche: le combat où j'étois ne se peut comprendre; je fus malade tout le jour. Sur le soir M. l'Abbé Bossuet vint de la part de M. l'Archevêque. Il vit la Mere Agnès, & ensuite j'y fus un peu de temps. J'étois si mal d'un grand vomissement qui m'avoit pris à force de pleurer, qu'il ne me fut pas possible d'y être plus long-temps. Il me témoigna une grande compassion de l'état où il me voyoit, & m'assura qu'il s'emploieroit auprès de M. de Paris, afin qu'il m'ôtât la peine que j'avois de la signature simple du Formulaire. Je passai toute la nuit sans dormir du tout, à pleurer & à prier Dieu qu'il me délivrât de la peine où j'étois. Je craignois horriblement de signer; & je ne voyois point comment je pourrois faire pour m'en tirer. De demeurer dans l'angoisse où j'étois, cela me paroïssoit impossible, les heures me paroïssent des jours. La douleur présente, la crainte de l'avenir formoient en moi une si terrible crainte, que je puis dire avec vérité que j'ai souffert des peines de l'autre moude.

Dès le matin on me vint dire que M. l'Abbé Bossuet me demandoit. Comme j'étois à la porte du Parloir, la Sœur me dit: „Monseigneur y est aussi.” Je lui répondis brusquement: „Hélas, ma Sœur, je ne suis pas en état de paroître devant lui, il m'est impossible d'entrer, je m'en vais.” Elle me retint, & me força d'entrer, disant qu'il étoit venu exprès, & me força d'entrer, disant qu'il étoit venu exprès. J'entrai donc en tremblant, & en me recommandant à Dieu afin qu'il me préservât de signer. D'abord qu'il me vit il me fit bien des civilités, & me dit que M. l'Abbé Bossuet venoit me rendre réponse sur M. de

Ste. Beuve. Cet Abbé prenant aussitôt la parole: „Ma Sœur, me dit-il, il n'a jamais voulu venir, quoique je l'en aie extrêmement prié.” Il dit qu'il ne veut parler à pas une des Religieuses de Port-Royal; que s'il vous voyoit, il y auroit aussitôt un Livre imprimé contre lui; que tout ce qu'il vous peut dire, c'est qu'il vous prie de suivre son exemple; qu'il a signé sept fois, quoiqu'il ait plus de lumières & de connoissance que vous dans ces matières; que vous êtes en péché mortel de ne pas rendre cette obéissance à M. l'Archevêque votre Supérieur; qu'il sçavoit de M. Singlin même que son avis étoit que vous signassiez par obéissance; qu'il étoit néanmoins persuadé que tant qu'il vivroit il perdrait tout son crédit envers les Religieuses, qui ne l'en croiroient pas non plus que les autres.

M. de Paris l'interrompit, & dit: „Mais oui, M. Singlin vouloit que vous signassiez.” Je répondis: „Oui, Mgr., mais c'étoit en mettant au dessus de notre nom une Déclaration, que comme nous étions ignorantes de toutes ces matières, nous ne le faisons que pour obéir à nos Supérieurs.” Il répartit: „Je ne vous demande rien davantage.” Là dessus il prit la Déclaration, en me disant: „Voilà ce que j'ai donné à la Sœur Helène” & il la lut. J'interrompis au mot d'acquiescement à la condamnation. Il se tourna vers M. l'Abbé Bossuet & lui dit: „Eh bien, je sçavois bien qu'elle feroit difficulté à cela.” Il répondit qu'il me le falloit expliquer; que je ne l'entendois pas: ce qu'il fit par un grand discours, qui ne me contenta guères.

M. de Paris demanda de quoi écrire, & m'en donna dans le moment même une Déclaration, en me disant: „Aurés-vous encore de la peine après cela?” Je répondis: „C'est quelque soulagement; mais ce n'est pas encore tout ce qu'il me faudroit pour me mettre l'esprit en repos: je ne veux point condamner M. d'Ypres, & vous parlez, Mgr, d'acquiescement.” Il répliqua: „Vous ne le condamnerés pas aussi. Acquiescer, c'est se soumettre à un jugement rendu.” Je lui dis encore, que je ne pouvois faire une chose différente de notre Communauté, & de nos Mères; que notre Mere n'avoit jamais pensé à signer sur cette Déclaration, non plus que ma Mere Anne Eugénie. Il répliqua: „Votre Mere Abbessé le fera: j'ai vu M. de Meaux, qui m'a dit qu'elle est contente de ma Déclaration, & qu'elle demande M. Cheron pour la résoudre.” * La Mere Supérieure dit: „Ma Sœur la Supérieure de Chaillot espère la même chose de Madame de St. Ange: elle m'écrit qu'elle y pense & qu'elle est fort bien disposée.” Je serois trop longue si je mettois toutes les autres choses qui se dirent de part & d'autre. J'ajouterai seulement que M. de Paris, qui prétendoit que nous nous étions donné des paroles de ne point

Relation de la Sœur Marie Angélique de Ste. Thérèse.

XX.
Mr. l'Archevêque retourne à Ste. Marie accompagné de M. l'Abbé Bossuet. La Sœur Angélique leur donne parole pour se soumettre à la signature.

* Notre Mere n'a jamais pensé à signer sur cette Déclaration, non plus que ma Sœur Anne Eugénie.

Relation de la Sœur Marie Angélique de Ste. Thérèse. & que nos Mères nous l'avoient fait promettre, me dit: „Est-ce que vous n'appréhendez point votre bonne Tante?" Je lui répondis: „Mgr., elle est la première à qui je dis mes peines; car je n'ai point de réserve pour elle, ayant une parfaite confiance en elle: je lui ai témoigné que je ne voulois rien faire qu'elle ne fit; & elle m'a dit ces propres paroles: *Ma Sœur, ne dites pas cela, il ne faut pas s'appuyer sur un bras de Chair; si vous croyez le devoir faire, pourvu que ce soit avec conseil, je n'en aurai point de peine.*" Ils se regardèrent tous & dirent: „Voilà qui est bien sage." Ils en furent même si touchés, que M. de Paris & M. Bossuet en pleurèrent. Je pris de là une occasion de supplier très-humblement M. de Paris de la faire communier à la fête, puisqu'il voyoit assez que ce n'étoit que la conscience qui la retenoit: mais ce fut inutilement.

Je lui demandai pour moi M. Cheron au lieu de M. de Sainte Beuve. Il promit de l'envoyer dès le même-jour. La Mere Supérieure lui demanda si je communierois le lendemain (jour de la Toussaints.) Il répondit: „Oui dà, si elle donne sa parole à M. Cheron." La Mere, répliqua: „Mgr., si elle se confesse, elle ne fera rien." Il lui dit en riant, *elle est Demoiselle, elle ne manquera pas à sa parole; si elle y manque, vous l'enfermerez & vous la ferez jeuner au pain & à l'eau.* M. l'Abbé Bossuet me regarda en disant: „Vous ne croyés pas cela." Je répondis: „Mgr. dit tout ce qu'il veut, & fait tout ce qu'il lui plaît. Il nous a mis hors de notre Monastère, cela n'est guère plus doux." Il répliqua: „Je ne ferai jamais cela, je vous en assure.

XXI.
Sentiments avec lesquels elle écrit la Relation de ses égarements.

Sur les 4 heures après midi on me vint avertir que Mr. Cheron me demandoit. Je me jetai à genoux, & je priai Dieu de tout mon cœur. J'ai regardé depuis comme un jugement sur moi que la Mere eut cru devoir ne me rien dire en cette rencontre, & m'abandonner au Conseil que l'on me donneroit. Dieu permit pour punition de mes péchés, qu'elle n'eut point la pensée de me retenir dans ce grand penchant où j'étois; tous les pas que je faisois me conduisoient dans le précipice, où en effet je tombai, & dont j'ai une grande douleur. La Relation que j'en fais me servira d'une petite satisfaction à ma faute, je l'espère ainsi de la miséricorde de Dieu, qui compte tout. Car ce m'est une humiliation de faire voir à toutes les personnes qui liront cet écrit, les folies & les égarements de mon Esprit, n'y ayant point de plus grand que de tomber dans le péché.

Je fus donc trouver M. Cheron, je lui dis d'abord que j'avois beaucoup d'estime de lui, que je sçavois qu'il étoit vraiment ami de notre Monastère, qu'il étoit dans toutes les bonnes maximes, & qu'ainsi j'avois confiance en lui, que je l'assurois que je lui parlerois avec une entière sin-

Relation de la Sœur Marie Angélique de Ste. Thérèse. cité. Il me répondit à cela de la manière du monde la plus obligeante, & la plus capable de m'ouvrir le cœur. Je lui dis: „M. devant toutes choses, mettez pour fondement que je me veux sauver; que je préfère mon salut à tout; & que j'aimerois beaucoup mieux demeurer toute ma vie dans la captivité où je suis, & dans les peines intérieures que je souffre, qui me font cent fois pires que la mort, que de faire la moindre chose qui puisse offenser Dieu; donnez-moi le Conseil que vous voudriez qu'on vous donnât, si vous étiez à ma place." Je lui découvris ensuite toutes les agitations de mon Esprit. Il m'écoula avec une patience & une bonté toute extraordinaire, entrant dans tout ce que je lui disois: ce qui me gagna davantage, ce fut la compassion qu'il avoit de moi. Je lui dis toutes mes difficultés sur la signature: il les trouva raisonnables. Il me dit que j'avois raison de ne vouloir pas signer le *Formulaire* simplement; qu'il ne me le Conseilleroit jamais; mais que la Déclaration de M. de Paris changeoit l'affaire & nous rendoit la signature facile; que néanmoins les termes de cette Déclaration qui me faisoient de la peine, lui en donneroient aussi; que ce qu'il mettoit au commencement que nos scrupules étoient le prétexte de notre désobéissance, l'avoient choqué; qu'il le suppleroit de changer cela.

Je fus ravie de trouver un homme qui entroit dans mes difficultés, & qui en avoit même de son côté. Pour ce qui étoit que je croyois que Dieu demandoit plus aux uns qu'aux autres, il me dit qu'il n'y avoit rien de si vrai; que la Mere Agnès & la Sœur Angélique de Saint Jean qui avoient beaucoup de lumières dans cette affaire, & aucun doute, étant persuadées qu'elles ne devoient point du tout signer, seroient mal de le faire; mais qu'un autre qui n'en auroit pas tant & qui craindroit de désobéir, seroit bien de se rendre; ce qu'il me prouva par plusieurs exemples. Il me dit encore, que M. Arnauld avoit écrit à M. d'Aleth, que ceux qui n'ont point d'évidence de ce fait devoient signer: il me donna des raisons qui me semblèrent bonnes, & m'assura que je ne ferois ni péché mortel, ni péché veniel, ni imperfection de signer. Nous nous séparâmes ainsi. Il m'exhorta à beaucoup prier Dieu; qu'il le feroit de son côté.

Le Lendemain jour de la fête, il me demanda à sept heures du matin. Il me dit qu'il avoit été au fortir d'avec moi, trouver M. de Paris; qu'il lui avoit dit toutes mes difficultés sur sa Déclaration; qu'il ne la vouloit point changer; mais qu'il lui avoit expliqué cet acquiescement si favorablement, que ce n'étoit qu'une soumission de respect; que de plus elle étoit publique; que les Jésuites étoient fâchés contre M. de Paris de ce qu'il me l'avoit donnée; qu'il y en avoit même qui lui en avoient fait des plaintes, & qu'il leur avoit dit: „Mes Peres, mêlez-vous de vos affai-

XXII.
Ennui qu'elle a avec M. Cheron.

XXIII.
Subtilité dont se sert M. Cheron pour encourager la pénitente à se soumettre à la Déclaration de M. de Paris.

Relation „ res, & moi des miennes.” Il me fit cet ac-
de la Sœur commodement tout à fait favorable. Il a une
Marie An-merveilleuse adresse pour persuader, & d'autant
gelique de plus qu'il condamne toute la conduite que l'on
Ste The- tient sur nous; qu'il dit mille biens de nos amis
rése. & de l'ordre de notre Maison. Sa ruine le
rouche autant que nous, & c'est une des plus
fortes raisons qui le porte à nous faire signer,
croyant que nous sommes obligées de faire tout
ce qui se peut en Conscience. Enfin il me per-
suada que je le pouvois faire.

Mais je trouvois encore d'autres difficultés, qui
étoient de le faire séparément de notre Commu-
nauté: ce que M. *Cheron* considéroit aussi plus
que tout; & la crainte de scandaliser, parce
que l'on croiroit en voyant ma signature, que
j'étois dans la disposition que demande le *For-
mulaire*, & que j'avois changé de sentiments.
Il trouva à cela un remède, qui étoit de faire
un Acte qui prévendroît ma signature, qui fe-
roit voir que je ne la donnois que par soumis-
sion de respect, & non point par Créance; &
que je ne prétendois pas par là me séparer de
notre Communauté, à laquelle je désirois être
unie autant que jamais. Je le fis, & le lui don-
nai. Il me promit de le faire passer par-devant
Notaire, & que si l'on tiroit avantage de ma
signature, on le pourroit faire voir, & même
imprimer. Il me dit qu'il y ajouteroit quelques
termes de chicane, & que je le recirois: mais
comme il est toujours occupé, & qu'on m'a
empêché de le voir, comme je le dirai, il n'apu
me le rendre.

Pour mes peines intérieures, il me dit qu'il n'en
avoit point dormi toute la nuit d'inquiétude & de
peine. Quand il n'y auroit eu que cette seule rai-
son, il ne faisoit point de difficulté que je ne pus-
se, & que je ne dusse signer; qu'il me disoit de-
vant Dieu que je ne pouvois pas faire mon salut
en cet état; que ce n'étoit pas de signer, ou de
ne pas signer qui le faisoit craindre pour moi;
mais que c'étoit les peines où j'étois qui étoient
causées par la violence que l'on exerçoit contre
moi, & dont je ne pouvois sortir que par la si-
gnature; qu'il m'assuroit, *foi de Prêtre*, n'être
ni péché mortel, ni péché veniel, ni imperfec-
tion: ce qu'il me disoit de telle sorte, qu'il me
le fit croire, les doutes dans lesquels j'étois m'é-
toient déjà une assez grande disposition pour en-
trer dans ces raisons.

Il me confirma que les Docteurs que l'on avoit
Consulté, avoient conclu qu'on ne nous donne-
roit point les Sacraments à la mort, parce qu'ils
nous croyoient en péché mortel, en résistant à
nos Supérieurs: qu'il étoit vrai que nous don-
nions un grand scandale; que presque tout le
monde nous condamnoit, à la réserve de ceux
qui étoient dans nos sentiments, & qu'encore y
en avoit-il plusieurs qui eussent voulu que nous
eussions fait quelque chose de plus que la signatu-

re que nous avions donné: que nos Meres euf-
sent dû considérer l'état où l'on réduisoit la Mai-
son, & les ames en particulier, ce qui étoit le
principal: qu'il y en avoit assez pour se désespé-
rer; que pour lui il en avoit une si terrible dou-
leur, qu'il n'étoit occupé d'autres choses, prin-
cipalement depuis qu'il m'avoit vuë: Que l'on
croyoit que la Mere *Agnès* étoit cause que je ne
me rendois pas, parce que j'étois trop attachée à
elle: que M. de Saint *Nicolas* lui avoit dit lui-
même qu'il nous falloit séparer, & mettre dans
une autre Maison; qu'il avoit détourné cela, en
disant que tout le monde croiroit si l'on séparoit
la Tante de sa Nièce, que nous en mourrions
toutes deux; la Mere parce qu'elle avoit besoin
de moi dans ses infirmités, jointes à son âge, &
moi d'affliction.

L'on peut juger si cette assurance n'augmenta
pas de beaucoup mon inquiétude, & ne me fit
pas croire que je ne dusse faire tout ce que jepour-
rois sans offenser Dieu, comme on s'efforçoit de
me le prouver, pour éviter un mal que je voyois
d'autant plus grand, qu'il m'exposoit à toutes for-
tes d'affoiblissements & de tentations, & à y suc-
comber, si je n'avois plus le secours de la Mere
Agnès; & de plus je me trouvois obligée de
lui rendre jusqu'à la fin mes devoirs & mes
services, d'autant plus qu'elle n'avoit que moi
seule.

Je demurai plus de deux heures avec Monsieur
Cheron: nous ne conclûmes rien. Je le priai
de consulter quelques Docteurs que je sçavois être
très fermes, ce qu'il me promit. Je crus devoir
cacher aux Religieuses la situation où je me trou-
vois. Et depuis ce jour-là je ne cessai point de
prier Dieu avec larmes: l'engagement où j'étois
me devenoit chaque jour plus insupportable, de
m'en tirer, cela ne me paroissoit plus possible, &
je ne trouvois point d'autre remède à tant de maux
que la fin de ma vie; en sorte que je deman-
dois à Dieu de tout mon cœur qu'il me fît
mourir, dans l'espérance qu'il me feroit miséri-
corde, puisqu'il n'y avoit que la crainte de l'of-
fenser, qui me donnât ce désir.

Dès que je fus sortie les Religieuses me deman-
dèrent ce que j'avois fait. Je leur répondis que
c'étoit une affaire trop importante pour se précipi-
ter; que je n'avois rien à faire qu'à prier Dieu,
afin qu'il m'inspirât la personne qui me devoit
déterminer. Elles me pressèrent extraordinairement
de conclure, disant qu'il falloit revenir
plûtôt tous les jours. Comme je n'étois en
aucune façon résoluë; & que j'appréhendois fort
de signer, quoique d'un autre côté il m'avoit levé
mes peines en quelque chose, le combat où
j'étois étoit encore plus grand, car je voulois,
& je ne voulois pas: la crainte étoit pourtant la
plus forte. Je rentrai dont au Parloir, où étoit
la Mere *Agnès*. Je dis à M. *Cheron*, que l'on
me tourmentoît d'une étrange sorte; que je vo-

Relation
de la Sœur
Marie An-
gelique de
Ste. The-
èse.

Relation yois bien qu'on ne lui donneroit point de rela- de la Sœur che, non plus qu'à moi; que c'étoit pourquoi Marie An- je le conjurois de ne revenir point de plusieurs g-lique de jours; & de ne point dire que je lui eusse fait Ste. The- cette prière; qu'il fit son voyage auparavant rèse, (c'étoit à Meaux où il m'avoit dit qu'il alloit;) d'y voir notre Mere; qu'il lui parleroit de moi. Il me fit espérer qu'il prendroit son chemin par Pomponne, afin de voir mon Pere & mon Frère de Luzanzy. Je le priai de leur dire toutes choses, afin de ne rien faire contre leur sentiment, croyant bien que par là je scaurois celui des autres, dont j'aurois voulu prendre conduite, ce qui nous étoit impossible, dans la dure captivité où nous étions réduites. Ce manquement de Conseil étoit notre plus grande & plus pénible affliction. Je ne sçai ce que j'aurois fait pour avoir un petit mot d'avis sur les doutes où j'étois.

XXIV.
M. de Paris
retourne aux
Urfulines.
Son Entreen-
tien avec la
Sœur de Ste.
Therèse.

Le tourment que l'on me faisoit n'est pas croyable. Les Religieuses étoient dans une perpétuelle inquiétude de ce que M. Cheron ne revenoit point. A quelques temps de là on me vint dire que M. de Paris me demandoit. Je répondis avec un tremblement terrible que je n'y pouvois aller, n'ayant rien à lui dire, & que j'avois besoin de recevoir M. Cheron: mes excuses ne furent pas reçues: j'entrai donc dans le parloir, où étoit M. de Paris avec M. Chamillard & la Mere Supérieure. M. l'Archevêque me reçut très bien, en me témoignant beaucoup de douceur: il m'appella toujours sa fille, & sa bonne fille. Ces paroles douces ne servoient qu'à augmenter ma peine, car je ressentais vivement la violence qu'il exerçoit sur mon âme. Il me parla d'abord de ma Sœur Angélique, qu'il me dit être horriblement opiniâtre. Je répondis promptement: „Monseigneur, je vous supplie très humblement de ne m'en point dire de mal: je l'aime uniquement, elle n'est pas seulement ma Sœur, mais je la regarde comme ma Mere: je vous assure qu'elle n'est point opiniâtre, & qu'elle ne regarde que Dieu & sa conscience.” Il ne m'en parla pas davantage: „Eh bien, dit il, & la Sœur Marie Claire, n'est elle pas une bonne fille? connoissés-vous bien son écriture.” Il tira son Mandement, & me le passa. Je dis: „Oui, Mgr., elle n'est pas contre faite: ne voulés-vous pas bien l'imiter, reprit il, & mettre votre nom auprès du sien?” Je repliquai, „Je ne le puis, Monseigneur il faut s'il vous plait que je revoie M. Cheron.” Il fit écarter M. Chamillard, afin que je lui expliquasse avec plus de liberté mes difficultés.

Je lui représentai l'état où il nous réduisoit, de nous obliger de signer: que j'étois dans de si terribles peines, que j'avois désiré vingt fois que le contre-coup de ce que je souffrois vint jusqu'à lui. Il m'interrompit, & me dit: „Eh, ne croyés-

„ vous pas que je souffre aussi de mon côté? Si Relation
„ vous sçaviez la violence que je me fais, cela est de la Sœur
„ tout-à-fait contraire à mon naturel.” Je lui Marie An-
répondis, que je croyois bien qu'il s'en faisoit. gelique de
mais que néanmoins il ne tenoit qu'à lui de nous Ste. The-
laisser en repos, en ne nous demandant plus rien. rèse.
Il répartit, qu'il ne le pouvoit; qu'il étoit obligé de nous faire obéir. Je lui représentai de nouveau mes difficultés sur sa Déclaration, que je le suppliai très-humblement de lever, qui étoient l'acquiescement à la condamnation, & le prétexte de notre désobéissance; que nous n'étions point désobéissantes, puisque ce n'étoit que la crainte de Dieu qui m'empêchoit de lui obéir. Voyant qu'il ne vouloit point du tout changer tout cela, je lui dis: „Je le souffre donc comme une injure qu'il plait à un pere de nous dire.” Il trouva bon que je revisse M. Cheron, & me promit de me l'envoyer.

Comme il fut levé, M. Chamillard se rapprocha, me priant de signer, de ne laisser point aller Monseigneur, & pour quoi je voulois revoir M. Cheron. Je lui dis: „M., je vous prie de me laisser en repos, j'ai dit mes raisons à „ Monseigneur.” Il trouve bon que j'attende M. Cheron; je lui ai dit toutes mes difficultés, c'est avec lui que je désire conclure ce que j'aurai à faire: autrement je ne scaurois rien faire. De plus quand j'y serois résoluë, je ne le ferois pas aujourd'hui, parce que la Mere Agnès a pris médecine, & que je ne la veux pas surprendre. Il me dit: „Elle n'en sçaura rien.” Je répliquai: „Comment, M., croyés-vous que „ j'agitée comme cela avec notre Mere?” Je lui dis tout, jusqu'à mes plus secrètes pensées. Pendant ce dialogue M. de Paris parla à la Mere Supérieure. Il s'aperçut que nous n'étions pas d'accord, M. Chamillard & moi; il lui dit: „Laiissés-là, M., je suis content d'elle, elle veut „ encore voir M. Cheron, cela est raisonnable,” puis en s'adressant à moi il me dit: „Nous allons „ à Port-Royal, que voulés-vous y mander?” Je répondis: „Je vous supplie très humblement, „ Mgr., de m'envoyer un habit de Sœur Con- „ versé, c'est la plus grande grace que vous me „ puissés faire; au moins il n'y auroit plus rien „ à me dire: car si je signe, ce sera à condi- „ tion de n'avoir jamais de charge dans la Mai- „ son, ni petite ni grande.” Il dit „C'est-là „ le sentiment d'une bonne Religieuse.” Jerevins avec joie de n'avoir rien fait, mais elle n'étoit pas entière; car je voyois bien que toutes ses Visites étoient toujours de nouveaux engagements. Si je n'avois parlé à personne, & que je n'eusse point demandé avis, j'aurois évité cette malheureuse signature.

Dès le lendemain M. Cheron revint. Il reprit: XXV.
tout ce qu'il m'avoit dit, mais plus fortement. M. Cheron
Ce qui me persuada davantage, ce fut l'exemple la voit enco-
qu'il me donna de M. le Curé de Triel, qui avoit re & décide
qu'elle doit
signé signer.

Relation signé le *Formulaire* simplement, mais sans révoquer ses Actes, & que nos Messieurs avoient écrit pour le justifier: que c'étoit la même chose de nous; que nous avions fait des Actes qui étoient publics; que nous ne devions jamais les rétracter; qu'il faudroit plutôt souffrir tout: que nous avions même encore plus d'avantage que ce Curé, parce qu'on nous donnoit une Déclaration, & que M. l'Archevêque la lui avoit expliquée si favorablement, que je ne devois rien craindre: que de plus mon Acte me justifioit tout à-fait devant Dieu, & même devant les hommes, aussi-bien que nos protestations, où nous désavouions tout ce que nous pourrions faire dans la Captivité de contraire aux sentiments que nous avions étant en liberté. Je trouvai cela si juste, qu'il me sembloit que j'en reçusse un grand soulagement; ce que je reconnois présentement être une marque de mon aveuglement, & de mes ténèbres. Il m'ajouta que pour le terme d'*acquiescement*, il ne signifioit que soumission, & qu'il étoit usité dans le style de l'Eglise; & qu'ainsi je ne devois pas tarder à signer, de crainte que M. de Paris ne retirât sa Déclaration, comme on l'en sollicitoit.

Je lui dis avec confiance, l'en croyant capable, que j'avois oui-dire que de signer, c'étoit comme de renoncer la foi, & se jeter dans l'étang de feu & de souffrir; que cela me faisoit une horrible peur, quoique je n'eusse jamais pu me le persuader, parce que si cela étoit vrai, M. de Singlin, & M. de St. Cyran n'auroient pas voulu que nous eussions fait la petite signature qu'ils avoient proposée, qui ne me sembloit pas meilleure que la Déclaration de M. l'Archevêque. Il me dit en marquant une grande surprise & un grand étonnement: „ En vérité, voilà qui est étrange, ceux qui vous ont dit cela „ ont tort, je suis assuré que M. Arnauld lui-même ne le voudroit pas dire, & encore moins „ M. de St. Cyran, dont je sçai les sentiments. J'ai „ consulté M. Guillebert sur vous: d'abord l'acquiescement lui faisoit peine, mais il est convenu „ avec moi, que c'est une manière de parler, & „ il m'a dit que vous ne deviez point faire de „ difficulté de signer dans l'état où l'on vous réduisoit. „ Enfin après beaucoup d'éclaircissements, & d'assurances que ma Conscience n'étoit en aucune sorte engagée, il déterminâ que je pouvois & devois signer, & me répéta plusieurs fois, que je ne ferois ni péché mortel, ni péché veniel, ni même d'imperfection; & pour abrégér, il conclut que je devois le faire dès ce jour-là, si M. l'Archevêque venoit.

Depuis cette conclusion je demurai dans une grande angoisse, me trouvant d'un côté persuadée des raisons qu'il m'avoit dites: desorte qu'il me sembloit que je mentirois si je disois que c'étoit ma Conscience qui me retenoit de signer, & que je ferois dans un perpétuel déguisement: d'au-

tre part, j'avois beaucoup de troubles & de peines de faire une chose différente de nos Mères & de nos Sœurs.

M. l'Abbé Bossuet vint ce même jour l'après-dinée: les Religieuses lui avoient mandé que M. Cheron m'avoit déterminée. Il me congratula de cette Résolution, & m'exhorta fort à l'exécuter. Je lui répondis avec larmes, que j'avois une peine extrême de faire une chose différente de la Mère Agnès, & de la plupart de notre Communauté; que cela me faisoit bien craindre que ce ne fussent mes péchés qui empêchassent que je n'eusse la même Résolution que les autres; & l'angoisse extrême où j'étois me fit ajouter, que j'étois méchante. Il me répondit, qu'il ne doutoit point que la Mère Agnès, & peut-être d'autres de nos Sœurs, n'eussent plus de vertu que moi; mais qu'en cela elles me seroient inférieures: ce dont je ne demurai pas d'accord; car dans mes plus grands obscurcissements, j'ai toujours cru que celles qui avoient le plus de fermeté étoient les plus heureuses, & que c'étoit ma foiblesse & le défaut de lumières qui me faisoient hésiter. Il employa tout son Entretien, qui dura trois heures, à me dire quantité de raisons pour me persuader de la nécessité de se rendre à l'obéissance; ce qui n'empêchoit pas que je n'eusse beaucoup de répugnance à me rendre à cette action, dont mes larmes étoient témoins.

J'aurois voulu toujours retarder, mais la Supérieure au contraire envoyoit coup sur coup à l'Archevêché pour supplier Monseigneur de venir, à quoi lui-même ne perdit pas de temps, étant venu aussi-tôt que M. Cheron lui eut parlé. Quand on m'eût dit qu'il étoit arrivé, & qu'il me demandoit, je demurai si lasse, & si consternée, que je n'ai jamais éprouvé une pareille peine. Je dis à la Sœur de Chandenier: „ Je n'en puis plus, voyez-vous, ma Sœur, si l'on sçavoit l'état où l'on nous réduit, on en auroit pitié? Si l'on me donnoit le choix en me disant, voilà Mr. l'Archevêque d'un côté pour vous faire signer: & le bourreau de l'autre pour vous couper la tête, j'irois au dernier avec joie, dans l'espérance que Dieu, qui voit la crainte que j'ai de l'offenser, me feroit miséricorde. „ C'étoit véritablement la disposition où j'étois. Je lui avois dit la même chose le matin. Elle prenoit cela comme une violence que je me faisois, qui me feroit aller droit en Paradis: c'étoient leurs termes. Je changeois si fort, que je croyois aller évanouir. Je ne pensai jamais revenir du Jardin où l'on m'avoit menée, ne pouvant presque marcher. Je rentrai dans notre chambre, & me mis à genoux devant la Mère Agnès, en pleurant si fort, que je n'en pouvois plus. Il est certain que si Dieu lui avoit inspiré de me dire le moindre mot, j'aurois tout-à-fait rompu l'engagement où j'étois avec M. l'Archevêque: mais l'affoiblissement dans lequel elle m'avoit vuë lui fit appréhender de ne me pou-

Relation de la Sœur Marie Angélique de Ste. Thérèse.

XXVI.
M. l'Abbé Bossuet la pressa de terminer sa signature.

XXVII.
M. de Paris retourne encore à Ste. Marie pour lui parler. Elle le signe. Peines qu'elle ressent en signant causées par ses scrupules.

Relation de la Sœur Marie Ange-lique de Ste. The-rése. voir soutenir dans la suite, comme elle l'a dit dans sa Relation. Ce qui la retint encore, fut la crainte que je lui témoignois avoir que M. l'Archevêque ne retirât sa Déclaration.

Quand je fus arrivée au Parloir, Monseigneur me dit qu'il ne sçavoit qui avoit plus de joie ou de lui, ou de moi. Je lui répondis que je lui étois obligée de m'avoir donné un moyen de lui obéir (car j'étois dans l'erreur de croire que la Déclaration étoit quelque chose) mais que néanmoins j'avois une grande peine de le faire sans nos Mères & nos Sœurs; & que comme j'étois bien imparfaite, j'avois grand sujet de craindre: que je lui déclarois que je leur demeurerois toujours unie; que je les portois toutes dans mon cœur. Il me répondit que je devois souhaiter qu'elles fissent ce que je faisois, & les condamner dans leur désobéissance: à quoi je répliquai, qu'étant persuadée qu'elles le faisoient par Conscience, je ne les pouvois condamner; qu'elles étoient de fort bonnes Religieuses, très-vertueuses & très-Régulières.

Il m'avoit déjà fait de grandes plaintes du Procès-Verbal. Je m'en tirai le mieux que je pus, en disant que je ne pouvois rien dire d'une chose que je n'avois point vuë. La Mere Agnès sçait que j'ai toujours pris le parti de la Communauté en cela, comme dans tout le reste, & en particulier de ma Sœur Eustoquie & de ma Sœur Magdeleine Christine, qu'on dépeignoit d'une étrange façon, ayant rendu témoignage que c'étoient des filles qui avoient très-bonne Conscience, & une Mémoire si heureuse, qu'elles n'avanceroient rien qui ne fut très-vrai. Je le suppliai de me promettre qu'on ne me demanderoit rien contre les personnes qui nous avoient conduites; qu'elles ne nous avoient rien enseigné qu'à vivre selon les maximes de l'Evangile, & à pratiquer notre Règle. Je nommai les morts & les vivants, & chacun en particulier. Je spécifiai qu'on ne me parleroit jamais plus de signature; que d'en faire contre M. Arnauld, je mourrois aussitôt. Il me dit: „Je vous répons qu'on ne vous fera jamais signer contre M. votre Oncle, je l'estime; c'est le plus grand homme, & le plus sçavant que nous ayons.” Et comme il vit que j'appréhendois qu'au bout de quelque tems on ne me redemandât une Nouvelle signature, il me dit: „Je vous donne ma parole, qu'on ne vous fera jamais plus rien signer.” J'en pris à témoin comme des autres choses que je dis, la Mere Supérieure & la Sœur de Chandénier, qui furent toujours présentes.

Je dis aussi que comme je n'avois point de connoissance de ce fait, je n'avois point aussi de créance; que je laissois la chose comme elle étoit, sans croire qu'elle fut ou qu'elle ne fut pas; que je ne voulois point condamner M. d'Ypres; que je l'estimois, le reverois, & y avois dévotion comme à un Saint; que je ne voulois pas condamner la vérité & la grace de *Jesus-Christ*, que

Saint *Augustin* avoit défendu; que je n'étois Relation point instruite de ces matières, mais que je cro- de la Sœur vois tout ce que l'Eglise en croit, & qu'elle nous Marie An- fait dire dans les Oraisons de notre Office, comme gelique de dans celle-ci: *Actiones nostras*. Il m'accorda Ste. The- tout, & sur la Doctrine de Saint *Augustin*, il rése. me dit qu'il mourroit pour la soutenir.

Il passa son Mandement, & l'on avoit apporté une plume: ce qui me fit une Nouvelle frayeur. Je dis: „Monseigneur, les personnes qui sont causées de ces signatures rendront un grand compte à Dieu, je voudrois qu'on n'en eut jamais parlé.” Il répondit: je le voudrois aussi, mais puisque le Pape le veut, il faut s'y soumettre.” Je lui dis encore: „Monseigneur, je ne vous donne ma signature que comme une marque de soumission de respect, je m'en vais le mettre devant mon nom.” Il répondit: „Je l'entends fort bien, il n'est pas besoin que vous l'écriviez.” & il ne voulut pas me le permettre. Je ne pouvois me résoudre à prendre cette plume; j'avois la main comme morte. Dans cette extrême angoisse, je m'adressai à Dieu, & de l'abondance de mon cœur, je lui fis une prière tout haut, en le prenant pour témoin, que je ne me rendois à cette signature que par soumission de respect, & pour suivre le Conseil qu'on m'avoit donné, n'ayant point de lumières ni de raisons pour opposer à celles qu'on m'avoit dites; qu'il voyoit le fond de mon cœur, & qu'il connoissoit que je ne voulois point condamner M. d'Ypres, ni me séparer de la vérité, ni de l'union que j'avois avec notre Communauté: que j'aimerois mieux mourir que d'offenser Dieu, & de rien faire contre la grace de *Jesus-Christ*.

La Mere Supérieure regardoit Monsieur l'Archevêque, & lui disoit: „Ce sont des tentations, on leur a mis tout cela dans l'esprit.” Sur quoi je lui dis: „Ma Mere, ce ne sont point des tentations, c'est la crainte que j'ai de faire un péché.” La Sœur de Chandénier dit: „M. je n'ai jamais rien fait avec tant de dévotion & de joie; je signai à genoux, & j'eusse voulu le faire de mon sang. M. l'Archevêque dit froidement: C'est bien fait.” Puis s'adressant à moi, il me dit: „Tout ce que je vous demande, est une soumission respectueuse à une décision que le Pape a faite d'une Doctrine; que s'il a mal jugé, c'est pour lui.”

Après cela je crus avoir satisfait à ma conscience, & que cela valoit bien une restriction, puisque j'avois déclaré toutes mes intentions devant mon Archevêque. Je signai ensuite en sa présence. En achevant de signer, je lui dis: „Au moins je m'en vais mettre seulement deux Lettres, pour vous faire souvenir, Monseigneur, que je n'ai donné qu'une soumission de respect; il répondit, je m'en souviendrai, je m'en souviendrai, il m'en souviendra que trop.”

Quand

Relation de la Sœur Marie Angélique de Ste. Thérèse. Quand on lui eut repallé le Mandement, on me donna de grandes louanges d'avoir fait une si bonne œuvre; que j'étois trop raisonnable & trop douce pour résister; que même si je n'avois pas demandé de suivre la Mere Agnès, il ne m'auroit pas été de notre Monastère. Puis en me regardant, il me dit d'un ton si absolu qu'il me fit peur, croyant que c'étoit quelque nouvelle chose: „Je vous défends, ma Fille, par toute la puissance que j'ai sur vous, en qualité de votre Archevêque, d'avoir jamais de la peine de ce que vous venés de faire. Je ne veux point avoir de filles scrupuleuses.” Je dis quelques paroles, qui faisoient entendre que cela n'étoit pas en sa puissance.

Il me demanda ensuite mon sentiment sur nos Sœurs qui avoient signé, Je dis, qu'il n'y avoit que les trois qui étoient dehors, & ma Sœur Melchilde qui m'eussent fait quelque impression; que les autres ne m'avoient pas surprise; & je ne parlai pas trop avantageusement de ma Sœur Flavie: la Sôuprieure prit la parole pour dire: „Ma Sœur Louise Eugénie me mande qu'elle agit avec la Communauté parfaitement bien.” M. l'Archevêque répondit: „Elle a signé de si bonne manière, elle a été la première. La Sœur Dorothee est une bonne Religieuse, elle me dit au Scrutin de la Visite qu'elle vouloit signer; qu'elle avoit eu beaucoup de peines dans la Maison, de ce qu'on vous portoit à n'avoir point de respect & d'obéissance pour le Pape & les Evêques.” Je me récriai: „En vérité, Dieu lui pardonne, il n'y a point de Religieuse qu'on ait plus instruite du contraire. Nous nous sommes mises sous la Jurisdiction des Evêques. Il n'y a homme au monde qui ait tant relevé la Hiérarchie que M. de St. Cyrano, on n'a qu'à lire son Livre de Petrus Aurelius. Oui, dit M. de Paris, votre M. de St. Cyrano dit au bon M. Vincent qu'il n'y avoit point d'Eglise.” Je dis en pleurant fort: „Je suis bien malheureuse d'avoir signé, puisqu'on me parle déjà de la sorte; M. de Paris me dit fort doucement:” Ne vous fâchez point, ce n'est que par rencontre ce qu'on en dit: & en s'en allant, il m'assura que j'avois très-bien fait; que je n'avois rien à craindre; que s'il y avoit du mal il s'en chargeoit très-volontiers; qu'il me défendoit d'être triste.

Après avoir fait quelques pas vers la porte, il revint à la grille à la Sœur de Chandénier, à qui il dit: „Je vous la recommande, divertissés-la bien; qu'elle se tienne en repos.” Ces paroles me percèrent le cœur de douleur, & me firent souvenir de ce qui est dit dans l'Evangile, que quand le fort armé est entré dans une ame, il tient tout en paix. J'entrai dans le Jubé qui étoit tout proche, je me prosternai devant le St. Sacrement, & dis le Miserere, J'exposai à Dieu mon état, & la misère que je ressentais déjà. Quand je fus

relevée, je dis en m'adressant à la Supérieure: „Je vous supplie, ma Mere, de ne point chanter d'actions de grâces, comme vous m'avez dit qu'on a fait au Calvaire pour ma Sœur Helene; car je vous assure qu'il n'y a pas de quoi.” Elle me répondit qu'elle me le promettoit, que la considération seule de la Mere Agnès l'en empêcheroit. Elle dit à la Sœur de Chandénier qu'elle avoit entendu quand M. de Paris m'avoit recommandé à elle, & l'avoit chargée de me divertir. Elle lui répondit: „Ma Mere, il faudra que nos Sœurs lui viennent chanter la Musique,” (c'est qu'elles font pour le moins une douzaine qui la chantent.) *La Musique, dis-je, je suis bien en train de Musique.*

Elles m'accompagnèrent en notre chambre. Je me mis à genoux devant notre chère Mere, l'assurant que je n'avois point changé, & que j'étois toujours la même. Je ne fis que pleurer le soir. Il ne me fut pas possible de souper; mais la nuit je me trouvai dans une douleur, dans un trouble, dans une affliction inconcevables; & je puis dire que je souffris dans mon esprit des peines plus grandes qu'on ne peut souffrir sur la roue. Je vis clairement tout ce que je n'avois jamais vu: il me sembloit qu'on eût ôté un bandeau de dessus mes yeux. Je ne pouvois comprendre pourquoi j'avois fait cette signature, puisque nos Actes étoient plus que suffisants. La Déclaration me parut un véritable piège; l'acquiescement à la condamnation me faisoit une frayeur horrible; & mon nom sur le Mandement que ma conscience me reprochoit continuellement, joint au scandale que j'avois donné à tous les amis de la vérité, & en particulier à mes très-chères Sœurs, me firent voir l'abîme où j'étois tombée. Mon mal me paroisoit sans remède & sans consolation; je n'eus pas un moment de repos, & je pleurois sans relâche dans une amertume incroyable.

La Sœur de Chandénier qui me trouva le matin dans un état si pitoyable, car j'avois le visage tout contrefait à force de pleurer, fit ce qu'elle put pour me remettre. Je lui dis que mes péchés avoient attiré sur moi le jugement de Dieu; que je l'avois offensé, que je n'aurois jamais de repos ni de joie en toute ma vie; qu'elle voyoit où la signature réduisoit les personnes; que ma main me faisoit horreur. Cela étoit si vrai, que je ne la pouvois regarder, & la cachois tout naturellement. Je disois sans cesse à la Mere Agnès que je voulois me rétracter, & si elle ne m'en eût empêchée, je l'aurois fait; mais elle vouloit que nous eussions avis avant que de rien faire. Les Religieuses n'osoient plus approcher de moi, tant je leur faisois de peine de tant pleurer.

Je demandai M. Cheron, je lui dis l'angoisse où cette action m'avoit mise. Il me parla long-temps, & m'assura fortement que je n'avois point fait de mal. Je me confessai d'avoir signé, parce que j'avois scandalisé mes Sœurs. La parole de l'Evangile, l'a jetée,

XXVIII.

Dieu lui fait voir l'abîme où elle étoit tombée en signant: sa douleur de l'avoir fait.

XXIX.

Elle envoie chercher M. Cheron, pour lui dire le trouble où la signature l'a jetée.

Relation
de la Sœur
Marie An-
gelique de
Ste. The-
rèse.

vangile, qu'il vaudroit mieux être jetté dans la Mer, ne seroit point de mon esprit: c'étoit-là mon grand scrupule, aussi-bien que de m'être séparée en quelque sorte de la Communauté; car pour le reste ma conscience ne me reprochoit point d'avoir condamné M. d'Ypres & la grace efficace de *Jesus-Christ*, après tout ce que j'avois déclaré; & je crois encore que Dieu, qui voit le cœur, ne me considère pas comme ayant fait cette faute: mon malheur est que voyant mon nom sur le *Formulaire*, on ne sçait pas quelle est ma disposition. M. *Cheron* me consola. J'étois bien-aise de trouver une personne de confiance, à laquelle je pouvois me confesser avec liberté & sincérité.

Quand je fus de retour auprès de notre chère Mere, je lui dis: „Je suis pourtant bien-aise, ma Mere, d'avoir été à confesse:” Elle me répondit: „Et moi je suis bien-aise de n'y avoir pas été.” Je ne laissois pas néanmoins d'être toujours dans la même affliction, & le peu de repos que j'avois ne duroit pas plus d'une heure. Ce me devenoit une chose insupportable quand les Religieuses m'en témoignent leur joie. L'on me mena saigner une maiade à l'infirmerie. Il y eut une Sœur qui me dit qu'elle étoit ravie de l'action généreuse que j'avois faite. Je lui répondis: „Hélas! ma Sœur, c'est le sujet de mon humiliation pour toute ma vie:” & il ne me fut pas permis de retenir mes larmes. Le lendemain j'y retournai saigner la Mere Supérieure, & la même chose m'arriva. Elle me pressa de communier, car je ne pouvois m'y résoudre. Je vis M. *Cheron*, qui m'y obligea, & la Mere *Agnès* le voulut aussi. Je le fis donc après avoir passé toute la nuit en pleurs. Je demandai instamment à Dieu qu'il me donnât un moyen de sortir de l'état où j'étois: il n'y avoit rien que je n'eusse voulu faire, toutes les pénitences de la Règle me sembloient douces; je les regardois comme un remède pour tempérer un peu la douleur d'une plaie qui m'étoit infiniment sensible. Je desirois que Dieu me réunît à nos chères Sœurs, afin de me pouvoir prosterner à leurs pieds.

Les deux Religieuses que nous voyons & la Mere Supérieure ne venoient plus nous voir, comme elles avoient accoutumé deux ou trois fois la semaine, parce qu'elles disoient que je les faisois mourir de me voir toujours pleurer: elles me plaignoient de ce qui me soulageoit; car mes larmes, quoique très-amères, me consoloié, dans l'espérance qu'elles étoient très-agréables à Dieu.

XXX.
Son Entretien avec un Ecclésiastique sur l'Élection de l'Abbesse.

Dans le mois de Novembre l'Ecclésiastique que je voyois me dit, qu'il avoit reçu en secret une Lettre de ma Sœur *Melchilde*, qui le mettoit fort en peine; que cette pauvre fille lui mandoit qu'elle avoit bien des choses à lui dire, si elle le pouvoit voir: que M. l'Archevêque

lui avoit dit qu'elle lui avoit promis de lui obéir en tout ce qu'il voudroit, ce qui n'étoit pas vrai, ne s'étant engagée à rien, hors la signature: qu'elle étoit dans une telle affliction, qu'elle craignoit de se désespérer. Ce fut ce qu'il me dit de cette Lettre: à quoi il ajouta, qu'il feroit son possible pour aller voir, & découvrir les desseins de M. de *Paris*: qu'il pensoit qu'il s'agissoit de l'élection, que la fin du triennal de notre Mere approchoit. Je lui dis qu'il nous faudroit donc réunir toutes ensemble pour la faire. Il me dit: „On ne fera pas cela, parce qu'il n'y aura que celles qui ont signé qui auront voix.” Je répliquai: „Ce seroit là une plaisante élection: je vous assure, M., que je n'en ferai pas; & que si l'on me vient demander ma voix, je répondrai que je n'en ai point, si nos Meses n'en ont & toute la Communauté, & que nous n'ayons la même liberté de choisir que par le temps passé.” Il approuva fort mes sentiments, & il me fit assez voir qu'il étoit opposé à cette prétendue élection.

La Mere Supérieure me mit aussi sur cet article: elle me dit, sans que je lui donnasse occasion, que le temps de l'élection approchoit, qu'il falloit faire tout ce qui se pourroit pour faire signer la Mere *Agnès* auparavant, afin que nous eussions la liberté de la faire *Abbesse*, qu'autrement il y auroit bien du désordre: & elle me parla assez clairement là-dessus, pour me faire comprendre qu'on y pensoit. Je répondis si fortement à tout ce qu'elle me dit, & je lui fis bien voir que pour ce point-là il n'y avoit rien à faire, tant que nous serions séparées, que je fus assez heureuse pour la faire convenir de toutes mes raisons. Je lui dis entre autres choses notre protestation, qui rendoit nul tout ce que nous ferions dans l'oppression. Elle me promit de dire à M. de *Paris* que je ne prendrois aucune part à cette affaire.

Le jour de la Présentation de la *Sainte Vierge*, qui est celui de ma Profession, je ne communiai point: j'entendis la Messe dans des peines si terribles, que j'en tombai en foiblesse: nous étions seules dans le Jubé. Notre chère M. me jeta de l'eau bénite pour tâcher de me faire revenir, on me remena à notre Chambre. La Mere Supérieure vint aussi-tôt. Elle me témoigna la peine où elle étoit de me voir si mal, & encore plus de ce qu'elle voyoit bien qu'elle ne pouvoit apporter de remède à la tristesse où j'étois, qui étoit la cause de cet accident. Elles étoient mortifiées de ce que je n'avois pas communie: elles m'avoient dit la veille que M. l'Archevêque seroit bien-aise de me communier de sa main: (c'est qu'il dit la Messe du renouvellement de leurs vœux.) Je n'avois garde de vouloir paroître à une telle Cérémonie, dans l'état où j'étois & toute notre Maison: j'étois bien plutôt

Relation
de la Sœur
Marie An-
gelique de
Ste. The-
rèse.

XXXI.
Son Entretien avec la Supérieure de Ste. Marie sur le même sujet.

XXXVII.
Accident où la fait tomber la douleur d'avoir signé.

pointée

Relation portée à me cacher pour communier, puisque de la Sœur cette grace dont j'étois si indigne, me rendoit Marie An- diffemblable à notre chère Mere & à nos chères gelique de Sœurs.

Ste. Thérèse.

XXXIII. Conduite qu'elle tient pour ne point donner de sujet de parler d'elle.

Si je n'avois point craint de faire parler ces bonnes Religieuses, qui croient que nous sommes accoutumées à être des années sans communier, je m'en ferois toujours retirée, & me serois seulement contentée d'aller à Confesse: car j'avois que j'ai été toujours bien-aise d'avoir la permission d'approcher de ce Sacrement, dont il me sembloit avoir un très-grand besoin; & c'est cette privation qui a été ma plus grande peine, surtout de sçavoir qu'on me le refuseroit à la mort: ce que je ne considérois pas moins que comme la marque de ma réprobation. Je n'avois néanmoins cette pensée que pour moi seule, à cause, comme j'ai dit, de quelques peines particulières où j'étois.

XXXIV. Elle entend le sermon d'un Jésuite. Elle voit quelques personnes qui se disent amis de P. R.

M. de Paris passa toute la journée à la maison Nous entendîmes l'après-dînée un sermon qui fut d'un Jésuite; mais nous ne le sçavions pas. Dans l'Exorde il s'adressa à Monseigneur, & compara son zèle à celui des Ambroises & des Augustins. „Achevés, achevés, Monseigneur, ce que vous „avés si hardiment commencé; n'épargnés rien „pour ramener ces brebis qui se sont éloignées „du troupeau.” Je ne me souviens pas assez du reste pour le dire. Nous ne fîmes pas semblant de rien, non plus que nous avions fait à la St. Michel, où un Abbé Célèbre nous avoit comparées à Lucifer dans son Orgueil. Il y avoit beaucoup de séculières dans la Maison; & il y eut quelques Dames qui nous virent. Nous ne les connoissions point, & ne leur répondîmes qu'à quelques compliments indifférens. Elles nous témoignèrent de la compassion de notre état, surtout Mademoiselle Robinot, laquelle s'attendrit même en me parlant. Elle me dit qu'elle diroit de nos nouvelles à Mademoiselle Bourneau, qu'elle nous apprit être sa parente. Il y eut encore une autre Dame qui me témoigna bien de la bonté. Elle me dit qu'elle avoit eu joie d'apprendre que j'avois signé. Je lui répondis que je l'avois fait ensuite de la Déclaration que M. l'Archevêque m'avoit donnée; qu'autrement je ne m'y serois pas résoluë. (J'étois dans l'erreur que c'étoit un moyen qui ôtoit le péril du Formulaire.) Elle me dit tout bas: „je ne suis pas contraire à votre „Maison, je vous défends partout, mais je serois perdue si elles le sçavoient céans (voulant „parler des Religieuses.”) C'est une de leurs Bienfaitrices. Le bruit s'étoit répandu que je m'étois évanouï le matin; & j'en étois encore bien mal, ce qui faisoit grande pitié à ces Dames. Elles m'offrirent, sur ce qu'on leur dit que j'avois une loupe au côté, de m'envoyer un Chirurgien habile à ces maux-là. Je les remerciai très-humblement. Tout ceci se passa en présence des Religieuses, lesquelles néanmoins soupçonnèrent que

nous avions donné des Lettres, ce qui étoit très-faux. J'aurois pourtant fort désiré que Dieu nous eut envoyé quelque occasion de pouvoir mander de mes Nouvelles à quelque personne de confiance; & quelque confusion que j'eusse de ma faute, elle ne me donnoit point de crainte de l'accuser à mes véritables Peres.

Je disois incessamment à notre chère Mere, que tout ce qui étoit le plus pénible de notre prison, étoit de ne pouvoir avoir un véritable Médecin, pour guérir une aussi grande maladie que la mienne. J'espérois trouver en sa charité & en sa bonté la même compassion que Jesus-Christ a eue pour les pécheurs; & qu'il ne me refuseroit pas son assistance, puisque Dieu avoit mis dans mon cœur un désir sincère de suivre ses avis, si je les eusse pu avoir. Je faisois des prières continues pour demander à Dieu ce secours: sa miséricorde m'en avoit donné un grand en la personne de notre chère Mere: il m'est impossible d'exprimer quels ont été ses soins, ses charités, son support & ses peines, jusqu'à se vouloir lever la nuit parce qu'elle m'entendoit pleurer; ce qu'elle fit une fois par un grand froid; & si je ne me fusse jettée très promptement au bas de notre lit, je l'aurois vuë auprès du mien.

Je fus deux heures auprès d'elle, sans dire autre chose, sinon que mon mal étoit sans remède; que ma misère m'avoit jettée dans cet abîme. Elle me fit voir que je ne devois point perdre la confiance en Dieu, qui pardonnoit les plus grands péchés quand on lui en demandoit véritablement pardon; & que la disposition où j'étois de faire tout ce qu'on me conseilleroit, étoit un témoignage de la miséricorde de Dieu: & comme elle s'apercevoit que je cachois toujours ma main, ce que je faisois comme naturellement & sans presque m'en appercevoir, elle me la prit & la baissa; ce qui me fit souvenir de Saint Jean l'Evangeliste. Je lui disois pendant ce temps-là: „Ma Mere, je sçai que vous êtes bien ferme, „mais si vous ne l'étiés pas je vous dirois de ne „jamais signer; & que si vous l'aviés fait, je „croirois certainement que vous en mourriés; „car vous ne porteriés jamais la désolation où „l'on est après cette action.” Je crois que sans cette chère Mere je me serois désespérée: mon respect pour elle augmenta de beaucoup: je m'estimois heureuse de servir une personne qui souffroit pour une cause si sainte; & en même-temps je déplorais mon malheur de n'avoir pas persévéré avec elle dans ses tentations.

Voilà une petite image de l'état où cette signature malheureuse jette les ames: & tout ce que j'en dis n'est rien en comparaison des peines que j'ai souffertes avant que de la faire & après l'avoir faite. Je ne puis même confier au papier tout ce qui s'est passé dans mon Esprit: ce qui me fait craindre le jugement de Dieu sur les personnes qui nous ont fait un tel commandement. M'é-

Relation de la Sœur Marie Angélique de Ste Thérèse.

XXXV. Charité de la Mere Agnès à son égard.

XXXVI. Son Entretien avec M. Cheron, où elle lui expose les peines où la signature l'a réduite.

Relation
de la Sœur
Marie An-
gelique de
Ste. The-
rèse.

tant Confessée, comme je l'ai dit, avec une entière liberté, je dis à M. Cheron, que puisque je ne pouvois rendre service à nos Sœurs pour les soulager dans leurs peines, je me croyois obligée de le supplier de dire à M. l'Archevêque l'état où il réduisoit les ames, qu'il connoissoit par tout ce que je lui avois dit, & que je voulois bien qu'il déclarât comme ma confession: que je le suppliois très-humblement de considérer devant Dieu qu'il nous mettoit par cette exaction de signature & par les traitements qu'il nous faisoit, dans les dernières extrémités: que si Dieu ne soutenoit, il y en avoit assez pour se désespérer. Il me dit: „ Vous m'obligerez de me donner cette liberté, „ je crois que cela fera utile à vos Sœurs: s'il „ doit être touché de quelque chose, il le fera de „ ce que je lui dirai.” Il ne se tenoit point importuné de me voir, & il m'avoit promis de me venir Confesser tous les huit jours; mais on l'en empêcha, je ne sçai quelle en fut la raison, peut-être est-ce à cause de ce que je l'avois prié de dire à M. de Paris. Il ne le pressa point de m'apporter mon Acte, qu'il avoit corrigé, ce qui me donna beaucoup d'inquiétude, ayant mis une partie de ma fureté dans cet expédient.

Après ma signature je vis clairement toutes mes tentations: la crainte de Dieu s'étoit comme augmentée en moi, & je me consolais un peu de me trouver dans l'appréhension de l'avoir offensé: à l'égard de ce qui m'avoit donné tant de scrupule sur mes Confessions, M. Cheron m'assura qu'il n'y avoit pas eu de péché. Le Diable se fert, comme l'on sçait, de toutes sortes de moyens, afin d'obscurcir l'Esprit & nous faire ensuite tomber.

XXXVII.
Incommodité de la M. Agnès. Soupçon qu'on a que le Médecin lui porte des Lettres.

Sur la fin de Novembre la Mere eut quelques attaques de ses accidents, ce qui m'obligea de demander le Médecin, qui ne vint point ce jour-là. Je lui écrivis un mot le lendemain de bon matin. La Mere ayant eu la nuit mauvaise. L'après-dînée la Mere Supérieure vint nous dire sèchement: „ Voilà votre Médecin. Il a fallu aller à M. l'Archevêque demander permission. Il se plaint que „ vous lui donnés des billets,” (ce que nous n'avions pas fait une seule fois). Je répondis: „ Ma „ Mere, quand nous le voudrions, il nous seroit „ bien impossible: vous êtes une douzaine à l'entour de nous à nous garder; & pour lui parler „ vous en êtes en grand repos, puisque sa surdité „ nous en ôte le moyen;” elle répondit: „ Il est „ vrai; mais on nous a pourtant assuré que vous „ avés écrit; je ne le puis néanmoins comprendre, si ce n'est le jour de la Vierge, que des „ Dames vous virent au Sermon.”

R. „ Je vous assure, ma Mere, que nous ne „ leur avons pas donné le moindre billet. Il faudroit que nous eussions perdu l'esprit pour nous adresser à des personnes inconnues, que nous n'avons jamais vu.” Elle continua: „ Vos Sœurs „ vous ont écrit, vous ne devineriez jamais dans

„ quoi elles avoient mis les Lettres; ce n'est pas „ nous qui les avons trouvées, mais Monseigneur „ a tout entre les mains. Il est fort fâché, & je „ viens de recevoir une Lettre de lui, par laquelle „ le il me donne des ordres plus rigoureux que „ jamais;” le Medecin entra dans la Chambre, accompagné de plusieurs Religieuses, qui nous regardoient de tous leurs yeux.

Il y avoit déjà quelques jours que je demandois M. Cheron, qui ne venoit point. Je lui écrivis, & je n'en eus pas plus de raison. Un matin la Sœur de Chandonnier me vint dire: „ Notre Mere „ vous viendra rendre réponse sur votre billet.” Je jugeai bien qu'il y avoit quelque refus à me faire, ce qui me toucha; mais je n'en témoignai rien. L'après-dînée la Mere Supérieure nous vint voir & après quelques paroles de civilité, elle me dit: „ Ma Sœur, Monseigneur ne veut plus que vous „ voyés M. Cheron.”

R. Et d'où vient, ma Mere? Voilà qui ne me surprend pas peu: quoi! après ce qu'il m'a fait faire on me le refuse?

La M. „ J'en suis bien fâchée; vous sçavés que „ je l'avois prié de vous voir souvent: & pour „ moi, je n'ai point de Soupçon de lui; il y a „ 15 ans que je le connois; mais enfin Monseigneur a ses raisons.”

D. „ Je vous Supplie très humblement, ma „ Mere, d'avoir la bonté de lui représenter que „ je ne puis me Confesser à un autre, parce qu'il „ m'est resté quelque chose à lui dire sur ma confession, qui m'oblige à le revoir, j'espère „ qu'il y aura égard, puisque quand il s'agit de „ la conscience, on doit être libre.”

R. „ Il est vrai; mais je ne crois pas pourtant „ qu'on vous l'accorde. Monseigneur, dit que „ vous n'avez pas plus donné par votre signature, „ que par celle que vous aviez faite avec vos Sœurs „ étant toutes ensemble à Port-Royal, & il nous „ a ordonné de vous resserrer plus que jamais. „ J'en suis bien mortifiée; mais aussi pourquoi „ pleurés-vous tant?” Et en regardant notre chère Mere, elle ajouta, „ pour vous, ma Mere, Monseigneur ne se soucie plus que vous signiés. Il dit „ qu'il ne vous le fera demander plus que trois „ fois; & que s'il donne aux autres des Ecrits de sa „ main, vous lui en donnerés à lui. Il est fort „ mal-content des Lettres que vous avés écrites „ à M. d'Angers, & à M. d'Andilly. Il est fâché „ que je les aie envoyées. M. d'Andilly vous „ avoit fait réponse; on m'apporta le paquet „ comme j'étois avec lui. Il me demanda ce que „ c'étoit: je le lui dis; & il la lut, en disant: „ Elles ne le verront jamais. Il la mit dans sa „ poche.” Je fus ravie du mécontentement qu'on „ avoit de moi: je commençai à croire que Dieu „ écoutoit mes prières & mes larmes; & qu'il me regardoit en sa miséricorde. Aussitôt qu'on se fut retiré, je me mis à genoux pour remercier Dieu de la grace qu'il me faisoit, & de ce qu'on alloit resser-

Relation
de la Sœur
Marie An-
gelique de
Ste. The-
rèse.

XXXVIII.
On lui refuse M. Cheron pour Confesseur. Entretien qu'elle a avec la M. Supérieure à ce sujet.

Relation rer mes liens, que j'acceptai de tout mon cœur de la Sœur comme une pénitence de ma faute.

Marie An- J'eus véritablement une joie très sensible. No-
tre chère Mere n'en fut pas moins consolée que
Ste. Thérèse. moi. J'ai été jusqu'au dernier jour dans la même
captivité, sans voir personne (hormis depuis le
mois de Mars mon Frère & ma Sœur de *Pompo-
ne*,) sans écrire à qui que ce soit, & sans faire
un seul pas dans la Maison toute seule. J'étois
conduite par une Religieuse: je ne fortois que pour
aller au Jardin, & à l'infirmerie saigner les Reli-
gieuses: & la Sœur qui avoit soin de nous, qu'on
nommoit *notre gouvernante*, ne me quittoit point.
Si quelquefois nous manquions de quelque chose,
je n'osois pas descendre le degré pour l'aller quê-
rir: par exemple du feu, du bouillon, de l'eau
&c. . . Cela n'arrivoit que rarement, car elles é-
toient extrêmement soigneuses & prévenantes; &
nous sommes obligées de reconnoître toute notre
vie la charité de celles qui étoient auprès de nous.
Elles nous ont donné les choses extérieures avec
abondance. Si nous eussions été mieux logées,
nous n'aurions point souffert en nos corps. Elles
ont pitié des infirmités, & les soulagent autant
qu'elles peuvent. Ce sont des Filles qui ont cer-
tainement beaucoup de Vertu & de piété; très
exactes & régulières. Je suis obligée d'en rendre
témoignage; & en particulier nous avons remar-
qué qu'elles ont une grande affection à leur Vo-
cation. Quoiqu'il y en ait plusieurs de condi-
tion, l'on ne s'en appercevoit pas. Elles se met-
tent à tout comme la dernière Sœur Domestique,
ne s'épargnant point dans le travail.

Je ne puis omettre une parole de la Sœur de *Chan-
denier*. Sur ce qu'on lui disoit quelque chose de sa
Maison, elle répondit qu'elle ne comptoit sa Noble-
se que du jour de sa Profession, ce qu'elle dit d'une
manière qui nous édifia tout à fait. C'est une Fil-
le fort accomplie. Si elle fut un peu plus entrée
dans nos raisons, nous nous serions bien accom-
modées ensemble; mais elle y est merveilleuse-
ment opposée, & elle aime les *Jésuites* plus que
pas une. Elle les croit & les dit des Saints. Je
fus un peu touchée quand on nous l'ôta. Celle
qui entroit dans sa place n'est pas moins dans ses
sentiments. Nous ne laissâmes pas néanmoins de
leur être fort redevables. Nous devons une re-
connoissance particulière à la Révérende Mere Su-
périeure & à la Mere *le Roi*, de nous avoir trai-
tées avec grande bonté, hormis des rencontres
particulières où leur zèle les portoit à nous dire
des choses bien dures. Mais quand il n'étoit point
question de ces matières, elles agissoient fort ci-
vilement, & avec cordialité.

Quoiqu'on m'eût refusé *M. Cheron*, je conti-
nuai à le demander. La Mere Supérieure, qui
étoit fort embarrassée de me voir persister, & de
ce que je n'allois point à confesse, me dit qu'il fal-
loit que je parlasse moi même à *M. l'Archevê-
que*, de quoi je n'avois guères d'envie: & pour

m'en dispenser j'écrivis ce billet, qu'on lui mon-
tra:

Billet Ecrit à la M. Prieure.

„ Comme je me trouve si mal, que je ne puis as-
surer que je pourrai avoir l'honneur de parler à *M.*
„ l'Archevêque quand il viendra, je supplie très-
„ humblement la Révérende *M.* de lui représenter
„ que j'ai tout à fait besoin de *M. Cheron*, parce qu'il
„ m'est resté des choses à lui dire ensuite d'une
„ confession de plusieurs années que je lui ai faite;
„ que je ne puis pas dire à un autre, & qui me
„ mettent en inquiétude. Je supplie donc très
„ humblement *M. l'Archevêque* de considérer
„ qu'il n'y a rien de si pénible que d'être gêné
„ dans sa conscience. Il faudroit avoir plus de
„ force dans le corps & dans l'esprit que je n'en
„ ai, pour pouvoir supporter tant d'afflictions
„ tout ensemble: & pour ce qui est des affaires
„ de *M. Cheron*, je ne prétends point lui prendre
„ tant de temps. Il m'a fait la charité de me pro-
„ mettre de me confesser quand j'en aurois besoin,
„ & que cela ne lui seroit pas difficile, étant de
„ la Maison.”

La Mere se chargea de faire voir ce billet, &
de demander ma Sœur *Marie Eugénie* pour être
avec nous, parce que j'étois malade d'une fièvre
& d'une oppression, ce qui m'empêchoit de ren-
dre à notre chère Mere les services dont elle avoit
besoin, particulièrement la nuit: ce qu'on nous re-
fusa absolument. Je suppliai donc très humble-
ment qu'on nous donnât une autre de nos Sœurs;
& je fis encore un autre billet, dont je n'ai pas
la copie. Je spécifiai que je ne pouvois plus dire
l'office avec la Mere, de sorte qu'elle étoit con-
trainte de le dire seule, & que cela lui seroit per-
dre le peu de vuë qui lui restoit. Je donnai à
choisir de cinq de nos Sœurs: ma Sœur *Jeanne
Fare*, ma Sœur *Marie Agathe*, qui la servoit d'or-
dinaire: ma Sœur *Catherine Susanne*, ma Sœur
Marguerite Thérèse, & ma Sœur *Agnès Thécle*.
On nous fit réponse que Monseigneur ne desiroit
pas qu'il y en eut plus d'une auprès de la Mere;
& que si j'étois trop mal il en faudroit mettre une
autre en ma place. La Mere *Agnès* en témoigna
sa surprise à la Sœur de *Chandenier*, en lui disant,
qu'elle ne pouvoit croire ce qu'elle nous en avoit
dit, puisqu'on n'avoit plus rien à me demander.
Elle lui répondit: „ Hélas, à-t-elle signé? l'on ne
„ s'en souvient plus.” J'aurois bien désiré que
Dieu l'eût oublié aussi-bien qu'elle. Je dis que je
ne quitterois pas ma place à pas une de nos Sœurs,
parce que je connoissois toutes les infirmités de la
Mere, & que je la pouvois saigner, à moins que
ce ne fut à ma Sœur *Angelique de St. Jean*, qui
lui seroit en toutes manières beaucoup plus utile
que moi; & qu'en ce cas je me priverois du bon-
heur que j'avois d'être auprès d'elle, pour lui lais-
ser ma chère Sœur: & que dans mon affliction je

Relation
de la Sœur
Marie An-
gelique de
Ste. Thérèse.

XLI.
Billet qu'elle
écrit à la Me-
re Prieure à
ce sujet.

XXXIX.
Captivité où
elle se trou-
ve malgré sa
signature. El-
le se loné
beaucoup de
l'attention
de quelques
Religieuses
de Sainte
Marie à son
égard.

XL.
Elle continué
à demander
M. Cheron.

Relation de la Sœur Marie Angélique de Ste. Thérèse.

ne laisserois pas d'avoir de la joie d'avoir contribué à la satisfaction de deux personnes, pour lesquelles je voudrois tout faire. Le billet que j'avois écrit pour demander M. Cheron, ne produisit qu'un refus. L'on me dit de la part de Monseigneur, qu'il étoit allé à Bourges faire un voyage, & que je lui demandasse un autre Confesseur; qu'il me donnoit le choix de tous les Docteurs de Paris, pourvu qu'ils ne fussent point suspects. Comme j'étois fort en peine de n'avoir point l'Acte dont j'ai parlé, je persistois toujours à demander M. Cheron: ce qui me fit résoudre à demander qu'on me laissât attendre son retour. Voici ce que j'écrivis à M. de Paris.

MONSEIGNEUR,

XLII.
Billet à Mgr. l'Archevêque sur le même sujet.

„ Je me sens obligée de vous remercier très humblement de l'offre qu'il vous plaît de me faire, de me donner un Confesseur tel que je désire
 „ Mais comme je ne puis me donner la confiance dont j'ai besoin pour mettre mon esprit en repos, permettez-moi, Monseigneur, de vous demander en toute humilité la permission d'attendre M. Cheron, m'étant resté plusieurs choses à lui dire, sur une confession extraordinaire, dont il ne me souvenoit pas à l'heure que je la lui fis. J'avois pris la liberté, Monseigneur, me voyant très mal de ma santé, de vous faire une très humble supplication, de mettre ici ma Sœur qui est à St. Thomas, pour suppléer aux services que je ne puis rendre à la Mere Agnès, particulièrement la nuit, pour lui faire dire l'office: mais puis qu'il ne vous plaît pas de me l'accorder, & que vous ne voulés pas qu'il y en ait plus d'une auprès d'elle, je m'offre de céder ma place à ma Sœur Angélique de St. Jean, qui connoît aussi bien que moi les infirmités de la Mere; qui la peut saigner, & lui rendre tous les services dont elle a besoin. En ce cas je me priverois de la satisfaction que j'ai d'être auprès de la Mere, pour lui laisser une personne qui lui seroit plus utile que moi. C'est, Monseigneur, ce que je vous supplie très humblement de considérer & de me faire l'honneur de me croire avec un très profond respect &c.

XLIII.
Elle se résout, ne pouvant obtenir M. Cheron, de demander le P. de Ste. Marthe, qui la va Confesser.

Comme on porta ma Lettre à la Mere Supérieure, elle parut touchée, & elle dit: „ j'aurois tout à fait regret à ma pauvre Sœur Angélique: nous sçavons bien ce que nous avons, mais nous ne sçavons pas ce que nous prendrions. Je les assurai que quand elles auroient vu ma Sœur, elles trouveroient qu'elles auroient gagné au change. Deux jours après elle nous vint dire que Monseigneur vouloit que tout demeurât comme il étoit. Je m'aperçus qu'elles craignoient que ma Sœur & notre chère Mere ne se fortifiassent Pune & l'autre; que pour M. Cheron je ne le verrois point; & qu'ainsi je n'avois qu'à

demander un autre confesseur. C'étoit la Supérieure qui nous rendit toutes les réponses; car M. de Paris ne nous a jamais écrit un seul mot. Je demeurai fort touchée de ce refus, & me résolus donc de penser à choisir quelque bon Ecclésiastique. Il m'en vint assez dans l'esprit, comme M. le Curé de St. Medard, ou son Vicaire; mais la crainte de les commettre m'empêcha de les nommer. Enfin sur la fin de Décembre, je me résolus de demander le Pere de Sainte Marthe; & je crus que comme il ne s'agissoit plus de me faire signer, je m'en accommoderois bien, ayant de tout temps eu beaucoup d'estime pour les Peres de l'Oratoire, dont j'avois éprouvé la conduite étant dans le monde. Je le fis dire à M. l'Archevêque peu de jours avant les fêtes de Noël. Il envoya M. son Grand Vicaire à St. Honoré pour prier le Pere de Sainte Marthe de me venir confesser. Le bon Pere me trouva fort affligée, & dans un grand trouble. Je me confessai de ce qui me tenoit le plus au cœur avec tant de larmes, que je ne pouvois presque parler. Il n'épargna rien pour tâcher de me consoler, & de me calmer l'Esprit, en m'assurant que non seulement je n'avois pas offensé Dieu, mais que j'avois très bien fait de rendre mon obéissance à l'Eglise. Que c'étoit une grace qu'il m'avoit faite; que je ne devois point croire, comme je faisois, que ce fussent mes péchés qui en fussent la cause: qu'au contraire c'étoit une lumière que Dieu m'avoit donnée, & que c'étoit avec grande raison que j'avois eu du scrupule sur l'obéissance & la soumission à mes Supérieurs. Qu'il eut été à désirer que toute notre Communauté en eut fait autant, Il m'obligea à communier le lendemain (jour de Saint Thomas,) & à Noël. Il eut voulu que je l'eusse fait très souvent, disant que j'avois besoin de force & de consolation. Je lui dis que puisque nos Sœurs, & particulièrement notre chère Mere, étoient dans un si grand jeun, j'y voulois être aussi en quelque sorte; & que sans que j'étois dans une Maison étrangère, je ne pouvois du tout communier, en voyant que l'on en privoit une ame, telle que la Mere Agnès. Surquoi il me dit, qu'elle n'en étoit privée qu'extérieurement, que je la devois considérer comme Saint Paul, premier Hermite, qui avoit été un si grand nombre d'années sans communier, pendant que tous les Chrétiens communioient, quoiqu'il y eut tant de disproportion entre eux & lui. Que Dieu se communiquoit à elle de la même sorte; que l'on ne communioit pas les Martyrs; qu'ils n'avoient point de Prêtres auprès d'eux quand ils mouroient, mais seulement des bourreaux, & que l'on jetoit leurs corps dans la mer, dans les cloaques; d'autres fois on les bruloit, & même on jetoit leurs cendres au vent. Il me pria fort de ne point témoigner aux Religieuses tant de tristesse; que cela me faisoit tort; qu'on lui avoit dit, & même à Port-Royal, devant que Mon-

Relation de la Sœur Marie Angélique de Ste. Thérèse.

Mon.

Relation de la Sœur Marie Angélique de Ste. Thérèse. Monseigneur l'eur Chargé de moi, que j'étois fort affligée depuis ma signature. Je lui répondis, qu'il m'étoit presque impossible de me contraindre, puisque j'étois accablée de douleur. Il ne me disoit jamais aucune Nouvelle de chez nous. Je m'apperçus qu'on lui avoit donné cet ordre; & la Mere Supérieure entroit toujours devant moi au Confessionnal.

Un jour il me dit: „Elles ont une grande peur qu'on ne vous dise quelque chose. Je vois bien qu'elles ont des ordres bien rigoureux.” On ne sçauroit s'imaginer quelle souffrance c'est que cette privation où on nous a retenues, de ne rien sçavoir de toutes nos affaires, & d'être avec des personnes qui sont gloire de sçavoir les plus secretes, & de nous tout cacher. Nous étions dans une continuelle inquiétude de nos pauvres Sœurs, de nos proches & de nos amis, que nous craignons que l'on eut mis à la Bastille. Souvent on nous disoit des paroles à double entendre, & l'on commençoit des choses que l'on n'achevoit pas, qui nous laissoient dans une véritable agonie. J'en remarquerai quelques exemples.

XLIV. Tous les discours des Religieuses Ursulines ne tendent qu'à l'épouvantement. Premier Exemple.

10. Le jour que M. l'Archevêque fut lire le Procès-Verbal à nos Sœurs, la Mere Supérieure nous vint dire sur les dix heures: „Monseigneur est allé chez vous dès 8 heures en rochet & en camail.” Je ne sçai pas pourquoi l'après dinée elle revint vers les 3 heures, & elle nous dit: „j'ai eu la curiosité d'envoyer une de nos Sœurs Tourières à Port-Royal voir ce qui se passoit; il étoit plus d'une heure que Monseigneur n'étoit pas encore sorti de dedans, & que personne n'avoit diné, & que l'Office n'avoit point été dit: il y doit demeurer tout le reste du jour.” Il ne se peut dire la crainte où nous étions. Nous crûmes qu'il étoit allé excommunier nos Sœurs, & que l'on ne tarderoit pas de venir à nous. Le lendemain nous la priâmes de nous dire ce qui étoit arrivé à notre pauvre Maison, elle nous fit réponse que Monseigneur en sortant du Couvent a eu un si grand saignement de nés „Dont, ajouta-t'elle, ma Sœur Louise Eugenie est fort en peine. J'ai envoyé sçavoir des Nouvelles de Monseigneur: il a été saigné; il ne s'en alla de Port-Royal qu'à 8 heures au soir.” Voilà le suspens où elle nous laissa. Nous lui demandâmes s'il n'avoit point enlevé de nos Sœurs. Elle nous répondit que non, mais qu'il avoit fait d'autres choses assurément, puisqu'il étoit en Habit juridique.

Deux jours après on nous apporta des hardes. Ma Sœur Catherine Susanne m'écrivit un Billet qui finissoit par ces mots: „Je suis en grande inquiétude, ma chère Sœur, du Rhume de notre chère Mere: tout nous fait frayeur pour elle. Je m'assure en sa bonté qu'elle ne m'oublie pas devant Dieu; je l'en supplie très-humblement: lui seul sçait notre extrême besoin. Il seroit

difficile de le comprendre; je le prie instamment de nous faire miséricorde, & la grace que nos larmes soient assez pures pour monter en sa Sainte présence. Adieu, ma chère Sœur, je suis tout à vous, ne m'oubliez jamais devant Dieu, je vous en conjure, nos besoins sont très grands.”

Il y en avoit un de ma Sœur Elizabeth Agnès, où elle me mettoit: „j'ai bien cru que vous n'avez pas reçu nos Billets, puisque vous ne me faisiez point de réponse: c'est une fuite de notre souffrance, que je prie Dieu qu'il reçoive, & qu'il ait pitié de notre extrême désolation.” Il ne se peut dire la douleur où nous étions & dont nous ne pouvions nous soulager en nulle manière, sinon en l'offrant à Dieu. Depuis ces deux là on ne nous en donna plus.

20. La Lettre que mon Pere avoit écrite ayant été donnée à M. de Paris comme je l'ai remarqué, peu de jours après la Mere Supérieure étant venué amener le Chirurgien pour me saigner, elle demeura après de moi. Notre entretien fut sur la manière dont elles étoient obligées de nous traiter, ensuite des ordres qu'elles en avoient reçu: surquoi je lui dis qu'elles faisoient de certaines choses qui nous faisoient beaucoup de peine, dont elles se pourroient dispenser sans contrevenir à l'obéissance, comme par exemple de mettre la Lettre de Mon Pere entre les mains de M. de Paris: que si elle ne vouloit pas nous la donner, elle n'avoit qu'à la bruler; que je la suppliois très humblement, s'il arrivoit la même chose, d'en user de la sorte. Elle répondit promptement: „M. votre Pere ne vous écrira plus. Je vous assure qu'il n'en fera plus à la peine. Comment, dis-je, ma Mere? Qu'entendez-vous donc? Non, dit-elle, Ma Sœur, il n'en sera plus en la peine.” Je demeurai si faisie, que je ne pus faire autre chose que de m'en prendre à mes yeux. Elle me dit: „Hé bien, vous vous faites malade; votre saignée ne vous servira de rien. Je m'en vais, puisque je vous fais pleurer.” Notre chère M. étoit dans son lit qui entendoit tout ce discours: nous n'osions nous dire l'un à l'autre nos pensées. Je crus que mon Pere étoit à la Bastille, & même encore pis. Je demeurai pour le moins six jours dans cette douleur, & sans oser dire mes craintes. Je fis toutes sortes de Vœux: Enfin il ne me fut pas possible de cacher davantage mon inquiétude à notre chère Mere. Elle me dit: „Hélas, ma Sœur, j'ai toutes les mêmes craintes, & je n'osois vous en rien dire.” Je me résolus de demander à la Sœur de Chandenier l'éclaircissement de ce que la Mere Supérieure m'avoit dit; & qu'il y avoit six jours que nous ne vivions plus. Elle me répondit: „Je pense que M. votre Pere se porte bien. Je crois l'avoit oui-dire, mais il est juste que notre Mere vous en dise des nouvelles.” Elle ne manqua pas de venir dès ce même-jour, & me dit d'abord: „Ma

Relation de la Sœur Marie Angélique de Ste. Thérèse.

XLV. Second Exemple.

Relation de la Sœur Marie Angélique de Ste. Thérèse.

„ Sœur *Marthe Henriette* m'a dit que vous êtes bien en peine de ce que je vous dis l'autre jour de M. votre Pere: il se porte bien. Je vis hier une personne qui venoit de le voir. Et où est-il, répliquais-je? A *Pomponne*, me dit-elle." Je continuai à lui parler ainsi: „ En vérité, ma Mere, vous nous avés donné bien de la peine, qu'entendiez-vous lorsque vous dites qu'il ne seroit plus à la peine de nous écrire? Vous nous avés donné sujet de croire tout le plus affligeant." Elle demeura interdite, & dit: „ C'est que je voulois dire qu'il a sçu que Monseigneur avoit sa Lettre, & qu'il ne prendroit plus ce hazard." Je lui dis: „ Permettés-moi de vous dire, ma Mere, que la charité vous devoit faire souvenir que vous parlés d'un Pere, à une fille qui est prisonnière, & par conséquent hors d'état de s'informer par elle-même des personnes qui lui sont les plus chères."

XLVI.
Troisième Exemple.

3^o. La Mere m'avoit assurée que nos Sœurs auroient toutes signé à Noël, selon ce que la M^{re} *Eugenie* lui mandoit au commencement de Janvier. Je lui dis: „ Ma Mere, ayés la bonté, s'il vous plaît, de nous dire des nouvelles de nos Sœurs: ont-elles communiqué à Noël? Et y en a-t'il qui aient signé, comme vous disiez que presque toutes le devoient faire devant cette fête." Elle répondit sèchement, & d'un ton qui vouloit bien dire des choses: „ Les affaires sont bien changées depuis; vous n'êtes pas au bout, tout est bien aigri." Voilà tout ce qu'elle nous voulut dire, & aussitôt elle se leva pour aller à ses affaires.

Je serois trop longue si je voulois remarquer tous les exemples de cette nature. Par la grâce de Dieu je n'en ai aucun ressentiment avec tout cela elle ne laisse pas d'être naturellement bonne & obligeante.

XLVII.
Charité du P. de Ste. Marthe pour elle, étant son Directeur.

Il faut revenir au P. de Sainte *Marthe*, il eut un soin de moi qui n'est pas croyable, il me venoit confesser tous les 8 jours, s'il n'en étoit détourné par quelques affaires; mais il ne passoit jamais les 15: il me donnoit tant de temps que je voulois, sans témoigner le moindre ennui de toutes mes peines. Je lui suis extrêmement redevable, car sa charité envers moi ne peut pas s'exprimer. Il me témoignoit même de la joie d'être employé à servir une personne affligée, il me portoit toujours à la patience, à l'humilité & au support du prochain. Toutes les instructions qu'il donne sont solides, & je n'aurois pas trouvé beaucoup de différence de conduite à celle de nos Anciens Directeurs, sans le point de la signature; Car pour cet article il y en a peu qui y portent plus que lui. Je crois néanmoins que si c'étoit à lui à faire, il auroit de la condescendance, car il me dit une fois qu'étant allé voir Monseigneur l'Archevêque, il lui dit, parlant de ma Sœur *Françoise Agathe*: „ En vérité, Monseigneur, ces pauvres Filles sont plus dignes de compassion que de

„ sévérité."

Comme je m'étois nourrie de pain de larmes, je demeurai malade d'une fièvre-quarte. Le premier accès me prit le 28 Janvier; j'en étois mal, & elle devint double & triple. La M. Supérieure avoit grande pitié de moi; & elles avoient toutes bien de la peine de ce que c'étoit cette Fièvre, parce qu'elles disoient qu'on ne manqueroit pas de dire qu'elle me feroit venuë de mélancolie. Dieu me donna vers ce temps-là un secours qui me calma l'esprit, ayant eu lieu de croire que j'avois satisfait à ma conscience. Nous étions extrêmement retirées & séparées: & pour marque, Mademoiselle de *Montpensier* étant entrée dans la Maison le jour de Noël, on nous enferma dans le Jubé, où nous entendions le Sermon, de peur que quelques Dames ne nous vissent.

Dans le mois de Février la Mere nous vint voir avec deux Sœurs, & nous apprit des nouvelles. Elle nous dit que ma Sœur *Magdelaine Christin* étoit à leurs Sœurs de la Ville, ma Sœur *Eustoquie* aux *Ursulines* de St. Denis, ma Sœur *Melthilde* aussi à St. Denis à la Visitation. Je témoignai être surprise de cette dernière: ce qui engagea la Mere à ajouter: „ c'est qu'elle s'est rétractée de sa signature, mais à présent elle se rétracte de sa rétractation." Les Religieuses dirent qu'elle avoit écrit deux Lettres admirables, qui étoient imprimées, l'une à Monseigneur, & l'autre à la Communauté de Port-Royal; & l'une d'elles courut aussitôt les chercher. Je demandai cependant d'où vient qu'on nous avoit caché toutes ces choses. La Sœur de *Chandenier* répondit

„ Nous n'avions garde de vous dire la première rétractation de la Sœur *Melthilde*, je croyois que vous en feriez autant; car vous avés tant pleuré, que je n'aurois jamais cru qu'un corps pût tenir tant de larmes, je pensois que vous distilleriez toute en eau: & si vous voulés savoir la raison pourquoi on ne veut pas vous remettre chez vous, & nous donner la Mere *Marie Claire*, la voilà: vous feriez plus propre à fortifier vos Sœurs pour ne point signer que personne." Une Religieuse fit ensuite la lecture des Lettres de ma Sœur *Melthilde*, afin, je crois, d'observer ce que nous dirions. Mais nous ne dimes pas une seule parole. Quand la lecture fut achevée, & qu'on eut bien admiré ces Lettres: la Mere *Agnès* dit seulement que ce n'étoit pas ma Sœur *Melthilde* qui avoit composé celle adressée à nos Sœurs; que ce n'étoit nullement son style.

Notre pauvre Mere demeura outrée de douleur & ne dormit point toute la nuit, & plusieurs autres de suite. Je remarquai dans cette occasion son humilité. Il sembloit qu'elle fût coupable de la faute de notre Sœur. Elle me disoit que nous devions nous humilier sous la main de Dieu, qui nous châtoit; que nous étions la fable du monde: elle ne laissa pas néanmoins de demeu-

Relation de la Sœur Marie Angélique de Ste. Thérèse.

XLVIII.
Son Entretien avec la Supérieure de Ste. Marie. & avec quelques autres Religieuses.

XLIX.
Humilité de la M. Agnès: & sa résignation à la volonté de Dieu.

Relation de la Sœur Marie Angélique de Ste. Thérèse. Elle meurer toujours tranquille parmi les plus grandes agitations, & la paix intérieure dont elle jouissoit étoit si admirable, qu'un jour que la Mere Supérieure nous avoit dit toutes sortes de choses capables de troubler & d'affliger, elle ne put s'empêcher de lui dire, voyant qu'elle n'en témoignoit pas seulement la moindre surprise: „En vérité, ma Mere, je crois que vous ne vous étonnez rien non plus que vous faites si l'on vous disoit qu'on vous auroit condamnée à être pendue, vous n'en changeriez pas de visage.”

Il est vrai qu'elle s'étoit abandonnée à Dieu si absolument, que rien ne la surprenoit; & je puis dire avec vérité que depuis plus de 12 ou 13 ans que j'ai le bonheur d'être auprès d'elle, je ne l'ai jamais vuë dans une si grande égalité que pendant ce temps de privation & d'affliction. Elle crut une nuit en avoir une Nouvelle par la perte de son bon œil: j'étoit déjà malade, ce qui m'empêchoit de dire l'Office avec elle: je lui mettois une lampe sur une Table à la tuelle de son lit, & une montre pour voir l'heure; elle se reveilla sur les onze heures; elle ouvrit son rideau, pour voir l'heure, & ne voyant rien elle se crut aveugle, & en fit le Sacrifice à Dieu. Sur les trois heures je m'éveillai, & entendant qu'elle l'étoit aussi, je lui demandai, ma Mere, quelle heure est il? Elle me répondit: „Ma Sœur, je n'en sçai rien.” Je la pria de prendre la peine de regarder à la montre: elle me dit: „ma Sœur, je ne vois plus. Comment, repris-je, bien effrayée, ma Mere, vous ne voyés plus? Non, continua t'elle, je ne vois plus goutte.” Je me jetai à terre au plus vite, & ouvrant mes rideaux, je ne vis non plus qu'elle. Je lui dis alors bien consolée que j'avois oublié d'allumer la lampe: je l'allumai promptement, & elle trouva qu'elle avoit recouvert la vuë qu'elle avoit cru pendant quatre heures entières avoir perduë pour toute sa vie. Je lui demandai pourquoi elle ne m'avoit pas appelé aussitôt qu'elle avoit eu cette pensée. Elle me répondit: „Hélas! j'ai cru que c'étoit une chose faite, & qu'ou il n'y avoit rien à faire, il seroit assez temps de vous le dire le matin: je suis pourtant bien-aise que Dieu se soit contenté de ma bonne volonté.”

Son Entretien avec M. de Paris.

Le 10 ou le 12 de Février M. de Paris m'envoya quérir, c'étoit la première fois depuis ma malheureuse signature. D'abord qu'il me vit, il s'écria. „Eh quoi! ma fille, vous êtes bien changée, & qu'avez-vous? La fièvre quarte, répondis-je. Oh la fièvre quarte, reprit-il, voilà qui est bien facheux, il faut vous réjouir, vous n'avez plus rien à faire. Me réjouir? Répliquai-je? Comment Mgr., le pourrois-je, étant dans vos prisons? Il dit, toujours c'est une belle prison. Je répondis, belle ou laide, Monseigneur, cela n'y fait rien: nous ne bougeons d'une petite Chambre où l'on ne voit goutte.” Il s'adressa à la Mere Supérieure, & lui

demanda si on ne me menoit pas au jardin. Elle répondit: „quelquesfois, mais il fait à présent trop froid. Il me dit ensuite. Votre Sœur, qui étoit aux Ursulines est bien malade.” Je dis que je ne sçavois pas qu'il y en eut une. Il reprit, en regardant la Supérieure: „Quoi, elle ne sçavoit pas que la Sœur Françoise Claire, est sortie?” Je pris la parole: „Ne sçavez-vous pas bien, Monseigneur, que nous vivons dans une parfaite ignorance de tout ce qui se passe? je vous rends ce témoignage pour la Révérende Mere & les Sœurs, qu'elles exécutent parfaitement bien tous vos ordres; pour moi, je ne crois pas qu'il y ait de prisons au monde mieux gardées: si j'en avois que je voulusse tenir de près, je conseroierois qu'on les mit dans les Religions.” Il regarda la Mere Supérieure & deux ou trois Religieuses qui étoient avec elle, & dit „voilà donc d'honnêtes Geolières.” Puis il ajouta: „Oh bien, je vous veux apprendre toutes choses.” Et il me raconta toute l'Histoire de ma Sœur Melchilde; son enlèvement, sa seconde signature, ses Lettres qu'il avoit fait imprimer à sa prière, & l'enlèvement des trois autres. Il me fit encore de grandes plaintes du Procès-Verbal, & de la Sœur Bregy & Briquet, disant qu'ellesle faisoient passer pour un emporté; qu'elles mettoient (dans le Procès-Verbal) qu'il étoit dans une colere épouvantable: Puis il me dit en riant: „La petite Briquet commence à pleurer.” La Mere Supérieure répartit: „C'est bon signe, Monseigneur, elles commencent toutes par là. Ma Sœur la Supérieure de Montorgueil me mande la même chose de la Mere Prieure: il faut espérer que petit à petit elles se rendront toutes.” Pour la Sœur Eustoquie, continuait-il, elle est aux Ursulines dans une Résolution étrange: je suis persuadé que quand tout le genre humain signeroit, la Sœur de Bregy ne signeroit pas: elle m'a dit que quand M. Arnauld le feroit, & toute l'Eglise aussi, elle demeurera seule à ne le pas faire. Ensuite il raconta tout au long l'entretien qu'il avoit eu avec elle en présence de Madame sa Mere, & le mot de cette Dame, qu'elle ne sçavoit pas qu'elle eût une Fille si brave qui ne relevoit que de Dieu & de son épée; que c'étoit ce qui l'avoit obligé de la transférer. Il conta aussi la signature de ma Sœur Catherine de St. Paul, & étoit ravi d'avoir la plus ancienne de la Maison, & de ce qu'elle avoit dit qu'elle vouloit rendre son obéissance à l'Eglise devant que de mourir. J'écoutai toutes ces Histoires en silence. Je lui représentai ensuite la nécessité qu'il y avoit de mettre encore une autre de nos Sœurs avec nous, & que s'il lui plaisoit de nous donner ma Sœur Jeanne Fare, je répondrois que les Meres en seroient satisfaites; qu'elle ne feroit aucune peine; qu'elle avoit beaucoup de santé; & que du reste elle étoit fort bonne Religieuse & fort douce.

Relation de la Sœur Marie Angélique de Ste. Thérèse.

Relation de la Sœur Marie Angélique de Ste. Thérèse.

Monseigneur se tournant dans sa Chaise dit : „Oui, c'est un mouton, c'est un agneau, c'est un mouton;” ce qu'il répéta tant de fois, que je vis par là qu'il ne faisoit pas de moi le même jugement, & qu'il falloit que cette chère Sœur se fût signalée en fermeté; ce qui fut une consolation à notre chère Mere quand je le lui racontai. Je tentai sur ma Sœur *Marie Claire*, & je vis qu'il y entroit assez, ce qui me fit espérer que Dieu exauceroit les prières que nous lui faisions pour l'obtenir. Je le priai de m'envoyer le Procès-Verbal dont on m'avoit tant parlé. Il me le promit, & y satisfit peu de jours après: il me recommanda de ne le point gêner, parce qu'il n'avoit que celui-là, & qu'on n'en trouveroit plus.

En s'en allant il me dit: „je vous prie de faire mes baise mains à votre bonne Tante.” Je lui fis réponse: „Hélas! Mgr., vous auriez bien d'autres graces à lui faire que celle-là.” Il répondit: „Je lui veux bien faire toutes celles qui ne seront point contre ma conscience” Sur quoi je continuai à lui représenter qu'elle n'étoit pas plus coupable que notre Mere, qu'il avoit laissé communier avant que d'aller à *Meaux*. Il me dit que cela n'étoit pas; qu'il ne s'en étoit plus mêlé, depuis que le Roi lui avoit dit de la donner à son Frère; qu'il la lui avoit abandonnée, & qu'il la traitoit comme il vouloit; mais qu'il estimoit la Mere *Agnès* plus heureuse de ne point communier, que la Mere Abbessé, parce que selon sa pensée elle faisoit autant de Sacrilèges. On peut croire que je ne répondis rien à un tel discours.

L'espérance que j'avois eu de voir ma Sœur *Marie Claire* avec nous ne dura guères. Le P. de *Ste. Marthe* crut, par la peine que j'avois de recevoir les Sacrements pendant que notre chère Mere en étoit privée, qu'il vaudroit mieux m'ôter d'auprès d'elle, & lui donner ma Sœur *Jeanne Fare* pour la servir, & moi me mettre à *St. Thomas* avec ma Sœur. Il fit tout ce qu'il put pour me faire consentir à cette Proposition: mais je n'avois garde de donner les mains à une si rude séparation. Cependant j'étois très mal, & ma fièvre étoit triple-quarte, & ma loupe si grosse & si douloureuse, que je ne pouvois presque plus respirer. Notre Médecin me trouva en danger, & craignit qu'il ne se fit une inflammation de rate: ce qui mit ces bonnes Religieuses fort en peine. Elles consultèrent des Médecins sur mon mal, sans que je le sçusse: ils dirent tous que je pouvois mourir en un moment, parce que cette loupe me pouvoit étouffer: elles le représentèrent à M. l'Archevêque; & la Mere Supérieure m'étant venu voir, se mit proche de notre lit, & me dit tout bas comme en secret, qu'il pensoit à nous remettre à notre Maison de *Paris*; que ma Sœur *Marie Claire* y viendrait avec moi, & que nous nous consolierions ensemble: sans quoi elles me plaindroient, parce qu'il y avoit grande désunion chez

nous, celles qui n'avoient pas signé maltraitant les autres; mais cela n'étoit fondé que sur de faux rapports. Car on nous disoit continuellement, qu'elles étoient dans de grands désordres. L'on tâchoit de nous donner de mauvaises impressions d'elles, mais grâces à Dieu je n'ai jamais eu de soupçon à leur défavantage, & j'ai toujours pris leur défense. Pendant ce temps-là il y eut une Religieuse, qui nous aimoit, qui me dit: „Vous aimés tant vos Sœurs, que vous vous tués d'affliction d'en être séparée: vous seriez bien étonnée si je vous disois qu'elles ne sont pas comme cela pour vous, & qu'elles ne veulent pas que vous retourniez.” Je fus assez surprise: & pour n'en point mentir, je ne sçavois qu'en croire. Je n'en fis néanmoins rien paroître, & je lui dis: „Je ne sçavois croire cela de mes Sœurs; mais quand il seroit vrai, qu'elles m'appréhenderoient, elles ont trop d'esprit pour dire qu'elles ne veulent pas que je retourne. Je suis Religieuse de la Maison, & par conséquent j'y ai autant de droit qu'elles.” Elle répondit que pour le droit, j'y en avois davantage; que tout le monde sçavoit que mes proches avoient fondé la Maison de *Paris*. Je repartis, que je n'y prétendois rien de plus que les autres Religieuses; mais que je n'y avois pas aussi moins de part qu'elles; qu'encore que j'eusse signé je vivois de telle sorte avec la Communauté, que j'espérois que nous serions en parfaite union & amitié.

Quelques jours après la M. Supérieure, me montra une Lettre de M. de *Paris*, par laquelle il lui témoignoit le désir qu'il avoit de me soulager; qu'il iroit à *S. Thomas* & à *Port-Royal*; & ensuite on nous y remettroit toutes deux: ce qu'il seroit au premier jour. Quand je vis cette affaire si avancée, j'en eus bien de l'affliction, ne pouvant du tout me résoudre à quitter notre chère Mere, quoiqu'on me promit que je retournerois auprès d'elle. J'écrivis à M. l'Archevêque: je le remerciai de sa bonté; que ce me seroit un grand avantage de retourner dans notre Maison de profession, si je pouvois y être sans avoir le cœur partagé, & sans être dans une continuelle crainte de ce qui pouvoit arriver à la Mere, son age & ses infirmités me donnant une perpétuelle inquiétude; que si elle venoit à mourir, j'aurois un regret éternel de l'avoir quittée. Je le suppliai très humblement de se souvenir qu'il m'avoit promis que je demeurerois toujours auprès d'elle; que la proposition qu'on m'avoit faite d'en sortir m'affligeoit extrêmement. La Mere Supérieure lut cette Lettre, & me manda dès le soir qu'elle me prioit de ne me point affliger, qu'elle m'assuroit qu'il n'en seroit que ce que je voudrois, & quand il n'y auroit qu'elle, qu'elle s'opposeroit à ma sortie. Elle vint le lendemain me voir & me témoigna beaucoup de bonté & d'amitié.

D'abord que le P. de *Sainte Marthe* lui parla de ce dessein, la Mere Supérieure lui dit, que je ne voudrois point quitter la Mere: & qu'outre cela

LI.
On veut la faire consentir à quitter la M. Agnès, mais inutilement.

LII.
Affliction que lui cause les menaces de la faire sortir d'auprès de la M. Agnès.

Relation cela elle avoit remarqué que j'avois beaucoup d'é- de la Sœur loignement pour M. Chamillard, que je ne vou- Marie An- lois point du tout m'y confesser. Il la pria de me- pelique de dire que pour cet Article je ne devois point avoir Ste. Thé- d'inquiétude; que M. Chamillard ne me verroit rése.

point; que ce seroit lui qui me viendrait confes- ser à son ordinaire; que Monseigneur l'avoit char- gé entièrement de moi, j'étois au lit; c'étoit pour- quoi je ne parlois pas moi-même au P. de *Sainte Marthe*.

LIV. Le 3 de Mars M. de *Paris* vint dès huit heures du matin. Il me dit qu'il me vouloit accorder ce que je lui avois demandé avec tant d'instance (de mettre ma Sœur *Marie Claire* avec nous;) & qu'il me demandoit quand je voulois qu'il l'envoyât querir. Je lui répondis que le plutôt seroit le meilleur: sur quoi il me dit: „Vous l'aurés cette après- „ dînée.” Il prit un très grand plaisir à me dire cette nouvelle & à voir ma joie: Et en vérité je reconnus qu'il lui est plus naturel de consoler que d'affliger, & que certainement il se faisoit de la violence. Il me dit: „Quand vous serés en- „ semble ne vous entétés pas toutes deux; au con- „ traire il faut que vous tâchiés de gagner votre „ bonne Tante: il faut vous mettre l'une à droite, „ & l'autre à gauche, l'embrasser, la prier, la „ conjurer, lui dire, *ma chère Tante, je vous „ prie de considérer toutes les raisons de M. l'Ar- „ chevêque.*” Je répondis, que j'avois trop de respect pour elle pour agir de la sorte; qu'il seroit étrange que je la pressassé de faire une chose qu'elle ne vouloit point: qu'elle auroit sujet de se plaindre de moi, de ce qu'elle m'ayant laissé une entière liberté, je la tourmentassé. Il répondit: „Et „ c'est cela, pourquoi vous l'a-t'elle laissé faire, „ si elle croyoit que ce fût un péché? Il faut bien „ nécessairement qu'elle ne le croie pas: Et pour- „ quoi donc ne le fait-elle pas? Elle a trop d'es- „ prit pour s'imaginer que vous ayés fait un pé- „ ché, que répondra-t'on à cela? On répondra „ *lui dis-je*, qu'elle a plus de lumière que moi: „ qu'elle a cru que ce qui étoit bon pour moi, ne „ l'étoit pas pour elle, parce que bien loin d'a- „ voir des doutes comme j'en avois, elle est per- „ suadée qu'elle ne peut du tout signer en con- „ science.”

M. l'Archevêque me parla de la signature de ma Sœur *Marie Aimée*, dont il étoit merveil- leusement satisfait. Il disoit qu'elle lui avoit parlé avec Esprit; qu'on auroit cru que l'aînée se seroit renduë la première, parce qu'elle étoit la plus douce. Je ne répondis rien autre chose, sinon qu'en effet, elle étoit plus douce. Mais quand nous fûmes sorties j'ajoutai à la Mere Supérieure, que ma Sœur *Magdelaine* avoit beaucoup plus de crainte de Dieu. Elle m'avoit déjà fait voir une Lettre de la Mere *Eugenie*, qui lui mandoit: „ Notre chère *Marie Aimée* communia hier „ après avoir signé le *Formulaire* entre les mains „ de Monseigneur. Cette chère Sœur est fort

„ bien disposée; elle étoit des plus avertées: 97 Relation „ remerciés-en notre bon Dieu. Je la recom- de la Sœur „ mande à vos Saintes prières, & à celles de tou- Marie An- „ tes vos chères Sœurs.” La Mere nous disoit gelique de „ qu'elle avoit vu des personnes qui lui avoient par- Ste. Thé- „ lé, par lesquelles elle avoit sçu que ma Sœur *Ai- rése.* „ mée leur avoit dit que c'étoit son entêtement & son opiniâtreté qui l'avoit faite revenir; & qu'elle avoit reconnu que Dieu n'étoit pas là-dedans, parce que nos Sœurs qui ne signoient point étoient dans de si grands dérèglements, qu'elle s'étoit trouvée obligée de s'en retirer, afin de faire son salut; que jusqu'à ce qu'elle eut pris cette Résolu- tion, elle n'avoit point eu de repos: mais que depuis sa signature elle en avoit un parfait.

M. de *Paris* me demanda mon sentiment du Procès-Verbal, dont il me faisoit toujours des Nouvelles plaintes, & du peu de raison de nos Sœurs, qui l'avoient signé, à ce qu'il prétendoit, sans le voir & sur la parole de deux jeunes Religieu- ses; qu'il y en avoit eu trente qui l'avoient désa- voué: & en se raillant, il ajoutoit: „Elles veu- „ lent bien signer ce que la petite de *Bregy* & „ *Briquet* leur présentent, pendant qu'elles refu- „ sent à leur Archevêque de signer ce qu'il leur „ commande.” Je lui répondis, que je ne pou- vois parler d'une chose que nous n'avions pas vuë: que nous étions sorties les premières.

Demande; M'avés-vous vu si emporté?

„ Réponse; je vous ai vu fort fâché le jour que „ vous nous interdites les Sacrements, & particu- „ lièrement contre notre Mere.

„ D. Il est vrai, mais aussi votre Mere me fa- „ cha.” Il fit un grand discours, que je sup- prime, où il y auroit eu assez à répondre; mais le respect m'oblige à demeurer en silence. La Supérieure & d'autres Religieuses prirent la parole pour dire: „ Monseigneur, nous voudrions bien „ vous avoir vu une fois en colère.” Je ne pus me retenir de leur répondre tout en sa présence: „ Ne le désirés point, vous vous en passés „ bien. Pour vous, ma Mere, Monseigneur „ vous traite avec douceur & bonté, & nous „ avec toute sorte de sévérité. Je sçai qu'étant „ notre Supérieur, il nous tient la place de „ Dieu, qui conduit les ames par différentes „ voies.” Il me regarda sans me dire un seul mot.

Comme il se levoit pour s'en aller, l'on vint dire un mot à la Supérieure. Je profitai de ce moment, & lui dis assez bas: „Mgr. j'ai des pei- „ nes horribles, je ne dors point les nuits quand „ je dois communier.” Il me répondit: „Vous „ avés tort, vous avés tort.” Je le suppliai de permettre à la M. *Agnès* d'approcher des Sacre- ments; mais sa réponse fut la même; & en me quittant: „ Oh bien, dit-il, ma Fille, attendés „ la Sœur *Marie Claire* avec patience ou impa- „ tience, lequel vous voudrés.” Je dis: „ ce se- „ ra avec impatience, Monseigneur.” Je retour- „ nai

Relation de la Sœur Marie Angélique de Ste. Thérèse.

LV. Arrivée de la Sœur Marie Claire. Joie qu'on ressent réciproquement à son arrivée.

LVI. Son entrevue avec la M. Agnès; & son Entretien au sujet des Sœurs dispersées.

naï auprès de ma chère Mere pour lui dire cette bonne nouvelle qui la réjouit beaucoup. La Mere Supérieure y voulut être présente, & elle admira comme elle demeura dans son assiette ordinaire. Elle lui dit: „Voilà, ma Mere, une grande joie.” Oui, lui dit notre chère Mere, „c'est du sucre dans l'absinthe.”

Sur les trois heures après midi, on me vint querir: je fus sous la porte: dès que ma chère Sœur eut salué la Mere Supérieure à genoux, nous nous embrassâmes avec la tendresse qu'on se peut imaginer, & nous ne pûmes pas retenir nos larmes; les Religieuses furent si touchées de cet abord, qu'elles pleurèrent avec nous. Elle me dit, „Allons à notre chère Mere.” Et puis nous ajoutâmes: „& ma pauvre Sœur Angélique!” A ce mot nos larmes redoublèrent; la séparation nous paroissant plus dure par la joie où nous étions de nous revoir après tant de temps.

Ma Sœur Marie-Claire demanda d'aller remercier Saint François de Sales, auquel elle s'étoit adressée pour obtenir cette grace: ce qui contenta merveilleusement les bonnes Sœurs, qui sont ravies quand on leur témoigne avoir de la dévotion à leur Saint Fondateur. Elles nous y menèrent, & devant le Saint Sacrement, & ensuite à notre chère Mere, qui étoit dans son lit. Ma Sœur Marie-Claire se jeta à genoux. Elle étoit si transportée de joie, qu'elle ne pouvoit parler: elle fut reçue par cette chère Mere avec une bonté, une affection & une charité si pleine & si entière, que les Religieuses en étoient dans l'admiration: elle ne lui témoigna pas la moindre peine de ce qu'elle avoit fait, & ne lui en parla pas même la première: Elle avoit résolu, supposé qu'elle n'eut pas été aussi-bien disposée qu'elle étoit, de la gagner par douceur. Je laissai à ma Sœur à dire tout cela elle-même, elle s'en acquitiera mieux que moi.

Ce nous fut une grande douceur d'être deux auprès de notre chère Mere. Elle fut bien mieux servie tant le jour que la nuit. Ma Sœur couchoit à la ruelle de son lit, sur un petit lit que l'on faisoit le soir, la Chambre étant trop petite pour l'y laisser le jour. Elle nous apprit bien des choses que nous ignorions, & son entretien adoucit fort notre solitude. La Mere fut extrêmement touchée de sçavoir par elle la désolation où étoient celles qui étoient seules. Cela nous porta à Supplier le Pere de Sainte Marthe de s'employer auprès de M. de Paris pour mettre ma Sœur Eustoquie & ma Sœur Christine, ou avec ma Sœur Angélique, ou avec ma Sœur Anne Eugénie, en lui représentant que c'étoit bien exposer deux jeunes personnes. Il nous témoigna avoir de la compassion de cet état, & nous promit de faire tout ce qui lui seroit possible. J'avois quasi eu parole de M. l'Archevêque qu'il nous remettrait au Monastère de Port-Royal des Champs au Printemps; je lui écrivis pour l'en faire souvenir, Il

vint lui-même prier la Mere Supérieure de nous dire qu'il nous accorderoit cette demande au premier jour; & le Pere de Sainte Marthe me dit aussi qu'il y devoit remettre celles qui étoient exilées, & qu'à cause de cela on ne feroit point d'autre changement.

La Mere se trouva plus mal la Semaine Sainte: Elle ne laissa pas d'écrire à M. l'Archevêque pour lui demander la Ste. Communion pour Pâques. Il fit réponse à son ordinaire à la M. Supérieure qu'il la prioit de dire à la Mere Agnès qu'il ne lui pouvoit écrire, parce qu'il étoit trop occupé, étant à lui à Officier ces jours Saintes; qu'il ne lui pouvoit du tout permettre d'approcher des Sacraments dans la défobéissance où elle demeurait; qu'il se feroit son Procès à lui-même, s'il le lui accordoit. La Mere Supérieure lui lut cette Lettre. Notre chère Mere l'entendit sans dire un seul mot. Le lendemain elle dit à la Mere Supérieure: „ma Mere, que dirés-vous à Monseigneur s'il vous demande ce que j'ai dit. Je lui dirai, ma Mere, répondit-elle, que vous avés fait à votre ordinaire, que vous n'avez point parlé. Ma Mere, reprit la Mere Agnès, vous lui pouvez dire que je me suis souvenu de ce qui est dit dans le pécaume, j'ai été troublée & je n'ai point parlé.

Les Religieuses ne lui firent point d'insulte comme nous l'apprehendions: elles agissoient avec quelque sorte de respect: il n'y avoit que le refus de la signature qu'elles blamassent en elle; car du reste elles disoient que c'étoit la plus grande Abbesse qu'il y eut au monde; qu'elle étoit capable de réformer les Maisons Religieuses, & de servir utilement l'Eglise; qu'on ne pouvoit rien reprendre dans sa conduite: elles admiroient sa vertu, sa douceur, sa piété, mais tout cela ne les empêchoit pas de dire, qu'il falloit adorer les jugemens de Dieu; que si elle ne signoit, elle ne laisseroit pas d'être damnée: elles espérent pourtant, à ce qu'elles disent, que Dieu ne l'abandonnera pas, & qu'elle reconnoitra avant que de mourir son misérable état. La Mere Directrice, avec laquelle j'eus un assez grand entretien dans le temps qu'elles attendoient la Bulle, me disoit avec exclamation: „quoi! faut-il qu'une si belle ame soit perdue? Bon Dieu, quelle Doctrine que celle qu'on vous a enseignée! nous sommes bienheureuses de n'être pas dans ces maximes.” Je m'échauffai autant qu'elle, & lui répondis assez fortement, & la quittai en lui disant: „je ne comprends pas, ma Mere, comment vous ne faites pas de scrupule de juger & de condamner des personnes qui sont à Dieu: il les jugera & vous aussi, & vous reconnoîtrez alors que ceux que l'on a opprimés étoient innocents.” Depuis elle ne m'a jamais tenu de tels discours.

Encore que j'aie dit que le soin que l'on avoit de nous fut très grand, nous n'avons pas laissé pour-

Relation de la Sœur Marie Angélique de Ste. Thérèse.

LXII. Maladie de la M. Agnès. Elle écrit à M. l'Archevêque pour obtenir les Sacraments. Elle est refusée.

LVIII. Estime que les Religieuses de Sainte Marie font des vertus de la Mere Agnès.

LIX. Diverses preuves qu'elles ont

Relation pourtant de souffrir plusieurs incommodités: par de la Sœur exemple, de demeurer seules les nuits étant mala-

ressenti du défaut d'attention des Religieuses de Sainte Marie.

Marie Augelique de Ste. Thérèse. je la fus le lendemain, sans que l'on mît personne avec nous: ma fièvre augmenta, l'ayant triple-quarte, l'on me saigna quatre fois en une semaine. La Mere *Agnès* étoit en si grande inquiétude, de ce qui me pouvoit arriver, étant très mal les nuits, le frisson me prenant à cinq heures le soir, que cette pauvre Mere en perdit entièrement le sommeil. C'étoit le plus quand elle dormoit trois heures. Elle ne reçut aucun soulagement des remèdes qu'on lui fit pour cela. Elle fut un mois entier dans cette insomnie, qui nela quitta que quand ma Sœur fut venuë. De mon côté je n'avois pas moins de peine de voir souffrir la Mere, & de n'y pouvoir remédier. Elle disoit ses Matines toute seule. Un soir ma fièvre étoit si forte, que je n'avois point l'Esprit libre étant toute en reverie, & nonobstant cela quoique les Religieuses craignissent assez, elles ne laissent pas de nous laisser à la miséricorde de Dieu & au secours d'une pauvre aveugle, qui logeoit près de nous. Si notre Chambre eut pu tenir trois lits, je ne doute point qu'elles n'y eussent mis quelqu'un. L'on mit sur la fin une clochette, que nous avons sonnée dans le besoin. La Sœur qui avoit soin de nous étoit infirme; elle faisoit balayer la Chambre & porter le bois à une autre. Sa Charge à elle étoit de nous faire dîner & souper; de nous donner ce que nous avions besoin, & de nous conduire quand nous sortions. Ma Sœur *Marie-Claire* les soulagea, car elle seroit la Mere & moi aussi: de sorte qu'elles ne venoient plus qu'à de certaines heures. Elle n'avoit non plus de liberté que nous, ne sortant point de la Chambre sans une garde.

LX. On lui apprend la signature de la Sœur Françoise Claire. Entretien à ce sujet. Mort de cette Sœur.

Le Samedi de Pâques la Mere Supérieure nous vint dire que ma Sœur *Françoise Claire* étoit fort malade; qu'elle avoit reçu le Saint Viatique après avoir signé: je dis: „eh quoi, signer? le For- mulaire, répondit-elle; si elle ne l'avoit pas fait, on ne lui auroit pas donné les Sacrements: elle est dans une paix & dans une joie si grande d'avoir obéi, qu'elle a prié qu'on vous dise, ma Mere, qu'elle voudroit que vous & toutes les Sœurs l'eussent fait: il y avoit déjà assez de temps qu'elle y pensoit. Si elle avoit eu, répliquai-je, ce dessein-là, elle n'auroit pas passé la fête de Pâques sans Communier. Nous demeurâmes fort affligées de cette Nouvelle, & de la surprise qu'on faisoit à notre chère Sœur: elles en faisoient un triomphe, disant qu'à la mort on voyoit la vérité. L'on ne nous parloit plus d'autre chose que de cette prétendue conversion; car véritablement voilà comme elles regardent la signature, qui est la grace des graces pour les Filles de *Sainte Marie*, au regard des Religieuses de *Port-Royal*. Le Lendemain la Sœur qui avoit

soin de nous entra exprès pour nous dire, que la pauvre malade empiroit tous les jours; que les Meres Ursulines étoient fort affligées de la perdre; qu'elles admiroient sa vertu; & qu'elle étoit si bien disposée, qu'elle disoit des choses admirables sur la signature. Je lui dis: „Ma Sœur, qu'est-ce qu'il y a de si beau à dire sur la signature? rien autre chose, sinon elle a signé. Elle se tut, & s'en alla en faisant une façon bien froide.

Etant allées au jardin, la Communauté nous vint joindre contre l'ordinaire; il y a apparence que c'étoit exprès. Les Sœurs nous témoignèrent d'abord qu'elles prenoient part à notre affliction, de perdre notre Sœur. Je les remerciai, & dis; que nous en étions fort touchées; que c'étoit un des meilleurs sujets de chez nous; & que pour surcroît de notre douleur, nous la voyions mourir dans une Maison étrangère, privée de toute consolation. Les Religieuses se mirent aussitôt sur la signature, admirant la grace que Dieu lui avoit faite. Moi, qui en avois bien une autre pensée; je demandai si notre pauvre Sœur avoit connoissance quand elle avoit signé: ce qui ne tomba pas à terre; elles nous assurèrent qu'elle l'avoit parfaite, & que les inflammations de poulmon, qui étoit sa maladie, n'étoient point le jugement.

Quelques jours après sa mort, la Mere Supérieure m'envoya prier d'aller au Jardin. Je ne voulois point y aller avec ma Sœur *Marie-Claire*. La Mere commença par me dire d'un air sérieux, qu'elle vouloit avoir un éclaircissement avec moi, parce qu'elle étoit en peine de ma disposition: que j'avois dit, qu'en me rapportant què ma Sœur *Gertrude* s'étoit confessée à Monseigneur, on avoit ajouté à cause de la surprise que j'en témoignois, que c'étoit assurément qu'elle avoit voulu s'accuser à lui-même de lui avoir désobéi; j'avois répondu que je ne m'en étois pas confessée: que si cela étoit, j'aurois fait une grande faute; que je faisois un grand tort à *M. Cheron*; qu'il lui avoit pourtant dit, qu'il ne pouvoit pas me donner l'Absolution autrement. Je lui répondis, que je ne pouvois lui rendre compte de ce qui s'étoit passé dans ma confession; mais que je la suppliois très humblement d'en être en repos: qu'il étoit vrai que j'avois dit en présence de la Mere Directrice, qu'on ne devoit pas se Confesser d'une chose qu'on avoit faite par conscience; que ce n'étoit pas une désobéissance, mais la crainte de Dieu qui m'avoit empêchée de signer.

Elle me répéta qu'elle étoit en peine de ma disposition, que je témoignois toujours être fâchée, quand quelques-unes de nos Sœurs avoient signé: que j'avois demandé si ma Sœur *Françoise Claire* l'avoit fait avec connoissance, au lieu que je devois souhaiter, si j'étois comme je devois, que toutes nos Sœurs eussent rendu cette obéissance à Monseigneur. Je lui dis qu'elle savoit que j'a-

Relation de la Sœur Marie Augelique de Ste. Thérèse.

LXI. Son Entretien avec la Mere Supérieure au sujet de ses dispositions. Préventions de cette Mere (Supérieure) contre celles qui ne s'ignent pas.

Relation
de la Sœur
Marie An-
gelique de
Ste. The-
rèse.

vois toujours dit que j'étois persuadée que mes Soeurs ne regardoient que Dieu dans le refus qu'elles faisoient; qu'elles croient fortement que la signature est un péché; que j'avois eu les mêmes peines, & qu'ainsi je ne pouvois pas les désapprouver: qu'il étoit vrai que j'avois signé; que la privation des Sacrements m'avoit été extraordinairement pénible; que je ne m'étois résoluë de le faire, qu'ensuite des avis de M. Cheron, & sur la Déclaration que j'avois faite à M. l'Archevêque en sa présence, & qu'avec tout cela elle sçavoit ce qu'il m'en avoit coûté. Elle répondit, il est vrai que vous vous êtes fait d'étranges violences; & je dis toujours, que je crois que vous avés souffert autant que les ames du Purgatoire. Ce nous fut une occasion à toutes deux de lui parler des angoisses où nous étions encore. Nous avions beaucoup de peine de n'oser nous déclarer tout-à-fait. Elle nous tint une grande heure à nous entretenir de signature: que sans cela on ne donneroit pas les Sacrements à la mort, ni que l'on n'enterrerait pas en terre Sainte. „ Voyés, mes Sœurs, dit-elle, quelle douleur ce sera de voir refuser les Sacrements à la Mère Agnès, & jeter son corps à la voirie, un corps que vous voudriés révéler. „ Nous étions si touchées d'être entre les mains de personnes si fermées à toute raison, que ces Entretiens me faisoient d'ordinaire malade, & celui là me fit avancer ma fièvre.

LXII.
M. Chamillard va lui annoncer (& à ses Compagnes) la Bulle du Pape.

Le 19 Mai entre les 8 à 9, heures du soir, on nous vint dire, comme nous allions nous retirer, que M. Chamillard nous demandoit de la part de M. l'Archevêque, c'étoit pour nous signifier la Bulle. D'abord qu'il nous vit, il commença par nous dire que la plus grande partie de notre Communauté n'avoit pas signé; que les Sœurs lui avoient toujours témoigné avoir de la peine du Formulaire de l'Assemblée, disant que le Pape ne demandoit point la signature: qu'on avoit jugé nécessaire pour le bien de la paix de représenter à Sa Sainteté que les Religieuses & les Evêques n'y vouloient point avoir égard: que là-dessus le Saint Pere avoit envoyé une Bulle, où il ordonne la signature à tous, & en particulier aux Religieuses: qu'après cela on ne pouvoit plus avoir d'excuses. Il nous la donna ensuite à lire.

LXIII.
Lecture de cette Bulle: Entretien à ce sujet.

Quand elle fut achevée, la Mere lui dit ce qu'elle a mis dans sa Relation. Pour moi je lui fis presque un refus en ces termes: „ M. j'ai eu de si grandes peines d'avoir signé, que j'en ai perdu la Santé: je crois qu'une seconde signature me feroit perdre l'Esprit, ce que je ne desiré pas. „ Il répondit: „ Vous guérirés de celle-là. „ Ma Soeur & moi lui dîmes que M. l'Archevêque nous avoit donné sa parole que nous ne signerions plus rien. Il répliqua: „ oh vous signerés le Formulaire du Pape, ou vous serés privées des Sacrements; & bien davantage,

„ on vous excommuniera: voyés ce que dit la Bulle. [Que l'on encourt l'indignation du Dieu tout puissant, & des saints Apôtres Pierre & Paul:] cela doit faire trembler. „ Il nous exagéra ensuite d'une manière étrange les prétendus désordres qu'il y avoit dans notre Maison depuis que nous en étions sorties. Disant qu'il n'y avoit pas seulement forme de Religion; qu'on ne leur pouvoit faire garder leurs Constitutions; que leur désobéissance ne regardoit pas seulement la signature, mais toutes choses généralement; qu'il suffisoit que M. l'Archevêque témoignât désirer d'elles quelque chose, pour leur faire faire tout le contraire: qu'enfin il n'y avoit rien de si étrange que l'abandon de Dieu; qu'elles étoient dans l'endurcissement du cœur. „ Elles ont fait, disoit-il, plus de péchés depuis que vous n'y êtes plus, qu'il ne s'en étoit fait en dix ans. „ Nous répondimes, qu'il n'y avoit qu'à y mettre nos Mères; qu'en effet c'étoit une chose extraordinaire de voir un corps sans tête. La Mere Agnès ajouta, que l'on reconnoissoit assez à présent que ce n'étoient pas elles qui rendoient les Sœurs fermes. Il répondit avec dureté: „ Ce n'est pas pour cela qu'on vous en a ôtées, c'est pour votre désobéissance. „ La Mere répartit, que toutes étoient coupables de la même faute, supposé qu'il y en eut. Il répliqua, qu'il étoit vrai, mais qu'on n'avoit pu chasser 60 filles en une heure; que nous pouvions bien nous attendre de ne mettre jamais le pied dans pas une de nos Maisons, si nous ne signions le Formulaire du Pape; que l'on mettroit nos Sœurs qui demeureroient dans l'opiniâtreté une à une dans les Monastères de Madame de Fontevault, & que cela seroit aisé. Nous nous retirâmes là-dessus: il étoit près de neuf heures & demie. Notre disposition étoit de joie mêlée de crainte; de joie, de nous voir rentrer dans le combat avec nos chères Mères & toutes nos Sœurs; & de crainte, dans l'appréhension de notre foiblesse, que nous avions si malheureusement éprouvée, & qui me fait toujours trembler, sçachant que je ne suis capable par moi-même que de tomber une seconde fois.

Nous avions témoigné en repassant le Mandement à M. Chamillard, être surprises d'y avoir déjà vu la signature de quelques-unes de nos Sœurs: je lui dis qu'elles s'étoient bien précipiées. Il répondit, qu'il leur avoit dit qu'elles pouvoient attendre la Communauté. „ Mais, ajouta-t-il avec plaisir, il y a des naturels plus fervents les uns que les autres, elles auront plus de mérite d'avoir obéi plus promptement. „ Nous remarquâmes celles de nos Sœurs qui avoient signé le premier Mandement, & qui n'étoient point à celui là, & nous les lui nommâmes. Il dit: „ Elles le feront: la Sœur Candide a quelque difficulté, de ce que le Formulaire de Rome ne parle point de Saint Augustin. „ Nous lui dîmes qu'il nous paroïssoit aussi mauvais que celui de l'Assemblée,

Relation que l'on faisoit jurer sur les saints Evangiles. Il de la Sœur nous répondit d'une manière pitoyable. Il nous Marie An- fit entendre que ma Sœur *Catherine de St. Paul* gelique de- obéiroit, que ma Sr. *Euphrasie*, ma Sr. *Helène* Ste. Thé- & ma Sr. *Gerrude* lui avoient donné leur parole; rèse. que ma Sr. *Melthilde* lui avoit écrit quelle s'étonnoit fort des difficultés que faisoient les Sœurs.

LXIV.
M. Chamillard revient le lendemain. Suite du même sujet.

Le lendemain il revint pour faire voir un papier à la Mere *Agnès*, qui s'excusa de le signer. Il nous dit qu'il alloit signifier la Bulle à nos Sœurs exilées. Il avoit vu ma Sr. *Angelique* le jour de devant: il ne nous dit rien d'elle, sinon qu'elle se portoit bien, & qu'il lui avoit laissé le Mandement. Il s'adressa à ma Sœur *Marie Claire* & lui dit: „que ne signés-vous?” Elle lui répondit: „Monsieur, je prendrai le temps de trois mois pour prier Dieu, & voir ce que fera notre Communauté. „Je lui dis que le changement de ma Sœur *Flavie* étoit bien grand. Il me répondit avec joie: „Il est vrai, elle est comme *St. Paul*: „devant sa Conversion il n'y avoit personne si attaché à la Loi: mais depuis, nul n'a été plus zélé & plus fervent.”

LXV.
Zèle des Religieuses de Marie pour la signature.

Je ne puis exprimer ici le zèle de la Supérieure pour la signature: elle avoit autant d'impatience de la faire, que nous en avions d'horreur & de frayeur. Nous l'apprîmes, par la joie où elles étoient elle & ses Religieuses, le jour que le Mandement fut publié dans les Paroisses. Elle témoigna devant nous à M. *Chamillard* l'inquiétude où elle étoit de ce qu'on ne le leur avoit point encore apporté. Il lui dit: „Ma Mere, assurément „que vous en aurés un;” & en effet il le lui apporta lui-même dès le lendemain. La Sœur qui avoit soin de nous, vint nous apporter notre dîné à midi à son ordinaire: d'abord qu'elle entra je lui vis un visage si content, que je dis tout bas à ma Sœur *Marie Claire*: „voulés vous gager qu'elles „les signeront aujourd'hui?” Je ne me trompai pas; car presque aussitôt que nous fûmes à table, elle nous dit: „Mes chères Meres, vous voulés „bien que je vous quitte, nous allons signer.” Comme elle ouvrit la porte pour sortir, elle s'écria: „j'abhorre tous les *Fansenistes*, & toutes „leurs maximes.”

LXVI.
Le P. de Ste. Marthe va la confesser. Leur Entretien.

L'Assistante nous vint trouver en même-temps, elle s'adressa à notre chère Mere; elle tenoit le Mandement tout déployé, avec une écritoire à la main: „Ma chère Mere, ce dit-elle, nous vous „supplions tres humblement de nous faire l'honneur de signer avec nous, & vos Sœurs aussi.” Nous répondîmes, que si nous avions à signer, ce seroit avec notre Communauté & non avec la leur. L'après-dînée une autre bonne ancienne nous étant venu voir à son ordinaire, sa première parole fut celle-ci: „Oh bien, nous avons tantôt „assez signé, Dieu merci: voilà pour le moins „trois fois, on ne manquera pas de nos signatures. Que je sçai bon gré, ajouta-t-elle, à „nos Sœurs domestiques! elles ont député Ma-

„rie *Augustine*, elle est venuë trouver notre Me- „re dans la chambre de l'Assemblée; elle s'est „mise à genoux & lui a dit: ma Mere, je viens „de la part de toutes nos Sœurs supplier très-hum- „blement votre charité de nous faire signer aussi- „bien que nos Sœurs; car nous sommes aussi bon- „nes Catholiques, & nous voudrions bien con- „damner les hérésies de *Jansenius*.” Notre Mere, „continua-t-elle, lui a répondu: Ma Sœur, je „sçai bien que vous êtes dans cette disposition „la: ce que fait la Communauté, vous le faites „aussi étant du corps, n'en soyés pas en peine, „jésuis pourtant fort aisé de vous voir dans ce fen- „timent, ces pauvres filles ne font-elles pas bien „serventes?” Nous lui répondîmes qu'elles s'en trouveroient mieux de ne l'être point sur cette affaire; & nous adressant à elle, nous lui dîmes: „Mais, ma pauvre Sœur, est-il possible que vous „n'ayés point de peine d'avoir juré sur les Evan- „giles?” Elle répondit: „Nenny, notre Mere „nous a dit de bonnes raisons, & je voudrois „que cela vous fût aussi facile qu'à nous, vous „seriés bientôt en répos.”

Le P. de *Ste. Marthe* nous vint confesser: il me dit que M. l'Archevêque lui avoit fait des plaintes de moi; qu'il étoit fâché de ce que je disois que je ne signerois pas. Je me déclarai donc plus que jamais à ce bon Pere: je lui dis toutes mes anciennes difficultés & les nouvelles; que le *Formulaire* du Pape & la Bulle empiroit cette affaire plus qu'elle n'avoit jamais été; que toutes les raisons de mes Sœurs étoient les miennes; que la signature que j'avois faite séparée d'elles m'avoit jetée dans un grand trouble; qu'il ne m'étoit pas possible de rien faire; que j'avois toujours demandé à Dieu depuis, qu'il me donnât un moyen de sortir de l'état où j'étois; que puitqu'il me l'offroit, je ne devois pas le perdre. Il me dit toutes les raisons ordinaires de l'obligation de se soumettre aux Puissances de l'Eglise: il m'alléguâ aussi son exemple, qu'il avoit signé plusieurs fois, & qu'il étoit prêt de le faire encore trente fois si l'on vouloit.

Ses raisons & son exemple ne m'ébranlèrent point: je le pria de dire à M. l'Archevêque que je le suppliois très-humblement de se souvenir qu'il m'avoit donné sa parole que je ne signerois plus; que j'étois si mal qu'on me feroit mourir si on me vouloit encore tourmenter là-dessus; que j'avois assez de peine de l'avoir fait une fois; que le regret m'en dureroit toute ma vie. Il me dit que c'étoit un scrupule mal fondé: il ne laissa pas néanmoins d'ajouter, cela est fâcheux.

Il me dit une fois: „Vous êtes heureuse, ma „fille, de n'être point à *Port-Royal*. On donne à „vos Srs. des papiers injurieux à Mr. l'Arche- „vêque: ces Messieurs n'épargnent personne: „on en a trouvé un entre les mains d'une Re- „ligieuse, contre notre Congrégation, qui est „tout rempli de calomnies & de faussetés: on „N 3 „juge

Relation de la Sœur Marie Angelique de Ste. Thérèse.

LXVII
LXVIII
LXIX
LXX
LXXI
LXXII
LXXIII
LXXIV
LXXV
LXXVI

Relation
de la Sœur
Marie An-
gelique de
Ste. The-
rèse.

LXVII.
M. Chamil-
lard va leur
annoncer
leur trans-
port à Port-
Royal des
Champs.

„ juge de nos intentions secrètes : Monseigneur
„ me l'a donné, il étoit extrêmement fâché de
„ cela.” Une de ses grandes raisons qu'il répète
„ le plus souvent, c'est que l'on condamne tout le
monde, le Pape, son Archevêque, les Evêques,
les Docteurs, tous les ordres & toutes les Reli-
gieuses, qu'on croit qu'ils seront tous perdus, &
qu'il n'y aura de sauvés que ceux qui ne signeront
point : que nous disons que nous ferions un juge-
ment téméraire contre M. d'Ypres, & que nous ne
faisons point de difficulté de juger toute l'Eglise.

La veille de la Saint Jean à 8 heures du soir
M. Chamillard vint pour nous proposer le trans-
port à Port-Royal des Champs. Il s'adressa à la
Mere Agnès, & lui dit : „ Ma Mere, j'ai été sig-
nifier la Bulle à toutes vos Sœurs qui sont dehors :
„ elles m'ont presque toutes dit la même chose
„ (qu'étant séparées elles ne pouvoient rien-faire,
„ qu'on ne les eût réunies avec les Meres & les Srs,
„ qu'on a dispersées en différents Monastères, dans
„ votre Maison des Champs;) car pour celle de
„ de la Ville vous n'y devés pas penser, vous n'y
„ retournerés point, les Srs. qui ont signé vous
„ appréhendent, & elles ne désirent pas que vous
„ y retourniés.” La Mere Agnès repondit, que
quand la chose seroit à son choix, elle préféreroit
la Maison des Champs. Il lui demanda si elle vou-
loit qu'il en parlât à M. de Paris. La Mere ré-
pondit qu'il lui seroit plaisir; & sur ce que lui &
la Mere Supérieure témoignèrent qu'il seroit bon
qu'elle en écrivit elle-même, elle s'y engagea. La
Mere Supérieure dit: „ Je crois que si vos Srs. de
„ Paris sçavent que la Mere Angelique de Saint
„ Jean est à votre Monastère des Champs, el-
„ les y voudront aller.” Mr. Chamillard répon-
dit, „ S'il y en a quelques veillent suivre, nous les lais-
serons aller volontiers, aussi-bien ont-elles besoin
„ d'un Chef: que la Mere sçavoit les gouverner les
„ ayant élevées; que c'étoit des Esprits diffi-
„ les.” La Mere demanda s'il n'y avoit point
de condition, parce qu'elle n'en pouvoit accor-
der aucune. Il l'assura que non, que c'étoit
seulement pour prier Dieu & pour aviser ensen-
ble à ce que nous aurions à faire. La Mere é-
crivit le Lendemain la Lettre qu'elle avoit promi-
se, où elle demandoit notre réunion aux Champs,
avec plus d'empressement qu'on n'en pouvoit
avoir de faire cesser l'éclat que faisoit notre dis-
persión.

J'ai oublié de marquer que depuis qu'on nous
eut signifié la Bulle, les Religieuses que nous
voyions ne perdoient point d'occasion de nous ex-
horter à nous y soumettre, nous disant tout ce
que leur zèle leur suggéroit, & nous voulant faire
accroire que tout le monde se rendoit, jusqu'à
M. d'Alençon & M. d'Angers, qui disoient qu'ils
n'avoient plus rien à dire puisque le Pape parloit.
On nous menaçoit d'excommunication, de sépa-
ration dans les Monastères de Madame de Fonte-
vrault, & pour comble de damnation on me di-

soit que l'affection que j'avois pour notre Com-
munauté seroit cause de la perte de mon salut.
Par la grace de Dieu, je ne m'étonnois plus de
ce qu'elles me disoient. Je leur répondois que
l'excommunication seroit injuste; que je la crai-
gnois néanmoins, mais qu'il falloit suivre Dieu
jusques dans les périls:

Le 26 Juin M. Chamillard revint & demanda
la Mere Agnès, pour lui dire que M. l'Archevê-
que étoit près de lui accorder sa demande pourvu
que nos Sœurs de Paris voulussent bien aller avec
elle qu'il avoit cru qu'elles en seroient bien aises,
mais qu'elles ne le vouloient point, & que cepen-
dant il étoit résolu de ne point accorder l'un sans
l'autre. La Mere fut surprise de ce changement,
& elle dit qu'il n'avoit point parlé le premier jour
des Sœurs de Paris. Il répliqua qu'on ne seroit
rien si elles n'y alloient, parce qu'elles ne man-
queroient pas de dire qu'elles n'auroient pas con-
feré avec les Meres: il fit de grandes plaintes,
d'elles, disant qu'il fuffisoit de leur proposer une
chose quand elle seroit à leur avantage pour qu'el-
les la rejettassent: qu'au commencement elles
disoient, qu'elles se seroient estimées heureuses de
conserver une de leurs deux Maisons: qu'enfin on
ne comprenoit rien à leur conduite, qu'elles
n'avoient point du tout de raison, que leurs meil-
leurs amis-mêmes les condamnoient. Il nous
raconta que d'abord, il fit cette Proposition à
trois ou quatre des anciennes, „ parce, dit-il, que
„ lorsque j'en demande une, elles s'assemblent
„ ainsi, mais je ne m'en soucie pas. Elles en
„ témoignèrent une grande joie, & me dirent,
„ M., la bonne Nouvelle! Quoi! nous verrions
„ notre chère Mere? Il faut s'il vous plaît que
„ nous en parlions à nos Sœurs. Elles y allèrent,
„ & elles revinrent me dire: Monsieur, nous
„ voyons bien que c'est un piège que l'on nous tend,
„ nous ne quitterons point notre Maison: il n'y
„ a qu'à nous rendre la Mere Agnès ici.” Enfin
qu'il seroit trop long de rapporter, & qui aura
sans doute été écrit par nos Sœurs.

Le 27 M. Chamillard nous vint dire que tout
étoit rompu, parce que nos Sœurs ne vouloient
point du tout aller au Monastère des Champs, &
qu'ainsi nous demeurerions où nous étions éter-
nellement: que l'on donneroit notre Maison
à Madame de Fontevrault, qui mettroit nos Srs.
une à une dans les siennes. La Mere Agnès lui
dit avec sa douceur ordinaire: „ Mr., pour moi,
„ mon éternité ne fera pas longue.” Il nous parla
avec une dureté incroyable, recommençant tou-
jours ses plaintes contre nos Srs. & ses menaces
des traitements qu'on leur feroit & à nous, en-
forte que je ne pus m'empêcher de lui dire que
nous sçavions bien qu'il disoit toutes les choses au
pis; que ce qui me touchoit le plus, étoit son
peu de compassion pour des personnes affligées,
qu'il

Relation
de la Sœur
Marie An-
gelique de
Ste. The-
rèse.

LXVIII.
Négociation
pour réunir
toutes les
Religieuses
de Port-
Royal à la
Maison des
Champs.

LXIX.
M. Chamil-
lard va leur
annoncer
que le Pro-
jet (de les
réunir) étoit
rompu.

Relation de la Sœur Marie Angélique de Ste. Thérèse. qu'il sembloit vouloir accabler. Il demeura interdit, & dit: „Ma Sr., peut être que tout n'est pas encore rompu, il ne dépend plus que des Srs.” Nous lui dîmes qu'il n'y avoit plus rien à attendre de nous pour la signature dans la captivité où nous étions; que nous n'avions plus qu'à souffrir. Quand il fut parti, la Mere Supérieure embrassa notre chère Mere de la meilleure grace du monde, en lui disant avec bonté: „Ma pauvre Mere, tâchons de vivre le mieux que nous pourrons ensemble.”

Le 29 au matin nous vîmes M. de la Brunetière, qui nous traita avec civilité. Il venoit sçavoir si nos Sœurs avoient fait réponse. Sur ce que la Mere Supérieure lui dit, que lorsque nous serions réunies nous ferions quelque chose, il répondit: *On ne l'espère pas, elles ne feront rien.*

LXX. M. de Paris va à Ste. Marie avec M. l'Abbé Bossuet. Leur Entretien avec la M. Agnès & la Sœur de Sainte Thérèse. L'après-dinée M. l'Archevêque demanda la Mere Agnès pour la troisième fois, depuis plus de dix mois. Il nous dit d'abord que le temps qu'il avoit donné pour la signature approchoit; qu'il ne sçavoit quelle étoit notre pensée là-dessus, mais que pour lui il en trembloit, il en frémissoit. Il fit un très-long discours sur l'obligation à la signature, & Monsieur l'Abbé Bossuet fit aussi le sien. M. de Paris parla ensuite du voyage de Port-Royal des Champs; qu'il falloit bien nous réunir pour prendre notre dernière Résolution, qu'il ne pouvoit pas aller à toutes ces filles qui étoient transférées, sçavoir ce qu'elles voudroient faire; qu'il vouloit aussi que celles de Paris y fussent. Il demanda quelles réponses elles avoient faites à la Mere. Il fit venir la Tourrière qui venoit de Port-Royal, qui lui dit qu'elle n'en apportoit point, & qu'elles lui avoient dit qu'elles n'avoient pas encore le temps d'écrire. Il se fâcha, & dit: „Je m'en doutois bien, c'est qu'elles attendent des Nouvelles de leurs Jansenistes; car elles ont toujours des communications. Si je m'y mets je les ferai bien mener à Port-Royal des Champs, devant même que la Mere Agnès de Saint Paul y aille.” & puis il ajouta, „dès que vous y serez, votre Mr. de Sainte Marthe y accourra, & l'on vous y portera des imprimés, & puis vous ne ferez rien.”

Je lui répondis: „je pense, Monseigneur, qu'il est bien loin.” Il dit „Où est-il?” je répondis, „Je n'en sçai rien, comme vous pouvez croire, Monseigneur; mais je crois qu'ils auront tous suivi le Conseil de l'Évangile, l'on vous persécute en une Ville, fuyés en l'autre: voilà du moins ce que je ferois si j'étois en leur place.” Il reprit: „Est-ce que vous croyés que je les égorgerois?” Je répliquai: „non pas cela, Monseigneur; mais en vérité je crois que vous ne les traiterés guères bien.” Il continua: „Ces Messieurs ont fait une Apologie pour vous autres, je ne sçai si vous l'avez vue: il y en a deux Livres. Ils y ont mis que

„Port-Royal porte les marques sanglantes de ma cruauté, & en regardant la Mere Agnès en ai-je, dit-il, égorge quelques-unes?” Jerépondis: „Monseigneur, on tire le sang du cœur quand on afflige les personnes.” Je m'adressai à M. Bossuet, & lui dis: „Si ce ne sont pas des marques sanglantes, au moins sont-elles bien sensibles & bien affligeantes. Il y a plus de dix mois que nous sommes mortes les unes pour les autres, & que nous souffrons ce que Dieu seul sçait.” Il répondit avec compassion: „Il est vrai, il est vrai.” M. de Paris fit de grandes plaintes de nos Sœurs; qu'elles lui défobéïssent en tout, & demanda pourquoi elles ne vouloient point aller au Monastère des Champs. La Mere lui répondit: „Monseigneur, si vous le leur commandés, elles iront. Je veux bien le leur commander, répliqua-t-il, mais elles feront des bruits terribles: si vous aviez vu la vie qu'elles firent quand je transférâi les trois dernières, cela étoit horrible. La Sœur Françoise Claire qui est morte, & qui étoit une bonne Religieuse (aussi-a-t-elle signé) me tenta tout-à-fait: ces grises crioient horriblement, & se jettoient sur elle; elle leur dit, allés, mes Sœurs, allés, il faut obéir comme il faut, Monseigneur vous commande de vous retirer.” Il demanda si on nous avoit fait voir la Relation des Meres Ursulines: „Vous y voyés, ajouta-t-il, qu'à la mort, quand on va être jugé de Dieu, on voit ce qu'on doit faire. Elle a fait bruler tous ses Livres, pour marque, disoit-elle, de la sincérité avec laquelle elle avoit signé, & qu'elle n'avoit point de restriction: c'étoit une bonne Religieuse.”

Monsieur l'Abbé Bossuet, lorsque Monsieur de Paris parloit du changement, & qu'il appréhendoit que nos Sœurs ne fissent du bruit, me dit: „Elles feront un Procès-Verbal” me faisant entendre que cela déplairoit à M. l'Archevêque, qui étoit fort chagrin & mélancolique. Il nous quitta néanmoins un peu plus gai, sur ce que la Mere Agnès lui dit, *Monseigneur il faut excuser: ce sont de pauvres Filles effrayées.* Il dit: *je m'en vais les défrayer, si je puis.*

Le lendemain M. Chamillard revint le soir. Nous avions dit à la Mere Supérieure que nous étions résolus de ne le pas voir: elle y alla seule & elle revint dire à la Mere très-sérieusement avec une grande gravité: „Ma Mere, M. Chamillard vient pour vous demander s'il faudra des Archers pour les conduire vos Sœurs à Port-Royal, & s'il en faudra autant que le jour qu'on vous enleva.” Nous nous mîmes à rire, & dîmes; „Voilà une demande qui n'appartient qu'à M. Chamillard.” Elle continua: „C'est que ces créatures firent des bruits horribles, quand on enleva les trois dernières; vous ne les connoissés plus, ma Mere, elles sont bien changées.” La Mere, répliqua. „Ma Mere, est-ce que ces Sergents

Relation de la Sœur Marie Angélique de Ste. Thérèse.

LXXI. M. Chamillard fait demander à la M. Agnès s'il faudra des Archers pour les conduire à Port-Royal des Champs. Réponse de cette Mere.

Relation
de la Sœur
Marie An-
gelique de
Ste. Thé-
rèse.

Sergents mettront la main sur leur bouche pour les empêcher de crier? Vous donnés donc votre parole, *continua-t-elle*, qu'il n'en sera pas besoin: oui, ma Mere, *répondit la Mere Agnès*, elles protesteront & appelleront seulement; car elles le doivent, & ensuite elles sortiront comme des moutons." La Supérieure dit, "On s'attend bien qu'elles appelleront," & s'en retourna rendre cette réponse à M. Chamillard, qui l'attendoit.

Depuis ces mouvements tout demeura en suspens: nous ne scavons si la chose se feroit ou ne se feroit pas: nous nous contentions de prier Dieu, & de lui exposer le désir que nous avions de nous voir réunies, & nous avions un double sujet de le souhaiter pour le soulagement de la Mere Agnès, qui avoit une telle douleur d'avoir appris par une rencontre que la Lettre qu'elle avoit écrite à M. l'Archevêque pour lui demander la Communion, avoit été mal interprétée; que si elle avoit eu moins de fermeté, je crois qu'elle en seroit morte: elle changea si fort en trois heures de temps, qu'elle n'étoit pas reconnoissable. Je n'ai jamais tant admiré son humilité que dans cette occasion.

LXXII.
Affliction
que lui cause
la créance
que les
Sœurs avoient
donnée à des
faussetés,
dont elle se
justifie.

Les derniers jours de notre exil ne furent pas moins pénibles pour moi: j'eus de l'affliction autant que j'en ai jamais eu; tant par l'état où étoit notre bonne Mere, que par la connoissance que l'on me donna d'une Lettre, qui me faisoit voir la créance que nos Sœurs avoient donnée à des faussetés qui me rendoient une des plus ingrates personnes de la terre, si j'avois été assez misérable que de tomber dans un si grand renversement: j'ai éprouvé que ce qui vient des amis est cent fois plus difficile à porter que les mauvais traitements des Ennemis. Ma Sœur avoit aussi sa bonne part de cette disgrâce: notre consolation à l'une & à l'autre, est que hors la signature dont nous sommes coupables, du reste par la grace de Dieu nous étions entièrement innocentes, n'ayant point changé de sentiments ni de conduite en quoi que ce soit.

LXXIII.
La M. Ange-
lique de St.
Jean & la Sr.
Briquet arri-
vent à Ste.
Marie. Joie
réciproque
quelles le té-
moignent.

Le jour de la Visitation de la Sainte Vierge, qui est la grande fête de cet Ordre, comme nous ne pensions qu'à remercier Dieu de nous l'avoir faite passer avec plus d'attention à ce mystère; & à le prier de nous donner une bonne nuit, il nous échaça aussitôt, nous ayant même donné plus que tout le monde étant retiré & endormi, j'entendis fort sonner au tour. Il nous vint aussitôt dans l'esprit à ma Sœur & à moi, que c'étoit quelque ordre de M. de Paris pour nous: nous allâmes ensemble à la chambre d'une Bienfaitrice prier ses femmes de chambre d'avertir les Mères au Dortoir: mais un demi-quart d'heure après, la Mere de Chandénier vint promptement heurter à notre porte, qui fut bientôt ouverte; car nous attendions de pied ferme: elle nous demanda si

nous voulions bien recevoir avec nous, la Mere Angelique & la Sœur Briquet. Je ne puis exprimer quelle fut notre joie: je n'en ai jamais ressenti une pareille en toute ma vie: nous étions si transportées, que nous éveillâmes notre Mere pour lui dire cette bonne nouvelle: elle n'en fut pas moins ravie que nous: elle joignit aussitôt les mains pour remercier Dieu.

Nous scavons si peu ce que nous faisons, que nous la laissâmes toute seule sans lumière, pour nous en aller avec les Mères sous la porte, moi avec le frisson de ma fièvre. Dès que ma Sœur fut entrée, elle se mit à genoux avec sa chère compagne devant la Révérende Mere Supérieure, & puis nous nous jettâmes aux pieds de ma Sœur, qui n'étoit pas encore relevée: je lui dis en l'embrassant, que je la suppliois de recevoir un enfant prodigue, qui lui demandoit très humblement pardon. Il me semble que dans ce moment elle me reçut dans son cœur, tant elle me témoigna de joie & de charité: ma faute ne m'avoit point retirée d'elle, elle avoit au contraire augmenté mon respect pour elle, & le désir que j'avois d'avoir ses avis. Après que ces deux chères exilées eurent adoré le St. Sacrement, elles furent se jeter entre les bras de notre chère Mere. Je n'entrepris pas de dire quel fut cet abord, je le laisse à ma Sœur. Les Religieuses de Ste. Marie témoignèrent prendre grand plaisir à voir notre joie: elles avoient même de la peine à se retirer: la crainte néanmoins de nous ôter la liberté les obligea de s'en aller.

Quand elles furent sorties notre joie redoubla; car nous avions bien des choses à nous dire, & toutes prisonnières que nous étions, nous apprîmes bien des nouvelles à notre chère Sr. Angelique, qui en scavoit si peu, qu'il sembloit qu'elle revînt d'un nouveau monde; ce qui nous fit pleurer voyant l'extrême captivité où on l'avoit tenuë; elle étoit avec cela si changée & si maigrie, qu'elle n'étoit pas à peine reconnoissable. On nous faisoit cependant accroire qu'elle ne se porta jamais mieux: elle avoit actuellement de la fièvre. Nous reconnûmes par sa disposition qu'elle avoit acquis dans sa prison & dans ses liens bien des richesses spirituelles. Nous ne comptâmes qu'une heure cette nuit, qui nous fut merveilleusement agréable.

A cinq heures du matin on nous vint dire qu'il falloit partir, & l'on nous pressa extraordinairement, que nous laissâmes toutes nos hardes en désordre. Je leur donnai les clefs de nos coffres. Je ne sc'ai si ce sont elles qui nous ont ôté les copies des lettres que la Mere avoit écrites à M. de Paris & à la Reine de Pologne. Nous ne dîmes adieu à personne, les Sœurs n'étant pas encore levées. La Mere Supérieure fit des excuses à la Mere Agnès de la conduite qu'elle avoit tenuë sur nous. La Mere lui répondit qu'elle la remercioit très-humblement de nous

LXXIV.
Leur départ
de Ste. Marie
pour Port-
Royal des
Champs.

nous

Relation nous avoit traitées avec charité, mais qu'elle ne de la Sœur pouvoit s'empêcher de la prier de rétracter ce Marie An-qu'elle avoit dit, que Dieu avoit permis que le gelique de mal qui étoit dans P. R. éclatât, qu'elle avoit appris Ste. Thé-des Prières de l'Eglise, qu'on ne doit point souffrir qu'on accuse des Catholiques d'hérésie. La pauvre Mere demeura muette. Je me mis à genoux devant elle & devant quelques autres, & leur demandai pardon des sujets de mauvaise édification que je leur avois donnés, & de toutes les peines que je leur avois faites: elles me témoignèrent beaucoup d'amitié; & il y en eut quelques-unes qui pleurèrent: elles nous prièrent instamment, comme elles avoient déjà fait, de ne point croire ce qu'on nous pourroit rapporter qu'elles auroient dit à notre désavantage; que l'on faisoit souvent parler les personnes au contraire de leurs sentimens; qu'elles avoient déjà éprouvé cela depuis que nous étions avec elles: elles nous firent promettre d'entretenir commerce de lettres.

LXXV. Avant que de sortir je demandai pardon à Dieu de la faute que j'avois faite: le bonheur de celles avec qui j'étois & qui étoient demeurées fidelles, me sembloit si grand, que cela r'ouvrit ma plaie, surtout quand je vis nos chères Sœurs dans les carrosses: je les considérois comme des Saintes, au lieu que je me voyois une pauvre péchereuse: j'étois ravie de retourner avec elles, & je l'appréhendois un peu, craignant que ce que j'avois fait ne leur donnât de l'éloignement pour moi; desorte que le cœur me battoit si fort, quand j'entrai avec elles dans l'Eglise, que je n'en pouvois plus. J'acceptai cette humiliation & toutes celles où je croyois aller entrer, comme une partie de ma pénitence; mais elles me reçurent avec tant de charité & d'amitié, qu'elles me comblèrent d'une reconnaissance qui durera, s'il plaît à Dieu, jusqu'au dernier soupir de ma vie. Je me jettai aux pieds de nos chères Sœurs, & leur demandai très-humblement pardon de les avoir scandalisées & affligées.

C'est dans le même sentiment que je déclare ici que je rends nulle ma signature, qui a été l'effet de ma foiblesse; n'ayant pu porter l'état pénible où j'étois, comme je l'ai fait voir dans cette Relation. Je supplie très-humblement toutes les personnes qui la verront, soit durant ma vie ou après ma mort, de demander miséricorde pour moi, qui me sens entièrement très-redevable à la justice, tant pour cette faute que pour bien d'autres encore. Je reçois la privation des Sacramens, dans laquelle je suis rentrée, en esprit de pénitence; & je me considère comme les anciens Pénitents qu'on chassoit du pied des saints Autels. Je m'estime heureuse que la providence de Dieu me réduise en l'état où je dois être. Voilà les véritables sentimens de mon cœur, que je prie Dieu de conserver & d'augmenter. Fait en notre Cellule de

Port-Royal des Champs le douzième Septembre 1665.

Signé, Sœur MARIE ANGELIQUE de Ste. Thérèse, Religieuse indigne.

Fin de la Relation de la Sœur Marie Angelique de Ste. Thérèse (Arnauld d'Andilly.)

Relation de la Sœur Marie Angelique de Ste. Thérèse.

I^{re}. RETRACTATION

De la Sœur

MARIE ANGELIQUE DE STE. THERESE,

(Arnauld d'Andilly.)

JE, soussigné, Sœur Marie Angelique de Ste. Thérèse, Religieuse de Port-Royal du St. Sacrement, me sens obligée de déclarer en quelle disposition j'ai signé le *Formulaire*, & la faute que je crois avoir commise en cela. La Captivité où nous nous sommes trouvées réduites sans qu'on nous voulût accorder aucunes des personnes que nous avions demandées pour nous Confesser, mais nous réduisant à trois, aux quelles nous ne pouvions avoir confiance; & les menaces qu'on nous faisoit de nous laisser mourir sans Sacramens m'ayant jettée en d'extrêmes angoisses, Monseigneur l'Archevêque m'ayant demandée, me fit voir une Déclaration écrite & signée de sa main, par laquelle il disoit vouloir lever nos scrupules, en assurant que nous ne ferions point de mensonge ni de faux témoignage en signant. Il m'envoya une personne pour lui communiquer mes doutes; & cette personne m'assura qu'avec cette Déclaration je pouvois signer sans crainte & sans être retenuë par ce mot d'*acquiescement*, qui me faisoit grande peine: desorte que Monseigneur l'Archevêque étant venu, je signai en effet; mais ce ne fut qu'en lui déclarant plusieurs fois que je ne condamnois point Mr. d'Ypres; que je l'estimois; & que je le reverois; que je ne me séparois point de mes Sœurs ni de toutes les personnes qui nous ont conduites; & que je n'avois intention en signant, que de rendre une soumission de respect à la décision du St. Siège. Surquoi Monseigneur me dit: je ne vous demande qu'une soumission respectueuse à la décision que le Pape a faite d'une Doctrine; que s'il a mal jugé, c'est pour lui.

Depuis cette action je n'ai point trouvé le repos qu'on m'avoit dit qu'avoient les autres Srs. qui avoient signé. Car ma douleur a été excessive; mes larmes sont devenues ma nourriture; & ma peine a été si grande, que je ne l'ai pu dissimuler aux Religieuses qui nous voient; & qui s'en sont si bien aperçues, qu'elles comptent

LXXV. La Sœur Angelique de Ste. Thérèse demande pardon à ses Mères & à ses Sœurs du scandale qu'elle leur avoit donné en signant.

Relation de la Sœur Marie Angélique de Ste. Thérèse.

tent quasi pour rien ce que j'ai fait, parce qu'elles disent que je ne suis pas changée de sentiments: & j'ai même sçu que Monseigneur l'Archevêque a dit à la Mere Supérieure de Céans, que la personne de qui j'avois pris avis m'avoit fait signer de la main, & non pas de cœur; & que je n'avois pas plus donné que ce que nous avions fait par la signature que nous lui avions envoyé étant toutes à *Port-Royal*. Il est vrai aussi que je n'ai pas eu intention de faire davantage; mais en quoi je pense avoir offensé Dieu, est de n'avoir pas assez pris garde que ma signature, devant devenir publique, & les interprétations que je lui avois données demeurant secrètes, je condamnois en effet, contre mon intention, ce que je n'avois pas voulu condamner; & je paroissois me séparer de mes Sts. qui n'ont pas signé, quoique mon intention eut toujours été de ne m'en pas séparer. C'est ce qui m'oblige de faire cette Déclaration, pour la décharge de ma Conscience, sans sçavoir si Dieu me donnera quelque occasion de la pouvoir rendre publique, étant plus prisonnière qu'on ne sçauroit croire; afin que tout le monde sçache que je n'ai prétendu faire par ma signature que ce que j'avois déjà fait par les Actes des cinquième & du dixième Juillet; que je n'ai point voulu me séparer de mes Sœurs qui n'ont point signé; que j'ai toujours estimé leur fermer; & que je demande à Dieu la grace de rentrer dans la participation de leurs souffrances, & d'être avec elles jusqu'à la fin en *Notre Seigneur Jesus-Christ* un même esprit & un même cœur.

Fait à Ste. Marie du Fauxbourg St. Jacques le Septième Février 1665.

SR. MARIE ANGÉLIQUE
DE STE. THERÈSE, Religieuse de Port-Royal.

II^e. RETRACTATION

De la Mere

ANGÉLIQUE DE STE. THERÈSE.

GLOIRE A JESUS AU TRES-SAINTE
SACREMENT DE L'AUTEL.

Je, Sœur Marie Angélique de Sainte Thérèse, Religieuse de Port-Royal du Saint Sacrement, prosternée devant Dieu dans le dernier abaïssement où une Créature criminelle puisse être, demande très-humblement pardon à sa divine Majesté, de ce que je l'ai offensée, & à toute l'Eglise, de ce que je l'ai scandalisée en signant le *Formulaire*: je reconnois que mes péchés, mon orgueil & mes infidélités continuelles ont attiré sur moi cet aveuglement si terrible sur la fausse

créance que j'ai eu que la Déclaration que M. l'Archevêque m'avoit donnée par écrit, me pouvoit exempter du mal que je reconnois dans la signature simple du *Formulaire*, l'accablement de corps & d'Esprit, où ma captivité m'avoit réduite, & particulièrement la privation des Sts. Sacrements, m'ayant jettée dans des troubles & dans des doutes qui me portèrent à demander du conseil, que je suivis en me faisant violence, mais néanmoins en croyant le devoir faire; j'avois peut-être besoin de l'expérience que j'ai faite pour me persuader combien il y a peu de fureté à mettre sa confiance dans les hommes, puisque quelque effort que j'aie pu faire pour suivre avec soumission les avis que l'on m'a donnés, ils n'ont pu m'exempter des reproches de ma conscience, qui se rendit mon accusateur & mon juge, aussitôt que j'eus fait cette action; ayant été depuis dans des regrets & dans des troubles si étranges, que je n'aurois plus espéré d'avoir de repos en ma vie, si je ne sçavois que Dieu par sa miséricorde infinie est toujours prêt de pardonner à ceux qui lui confessent avec douleur leurs égarements & leurs péchés. C'est pourquoi je me sens obligée en conscience de rétracter devant lui & devant l'Eglise, comme je fais présentement, la signature du *Formulaire* que j'ai faite dans un état de captivité, où elle ne pouvoit passer ni pour libre ni pour volontaire; sans que je prétende par là excuser ma faute, que je désire au contraire de pleurer toute ma vie; & je supplie très-humblement toutes les personnes qui verront cette présente rétractation, que j'en fais, de demander à Dieu qu'il me donne un véritable Esprit de pénitence, & la grace de lui demeurer fidelle dans la Nouvelle occasion que sa miséricorde m'a offerte de pouvoir encore souffrir pour sa vérité, dont je me reconnois entièrement indigne après l'infidélité que j'ai commise; mais j'ose néanmoins espérer de la grace toute puissante de *Jesus-Christ*, que j'invoque de tout mon cœur, que je ne serai plus si malheureuse que de tomber dans un si grand précipice; je me mets sous la protection de la Sainte Vierge ma patronne, qui est le refuge des pécheurs, sous celle de Saint Jean Baptiste, de Saint Pierre & de Saint Paul, de Saint Jean l'Evangeliste, de Saint Michel, & de tous les Saints Anges mes Protecteurs, & en particulier de mon Ange Gardien, de Saint Benoit, de notre Pere Saint Bernard, de Saint Jean Chrysostome, de Saint Augustin, de Sainte Lucie & de Sainte Thérèse: je les prends tous à témoin de cette rétractation sincère que je fais de mon propre mouvement, & dans une pleine liberté d'Esprit, & que je prétends mettre écrite & signée de mon seing entre les mains de mes Supérieures, désirant qu'elle soit jointe, si cela se peut, à l'Acte que j'ai fait quelque temps après ma signature, qui ne me semble pas assez ex-
près

Relation de la Sœur Marie Angélique de Ste. Thérèse.
près & assez suffisant, pour réparer cette faute, que je vois encore tout d'une autre manière que je ne faisois alors, depuis le bonheur que j'ai d'être réunie en ce lieu-ci avec nos chères Mères & nos chères Sœurs, dont la fermeté & la vertu est le sujet de notre admiration, comme leur charité est celui de ma reconnaissance, & me donne des ressentiments que je ne leur sçaurois assez témoigner. J'ai supplié les Mères soussignées de me servir de témoins, ne pouvant pas avoir de Notaires, comme je le désirerois, à cause de la Captivité extrême où l'on nous retient. Fait en notre Cellule de Port-Royal des Champs le jour de la fête de notre Père Saint Bernard, vingtième d'Août 1665.

SOEUR MARIE ANGÉLIQUE DE SAINTE THERÈSE, Religieuse indigne de Port-Royal du Saint Sacrement.

SOEUR MAGDELEINE DE SAINTE AGNES.

SOEUR CATHERINE AGNES DE SAINT PAUL.

SOEUR MARIE DE SAINTE MAGDELEINE.

SOEUR DOROTHÉE DE L'INCARNATION.

SOEUR ANGÉLIQUE DE SAINT JEAN.

SOEUR ANNE DE SAINTE EUGENIE.

Lettre de la Mere Agnès à Monseigneur l'Evêque d'Angers.

GLOIRE A JESUS AU TRES SAINT SACREMENT.

Ce 8 Novembre 1664.

Il y a huit jours, mon très cher Frère, que je devois m'être donné l'honneur de vous écrire pour vous remercier très-humblement, comme je fais, de votre dernière, qui m'a apporté, comme toutes les autres, une entière satisfaction; & qui est d'autant plus grande, qu'elle est l'unique que je reçoive dans l'état où je suis. Ce qui m'a fait différer, c'est que depuis ce temps-la ma Nièce a eu l'esprit extraordinairement occupé & affligé de la Proposition que Mgr. l'Archevêque lui fit de signer, en lui donnant en même-temps une Déclaration écrite & signée de sa main, par laquelle il l'assure qu'elle ne feroit pas un mensonge ni un faux témoignage: mais que ce seroit seulement une autre terme moins clair, qu'elle supplia très-humblement Mgr. l'Archevêque d'ôter; mais il ne le lui accorda pas. Elle lui demanda avec grande instance une personne de conscience & de probité, pour lui communiquer ses peines; & il lui envoya la personne qu'elle avoit demandé, à qui elle a parlé plusieurs fois; & il l'a assurée que cette Déclaration la mettoit à couvert. Sur quoi elle s'est résoluë de le faire, n'ayant pas d'autre lumière. à ce qu'elle dit, pour opposer d'autres raisons à celles qu'on lui a données.

Relation de la Sœur Marie Angélique de Ste. Thérèse.
Vous serés peut-être en peine, mon très cher Frère, [de sçavoir] comme j'ai pris cette action. Je vous dirai que cette chère enfant m'a ouvert son cœur de tout ceci avec tant de confiance, que si je lui avois témoigné que je serois affligé qu'elle fît autre chose que moi, elle ne l'auroit jamais fait. Mais à Dieu ne plaise que je sois fait. Mais à Dieu ne plaise que je sois fait sur la foi d'autrui. Je sçai que les ames sont à Dieu; & que c'est à lui à leur donner les sentiments qu'elles doivent avoir. Tout ce que j'ai désiré d'elle, c'est qu'elle prît conseil: & c'est aussi ce qu'elle a fait sans se hater: au contraire, elle auroit désiré avoir beaucoup plus de temps qu'elle n'a eu. Je lui ai promis que je l'aimerois toujours; & elle m'y oblige en toutes façons; & principalement à cause de la manière dont elle a agi avec beaucoup de crainte de Dieu, & d'apprehension de l'offenser. Ce qui lui fait une telle impression, que j'ai toutes les peines du monde à la consoler, comme je crois le devoir faire, puisqu'elle n'a eu d'autre motif dans ce qu'elle a fait, que de suivre l'avis d'une personne sage, & qui est à Dieu. Je vous dirai que ma Nièce (Marie Charlotte) avoit signé deux jours devant sa Sœur, sur la même Déclaration. Je les recommande toutes deux, & moi, à vos saintes prières; & je vous supplie très-humblement de nous tenir toutes trois, sans oublier ma Sœur Angélique, sous l'ombre de vos ailes; je veux dire de nous protéger devant-Dieu dans ce temps d'affliction, en nous regardant comme des personnes qui sont entièrement à vous, & qui vous demandent en toute humilité voire sainte Bénédiction.

Sœur Catherine AGNES DE ST PAUL, Religieuse indigne.

Lettre de la Mere Agnès à la Sœur Angélique de Sainte Thérèse.

GLOIRE A JESUS AU TRES SAINT SACREMENT.

Ce 26 Novembre 1664.

Je désire, Ma très chère Sœur, de vous donner ce petit écrit, qui vous servira pour éclaircir nos amis de ce qui c'est passé entre vous & moi sur le sujet de l'action que vous avez faite; & premièrement je vous dois rendre justice, que vous n'avez point manqué à la confiance envers moi dans l'accablement d'Esprit où vous vous êtes trouvée auparavant que de signer, voyant que l'on nous tenoit dans une si grande rigueur, que de ne nous vouloir accorder aucune personne à qui nous voulions parler de nos peines avec confiance, ce qui vous a donné des angoisses extrêmes, dans lesquelles néanmoins vous n'avez dit plusieurs fois que vous ne vouliez rien faire que je n'approuvassé ou que je ne fissé moi-même. Mais je n'ai pas cru qu'il falut régler la conscience sur celle des autres, ni rien faire par imi-

Relation de la Sœur Marie Angélique de Ste. Thérèse.
 imitation; que c'étoit à Dieu à donner la force dont on avoit besoin; & que ce seroit s'appuyer sur un bras de chair que de la prendre en une créature. Etant donc arrivé que Monseigneur l'Archevêque vous apporta une Déclaration écrite & signée de sa main, par laquelle il vouloit lever nos scrupules, en assurant qu'on ne feroit point de mensonge ni de faux témoignage en signant, vous lui demandâtes une personne de piété pour lui communiquer vos doutes: & je vous abandonnai entièrement entre les mains de Dieu & les siennes. Vous prîtes son Conseil avec un entier désintéressement, le conjurant, comme j'en suis témoin, de vous le donner selon Dieu, sans avoir égard à vos peines, dans lesquelles vous aimâtes mieux demeurer toute votre vie que d'offenser Dieu. Il se passa huit jours, que vous employâtes à prier Dieu avec larmes, & à consulter cette même personne, qui vous assura qu'avec cette Déclaration, vous pouviés & deviés signer sans crainte & sans être retenuë par ce mot d'*acquiescement*, qui vous faisoit grande peine. Vous aurâtes toujours voulu tarder, mais Monseigneur étant venu pour cela, il falut signer; ce que vous fîtes en lui déclarant plusieurs fois que vous ne condamniés point Monsieur d'Ypres; que vous l'estimâtes; que vous le reverâtes & y avâtes dévotion comme à un Saint. Que vous ne vous séparâtes point de toutes les personnes qui nous ont conduites, en nommant ceux qu'on connoit davantage: Et que vous n'avâtes intention en signant que de rendre une soumission de respect à la décision du Saint Siège. Ce que Monseigneur répéta en ses termes: „Je ne vous demande qu'une soumission respectueuse à une décision que le Pape a fait d'une Doctrine; que s'il a mal jugé, c'est pour lui.” Depuis cette action vous n'avâtes pas éprouvé le repos que les autres Sœurs qui ont signé ont eu, à ce que l'on dit; car je vous porte témoignage que votre douleur a été excessive, & que j'ai été obligée de la modérer en vous disant qu'il n'y avoit que l'image du péché dans votre action & non le péché même toutes les circonstances qui y sont intervenuës vous en ayant exemptée, comme je croyois, & pour avoir remarqué en vous une augmentation de crainte de Dieu, d'amour pour la vérité, & d'union avec toutes nos Sœurs qui ne l'ont pas fait. Et il ne m'a pas été difficile de garder la promesse que vous avâtes exigée de moi auparavant que de rien faire, qui étoit que je ne me déchargerois pas de votre conduite, ayant trouvé en vous un Esprit humilié & docile, qui vous fit écouter tout ce qu'on vous dit; ce qui me fait croire que par une conduite admirable de la miséricorde de Dieu, il veut tirer de ce mal apparent un bien solide & véritable pour votre ame.

Sœur Catherine AGNES DE ST. PAUL, Religieuse indigne.

Copie d'un Billet de la Mere Agnès écrit de sa main avec du crayon & sans datte.

Relation de la Sœur Marie Angélique de Ste. Thérèse.

Je fais ces lignes pendant la nuit que ma pauvre Sœur a la fièvre, pour vous dire plus franchement que par elle-même, qu'elle ne fut jamais si bien disposée qu'elle est, non pas même à Port-Royal, où elle hésitoit, pensant qu'on en demandoit trop, & qu'il n'y alloit pas d'un si grand péché. Depuis que nous sommes ici elle a été dans des foibles extrêmes, & quasi au désespoir. Mais depuis qu'on lui conseilla de signer, elle entra dans une si grande crainte, qu'elle demandoit la mort à Dieu devant que d'en venir là. Mais on lui dit que Mgr. retireroit sa Déclaration. La peur de se retrouver dans les mêmes angoissés la fit signer; mais avec des larmes infinies: desorte qu'on peut dire qu'en faisant ce qu'il ne falloit pas faire, elle se convertissoit à Dieu & s'attachoit à la vérité, dans laquelle elle est à présent si ferme, que son plus grand désir seroit de le déclarer; & elle m'a dit vingt fois toute fondue en larmes, qu'elle vouloit se rétracter: ainsi le poison a été son antidote. Elle est si mal de sa quarte, que je ne sçai ce qui en arrivera. Je l'ai toujours assurée que Dieu l'avoit voulu guérir en la blessant. Je n'avois jamais vu une si grande contrition. Elle a horreur d'elle-même & révère toutes celles qui sont fermes. Elle n'a pu souffrir qu'on l'ait congratulée céans, disant qu'elle avoit suivi le conseil qu'on lui avoit donné, mais avec une extrême peine. Je ne sçaurois dire le quart de ce que je voudrois à cause de ma vuë, qui ne me permet pas de relire.

Réponse de Mr. d'Angers à la Lettre de la Mere Agnès.

24 Décembre 1664.

J'ai appris, ma très chère Sœur, avec une consolation très sensible, que vous avés une Lettre du bienheureux François de Sales, par laquelle il fait paroître la charité que Dieu lui avoit donnée pour toute notre Famille: & je ne m'étonne pas qu'elle vous soit si chère & si précieuse. Elle vous devoit ce me semble servir d'une très puissante recommandation au lieu où vous êtes; mais Dieu vous veut présentement dans un état de peine, de souffrance & d'affliction, & cela durera tant qu'il lui plaira. Je vois bien, ma très chère Sœur, que vous êtes étonnée que je n'aie fait aucune réponse à votre Lettre du 3 du mois passé touchant ma Nièce: mais que vous aurois-je pu dire sur un tel sujet, dans une aussi grande Captivité que celle où vous continués d'être; non, par la grace de Dieu, que je craigne de dire mes sentiments, puisque je veux bien

Relation bien que tout le monde les sçache; mais parce-
de la Sœur que plus je vas avant, & moins je m'accoutume
Marie An- à me voir réduit à ne vous écrire que des Lettres
gelique de que l'on voit auparavant que de vous les rendre,
Ste. The- comme si nous étions des personnes convaincuës
rése. d'avoir conspiré contre l'Etat. Dieu jugera un
jour si nous méritons d'être traités de la sorte.
J'avois cru que cette pauvre Enfant seroit
traitée différemment de vous après avoir signé,

mais je vois que non, puisqu'elle n'a aucune
nouvelle de la Famille, non plus que vous.
Il faut adorer dans le silence les secrets de la
divine providence; c'est tout ce que nous pou-
vons faire présentement ma très chère Sœur,
& assurés-vous que mon cœur est tout à vous.

Relation
de la Sœur
Marie An-
gelique de
Ste. The-
rése.

† HENRY,
Evêque d'Angers.

F I N.



RELATION

De la Sœur

MARIE CHARLOTTE DE STE. CLAIRE

(ARNAULD D'ANDILLY.)

Religieuse de Port-Royal.

Exilée, 10. aux Filles de St. Thomas, ruë Vivienne: 20. à la Visitation du
Fauxbourg St. Jacques, avec la Mere Agnès (sa Tante.)

O mon ennemie, ne vous réjouissés point de ce que je suis tombée: je me releverai après que je me serai
assise dans les Ténèbres; le Seigneur est ma lumière. Je porterai le poids de la Colère du Sei-
neur, parce que j'ai péché contre lui, jusqu'à ce qu'il juge ma cause, & qu'il se déclare pour
moi contre ceux qui me persécutent; il me fera passer des Ténèbres à la lumière; je
contemplerai sa justice. Michée Chap. VII. v. 8 & 9.

GLOIRE A JESUS-AU SAINT SACREMENT DE L'AUTEL.

I.
La Sœur Ma-
rie de Ste.
Claire de-
mande d'être
réunie avec
la M. Agnès.

LE 26 Août 1664. M. l'Archevêque
étant sorti du Chapitre où il venoit
de nommer les Religieuses, aux-
quelles il faisoit commandement de
sortir du Monastère, du nombre
desquelles j'étois, il entra dans le Chœur ac-
compagné de quelques Ecclésiastiques, & appela
la Mere Agnès & celles qui devoient partir
les premières. M. du Plessis (Grand Vicaire)
étant demeuré dans le Chapitre avec la Com-
munauté, je me mis à genoux devant lui, &
le suppliai avec instance d'obtenir de M. l'Ar-
chevêque que je pussé être avec la Mere Ag-
nès: je lui représentai l'infirmité de ma Sœur
Angelique Thérèse, qui à peine étoit relevée
d'une fort grande maladie qui ne lui permettoit
pas de rendre elle seule à la Mere les services
qui lui étoient nécessaires, sans se faire beau-
coup d'effort, puisqu'elle même avoit besoin
d'une personne pour la soulager. Il me témoi-
gna de la compassion, & m'assura qu'il y feroit
son possible. Il y eut plusieurs de nos Sœurs

qui lui parlèrent de la conduite si extraordinaire
qu'on tenoit sur la Maison. Il répondit: „S'il
y avoit eu un Archevêque à Paris, il y a dou-
ze ans que ce que vous voyés aujourd'hui se-
roit fait." Ayant oui cela je me retirai, en
disant: „Ce n'est donc pas le refus de la signature
qui est cause de la ruine de notre Maison; mais
on nous ordonne la signature, afin d'avoir un
prétexte pour nous perdre; car il y a douze ans
qu'on n'en parloit point."

En même-temps j'entrai dans le Chœur, où
étoit la M. Agnès, pour me recommander à ses
prières, & lui dire, comme je le croyois, le der-
nier adieu: mais avant que j'approchasse d'elle,
M. l'Archevêque m'ayant aperçuë, me vint
prendre par le bras avec une promptitude extraor-
dinaire, & me retira avec force, en disant: „Com-
ment, vous me défobéissés encore? Sortés
d'ici, vous venés accabler la bonne Mere." Je
lui répondis: „Mgr., je n'ai point entendu que
vous eussiez défendu de dire adieu à la M. Ag-
nès:" & ainsi je me retirai, ne pensant plus à
rien

II.
Destruction
de Port-Ro-
yal détermi-
née depuis 12
ans: la si-
gnature du
Formulaire
sert de pré-
texte pour
l'exécution.

Relation de la Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire.

rien qu'à m'abandonner à Dieu & à sa divine providence, que je considérois particulièrement attentive sur nous dans un événement si extraordinaire. Je sortis avec la Mere Prieure & ma Sœur *Anne de Ste. Cecile*; mais auparavant je me mis à genoux devant M. l'Archevêque, & lui demandai sa Bénédiction: il me la donna, & s'apercevant que j'étois touchée, il me dit: „Re- „ gardés Dieu, regardés Dieu.” Je lui répondis: „ Oui, Monseigneur, je le regarde, & c'est en „ lui que je mets toute ma confiance.

Etant sortie, nous nous mêmes toutes trois à genoux devant le Tableau de Notre Seigneur, représenté sous la figure du bon Pasteur qui est à l'Autel de la petite Chapelle de l'Eglise. La Mere Prieure & ma Sœur *Anne Cecile* firent leur prière, pour moi je m'offrois de nouveau à ce divin Pasteur, me mettant sous sa protection pour ce qui me pourroit arriver, le suppliant qu'il me fit la grace d'être une de ses brebis qui écoute sa voix; & qu'en le suivant j'espérois que je ne serois point troublée. Et ayant trouvé mon Pere dans l'Eglise présent à un Sacrifice, qui étoit le sien aussi bien que le nôtre, je lui demandai sa Bénédiction, ne sachant pas si je le reverrois jamais: il me conduisit devant l'Autel, où il se mit à genoux, & m'y fit mettre avec lui; & ayant fait sa prière, je lui dis: „ Mon Pere, vous m'avez „ déjà donnée à Dieu une fois, donnés-moi en- „ core à lui en cette seconde occasion.” Je ne savois point en quelle Maison l'on me menoit; mais mon Pere, qui prit la peine de nous conduire jusq'au carosse, l'ayant demandé à l'Ecclésiastique qui nous conduisoit, j'appris que c'étoit aux Filles de Saint *Thomas*.

III.
Son départ.
Elle passe à
Montmartre.

Lorsque nous fûmes montées dans le carosse, la Mere Prieure commença le Pseaume *Beati immaculati*, & nous le poursuivîmes tout du long. La Mere Prieure fut la première placée à la *Vistation* de la rue *Montorgueil*. Je me séparai d'avec elle en la Suppliant de prier Dieu que rien ne fut capable de rompre notre union. Lorsqu'elle fut entrée, l'Ecclésiastique me pria de venir à *Montmartre* pour accompagner ma Sœur *Anne Cecile*, qui se trouvoit mal, & qu'il avoit ordre d'y conduire. Je l'acceptai très-volontiers, comme une providence de Dieu toute particulière pour aller mettre toute notre Communauté sous la protection des Saints, qui nous ont acquis le don de la Foi au prix de leur sang; & demander à Dieu sur le même lieu où ils l'ont répandu, qu'il lui plût nous faire la grace par leur intercession de mépriser pour son amour les faveurs & les caresses du monde. & de n'en point craindre les menaces ni les adversités.

IV.
Son Entretien avec
l'Ecclésiastique qui l'accompagnoit.

Durant le chemin j'eus quelque entretien avec ce bon Ecclésiastique touchant nos affaires. (C'étoit M. *Margaret*, Curé de Saint *Jean le Rond*;) il me témoigna beaucoup de regret d'avoir été choisi pour une telle commission, & me dit qu'on l'étoit venu quérir sans lui dire pourquoi; & que s'il

l'avoit sçu il ne l'auroit jamais acceptée; mais qu'il croyoit que les choses ne dureroient pas; qu'elles étoient trop violentes; que M. l'Archevêque se faisoit violence à lui-même pour agir de cette manière, & qu'il en étoit sollicité par la Cour. Je répondis: „ Nous le savons bien, M., que M. l'Archevêque est poussé par la Cour; & il ne faut pas trouver étrange, si sachant ce que nous savons, & voyant ce que nous voyons, nous refusons de prendre part à la signature.” Il répondit: „ Ils veulent qu'on obéisse à l'aveugle.” Je répliquai: „ Cela est bon, M., dans les choses „ indifférentes; mais en celle-ci, il faut être prudent comme des serpents.” Il répéta ce passage en Latin, comme s'il en eût approuvé l'application. Je lui dis qu'encore que l'état où M. l'Archevêque nous alloit réduire fût pénible, néanmoins je l'embrassois avec joie pour lui donner des preuves de mon obéissance; que j'espérois qu'après cela il seroit satisfait, & ne nous parleroit plus de signature. Il ne me répondit rien là-dessus; mais il m'encouragea fort à la souffrance, en disant que *Jesus-Christ* nous exhortoit à ne point craindre ceux qui tuent le corps; que la vie étoit toujours courte en comparaison de l'éternité.

Lorsque nous fûmes arrivées à *Montmartre*, nous entrâmes, ma Sœur *Cecile* & moi dans l'Eglise des Martyrs; nous y fîmes ensemble notre prière, & puis nous nous séparâmes après nous être embrassées, & nous être encouragées l'une l'autre à demeurer toujours dans une parfaite union.

On alla faire entrer ma Sœur *Anne Cecile*; & je demurai dans l'Eglise, recommandant cependant à Dieu & à ses Saints Martyrs toutes nos Meres & nos Sœurs; le suppliant très-humblement par les mérites de ces grands Saints de nous faire la grace de n'être toujours en lui qu'un même esprit & un même cœur, & que pas une ne s'éloignât du chemin de la vérité.

Madame *Dorat*, Religieuse de *Montmartre*, qui étoit entrée à *Port-Royal* durant la guerre de *Paris* avec plusieurs autres Religieuses de la même Abbaye, ayant sçu notre arrivée, désira de me voir: elle l'obtint de Madame l'Abbesse, & l'on me mena au Parloir: elle me témoigna beaucoup de compassion, & encore plus, lorsque m'ayant demandé où l'on avoit mené la Mere *Agnès* & nos autres Meres & Srs. je lui répondis que je n'en savois rien: elle me demanda pourquoi donc nous refusions de signer; qu'on leur avoit apporté un grand papier en leur disant qu'il le falloit signer; que toute la Communauté l'avoit signé sur le champ sans difficulté; que nous eussions dû en faire autant. Je lui répondis, que le temps ne me permettoit pas de l'entretenir sur ce sujet autant qu'il auroit été nécessaire pour l'en éclaircir, parce qu'il étoit déjà tard; que je la pouvois assurer que nous n'avions que la crainte de Dieu devant les yeux. Cette réponse la satisfît. Je lui recommandai ma Sr. *Anne Cecile*, qui venoit d'en-

V.
Sa dévotion
aux Saints
Martyrs de
Montmartre.

VI.
Son Entretien avec
Madame Dorat.

trer

Relation de la Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire.

VII. Son arrivée aux Filles de St. Thomas.

trer dans leur Maison. Elle me répondit: „ On nous défend de lui parler.” En sortant je la suppliai de faire tous les jours une prière aux Srs Martyrs pour notre Monastère; ce qu'elle me promit avec beaucoup d'affection.

Nous remontâmes dans le Carosse pour aller au lieu de mon exil: quand je fus sur le point d'entrer dans le Couvent, je me mis à genoux pour recevoir la Bénédiction de ce bon Ecclésiastique qui nous avoit conduites: il me la donna, & me promit avec beaucoup d'affection qu'il m'offrirait à Dieu tous les jours dans le St. Sacrifice. Je lui en témoignai ma reconnoissance, & il me dit: „ En vérité, ma Sœur, voici une étrange journée pour moi.” Je lui répondis: „ Nous ferons trop heureuses, M., si nous n'avons qu'à souffrir & qu'on ne nous parle plus de signatur.” J'allai ensuite à la porte, où je fus reçue par la Révérende Mere; je me mis à genoux devant elle, en lui disant: „ Ma Mere, Dieu vous envoie en ma personne un sujet pour exercer votre charité:” elle me releva sans me rien dire. Ce bon Ecclésiastique me recommanda fort à elle de la part de M. l'Archevêque & de celle de mon Pere: lorsqu'elles entendirent nommer M. d'Andilly, elles eurent une étrange frayeur, comme elles me l'ont avoué depuis, & se plaignoient de M. de la Brunetiere, à qui elles avoient dit le jour précédent avec une grande appréhension, qu'assurément on leur donneroit la pire de toutes; de quoi néanmoins il avoit tâché de les consoler, en leur promettant qu'on y auroit égard: mais ce nom leur fit croire qu'on ne leur avoit pas tenu parole.

La Mere me mena d'abord adorer le Saint Sacrement, & me conduisit ensuite dans une petite Chambre au plus haut de la Maison. Elle me fit des excuses de ce qu'elle n'étoit pas plus belle, disant qu'elles n'avoient point de logement. Je lui répondis qu'il ne me falloit qu'un petit trou, & qu'il m'étoit bon. Elles demeurèrent environ un quart-d'heure avec moi, & puis elles dirent qu'elles croyoient que je serois bien aise qu'on me laissât seule: Je répondis, qu'elles me feroient plaisir; que j'avois de l'Office à dire, & que je serois bien-aise de prier Dieu; que si elles le jugeoient nécessaire, elles n'avoient qu'à fermer la porte: elles se mirent à fourire, & s'en allèrent. Je me mis à dire mes Vêpres avec beaucoup de paix: ce que je venois de voir remplissoit mon cœur & mon Esprit d'une douleur qui me pénétoit; mais qui par la miséricorde de Dieu ne m'affoiblissoit point.

VIII. Son Entretien avec M. de Blampignon.

Environ une heure après, la Mere me vint querir, & me mena au Parloir, où M. l'Abbé de Blampignon leur Confesseur m'attendoit: il me fit de grandes civilités, sans me parler d'autre chose ce jour-là. Il m'assura que je serois traitée avec tout le soin & la charité possible. Je répondis: „ Monsieur, ce sera s'il vous plaît comme une prisonnière; car je suis ici en cette qua-

„ lité.” Il répliqua: „ Oh bien, nous ferons du mieux que nous pourrons, & j'espère que Dieu versera ses graces sur ce Monastère en votre faveur.” Je répondis: „ Ce ne sera pas en ma faveur, mais il promet de faire miséricorde à ceux qui auront été miséricordieux envers les autres. En retournant en notre Chambre, les Meres me demandèrent fort civilement, si je desirois qu'on y mît coucher quelqu'une avec moi. Je les en remerciai. Elles se retirèrent & me laissèrent seule le reste du soir. Je passai la nuit dans une douleur la plus sensible que j'aie jamais expérimentée, en songeant à nos Meres, que je voyois prisonnières, sans sçavoir où, ni comment elles étoient. Il me vint dans l'esprit que Dieu nous alloit éprouver par cette séparation, & reconnoître si nous l'aimions véritablement & dans la vérité, aussi-bien lorsqu'elle nous attiroit des souffrances, que nous l'avions aimée lorsqu'elle nous avoit apporté toute sorte de consolation & de douceur.

Le lendemain on me laissa seule presque toute la matinée. Néanmoins sur les dix heures une Religieuse me vint demander si je n'avois besoin de rien. Je répondis que non, mais que je suppliois qu'on me fit la grace de me mener à la Messe. Elle me dit qu'elle alloit parler pour cela. Sur les onze heures elle me vint querir, & me mena dans une Chapelle, & en ferma bien toutes les portes. Je n'en sçai point la raison, si ce n'est que ce lieu étant un passage, on ne vouloit pas que les Religieuses me vissent. J'avoué que cela me toucha & me fit répandre des larmes. Aussitôt que la Messe fut dite, cette même Religieuse qui étoit destinée pour avoir soin de moi, me ramena à notre chambre, & elle m'apporta à dîner: elle se tint auprès de moi, sans me dire une seule parole, quoiqu'elle s'aperçut bien que les larmes m'empêchoient de manger; & sur une parole que je lui dis, elle me fit seulement un signe de la main, plutôt que de me répondre, oui ou non. On lui avoit donné cet ordre de ne pas dire un seul mot: ce qu'elle observa fidèlement, & moi aussi de mon côté, qui fus plus de six semaines sans parler, si ce n'étoit quand la Mere Prieure ou la Mere Soupprieure prenoient la peine de me venir voir: ce qui étoit assez rare. Cela me causa une telle sécheresse de poitrine, que je n'avois presque plus de voix ni de parole.

La première semaine que je fus là, je ressentis beaucoup de consolation de ce que Dieu me donnoit un moyen de satisfaire à mes fautes, & de guérir les plaies de mon âme, qui étoit si fort affoiblie par un grand nombre d'infidélités & de négligences, dont je me reconnois coupable: ce qui faisoit que l'état d'humiliation & de mépris où je me trouvois réduite, étoit la plus agreable pensée que je pusse avoir, & me tenoit lieu de toute autre consolation.

Je demurai huit jours dans cette disposition & dans une fort grande solitude, les Meres ne m'étant venu voir que deux ou trois fois, & fort peu de

Relation de la Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire.

IX. Elle commence à éprouver sa Captivité. Avantage qu'elle en retire.

X. Second Entretien avec M. Blampignon.

Relation
de la Sœur
Marie
Charlotte
de Saint
Claire.

de temps. Si on m'avoit laissée toujours ainsi sans me tourmenter sur la signature, j'aurois été trop heureuse, mais cela ne dura guères. Car au bout de ces huit jours M. *Blampignon* m'envoya quérir. Il me fit un grand discours sur l'obéissance que l'on doit aux Supérieurs, où il employa les raisons qu'on a coutume d'alléguer pour persuader qu'on doit se soumettre sur le fait de *Jansenius*: que ne pouvant par moi-même sçavoir la vérité de ce fait, j'en devois croire mes Supérieurs, qui s'accordoient en cela avec toute l'Eglise; que s'il y avoit du mal ils en répondoient, & que je pourrois dire à Dieu avec *Vincent de Lerins*: „Seigneur, si j'ai été trompé, c'est vous qui m'avez trompé; car vous m'avez commandé d'obéir à votre Eglise.“

Je répliquai, que j'obéissois aussi à M. l'Archevêque, qui nous avoit ordonné de ne rien faire qu'avec sincérité; que si après qu'il nous avoit donné cet avertissement, je faisois quelque chose contre ma conscience, je ne pourrois me reposer sur ce qu'il en répondroit à Dieu, puisque lui-même me défendoit de le faire, si je n'étois pas dans cette disposition; & qu'ainsi le péché en retomberoit sur moi. Il répondit: „On vous a suggéré tout cela: vos Messieurs ont bien peur que vous ne leur échappiez: ils viennent roder ici au tour, mais on les veillera de près.“ Je répondis: „Ils ne nous ont jamais parlé de matières contestées; ils ne nous ont instruites que sur notre Règle & sur les vertus, mais ils nous ont particulièrement exhortées à l'amour du silence & à l'éloignement de toute curiosité. Monsieur le Doyen & Monsieur Bail le reconnurent & le déclarèrent publiquement après la Visite qu'ils firent dans *Port-Royal*, au commencement de ces troubles.“ Il est vrai que depuis qu'on nous les a ôtés; tout ce qui s'est passé au regard de la signature & les divers Mandemens qui ont paru, nous en ont plus appris en trois ans, que nous n'en avions sçu depuis qu'ils nous conduisoient.“

Il répondit: „Tellement donc, que pour avoir voulu empêcher qu'on ne vous instruisit de ces matières, vous en avez appris plus que vous n'en sçaviez.“ Je répondis, qu'il étoit vrai. Il poursuivit: „J'ai été autrefois de vos amis, Monsieur & Madame de *Liancourt* sont les personnes du monde à qui j'ai le plus d'obligation; M. *Floriot* a été un de mes meilleurs amis; je suis dans toutes les maximes de vos Messieurs pour ce qui est de la Pénitence: je donnois ma vie pour cela. Il y a vingt ans que je fis une mission au Faubourg *St. Germain*, où je renvoyai plusieurs personnes, sans leur donner l'absolution, parce qu'ils ne vouloient pas quitter le péché. Je suis d'avec eux pour ce point; mais depuis qu'ils ne veulent pas se soumettre, je n'en suis plus.“ Il me dit ensuite ce qui s'étoit passé à *Rome* au sujet des cinq Propositions: que

l'affaire s'étoit vuë à tel point, que ceux qui les défendoient avoient cru que tout alloit être terminé à leur avantage; mais qu'ils avoient été bien trompés; que le Pape ayant reçu une assistance particulière du *Saint-Esprit* les avoit condamnées; & qu'en suite de cela ils s'en allèrent à *Genève* avec les *Huguenots*.

A ces paroles je fis un cri, & je lui dis en pleurant: „Ah, Monsieur! la haine & la médisance peut elle aller jusques-là?“ Il me dit: „Oui, oui ils y ont été, je le sçai bien.“ Je répondis: „C'est une calomnie que leurs Ennemis ont fait courir, aussi-bien que plusieurs autres: mais Dieu sçait qu'il n'y eut jamais de personnes plus attachées à l'Eglise, qu'ils y sont unis, & qu'ils sont prêts de répandre leur sang pour elle & pour sa vérité. Leur vie en est une preuve: ils quittent tout, ils souffrent des persécutions continuelles, plutôt que de manquer à Dieu, mais ce sera aussi lui qui les en recompensera.“ Comme il s'aperçut que j'étois touchée, il me dit: „Comment voulez-vous que je vous croie, vous qui ne voulez pas croire M. de *Paris*? Pourquoi avez vous peine de signer sur sa parole?“ Je répondis: „Parce que c'est un fait contesté dont il s'agit;“ & je tâchai de lui faire voir qu'il n'y avoit rien qui convint davantage aux personnes de notre état, que de ne prendre aucune part à cette contestation, & que c'étoit le seul parti où je pusse trouver le repos de ma conscience.

Sur la fin de cet entretien, qui fut fort long, je lui dis: „Vous voyez, Monsieur, mes dispositions à l'égard de ce que M. l'Archevêque nous demande: je crois que vous êtes persuadé que ce n'est point par opiniâtreté que je ne me rends pas, mais par la seule crainte d'offenser Dieu en parlant contre la vérité. Je vous serai bien obligée, si vous obtenes de lui la grace de pouvoir communier le jour de la Nativité de la *Ste. Vierge*.“ Il me répondit, qu'il croyoit que M. l'Archevêque me l'accorderoit, pourvu que je voulusse changer de disposition. Je répondis, que toute ma disposition étant, que je ne voulois point offenser Dieu, je serois bien misérable d'en vouloir changer. Là-dessus il me dit: „Vous venez de dire une parole qui gâte tout. Jusqu'à présent la modestie de vos réponses m'avoit édifié. Je vois bien que vous n'entrez point dans ce que je vous dis, je suis fâché contre vous.“ Il s'en alla, répétant toujours qu'il étoit fâché contre moi.

Je retournai à notre Chambre si outrée de douleur, de voir à quelles personnes j'avois affaire & en quelles mains j'étois, que je me pris à répandre une abondance de larmes devant une image de notre Seigneur; mais au lieu de lui demander la force de lui être fidèle, puisque c'étoit sa volonté de me mettre dans la souffrance, je lui demandois au contraire des soulagemens extérieurs,

Relation
de la Sœur
Marie
Charlotte
de Sainte
Claire.

Relation de la Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire.

rieurs, croyant que sans cela je ne me pouvois soutenir, étant déstituée de toutes sortes d'avis & de Conseil dans une occasion, où ils m'auroient été si nécessaires, pour sçavoir comment je devois agir, & pour empêcher que mon Esprit ne tombât dans l'accablement que je prévoyois. Dans cet état le verset de David Ps. 26. *Quoniam Pater meus & Mater mea dereliquerunt me, Dominus autem assumpsit me*, me consola beaucoup.

Je passai la nuit dans de grandes angoisses: je voyois le renversement de notre Monastère & de la conduite de nos Meres. Tout ce que la M. *Angélique* nous avoit dit sur ce sujet se présentoit à mon Esprit, & je pensois que Dieu l'avoit retirée de ce monde, afin qu'elle n'eût pas la douleur de voir ces changements. Au lieu des personnes qui ne nous instruisoient que de la vérité, je me trouvois entre les mains de gens qui n'avoient que des maximes capables de perdre les âmes, en leur faisant prendre les ténèbres pour la lumière. Enfin le souvenir du temps passé, la charité de nos Meres, l'union de nos Sœurs, la paix qui étoit entre nous, & beaucoup plus la crainte de m'affoiblir par les persuasions trompeuses de ceux qui après m'avoir réduite dans un état si pénible à la nature, n'étoient pas encore satisfaits, s'ils ne me ravissoient le repos de ma conscience & la paix avec Dieu.

Toutes ces diverses pensées me réduisoient dans une douleur si sensible, que mon cœur en étoit déchiré, surtout par la crainte que j'avois de n'y pouvoir résister. Je me souvins alors d'une parole de la Mere *Angélique*, qui sembloit avoir prévu ce qui nous devoit arriver: que quand Dieu avoit châtié le peuple d'*Israël*, ils reconnoissoient d'ordinaire leurs péchés, s'humilioient devant lui, & attiroient sa miséricorde pour leur pardonner, & pour faire que leurs souffrances devinssent le remède de leurs fautes. Je demandai à Dieu qu'il lui plût me faire la grace d'entrer dans cette disposition; & pour l'obtenir je pensai que je devois me séparer intérieurement de toutes choses, comme il m'en avoit séparé extérieurement, & de lui en faire un Sacrifice pour ne plus penser qu'à lui seul, acceptant de tout mon cœur la séparation des personnes qui m'étoient les plus chères: ce qui me faisoit aussi espérer qu'il me tiendrait lieu de tout.

Mon corps n'ayant pu résister à l'accablement de mon Esprit, la fièvre me prit cette même nuit, ce qui m'obligea de garder le lit tout le jour suivant; & quoique cette bonne Religieuse qui avoit soin de moi s'en aperçut, elle continua, selon sa coutume, à me laisser seule toute la journée. Mais la Mere Sôuprieure ayant sçu que j'étois malade, me vint voir sur le soir: elle me dit qu'elle me portoit une grande compassion. Mais qu'il ne tenoit qu'à moi de me soulager. Elle se mit ensuite à m'exhorter à la signature par les prin-

cipes ordinaires d'obéissance. Je lui répondis à peu-près, comme à M. *Blampignon*, que tout seroit bientôt d'accord si on vouloit se contenter de la signature que nous avions faite, sans nous demander la créance intérieure d'un fait contesté qui ne sert de rien à la foi. Elle me dit que cela même devoit nous y faire rendre, qu'il ne regardoit point la foi, & qu'il ne s'agissoit de rien. Je répliquai: „Il s'agit, ma Mere, de la condamnation d'un innocent, ce qui est contre les commandements de Dieu.” Elle dit: „Mais on ne le condamne pas: M. de *Paris* nous l'a montré clair comme le jour, on se foumet seulement au jugement du Pape.” Je répondis: „Il faut donc ôter le *Formulaire*, car tandis qu'il demeurera & qu'on signera au bas, on ne peut pas dire qu'on signe autre chose que ce qu'il contient.” Elle ne me répondit rien autre chose, sinon qu'il falloit beaucoup prier Dieu.

Cette Mere étoit fort prévenuë de tous les faux bruits qui ont couru de nos Directeurs, & de tous les amis de la vérité, dont elle a un aussi grand éloignement que si c'étoit des hérétiques & des Ennemis de l'Eglise: & je crois qu'il ne s'en faut guères qu'ils ne passent pour tels dans son esprit, encore qu'elle ne le dise pas formellement, mais seulement qu'ils ont de nouvelles lumières, auxquelles ils sont prodigieusement attachés, & à leur propre sens, qui les aveugle par la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes & de leur science, par laquelle ils trompent ceux qui ne s'arrêtent qu'à leurs belles paroles; & que c'est par là que toutes les hérésies se sont répandues dans l'Eglise.

Néanmoins quoique ses sentiments fussent si différents des miens, & que son zèle la portât à me parler souvent sur ces matières, c'étoit toujours avec douceur & civilité, me témoignant de l'affection & peu à peu elle demeura détrompée de la plupart des mauvaises impressions qu'on lui avoit données de notre Monastère. & elle m'assuroit que Dieu nous éclaireroit, & ne permettroit jamais qu'une Maison où il étoit si bien servi fût détruite. Elle me témoignoit particulièrement une grande estime pour la Mere *Agnès*, qu'elle eût fort souhaité de connoître: & pour cela elle m'a priée plusieurs fois de faire en sorte que lorsqu'elle retourneroit à *Port-Royal*, elle vint passer quelques heures dans leur Maison: & lorsque je sortis, elle m'en pria encore, en ajoutant, qu'elle souhaitoit qu'il y eût de l'union entre leur Maison & la Nôtre. La Révérende Mere Prieure & plusieurs de la Communauté me dirent la même chose.

Je faisois mon possible afin que ce que je souffrois intérieurement ne parut point au dehors; & lorsque l'une des deux Meres me venoit voir, ce qui étoit assez rare, (car pour d'autres Religieuses je n'en voyois aucune dans ces commencements,) j'avois toujours l'extérieur assez gai, desorte qu'elles mêmes s'en étonnoient, me disant qu'elles admiroient comment je pouvois porter une si grande

Relation de la Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire.

XIII. Cette Mere demeure détrompée des mauvaises impressions contre Port-Royal.

XIV. Elle cache sa douleur aux Religieuses.

XII. L'accablement de son esprit la rend malade. Entretien avec la M. Sôuprieure. Préventions de cette Mere.

Relation de la Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire.

de solitude, & que bien m'avoit pris d'y avoir été accoutumée dans *Port-Royal*; que sans cela elle m'auroit été beaucoup plus pénible. Je répondois, que cette peine quoique dure à la nature ne m'étoit rien, parce que Dieu me faisoit la grace de ne me point ennuyer; & que quand il en eut été autrement, je l'aurois accepté de très-bon cœur, pour donner à M. l'Archevêque cette marque de ma soumission; & que plus j'aurois de peine, plus j'aurois de plaisir à obéir, afin que mon obéissance me coutant quelque chose, il demeurât persuadé que je ne refusois la signature, que par une répugnance invincible de conscience, & qu'il m'en déchargeât.

XV. On lui apprend différentes nouvelles touchant *Port-Royal*. Inquiétude qu'elles lui causent.

L'on me vint dire un jour que nos Sœurs par le moyen de nos amis avoient obtenu un Arrêt du Parlement, & l'avoient fait signifier à M. l'Archevêque; que cela avoit fait un fort grand éclat, & que tout le monde blâmoit leur conduite, qui ne seroit qu'à aigrir les choses de plus en plus; que le Roi même s'en étoit fort offensé, & avoit fait casser cet Arrêt dans un Conseil, & défendu au Parlement d'en prendre connoissance, & déclaré qu'il se reservoit cette affaire: que M. *Akakkia* étoit à la *Bastille*, & que mon Pere avoit eu ordre de se retirer à *Pomponne*.

Après m'avoir donné ces sujets d'affliction, on se retiroit, & j'avois pleine liberté de m'en entretenir toute seule, de les étendre, d'en croire encore plus qu'on ne m'en disoit sur la manière dont on me parloit, & de prévoir plusieurs autres reverses comme des suites de ce qui s'étoit déjà passé: ce qui formoit en moi un état si pénible, que la mort me paroisoit douce en comparaison, & qui ne cessoit non plus la nuit que le jour, parce que durant mon sommeil même, mon esprit me représentoit les images les plus funestes des choses qui avoient été le sujet de ma peine & de mon appréhension durant la journée; ce qui faisoit que la violence de l'agitation me reveillant avec effort, je me trouvois toute fondue en larmes. Mais ce qui faisoit ma plus grande peine, c'étoit de n'avoir personne de confiance, à qui je pussé ouvrir mon cœur, & qui m'aidât à porter un état si violent par quelque bonne parole. Il me sembloit qu'une seule eut été capable d'adoucir l'amertume dans laquelle je me sentois plongée.

XVI. Réflexions qu'elle fait sur son état & sa situation.

Cet état me fit comprendre celui d'une ame à l'heure de la mort, lorsqu'elle se voit sur le point de paroître devant Dieu toute seule, n'ayant personne qui parle pour elle, & ne pouvant recevoir aucune assistance de ceux en qui elle a le plus de confiance & qui ont de la charité pour elle. J'eus encore une idée si sensible de l'éternité, qu'elle me pénéroit d'horreur, en considérant l'effroyable malheur des réprouvés, qui sont privés de Dieu pour jamais, voyant que je n'aurois pu résister à mes peines sans la consolation de penser qu'elles finiroient. Et comme on me pressoit sans cesse sur la signature, la crainte que

j'avois de succomber faisoit que je ne pouvois plus m'occuper d'autre chose. Il me sembloit que j'étois morte à tout, comme une personne qui n'est plus de ce monde; je ne voyois plus rien que le précipice de la signature, & il me sembloit que j'aurois accepté toutes sortes de peines, pour obtenir qu'on ne m'en parlât plus.

Relation de la Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire.

Je crois que si on étoit toujours dans cette disposition, il seroit impossible qu'on s'amusât à toutes les choses inutiles, qui font tant faire de fautes: on ne se soucieroit point d'être méprisé: les humiliations, & tout ce qui pourroit contribuer à nous réduire dans le véritable sentiment de notre foiblesse & de notre néant, nous paroistroient si justes & si nécessaires, que ces occasions nous seroient précieuses plutôt que de nous être pénibles; & ce nous seroit une véritable joie dans cet anéantissement de nous-mêmes, de regarder la Majesté de Dieu infiniment élevée au dessus de nous, qui ne nous doit rien, qui régit sur toutes les créatures, qui dispose d'elles comme il lui plaît, & qui les peut renverser en un instant par sa puissance absolue, sans qu'elles aient aucun droit de s'en plaindre, ni qu'elle leur fasse aucune injustice: & ce sentiment ne nous pourroit troubler; au contraire, il nous établirait dans une paix véritable, faisant mourir en nous l'orgueil & la superbie, qui est la source de tous nos troubles.

J'étois étonnée & convaincuë de mon égarement, voyant la multitude des fautes que j'avois commises, & que dans la vérité je n'avois été devant Dieu que vanité & hypocrisie. Je regardois comme un effet de sa miséricorde sur moi de m'avoir mise en état de connoître combien j'étois éloignée des dispositions d'une Chrétienne & d'une Religieuse, afin de me corriger avec l'aide de sa sainte grace, & de satisfaire à sa justice par les moyens qu'il m'en offroit. Mais en quoi j'ai manqué, & ce qui a été, comme je crois, la cause de ma chute, c'est que je me suis trop regardée moi-même & ma propre foiblesse: j'ai manqué de foi & de confiance en Dieu: & au lieu de lui demander la force de lui être fidelle jusqu'au bout, comme je le devois espérer de sa bonté, je ne lui demandois presque autre chose que la délivrance de ma Captivité & quelque soulagement extérieur dans mes peines, plutôt que la grace de porter ces épreuves, qui me devoient être si avantageuses, & qu'il n'exerçoit envers moi que pour m'obliger à m'appuyer plus solidement sur lui dans l'impuissance où j'étois de me soutenir par moi-même: & au lieu de me tenir ferme sur cette vérité, je m'inquiétois toujours de la crainte de tomber, parce que je manquois de soutien extérieur.

XVII. Humilité avec laquelle elle avouë la cause de sa chute.

M. *Blampignon* ayant sçu que j'avois été malade, ensuite de son Entretien me voulut encore parler pour en sçavoir la raison. La Mere Supérieure me conduisit au Parloir. Quand nous fûmes en sa présence de

XVIII. M. Blampignon la revoit. Leur Entretien en mes présences de

Relation mes à la porte. je vis venir la Mere Souvrière & une autre Religieuse, qui entrèrent avec nous. Marie Je fus surprise de les voir, & je demandai à la Charlotte Mere Supérieure pourquoi ces autres Meres étoient de Sainte là: elle me répondit, que M. l'Abbé avoit dit Claire. qu'elles vinssent aussi. Je me mis à genoux en

la Supérieure & d'une autre Religieuse.

présence de ces Meres, pour prier Dieu qu'il n'eût point d'égard à mes fautes, qui me rendoient indigne de recevoir l'effet de la promesse que *Jesus-Christ* fait aux Chrétiens (de leur donner ce qu'ils avoient à dire,) puisqu'il m'engageoit à parler & à résister à des personnes si fort au dessus de moi.

M. *Blampignon* étant entré il fit tirer le rideau de la grille, ce que j'ai appris qu'il ne fait presque jamais, quand il parle aux Religieuses de la Maison. Il me dit: „J'ai sçu que vous avés été malade ensuite de notre dernier Entretien; je ne sçai pas si je vous ai dit quelque chose capable de cela, & c'est pourquoi je suis bien-aîsé que les Meres soient témoins de ce que j'ai à vous dire, afin qu'on vous les puisse *confronter*, (c'est son terme) si vous trouvez que je vous aie avancé quelque chose mal à propos, & dont vous pensés vous devoir plaindre.” Je ne répondis rien, ayant résolu de ne parler que le moins que je pourrois. Il commença par me dire plusieurs choses contre nos Sœurs qui étoient demeurées à *Port-Royal*, où il avoit passé une partie de l'après-dinée le jour précédent, y étant introduit par la Mere *Eugenie*, dont il est Supérieur.

Je ne me souviens plus de tout ce qu'il m'en dit, sinon que cela roula en général sur leur opiniâtreté prétendue: mais s'adressant aux Meres qui étoient avec moi, il leur dit: „Elles ont fait des choses *exécrables* à *Port-Royal*; elles ont enterré M. *Singlin* dans le même cimetière des Religieuses la nuit en cachette sans permission, & elles ont trois ou quatre Prêtres qui sont enterrés dans leur clôture.” Les trois Religieuses se prirent à rire comme d'une grande simplicité: & pour moi je dis: „Il est tout ordinaire, M., dans les Maisons de notre Ordre d'enterrer des Prêtres dans les Cloîtres des Religieuses; & dans celui de *Port-Royal des Champs*, qui est une Abbaye fort ancienne, on en voit de gravés sur des tombes qui sont dans le Cloître. Pour ce qui est de M. *Singlin*, il est vrai qu'on l'enterra le soir assez tard, mais on ne pouvoit pas l'enterrer plutôt, n'étant mort que le matin, mais on ne le fit pas sans permission, on l'eut du Curé & de notre Supérieur.” Il me demanda qui étoit ce Curé. Je répondis que je ne m'en étois pas informée, n'en ayant que faire. Il me dit encore, qu'on y avoit élevé une tombe à M. de *St. Cyr* couverte d'une petite Chapelle. Une Religieuse prit la parole, disant qu'il étoit enterré à *St. Jacques*. Il répliqua: „Il est vrai, ce sont ces *trippes* qu'elles ont mises là:” Ce qu'il dit avec un mépris insupportable.

Après ce prélude il changea de discours, &

s'adressant à moi il me dit: „La première chose que j'ai à vous demander est la même qu'on a déjà demandée à votre Sr. *Angelique de St. Jean*; sçavoir si vous ne vous étiez pas engagée par quelque vœu à ne point signer.” Je répondis que non. Il poursuivit: „D'autres disent le contraire, car on assure que vous vous êtes donné parole l'une à l'autre que vous ne feriez jamais rien.” Je répondis: „Il est vrai, M., que comme notre union a toujours été très grande, nous avons résolu avec l'aide de Dieu de la conserver parmi tout ce qui pourra nous arriver, & étant séparées nous n'avons rien à faire: mais pour nous être promis fidélité & donné parole en la manière que vous l'entendés, nous ne l'avons point fait, ne regardant pas cette affaire comme une affaire de courage, mais de conscience.” Une Religieuse prit la parole, disant il y en a eu quelques-unes d'entre-elles qui ont dit, qu'on leur avoit fait signer quelque chose en mettant la main sur l'Evangile. (Elle pensoit que c'étoit la promesse de notre fidélité.) Je répondis: „Cela est vrai, ma Mere, nous avons lu & signé la profession de foi du Concile de *Trente* en mettant la main sur les SS. Evangiles pour un témoignage que nous embrassions de cœur & croyions sincèrement tout ce qu'il contient.” Elle insista & me dit: „Quel dessein aviez-vous en faisant cela?” Je répondis: „Vous sçavés, ma Mere, qu'il y a long-temps qu'on tâche de rendre notre foi suspecte; & dans l'occasion présente on nous accuse de rébellion à l'Eglise: nous avons fait cette action qui servira d'un témoignage public de la pureté de notre foi & de notre soumission à la Ste. Eglise, dont par la miséricorde de Dieu nous sommes les filles; & que si présentement on détruit notre Monastère, ce n'est qu'à cause que nous ne voulons pas parler autrement que nous croyons dans le cœur: ce que M. l'Archevêque même dit que nous ne devons pas faire.”

M. *Blampignon* répondit, que cela étoit vrai; mais qu'il falloit croire les faits sur la parole de son Supérieur, qui avoit autorité légitime de commander, ou bien que je faisois un jugement téméraire sur sa sincérité, en croyant qu'il vouloit commander une chose où il y eût du péché; que je faisois le même mal en portant ce jugement de lui, que celui que je craignois de faire à l'égard de M. d'*Ypres* en me soumettant au jugement de l'Eglise sur la Doctrine. Je répondis: „Il y a beaucoup de différence; car je ne dis pas que Monseigneur l'Archevêque fasse mal, c'est à lui à voir ce qu'il fait; mais pour moi je suis convaincuë que j'en serois un très-grand de signer dans la disposition où je suis.” Il me dit, que c'étoit une opiniâtreté insupportable à des filles de ne pas vouloir déférer à toute l'Eglise: qu'il y avoit une infinité de faits, qu'on croyoit sur le rapport des autres: que c'étoit ainsi qu'on

Relation de la Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire.

Relation
de la Sœur
Marie
Charlotte
de Sainte
Claire.

116

Relation de la P^{er}secution des Port-Royal Religieuses, 1664-1665.

croyoit que l'édition de la Vulgate de la Bible étoit véritable. „Lorsqu'on vous présente, ajouta-t'il, une médecine, qui vous assure que l'Apotecaire n'y a point mis de poison? cependant vous la prenez sur la foi qu'il ne voudroit pas vous empoisonner, encore que vous ne soyés pas certaine qu'il n'y en ait point mis." Je lui répliquai: „Je vous assure, Mr., que si j'avois quelque sujet d'en douter, quoique plusieurs m'assurassent du contraire, je trouverois que le plus sûr seroit de ne la pas prendre, & je crois que personne n'y trouveroit à redire."

Il me dit que je ne devois pas me laisser tromper sur la vertu apparente des personnes auxquelles j'avois tant de créance. „Arnauld de Bresse, dit-il, étoit un grand jeûneur, cependant le bon Saint Bernard le condamne Hérétique, il fut brûlé tout vif, & ses cendres jettées au vent, de peur que ses adhérents ne les conservassent comme des Reliques d'un martyr. Il s'appelloit Arnauld, voyés-vous? Il s'appelloit Arnauld." Il s'étendit ensuite sur la soumission que tous les fidèles sont obligés d'avoir pour les jugemens du Pape & les commandemens de leurs Supérieurs; & il exagéra beaucoup le tort que nous avions d'avoir plus de créance à ceux qui nous avoient dit qu'il y avoit du mal à signer, qu'à notre Archevêque & à toute l'Eglise, qui nous assuroient du contraire: que ces Messieurs nous avoient appris à mépriser toutes les personnes qui n'étoient pas dans leurs sentimens.

Je répondis qu'au contraire, une des choses qu'ils nous avoient davantage inspirées, étoit le respect envers les Prêtres & les Ecclésiastiques; que nos Meres ne souffroient jamais que nous en parlâssions autrement: que pour ce qui étoit d'avoir créance en eux, il étoit vrai que j'y en avois une toute entière, connoissant leur vertu & leur capacité, & étant assurée de leur innocence par rapport à tout le mal qu'on disoit d'eux; mais qu'il n'avoit pas été nécessaire qu'ils me disent qu'il ne falloit pas signer, parce que je sçavois bien les commandemens de Dieu, qui me défendent de porter faux témoignage, & que c'en étoit un d'assurer une chose qu'on ne sçait pas, & sur laquelle il y a contestation. Il me dit quantité de raisons dont je ne me souviens pas, pour me persuader qu'il n'y avoit point en cela de faux témoignage. Après qu'il eut beaucoup parlé, la Mere Supérieure dit en me regardant: „En voilà assez pour toucher un cœur:" l'autre Religieuse pleuroit de compassion, & moi j'étois au milieu sans rien dire, & Dieu merci sans paroître aucunement émuë. M. Blampignon continua: „Si j'en avois autant dit à un Turc ou à un More, il seroit converti." Ces trois bonnes Meres soupirent, disant: „Mon Pere, notre chère Mere y pensera:" & puis elles me disoient: „Ayés pitié de votre pauvre Maison, la voilà

„ruinée par votre faute; vous en répondrés." Je dis en adressant la parole à la Supérieure: „Ma Mere, la Maison est à Dieu, il trouvera bien les moyens de la conserver s'il le veut: ce seroit un grand abus de perdre nos ames, pour conserver une Maison." M. Blampignon me dit: „Je vous vois dans l'endurcissement: vous n'êtes non plus touchée de ce que je viens de dire, que si vous ne l'aviés pas entendu, c'est comme si je parlois à cette grille. Je vois que vous n'en ferés pas davantage. Non, Monsieur, lui répondis-je, si je ne change de disposition." Il se prit à dire 2 ou 3 fois: „La méchante maxime! Voyés, vous perdres le fruit de vos vertus: vous êtes bonne; vous n'avez point de vices grossiers; vous êtes dans une grande pureté; mais Lucifer s'est perdu par un péché de l'Esprit: il n'a pas voulu se mettre au dessous d'un Dieu-homme; & par cet Orgueil il s'est vu précipité dans l'Enfer. On peut dire de vous comme de Pharaon, induratum est cor Pharaonis." A tout cela je ne répondois pas un seul mot: quoique je désirâsse beaucoup d'en voir la fin, je l'écoutois sans émotion & fort tranquillement. Il continua à me dire: „O bien, je n'ai plus rien à vous dire; votre cœur est endurci; il ne faut plus que gémir pour vous. Le fils de Dieu a été obéissant jusqu'à la mort; & vous ferés-vous désobéissante jusqu'à la mort? pensés-y, vous avez encore du temps." Il se leva, & me dit en s'en allant: „Nonobstant tout ce que je viens de vous dire je ne laisse pas d'être votre très-humble Serviteur." Il dit qu'il alloit voir M. l'Archevêque, & qu'il lui diroit de mes Nouvelles.

En retournant en notre Chambre, la Religieuse qui me conduisoit me dit: „il faut que vous ayés l'Esprit bien fort." Je lui répondis: „Cela ne vient point de force d'Esprit, mais de la crainte d'offenser Dieu." Elle m'exhorta à l'obéissance en me disant: „Vous voyés ce degré qui est blanc, si notre Saint Pere le Pape disoit qu'il est noir, je le croirois." Sur quoi il me vint en pensée de lui répondre: „c'est là une obéissance bien efficace, qui change en un moment le blanc en noir; car assurément s'il étoit demeuré blanc, vos yeux le verroient blanc, & vous ne pourriés pas dire sans mentir, songe qu'il est noir:" mais je me retins, pour ne pas donner sujet de croire que j'en faisois une raillerie.

Ces bonnes Religieuses sont tellement prévenues, que tout leur fait peur, & les choses mêmes où elles ne voient rien que de bon, s'imaginant que le venin y est caché: c'est ce qui est cause qu'elles ne veulent voir aucun Livre, ni aucune traduction des Livres mêmes qu'elles estiment, comme Saint Jean Climaque & Sainte Thérèse, lorsqu'elles sçavent qu'ils viennent de mains qui leur

XIX.
Préventions
des filles de
Saint Tho-
mas au sujet
de l'Infail-
libilité, &c
à l'égard des
bons livres.

Relation de la Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire. leur font suspectes. Elles m'ont dit plusieurs fois, que ce n'est pas que ces Livres ne soient admirablement beaux; qu'il n'y a personne qui écrive aussi bien que ces Messieurs, & que c'est ce qui en est le plus dangereux, parce que sous ce beau discours, & cette éloquence qui charme ceux qui les lisent, ils insinuent adroitement leurs mauvaises maximes sans qu'on s'en aperçoive. Aussi me disoient-elles, *aimons-nous mieux les vieilles traductions, où nous sommes bien assurées qu'il n'y a rien de bon.* Elles ont lu une fois la vie de D. Barthelemy des Martyrs, & elles l'ont trouvée si belle, qu'elles ne la lisent plus par cette maxime, (que le venin est caché sous cette beauté.) Les Jacobins leur en savent assez mauvais gré: c'est M. Blampignon qui les entretient là dedans, & qui leur ôte tous ces Livres là.

Et pour preuve de ce que je dis, les effures de M. Dumont ayant été trouvées parmi les hardes d'une fille qui venoit pour être Religieuse; comme on les lui eut remises entre les mains, il ne fit autre chose que des les jeter au feu; toutefois il fit grâce à la couverture, qu'il trouva trop belle pour être brulée: il la sépara des feuilles auparavant.

Je n'avois pas alors la moindre tentation de signer, j'avois au contraire une appréhension très grande de succomber à l'ennui d'entendre toujours dire que j'étois rebelle au Pape, à l'Eglise, en état de damnation; ce qui m'étoit extrêmement pénible à porter, n'ayant pas toujours des raisons à opposer à celles qu'on me disoit: ce qui les confirmoit dans la pensée que je ne demurois ferme que par opiniâtreté, puisque je n'avois point de bonnes raisons selon leur pensée à alléguer. Les raisons de conscience par lesquelles je me défendois, ne les satisfaisoient point du tout: au contraire on s'en moquoit, en me disant qu'il y avoit bien plus de sujet d'avoir du scrupule que des filles résistassent au Pape, & scandalisassent toute l'Eglise. J'avois beau leur expliquer nos sentiments & notre conduite, cela ne servoit de rien, & on me répondoit toujours que nous n'avions aucune raison.

J'étois toujours dans une fort grande solitude: & j'avois que c'est ce qui m'a été le plus dur; car lorsque mon Esprit étoit accablé de tristesse, il me sembloit que si j'eusse eu la moindre de nos Sœurs, j'aurois été trop heureuse. Cependant je n'en faisois rien paroître, tâchant de leur cacher ma peine autant qu'il m'étoit possible, dont elles étoient très étonnées, me disant quelquefois, qu'assurément il y avoit quelque chose en cette affaire, & que la voie du Ciel étoit bien étroite. Je priois Dieu, je m'occupois à la lecture & à l'Ouvrage, dont elles étoient assez satisfaites, trouvant que je leur en avançois beaucoup; j'en faisois aussi le plus qu'il m'étoit possible. Et comme elles me trouvoient toujours occupée, &

que je tâchois de leur témoigner de la douceur, sans me plaindre de rien, elles me disoient: „ Il faut avouer qu'on élève bien les Filles à Port-Royal. „

La Mere Prieure me venoit voir peut-être une fois la semaine, & ne restoit que fort peu de temps, à cause de ces occupations: Elle me faisoit paroître un grand désir de me soulager, & je crois que pour elle, elle l'auroit fait de tout son cœur, étant d'un naturel extrêmement doux: elle avoit soin de s'informer des Nouvelles de la Mere Agnès, dont je n'entendois parler que lorsqu'elle venoit à la charité. que cette bonne Mere m'en disoit quelque chose, ne m'étant pas permis de lui écrire un seul mot. Mais la Mere Prieure, comme j'ai dit, avoit la bonté d'adoucir ma peine, & elle envoyoit souvent pour ce sujet à Ste. Marie & aux Annonciades, où étoit ma Sr. Angelique, pour me dire au moins comment elles se portotent. Elle ne me parloit de la signature qu'en passant, & seulement pour me témoigner le désir qu'elle avoit que je fusse en repos & en bon état, croyant, aussi bien que les autres, que mon salut en dépendoit; mais aussitôt qu'elle s'apercevoit que ce discours m'affligeoit, elle se taisoit. Je lui dois ce témoignage, qu'elle ne se rendoit aux ordres qu'elle avoit reçus à mon égard qu'avec peine, & que si elle eût pu me donner quelque soulagement sans leur faire préjudice, je crois qu'elle l'auroit fait très volontiers.

Mais la Mere Soupprieure suppléoit à la retenue de la Révérende Mere, quoiqu'elle me témoignât beaucoup de bonté & d'affection. Elle passoit quelquefois les demi heures & les heures entières à m'exhorter toujours sur leurs principes ordinaires d'obéissance. Elle me dit un jour, que ces Messieurs faisoient des livres pleins d'injures & de calomnie contre M. l'Archevêque; & que je jugeasse quel crime c'étoit de calomnier de la sorte un Prélat dans son Eglise même. Je lui répondis, que ces écrits ne venoient donc pas d'eux; qu'ils employoient mieux leur temps qu'à s'amuser à écrire des calomnies; qu'ils étoient trop à Dieu pour cela; & que toutes les personnes équitables remarquoient la retenue & la modération avec laquelle ils écrivent; qu'il étoit vrai qu'ils se défendoient fort bien, & avec si bonnes raisons & si bien prouvées, qu'il étoit difficile de n'être pas persuadé qu'ils disoient la vérité; que si c'étoit cela qu'on appelloit des injures & des calomnies, il n'étoit plus surprenant qu'on défendit de lire leurs Ouvrages & qu'on les brûlât, pendant qu'on laissoit la liberté à leurs accusateurs d'écrire & de dire contre eux tout ce qui leur plaisoit: à cela on me disoit toujours la même chose. (Que tous leur écrits ne servoient qu'à établir de mauvaises maximes, à chercher de nouvelles subtilités, & que tout cela étoit dangereux.)

Une autre fois elle me vint dire: „ Mais vous ne voulés donc parler à personne, le moyen de demeurer toujours sans conduite? peut-on

XX. Discours que ces Religieuses ne cessent de lui tenir, pour la soumettre à la signature. Solitude où elle se trouve.

XXI. Soulagement qu'elle reçoit de la M. Prieure. Elle rend témoignage à la charité.

XXII. La Mere Soupprieure ne lui parle pas avec la même retenue. Son entretien avec cette Mere.

Relation
de la Sœur
Marie
Charlotte
de Sainte
Claire.

„ tant se réposer sur ses propres lumières, qu'on ne
„ veuille pas même dire ses doutes? ” Je lui ré-
pondis que je n'en avois point. Elle me deman-
da si je n'avois point de peine de ne me point
confesser. Je lui répondis que non, que je tâ-
chois de satisfaire à mes fautes par d'autres voies,
puisque celle de la confession m'étoit fermée;
que je me confessois à *Jesus-Christ* même, dans
la confiance qu'il me feroit miséricorde; que
lorsque je tombois dans quelques fautes, je tâ-
chois de l'expier en la manière qu'il me l'inspi-
roit, & que cela me mettoit en paix. Il me
parut que cette réponse la satisfisoit. Elle me de-
manda encore si la privation de la Ste. Com-
munion ne m'étoit pas fort sensible: je lui ré-
pondis qu'oui, & particulièrement dans l'état
où j'étois; mais que j'acceptois cette privation en
esprit de pénitence, pour la négligence avec la-
quelle je m'en étois si souvent approchée, me
consolant de ce que Notre Pere Saint *Bernard*
m'apprenoit (qu'on communie lorsqu'on participe
aux souffrances de *Jesus-Christ*) & que je souhai-
tois de bien prendre celles qu'il m'envoyoit, afin
qu'il me fit la grace de les rendre telles, que je
pussé espérer qu'elles pourroient être unies aux
siennes. Elle me répliqua: „ Ce que vous dites
„ est vrai, mais il est question de sçavoir si les
„ souffrances sont selon Dieu; car il y en a beau-
„ coup qui souffrent, qui n'en recevront que des
„ châtimens, parce que le sujet de leurs souffran-
„ ces est mauvais. ” Je répondis: „ Dieu en est
„ le juge, ma Mere; toutefois je sçai que c'est
„ souffrir pour un bon sujet lorsqu'on choisit la
„ souffrance, plutôt que de manquer à Dieu. ”
Enfin comme elle insistoit fort que je parlasse à
quelqu'un, je proposai le P. *Esprit*, lui disant que
M. l'Archevêque nous l'avoit déjà envoyé: mais
deux jours après on me dit qu'il ne le vouloit pas,
& qu'il avoit ordonné qu'on me dit de sa part,
qu'il s'étonnoit que je persistasse toujours dans ma
désobéissance, ayant sçu que huit de nos Sœurs
s'étoient renduës. Je répondis, que je ne réglois
pas ma conscience sur celle de mes Sœurs; que si
elles avoient cru devoir signer, elles avoient eu
des raisons & des lumières que je n'avois pas. Elle
me pressa d'en demander quelqu'autre. Je le refu-
sai, disant que je n'avois aucune peine.

XXIII.
son Entre-
tien avec les
M. Prieure
& Sœur prieu-
re. Elle de-
mande Mr.
de Ste. Beau-
ve.

Un autre jour les deux Mères vinrent ensemble
à notre chambre: Elle me dirent que M. l'Arche-
vêque venoit de sortir, qu'il s'étoit fort enquis si
je ne souhairois point de lui parler; qu'elles avoient
répondu que je n'en disois rien, & qu'il leur avoit
ordonné qu'aussitôt que je le demanderois, elles
ne manquaissent pas de le lui faire sçavoir, & qu'il
viendrait aussitôt. Elles me demandèrent donc si
je ne serois point bien-aïse de lui parler. Je ré-
pondis que non, parce que j'avois trop peur de le
voir fâché. Elles se prirent à sourire, & me di-
rent: „ Eh bien, en voulés-vous quelque autre;
„ Nous avons proposé M. du Hamel, qui a été

„ si long-temps des vôtres. M. l'Archevêque le
„ trouve bon, nous le ferons venir, si vous le
„ désirés. ” Je les remerciai. Elles me dirent:
„ M. d'Amiens ayant parlé à votre Mere Prieure,
„ lui a levé tous les doutes, excepté un. M. de
„ Paris nous a dit qu'il falloit voir au sortir d'ici
„ pour tâcher de le lui lever: Il croit que c'est la
„ promesse de fidélité que vous vous êtes données
„ l'une à l'autre. ” Elles m'offrirent ensuite de me
faire parler aussi à M. d'Amiens. Je répondis, que
je n'avois pas la hardiesse de paroître devant des
Evêques, n'ayant rien à leur dire. Enfin comme
elles continuoient de me parler, & que je craig-
nois qu'elles ne prissent mon refus comme une
opiniâtreté à ne vouloir écouter personne, je pro-
posai M. de *Sainte Beuve*, à qui je dirois mes
difficultés; que s'il les éclaircissoit en sorte que je
reconnusse que ma conscience n'étoit point bles-
sée, je suivrois ses avis. Cette réponse les satisfit
pleinement, & elles me promirent de le faire de-
mander à M. l'Archevêque. Elles avoient conçu
une grande espérance que je signerois, dont néan-
moins par la grace de Dieu je n'avois pour lors
nulle tentation, quoique pour les satisfaire, je me
fusse renduë à parler à M. de *Sainte Beuve*, cro-
yant qu'après lui avoir dit mes difficultés, & d'au-
tres encore qu'il sçavoit mieux que moi touchant
la conduite de cette affaire, il auroit de la peine à
me donner d'autre conseil ni d'autres éclaircissem-
ents que l'obéissance; ce qui ne me satisferoit
pas.

Le lendemain la Mere Supérieure me vint trou-
ver après la Messe. Elle me dit: „ Je viens de
„ Communier, & j'ai quitté mon action de grace
„ pour vous dire une pensée, que je crois qui vient
„ de Dieu; c'est qu'il me semble que pour témoi-
„ gner à Mgr. l'Archevêque que vous avés con-
„ fiance en lui, il faudroit vous adresser à lui mé-
„ me pour lui dire vos difficultés. ” Je répondis:
„ Ma Mere, c'est ce que je ne puis faire, ce se-
„ roit manquer au respect que je dois à Mgr., de
„ lui donner la peine de venir pour rien, car je
„ ne sçai pas ce que je ferai, & assurément il
„ s'en offenserait; & je crains surtoutes choses de
„ le voir fâché. ” Elle insista encore un peu; mais
„ voyant que je demurois ferme elle s'en alla,
„ en disant qu'elle seroit demander M. de *Sainte*
„ *Beuve*.

Tout ceci se faisoit par l'ordre de M. *Blam-
pignon*, car un peu après la Mere revint & me
dit: que M. l'Abbé alloit chez M. l'Archevêque,
& qu'aparavant il étoit bien-aïse de sçavoir par
moi-même ce qu'il lui droit de ma part. J'em'en
excusai, en lui disant, qu'il suffisoit qu'elle prit la
peine de dire elle même à M. l'Abbé que je sou-
haitois de parler à M. de *Sainte Beuve*, si M.
l'Archevêque l'avoit agréable; & que je le sup-
pliois de lui en faire la Proposition; & que pour
cela il n'étoit pas nécessaire que j'allasse au Par-
loir. La Mere ajouta: „ Ne dira-t'il pas aussi que
„ vous

Relation
de la Sœur
Marie
Charlotte
de Sainte
Claire.

Relation de la Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire.

vous figurer si M. de *Sainte Beuve* vous assure que vous le pouvez faire ? Il me semble que vous me l'avez fait entendre ainsi." Je répondis: "Ma Mere, je vous ai dit que je représenterai mes difficultés à M. de *Sainte Beuve*; que s'il met ma conscience en repos je suivrai ses avis, mais à moins que de cela je ne ferai rien." Elle répliqua: "Nous n'avons donc rien de plus qu'à l'ordinaire." Je lui dis: "Non, ma Mere." Elle s'en alla, & revint un peu après, & me dit que M. l'Abbé ne se contentoit pas de ce qu'elle lui avoit dit de ma part; qu'il vouloit que je le lui disse moi-même. Je m'en excusai encore tant qu'il me fut possible: enfin elle me dit, que M. l'Abbé s'offenseroit de mon refus; & que tenant la place qu'il tenoit dans leur Maison, il seroit fort mal qu'il ne pût pas témoigner à Mgr. l'Archevêque qu'il m'avoit vuë; qu'elle me promettoit qu'il ne me parleroit d'autre chose.

XXIV. M. Blampignon veut la voir avant qu'on fasse venir M. de Ste. Beuve. Leur Entretien.

Je fus donc obligée de descendre le lendemain au Parloir pour le voir. Il commença par me dire, que dans son dernier Entretien il se souvenoit de m'avoir dit quelques paroles un peu dures; qu'il m'en faisoit des excuses. Je répondis, que pour ce qui me touchoit je ne m'offensois de rien, étant prête à en souffrir encore davantage, pourvu qu'on me laissât jouir du repos de ma conscience. Les Meres qui avoient fort envie que j'entrasse en discours avec lui, sortirent du Parloir, & me laissèrent seule. Il commença par me témoigner le désir qu'il avoit que notre Monastère fût en paix, qu'il donneroit de son sang pour cela: que *Port-Royal* étoit rempli de bons sujets; qu'il étoit pitoyable que pour une bagatelle il se fit tant de bruit & tant de désordres. Je répondis: "En vérité, M., si ce n'est qu'une bagatelle, il est bien étrange que pour si peu de chose on veuille perdre une Maison, & exposer tant d'âmes: mais pour moi je ne pense pas refuser une bagatelle en refusant la signature, car je crois qu'il y va de mon salut." Il me dit qu'on m'avoit mis cela dans l'esprit, & qu'une de nos Sœurs avoit déclaré que notre Mere avoit dit à la Communauté, qu'il y avoit péché mortel à signer. Je répondis: "Je ne me souviens pas si notre Mere a dit cela positivement; mais si elle l'avoit dit, elle seroit fondée sur le commandement de Dieu, qui défend de porter faux témoignage, & c'en est un que d'affirmer une chose dont on n'est pas certain." Il demanda ce que je voulois qu'il dît de ma part à M. l'Archevêque. Je répondis, qu'il m'obligeroit beaucoup, s'il vouloit lui rendre témoignage que ce n'étoit ni par opiniâtreté, ni par défobéissance que nous refusions la signature; & que s'il en pouvoit être persuadé, je crois qu'assurément il se contenteroit de celle que nous lui avons présentée, & que nous aurions beaucoup d'obligation à la personne qui nous rendroit ce bon office auprès de lui. Il me dit qu'il y seroit son possible. Etant revenu de chez M.

l'Archevêque, il me fit dire qu'il permettoit que je parlasse à M. de *Sainte Beuve*.

Le 21 de Septembre on me dit que M. de *Sainte Beuve* étoit venu: mais qu'ayant sçu que c'étoit une Religieuse de *Port-Royal* qui vouloit lui parler, il l'avoit refusé. Il vint lui-même au Parloir pour faire ces excuses à la Mere: elle le pria de lui dire pourquoi il ne vouloit pas me parler, & elle le pressa fort pour l'engager à me dire lui-même ses raisons. Il lui dit: "ma Mere, dites-moi seulement de ma part, pourquoi tant de difficultés; qu'elle obéisse à son Supérieur sans tant raisonner, & que je ne lui conseille en cela que ce que j'ai fait moi-même, car j'ai signé sept fois." La Mere lui représenta que cet avis auroit plus de poids, s'il me le donnoit de sa bouche, & que j'aurois égard à ce qu'il avoit été notre Supérieur, & à ce qu'il m'avoit fait professer. Il répondit: "Il est vrai que j'ai reçu sa profession; je m'en souviens bien, & j'ai été leur Supérieur quelques années; mais elles me quittèrent pour en prendre d'autres." Et comme la Mere insistoit toujours, il refusa entièrement, & lui dit: "Si je la fais signer, aussitôt on verra paroître des écrits, qui publieront que je l'ai séduite: si je ne la persuade pas, on ne manquera pas de dire d'un autre côté que je la soutiens dans son refus: & enfin le feu est aux quatre coins de l'Eglise, & au lieu de l'éteindre on y jette toujours de l'huile; ils ne peuvent s'empêcher d'écrire."

XXV. M. de Ste. Beuve ne veut pas lui parler.

La M. m'ayant fait ce rapport me mena au Parloir, où étoit M. *Blampignon*: il me répéta ce que la Mere venoit de me rapporter, & ajouta: "Mais, qu'est-ce que vos difficultés, n'y a-t'il qu'une personne au monde capable de les résoudre? Voyons un peu." Je lui dis: "M., j'ai demandé M. de *Sainte Beuve* pour témoigner que je n'étois pas déterminée à ne conférer avec personne; mais puisque lui-même a refusé de me parler, ce n'est pas ma faute, & aussi-bien, M., je vous assure que je n'ai rien à faire." Comme il vit que je n'avois pas de confiance en lui, il me pressa pour choisir quelque autre personne. Je répondis, que je n'en avois aucun besoin; mais comme il insistoit toujours, je lui dis que je lui demandois du temps: à quoi il consentit.

Je rendis grâces à Dieu de tout mon cœur de ce qu'il avoit détourné cette conférence, que je n'avois demandée qu'à force de sollicitations, & pour faire voir que je ne m'opiniâtrois pas à ne parler à personne. Depuis ce jour jusques vers la fin du mois d'Octobre, il ne m'arriva rien de particulier, sinon quelques Entretiens, mais assez rares, que j'eus avec les Meres, qui m'exhortoient à la signature, en disant qu'il ne falloit point espérer que les choses s'adoucisent autrement: au contraire qu'elles s'aigriroient toujours; que nous avions toutes les puissances contre nous,

XXVI. Elle remercie Dieu d'avoir fait manquer l'entrevue avec M. de Ste. Beuve. Précis de quelques Entretiens qu'elle a avec les Meres.

Relation
de la Sœur
Marie
Charlotte
de Sainte
Claire.

Relation & qu'assurément elles ne se rendroient pas les premières. Je leur répondois, que je n'ignorois pas cela, mais que je me reconnoitrois très coupables devant Dieu, si je manquois à ma conscience pour m'exempter de souffrir; que quand il plairoit à Dieu de nous délivrer, il en trouveroit bien les moyens. Elles répliquèrent, que j'avois tort de persister à croire qu'il y eut du mal; que j'avois raison de représenter mes difficultés; mais qu'aussi il se falloit soumettre quand on les éclaircissoit. Je répondis: „Mais quelle nécessité y a-t-il de m'éclaircir, si je dois faire une signature qui atteste une chose dont je suis très ignorant, te? „ Elles me dirent que cela n'eut pas été nécessaire, sans le commandement qu'on nous en avoit fait; mais qu'après cela nous ne pouvions sans péché refuser d'obéir. Je répliquai: „Vous convenez donc qu'il ne tient qu'à M. de Paris de nous dispenser de la signature, puisque vous avoués que sans le commandement qu'il nous a fait, nous n'aurions point d'obligation d'y prendre part. Or il est bien étrange qu'il nous traite de la manière qu'il fait, pour une chose qui ne nous rend coupables que parce qu'il nous la commande. „ Elles répondirent, que M. l'Archevêque sçavoit bien ce qu'il faisoit, & qu'il étoit nécessaire d'arrêter le progrès de cette nouvelle Doctrine, qui est si dangereuse. Je répliquai, que je ne sçavois rien de cette nouvelle Doctrine, & que tous ceux qui nous avoient instruites ne nous en avoient jamais enseigné d'autre que celle de l'Evangile. Elles répondirent, qu'il falloit bien pourtant qu'on nous en eut appris quelque chose, puisque nous refusions ce que toutes les autres Religieuses n'avoient eu aucune peine à faire. Je leur dis, qu'il ne s'en falloit pas étonner, parce que nous avions appris par notre propre expérience à ne juger de personne; qu'elles-mêmes avoient cru les faux bruits qui avoient couru de notre Monastère sur le rapport qui leur en avoit été fait; que cependant elles étoient convaincuës présentement que ce n'étoit que des calomnies, si elles avoient eu la bonté de croire ce que je leur en avois dit, qui n'étoit autre chose que la pure vérité; que par la même raison nous craignons de prendre part à l'affaire de M. d'Ypres dans la contestation que nous y voyions, parce que si quelques jours la vérité est reconnue, comme il arrivera indubitablement, ceux qui auront signé trouveront qu'ils auront condamné un innocent, & la vérité qu'il explique. Enfin tout notre Entretien se termina par conclure de leur part qu'il falloit obéir.

XXVII.
Elle se trou-
ve incom-
modée: les
Meres lui ac-
cordent de se
promener
dans une al-
lée. Ses exer-
cices jour-
nalières.

J'étois assez souvent indisposée, & comme je ne sortois point du tout de notre chambre, la Mere en eut compassion: elle me fit offrir par la Sœur qui avoit soin de moi, & à qui je n'avois pas encore parlé une seule fois depuis plus de six semaines que j'étois là, de me promener tous les jours dans une allée qui étoit à la sortie de notre cham-

bre. Je l'en remerciai en lui disant, qu'il falloit demeurer sur la croix en la manière que Dieu nous y avoit mises: Je pensois devoir agir de cette sorte pour tâcher de leur persuader que ce n'étoit point par opiniâtreté d'esprit que je refusois d'obéir à M. de Paris, puisque j'acceptois de très bon cœur ce qu'il me faisoit souffrir, sans y chercher d'autre soulagement que celui qu'il lui plairoit d'y apporter lui-même.

Relation
de la Sœur
Marie
Charlotte
de Sainte
Claire.

Quelques jours après, elles me firent encore la même proposition, me disant qu'elles appréhendoient que je ne demeurasse tout-à-fait malade, faute de faire aucun exercice. Je m'y rendis, & je me promenois tous les jours dans cette allée environ une demie-heure, nous entretenant ma compagne & moi de choses différentes, excepté qu'elle me parloit en général de l'obéissance qu'on doit à l'Eglise. Je convenois avec elle & me mettois de son côté, pour déplorer le malheur de ceux qui s'en séparent. Une fois elle me dit qu'il y avoit un pays où le peuple étoit fort Religieux, appliqué aux bonnes œuvres & fort zélé pour la foi: mais que nonobstant cela ils ne laisseroient pas d'être damnés parce qu'ils n'obéissoient pas au Pape. Je lui répondis, qu'il n'en falloit point douter, qu'il n'y avoit qu'une Eglise dont N. S. P. le Pape étoit le Chef visible, & que tous ceux qui refusoient de le reconnoître en cette qualité sont Schismatiques & séparés de l'Eglise. Après cette petite conférence, je rentrais dans notre chambre, jusqu'à six heures qu'on nous apportoit à souper. Après soupé, je disois notre chapelet en me promenant dans la chambre, après quoi je faisois quelques autres prières de dévotion, jusqu'à ce qu'il fût heure de me coucher.

L'on continuoit toujours de me solliciter de parler à quelqu'un. Je m'en excusois, en disant que je n'avois point d'autres peines que celles que j'avois eues étant encore à Port-Royal, sur lesquelles il n'y avoit rien de nouveau à me dire qu'on ne nous eût déjà dit; que tout cela n'assuroit point ma conscience, le Formulaire subsistant toujours; & qu'après tout ce que M. l'Archevêque avoit pris la peine de nous dire lui-même sur ce sujet, il n'étoit point nécessaire que je parlasse à personne. La Mere Supérieure me répondit: qu'au regard de M. l'Archevêque on pouvoit dire qu'il étoit juge & partie; mais qu'il y avoit d'autres personnes qui étoient neutres, en qui je pourrois prendre confiance. Je témoignai que je n'en connoissois point, sçachant bien qu'on ne m'accorderoit pas ceux que je demanderois, comme on m'avoit déjà refusé le Pere Esprit.

XXVIII.
Elle reçoit
toute sorte
de satisfac-
tions de la
M. Prieure.

Un jour que je me promenois dans cette allée proche de notre chambre, la Mere Supérieure accompagnée d'une autre Religieuse y passa: elle s'approcha de moi avec beaucoup d'affection, me disant qu'elle me venoit voir. Je la remerciai très-humblement. La Religieuse qui étoit avec elle

Relation de la Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire.

elle me dit qu'elle y venoit aussi, & qu'enfin il me falloit divertir. Je répondis que le divertissement ne s'accordoit point avec l'état où j'étois; que je souffrois avec tant de personnes, que quand même je me divertirois de ma peine en particulier, celle des autres suffiroit pour m'affliger; mais que je leur étois extrêmement obligée de l'affection qu'elles me témoignent. Elles vinrent dans notre chambre, où elles me dirent beaucoup de choses, me témoignant la compassion qu'elles me portoient, ce qui étoit très véritable de la part de la Révérende Mere Supérieure, qui a un esprit extrêmement juste & raisonnable: car quoiqu'elle crut que nous avions grand tort de ne pas signer, elle étoit néanmoins bien éloignée de nous insulter; au contraire elle portoit nos afflictions avec sentiment & y compatissoit. Elle me disoit quelquefois qu'elle ne pouvoit presque se résoudre à me voir par la pitié que je lui faisois.

XXIX. Son Entretien avec une Religieuse de la Maison, qui étoit extrêmement prévenue pour l'obéissance aveugle.

Après qu'elle eut demeuré un peu de temps avec moi, on la vint querir, & elle me laissa cette Religieuse, qui dans le discours se mit à me parler de la signature. Elle me dit que tôt ou tard il faudroit bien signer, & que je considérasse que toutes les puissances étoient contre nous, & qu'elles ne voudroient jamais avoir le démenti. Je ne lui dis rien autre chose, sinon que quoiqu'il arrivât, je ne voulois jamais offenser Dieu.

Ensuite elle se mit à me dire qu'elle ne pouvoit s'empêcher de trouver mauvais qu'on s'en prît à nous autres, qui étions de pauvres Agneaux, pendant qu'on ne disoit rien à ces Messieurs, qui étoient cause de tous ces troubles; qu'elle en avoit fait ses plaintes à M. l'Abbé Blampignon, mais qu'il lui avoit répondu que leur temps viendrait. Je lui dis, qu'elle voyoit donc bien qu'il n'y avoit guères de raison d'obliger des Filles à prendre part aux disputes des Théologiens. Elle me dit: „ Nous n'y en devons pas prendre aussi, nous n'avons qu'à faire simplement ce qu'on nous dit; c'est à eux à disputer, & à nous à croire. Dieu ne fait plus présentement de miracles pour manifester sa volonté comme dans les siècles passés. Voyés-vous, poursuivit-elle, je voudrois que vous scussiez ce que je sçai; car j'ai plus appris aujourd'hui que tout ce qu'on me pourroit dire, du commencement de cette nouvelle Doctrine; c'est dans la vie de M. Vincent, où il y a des choses de l'Abbé de St. Cyran qui vous surprendroient: il faut que vous voyiez cela. ” Je lui répondis, que je n'avois que faire de voir des menfonges, & qu'il n'en étoit pas de M. de St. Cyran comme du fait de Jansenius, auquel je ne voulois point prendre de part, n'en ayant nulle connoissance: au lieu qu'en ce qui touche M. de Saint Cyran, j'étois assurée par expérience de la fausseté des calomnies dont on le chargeoit; & que je serois obligée de mourir plutôt que de dire autre chose, comme on est obligée de mourir pour la vérité & pour la

justice; & je la faisois Juge elle-même quel péché ce seroit de consentir à la calomnie contre une personne dont on connoitroit l'innocence. Elle demeura sans me répondre, & me dit seulement qu'elle ne pouvoit voir sans douleur que nous fussions les victimes de tous ces troubles.

Relation de la Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire.

Mais si je témoignois de la fermeté extérieurement, mon Esprit étoit accablé de tristesse & d'ennui: cette grande solitude m'accabloit, parce que ma foi étant trop foible, je n'attendois pas mon secours de Dieu seul; ce qui faisoit que je ne pouvois supporter de n'avoir personne à qui je pusse décharger les diverses pensées inquiètes & affligeantes dont j'étois sans cesse agitée. Je me couchois dans l'angoisse, & à mon reveil je trouvois qu'il falloit passer la journée dans le même état, & encore la nuit & le jour suivant, sans voir aucun terme ni aucune fin à mes peines. Cela me fit venir à l'Esprit une pensée, qui sans doute me fut suggérée par l'ennemi de mon salut: cette pensée étoit que peut-être on n'avoit pas prévu les suites que nous voyions: que pour refuser une chose, où enfin des personnes de piété nous assuroient qu'il n'y avoit point de mal, nous nous exposions à un mal réel & véritable, en tombant peut-être dans le désespoir où pouvoit nous porter la privation de toutes sortes de soutiens, des Sacrements, & de toute autre consolation. Je me souvenois d'avoir entendu dire que si quelqu'une croyoit devoir signer, elle le pouvoit faire, chacun ayant sa conscience: sur quoi je pensois que le péché n'étoit donc que pour ceux qui signeroient contre leur conscience, mais que pour les autres il n'y en avoit point. Cette distinction m'embarassoit extrêmement, & formoit plusieurs doutes dans mon Esprit. J'étois bien persuadée que celles à qui Dieu donnoit la grace de se soutenir étoient heureuses, mais je me demandois à moi-même s'il n'y avoit point de témérité à celles qui expérimentoient si fort leur foiblesse, de s'exposer à tous les périls où je me voyois exposée. D'ailleurs je sentois les troubles de mon Esprit, qui ne diminuoient point: ce qui contribuoit beaucoup à me faire douter si j'étois dans l'état où Dieu me vouloit. Mais ce qui augmentoit mes doutes, c'étoit qu'une personne de grande vertu en qui j'ai une entière confiance, m'avoit témoigné être du sentiment que des filles pouvoient signer par obéissance, si un Supérieur légitime le commandoit.

XXX. Trouble où la jette la considération de sa solitude; & dénuée de toute personne de confiance.

Toutes ces diverses pensées s'imprimant peu à peu dans mon Esprit, je ne sçavois à quoi me résoudre; ce qui me mettoit dans une gêne plus dure que la mort, & qui me faisoit souhaiter de perdre l'Esprit, ne me souciant point de l'humiliation qui m'en pouvoit arriver; pourvu que ce me fut un moyen d'éviter la signature, à laquelle je sentois que je n'avois pas la force de résister, étant même en doute si je le devois.

XXXI. Elle doute si elle doit signer. Ses Réflexions. Elle ne peut résister à la tentation.

Relation de la Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire.

Dans cet accablement, je me jettois devant Dieu en versant quantité de larmes, sentant que le poids de mon trouble & de ma foiblesse m'alloit renverser. Je me trouvois quelquefois un peu fortifiée, ce qui me remplissoit de joie, & je prenois la Résolution de ne point signer, & de m'abandonner à Dieu.

D'un autre côté je faisois réflexion sur les suites que la signature pourroit avoir à l'égard de celles qui l'auroient faite, & qui se seroient séparées par là de nos Meres & de nos Sœurs, qui par le secours de la grace demeueroient fidèles à Dieu: que les unes seroient remises dans la Maison sous la conduite de personnes qui les détourneraient sans cesse de la vérité, en les louant de l'action qu'elles auroient faite, pendant que celles qui en font le soutien, l'ornement & la gloire, seroient méprisées, calomniées, persécutées & réduites peut-être à la dernière affliction: qu'on établirait un autre Esprit dans la Maison, en renversant celui que nos Meres y ont si saintement établi; & quelle douleur, ou plutôt quel malheur ce seroit pour celles qui verroient cette confusion & ces désordres; au lieu que celles qui seroient demeurées fidèles à Dieu, encore qu'elles supportassent les peines d'une dure captivité, auroient néanmoins la consolation de souffrir avec leurs Meres & avec leurs Sœurs dans la paix de *Jesus-Christ*, avec lequel elles seroient parfaitement unies, & qui les éclaireroit des lumières de sa grace & de sa charité divine, en même-temps que les hommes tâcheroient de les opprimer par leurs calomnies. Ces pensées me fortifioient beaucoup, ayant une horreur extrême de me séparer de nos Meres; mais la tentation revenoit quelquefois si violente, qu'elle me les faisoit perdre, étant fortifiée par mes doutes, dont je n'avois aucun moyen de m'éclaircir, & enfin elle me surmonta en la manière que je le vais rapporter.

XXXII. Elle se persuade qu'elle peut signer en voulant éviter un plus grand mal.

Je demeurai près de six semaines dans cette dernière agitation, ne sachant du tout à quoi me résoudre. L'ennui, la tristesse, les angoisses où j'étois qui m'ôtoient le sommeil, & m'empêchoient presque de manger, m'accablèrent si fort, que la crainte de me décourager tout-à-fait en perdant la confiance & le recours à Dieu, me persuadèrent fausement dans l'éblouissement où j'étois, que pour éviter un plus grand mal, il valoit mieux en faire un moindre; croyant aussi que la violence qu'on me faisoit me serviroit de quelque excuse devant Dieu, qui voyoit dans le fond de mon cœur le regret de me voir engagée dans une si malheureuse nécessité, & que nous avions fait un Acte par lequel celles qui succomberoient à la violence, pourroient se relever, ayant déclaré nul ce que nous serions séparées les unes des autres. Je me souvins de M. le Curé de *Triel*, qui après avoir résisté longtemps s'étoit enfin rendu, & qu'on n'avoit pas

laissé de justifier, parce qu'il n'avoit point révoqué ses Actes précédents. Je crus avoir trouvé un fort bon expédient, mais je voulus en différer quelque temps l'exécution, & laisser passer la fête de la *Toussaints* qui étoit proche; & je pris seulement la résolution que si je ne recevois point de soulagement, je demanderois à parler à quelqu'un.

Je me sens obligée en cet endroit d'entrer dans l'abîme de mon néant, pour reconnoître devant l'infinie Majesté de Dieu, ma présomption & mon extrême aveuglement d'avoir osé lui prescrire un temps, comme si sa volonté eut été obligée d'adhérer à la mienne. C'est pourquoi je reconnois en sa sainte présence que ç'a été avec justice qu'il m'a couverte de confusion. Je me suis élevée en lui voulant donner une loi; & il m'a abaissée en me laissant tomber dans le précipice: que si sa main puissante ne m'a pas laissée périr dans ce malheur, c'est par un effet de sa miséricorde toute gratuite qui m'a regardée favorablement; ce que je souhaite que tout le monde sçache, afin qu'il en soit loué & glorifié à jamais.

Mais pour continuer cette Relation, un soir que mon esprit étoit occupé de diverses pensées sur mon état, une Religieuse entra dans notre chambre, où j'étois toute seule après souper, comme j'étois ordinairement. Elle me témoigna beaucoup de compassion, me disant, qu'elle ne sçavoit pas comment je pouvois résister à la vie que je menois, surtout par rapport à la durée qui accabloit les esprits les plus forts: que les jours & les nuits étoient bien longs, lorsqu'il falloit les passer dans l'affliction de l'esprit, sans y voir aucune fin. Et elle ajouta: „ Mais enfin, quand vous „ céderez, on dirait, *c'est une pauvre Fille ac-* „ *cablée, sans conseil, sans consolation,* & je crois „ qu'on vous excusera de bon cœur. „ Comme j'étois déjà prévenue de ces mêmes pensées, j'y entrai facilement, toutefois je ne lui en fis rien paroître. Je me recommandai seulement à ses prières, lui disant que je ne voulois point offenser Dieu.

La privation de la sainte Communion me devenoit très-sensible, & dans l'affoiblissement où je me trouvois, il me sembloit qu'une seule Communion m'auroit fortifiée. Je considérois ce que dit *St. Cyrien*, que le courage manque à un Chrétien, lorsqu'il n'a pas été animé & embrasé par la vertu de l'Eucharistie: ce qui me fit faire quantité de vœux & de prières, pour obtenir de Dieu la grace de communier à la *Toussaints*: Mais je reconnois présentement que tout cela venoit d'un manquement de foi, & que je voulois trouver un appui dans quelque chose de sensible, au lieu que je devois tenir pour très-assuré que je ne participerois à la grace de la Communion, qu'autant que je serois préparée à participer aux souffrances de *Jesus-Christ*, & que manquant de cette disposition, c'étoit un obstacle à l'effet de la sainte Eu-

Relation de la Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire.

XXXIII. Elle confesse sa faute, & reconnoît que si Dieu ne l'avoit point fortifiée, elle auroit été encore plus loin.

XXXIV. Suite de la Relation de la chute.

XXXV. Le manque de foi, & l'appui qu'elle cherche dans les créatures, lui font perdre de vue l'obligation & l'avantage de souffrir pour J. C.

Relation charistie. Je devois être convaincué que ceux qui nous en ont séparées extérieurement, ne peuvent borner la puissance de Dieu, qui remplit du fruit & de la grace de ce divin mystère les ames qui ne s'appuyent que sur lui, qui ne cherchent point de soulagement ni de soutien dans les créatures, lorsqu'il leur en ôte les moyens, qui ne mettent point de bornes pour accomplir ce qu'il demande d'elles, & qui se rendent à tout ce qu'il leur fait connoître, sans aucune réserve.

C'est en quoi je confesse que j'ai beaucoup manqué; & il me semble, selon l'expérience que j'en ai faite; que pour se soutenir dans un état pareil à celui dans lequel je me suis trouvée, il faut avoir une fidélité particulière pour ne se point détourner de Dieu, en se détachant de toutes choses; car aussitôt qu'on fait quelque retour sur soi-même, sur ce qu'on souffre, sur le temps qu'il y a que les choses durent, que l'on donne lieu à la tendresse qu'on a pour les personnes dont on se voit séparé, aussitôt on s'affoiblit, on commence à penser aux moyens de soulager sa peine, & ensuite on tombe dans la tristesse & dans l'ennui; & si on n'a soin de les combattre par la foi & par la prière, on se laisse aisément emporter sous quelque prétexte apparent qui couvre seulement le mal, ne le pouvant ôter, comme il m'est arrivé.

Quelques jours devant la Toussaints, la Mere Supérieure m'étant venue voir, je me mis à genoux devant elle, pour la supplier de faire prier M. l'Archevêque qu'il me permit la sainte Communion le jour de cette grande Fête: elle me le promit. Je ne sçai si ce fut ce jour-là, ou le lendemain qu'elle me proposa de choisir quelque Ecclésiastique, à qui je dirois mes dispositions, qui iroit trouver de ma part M. l'Archevêque, & lui demanderoit la permission que je souhaitois. J'acceptai cette Proposition, & je pensai d'abord à M. Cheron, mais je n'osois m'y hasarder, parce que comme rien ne se faisoit dans cette Maison que par l'ordre & les avis de M. Blampignon, c'étoit assez que j'eusse demandé M. Cheron pour le rendre suspect, & faire naître la pensée de lui interdire de parler à nos Sœurs de Port-Royal, auxquelles je pensois qu'il pouvoit rendre service. Je pensai aussi à M. le Curé de St. Medard, mais je craignois de le commettre, ne sçachant pas même s'il étoit encore ami. Enfin ne voyant personne sur qui je pusse m'arrêter, je me résolus de demander M. Chamillard, que je ne connoissois pas pour tel qu'il est. Je l'estimois au contraire comme un homme de bien & de conscience, qui n'étoit point passionné, & qui étoit disposé à maintenir le bien qui étoit dans la Maison plutôt qu'à le détruire; mais comme il étoit persuadé que nous étions obligées d'obéir à M. l'Archevêque, il ne pouvoit convenir avec nous en ce point. J'étois fondée en cela sur plusieurs choses qu'il m'avoit dites, & particulièrement dans un Entretien que

j'eus avec lui au commencement qu'il étoit à Port-Royal [Dans lequel] après qu'il m'eut dit toutes sortes de raisons pour m'exhorter à la signature, voyant que je persistois à la refuser par une répugnance invincible de conscience, il me dit: „ Je crois bien que c'est cela qui vous retient: si „ on veut pousser les choses plus avant, je demanderai à me retirer; vous ferés votre salut comme vous pourrés; pour moi je veux faire le mien.” Et lui ayant dit, (je ne me souviens pas à quel propos) que quoiqu'il nous pût arriver, je mettois toute ma confiance en la miséricorde de Dieu qui m'étoit meilleure que toutes les vies, il me répondit fort bonnement: „ Ma Sœur, demeurez-en là, vous êtes bien appuyée, Dieu vous protégera.” De plus une personne en qui j'avois confiance m'en avoit parlé avantageusement, excepté sur le point de la signature.

Je le proposai donc aux Meres, qui me promirent de le faire demander à M. l'Archevêque; néanmoins la fête se passa sans qu'il vint, & sans que je communiasse, parce que M. l'Archevêque n'étant pas à Paris, M. de la Brunetiere à qui on s'étoit adressé avoit fait réponse qu'il en écriroit à Monseigneur, qui avoit déclaré expressément que pour ce qui concernoit les Religieuses de Port-Royal, il se reservoit à lui seul d'en prendre connoissance. Il se passa donc environ huit jours sans que M. Chamillard vint. Les Meres en étoient assez fâchées, mais pour moi je m'en consolais de bon cœur, leur disant, que puisque je ne l'avois demandé que pour la Toussaints, la fête étant passée, je n'avois plus rien à lui dire. J'appréhendois extrêmement cette Visite.

Le lendemain de la Toussaints, la Mere Supérieure, qui avoit assurément de la bonté pour moi, m'étant venu voir; & me trouvant toute en larmes, m'en demanda le sujet avec beaucoup d'affection: Je lui dis, que j'avois l'esprit & le corps accablé de l'état où j'étois réduite. Elle me dit d'une façon vraiment touchée: „ Ne vous affligés point, vous verrés M. Chamillard, dites „ lui toutes vos peines, peut-être il vous remettra.” Je répliquai: „ Comment pourra-t-il „ me remettre? Il me dira qu'il faut signer, & „ c'est toute mon angoisse.”

Mais comme j'avois remis après la Toussaints à prendre ma résolution, après plusieurs prières que j'avois faites sur ce sujet, qui ne méritoient pas d'être exaucées, parce qu'elles ne procédoient pas d'un cœur pur, ni d'une foi ferme & solide, mais étoient toutes mêlées de défiance & de crainte de souffrir, me trouvant toujours dans les mêmes agitations d'esprit, je crus que je pouvois signer, en disant auparavant à M. l'Archevêque & à M. Chamillard mes intentions, & que s'ils n'en demeuroient pas d'accord, je ne signerois point, & n'aurois plus rien à faire.

Je ne sçavois aucune chose de ce qui se passoit dans la Maison entre celles qui avoient signé & les

XXXVI.
La M. Supérieure la va voir. La St. Claire se résout à voir M. Chamillard pour éclaircir ses doutes.

Relation de la Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire.

XXXVII.
Elle avoué que les prières qu'elle faisoit à Dieu ne méritoient point d'être exaucées, parce qu'elles étoient mêlées de crainte & de défiance.

Relation de la Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire. Les autres, desorte que je m'imaginerois qu'en ne faisant que la signature, pourvu qu'on demeurât toujours dans l'union & dans l'observance de ce que nos Meres nous avoient appris, sans jamais admettre d'autre conduite, il y auroit moyen de faire voir, que ce n'auroit été qu'une violence, & de la faire passer pour nulle en faveur de nos Actes. Le malheur dans ces occasions, est de se trouver sans avis, car il me semble qu'une seule parole de nos amis, m'auroit soutenue; au lieu que toutes les personnes que je voyois augmentoient mon affoiblissement, me disant sans cesse que tous nos meilleurs amis, & ceux qui étoient le plus dans nos sentiments, condamnoient notre procédé, de laisser perdre une Maison, & exposer tant de Filles, sans sçavoir ce qu'elles deviendroient: que nous devions considérer que notre résistance retomboit sur nos Directeurs, & leur faisoit un très grand tort: que nous étions cause qu'on s'aigrissoit contre eux de plus en plus, & qu'on blâmoit leur conduite, comme nous ayant appris à résister à toute l'Eglise; & que rien ne seroit plus capable de faire perdre la mauvaise opinion qu'on avoit prise d'eux, si nous nous soumettions comme toutes les autres Religieuses, à faire ce qu'on nous demandoit.

Tout cela s'accordant avec mon mauvais raisonnement, je ne sçavois ce que j'en devois croire, sinon que je le trouvois assez vraisemblable pour être de quelque poids; comme si on eut pu sauver la vérité, en manquant à la vérité. Car je puis dire que je n'ai point changé de sentiment, & que les raisons qu'on m'a alléguées ne m'ont point persuadées qu'on fut obligé de signer, ayant toujours cru, que celles à qui Dieu faisoit la grâce de demeurer fermes étoient les plus heureuses, & que les autres au contraire avoient un grand sujet de craindre & de s'humilier; quoiqu'en même-temps je crasse qu'il y avoit des circonstances qui rendoient la chose tolérable en celles qui ne le faisoient que par accablement d'Esprit, & dans des doutes que l'extrémité où on les avoit réduites les empêchoient de pouvoir éclaircir. C'est ce qui fut cause que je ne demandai aucun éclaircissement sur les difficultés de la signature, afin qu'on ne put pas dire que j'avois été convaincué par là; & que je ne représentai pas non plus les raisons particulières, ni les doutes qui m'avoient ébranlée, de peur qu'on en tirât avantage contre nos Sœurs: mais je me contentai seulement de demander quelques assurances, qui faisoient voir ma disposition, en faisant cette action malheureuse.

XXXIX. M. Chamillard va la voir. Leur Entretien, où M. Chamillard paroit touché de son état. Enfin le quatre de Novembre lorsque je n'attendois plus M. Chamillard, à cause qu'il tardoit si long-temps, ce qui me faisoit grand plaisir, on me vint dire sur les deux heures après-midi qu'il étoit au Parloir: j'en fus surprise, mais je ne laisai pas d'y aller, ne sçachant point du tout ce que je faisois. Aussitôt qu'il m'aperçut, il me dit:

Relation de la Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire. Hé bien! ma fille, on m'a dit que vous sou-haitiés de me parler." Je répondis: "Il est vrai, Monsieur, je vous ai demandé, parce que je crois que vous n'êtes point passionné; car si je le croyois autrement, je ne m'adresserois pas à vous pour vous exposer l'état dans lequel je me trouve." Il me dit: "Je vous puis assurer que je ne souhaite autre chose que le bien & le repos de votre Maison." Je repris: "C'est la persuasion où je suis que vous avés de la charité pour nous, qui m'a fait désirer de vous voir, pour vous faire considérer à quoi on nous réduit, & ce que c'est qu'une pauvre fille toute seule dans une Chambre, sans consolation, & sans avoir aucune personne à qui elle puisse décharger son cœur dans les inquiétudes & les peines que cet état peut causer: il y en a assez pour en perdre l'Esprit." Il me répondit: "Cela me fait assez de pitié; pensez-vous qu'on soit insensible? mais c'est votre faute, que n'obéissés-vous?" Et il ajouta: "On m'a dit que vous y pensés." Je répartis: "Il est vrai, Monsieur, mais ce n'est point que je sois convaincué des raisons qu'on m'a apportées; je suis uniquement touchée de l'état où je me trouve, qui m'est si pénible & si violent, que je n'ai pas la force de le porter; ce qui me fait craindre de me précipiter dans quelque péché par découragement & par ennui." Il me répondit: "Eh! qui en doute? cet état est très dangereux." Je poursuivis: "Je vous déclare, Monsieur, que je ne prétends point condamner M. d'Ypres." Il me répondit: "On ne vous demande point cela; mais seulement que vous vous soumettiés au jugement du Saint Siège." Il m'assura que ma signature ne seroit ni une condamnation ni un jugement, & qu'on ne me demandoit que la condamnation des cinq Propositions. Et comme il n'avoit pas lui la petite Déclaration, il m'en écrivit un abrégé pour me la faire voir; & comme en l'écrivant il disoit tout haut ce qu'elle portoit; lorsque je lui entendis nommer la Doctrine de *Jansenius*, je lui dis: "Est-ce toute la Doctrine que l'on veut à présent condamner?" Il me répondit: "Point du tout, ce n'est que les cinq Propositions." Je lui répliquai: "je vous prie, Mr. mettés sur votre Ecrit, attribués à *Jansenius*, & vous me donnerés un grand soulagement." Il répondit: *non pas cela.*

Je ne me souviens presque plus du reste de cet Entretien, mon Esprit étant si troublé, que je ne sçavois presque ce que je faisois; seulement je lui témoignai que je ne prétendois en aucune façon me séparer de nos Meres & de nos Sœurs, & que j'étois unie avec elles à la vie & à la mort. Sur quoi je lui demandai en quelle disposition étoient celles de nos Sœurs qui avoient signé. Il me dit qu'elles jouissoient d'une parfaite paix; qu'au commencement il s'étoit attendu qu'elles auroient

XXXVIII. Faux raisonnements, qui lui font croire qu'elle peut signer.

& lui promet tout ce qu'elle demande. Elle promet en conséquence la signature.

Relation de la Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire. auroient des troubles & des peines; mais qu'il n'étoit arrivé rien moins que cela, & qu'il avoit vu le doigt de Dieu en cette rencontre. Je lui dis: „S'attend-on que je quitte jamais la conduite que nous avons eue jusqu'à présent, & que je perde la Créance & la confiance parfaite envers ceux de qui nous l'avons reçue?" Il me dit: „On ne vous demande point cela." J'ajoutai: „Si je fais cette signature, il en faudra peut-être encore faire quelque autre, qui pourra être au préjudice des personnes qui nous ont instruites, & c'est ce que je ne ferai jamais, étant persuadée, comme je le suis, de leur vertu & de la pureté de leur foi." Il me promet que l'on ne me feroit jamais signer autre chose, & qu'il me le donneroit par écrit: je l'en priai sur le champ: il m'écrivit un billet, que je gardé encore; mais au lieu de mettre qu'il me promettoit qu'on ne me feroit plus rien signer, il mit, je lui ai promis qu'on ne lui feroit plus signer aucune autre chose. Je ne sçai s'il le fit à dessein, mais pour moi, je n'y pris point garde pour lors, & ne m'en apperçus que le lendemain.

En lui parlant de nos Directeurs je lui nommai M. Singlin. Il me dit: „M. Singlin, je voudrois qu'il vécût encore, nous serions bientôt d'accord, car je sçai de très bonne part qu'il vouloit que vous signassiez, si votre Archevêque vous le commandoit." Et il ajouta: „On ne vous fera condamner ni M. Singlin, ni aucun autre quel qu'il soit." Enfin je lui dis: „Monsieur, je fais cette signature par la raison que je vous ai dite, & sur les assurances que vous venés de me donner." J'étois dans une angoisse qui paroissoit assez par mes larmes; en cet état je lui dis encore: „Monsieur, je vous supplie, ayés pitié de mon ame: je suis en Religion depuis l'age de neuf ans, de quoi cela me servira-t'il, si j'en perds le fruit par la signature?" il répondit: „Je vous assure sur mon ame qu'il n'y a point de péché." Je répliquai: „Je crois qu'elle me réduira au désespoir à l'heure de la mort." Il me dit: „vous verrez que non; au contraire que feriez-vous, si vous vous voyiez mourir sans Sacrements; car on a résolu de ne les point donner, même à l'heure de la mort, à celles qui n'auront pas obéi?" Enfin malheureusement pour moi, j'acceptai la signature, pensant qu'en ne me désunissant point de nos Meres & de nos Sœurs, leur étant toujours fidelle, conservant toujours l'estime, la créance & la confiance pour les Défenseurs de M. d'Ypres, sans me séparer jamais de leur conduite & de leurs maximes, dont j'étois résoluë de rendre témoignage à quiconque m'en voudroit parler, je ne faisois point de mal, & que la captivité qui m'ôtoit les moyens de m'éclaircir de mes doutes, me pouvoit servir d'excuse.

XL.
M. Chamillard lui fait signer en

M. Chamillard me dit qu'il reviendroit le lendemain avec M. l'Archevêque, & qu'il apporte-

roit le Mandement. Cependant il me fit écrire un billet, qui portoit: „Que j'avois promis à M. Chamillard de signer après que M. l'Archevêque, que m'auroit donné la même déclaration qu'à ma Sœur Helène de Sainte Agnès." Je ne me souviens point du reste que contenoit cet Écrit, mais il me semble qu'il finissoit à peu-près par ces mots: *Sans que cette condamnation fasse tort à personne*; en quoi je fis une grande faute; car je venois de dire que je ne prétendois point condamner M. d'Ypres, & cependant ce mot faisoit entendre le contraire: ce fut M. Chamillard qui me le fit mettre, & je ne m'en apperçus pas par un défaut de lumière & de discernement. Après que je lui eus mis cet Écrit entre les mains, il me quitta ravi de joie, & me demanda s'il le diroit aux Meres. Je répondis que je le voulois bien: elles me vinrent trouver un peu après si transportées de joie, qu'elles ne sçavoient comment me l'exprimer. De mon côté je leur fis paroître quelque satisfaction de pouvoir espérer du soulagement dans mes peines, sans offenser Dieu, le croyant ainsi dans l'aveuglement où j'étois, mais Dieu n'a pas permis que je tombasse dans ce double malheur, en quoi je me sens infiniment redevable à sa miséricorde, qui n'a pas voulu que je trouvasse cette fausse paix, qui m'auroit conduite à la mort. Il a exaucé les prières de ses Serviteurs & de ses Servantes, qui voyoient par la lumière de leur foi, ce que la mienne si affoiblie ne me permettoit pas de discerner, & qui pleuroient pour moi, lorsque je ne songeois pas à me pleurer moi-même. Il a augmenté mes troubles afin de m'ouvrir les yeux, & que je reconnusse par ma propre expérience, qu'il n'y a point de paix véritable & solide, que celle qui est fondée dans la vérité, qu'on ne la trouve que par la vérité, & qu'elle ne subsiste que sur la vérité; & qu'en étant persuadée par un effet de sa grace toute puissante, que je lui demande très-humblement, je cherchasse la paix & le repos du cœur, non en ce qui nous délivre de la souffrance, & qui élargit la voie étroite; mais dans une véritable soumission à sa sainte volonté, quoiqu'il nous puisse arriver, accompagnée d'une humble confiance, & d'une foi qui n'hésite point.

Aussitôt que cette nouvelle se fut répandue par la Maison, elle fut toute remplie de joie, les Religieuses se la témoignant l'une à l'autre, en se réjouissant du salut de mon ame, selon leur pensée, & de ce que Dieu avoit exaucé leurs prières. Elles se disoient. *Croyés qu'elle a fait un bon Aste.*

Quoique j'eusse accepté la signature dans la créance que je ne fisse point paroître extérieurement de trouble, j'avois néanmoins dans le fond du cœur une tristesse mortelle, qui m'empêcha de prendre aucun repos toute la nuit: je priois Dieu de ne me point abandonner; j'étois dans l'affliction & dans la détresse, comme une personne qui est hors d'elle-même, & qui ne se re-

Relation de la Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire.

billet à double sens. Joies, des Religieuses de St. Thomas lorsqu'elles apprennent la signature de la Sr. Claire.

XLI.

Elle commence à sentir sa faute malgré la créance où elle étoit qu'elle n'offenseroit point Dieu.

Relation
de la Sœur
Marie
Charlotte
de Sainte
Claire.

XLII.
M. l'Arche-
vêque va la
trouver: leur
Entretien.

connoît point, & j'avouë qu'en l'écrivant, le sou-
venir m'en fait même trembler, & me renouvelle
la douleur, m'imaginant que j'y suis encore.
Le lendemain, qui étoit le 5 de Novembre,
M. l'Archevêque accompagné de M. Chamillard
vint au Monastère sur les huit heures du matin,
ayant avec lui au dehors M. Blampignon. On
vint m'avertir aussitôt. J'entrai au Parloir avec
M. Chamillard & les deux Meres. Je me mis à
genoux devant M. l'Archevêque pour lui deman-
der sa bénédiction, qu'il me donna. La Merc
Supérieure me demanda si je voulois parler seule
à Monseigneur. Je lui témoignai que j'en serois
bien-aïse, elle sortit, & M. l'Archevêque dit à
M. Blampignon & à M. Chamillard de se retirer.
Lorsque je fus seule, il me dit: „Eh bien, ma
„ bonne fille, dites-moi vos peines.” Je répon-
dis: „Je vous confesse, Monseigneur, que j'ap-
„ préhende extrêmement de prendre part à cette af-
„ faire.” Il me demanda pourquoi. „Parce, lui
„ répondis-je, qu'il s'agit d'un fait contesté, du-
„ quel je n'ai aucune connoissance, & je crains
„ de porter un faux témoignage, & de faire un
„ jugement téméraire contre un innocent.” Il
répliqua: „Vous ne faites ni l'un ni l'autre, vous
„ vous soumettes seulement au jugement du St.
„ Siège & à ce qu'il a décidé.” Cela fut suivi
d'un long raisonnement, qu'il finit par me dire:
„ Enfin il ne faut pas tant raffiner, c'est ce qui
„ vous perd, il faut obéir simplement comme de
„ bonnes Religieuses.” Je répondis: Mais aussi,
„ Monseigneur, quelle nécessité y a-t-il de nous
„ embarrasser l'esprit de ces sortes d'affaires, qui
„ n'ont nul rapport à notre condition? A-t-on
„ jamais demandé la signature des Religieuses dans
„ ces matières? Il est vrai, reprit-il, je vous l'a-
„ vouë, c'est une chose extraordinaire; mais
„ comme votre Maison a été le centre d'une Doc-
„ trine suspecte, il est nécessaire de vous en pur-
„ ger; sans cela on n'auroit jamais pensé à vous
„ en parler non plus qu'aux autres Religieuses, qui
„ ne pensent qu'à prier Dieu, & qui n'entendent
„ rien à ces matières: si on les en a occupées,
„ c'est vous autres qui en êtes cause. Car si on
„ ne se fût adressé qu'à votre Maison, vous n'au-
„ riés pas manqué de demander pourquoi on exi-
„ geoit de vous ce qu'on n'exigeoit pas des autres;
„ & on s'attendoit bien que toutes ces bonnes
„ filles n'en feroient aucune difficulté, comme en
„ effet elles n'en ont point fait: Il n'y a eu que
„ vous seules. Cependant je suis bien assuré que
„ M. Singlin vouloit que vous signassiez, si votre
„ Archevêque vous le commandoit.” Il ajouta:
„ Je révère M. Arnauld, votre oracle. J'ai mê-
„ me lu ce matin le livre de la Fréquente Com-
„ munion; c'est un livre admirable. Il a com-
„ posé un écrit adressé à M. Cornet, qu'on m'a
„ promis de me faire voir, dans lequel il dit que
„ ceux qui n'ont point d'évidence que les cinq
„ Propositions ne sont point dans *Jansenius* peu-

„ vent signer.”

„ Comme j'étois dans l'affoiblissement & dans le
doute, je ne répondis rien à cela. Il m'allégu
encore cette parole de notre Pere St. Bernard (que
lorsque l'on est dans le doute il se faut rendre au
jugement de ses Supérieurs) Tout cela étoit pro-
pre à augmenter mes ténèbres & à me faciliter la
signature. Enfin, je lui dis: „ Monseigneur, en
„ faisant la signature, je ne regarde rien que la
„ soumission & l'obéissance, que je vous dois,
„ car je ne prétends point condamner M. d'Ypres,
„ je le tiens pour un Saint. Et moi aussi, répon-
dit-il, je le révère comme un grand homme,
„ & vous ne ferés que ce qu'il a fait lui-même
„ en soumettant son livre au St. Siège. Il a pris
„ une matière bien délicate, car la question de la
„ grace est un abîme, & St. Augustin après l'avoir
„ pénétré tant qu'il a pu, s'est enfin arrêté, disant
„ *infinite est cabos*. M. d'Ypres va encore plus
„ avant que lui.” Je répartis: „ Tout ce que je
„ sçai de la grace, c'est ce que j'en ai lu dans l'E-
„ vangile, où Notre Seigneur m'apprend que je
„ ne puis rien sans lui; d'où je conclus que si je fais
„ quelque bien, & si je résiste au mal, c'est lui
„ qui me le fait faire; & lorsque je sens quelque
„ difficulté dans la pratique des choses que Dieu
„ demande de moi, j'invoque le secours de Dieu:
„ & si je la surmonte, je reconnois que c'est un
„ effet de la grace, & que je ne l'aurois pu faire
„ par moi-même.” Il me répondit: „ Voilà ce
„ qu'il en faut sçavoir, il en faut demeurer là;
„ mais de vouloir pénétrer comment cette grace
„ agit, c'est un secret qu'il faut laisser à Dieu;
„ & en effet, qui le peut sçavoir que lui seul?”

„ Comme il parloit, il tira un papier, & me dit:
„ Voilà un écrit que j'ai donné à quelques-unes
„ de vos Sœurs, qui en ont été beaucoup soula-
„ gées:” c'étoit sa déclaration: il me la lut &
me la donna, en disant: „ Vous voyés que je ne
„ prétends point que vous rendiés un jugement
„ par vous-même sur la Doctrine de *Jansenius*,
„ ce seroit une chose déraisonnable, mais seule-
„ ment que vous acquiesciés à celui qu'en a
„ porté le St. Siège.” Je n'avois pas besoin de
cet éclaircissement, ne m'étant jamais venu dans
l'esprit qu'on m'obligeât de juger par moi-même
si les cinq Propositions sont dans un Livre La-
tin que je ne sçauois lire: mais ce qui me fit im-
pression & qui me soulagea en effet, ce fut l'au-
torité du commandement qu'il me faisoit, joint à
mes doutes qui me persuadèrent que je n'y pou-
vois résister, n'ayant point d'évidence du con-
traire, & l'assurance qu'on me donnoit qu'on ne
faisoit aucun tort à la Doctrine de St. Augustin
touchant la grace. En même-temps je me mis à
genoux, & pris ce papier; & croyant qu'il assuroit
ma conscience, je dis, mais en pleurant beaucoup:
„ Mgr. je signerai ensuite de cette déclaration,
„ mais promettés moi, s'il vous plaît, que ja-
„ mais vous ne me parlerés de signer aucune au-
„ tre

Relation
de la Sœur
Marie
Charlotte
de Sainte
Claire.

XLIII.
M. de Paris
lui donne
sa Déclara-
tion.

Relation de la Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire.

„tre chose.” Il mit la main sur sa poitrine, & me dit: „Oui, je vous le promets.” Je poursuivis: „Il pourra arriver; Mgr., que l'on fera venir quelque Bulle contre ceux qui n'ont pas voulu signer, & que l'on condamnera les défenfeurs de M. d'Ypres: & puis on voudra que nous la signions encore.” Il me dit: „Eh, pour quoi? Je vous promets que vous ne signerez plus rien.” Je lui dis: „Je vous déclare, Mgr., que je ne me sépare point de nos Mères & de nos Sœurs.” Il me répondit: „Je ne le prétends point non plus.”

XLIV. Il me passa son Mandement que je pris en disant: „O bien, Mgr., s'il y a du mal, il est sur vous: très-volontiers; dit-il, je m'en charge.” Je sortis du Parloir, & je trouvai la Mere & quelques Religieuses qui m'attendoient; elles me donnèrent une plume & de l'encre; & je fis cette misérable signature dans la résolution d'en porter toute ma vie l'humiliation devant Dieu & devant les hommes, si les personnes en qui j'avois une parfaite confiance, & pour lesquelles mon cœur n'étoit point changé, trouvoient que j'eusse offensé Dieu, étant disposée d'y satisfaire par toutes les voies & en toutes les manières qu'elles jugeroient nécessaires, & qu'elles me le conseilleroient. Pendant que je faisois cette misérable action, une des Mères tenoit sa main appuyée sur mon bras, craignant que je ne quittasse. Après que j'eus fait, je rentrai au Parloir, où Monseigneur m'attendoit: je lui repassai son Mandement: & lorsqu'il vit mon nom, il frappa sur la grille, & dit tout haut avec beaucoup de joie; de Sainte Claire.

Pour me confirmer dans mon obéissance il me répéta ensuite quelques-unes des raisons qu'il m'avoit déjà dites: & voulant me donner des preuves plus assurées que les cinq Propositions étoient en effet dans le Livre de M. d'Ypres, il me dit que feu M. le Cardinal Mazarin voyant toutes les contestations de part & d'autre sur ce fait, avoit pris en particulier M. l'Abbé de Bourzeis, & l'avoit conjuré de lui dire en vérité si les cinq Propositions étoient dans *Jansenius*; à quoi M. de Bourzeis avoit répondu: „Tout ce que je vous en peux dire. Mgr., c'est qu'il est vrai qu'elles y sont: & cependant, continua M. l'Archevêque, M. de Bourzeis a été entièrement dans le parti de ces Messieurs.”

XLV. Plaintes que M. l'Archevêque fait des Religieuses de Port-Royal.

Après cela il me fit de grandes plaintes de nos Sœurs: entr'autres il me dit: „Elles ont fait l'action la plus criminelle que des Religieuses puissent faire.” Je demeurai surprise de cette expression, ne sachant à quoi elle pouvoit se rapporter; mais il l'expliqua en ajoutant, qu'elles avoient fait un verbal tout plein de menfonges contre lui; que la Sr. de Bregy & la petite Briquet le lui avoient soutenu avec un orgueil épouvantable; mais qu'il y en avoit eu trente qui lui avoient écrit pour lui en demander pardon; disant que

leur Sœur de Bregy le leur avoit fait signer sans dire ce que c'étoit. Je dis, que je n'avois point entendu parler de ce Procès-verbal. Mr. l'Archevêque s'adressant à la Mere, lui dit: „Quoi, ma Mere, elle ne sçait rien de ce verbal?” La Mere répondit: „Mgr., elle ne sçait rien du tout.” (Rien n'étoit plus véritable: & j'aurois pu faire la même question que St. Paul premier Hermite fit à St. Antoine, lorsqu'il lui demanda, qui gouvernoit le monde, étant dans une parfaite ignorance de tout ce qui se passoit.) Puis s'adressant à moi il me dit: „Mais, dites-moi, avés-vous remarqué que je me fois fort emporté?” Je répondis: „Mgr., je ne sçai pas ce qui s'est passé depuis notre sortie; mais puisqu'il vous me le commandés, je vous dirai, que je vous ai vu une fois très-fâché contre notre Abbessé. Ce fut, dit-il, le jour que je vous interdis les Sacrements. Vous m'obligeriez, ajouta-t-il, de me donner un écrit que je puisse montrer, par lequel vous déclareriez que vous désavoués ce Procès-verbal; cela serviroit à me justifier: je ne vous le demande pas, mais vous me feriez plaisir, car on me regarde à présent comme un . . .” Il n'acheva pas, Je répondis: „Mgr., je ne le puis faire; tout ce que contient ce Procès-verbal, au moins en partie, s'étant fait depuis notre sortie; & je crois que mes Sœurs n'ont garde de rien dire qui ne soit vrai.” Il ne me pressa pas davantage.

Enfin comme il étoit sur le point de s'en aller, je lui dis: „Mgr., que vous plait-il faire de moi?” Il répondit: „Regardés, que voulés-vous?” Je répliquai: „Rien autre chose, Mgr., que de retourner en notre Monastère.” Il me dit: „Je le veux bien; mais aussi quand vous y serés il faudra être forte; car si vous vous affoiblissés, vous gâterés tout.” Cette parole me fit peur, n'étant pas assez persuadée de la signature pour porter les autres: desorte que je lui répondis: „Mgr., si mes Sœurs me demandent raison de ma signature, je le leur dirai: mais du reste je serai avec elles dans une parfaite union, sans me mêler de rien.” Il me dit que ma Sœur qui étoit aux *Annonciades* avoit un orgueil épouvantable. Je répondis: „De l'orgueil, Mgr., bien au contraire, il n'y a point de vertu qu'elle aime autant que l'humilité.” Il répliqua: „Je ne sçai pas, mais je ne vois point en elle cette humilité.” Je répondis: „Mais, Mgr., c'est une Fille qui a beaucoup de lumière & d'esprit, qui juge solidement des choses, & qui ne se peut pas persuader qu'elle puisse signer de la manière que vous le demandés, sans agir contre sa conscience.” Il répartit: „Eh! c'est cela qui gâte tout, d'avoir de si grands esprits. Pour moi j'estime davantage un esprit docile, qui écoute ce qu'on lui dit, & qui se soumet, que ces esprits si pénétrants & si attachés à leurs lumières.” Il ajouta, qu'excepté huit de nos Sœurs,

Relation de la Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire.

XLVI. La Sr. Claire demande à Mgr. l'Archevêque de retourner dans son Monastère: réponse du Prélat.

Relation de la Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire.

XLVII. Entretien sur les Jésuites.

Sœurs, qui ne signeroient jamais, toutes les autres se rendoient à l'obéissance.

Dans ce même Entretien, il me parla des *Jésuites*. Je lui témoignai la crainte que j'avois qu'on en introduisît à *Port-Royal*. Il me dit: „ Des *Jésuites*? je m'en garderai bien, je ne suis point „ sous leur conduite, & ce n'est point d'eux que je prends mes avis, au contraire je hais leur morale. Ils ont fait depuis peu un Livre qui a été censuré par la *Sorbonne*; & j'ai dit au Pere *Annat*, Confesseur du Roi, que j'étois surpris comment il souffroit que sa Compagnie mît en lumière de si méchants livres. „ M. *Chamillard* lui demanda, s'il ne me rétablirait pas dans la participation des Sacraments. Il répondit: *très Volontiers, de tout mon cœur*. M. *Chamillard* me dit, qu'il me viendrait Confesser le Vendredi suivant, & puis il me pressa d'écrire à ma Sœur *Angelique Thérèse*, pour l'encourager à faire comme moi. Et sur ce que je lui dis que je ne le pouvois faire, il insista, disant que la Mere *Agnès* n'en sçauoit rien. Je répliquai, qu'au contraire si j'avois à le faire, je voudrois que la Mere *Agnès* vît ma Lettre toute la première. Monseigneur s'étant aperçu que M. *Chamillard* me sollicitoit sur quelque chose, il lui demanda ce qu'il me disoit: M. *Chamillard* répondit: „ C'est que je voudrois qu'elle écrivit „ un mot à sa Sœur qui est à *Sainte Marie*. „ M. de *Paris* lui dit: „ Laissez-là, ne la pressés point; „ & se tournant vers la Mere, il lui dit: „ Ma Mere, je vous remercie de tout mon cœur: „ & puis s'adressant à moi: „ Vous m'avez, dit-il, „ témoigné qu'il y a plus de deux mois que vous „ êtes en Purgatoire; vous allés maintenant être „ en Paradis. „ M. *Blampignon* s'étant approché de la grille, je ne sçai à quel propos, il se mit à me parler des *Jésuites*. Mais M. *Chamillard* me dit que personne ne seroit plus propre à écrire contre eux, & contre leur morale, que M. *Blampignon*, parce qu'il étoit neutre dans toutes les contestations, & que par conséquent ce qu'il diroit auroit plus de poids. Sur quoi M. *Blampignon* répondit, qu'il condamnoit entièrement leur morale; qu'il y avoit des choses abominables, & exécrables, & qu'elle étoit censurée.

XLVIII. La signature ne produit aucun changement dans les peines de la Captivité.

Etant sortie du parloir, je retournai fort triste à notre Chambre, ayant l'Esprit & le corps si fatigué, que je n'en pouvois plus, mais néanmoins sans être troublée, ne croyant pas avoir offensé Dieu; desorte que je tâchois de me consoler dans cette pensée. Les Mères faisoient leur possible pour me divertir, mais j'en étois incapable, & même je ne l'aurois pas voulu quand il auroit été en mon possible d'y prendre part. Ma première vue en faisant la signature avoit été, que je n'aurois aucune des peines de ma captivité pendant tout le temps qu'elle dureroit, afin de témoigner par là que je ne cherchois pas à me dispenser des souffrances qui m'étoient communes avec nos

Sœurs, & que j'en aurois eu au contraire une très grande de me voir dans le repos, lorsqu'elles auroient été dans la peine.

Le Vendredi au matin, deux jours après que j'eus signé, le Pere *Nathanaël de Dray* (Recolet) me vint voir, ayant eu permission de M. l'Archevêque de me parler seule. Comme il me témoignoit sa joie de ce que j'avois fait, je dis une parole fort à propos, & dont j'eus beaucoup de regret, quand j'y fis réflexion, parce que je parlois tout à fait contre mon sentiment. Je lui dis, que je m'étois renduë à l'obéissance, sçachant que la voix des Supérieurs étoit la voix de Dieu; ce qui ne pouvoit être plus mal appliqué qu'à l'occasion présente, que le Pere releva cette parole comme une parole excellente, & les deux Mères qui étoient présentes l'approuvèrent aussi, la trouvant sans doute toute conforme à leurs sentiments.

Lorsque je me vis seule avec le Pere *Nathanaël*, je me mis beaucoup à pleurer. Il m'en demanda la raison; je lui dis, que c'étoit pour avoir fait une chose, étant séparée de nos Sœurs. Il me pressa fort d'écrire à ma Sœur *Magdelaine des Anges*, sa Sœur; mais je m'en excusai, n'ayant pas l'assurance de Conseiller aux autres une chose que je croyois n'être excusable en moi que par la violence, & par mes dispositions particulières.

M. *Chamillard* me vint Confesser le même jour; je le fis seulement depuis les deux mois que j'étois là, ce qui fut fort succinct. Je lui témoignai l'appréhension que j'avois qu'on ne changeât l'Esprit de la Maison, & qu'il me seroit impossible d'y vivre si cela étoit. Il me dit: qu'il en étoit très éloigné, qu'au contraire il aimoit la vertu & la piété solide dans laquelle on nous avoit instruites: mais que ce qu'il trouvoit à redire, c'étoit que les filles se confessoient trop peu souvent, & qu'il eut voulu un peu plus de respect envers le Sr. Siège. Je répondis: Que pour ce point, on n'en doutoit que parce qu'on étoit prévenu contre nous, mais que Dieu en sçavoit la vérité; que pour l'autre, il étoit libre aux Sœurs de se confesser tous les huit jours. Il me répondit, que cela étoit vrai & que les Constitutions le portoient. Le reste de l'Entretien roula sur les livres qu'on lisoit dans la Maison, & M. *Chamillard* ne me donna aucun sujet d'être mécontente de lui.

Je m'en allai donc communier, & je le fis avec assez de paix; mais elle étoit fondée sur un trop mauvais principe pour être de durée, elle étoit dans les sens, & non dans le cœur, qui étoit plongé dans l'amertume; car ma solitude me donnant tout moyen de m'entretenir avec moi-même, de l'action que je venois de faire, & de réfléchir sur les raisons sur lesquelles je m'étois appuyée, pour m'assurer que ma conscience n'y seroit point blessée, ce que j'avois vu long-temps n'être pas possible. Je reconnus que toutes les assurances que l'on m'avoit données, & que j'avois

Relation de la Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire.

XLIX. Elle voit le Pere Nathanaël (Recolet) Leur Entretien.

L. Elle se confesse à M. Chamillard.

LI. Elle Communique; mais en même-temps elle ouvre les yeux, & considère tout autrement qu'elle n'avoit fait, les raisonnemens sur lesquels elle avoit cru pouvoir s'appuyer.

Relation de la Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire. n'étoient que des raisonnemens de l'esprit humain bâtis sur le sable, qui m'avoient trompée. Je repassai par mon esprit les paroles du *Formulaire*; & voyant que j'avois signé au bas, toutes les assurances que M. l'Archevêque m'avoit données que je ne condamnois point M. d'Ypres, & ce que je lui en avois déclaré avant que de signer, ne me parut qu'un amusement, & comme des pailles sur un précipice; puisque ma signature étoit publique, & que ces assurances n'étoient que verbales, & seulement entre M. l'Archevêque & moi. La Déclaration ne m'assura pas davantage; car je ne pus voir de différence entre condamner une personne, ou acquiescer à sa condamnation, ainsi que cette Déclaration le porte. Il me parut au contraire que quand même celui qui condamne seroit plus coupable, celui qui acquiesce est plus déraisonnable & plus injuste; parce que le premier peut être porté à ce qu'il fait par quelque motif, étant prévenu de sa passion qui l'aveugle, & l'empêche peut-être de connoître le mal qu'il fait: au lieu que l'autre n'a rien qui l'empêche de discerner ce qu'il doit faire selon Dieu & selon la justice, outre que son ignorance dans la chose dont il s'agit, le dispense entièrement d'y prendre part; ce qui rend sa faute plus volontaire, & par conséquent plus grande devant Dieu.

LII. Je fus donc détrompée de l'opinion que j'avois prise, que les assurances verbales de M. de Paris & la Déclaration mettoient ma conscience en sûreté contre les paroles du *Formulaire*, qui étoient publiques; je commençai à voir, mais avec un extrême crainte, que j'étois tombée dans la faute que j'appréhendois, & que je pensois avoir évitée par les précautions dont je m'étois servie. Tout ce que je disois dans notre Office, me faisoit des reproches: j'expliquois tout contre moi, & il me sembloit que c'étoit autant de men songes que je faisois à Dieu, mais particulièrement je récitois ce verset 14 du Ps. 118: *J'ai pris avant de plaisir dans la voie de vos préceptes, que dans toutes les richesses.* * Je remarquai que j'étois bien éloignée de cette disposition, puisque la vérité qui étoit avec moi dans ma Captivité & dans ma solitude, & que personne ne me pouvoit ôter, ne m'avoit pas été si suffisante que je me fusse contentée de la posséder comme mon trésor & la véritable richesse des enfants de Dieu, lui ayant fait l'injure de chercher ailleurs de la consolation & du jugement, comme si l'on en pouvoit trouver de solide & de véritable lorsqu'on a le malheur de l'abandonner. Quelquefois en disant nos Matines, à certains Pseaumes, & certaines paroles de l'Écriture qui condamnoient mon action, je fondois en larmes en présence d'une Religieuse qui disoit l'Office avec moi, parce que j'avois de la peine à lire, ayant fort mal aux yeux.

Comme tout avoit contribué à la faire tomber: tout contribua à la rappeler à Dieu.

Voyant donc que les assurances verbales de M. de Paris étoient trop foibles pour y établir le repos de ma conscience, d'ailleurs considérant avec une grande crainte que j'étois tombée par ma signature, dans le trouble & l'inquiétude que j'avois cru éviter en la faisant, je me jetai du côté de l'obéissance, pour l'opposer aux remords que je sentoais, & pour me rassurer je me rappelai ce qu'on m'avoit dit si souvent: qu'après avoir fait tout ce qui m'avoit été possible pour représenter les peines de conscience que j'avois sur la signature, mon Supérieur m'assurant qu'il n'y avoit point de mal, & de plus me faisant un commandement absolu de m'y soumettre, ce seroit lui qui en répondroit à Dieu; ce qui m'avoit paru avoir quelque application à cette occasion, où il s'agissoit d'une chose douteuse, au moins à mon égard, & sur laquelle on convenoit que les uns & les autres se pouvoient tromper. Mais je ne trouvai pas plus de solidité sur cet appui, que sur l'autre, comme je le dirai plus bas. J'hésitai seulement un peu plus long-temps, & jusque vers la Saint André, sur ce motif, au lieu que sur le premier je ne fus pas huit jours sans en être détrompée.

J'avois toujours l'Esprit occupé de cette affaire; & plus j'allois en avant, plus ma crainte augmentoit. Les raisons qui m'avoient éblouie se dissipant d'elles-mêmes, ne me laissoient qu'une douleur mortelle, qui me paroissoit sans consolation, croyant que je ne pouvois avoir de Médecin fidèle à qui je pusse découvrir ma plaie; ce qui me pénétra si sensiblement, qu'il m'en prenoit de fois à autre de telles défaillances, que j'étois contrainte de me mettre au lit, & il me sembloit qu'on me pressoit le cœur à deux mains.

Le jour de St. André m'étant trouvée dans cet état, je me mis au lit: la Mere Supérieure l'ayant sçu, prit la peine de me venir voir, & la rencontre de la Fête lui donna occasion de commenter par m'exhorter à l'amour de la croix. Pendant son discours, je fus surprise d'une abondance de larmes que je ne pus retenir; & je lui dis: „ C'est ce qui me cause ma douleur, & une douleur que je ne puis exprimer; car je vois que j'ai abandonné la croix que Dieu m'avoit donnée. „ Elle se mit aussitôt à me consoler, en me disant que je pourrais encore souffrir, mais que pour la signature, je n'avois aucun sujet de m'en inquiéter, de la manière dont je l'avois faite; & que s'il y avoit du mal, M. de Paris en répondroit, & non pas moi, qui n'avois fait qu'obéir. Cela me remit un peu, parce que je m'étois moi-même appuyée sur l'obéissance, & je lui dis que je ne doutois point que M. de Paris, n'en répondit à Dieu. Elle me dit qu'elle s'attendoit bien que je ferois toutes sortes de réflexions sur ce que j'avois fait, & qu'il falloit me divertir pour m'empêcher d'y penser. J'appréhendois

Relation de la Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire.

LIII. Elle cherche en vain à calmer son trouble par les motifs qui l'avoient fait soumettre à la signature.

LIV. La signature ne produit aucun changement à sa captivité.

* In via testimonium tuorum Delectatus sum, sicut in omnibus Divitiis.

Relation de la Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire.

LV. Frayeur que lui cause la pensée de la mort dans cet état. Elle pense à faire une Rétractation.

hendois extrêmement cela, parce que tout divertissement m'étoit insupportable; mais aussi ce qu'elle avoit dit n'arriva pas, Dieu merci. Car quoique j'eusse signé, je n'en avois pas plus de liberté. J'allois seulement au Chœur sans qu'on m'y conduisît, & je recevois plus de Visites qu'au paravant de la part des Religieuses.

Jusqu'à ce jour je m'étois donc un peu reposée sur l'obéissance, comme je l'ai déjà dit, croyant qu'elle me garentissoit du mal que je craignois. Mais fondant plus avant le fond de mon cœur, & faisant réflexion si j'aurois bien voulu mourir dans cette disposition, je fus saisie d'une frayeur étrange, & par là je reconnus que je n'étois pas plus en assurance de ce côté-là que de l'autre; & que pour oser mettre ma confiance en la miséricorde de Dieu à l'heure de ma mort, il m'étoit absolument nécessaire de faire une Rétractation: au lieu qu'avant ma signature, je serois morte avec joie & dans une parfaite paix, puisque l'obéissance que l'on doit aux Supérieurs n'est point à préférer à celle que nous devons à Dieu; & que quand même la simplicité avec laquelle plusieurs bonnes Religieuses ont signé par obéissance, & croyant rendre un grand service à Dieu, les excuseroit, il n'en est pas de même de nous, que Dieu a gratifiées si particulièrement de la connoissance des vérités solides du Christianisme & de la grace de *Jesus-Christ*, dont ces bonnes filles sont si peu instruites. C'est un trésor qu'il nous a confié par sa pure miséricorde, & dont nous n'étions pas plus dignes que les autres: nous sommes obligées de le conserver, en nous exposant à tout plutôt que de manquer à la fidélité que nous lui devons; puisqu'il nous a fait la grace de nous choisir pour cela; autrement nous avons grand sujet de craindre que n'ayant pas eu assez de force & d'amour pour la confesser devant les hommes, *Jesus-Christ*, qui est la vérité-même, ne nous reconnoisse point devant son Pere.

Je ne communiois que le moins qu'il m'étoit possible, & toujours avec une grande peine, & même je n'aurois pu m'y résoudre du tout, sans la disposition dans laquelle je me trouvois (de me relever aussitôt que Dieu m'en offriroit le moyen:) c'étoit ce que je lui demandois dans toutes mes communions.

Or comme avant ma signature j'avois soin de cacher mes peines, après l'avoir faite je ne me souciai plus qu'elles parussent, désirant de faire remarquer aux Religieuses le mauvais effet de la signature: car au lieu qu'au paravant elles me voyoient toujours dans la paix & dans un grand silence, sans leur témoigner aucun ennui ni mécontentement; depuis que j'avois pris le parti de signer, elles me trouvoient au contraire dans des angoisses & dans des inquiétudes qui paroissent dans toutes mes paroles, avec une tristesse qui me rendoit toute pensive & interdite; & quoiqu'elles m'exhortassent souvent à souffrir de bon cœur

LVI. Disposition avec laquelle elle communie. Les Religieuses tâchent de la divertir, pour lui faire perdre le souvenir de sa signature.

pour l'amour de Dieu, elles n'y gagnoient rien. Je tâchois entre Dieu & moi d'en profiter, mais à l'extérieur, je souhaisois qu'elles remarquassent en moi du déchet, & beaucoup d'imperfection, & qu'elles l'attribuassent à la signature. J'ai peine à croire qu'elles ne s'en soient pas aperçues, étant aussi spirituelles qu'elles sont. Car elles remarquoient toutes la profonde tristesse où j'étois, par les larmes que je versois presque continuellement, ce qui faisoit extrêmement les Mères, & leur faisoit chercher les moyens de me divertir. Elles m'envoyoient les Religieuses qu'elles pensoient y pouvoir réussir, & elles y faisoient leur possible, en me disant plusieurs choses récréatives; mais au lieu de l'effet qu'elles prétendoient, il en arrivoit un tout contraire, ces sortes de choses n'étant pas de saison pour moi.

La Mere s'en aperçut, & elle m'en parla. Je lui témoignai que rien ne m'étoit plus propre dans l'état où j'étois que la solitude, ne pouvant goûter aucun divertissement; mais je ne lui en disois pas le véritable sujet, qui étoit la signature, dont ma peine augmentoit tous les jours, parce que je voulois travailler à sortir de leur Maison; & rien ne me consolait, que lorsqu'il se présentoit occasion de parler à l'avantage de nos Sœurs, & pour les amis de la vérité.

J'ai presque toujours parlé de la signature, comme si je ne l'eusse pas faite, c'est-à-dire appuyant les raisons contraires; & lorsque cela m'étoit arrivé, il me sembloit que je commençois à réparer ma faute; & rien ne m'étoit plus pénible que lorsqu'on me demandoit, si j'étois bien contente d'avoir signé; car je n'osois dire clairement que non, ce qui étoit pourtant vrai, & je ne pouvois non plus dire oui, sans parler contre ma conscience; desorte que je m'en défaisois le mieux qu'il m'étoit possible, mais néanmoins foiblement, surtout dans les commencements, où je ne reconnoissois pas encore ma faute, & encore depuis que je l'eus reconnue, craignant d'empêcher ma sortie. Il est vrai, & il faut l'avouer, qu'après avoir une fois agi contre la vérité, en commettant cette infidélité déplorable, on se trouve engagé dans un labyrinthe de déguisement, un mensonge en attirant un autre; & on ne peut sortir de cet embarras, si Dieu ne nous fait la grace de nous résoudre à ne le point soutenir, en renonçant à la complaisance que l'on pourroit avoir pour les personnes à qui notre conduite ne seroit pas agréable, & qui en pourroient prendre sujet de nous affliger. En un mot, il me semble que l'effet propre & naturel de la signature, c'est la duplicité & la dissimulation, ce que j'ai reconnu par expérience.

Je me suis trouvée des nuits dans une douleur si sensible en considérant que je n'avois pas été si heureuse pour Confesser *Jesus-Christ* devant les hommes; que j'avois perdu le Trésor de sa vérité, dont il avoit si particulièrement enrichi.

LVII. Elle avoue avoir reconnu par expérience que l'effet propre & naturel de la signature, est la duplicité & la dissimulation.

LVIII. Elle demande à Dieu de lui ouvrir un moyen pour se relever.

Relation de la Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire. riche notre Monastère : que je m'étois séparée de nos Meres & de nos Sœurs, & qu'ainsi je n'aurais plus de part à leurs souffrances, que j'avois le cœur plein d'amertume, & que je ne pouvois retenir mes cris non plus que mes larmes ; en sorte que si notre Chambre n'eut été fort éloignée, on m'auroit entendue. Dans cet état je priois Dieu qu'il me fit la grace de m'ouvrir un moyen pour me relever. J'étois convaincuë que cette faute n'étoit que la punition de plusieurs autres, dont j'avois négligé de me corriger ; & de faire pénitence ; & il me sembloit que j'aurois embrassé toute sorte d'humiliations pour y satisfaire : mais néanmoins je doute si ce sentiment étoit bien véritable, puisqu'il l'avoit été, il m'auroit, ce me semble, porté à faire une rétractation publique, à quoi je sentoits pour lors de la répugnance, désirant sortir de ce Monastère pour avoir quelque Conseil, & aussi pour trouver plus de soulagement à toutes les suites de cette grande solitude, dont j'étois accablée.

LIX.

Elle écrit à M. Chamillard, qui va la voir. Leur Entretien, où elle lui déclare ses dispositions.

A la fin de Novembre, j'écrivis à M. Chamillard pour le prier de me venir voir. Il y vint le dimanche de l'Avent. Je lui demandai à quoi on en étoit pour notre retour. Il me dit, que ce seroit bientôt ; mais que M. l'Archevêque me vouloit voir auparavant. Je lui témoignai quelque chose des peines d'Esprit que je souffrois. Il me dit qu'il n'y en avoit aucun sujet depuis la Déclaration de M. de Paris ; qu'au paravant il pouvoit y avoir quelque raison, mais que présentement, il lui étoit impossible de comprendre pourquoi nos Sœurs ne s'en vouloient pas contenter ; & qu'il leur avoit dit de l'écrire, si elles vouloient, sur les Registres de la Maison & sur le Mandement. Je lui représentai que c'étoit toutes les meilleures qui refusoient la signature. Il répondit : „ Toutes les meilleures ? Et la Sr. Flavie ? ” Je lui fis entendre que ce n'étoit pas elle qui avoit le plus de poids dans mon Esprit, & qu'il y en avoit d'autres qui n'avoient point signé, que j'estimois bien davantage. Il répliqua : „ Mais enfin, n'avez-vous pas signé, parce que vous avez cru le devoir faire ? ” Je répondis : „ Je vous ai déclaré, M., que c'étoit l'extrémité où l'on m'a réduite, qui m'y a fait résoudre, voyant que je n'y pouvois plus résister, & que je craignois de me précipiter dans quelque malheur. ” Je lui dis encore plusieurs choses, qui faisoient voir que j'étois plus portée à me dédire, qu'à soutenir ce que j'avois fait. Il s'en aperçut bien, & me dit : „ Si vous êtes ainsi vacillante, il ne faut pas prétendre de retourner à la Maison ; mais, je vous le dis pour votre avantage, demeurez ferme, autrement on dira que vous avez l'esprit léger & inconstant, en voyant qu'après avoir fait une bonne œuvre vous vous en repentés. ” Je répondis : „ C'est de quoi je ne me soucie point du tout : que m'importe d'être méprisée de tout le monde, pour-

vu que je sois bien avec Dieu ? ” Il releva cette réponse, & me dit beaucoup de choses, qui au lieu de me confirmer dans ce que j'avois fait, ne servirent qu'à augmenter mes peines.

Cet Entretien me donna une pleine connoissance de M. Chamillard, & je commençai à penser à me rétracter ; mais je ne sçavois comment faire, étant sans conseil. Je ne voyois point d'autre moyen pour cela, que de retourner à P. R. pour délibérer avec nos Sœurs sur ce que j'avois à faire. J'étois résoluë de dire mes peines à M. l'Archevêque, & même de le prier d'effacer ma signature, si je voyois quelque jour pour ce'a. Et ainsi je regardois chaque Communion que je faisois, avant qu'il vint, comme la dernière, croyant que lorsqu'il verroit ma disposition, il me défendrait de nouveau les Sacraments.

Le 8 de Décembre M. l'Archevêque vint à St. Thomas, l'on me vint querir aussitôt de sa part. Après m'avoir donné la Bénédiction, il me dit : „ Eh bien ! ma bonne Fille, dites-moi, je vous prie, en quelle assiette est votre esprit depuis que je ne vous ai vuë ? vous ne devés point user de dissimulation, c'est à votre Supérieur que vous parlez, & vous lui devés ouvrir votre cœur comme à Dieu. ” Je répondis : „ C'est dans cette disposition, Mgr., que je me présente devant vous, pour vous parler avec toute sorte de sincérité. ” Il répliqua : „ Vous avez signé, il est vrai, mais dites-moi si vous êtes bien persuadée que vous l'avez dû faire. ” Je répondis : „ Je vous confesse, Monseigneur, que j'en suis dans des peines épouvantables. ” Il me dit brusquement : „ Quoi, d'avoir obéi à vos Supérieurs ? ” Je répliquai : „ Monseigneur, c'est d'avoir attesté une chose que je ne sçai pas, & qui est contestée. ” Il me dit quantité de raisons, dont je ne me souviens point. Et lui ayant fait une réplique, dont le sens étoit que toutes les explications qu'il prenoit la peine de me donner, ne satisfaisoient point ma principale difficulté, (qui étoit que l'on s'engage par la signature à un déguisement continuë, m'étant impossible, & ne pouvant même selon Dieu, donner créance à une chose douteuse, & qui est au désavantage du prochain, & étant cependant nécessaire, pour agir conformément à la signature qu'on a faite, de témoigner qu'on a cette créance) j'aperçus qu'il s'échauffoit, & je n'eus pas assez de force ni d'assurance pour lui dire ce que j'avois prémédité, croyant qu'il valoit mieux me menager pour obtenir ma sortie, que je lui demandai fort instamment, en lui représentant que je ne pouvois plus porter la Captivité dans laquelle j'étois, la nature étant si fort affoiblie qu'elle ne pouvoit presque plus résister. Je lui dis : „ Monseigneur, on dit que la vie des Chartreux est si austère, & leur

Relation de la Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire.

LX. Cet Entretien lui fait connoître M. Chamillard. Elle désire de retourner à Port-Royal pour y prendre conseil.

LXI. Son Entretien avec M. l'Archevêque, qui lui promet de la faire retourner à Port-Royal.

Relation
de la Sœur
Marie
Charlotte
de Sainte
Claire.

solitude si grande; que beaucoup de personnes n'y peuvent persévérer; mais je vous puis assurer que la mienne l'est encore davantage: ma solitude est bien plus sévère que celle qu'ils gardent, & j'ai outre cela les peines d'esprit qui la rendent encore plus pénible." Il me regardoit, sans me dire autre chose: mais comme j'insistois toujours, il me dit: "Je vous mettrai quelque part où vous serez bien." Je répliquai: "Monseigneur, si vous ne jugés pas à propos de me remettre présentement à Port-Royal, je vous proposerai, s'il vous plaît, trois autres lieux, *Ste. Marie avec la Mere Agnès, les Annonciades avec ma Sr. Angelique, ou Chaillot avec ma Sœur Anne-Eugenie.*" Il me dit: "vous me demandés toutes les plus fermes, néanmoins je ferai tout ce qui me sera possible pour vous servir." Je lui dis: "Monseigneur, j'ai appris que vous avés été à Port-Royal des Champs, en êtes-vous satisfait?" Il me répondit: "Tout comme de vous autres." Il me demanda si j'y voulois aller. Je répondis, *très-volontiers, Monseigneur.* Il répliqua: "Hé bien, je le veux, je vous y mettrai; mais il faudra donc que vous fassiez l'Apôtre, en convertissant toutes vos Sœurs." Je répondis: "Non pas cela, s'il vous plaît, Monseigneur, je n'exhorterai point mes Sœurs à rien faire contre leur conscience." Il m'interrompit pour me dire: "cela s'entend bien." Je continuai: "Mais si elles me demandent les raisons qui m'ont portée à la signature, je les leur dirai, sans les engager à en faire de même. Pour le reste, je vivrai parmi elles dans notre union ordinaire, & dans les observances, sans me mêler d'aucune chose." Il répondit: "C'est ce que je vois bien: vous êtes bonne, on connoît les personnes à leur manière d'agir." Il me laissa dans l'espérance de sortir bientôt, & il avoit dit à la Mere que ce seroit devant Noël, ce qui m'empêcha de faire paroître ce que je souffrois, je veux dire d'en témoigner le sujet; car pour ma tristesse, je ne la cachois point du tout, & les Mères s'en appercevoient assez, mais elles l'attribuoient à l'ennui de mon état, dont elles tâchoient de me consoler, en m'assurant que M. l'Archevêque avoit promis de m'en retirer bientôt.

LXII.
On lui dit
que le dessein
de M. l'Ar-
chevêque étoit
de la faire
Prieure de
Port Royal
des Champs
ce qu'elle
répond.

Un jour la Mere Supérieure m'envoya querir, parce qu'elle étoit malade à l'infirmerie, & elle me dit, que M. l'Archevêque avoit dessein de me mettre à Port-Royal des Champs pour m'en faire Prieure, & d'ôter celle qui y étoit, & la Supérieure aussi. La surprise que j'eus d'une si étrange Proposition, fut cause que je m'écriai: "Voilà le moyen de me faire bientôt repentir de ma signature." (c'étoit-à-dire, de la rétracter en public; car pour devant Dieu je l'avois déjà rétractée.) La Mere me dit, que je ne devois pas parler de la sorte, & qu'elle m'assuroit que je ne

m'en repentirois point: au contraire que j'aurois un jour de la joie d'avoir fait une œuvre si agréable à Dieu, & si utile pour mon bien. Je reconnus par là un autre malheureux effet de la signature, d'avoir une récompense qui a du rapport à ce que les persécuteurs des plus grands Saints faisoient autrefois, en les dépouillant de leur dignité sans autre sujet, que parce qu'ils demeuroient fermes pour la vérité & pour la justice, pour en revêtir d'autres qui leur avoient cédé: ce qui me donnoit une telle horreur, que je n'y pensois qu'avec crainte & confusion.

L'Avant se passa sans qu'on me parlât de rien, & j'étois toujours dans ma solitude ordinaire; M. l'Archevêque ayant ordonné qu'on ne me laissât voir aucunes des personnes du dehors qui me pourroient demander, sans sa permission expresse, & un Billet de lui, ce qui me faisoit grand plaisir, espérant que nos amis, auxquels il m'étoit impossible de faire sçavoir de mes nouvelles, apprenant que j'étois aussi resserrée qu'au commencement, jugeroient au moins par là que je n'étois pas changée. Je souhaltois beaucoup de sçavoir quel sentiment ils avoient de moi, & je demandois fort souvent aux Mères ce qu'on leur disoit sur le sujet de ma signature: elles me répondoient quelquefois, que tout le monde m'estimoit, ce qui étoit un peu trop dire pour me le faire croire: d'autres fois elles me disoient que chacun en parloit selon son inclination; pour celui-là, il me paroïssoit vrai, mais ce n'étoit pas encore ce que je voulois. Il y eut un jour une Religieuse qui me vint dire qu'un gentilhomme, que je crois son parent, & qui est Officier de M. le Prince, qui se disoit fort ami de Port-Royal & de notre famille en particulier, lui avoit écrit pour lui témoigner la joie qu'il avoit de ce que j'avois fait mon devoir, & que tous ceux qui aimoient notre Maison, ne s'en réjouissoient pas moins que lui; je crus qu'il se pouvoit faire que cette personne, dont je ne sçai pas le nom, sçut en effet le sentiment de quelques-uns de nos amis: mais la manière dont il parloit me fit aisément juger que ce ne pouvoit être que des amis politiques, qui étoient capables d'avoir une si grande joie, mais non pas les amis de conscience, dont le plus que j'espérois étoit qu'ils attribuaissent mon action à la violence plutôt qu'à la volonté; ce qui ne les empêcheroit pas de reconnoître ma foiblesse & mon peu de vertu, & d'en avoir compassion.

Mais par une providence de Dieu particulière j'eus quelque temps après un éclaircissement qui m'instruisit davantage; car j'appris par hazard & quoiqu'on n'eût pas dessein que cette nouvelle vint jusqu'à moi, qu'un Prêtre nommé M. Martin, qui a été autrefois de l'Oratoire, & qui s'en est retiré, étant venu dire la Messe, comme il fait souvent en cette Maison ou d'une Tourière, coup, ayant sçu du Sacristain ou d'une Tourière, que j'avois signé, dit tout haut: "Hélas, la pau-

LXIII.
M. l'Arche-
vêque donne
ordre qu'on
ne la laisse
parler à per-
sonne.

LXIV.
Circumstance
remarquable
qui contri-
bue à aug-
menter son
regret de la
signature.

Relation de la Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire.

„votre fille!” montrant en être touché. Cette parole fut comme un coup qui me perça le cœur: je n'eus point de peine à me persuader qu'elle venoit du bon côté, & je pensai que si les personnes que je ne connoissois point avoient de la douleur de la démarche que j'avois faite, quelle pouvoit être celle de ceux qui sont mes Peres en *Jesus-Christ*, & des autres à qui Dieu m'a unie: je ne fis néanmoins semblant de rien, pour épargner la personne qui m'avoit rendu ce bon office, mais, comme je l'ai déjà dit, plutôt par hazard que par confiance. Depuis ce jour-là j'ai conservé une estime particulière pour ce digne Ecclésiastique; & si Dieu le permettoit, je souhaiterois qu'il sût combien je lui suis obligée d'avoir été le seul qui durant ma captivité, a contribué à augmenter le regret que j'avois conçu de ma faute, que toutes les personnes qui m'avoient parlé jusques-là me faisoient passer pour une vertu héroïque, & capable de m'ouvrir le Ciel en un moment. J'ai appris par d'autres rencontres, que cette parole lui avoit fait perdre le crédit qu'il avoit dans cette Maison: jusques-là même, que quelques Religieuses faisoient scrupule d'entendre sa Messe, comme d'un *Janseniste*, & je crois même avoir oui-dire qu'il n'y venoit plus.

LXV. Faussetés qu'on publie à son égard aux autres Religieuses de Port-Royal dispersées, afin de les engager à se rendre à la signature.

On a pu voir par ce que j'ai rapporté jusqu'ici, que je ne souhaitois autre chose que de retourner à *Port-Royal*, ou d'aller avec la Mere *Agnès*, & que le plutôt eût été le meilleur. Cependant, on n'a pas laissé de dire à nos Sœurs que j'avois demandé d'attendre après Noël, afin de voir les exercices de dévotion, & les cérémonies qui se pratiquoient dans ce Couvent en l'honneur de *Jesus-Christ Enfant*, dont je n'ai jamais parlé, sachant bien que je ne pouvois mieux rendre mes respects & mes hommages au sacré mystère de sa sainte naissance, qu'avec nos chères Sœurs. L'on a fait courir un bruit, non moins faux que celui-là; mais plus considérable. Car j'ai appris que M. *Chamillard* a dit à plusieurs de nos Sœurs, que j'avois demandé d'être Sœur Conversé à *St. Thomas* pour pénitence de la résistance que j'avois faite si longtemps à M. l'Archevêque, & j'ai sçu qu'on a dit la même chose à la Mere Prieure de *Port-Royal des Champs*.

Je ne sçai pas comment des choses si fausses peuvent passer pour des vérités, si ce n'est auprès de ceux qui se persuadent peut-être que tout ce qui sert à autoriser & à prêcher la signature, ne laisse pas d'être bon quoique faux. On voit par là sur quel fondement elle est bâtie, & que tout ce qu'on dit pour y engager, ne sert qu'à en donner toujours plus d'éloignement. On a encore dit que j'avois demandé pardon à M. l'Archevêque de ma désobéissance, prosternée en terre, ce qui n'est non plus vrai que le reste. Au contraire, je lui dis: „Il est vrai, Monseigneur, que si le refus que j'ai fait jusqu'à présent de vous obéir étoit venu d'orgueil & d'opiniâtreté, je serois obli-

gée de vous en demander pardon; mais je vous puis assurer que je n'ai eu devant les yeux que la seule crainte d'offenser Dieu.” Je ne sçais pas si c'est cela qu'on appelle avoir demandé pardon.

Mes peines intérieures augmentant tous les jours, je n'avois plus aucun repos, & ne pensois qu'à me rétracter: je reconnus que j'étois précipitée dans un abîme de déguisement; que si je voulois justifier & soutenir l'action que j'avois faite, ce ne pouvoit être que contre mes sentiments, qui étoient toujours les mêmes; que j'étois donc exposée à trahir à tout moment la vérité, & ma conscience qui me rendoit témoignage de ma faute, & qui ne souffroit point que je témoignasse être en paix, lorsque j'éprouvois tout le contraire. Il est vrai que je ne le disois pas formellement, mais je me servois de quelque défaite, que chacun comprenoit comme il vouloit.

Enfin je me résolus, avec l'aide de Dieu, de sortir d'un état si misérable, de dire clairement les troubles de ma conscience, & le sujet d'où ils procédoient, & de déclarer que je reconnoissois avoir beaucoup manqué à Dieu. Et je pensois que si ensuite on prolongeoit ma captivité, j'aurois la consolation d'être sortie de la servitude du mensonge, & d'être dans le chemin de la vérité, où je retrouverois la paix & le repos du cœur, que j'avois perdus en le quittant, car les troubles & les gênes que j'avois éprouvés se pouvoient appeler un véritable enfer. Je fus fortifiée dans cette résolution par une rencontre qui me parut très considérable: c'est qu'ayant pris la sainte Bible qu'on avoit apportée à notre chambre par occasion, après avoir prié Dieu qu'il lui plût de me faire rencontrer ce qui m'étoit le plus propre dans mon état, & à la pensée que j'avois, ouvrant le Livre au hazard, je jettai tout d'abord la vue sur ce passage du Prophète *Michée* Ch. VII. v. 8. *Vous qui êtes mon ennemie, ne vous réjouissez point sur moi, parce que je suis tombée. Je me releverai après que je me serai assise dans les ténèbres: Le Seigneur est ma lumière, je porterai la colère du Seigneur, parce que j'ai péché contre lui, jusqu'à ce qu'il juge ma cause, & qu'il fasse mon jugement, & il me conduira à la lumière: je verrai sa justice.* Ces paroles me vinrent si à propos, que je ne doutai point que la Providence de Dieu ne me les eût envoyées.

Je fis donc prier M. *Chamillard* de me venir voir. Il y vint le 23 Décembre. Aussitôt que je fus devant lui, je me mis à fondre en larmes. Il m'en demanda la raison. Je lui dis, que je souffrois des inquiétudes & des remords de conscience épouvantables; qu'enfin je ne reconnoissois que trop que j'avois offensé Dieu; que toutes les fois que je m'approchois de la Sainte Communion, je sentois que notre Seigneur me reprochoit mon infidélité, & qu'avant ma signature, quoique je souffrisse beaucoup, je jouissois néan-

Relation de la Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire.

LXVI. La signature l'avoit précipitée dans un abîme de déguisement.

LXVII. Elle prend la résolution de sortir d'un tel état rencontre d'un passage de l'Ecriture qui la fortifie dans cette résolution.

LXVIII. Son Entretien avec M. Chamillard, où elle lui expose ses peines sur la signature.

Relation
de la Sœur
Marie
Charlotte
de Sainte
Claire.

moins d'une paix secrète dans le fond de mon cœur, qui m'excitoit à m'approcher de Dieu; au lieu que pour lors je ne pouvois pas même faire un quart d'heure de prière, ni me consoler avec Dieu, à qui j'avois été si infidelle. Il devint tout pensif & me dit: „ En voulés-vous faire autant que votre Sœur *Melbilde*, qui n'est plus pour cette raison à *Port-Royal*? „ Comme je continuois toujours à lui dire mes peines, il me dit fort sèchement: „ Si vous voulés, je m'en vais chez M. l'Archevêque, & j'effacerai votre signature. „ Je ne répondis rien, mais je continuai à lui dire: „ M., je me suis arrêtée à vos paroles, j'ai fermé les yeux à mes propres lumières, comme vous me le ditiés; vous m'aviés assuré qu'aussitôt que j'aurois obéi, je serois dans une grande paix: je vous ai cru, & cependant je n'ai rien moins que la paix. Tout ce que je craignois m'est arrivé, & si je me trouve de même à l'heure de la mort, c'est pour me mettre au désespoir. „ Il me répondit encore: „ Vous n'avez qu'à dire, je m'en vais de ce pas chez M. l'Archevêque, j'effacerai votre signature, j'écrirai sur le Mandement: *Sœur Marie Claire n'a point signé.* „ Il me fit cette proposition, comme s'il se fut moqué de moi, ce qui m'empêcha de l'accepter sur le champ; mais je lui dis que je voulois encore prendre du temps pour prier Dieu; que je verrois l'état où je ferois; & que je l'enverrois prier de me venir voir pour lui dire ma disposition.

Il me dit que M. l'Archevêque pensoit à me mettre avec la Mere *Agnès*, mais que si j'étois dans ces pensées, il ne le feroit pas; parce que, si je me rétractois, on s'en prendroit à lui, & qu'on diroit que la Mere *Agnès* m'y auroit portée, ce qui donneroit sujet de le blâmer de m'avoir mis avec elle. Je répondis: „ Hé bien, Monsieur, je consents de n'y point aller, & même je ne le veux pas: au moins on n'attribuera à l'induction de personne ce que je ferai. „ Je lui demandai, s'il avoit rendu à ma Sœur *Melbilde* la signature. Il répondit que non, car peut-être, *ajouta-t'il*, la pauvre fille reviendra-t'elle à elle. „ Il me dit qu'elle étoit aux filles de Ste. Marie de St. Denis peut-être pour toute sa vie, & que je pourrois bien aussi demeurer à St. Thomas toute la mienne. Il me demanda, si je me voulois confesser: Je répondis que je n'en avois pas de besoin, m'étant confessée depuis très peu de temps au Confesseur de la Maison. Il répliqua: „ Vous en avés assez de sujet, si votre dessein étoit formé. „ Je répondis, que je ne voulois rien précipiter, mais prendre du temps pour prier Dieu. Il me dit: „ Mais si vous aviés une résolution arrêtée, je ne pourrois pas même vous laisser communier à cette grande fête; & que seroit-ce? „ Je répondis: „ Je ne communierai point si vous voulés. „ Il dit: „ Priés Dieu, c'est un grand jour; & *il ajouta*, mais

de quoi vous mettés-vous en peine, après les assurances qu'on vous a données? on ne vous demande plus rien, on ne vous dit plus rien; je vous ai promis par écrit qu'on ne vous fera plus rien signer; tenés-vous en paix. Mais que dois-je répondre, lui dis-je, aux personnes qui me demandent si je suis en répos au sujet de la signature? car dans ma disposition présente je ne puis dire que j'y suis sans faire un mensonge. „ Il songea un peu, & puis il me dit: „ Vous pouvés répondre que vous demandés à Dieu la paix. „ Il s'en alla fort mécontent, & moi au contraire je commençai à respirer, car il me sembloit que Dieu m'avoit fait la grace de faire un bon pas.

Quoiqu'il eut dit qu'il ne parleroit point de notre Entretien, je ne seiai pourtant s'il me tint parole; car le lendemain veille de Noël la Révérende Mere Supérieure m'arrêta à la fin de Vêpres, & me dit: „ Je vois bien que vous souffrés, ce qui me fit croire que M. *Chamillard* lui avoit parlé de moi. Je lui répondis: „ Quoi! ma Mere, scavés-vous de mes nouvelles, avés-vous parlé à M. *Chamillard*? „ Elle me répondit que non. Mais qu'elle voyoit bien que j'avois quelque peine. Je répondis, que j'en avois en effet, & de bien grandes, & qu'elles étoient augmentées à l'occasion de la fête, en considérant que la Mere *Agnès* & mes Sœurs qui étoient bien meilleures que moi, étoient privées de la Ste. Communion. Elle tâcha de me consoler; mais je lui témoignai que j'avois beaucoup de peine à communier, puisqu'on ne me l'avoit permis qu'en conséquence d'une action qui me causoit de grands troubles.

Depuis ce jour je commençai à parler librement de mes peines à la Mere, & à une autre Religieuse. Je communiois plus rarement, j'étois presque toujours dans les larmes, & dans une tristesse & une mélancolie qui paroissoit à tout le monde. La Mere, qui souhaitoit de tout son cœur de me soulager, me demanda une fois: „ Dites-moi, je vous en prie, que vous puis-je faire? Si vous voulés converser parmi nous, & que cela vous divertisse, je le veux bien; mais je ne crois pas que cela vous fasse plaisir, car je me mets à votre place, & il me semble qu'en l'état où vous êtes, la conversation contraint. „ Je lui répondis, que je lui étois extrêmement obligée; que ce qu'elle disoit étoit véritable, la raison pour laquelle j'étois bien-aîsée de demeurer dans ma retraite sans avoir plus de liberté que mes Sœurs, étoit que je mettois ma plus grande consolation à penser que si j'avois quelque grace à lui demander, c'étoit de la supplier très-humblement de me laisser une ancienne Religieuse, qui avoit soin de moi depuis quelques jours, à la place de celle qu'on m'avoit donné au commencement, qui étoit malade, parce que cette nouvelle compagne me consolait beaucoup, ayant pour cela un don de Dieu tout particulier. Elle

Relation
de la Sœur
Marie
Charlotte
de Sainte
Claire.

LXX.
Son Entretien
avec la
M. Supérieure.

LXX.
Charité de
la Mere Pri-
eure, à son
égard.

Relation me répondit d'une manière la plus obligeante du monde, qu'elle me la laisseroit très-volontiers, & Marie non seulement celle-là, mais que je n'avois qu'à choisir dans toute la Communauté, si j'en desirois encore quelque autre, qu'elle me la donneroit de très-bon cœur. Elle ajouta que d'abord que j'entrai dans leur Maison, elle avoit été attentive à mettre auprès de moi une Religieuse qui fût fort soigneuse, & qui prît un grand soin de ce qui me seroit nécessaire, & en même temps dont elle fût assurée qu'elle ne me parleroit point; mais qu'aussitôt qu'elle m'eut un peu connuë elle m'auroit donné le choix de toute la Communauté: ceux qui verront ceci feront peut-être bien-aises de sçavoir qui est cette Mere, qui m'a tant fait paroître d'affection: elle s'appelle de la *Sourdière*, & est Sœur de la Mere *Sourdière*, Religieuse de la *Visitation*, qui est présentement à *Port-Royal*.

LXXI. Comme mes peines ne diminuoient point, je déchargeai mon cœur à cette bonne Religieuse, que la Révérende Mere m'avoit donnée. Elle me soulageoit autant qu'il lui étoit possible, & quoiqu'elle ne trouvât pas, non plus que les autres, que le sujet de mes souffrances fût légitime, elle ne laissoit pas de me porter une grande compassion. Je lui dis un jour: „Vous voyés, ma Mere, ce que l'on gagne d'obéir à M. de *Paris*: je me suis fait une violence extrême pour me rendre à ce qu'il m'a commandé, & après cela il me laisse, sans se mettre en peine si je souffre, & sans me donner aucune consolation. Jamais je ne conseilleraï à personne de signer, & je regrette beaucoup de l'avoir fait.” Elle me dit: „Ne dites pas cela, vous avés fait une œuvre très-agréable à Dieu, & qui vous mettroit tout droit en Paradis, si vous veniés présentement à mourir.” Je répondis: „Dieu veuille qu'elle ne m'empêche pas d'y aller. Je sentoïis auparavant une confiance en Dieu, qui me portoit à la prière, dans une grande paix, car quoique le trouble fût dans les sens, le calme étoit dans le fond du cœur; mais maintenant je ne connois plus mon intérieur, il est dans un trouble & un renversement qui m'accablent. N'y a-t'il pas là assez de quoi me mettre en peine?” Elle ne sçavoit que me répondre, & m'exhortoit seulement à parler à quelqu'un.

LXXII. Depuis le jour de la Chandeleur, je fus un mois sans aller à confesse & sans communier. Je ne me confessois plus à M. *Chamillard* dès l'*Avent*, aimant mieux aller à M. *Blampignon* avec la Communauté. Il ne me disoit rien du tout, sinon qu'il s'offroit à moi, si j'avois besoin de lui en quelque chose, & je le remerciois toujours le plus civilement qu'il m'étoit possible. Je dis aux Mères que je n'allois point à confesse, parce que j'avois besoin d'une personne en qui j'eusse confiance. La Mere me dit de choisir qui je voudrois. Je proposai M. *Cheron*, elle le fit demander à M. de

Paris par M. de *Thevenin* (leur Supérieur) M. de *Paris* fit réponse, que M. *Cheron* n'étoit pas en cette Ville. Elles me pressèrent d'en nommer un autre. Je leur dis que je pensois à un Pere *Jacobin*, nommé le Pere *Baron*; & qu'étant de leur Ordre, je croyois qu'on ne me le refuseroit pas. La Mere me répondit qu'elle le connoissoit pour avoir autrefois fréquenté leur Maison; mais que depuis quelques années il n'y venoit plus, & que c'étoit un des plus considérables de l'Ordre. Elle envoya sçavoir s'il étoit à *Paris*: on lui dit qu'il y étoit. Mais par malheur il se répandit un bruit que ce Pere étoit de la nouvelle Doctrine. Toutefois la Mere n'y eut pas grand égard, elle s'en informa à un autre *Jacobin* ami intime du Pere *Baron*, qui l'assura que ce n'étoit que des contes, & ainsi la Mere prit la peine d'écrire à M. l'Archevêque pour lui en faire la Proposition. Il répondit, qu'il ne connoissoit point ce Pere, & qu'il s'en vouloit informer auparavant. Je ne sçai si M. l'Archevêque l'oublia, mais il se passa près de trois semaines sans qu'on eut aucune réponse, ce qui mit la Mere fort en peine.

Je pris de là occasion de dire un jour à ma bonne Religieuse: „Vous voyés, ma Mere, qu'on m'amuse de parole; on me fait des promesses, mais on ne me tient rien: avant que j'eusse signé on me disoit, que j'étois la seule cause de mes peines, cependant il y a tantôt quatre mois que je l'ai fait, & je suis toujours de même. S'il étoit vrai que M. l'Archevêque ne souhaitât que notre rétablissement, il devroit le témoigner, en contribuant par tout ce qui dépend de lui à la consolation, & au repos de celles qui lui ont obéi; & c'est avec raison que mes Sœurs persistent dans leurs premiers sentiments, la manière dont on agit envers celles qui se sont renduës, étant toute propre à les affermir de plus en plus. Pour moi je suis persuadée que tout ce qu'on gagne par la signature, est un surcroit d'affliction par la perte de la paix intérieure; car vous voyés que je ne puis même obtenir une personne à qui je puisse parler avec confiance.” Je poursuivis: „Oh bien, ma Mere, je vous déclare que si Monseigneur ne me donne dans peu de temps quelque consolation, je lui enverrai ma rétractation, qui est toute prête dans mon Esprit, il n'y a plus qu'à la coucher sur le papier, ne pouvant plus porter les troubles qui m'accablent: s'il faut souffrir, au moins je souffrirai, ayant la conscience déchargée du poids de la signature.” Elle me répondit: „Que vous me feriez grand dépit si vous faisiez cela!” Je lui dis: „Ne vous mettés pas en peine, j'en répondrai moi seule.”

Aussitôt elles sollicitèrent fort & ferme M. de *Paris*. La Mere prit la peine de lui écrire une autre fois, & lui manda que s'il ne songeoit à me donner quelque satisfaction, j'étois sur le point de succom-

Relation de la Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire.

LXXIII. Entretien qu'elle a avec sa Religieuse sur la peine où elle se trouve pour obtenir un Confesseur, en qui elle puisse avoir confiance.

LXXIV. M. l'Archevêque lui envoie le P. Baron. Elle demande

LXXI. Son Entretien avec la Sr. qui avoit soin d'elle. Etat où la signature l'avoit réduite.

LXXII. Elle demande M. Cheron pour Confesseur; on le lui refuse.

Relation de la Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire.

d'être mise avec la Mere Agnès.

(succomber; que le mieux qu'il pouvoit faire étoit de me mettre avec la Mere Agnès, où je me consolerois avec cette Mere & avec ma Sœur, & que cependant elle le supplioit de m'envoyer le Pere que j'avois demandé, parce qu'il y avoit long-temps que je ne communiois point & n'allois point à confesse. M. l'Archevêque ayant reçu cette Lettre, envoya querir le Pere Baron, & lui donna permission de me venir voir. Il y vint le lendemain: il m'apprit beaucoup de choses que je ne sçavois pas, & surtout le procédé extraordinaire de ma Sœur Flavie, me disant qu'on le trouvoit exécration: c'est son propre terme. Je lui dis toutes mes peines au sujet de la signature, il m'y opposa tant de raisons, & si fortes au moins pour moi qui n'en avois point à lui alléguer, que j'avoué qu'elles me persuadèrent que je n'avois point offensé Dieu, & me mirent l'Esprit & la conscience en repos. Je demurai bien trois heures avec lui, pendant lesquelles il me témoigna toute la charité, l'affection & la compassion que je pouvois souhaiter, prenant part à toutes nos peines & les ressentant comme un véritable ami. Je me confessai, & j'en sortis avec une entière paix & une grande consolation. Je le priai de s'employer auprès de M. l'Archevêque pour me faire mettre avec la Mere Agnès.

LXXV. Elle revient de la fausse paix où elle s'étoit trouvée après avoir parlé au Pere Baron. Ses Dispositions pour réparer sa faute à la première occasion.

Je demurai ensuite si contente pendant quatre jours, que ces bonnes Meres s'en apperçurent, & je leur dis moi-même que le Pere Baron avoit mis ma conscience en repos, ce qui leur donna beaucoup de joie. Mais par la miséricorde de Dieu cette fausse paix qui m'auroit été si nuisible, ne dura guères, & je reconnus qu'il n'y en avoit point d'autre que celle qui vient de Dieu, & que le monde & les créatures ne peuvent donner, la conscience étant un témoin qui ne sçauroit demeurer dans le silence. Elle ne me put dissimuler que je serois jugée sur la vérité de la parole de Dieu & de sa loi, qui ne dépend point des explications que les hommes lui veulent donner selon leurs propres lumières, pour l'accommoder au temps & à la prudence humaine. Mes inquiétudes revinrent, & je jugeai qu'elles étoient mieux fondées que le repos dans lequel on tâchoit de me faire entrer. Je me résolus donc à porter mes peines, sans y chercher à l'avenir d'autre soulagement, que celui de l'aveu sincère & humble de ma faute, jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de me faire la miséricorde de me donner les moyens de la réparer: à quoi j'étois encore excitée par les paroles du Prophète Michée ch. 7. que j'ai rapportées plus haut.

LXXVI. La Religieuse qui étoit avec elle s'apperçoit de son changement; Elle l'exhorte à la patience. Leur Entretien.

La Religieuse qui étoit avec moi s'apperçut aussitôt de mon changement. Elle me dit: „ Vous voilà revenuë dans vos peines & vos tristesses ordinaires. „ Je lui réppondis: „ Voyés-vous, ma Mere, si je veux conserver la paix, il me faut résoudre à ne point prier Dieu. Je vous laisse à penser si elle est bien fondée, car la vé-

rité ne flate personne; & il est impossible, „ quoi qu'on fasse, de se la cacher à soi-même: „ on la peut déguiser par quelques raisonnemens „ humains, mais elle est si forte qu'il faut enfin „ qu'ils lui cèdent, & qu'ils se détruisent en sa „ présence. „ Elle ne sçavoit que me répondre, mais elle avoit grande pitié de moi, me consolant & m'exhortant à la patience & à la confiance en Dieu. Je lui parlois quelquefois des raisons qui nous faisoient si fort craindre la signature: & entr'autres, je lui dis un jour qu'une des principales, c'étoit qu'on ne pouvoit condamner la Doctrine de Jansenius sans condamner celle de Saint Augustin; parce que M. d'Ypres ne parloit que par lui & le citoit à tout moment dans son livre. Elle me répondit: „ On dit aussi que St. „ Augustin dit plusieurs choses sur la grace un „ peu délicates, & qu'il a été obligé de le faire „ pour détruire & pour combattre l'Hérésie des „ Pélagiens, qui donnoient tout au libre arbitre; „ & pour s'opposer à cette Hérésie, il a excédé „ en donnant tout à la grace. „ Je répondis: „ Croyés, ma Mere, que les Papes & toute „ l'Eglise ne font pas de ce sentiment, Saint „ Augustin ayant toujours été considéré comme ce „ lui des Peres qui a écrit de la grace avec plus „ de vérité & de lumière; & la Doctrine sur „ cette matière a été de tout temps reçue & reconnue pour très Catholique & très Orthodoxe. Ce n'est pas l'affaire des filles que de lire Saint Augustin. Mais je ne sçai s'il en peut dire davantage que Saint Paul, dont nous lisons les „ Epitres. „ Elle me répondit: „ Il est vrai, „ Saint Paul dit des choses sur ce point bien fortes, on ne sçait que dire. „ Je répondis: „ C'est ce qu'il faudroit faire (de ne rien dire) & de se contenter de s'humilier profondément sous „ la grandeur de Dieu, qui a droit de disposer de ses Créatures comme il lui plaît, sans vouloir qu'il leur soit redevable de quelque chose, „ & c'est de ce principe que vient toute notre force & notre salut; notre perte ne venant point „ ni de nos toibleses ni de notre impuissance à „ faire le bien par nous-même, mais de notre orgueil, qui ne veut avouer ni l'un ni l'autre. „

Je demurai quinze jours à Saint Thomas depuis la Visite du Pere Baron, sans apprendre aucune nouvelle de ce qu'il avoit fait auprès de M. l'Archevêque pour ma sortie; desorte que je commençois à ne la plus espérer, & à me résoudre d'avoir patience, jusqu'à ce qu'il plût à Dieu d'avoir pitié de moi. Si je n'avois eu à supporter la continuation de ma captivité, quoique très dure & très pénible, j'aurois pris ce parti bien plutôt: mais je cherchois de quoi assurer ma conscience, & à sçavoir ce que je devois faire selon Dieu pour me relever de ma faute. J'étois dans une extrême peine de sçavoir si je devois communier; si le regret que j'avois devant Dieu, & que je témoignois à quelques

Relation de la Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire.

LXXVII. Elle passe quinze jours sans avoir aucune réponse du Pere Baron. Embarras où elle se trouve, n'ayant point de conseil.

Reli-

Relation de la Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire. Religieuses, pouvoit suffire pour lors, ou si je devois faire une rétractation publique, car je craignois d'entreprendre cette démarche par moi-même, & sans conseil, étant encore susceptible par ma propre foiblesse des mêmes doutes & du même accablement, qui m'avoit déjà fait tomber, ou de me laisser persuader par quelques personnes de celles qui sont pour nous, & qui fondent entendre que la signature n'est rien, comme je le venois d'expérimenter à l'égard du P. Baron: au lieu que pour lors on ne m'en parloit plus du tout, nonobstant les scrupules & les remords que j'en témoignois; ce qui me tenoit l'esprit dans une gêne & dans une violence que Dieu seul connoît; & je crois que si les personnes qui nous réduisoient en cet état sçavoient à quoi ils nous exposent, ils y penseroient auparavant; & il faudroit que la compassion fût entièrement bannie de leur cœur, s'ils n'en étoient touchés.

LXXVIII. On lui annonce l'ordre pour se rendre à Ste. Marie. Un Aumônier de M. l'Archevêque la va prendre dans un Carrosse.

Le 3 de Mars je me trouvai dans une si grande affliction par un sentiment vif de tout ce que je viens de dire, que j'étois presque dans le découragement, ne sçachant du tout ce que je devois faire. Comme j'étois dans ces pensées, la Sœur *Leonarde*, qui a été autrefois à *Port-Royal des Champs*, & qui est maintenant Sœur Converse à *St. Thomas*, me vint voir, ce qu'elle avoit permission de faire quelquefois. Elle me dit: „Je vous viens voir, car je crois que nous vous perdrons bientôt.” A peine avoit-elle parlé, que la Religieuse qui avoit soin de moi entra dans notre chambre, & me dit: „Je vous apporte une bonne nouvelle: Notre Révérende Mere a entre les mains un ordre de M. l'Archevêque, pour vous envoyer aux Filles de *Ste. Marie* du Fauxbourg *St. Jacques*; & il y a un de ses Aumôniers qui vous attend avec un Carosse.” En même-temps la Révérende Mere entra & me donna l'ordre de M. de *Paris*. Je le reçus avec la consolation qu'on se peut imaginer, mais particulièrement à cause de l'espérance que j'avois de trouver quelques remèdes aux peines de ma chute, dans la charité de ma très chère Mere, dont les lumières & le discernement me feroient connoître ce que j'avois à faire.

LXXIX. Son départ.

Je reçus en sortant beaucoup de civilités & de marques d'affection de la part de la Révérende Mere & de sa Communauté, qui prit la peine de me conduire jusqu'à la porte. Je me mis à genoux devant elles toutes, & les suppliai très-humblement d'excuser les sujets de peines que je leur avois pu donner, les assurant que je me souviendrois toute ma vie des exemples de vertu que j'avois trouvés dans leur sainte Maison. Elles m'embrassèrent la plupart en pleurant. En sortant je trouvai M. *Blampignon*, qui m'attendoit à la porte: Je lui demandai sa Bénédiction, mais au lieu de me la donner il se mit à genoux & baïsa la terre: j'en fis de même, & il me conduisit

jusqu'au Carrosse.

Je ne puis m'empêcher de témoigner ici l'édification que j'ai reçue dans ce Monastère & la vertu que j'y ai reconnue, particulièrement un grand amour pour la mortification, & une assiduité très louable à toutes les observances de leur Règle. Ce sont des Religieuses extrêmement sincères, sans aucune façon, qui ont une manière d'agir pleine de douceur & de charité; qui estiment beaucoup la grace de leur vocation, ce qui leur donne un grand éloignement du monde, & même des charges de la Religion, à cause qu'elles les retirent en quelque manière de l'humilité & du soin d'elles-mêmes, étant fort appliquées à leur avancement vers Dieu: Mais ce que j'ai remarqué particulièrement en elles, c'est la charité qu'elles ont pour leurs Sœurs malades & infirmes, sans faire aucune acception de personne, quand ce seroit la dernière de la Maison: elles s'incommodent elles-mêmes, pour ne les pas incommoder, & pour cela je les ai vu observer les moindres choses, pour éviter même de faire du bruit auprès de leurs chambres; elles n'épargnent quoi que ce soit pour les soulager & pour leur satisfaction, & elles les servent avec une gaieté, une douceur, & une affection qui ne peut naître que de la charité, qui couvre tous les sujets de mortification que la nature peut avoir en cet exercice. J'en ai moi-même fait l'expérience, ayant presque toujours été indisposée pendant le temps que j'ai demeuré parmi elles, à quoi elles ont tâché de remédier par tout ce qu'elles ont pu, prévenant même mes besoins, en sorte que je n'avois rien à demander, ayant toujours plus qu'il ne m'étoit nécessaire.

La joie que je ressentis d'aller retrouver ma très-chère mere fut si grande, qu'il me sembloit que le reste de ma Captivité ne fût plus rien; la vue de ma faute me pressant plus de me rapprocher d'elle, qu'elle ne me la faisoit craindre, parce que j'espérois trouver en sa charité les conseils dont j'avois besoin pour la réparer.

C'est ce que j'ai éprouvé, par la miséricorde de Dieu, que cette chère Mere a parfaitement imitée à mon égard; ne m'ayant pas dit une seule parole sur ma faute que je ne lui aie eu parlé la première, & ne m'ayant témoigné que de la tendresse, de l'affection, & de la joie de me revoir auprès d'elle. Si la mienne fut grande, elle ne fut pas aussi sans douleur, de voir une personne dont je connoissois la vertu & le mérite, dans une si dure Captivité, privée de toute consolation, & aussi humiliée qu'une simple Religieuse; mais la vertu avec laquelle elle portoit cet état, étoit une marque qu'elle tenoit un autre rang devant Dieu que devant les hommes: qui ne pouvoient empêcher que la grace du Ciel & la force du *Saint Esprit* ne la soutînt contre toutes leurs duretés & leurs violences,

C'est une grace très-particulière que j'ai reçue

Relation de la Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire.

LXXX. Témoignage qu'elle rend à la vertu & à la charité des Religieuses de St. Thomas, qu'elle a éprouvée elle-même.

LXXXI. Joie qu'elle ressent allant retrouver la M. Agnès. Conduite que cette Mere tient à son égard, au sujet de la signature.

LXXXII. Elle remercie de

Relation de la Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire.
 Dieu de l'avoit conduit auprès de cette Mere. Ses Dispositions.

de Dieu, d'avoir permis que j'aie été assez heureuse pour lui rendre quelque service dans ce temps, où elle souffroit si constamment & avec tant d'humilité pour l'amour de lui. Ce temps m'a encore été favorable, soit parce que j'ai été éclairée, & instruite par ma très-chère Mere de ce que j'avois à faire pour le bien de ma conscience, soit parce que j'ai été délivrée du piège de la seconde signature, dont j'ai conçu le danger par des raisons si fortes & si convaincantes, que je suis persuadée qu'il n'y a rien à faire que d'attendre Dieu; & de plus j'ai une sensible consolation, de ce que le refus de cette seconde, s'il plait à Dieu de me faire la grace d'y persévérer, m'est un moyen que la providence m'envoie pour effacer la première, dont on nous a dit plusieurs fois qu'on ne tient plus compte.

LXXXIII.
 Elle Confesse sa faute, sans la rejeter sur autre chose que sur son peu de foi & de confiance. Elle demande pardon du scandale qu'elle a causé.

C'est pourquoi je me sens obligée, en finissant cette Relation, de lui en rendre de très-humbles actions de grâces, & de confesser en sa sainte présence & devant toutes les personnes qui la pourroient voir, que je ne dois point prendre pour une excuse légitime de ma faute, l'oppression dans laquelle j'ai été, mais l'attribuer entièrement à mon affoiblissement dans la foi, dans l'espérance & dans la charité. Ces violences que les hommes exercent sur nous, n'en font point à la puissance de Dieu: notre foiblesse ne surmonte pas sa force: il nous peut soutenir dans le dernier délaissement, & nous pouvons succomber à la moindre tentation, lors même que nous ne manquons d'aucun secours ni d'aucune assistance: & par cette conduite de sagesse, il nous oblige à ne rejeter jamais nos fautes & nos chutes sur les causes apparentes, mais sur notre peu de foi & de confiance en lui.

La durée de mes peines m'a fait peur, & j'ai fait voir par là que je n'étois pas solidement persuadée de cette vérité si importante; (que les moindres souffrances ne nous sont pas plus faciles à porter par nous-mêmes, que les plus grandes:) que lorsque nos maux sont le plus capables de nous vaincre, c'est alors que nous devons espérer davantage du secours du Ciel.

Je me suis opposée aux desseins de Dieu, qui vouloit que je fusse dans la souffrance, & je l'ai prié avec inquiétude de m'en délivrer, & par là je me suis privée de la grace qu'il m'auroit faite, en me donnant la force dont j'avois besoin: ce qui m'eût été beaucoup plus utile que la délivrance, parce que cette grace m'auroit préservée de la faute dans laquelle je suis tombée, qui a fait triompher les Ennemis de la vérité, & donné un sujet de douleur à ses amis & à ses Défenseurs.

On s'est servi de ma foiblesse pour faire des insultes à ceux qui exposent tout pour être fidèles à Dieu. On a envoyé ma signature à nos chères Srs. pour leur faire de nouveaux reproches; mais elles étoient trop bien fondées dans l'amour de la vérité pour en tirer un sujet d'affoiblissement: au-

contraire les larmes qu'elles ont répandu devant Dieu à mon occasion, m'ont tirée du précipice pour me réunir avec elles; ce que j'estime comme le plus grand bonheur qui me pouvoit arriver. Et parce que le malheur dans lequel je suis tombée m'a si fort rabattue au-dessous d'elles, je dis de toute la plénitude de mon cœur, que je choisis d'être la dernière dans la Maison de Dieu, plutôt que d'habiter dans les Tabernacles des pécheurs, ce qui néanmoins m'étoit dû, si Dieu n'eût usé de miséricorde envers moi, n'ayant pas permis qu'on m'ait mise avec celles dont j'avois imité la chute, & qui n'ont pas encore eu le bonheur de la reconnoître: Je le supplie très-humblement de leur ouvrir les yeux, afin qu'elles ne s'endorment pas dans la mort, & qu'elles puissent retourner à la sainte union, de laquelle elles se sont séparées.

„ Je reconnois donc, ô mon Sauveur, prof-ternée à vos pieds, cette faute & toutes les autres que vous connoissés, & que je ne connois pas; celle qui est le sujet de mes larmes étant un abîme dont je ne puis pénétrer la profondeur, en considérant ses causes & ses effets, aussi-bien en ceux qu'elle a scandalisés & contristés, qu'en ceux qui y ont trouvé de quoi appuyer leurs mauvais desseins & autoriser leurs violences. Je vous supplie très-humblement de me faire la grace de m'en rappeler le souvenir, afin qu'elle m'empêche de m'assoupir désormais dans la négligence à corriger mes défauts, & à m'avancer vers vous, de peur que la tentation ne me surprenne encore au dépourvu, & sans les armes nécessaires pour la combattre. Donnez-moi, s'il vous plait, une véritable humilité, qui est la source de notre force, & qui nous portant toujours à avouer notre foiblesse, nous excite en même-temps à espérer de vous ce que nous ne pouvons par nous-mêmes. Augmentés en moi la foi, qui me rende inébranlable dans les divers événements de cette vie, & qui me fasse comprendre que ceux qui y éprouvent les plus sensibles afflictions, sont plus heureux que ceux que vous laissés dans la prospérité; que vos châtimens sont les marques de votre amour, & que lorsque vous permettes que vos Serviteurs succombent à la violence de leurs ennemis, c'est le plus grand effet de votre colère sur ceux qui les affligent. Je vous demande aussi, s'il vous plait, mon Sauveur, une espérance ferme qui adoucisse toutes mes amertumes par la pensée que vous êtes un Trésor qui enferme toutes les richesses, & que si je suis assez heureuse pour vous posséder, je ne sçaurois être pauvre, ni déstituée, encore que je manque de tout. Que si vous me faites sentir le poids de mes misères & de mes foibles- ses, ne permettes pas, s'il vous plait, que je tombe dans le découragement; mais plutôt faites-moi la grace d'avoir toujours mes yeux

LXXXIV.
 Prière qu'elle adresse à Dieu, remplie d'humilité & de repentance.

Relation
de la Sœur
Marie
Charlotte
de Sainte
Claire.

élevés vers vous, jusqu'à ce que vous ayés pitié de moi. Le jour viendra, auquel vous essuirés toutes nos larmes, & auquel nous verrons l'accomplissement de vos divines promesses; mais cependant donnés-moi la grace de ne me point lasser de vous attendre; & lorsque les ennemis de mon salut disent à mon ame: *Il n'y a point de secours en votre Dieu: Faites s'il vous plaît, que je leur réponde avec un de vos Prophetes: Quand il m'auroit tué, j'espérerai en lui.* Affermissés en moi, s'il vous plaît, ô mon Sauveur, ces deux grandes graces que je vous demande très humblement par votre divine charité, par ce feu du ciel que vous êtes venu apporter sur la terre, qui excite ma langueur, & qui ne souffre point que je demeure insensible, lorsque je vois vos intérêts méprisés, & votre vérité abandonnée par ceux-mêmes qui se disent vos amis. Pénétrés mon cœur d'une douceur salutaire de mon infidélité envers elle, & faites-moi, s'il vous plaît, la grace de la Confesser de nouveau sans craindre la colère des hommes, qui ne fait aucune impression sur les ames qui sont persuadées de votre crainte & de votre amour. Je rénonce à cette malheureuse signature par laquelle j'ai fait injure à votre divine vérité: je la rétracte de tout mon cœur, & je désire avec l'aide de votre grace de ne jamais faire la seconde; & quoique j'aie tout sujet d'appréhender ma foiblesse, dont j'ai fait une si funeste expérience, je mets néanmoins toute ma confiance en vous, & en la force que vous pouvez me donner, si toute fois je suis sincèrement persuadée de ma foiblesse. Vous pénétrés le fond de mon cœur, ô mon Sauveur, ôtés-en, s'il vous plaît, ce qui m'empêcheroit de recevoir l'effet de vos miséricordes, & inspirés par votre bonté à toutes les personnes qui verront cet Ecrit, de vous adresser leurs prières pour moi, afin que la charité de vos Serviteurs obtienne ce que je n'oserois attendre par moi seule."

Fait à Port-Royal des Champs le dix-huitième Août mil six cens soixante-cinq: Signé,
SOEUR MARIE-CHARLOTTE DE SAINTE
CLAIRE, Religieuse indigne de Port-Royal du
Saint Sacrement.

Fin de la Relation de la Sœur Marie-Charlotte de Ste. Claire (Arnauld d'Andilly.)

RETRACTATION

De la Sœur

MARIE CHARLOTTE DE STE.
CLAIRE

(Arnauld d'Andilly.)

JE soussignée, Sœur Marie Charlotte DE STE.
CLAIRE Religieuse de Port-Royal du Saint

Sacrement, me sentis obligée de déclarer en quelle disposition j'ai signé le *Formulaire*, & le regret que par la miséricorde de Dieu j'ai conçu d'avoir fait cette signature.

La captivité où je me suis trouvée réduite dans un Monastère étranger, ayant été si grande que je n'ai pu avoir une seule personne à qui je puisse dire une parole de confiance, m'ayant même refusé un bon Ecclésiastique, qui n'est point suspect & que j'avois demandé; & me persuadant qu'il n'y auroit point de fin à cette oppression; je me trouvai dans un étrange accablement, étant incapable de me soutenir par la lecture & par la prière, parce que mon Esprit étoit rempli de tant de pensées facheuses & mélancoliques, qu'elles me réduisoient presque au désespoir, ce qui m'a fait désirer plusieurs fois la mort ou de perdre l'Esprit, afin qu'on ne me tourmentât plus sur la signature. J'étois moi-même dans la pensée de contrefaire la folle; je parlai si peu pendant les six premières semaines que je fus là, n'y ayant que la Mere Prieure & la Soupprieure qui me vinssent voir, & qui ne demeuroient que fort peu de temps, & fort peu souvent, que mon Esprit & mon Corps s'affoiblissoient de jour en jour; & que je n'avois presque plus de voix ni de parole.

Outre cela un Ecclésiastique qui demouroit dans la Maison m'envoyoit querir quelques fois pour me dire des choses très dures, entr'autres il m'alléguait *Arnauld de Bresse*; & comme s'il eut voulu me comparer, & toute notre famille, à cet Hérétique, il me répéta plusieurs fois qu'il s'Appelloit *Arnauld*, me disant, qu'il avoit été brûlé tout vif, ce qui me fit une grande frayeur, encore que je n'en fissé rien paroître, m'imaginant que la persécution pourroit peut-être aller jusques-là. Je demurai malade ensuite de ces entretiens; & étant obligée de demeurer au lit, quand on venoit m'apporter les choses nécessaires, on se retiroit aussitôt après m'avoir demandé si je n'avois besoin de rien, me témoignant qu'il n'étoit pas permis de me donner d'autre soulagement dans la tristesse où elles me voyoient, qui paroissoit assez par mes larmes & par l'abattement extrême où j'étois.

Pendant ces six semaines, les raisons qu'on me disoit pour signer ne me persuadoient pas; & me j'étois même dans la résolution de ne le pas faire. Mais la continuation du délaissement, & les angoisses où j'étois, qui m'ôtoient le sommeil & m'empêchoient presque de manger, m'accablèrent si fort, que la crainte de me décourager tout à fait, & de tomber dans quelque précipice en perdant la confiance & le recours à Dieu, me persuadèrent fausement dans l'éblouissement où j'étois, que pour éviter un plus grand mal, il valloit mieux en faire un moindre: croyant aussi que la violence qu'on me faisoit me serviroit d'excuse devant Dieu; qui voyoit dans mon cœur le

Relation
de la Sœur
Marie
Charlotte
de Sainte
Claire.

Relation
de la Sœur
Marie
Charlotte
de Sainte
Claire.

regret où j'étois de me trouver engagée dans une si malheureuse nécessité.

Etant donc toute hors de moi-même & accablée de mille sorte de réflexions, je me résolus de signer avec intention d'en faire un jour telle pénitence qu'on voudroit; de m'offrir à n'avoir jamais de voix active ni passive, & même d'être Sœur Conversé toute ma vie. M. Chamillard m'étant venu voir ensuite pour m'y disposer, je lui dis que je desirois qu'il m'assurât que ma signature ne seroit ni une condamnation ni un jugement; & qu'on ne m'obligeroit point à condamner personne: il me montra la petite Déclaration de M. de Paris, pour me faire voir qu'on ne me demandoit point une condamnation ni un jugement, & il me promit même de me donner par écrit, qu'il ne me seroit condamner ni nos Sœurs, ni personne.

Après cela Monseigneur l'Archevêque étant venu pour me faire signer, je lui déclarai que je ne regardois en cela que la soumission & l'obéissance que je lui devois, & que je ne voulois point condamner M. d'Ypres, que je croyois être un Saint: il me dit qu'il étoit dans le même sentiment; & que je ne ferois que ce que *Jansenius* avoit fait lui-même, en soumettant son Livre au jugement du Saint Siège. Je lui dis encore que quoique je fisse une chose que nos Mères & nos Sœurs n'avoient pas fait, je desirois pourtant demeurer autant unie à elles que jamais: & il ajouta à sa Déclaration, qu'il m'avoit apportée pour lever mes peines, que s'il y avoit du mal, il le prenoit sur sa conscience: je lui répétai la même chose que j'avois dit à M. Chamillard, en le suppliant de me promettre, qu'il ne me seroit jamais signer aucune chose, ni condamner nos Mères, nos Sœurs & toutes les autres qui refusoient de signer: ce qu'il me promit aussitôt.

Après cette signature je demurai dans un accablement & une tristesse encore plus grande que celle que j'avois eu auparavant, pensant que j'avois contribué à l'oppression de ceux qui défendent la vérité; que je m'étois séparée de nos Mères & de nos Sœurs; & que j'avois perdu le Trésor qu'il avoit mis entre mes mains, en nous faisant connoître sa vérité: ce qui me pénétoit le cœur d'une telle douleur, que je passois les jours & presque les nuits dans des larmes continuelles, en demandant à Dieu qu'il me fit la grace de me relever, & de me donner un moyen pour cela. J'avois une extrême peine à communier, & je m'en suis exemptée plusieurs fois en prenant des excuses de quelques incommodités.

Ces excès de peines continuant toujours, je demandai un Ecclésiastique, qui m'avoit porté à

la signature, & je lui dis l'état où je me trouvois, avec de si fortes expressions de ce que je souffrois, & en versant tant de larmes en sa présence, qu'il jugea que je me voulois rétracter: ce qui le porta à me dire fort froidement & fort sèchement, que si je voulois il iroit aussitôt trouver M. l'Archevêque pour le prier d'effacer ma signature. Je lui répondis, que je ne disois pas cela, que je verrois comme je serois dans quelque temps, & que je le suppliois de me venir trouver pour lui dire ma disposition.

La seule consolation qui me restoit pendant ce temps-là étoit que je ne souffrirois pas moins qu'avant ma signature, soit que l'on considérait les troubles intérieurs que j'avois, soit qu'on envisage la dure captivité où l'on continuoit toujours de me retenir. Ce qui me donnoit quelque sujet d'espérer que Dieu ne m'avoit pas tout à fait abandonnée, & que je devois accepter tout cela comme une pénitence de la faute que j'avois faite d'avoir manqué à la fidélité que je lui devois. Je me consolais encore de ce que j'avois plus de liberté de soutenir nos Mères & mes Sœurs qui ne signoient point, & de faire connoître l'injustice qu'on leur faisoit, parce qu'on ne se désoit plus de moi: Et il me sembloit qu'en défendant celles qui étoient demeurées fermes, que je réparois en quelque sorte la faute que j'avois faite.

Je me sentis obligée pour la décharge & le repos de ma conscience de faire cette présente Déclaration pour servir en temps & lieu, & pour faire voir un jour à toute l'Eglise, & particulièrement à nos très Chères Sœurs, le regret que j'ai de ma signature, & le désir que je sens qu'on n'y ait eu égard, souhaitant qu'elle soit mise en oubli devant Dieu, & devant les hommes, & qu'on ne la considère que comme l'acte d'une personne qui n'étoit libre ni de corps ni d'Esprit, & comme une chose que la seule captivité & la nécessité où l'on m'avoit réduite ont arrachée de moi. Cependant je supplie très humblement mes très chères Mères & Sœurs, de ne pas prendre exemple sur ma foiblesse passée, mais de prier Dieu qu'il me la pardonne, & qu'il me rende digne d'imiter leur force & leur constance, puisque par la miséricorde je désire plus que jamais d'être toujours associée à leurs mérites & à leurs souffrances, & d'être avec elles jusqu'à la fin en notre Seigneur *Jesus-Christ* un même Esprit & même cœur. *Fait au Monastère de la Visitation du Faubourg Saint Jacques à Paris. Ce dixième Mars. Mil six cent soixante & cinq.*

SR. MARIE CHARLOTTE DE
STE. CLAIRE. Religieuse indigne.

F I N.

R. E. L. A.

R E L A T I O N

De la Captivité de la Révérende Mere

MARIE DOROTHÉE DE L'INCARNATION LE

C O M M T E,

(Prieure de Port-Royal de Paris.)

Exilée le 26 Août 1664, à la Visitation de la rue Montorgueil.

Considérés tout ce qu'il y a eu d'hommes parmi les nations, & scachés que jamais aucun de ceux qui ont espéré au Seigneur n'a été confondu. Qui est l'homme qui soit demeuré ferme dans les commandements de Dieu, & qui en ait été abandonné? Qui est celui qui l'a invoqué, & qui ait été méprisé de lui? Car Dieu est plein de bonté & de miséricorde; il sauve au jour de l'affliction; & il est le protecteur de tous ceux qui le cherchent dans la vérité.
Ecclésiastique Chap. II. vs. 11, 12 & 13.

GLOIRE A JESUS-CHRIST AU SAINT SACREMENT.

I.
Ses dispositions à l'égard de sa sortie.

J E fus l'une de celles que Monseigneur l'Archevêque avoit condamné à sortir de la Maison. Il y avoit long-temps que nous nous attendions à cette peine, & Dieu m'a fait la grace d'en attendre l'exécution avec une paix entière. Il lui a plu aussi d'augmenter par sa miséricorde cette paix à l'heure que j'en ai eu plus de besoin, ayant reçu cet ordre si extraordinaire avec autant de tranquillité, qu'une obéissance ordinaire. Je fus donc dans le Chœur attendre que l'on me mit dehors. J'y récitai mes *Nones* avec ma Sœur *Anne-Eugenie*, qui me dit après, qu'elle eut bien souhaité que l'on nous mit toutes deux ensemble: à quoi je ne répondis que par un geste qui témoignoit qu'il n'y avoit nul lieu d'espérer cette consolation pour elle & pour moi, qui m'en serois estimée bien honorée & bien heureuse.

II.
Sa sortie de Port Royal.

Je sortis de notre Monastère sans regret de le perdre, quoique je m'attendisse bien de n'y revenir jamais. J'en fis le Sacrifice à Dieu de bon cœur, puisque c'étoit pour l'amour de sa vérité que je le perdois; & je sortis dans cette force & cette paix, que je sentois d'une manière si sensible, que je crois que s'il eut fallu aller à la mort au sortir de là, j'y aurois été sans peine. Aussitôt que je fus dehors, je me mis à genoux devant l'Autel de la petite Chapelle où est le tableau du bon Pasteur, & je priai Dieu tout haut, quoique cette Chapelle fût pleine de monde. M. le Lieutenant Civil y étoit aussi pour écrire les noms de celles qui sortoient. Je priai donc N. S. J. C. comme mon bon Pasteur de m'en tenir lieu lui-même, puisque je n'en avois plus, ne pouvant pas dire que celui qui nous traitoit d'une manière

si extraordinaire le fût dans cette occasion. Je ne disois pas cela néanmoins par aucun ressentiment contre M. l'Archevêque: mais seulement j'exposois à Dieu mes nécessités & le besoin que j'avois de son secours dans une occasion où je me voyois abandonnée de tous ceux qui m'avoient témoigné jusqu'alors tant de bonté & de charité, & livrée entre les mains de gens que je ne pouvois regarder que comme des séducteurs qui ne cherchoient qu'à me surprendre, pour me faire tomber dans le précipice du péché; ce que je craignois plus que la mort. Comme je sortois avec ma Sœur *Marie Claire*, M. d'Andilly (son Pere) se présenta à nous; elle lui demanda sa Bénédiction. Je la lui demandai aussi à genoux, en lui disant qu'il nous avoit servi à toutes de Pere. Je ne sciai s'il me donna sa Bénédiction: mais comme j'avois la tête baissée pour la recevoir, il me la prit à deux mains pour marque de sa bonté pour moi. Je me mis ensuite à genoux, avec ma Sœur *Marie Claire*, au milieu de l'Eglise & du monde qui nous environnoit, & je dis tout haut: *Mon Dieu, vous voyés que c'est pour l'amour de vous & pour la crainte que j'ai de vous offenser, que je sors; faites-moi la grace de vous être fidelle, & je vous promets de mourir plutôt que de rien faire contre votre vérité. Je prends pour témoin de la promesse que je vous fais toute cette assemblée.* En disant ces paroles, je me tournai vers le monde qui étoit debout à l'entour de nous, & qui nous regardoit. Il y en eut plusieurs qui m'entendirent, étant assez près pour cela. Ensuite nous allâmes monter dans le Carosse qui devoit nous mener au lieu de notre exil. Pendant le chemin nous dîmes tout le

S 30. Pfcav.

Relation de la Cap. de la Révérende M. Marie Dorothée de l'Incar-nation.

Pseaume *Beati immaculati*, pour nous consoler de ce que nous quittions notre Maison pour ne vouloir pas violer le premier commandement de Dieu, dont il est tant parlé dans ce Pseaume. C'étoit M. le Curé de *St. Jean le Rond* qui nous conduisoit avec une Dame Bourgeoise, que je crois être quelque dévote de M. *Chamillard*. Je lui demandai plusieurs fois son nom, qu'elle ne me voulut jamais dire. Ce bon Curé nous dit que lorsque M. l'Archevêque lui ordonna de se trouver à *Port-Royal*, il n'avoit eu garde de penser que ce fût pour un tel sujet, & il fit paroître qu'il avoit regret d'être employé à cette expédition. La dévote témoigna aussi la même chose.

Ma Sœur *Anne de Ste. Cecile*, qui étoit avec nous dans le même Carosse, se trouva fort mal par le chemin. Ce qui me fit dire à M. le Curé que s'il vouloir lui donner ma place à *Ste. Marie*, qui étoit la Maison la plus proche, & me mener à *Montmartre* à sa place, qu'il m'étoit indifférent où je fusse. Il est vrai pourtant que j'aurois mieux aimé être à *Montmartre* qu'à *Ste. Marie*. Mais il me répondit qu'il n'osoit changer les ordres de M. l'Archevêque.

Lorsque nous fûmes arrivées aux Filles de *Ste. Marie*, rue *Montorgueil*, lieu de mon exil, en attendant que l'on ouvrit la porte, cet Ecclésiastique me dit : *Si Deus pro nobis, quis contra nos?* d'une manière qui témoignoit & sa compassion & son estime. On ouvrit la porte de cette Maison, qui me devoit tenir lieu de prison, & qui en étoit une véritable, à cause de sa petitesse. En y entrant je me mis à genoux pour demander la Bénédiction à ce bon Curé, que je suppliai d'assurer M. l'Archevêque de mon obéissance à son ordre. Je me mis aussi à genoux devant la Supérieure & lui baisai la main pour marque de l'obéissance que je lui voulois rendre dans sa Maison; ce qu'elle souffrit sans cérémonie. Elle me dit, après que je fus relevée, qu'elle croyoit que cette journée nous étoit bien pénible. Je lui répondis que j'espérois que Dieu la regarderoit. Je fus adorer le St. Sacrement; je ne sçai si ce fut moi qui le demandai. Je me prosternai & m'offris à Dieu pour entrer dans ce nouvel état & pour toutes ses suites, & je lui demandai qu'il lui plût de l'accepter pour pénitence de mes péchés; espérant qu'il me feroit cette grace; que cet état, que je croyois proportionné à mes fautes, me tiendrait lieu de purgatoire. Je lui recommandai aussi notre Monastère & nos Sœurs, que nous avions laissées dans une si grande affliction.

IV. Son premier Entretien avec la Supérieure. Caractère de cette Supérieure.

Au sortir du Chœur je suppliai la Mere Supérieure de prier Dieu pour nos Sœurs que nous venions de quitter; & en disant cela je m'attendris & pleurai un peu. Ce fut à cette occasion que je vis à qui j'avois affaire, & que je connus le caractère de cette Mere, qui ne me répondit que par un ris moqueur, qui mar-

quoit combien elle étoit prévenue contre nous. Elle s'appelle la Mere *Guerin*. C'est une des plus anciennes Supérieures de l'Ordre de *Ste. Marie*, où elle est en grande estime pour son mérite & sa capacité. Mais ses préventions contre *Port-Royal* sont extrêmes, & son zèle contre le phanôme du *Jansenisme* des plus amers. Elle se pique de constance dans ses sentiments, & se vante même d'être incapable d'en changer, quoiqu'on lui puisse dire. En effet j'ai éprouvé dans plusieurs Entretiens que j'ai eus avec elle que non seulement elle n'a point d'oreilles pour entendre raison sur cette matière, mais même qu'elle a le cœur fermé à la vérité. Il lui parut qu'il y auroit du danger pour ses filles, si je leur parlois; c'est pourquoi elle me défendit de les voir: mais en même-temps elle me permit de lui parler à elle de nos affaires tant que je voudrois, parce qu'elle ne craignoit point la séduction pour elle-même, ayant plus d'âge & d'expérience, ou plus de force d'esprit que ses jeunes filles.

En passant par l'avant-Chœur qui sert de Chapelle à *St. François de Sales*, elle me dit que si ce saint eut vécu plus long-temps, il auroit empêché la Mere *Angelique* d'embrasser les mauvaises opinions qu'on lui avoit inspirées; & elle dit cela de la manière du monde la plus méprisante & la plus humiliante pour notre Mere. Je ne me souviens point de la réponse que je lui fis. Elle me mena ensuite promener au Jardin, où m'entretenant de ce qui venoit de se passer chez nous, je lui en parlai avec un peu de chaleur. Elle me témoignoit par ses paroles & par ses manières qu'elle blâmoit notre conduite, & qu'elle approuvoit celle qu'on tenoit à notre égard; & cela n'est pas surprenant, les *Jésuites*, qui sont ses oracles aussi bien que ses Directeurs, & qu'elle estime les plus grands hommes de l'Eglise, lui ayant donné d'étranges impressions de nous & de nos conducteurs. Elle n'eut pas honte de m'avouer qu'elle avoit eu beaucoup de peine à consentir de recevoir quelques-unes de nous dans sa Maison, non seulement parce qu'elle est très petite, mais parce que les murs en sont fort bas, craignant que nous ne passassions par dessus pour nous sauver, & qu'elle avoit donné cette belle raison pour cause de refus à M. *du Plessis*, Grand Vicaire, qui étoit venu lui demander une place. J'avoué que je fus extrêmement touchée de cette idée qu'elle avoit de nous, & j'appris par là pour qui je pouvois passer dans cette Maison. Elle me dit néanmoins que M. le Grand Vicaire l'avoit assurée qu'excepté la résistance que nous faisons à la signature, il n'y avoit rien à reprendre en nous. Elle me mena ensuite saluer la Communauté, qui étoit Assemblée pour la recordeation de ses lectures: ce salut se fit dans un profond silence de part & d'autre.

Elle me donna une Cellule dans le dortoir, qui est pauvre, mais fort propre. Elle me dit alors qu'elle ne m'y enfermoit point, parce qu'elle cro-

V. Quelle est la conduite dans cette Yoit Maison, &

Relation yoit que je voudrois bien ne parler à aucune de de la Cap. ses filles; que M. l'Archevêque me l'ordonnoit, de la Ré- & qu'il défendoit aussi que l'on me parlât. Je lui vérende M. Marie Dorothée de l'Incar- nation. répondis, qu'elle pouvoit s'assurer que je ne par- lerois à personne sans sa permission; qu'elle ne devoit pas craindre non plus que j'examinasse ce qui se passoit chez elle, n'ayant aucune curiosité pour cela; que j'obéirois d'autant plus volontiers aux ordres de M. l'Archevêque, qu'elle me signi- fioit, que je ne pouvois lui obéir en ce qu'il désiroit de moi pour la signature. Je la priaï seu- lement de me donner del'ouvrage, parce que je ne pouvois pas m'en passer, ni demeurer sans rien faire.

elle des Re- ligieuses à son égard.

J'ai toujours eu un grand éloignement de cet Institut, dans lequel je n'avois pas voulu être Religieuse, quoique ma Mere le souhaitât fort avant mon entrée à Port-Royal. Tout m'en dé- plaisoit, leur genre de vie, leurs façons, leur Mai- son. J'aurois bien mieux aimé être dans quelque ancien Monastère de l'Ordre, ou dans quelque autre où il y auroit eu le grand office. Je ne me décourageois pourtant pas, graces à Dieu, & je m'estimois encore mieux placée que je ne l'avois espéré. Pour ce qui est des personnes, elles ne me parloient point: mais elles paroissoient assez civiles dans ces commencements.

VI. Lectures qu'on fait au Refectoire, à cause d'elle.

La Mere me fit manger au Refectoire, où je n'entrois qu'après qu'elles avoient fait leurs pénitences. Alors on me venoit querir dans leur chambre d'Assemblée, où je restois, en attendant, avec une petite fille de huit ans qui attendoit comme moi. Depuis qu'on se fut avisé, qu'elle pouvoit me parler Madame sa Mere, qui avoit la même appréhension venoit l'observer. Je représenta à la Mere Supérieure que j'étois étonnée qu'on me crut capable de m'amuser avec un enfant dans la situation où j'étois; & je crois qu'elles en eurent honte. Cet enfant venoit au Refectoire par un autre côté que moi, & l'on sonnoit un coup pour la faire venir. J'étois à table auprès de la Mere Supérieure, & l'on m'y a traitée toujours fort bien pour la nour- riture corporelle. Il n'en étoit pas de même de la nourriture spirituelle. On y en a fait plusieurs auxquelles j'ai été fort sensible. Elles lisoient les *Eloges des Saints* de M. l'Abbé de Cerisy, celui entr'autres où il parle contre les prétendus *Jansenistes*, & nous nomme toutes les fois qu'il en trouve l'occasion. Ces éloges sont pitoyables, & sentent un peu le Roman. Je dis une fois à la Mere que j'étois étonnée qu'elle fit faire cette lecture, qui étoit plus dangereuse qu'é- distante pour ses filles. Elle me répondit, qu'on leur avoit fait présent de ce livre, & qu'il falloit bien voir ce que c'étoit. Le jour qu'on lut l'é- loge de St. *Augustin*, je lui dis en riant, qu'on ne pouvoit parler qu'en *Janseniste* des louanges de St. *Augustin*. Cela la piqua tellement, qu'elle voulut, comme elle me l'a avoué depuis, que l'on lut devant moi tout ce qui est contre les *Jansenistes*, quoique les Soeurs lui disoient qu'elles en

avoient de la peine. Elle fit donc lire la *Vie de M. Vincent*, où il y a deux chapitres terribles contre M. l'Abbé de *St. Cyr*, & la Novice qui lisoit me regardoit de temps en temps d'une manière qui ne pouvoit que m'humilier. J'avois déjà dit à la Mere que je ne pouvois entendre cette lectu- re, mais inutilement. Je pris mon temps pour en parler encore une fois; j'allois alors à la récréa- tion; j'y témoignai le mépris que je faisois de ce Livre, & je dis tout ce que je sçavois sur ce su- jet. La Mere ne prit point sa défense, & je crois que quelqu'un lui en avoit parlé peu favorable- ment, car elle ne témoigna pas toute l'estime que j'attendois pour la personne de M. *Vincent*, & pour l'Auteur de sa vie.

J'allois dans ces commencements à leur ré- création, qui n'en étoit pas une pour moi; car elles prenoient plaisir à parler des *Jésuites* de- vant moi, soit en leur donnant des louanges af- fectées, soit en faisant connoître la grande estime qu'elles avoient pour eux. L'une disoit qu'il fal- loit faire venir un tel Pere pour me remettre dans le bon chemin; l'autre en souhaitoit un autre pour m'inspirer la componction avec les bons sentiments; & ainsi du reste. J'écoutois tout ce- la sans dire mot; ce qui fit qu'elles n'en parlèrent plus tant dans la suite. Je pris enfin la liberté de parler à ces récréations, & je menageai toutes les occasions qui me parurent propres pour leur donner d'autres impressions que celles qu'elles avoient, & qu'elles me faisoient connoître par les questions qu'elles me faisoient sur nos Observances, & autres choses. J'ai lieu de croire qu'elles ont été persuadées de la vérité, ou du moins désabusées d'une partie des faussetés qu'on leur avoit débitées sur notre compte, car elles m'ont dit depuis, que hors la signature il n'y avoit rien à redire aux Religieuses de *Port-Royal*.

VII. Elle va aux récréations, puis s'en ré- tire, & pourquoi.

Mais ces propos ne plaisoient pas à la Supé- rieure, qui comme je l'ai déjà dit, est étrange- ment prévenue contre nous & a une terrible aversion de *Port-Royal*, comme *Janseniste*. Elle tâchoit toujours de détourner le discours qui alloit à notre avantage. S'étant aperçue que j'avois dit quelque chose qui avoit fait impres- sion sur les filles, elle fit lire le même jour en Communauté le livre du Pere *Annat* sur les scrupules sur la signature, me disant assez rudes- ment & avec cet air de mépris qui lui est or- dinaire, que c'étoit pour remédier au mal que je pouvois avoir fait en jettant des doutes dans l'Esprit de ces jeunes filles. Je fus sensiblement touchée de ce qu'elle avoit fait lire cet horrible écrit à ses filles; & voyant à sa manière d'agir que tout ce que je désirois & ferois ne pourroit que lui déplaire, je lui dis que je n'irois plus à la récréation, aimant mieux demeurer seule, que de me faire tous les jours de Nouvelles affaires. Je crois que je lui fis plaisir, car elle me dit en une autre occasion, que l'on étoit étonné de ce qu'el-

Relation de la Cap. de la Révérende M. Marie Dorothee de l'Incar-nation.

le m'avoit laissé aller aux récréations, ajoutant qu'il n'y avoit que moi de toutes les exilées dans les Maisons de la Visitation à qui on eut accordé cette douceur, ce qu'elle prétendoit me faire valloir comme une grande grace. Je crois plutôt qu'elle ne m'y avoit fait aller dans ces commencemens, que parce qu'elle n'auroit pas trouvé le temps de me venir voir dans notre Cellule, les Parloirs & les autres fonctions de la charge lui donnant assez d'occupations. C'étoit aussi sur ces mêmes occupations qu'elle prenoit ses excuses, lorsqu'elle m'en faisoit d'y venir si rarement. Ses Visites au reste, quelque rares qu'elles fussent, me faisoient plus de peine que de plaisir; je les craignois plus que je ne les souhaitois. Lorsqu'elle entroit dans notre Cellule, ou que je l'entendois passer, je tremblois de la voir; car elle n'y venoit que pour me tourmenter & m'affliger, ou en me tenant des discours contre les personnes qui m'étoient les plus chères, ou en me reprochant durement ma désobéissance, ou en m'alléguant des raisons pitoyables pour me porter à signer. Prévenue comme elle étoit, elle prenoit tout en mauvaise part; elle croyoit tout ce qu'on lui disoit contre nous & ne manquoit pas de me le rapporter. Elle ne parloit qu'avec mépris de la Mere Agnès & de son Gouvernement. C'étoit, à l'en croire, une novatrice qui aimoit les singularités & les conduites Nouvelles. Enfin tout ce qu'elle pouvoit me dire d'humiliant & de désagréable, elle me le disoit plus d'une fois.

VIII. Accidents arrivés à Port-Royal, & à la Visitation.

Une chose plus grave & qu'elle m'objecta aussi avec plus de gravité, est l'accident arrivé à Port-Royal le 24 Août de cette même année 1664, la suspension étant tombée lorsqu'on la descendoit pour l'adoration. C'est sur cet accident qu'elle fondeoit la justice du traitement qu'on nous faisoit, comme la méchanceté de notre cause. Elle disoit que c'étoit une marque que le ciel étoit irrité contre nous; que Dieu condamnoit notre conduite, & qu'il approuvoit celle qu'on tenoit à notre égard, & autres choses semblables, car j'ai oublié ses propres paroles. Je lui dis comment la chose s'étoit passée, & qu'il y avoit plus de sujet de remercier Dieu que cela fut arrivé de la sorte, parce que si la suspension étoit tombée pendant la Messe sur le calice, le malheur auroit été plus grand; qu'il n'étoit pas vrai que nous n'eussions plus reçu la Bénédiction du St. Sacrement, puisqu'on avoit encore fait l'adoration le lendemain (jour de St. Louis) cet accident étant arrivé le jour de St. Barthelemy.

Mais Dieu permit, peut-être en punition de ce que cette Mere insultoit ainsi à notre malheur & à notre affliction, que le Prêtre qui devoit donner la Sainte Communion à une malade, croyant poser le St. ciboire sur une petite Crédence qu'elles mettent à cet effet auprès de la grille (car il n'entre pas avec le St. Sacrement, mais il le vient prendre sur cette Crédence) ce Prêtre, dis-je,

mit entre la grille & la Crédence le St. Ciboire, qui tomba à terre & roula sur le tapis, sans s'ouvrir néanmoins, par un grand bonheur. Je ne m'étois pas aperçue de cet accident, quoique j'y fusse présente. J'avois bien vu le Prêtre passer le St. Ciboire, mais je ne l'avois pas vu tomber. J'avois encore vu le même Prêtre, quand il fut entré, lever le tapis & y prendre quelque chose, mais sans sçavoir ce que c'étoit. Je dis donc tout bonnement à la récréation que j'avois vu passer le St. Sacrement, & puis, que je ne l'avois plus revu. Je vis des Filles bien honteuses, car elles sçavoient aussi bien que la Mere, ce qui étoit arrivé à Port-Royal. La Mere prit la parole, & me dit ce qui s'étoit passé; que c'étoit la faute d'avoir voulu qu'on se servit d'une Crédence qui n'étoit pas bien commode pour cela, & qu'elle s'en étoit confessée. Je ne pus m'empêcher de dire alors à une Sœur qui étoit auprès de moi, & des plus prévenuees contre nous (c'est l'aînée Chaudemier) que cela pouvoit donc arriver à tout le monde, sans qu'on en put tirer de mauvaise conséquence à quoi elle ne me répondit point. Depuis ce temps-là la Mere ne m'a plus fait de reproche là-dessus.

Elle me dit un jour qu'elle avoit ordre de M. l'Archevêque de m'ôter tous les livres qui pouvoient me fortifier dans mes sentimens. Je lui répondis avec bien de la résolution, que je la priois de croire que j'avois la vérité dans le cœur, grâces à Dieu; & que quand je n'aurois que notre Bréviaire, il suffiroit pour me fortifier. Elle ne me les ôta pas, & ne m'en parla plus, sinon que quelquefois elle témoignoit désapprouver que nous lussions la Sainte Ecriture. A quoi je répondois, que je n'en faisois pas de mauvais usage pour l'expliquer; que je m'en servois que pour ma consolation & pour m'instruire, & que je passois ce que je n'entendois pas. Elle me dit que quand les Feuillans & les Jésuites alloient faire leur retraite de dix jours, on leur donnoit l'Imitation de Jesus-Christ & quelque livre de méditations, sans leur permettre l'Ecriture Sainte. Je lui dis que St. Benoit nous la permettoit. Elle ne m'avoit parlé de cette lecture que depuis que je lui avois dit que je craignois de tomber dans l'étang de feu & de souffrir si je signois. Pour ce qui est de la défense que M. l'Archevêque lui avoit faite de me laisser voir à personne & de me dire rien de ce qui se passoit, elle l'a toujours observée à la rigueur; & c'étoit une des premières instructions qu'elle donnoit aux postulantes qui entroient. Si elle-même me disoit quelque nouvelle, c'étoit toujours en peu de mots, & je n'osois la faire expliquer, car je la craignois véritablement. J'eurois autant que je pouvois de la rencontrer, & quand cela arrivoit, je la saluois civilement & me faisois. Cependant de peur qu'elle ne s'en offensât, je lui dis une fois que nous en usions ainsi envers nos Meres, auxquelles nous ne parlions point sans nécessité; & elle parut contente.

Relation de la Cap. de la Révérende M. Marie Dorothee de l'Incar-nation.

IX. M. l'Archevêque ordonne de lui ôter ses livres, &c.

Lors-

Relation de la Cap. de la Révérende M. Marie Dorothee de l'Incarnation.

X.
Ses disputes avec la Supérieure.

Lorsqu'elle me venoit voir, elle commençoit toujours par me prêcher & m'exhorter à signer, & elle finissoit par me dire que c'étoit pour mon bien qu'elle m'en parloit; que si je voulois me perdre, ce seroit ma pure faute; que Dieu nous laissoit notre franc arbitre; qu'elle me regarderoit comme une hérétique & une excommuniée; & que leur B. Pere disoit qu'après avoir fait tout ce qu'on a pu pour ramener quelqu'un à l'Eglise, & qu'il ne le veut pas, il falloit crier au loup. C'est ce qu'elle m'a répété bien des fois. Elle me disoit encore assez souvent qu'elle regarderoit ma conversion comme un aussi grand miracle que celui de la résurrection de Lazare. Elle n'entend rien du tout à cette affaire, & n'en parle que selon ses préventions. Cependant elle y revenoit toujours; fatiguée de ses redites, je ne pouvois quelquefois m'empêcher de lui répondre avec chaleur. Elle me disoit alors que je changeois de couleur aussitôt qu'on me parloit de signature; & cela étoit vrai, car je ne pouvois entendre tranquillement tous ses discours & tant de mauvaises raisons. Ce qui faisoit que nous disputions tous les jours sans fin. J'en avois toujours du chagrin après, desorte que je n'étois jamais tranquille. Je scus qu'elle rapportoit à M. l'Archevêque & à d'autres personnes tout ce que je lui disois, & souvent des choses qu'il n'étoit pas à propos de redire. Cela me fit résoudre de lui écrire une Lettre, où je lui exposerois nettement mes sentiments, afin qu'elle la fit voir à M. l'Archevêque, comme en effet elle le fit. N'ayant point tiré de copie de cette Lettre, j'en donnerai ici seulement, mais fidèlement, la substance, telle que je me la rappelle en la mémoire.

MA TRES CHERE MERE,

XI.
Sa Lettre à la même.

„ Trouvés bon, s'il vous plaît, que je me
„ serve de l'Ecriture pour vous expliquer mieux
„ que par des paroles les sentiments de mon cœur
„ sur la signature. Je suis fâchée de ce que vous
„ en avés parlé sans les bien connoître, puisque
„ vous l'avés fait seulement sur ce que je vous en
„ avois dit dans nos Enrrerens ordinaires. Il
„ falloit me les demander expressément, avant
„ que d'en parler à d'autres, surtout à Monseigneur
„ l'Archevêque, Car on ne doit pas toujours
„ prendre à la rigueur ce que l'on dit en
„ conversant familièrement & comme par man-
„ nière d'acquit, ou par impatience & prompti-
„ tude d'esprit, & encore moins le rapporter
„ à un Supérieur comme M. l'Archevêque. Par-
„ donnés-moi, Ma chère Mere, si je prends la
„ liberté de vous dire qu'il est bien difficile que
„ la patience n'échape avec vous. Je ne souffre
„ pas peu, je vous l'avoué, d'entendre toutes les
„ petites raisons qu'il vous plaît de m'apporter sur
„ cette affaire, raisons que vous avés apprises des
„ Jésuites, & qui sont toutes dans leurs princi-

„ pes. Vous n'ignorés pas cependant que ces
„ gens là sont nos parties & les auteurs de cette
„ tempête. S'ils ne vous avoient pas prévenu
„ l'esprit, vous n'auriés pas de moi des idées aussi
„ étranges que celles que vous avés, & vous ne
„ prendriés pas toujours en mauvaise part tout ce
„ que j'ai l'honneur de vous dire. J'ai donc cru,
„ ma chère Mere, vous devoit exposer claire-
„ ment ce que je pense, afin que vous en soyés
„ certaine & que vous puissés en assurer qui il
„ vous plaira.”

„ Bien loin de songer à signer, je pense qu'il
„ n'en est plus question pour moi, & que je suis
„ débarrassée de cette affaire. J'étois déjà per-
„ suadée, en sortant de notre Maison, que je
„ n'aurois plus à y penser, & qu'on ne me parle-
„ roit pas davantage de cette malheureuse signa-
„ ture, puisque je subissois la peine portée par la
„ Déclaration du Roi contre ceux qui refusent de
„ signer. Je vous assure que cette pensée me con-
„ soloit, & qu'elle moderoit beaucoup la douleur
„ que j'avois de me voir chasser de notre Saint
„ Monastère. J'avois été fort effrayée de voir
„ entrer chez nous M. l'Archevêque accompa-
„ gné non seulement d'un grand nombre d'Ecclé-
„ siastiques, mais encore de M. le Lieutenant Ci-
„ vil, des Commissaires, du Chevalier du Guet
„ & de ses Archers, qui avoient investi la Mai-
„ son, car je crus qu'un appareil aussi formida-
„ ble n'étoit que pour nous faire signer par force.
„ Mais comme je connus, après que M. l'Ar-
„ chevêque eut commencé à parler, qu'il ne s'a-
„ gissoit que de sortir de la Maison, je me ras-
„ surai & me consolai. Je puis même dire avec
„ vérité, que j'en suis sortie avec joie, m'esti-
„ mant heureuse d'en être quitte pour un exil,
„ & d'acheter à ce prix le repos de ma consci-
„ ence. Je croyois donc que je ne devois plus pen-
„ ser qu'à souffrir en paix l'indignation de Mon-
„ seigneur l'Archevêque & la peine qu'il m'im-
„ posoit pour n'avoir pas trahi la vérité & ma
„ conscience. J'en suis encore aujourd'hui d'au-
„ tant plus persuadée, que le temps que ce Prélat
„ a donné pour faire la fatale signature est passé,
„ & que, selon toutes les apparences, celles qui
„ voudroient signer à présent n'y seroient plus re-
„ çues. J'ai encore une raison qui me confirme
„ dans la créance que j'ai qu'on ne m'inquiétera
„ plus là-dessus, c'est qu'un jour ayant supplié à
„ genoux & conjuré au nom de Dieu M. l'Ar-
„ chevêque de vouloir condescendre à mon infir-
„ mité, & de ne pas exiger de moi une signature
„ que ma conscience ne me permettoit pas de lui
„ accorder, il me répondit, qu'il ne vouloit con-
„ traindre personne, mais que si je ne signois pas,
„ j'en souffrirois. J'acceptai la condition, & je
„ m'y soumetts encore de bon cœur. Que M.
„ l'Archevêque me tienne sa parole, & je lui
„ promets que je souffrirai sans me plaindre. Je
„ me trouverai trop heureuse d'enquérir quelque
„ chose

Relation de la Cap. de la Révérende M. Marie Dorothee de l'Incarnation.

chose pour une si bonne cause. Je vous ai dit encore, Ma chère Mere, d'autres raisons qui ont dû vous faire voir qu'on ne peut m'obliger à signer, je ne les répéterai point. L'affaire est toujours la même; & il n'y est point arrivé de changement capable de me faire changer moi-même de sentiment. Je vous déclare que je n'y veux plus penser. Je ne suis pas même en état de le faire; & s'il falloit encore donner cette gêne à mon Esprit, je ne sçai si j'en viendrois à bout. D'ailleurs dans la situation où je suis, je ne peux pas même faire la moindre signature d'affaire temporelle qui soit valable & légitime. Que ne puis-je, Ma chère Mere, vous exprimer ma répugnance & l'horreur que j'ai de cette signature! S'il n'y a que la mort qui puisse m'en délivrer, je la souhaite de tout mon cœur, & la demande à Dieu comme une grace; car j'aime mieux mourir que de l'offenser, & je croirois l'offenser grièvement, si je signois. Telle est ma manière de penser. Je suis dans la souffrance: mais je préfère cet état à celui de signer contre ma conscience, espérant de la bonté infinie de Dieu qu'il me soutiendra par sa grace, & qu'il ne permettra jamais que je tombe dans un aussi grand crime que celui de faire un faux serment en jurant que cinq Hérésies sont dans un Livre que je suis incapable de lire. Je ne pense donc plus qu'à bien souffrir & à vous donner dans tout le reste des marques de la soumission respectueuse &c.

Ce 28 Septembre 1664.

XII. On lui refusa le Confesseur qu'elle demandoit.

Cette bonne Mere ne manqua pas d'envoyer ma Lettre à M. l'Archevêque en lui demandant un Confesseur pour moi, comme je l'en avois priée. Elle eut pour réponse, que je n'avois pas besoin de Confesseur dans la disposition où j'étois. La Mere m'avoit dit une fois que Mr. l'Archevêque lui avoit paru surpris de ce que je n'avois pas été à Confesse depuis long temps, & qu'il lui avoit ordonné de sçavoir de moi qui je voulois. Je lui demandai alors M. Cheron, ou le Soudépénitencier (nommé M. Huchon,) que l'on me refusa. Elle m'a offert depuis Mr. Grandin, M. Chamillard (je crois que c'est le Professeur) M. Abelly, M. Lescot & M. Péan. Ajoutés-y encore M. Morel, lui dis-je en m'écriant sur le choix que l'on faisoit de ces personnes si prévenuës contre nous. J'ai dit à la Mere que je ne pouvois pas me Confesser à ces gens là, & que par la grace de Dieu je n'avois pas de besoin pressant; que j'étois dans un état où il y avoit plus à souffrir qu'à agir; & qu'ainsi je m'en passerois plutôt. Car ce n'étoit pas pour me faire communier, mais probablement, ou pour mieux dire, certainement pour me séduire.

XIII. Elle craint d'aller au Palais, & pour qu'on

C'est un des sujets d'action de graces que je dois à Dieu, de ce que sa providence a permis

que j'aie vu peu de personnes durant ma prison; car comme je n'en pouvois voir que de sentiment fort opposé, il y auroit eu pour moi plus à perdre qu'à gagner dans leur conversation. C'étoit aussi l'une de mes craintes d'avoir occasion de parler, de peur de le faire mal à propos & de donner prise sur moi, & de trouver ainsi dans ces Entretiens des sujets d'affoiblissement & d'inquiétude. La Mere, qui eut bien voulu me procurer de ces Visites, me disoit quelquefois que M. l'Archevêque me laissoit long-temps en répos; & moi je faisois peut-être trop paroître la crainte que j'avois de le voir. Elle le prioit de me parler, lorsqu'il la venoit voir; mais il n'en avoit pas envie, me disoit-elle. Il sembloit qu'elle craignoit que je ne demeurasse trop long-temps chez elle: & comme elle croyoit que je n'y trouvois rien, cela la rendoit plus ardente à me prêcher & à m'exhorter de faire ce qu'on me demandoit. Je lui ai dit plusieurs fois que je serois bien ennemie de mon répos & de mon bien en toute manière, de demeurer dans l'état où j'étois, si je pouvois en sortir par la voie de la signature. Je m'imagine que ce qui lui faisoit croire que je me trouvois bien chez elle, c'est que je ne paroissais pas m'y ennuyer, & que je ne me plaignois de rien.

En effet je faisois le moins de réflexions que je pouvois sur ma triste situation, de peur de m'affoiblir & de perdre courage; & Dieu me faisoit la grace de ne pas me laisser abatre de tristesse, de sorte que dans les occasions je sentois au contraire un nouveau courage que Dieu me donnoit pour les soutenir sans trouble, & quasi sans peine.

Je demurai donc dans cette pensée qu'il ne s'agissoit plus de signer, mais seulement de souffrir; ce qui me consolait tout à fait. Mais bientôt après je vis que je n'étois pas encore quitte des importunités des hommes & de cette malheureuse tentation de la foi humaine, lorsque M. l'Archevêque vint me voir le 4 d'Octobre, environ six semaines après mon arrivée à la Visitation. Jusques-là j'avois été en paix dans mon exil, me consolant & me fortifiant le mieux qu'il m'étoit possible contre tout ce qui me pouvoit affoiblir, & me tenant dans cet état de Purgatoire, que je voyois m'être nécessaire pour satisfaire à la justice de Dieu pour mes fautes, en sorte que j'eusse eu peine d'en sortir, si l'on eut voulu m'en retirer. Je ne sçavois aucune Nouvelle de ce qui se passoit à Port-Royal & ailleurs, la Mere ayant grand soin de ne me rien apprendre & de m'empêcher de voir ceux qui me faisoient l'honneur de me demander, même mon Frère; elle me disoit seulement qu'il étoit venu sçavoir de mes Nouvelles. Je lui témoignois toujours dans les occasions que je me soumettois volontiers à toutes ces peines, pour obéir en tout ce qui me seroit possible à M. l'Archevêque, & afin que Dieu m'aidât dans l'état où j'étois, ne craignant,

XIV. Elle jouit d'une grande paix & d'une grande tranquillité.

Relation de la Cap. vérende M. Marie Dorothee de l'Incarnation.

nant, & ne désirant que ce qui regardoit mon salut. La Mere étoit étonnée de mes dispositions, mais elle ne changeoit pas pour cela de conduite à mon égard; elle continuoit toujours de me reprocher ma prétendue désobéissance, & de parler avec insulte & mépris de nos amis, de nos Meres, & de nous toutes.

Le 27 Septembre j'eus la Visite du Pere le Comte, (Jésuite) mon cousin, qui s'étant trouvé à Paris s'avisait de demander permission de me voir à M. l'Archevêque, qui la lui accorda avec joie, & le pria de me persuader de signer; & que s'il gaignoit quelque chose sur mon Esprit, de le lui aller dire. En me disant cela, il se tourna vers la Mere, qui fut toujours présente à notre conversation, & il ajouta, en parlant de M. de Paris: „Ce pauvre homme se donne bien de la peine dans cette affaire.” Il me parut que c'étoit une moquerie. Ce Pere me parla ensuite en Jésuite, quoiqu'avec bien des témoignages d'amitié. Il n'est ni des plus habiles, ni des plus méchants d'entr'eux; & cependant il m'étala soigneusement toutes leurs maximes & leurs phrases les plus communes. Il me débita tous leurs mensonges & toutes leurs calomnies ordinaires, jusqu'à la fable de *Bourgon-taine*, & il assaisonna le tout de beaucoup de médisances & de forfanteries. Mais le plus bel endroit de son discours, c'est que l'Eglise nous faisoit une grande grace de ne pas nous traiter comme ces Vierges qu'elle avoit fait bruler du temps de Saint *Athanase*. Je ne sçai s'il avoit oublié l'Histoire de ce Saint Confesseur, ou s'il vouloit malicieusement me tromper, croyant que je ne la sçavois pas. Il me dit encore, entr'autres choses, que ces *Messieurs* les avoient voulu faire passer pour des Hérétiques & des *Semi-pélagiens*, mais que le Pape avoit prononcé en leur faveur, & qu'à présent toute l'Eglise Gallicane étoit de leur sentiment. Je crois qu'il me dit que cela étoit arrivé par la signature du *Formulaire*, mais je n'en suis pas bien assurée. Il me revint voir encore deux jours après; ce qui me surprit & m'embarrassa. Mais heureusement il me venoit dire adieu, quoiqu'il m'eût dit la première fois qu'il me verroit souvent. Il me demanda si j'avois fait mes réflexions sur tout ce qu'il m'avoit dit: & lui ayant répondu que je me souvenois bien qu'il m'avoit dit que l'Eglise nous faisoit grace de ne nous pas bruler, il en fut fâché. Je le priai de me dire pour quel sujet ces Vierges avoient été brulées, il me répondit assez tristement & comme entre ses dents, que c'étoient à cause qu'elles ne vouloient pas être *Ariennes*. Il m'exhorta encore à signer le *Formulaire* tout simplement & sans aucune restriction, comme tout le monde le devoit faire, & m'en pressa avec de grandes instances: mais je lui résistai encore plus fortement, & demurai ferme grâces à Dieu. Il en fut mal satisfait, car il vouloit por-

ter une bonne Nouvelle à M. de Paris. Il me dit donc adieu, en m'assurant qu'il ne me reveroit peut-être jamais; ce qui ne m'affligea pas.

Il m'a écrit depuis en m'envoyant la première Lettre de M. l'Evêque d'*Aleth* sur le *Formulaire* & l'écrit du Pere *Annat*, qu'il me prioit de lire, & de bien considérer les raisons de ces deux grands hommes, qui devoient me déterminer & lever les scrupules & les peines de conscience qu'il voyoit bien qui m'arrêtoient. Je ne lui fis point de réponse, quoique la Mere le voulut, disant qu'il y avoit sujet de croire que c'étoit par aversion que je ne voulois pas lui écrire. Je lui dis que ce seroit une chose si extraordinaire qu'une Religieuse de *Port-Royal* eût écrit à un *Jésuite*, qu'on la chansonneroit par les rues. Les *Jésuites* font toute sorte de personages. Les Religieuses de *Ste. Marie* m'ont dit qu'ils leur avoient recommandé de nous traiter avec une grande douceur; ce que la Mere, leur très obéissante Fille, n'a pourtant pas trop bien observé. Mais c'est qu'elle vouloit se faire honneur de ma prétendue conversion, & qu'elle croyoit y pouvoir réussir autrement que par la douceur.

Quelque-temps après j'eus l'honneur de voir M. l'Evêque d'*Amiens*, à l'occasion de ce que j'avois dit à la Mere, sçavoir, que ce Prélat avoit exhorté la Mere de la *Fayette* (Supérieure de *Chaillot*) lorsqu'on pensoit à l'envoyer à *Port-Royal* sur le pied que la Mere *Eugenie* y a été, des'instruire de l'affaire du *Formulaire*, afin qu'elle en pût parler pertinemment devant de Filles instruites & les mieux persuader; & que ce seroit les porter à offenser Dieu que de vouloir les faire signer sans cette persuasion &c. La Mere ne m'ayant pas voulu croire, demanda ce qui en étoit à M. d'*Amiens* lui-même, qui voulut me voir. Il me demanda ce que je sçavois, & je lui dis ce que je viens de rapporter, & quelque chose encore qu'il avoit dit. Il ne le délavoua pas; il parut seulement étonné de ce que je le sçavois. Là-dessus il dit, que la foi se persuade, & ne se commande pas: mais tout ce qu'il ajouta, il le tourna de manière que la Mere, qui n'est pas fort intelligente sur ces matières, ne pût juger qu'il nous étoit favorable, & qu'il pensoit à peu-près comme nous. Il est certain au moins que ce Prélat est fort raisonnable & bien judicieux. Il entend raison, & il me parut qu'il goûtoit celles que j'avois l'honneur de lui dire. J'aurois eu beaucoup de satisfaction de lui parler à cœur-ouvert, si j'avois eu la liberté de le faire devant la Mere: mais sa présence me gênoit, & elle ne l'étoit pas peu aussi de notre conversation. M. d'*Amiens* se mit ensuite à m'exhorter à signer, & me demanda les raisons que j'avois de ne le pas faire. Je lui montrai notre Acte du 3 de Juillet, qui contient nos dernières dispositions. Il en parut touché, & me dit qu'il ne croyoit pas que l'on nous obligât à la créance intérieure du *fait*. Je l'assurai que

xv. Elle reçoit la Visite du Pere le Comte (Jésuite) son cousin.

xvi. Le même Jésuite lui écrit, & à quel sujet.

xvii. Son Entretien avec l'Evêque d'Amiens.

Relation de la Cap. de la Révérende M. Marie Dorothee de l'Incar-nation.

que c'étoit positivement ce qu'on nous demandoit; & il ne me venoit pas, jusqu'à ce qu'on lui eut fait voir le Mandement de M. l'Archevêque. Il dit à la Mere que lorsque M. de Paris lui avoit parlé de notre affaire, il lui avoit conseillé de ne nous point demander de signature; mais qu'il eut voulu, [lui M. d'Amiens,] que nous eussions promis néanmoins la soumission. Je lui dis qu'il sçavoit bien le sujet qui nous avoit réduit à l'état où nous étions. Je le sçai, me dit-il. La principale raison que ce Prélat m'alléguoit pour me persuader de signer, étoit qu'il falloit parler comme l'Eglise parle, & croire tout ce qu'elle croit; que pour lui il avoit la foi du charbonnier. Je lui dis, que je l'avois aussi, & que je condamnois sincèrement les cinq Propositions dans tous les livres où elles se trouvent, même dans celui de M. d'Ypres, si elles y sont. Il me dit que l'Eglise, non plus que les Conciles ne vouloit point que l'on parlât de la sorte; que pour lui il croyoit avoir vu les cinq Propositions dans le livre de *Fansenius*, où qu'il ne sçavoit ce qu'il vouloit dire. Je lui témoignai l'extrême aversion que j'avois pour le *Formulaire*, & combien je craignois d'offenser Dieu en signant, & en attestant par un serment terrible une chose que je ne sçavois pas; que je m'estimerois heureuse de passer ma vie dans un cachot, pourvu qu'on ne m'en parlât pas davantage. Il me témoigna quelque compassion, & me dit que ma patience étoit grande; puis adressant la parole à la Mere: „C'est une chose digne de pitié, de ce qu'elles sont retenues par trop de scrupule & de délicatesse de conscience.” Il parla avec estime de la Maison de *Port-Royal*, & dit que nos Ennemis mêmes convenoient que nous étions de bonnes & vertueuses Filles; „elles ont des Ennemis en effet, ajouta-t-il.” Il me parla de la privation des Sacraments, & je me plaignis à lui devant la Mere de ce qu'elle ajoutoit à une si grande peine, l'injustice de croire que j'en avois de l'indifférence disant que cela ne nous étoit pas nouveau. Il la blâma, & elle fut obligée de se dédire. Il ajouta, que l'on nous avoit privé des Sacraments pour les raisons qu'il avoit dites en particulier à la Mere, & qu'il ne paroïssoit pas approuver. Il me consola, & me dit: „Mon enfant, il faut que vous vous persuadiés que vous êtes dans les déserts de la *Thebaïde*, où il n'y a point de Prêtre pour vous.” Comme il me prêchoit encore l'obéissance à l'Eglise, je lui dis (n'ayant pas de réponse prête à lui donner sur ce qu'il me disoit d'assez pressant) qu'étant Captive & séparée de notre Communauté, j'étois dans l'impuissance de rien faire. Il crut, aussi-bien que la Mere, que je ne tenois plus qu'à cela; desorte qu'elle me dit avec grande joie que M. l'Archevêque

me feroit confirmer ce que je venois de dire, & qu'elle se mit même en devoir de me le faire faire sur le champ. Mais M. d'Amiens lui dit qu'il n'avoit garde de l'entreprendre. C'est ce mot qui a été la cause du bruit qui a couru que j'avois été toute prête de signer. Je leur avois cependant fait perdre aussitôt cette pensée, en les assurant que je ne le ferois jamais, tant que j'aurois la crainte de Dieu.

Tout cet entretien finit, de la part de M. d'Amiens, en se recommandant à mes prières. A quoi je répondis, que je doutois qu'il voulût sérieusement que je priasse pour lui, me croyant excommuniée. Je le disois exprès, à cause de la Mere, pour le faire parler. Il me dit donc que je n'étois pas excommuniée, quoique la privation des Sacraments fut la plus grande peine qu'on pût infliger à ceux qui l'étoient, que non seulement il me prioit de prier Dieu pour lui, mais même qu'il me le commandoit. De tous ceux que j'ai vus, c'est celui que j'ai trouvé le plus raisonnable & le plus modéré sur la signature. Il me disoit que l'on s'étoit trop alarmé sur la foi humaine du Mandement, & que c'étoit M. de St. Nicolas qui l'avoit fait mettre. Enfin il m'a toujours parlé avec beaucoup de douceur & de bonté, & m'appellant tendrement son cher enfant, il étoit touché de compassion.

Ce fut, je crois, depuis cette Visite que je commençai à perdre le repos d'esprit & à rentrer dans l'inquiétude au sujet de la signature. Je vis bien que je n'en étois pas quitte pour souffrir, & que pour me défendre de signer, il me faudroit combattre sans cesse. J'avois grand peur de m'affoiblir, connoissant ma foiblesse. Je craignois sur tout que Dieu ne me laissât à moi-même, sçachant qu'il ne nous doit rien, & qu'il peut nous abandonner à tout moment. Cette frayeur m'attristoit & me mettoit dans une angoisse continuelle. J'avois déjà eu l'esprit fortement agité, comme je me promenois dans le Jardin, la veille que M. d'Amiens m'étoit venu voir. Je songeois pourquoi je craignois tant de signer, & si c'étoit un si grand mal de le faire; car toutes les raisons qui m'avoient persuadé le contraire ne se présentoient pas à mon esprit dans ce moment. Je revins à moi cependant presque aussitôt: mais je restai fort effrayée de cette mauvaise pensée. Craignant que ce ne fut un commencement d'affoiblissement, je priai Dieu avec plus d'instance qu'il me secourût & me délivrât de la tentation.

Mais ma frayeur fut bien augmentée lors qu'on me vint avertir que M. l'Archevêque me demandoit. Je ne puis dire combien j'appréhendois de le voir, dans la crainte de me laisser gagner & de manquer de fidélité. Je tremblois de me voir seule, sans conseil, dans l'abandon de tout secours (excepté celui de Dieu, en qui je mettois toute ma confiance) avec des personnes qui n'avoient à

Relation de la Cap. de la Révérende M. Marie Dorothee de l'Incar-nation.

XVIII. Commencement de ses peines & inquiétudes sur la signature.

Relation
de la Cap-
de la Ré-
vérende
M. Marie
Dorothee
de l'Incar-
nation.

me parler que pour me séduire & me faire tom-
ber dans le précipice de la signature, qui est la
chose que je craignois le plus, & pour laquelle
j'avois une telle horreur, qui si je n'avois tou-
jours dans l'esprit cette signature comme un spec-
tre propre à m'épouvanter, je croyois m'affoiblir,
& j'étois dans d'étranges peines. J'en étois si fort
occupée, que je ne sentoie presque pas ma capti-
vité & la privation des Sacrements, n'y voulant
pas même penser, de peur que ce ne fut une oc-
casion de chute; & j'offrois tout cela à Dieu
pour obtenir la grace de la persévérance.

XIX.
Son entretien
avec M. de
Paris.

Ce fut dans ce trouble que je parus devant
M. l'Archevêque, qui étoit au Parloir avec la
Mere Supérieure. Il me demanda comment
je me trouvois dans cette Maison. Je lui ré-
pondis que j'y étois fort bien. Il dit alors à la
Mere, que l'on faisoit courir le bruit que toutes
les exilées étoient très maltraitées; que nous
n'entendions la Messe que par un trou, & bien
d'autres choses. Mais ce qui lui tenoit le plus
au cœur, étoit le Procès-Verbal que nos Sœurs
avoient fait, & qui étoit imprimé avec d'autres
Actes. Il m'en parla, & me demanda s'il étoit
vrai qu'il se fût emporté le jour qu'il nous avoit
fait sortir, comme ces Actes le disoient. Je lui
dis, que je ne m'en étois pas aperçue; ce qui étoit
vrai, n'ayant bougé du chœur, où j'étois en at-
tendant qu'on me mit à la porte. Ce qui lui fai-
soit le plus de peine, étoit ce qui y est rapporté
de ma Sœur *Magdeleine Christine*. Il ajouta,
que nos Sœurs s'étoient fait plus de mal qu'à
lui, en faisant imprimer ces Actes, & que tout
le monde les blamoit. Il est vrai cependant
qu'elles n'avoient eu aucune part à l'impression;
& M. l'Archevêque m'avoua qu'elles-mêmes l'en
avoient assuré. Il me parla ensuite de la signa-
ture à sa manière ordinaire, & je lui répondis,
comme j'avois accoutumée. Il se facha aussi
comme de coutume, & me commanda de sig-
ner par obéissance. Je crois que ce fut en cette
occasion qu'il me dit, que puisque la doctrine
de *Fansenus* ne plaisoit pas au Pape & qu'il
l'avoit condamnée, il falloit aussi la condam-
ner, bonne ou mauvaise. Je gardois le silence
sur tout cela, parce qu'il parloit toujours; & je
n'en étois pas fâchée; car j'aimois mieux me
taire que de parler. La Mere Supérieure, qui
avoit informé M. l'Archevêque de tout ce que
je lui avois dit dans nos Entretiens, m'offrit
alors de me laisser seule avec ce Prélat. Je ne
voulus pas lui dire que sa présence m'incom-
modoit, je lui dis seulement qu'elle devoit sca-
voir mieux que moi ce qui convenoit, & qu'elle
ne pouvoit pas douter qu'on aime toujours mieux
être seul avec un Supérieur. Mais M. l'Archevê-
que qui n'en avoit pas envie lui dit qu'il n'avoit
rien à me dire qu'il ne voulut bien qu'elle scût.
Cependant elle me laissa seule pour un peu de

temps, car il lui dit de ne pas s'éloigner. Après
qu'elle fut sortie, il me montra une Déclaration
& me dit que ma Sœur *Helène*, qui avoit signé,
y avoit fait ajouter pour le repos de sa Conscien-
ce, que s'il y avoit du mal à le faire, il en ré-
pondroit à Dieu pour elle. Il y avoit dans cette
Déclaration, qu'il ne lui demandoit point de cré-
ance intérieure du fait. Il me dit aussi qu'il étoit
bien content de ma Sœur *Helène*; qu'elle avoit
signé de la meilleure grace du monde, & d'une
manière qui l'avoit édifié; qu'elle lui avoit dit
qu'elle ne comprenoit pas comme on pouvoit
croire se sauver en refusant de signer. Il me de-
manda si elle étoit de celles que j'aimois le mieux.
Je lui répondis que je lui avois une obligation
particulière, mais je ne lui dis rien sur cette Dé-
claration, & demeurai ferme dans mon sentiment.
Il me demandoit mes raisons, je les lui disois, &
il ne s'en contentoit pas. Enfin je lui dis que cer-
taines gens n'avoient d'autre dessein dans toute
cette affaire, que de faire condamner la Doctrine
de Saint *Augustin*, ajoutant cependant que je ne
croyois pas qu'il fût de ce nombre. Il parut cho-
qué, & dit que c'étoient là des discours des *Fan-
senistes*; qu'ils n'avoient garde (parlant des *Fé-
suiques*) de condamner la Doctrine de Saint *Augu-
stin*, puisqu'elle est toute pour eux. Il s'étoit levé
pour me dire cela & me faire taire. Je fus cepen-
dant assez hardie pour lui demander la permission
de communier, qu'il me refusa en me menaçant
de me laisser mourir sans Sacrements; & aussitôt
il m'ordonna de rappeler la Mere, à laquelle il
se plaignit de ce que ne voulant pas lui obéir, j'o-
sois lui demander la communion, comme si mon
opiniâtreté ne m'en rendoit pas indigne. Je ré-
pondis, que ce n'étoit point par opiniâtreté que
je refusois de signer, que Dieu voyoit le fond de
mon cœur, & qu'il feroit voir un jour que je
n'étois arrêtée que par la crainte de l'offenser: en-
fin que ce même Dieu seroit son juge & le
mien. Il me pressa encore de lui dire mes rai-
sons, & je m'excusai en lui disant que pour mil-
le paroles qu'il me disoit, j'avois peine à lui en
rendre une: mais que je le ferois plus facilement,
s'il vouloit me permettre de les mettre par écrit.
Il témoigna en être bien-aise, & me dit de le
faire avec la même sincérité que dans le Tribunal
de la confession, & qu'il n'y auroit que lui &
la Mere qui les verroient.

Je me suis bien repentie depuis de m'être ainsi
engagée. Mais je crus alors le devoir faire pour
ne pas lui laisser croire que je n'avois point de
bonnes raisons à lui donner, & que ce n'étoit que
par opiniâtreté que je tenois ferme. J'avois aussi
remarqué sa surprise & son embarras, lorsque je
lui avois parlé du mauvais dessein des ennemis de
la Doctrine de Saint *Augustin*, que je sçavois de
personnes qui ne devoient pas lui être suspectes &
que je lui avois nommées, s'il me l'eut deman-

Relation
de la Cap
de la Ré-
vérende
M. Marie
Dorothee
de l'Incar-
nation.

dé ; & je pensai que c'étoit l'occasion de lui avouer ingénument que c'étoit là le véritable sujet & la principale raison qui m'empêchoit de signer : avec que j'avois toujours eu de la peine à faire, car il croyoit que je n'étois arrêtée que par des raisons de conscience. Je ne sçai si c'étoit bien le moyen de me délivrer, comme je le souhaitois, de tant d'importunités, qui m'étoient devenues plus insupportables que toutes mes autres peines. Mais enfin je résolus de m'exposer à tout souffrir, pourvu qu'il sçut mon véritable motif. Voici la Lettre que je lui écrivis après avoir beaucoup prié & imploré le secours de Dieu jusqu'à la Saint Denis.

MONSEIGNEUR,

XX.
Sa Lettre au
même.

C'est pour obéir aux ordres de Votre Grandeur que j'ai l'honneur de lui écrire avec toute la sincérité dont je suis capable, & comme parlant en la présence de Dieu à mon Supérieur, à qui je dois dire la vérité, qu'entr'autres raisons qui m'empêchent de signer, je suis principalement arrêtée par la crainte de condamner la Doctrine de Saint *Augustin* sur la grace en souscrivant à la censure de celle de Monseigneur d'*Ypres*. J'ai appris que tel étoit le dessein des ennemis de ce grand Saint, & qu'ils prétendoient faire retomber sur sa Doctrine la condamnation de M. *Jansenius*, pour établir sur ses ruines les opinions contraires qu'ils enseignent. J'ai sçu aussi les injustices étranges, les intrigues & les autres pratiques secrètes qui se font menées pour faire réussir ce dessein. Je sçai ce qu'a fait M. de *Marca*; & que c'est lui qui a fabriqué le *Formulaire* avec le Pere *Annat*; que ce *Formulaire* a été fait de manière que toutes les personnes qui ont de la Religion & de la conscience ne pussent le signer, afin de les opprimer ensuite de leur refus, & de se rendre ainsi les maîtres dans l'Eglise. J'ai sçu bien d'autres choses aussi facheuses sur cette affaire, qui ne donnent que trop lieu de craindre tous ces maux, Il ne falloit pas moins qu'un commandement absolu de votre part, Monseigneur, pour me résoudre à vous en parler. Je crains bien cependant que Votre Grandeur ne trouve ma hardiesse trop grande, & qu'elle n'en soit irritée contre moi. Mais je vous supplie, Monseigneur, de considérer que vous m'avez ordonné d'être sincère, & que je vous obéis bonnement. J'avois évité jusqu'à présent de dire ces raisons; & lors qu'on m'avoit demandé celles qui m'empêchoient de signer, j'en avois allégué de moins odieuses, dont cependant on n'a pas été satisfait, de sorte qu'on nous a traitées avec la dernière rigueur comme des filles présomptueuses, opiniâtres, désobéissantes, & qu'on nous a fait souffrir les plus rudes châtimens. Pour moi, Monsei-

gneur, je parois aux yeux de la Mere Supérieure une fille enforcée; elle ne doute point qu'on n'ait jetté sur moi un charme qui m'empêche de signer. Le Pere le *Comte*, qui m'est venu voir de votre part, le croit de même. C'est pourtant ce *Jésuite* lui-même qui m'a confirmé ce que j'ai pris la liberté de vous dire du dessein de ses Confrères, en m'affurant que le Pape avoit prononcé en leur faveur, & que toute l'Eglise Gallicane avoit embrassé leur Doctrine. Après cela, Monseigneur, trouvez-vous étrange que je refuse d'entrer dans leur conspiration, moi qui ne dois point me mêler de toutes ces disputes, & qui en suis dispensée par mon état & par ma profession. Il n'y a que vous, Monseigneur, qui nous obligés à faire une chose aussi odieuse, & qui me met dans la dure nécessité de vous dire que je ne puis vous obéir sans désobéir à Dieu, ce que je ne ferai jamais moyennant sa sainte grace. Depuis celle qu'il m'a faite d'être à lui, je lui ai donné tout mon amour & toute ma crainte, & je ne crains rien tant que de tomber dans le péché, qui me sépareroit de lui. Je ne doute point, Monseigneur, que vous ne me disiez que tout est faux dans ce que je viens d'avoir l'honneur de vous écrire. Mais permettez-moi de vous répondre, que tout ce qui s'est passé jusqu'à présent doit tout au moins faire craindre que cela ne soit vrai, & qu'ainsi le plus sûr est de n'y point prendre part. C'est aussi le parti que je prends. Je vous supplie très humblement, Monseigneur, pour l'amour de Dieu, qui vous a chargé de mon ame, d'avoir pitié de moi, & de ne me point demander ce que je ne puis vous accorder. Je m'adresse à Notre Seigneur *Jesus-Christ*, qui est notre Souverain Pontife & notre bon Pasteur, & lui demande par l'amour qui l'a fait mourir pour nous, qu'il vous inspire la miséricorde & la grace que je vous demande (de me quitter de la signature & de me permettre de communier.) Je m'abandonne pour le reste à tout ce qu'il vous plaira d'en ordonner, & je veux bien passer toute ma vie dans l'état où vous m'avez réduite, quoique dur par rapport à l'Esprit, car je reçois pour le reste bien des témoignages de bonté & de charité de la part des Mères de cette Maison. Je demeurerai donc, Monseigneur, dans cet état, pour vous obéir; je prierai sans cesse le Seigneur pour votre prospérité; & j'espère vous témoigner par là que si j'ai manqué à faire ce que vous avez désiré de moi en une seule chose, ce n'a été que par impuissance, & que dans tout le reste je serai toujours avec la plus parfaite soumission & le plus profond respect.

Votre très humble etc.

Ce 10 d'Octobre 1664.

Cette

Relation
de la Cap.
de la Ré-
vérende
M. Marie
Dorothee
de l'Incar-
nation.

Relation de la Cap. de la Révérende M. Marie Dorothee de l'Incar-nation.

Cette Lettre fut rendue le 13 à M. l'Archevê- que, qui n'y fit point de réponse, quoique la Mere lui en eut demandé une avec la permission de me faire communier à la Touffaints. Mais elle le pressa tant, qu'il écrivit enfin qu'il avoit été toujours fort occupé, & qu'il iroit voir bien-tôt. Il vint en effet: mais je ne le vis point. La Mere me dit que ma Lettre l'avoit tout à fait fâché; que je lui faisois pitié; qu'il ne m'auroit pas cru capable de me former tant de chimères & de fausses idées; que ces Messieurs nous avoient mis dans l'esprit bien des choses qu'on auroit de la peine à nous ôter; que je n'étois pas prête de retourner à Port-Royal: enfin que pensant comme je faisois, je n'étois pas en état d'approcher des Sacrements. Je mets ici tout de suite ce que la Mere ne m'a pourtant dit qu'à différentes fois & selon les occasions. Elle me fit valoir surtout comme un trait singulier de la bonté du Prélat, de ce qu'il n'avoit pas voulu qu'elle me dit que je ne retournerois pas de long-temps à Port-Royal, de peur que je n'en prisse du chagrin. Mais il étoit visible dans le temps qu'elle me le dit, qu'elle-même avoit dessein, en me l'apprenant, de me faire de la peine.

XXI. Quel fut l'effet de cette Lettre.

XXII. Ses maladies.

Je tombai malade de la fièvre vers le milieu du mois de Novembre; ce qui n'embarraffa pas peu cette bonne Mere, car la Maison est si petite, qu'elle ne pouvoit me loger sans s'incommoder. D'ailleurs elle craignoit que je ne mourusse chez elle. Comme je la vis en peine, je lui suggerai de m'envoyer à l'hôtel-Dieu, ou aux hospitalières, l'assurant que je n'aurois aucune peine d'y être, & que j'en aurois même la dévotion. Je lui fis encore la même Proposition une autre fois que je fus aussi malade, & que je la vis si embarrassée de moi; ce qui n'étoit pas une petite peine pour moi, qui crains d'en donner, lorsque je suis malade, à mes propres Sœurs, quelque assurance que j'aie de leur charité. Elle me répondit alors: „Que diroit-on, si l'on voyoit une Religieuse de Port-Royal à l'hôtel-Dieu?” Je lui dis, que l'on en verroit peut-être bien encore ailleurs; car j'ai toujours cru qu'on porteroit les choses à l'extrémité. Je ne m'attendois plus à revoir Port-Royal, & je me croyois confinée & livrée à toute sorte de peines pour le reste de mes jours. Dieu cependant me faisoit la grace de me soumettre à son ordre avec paix & tranquillité; & j'avois une ferme confiance qu'il m'aideroit en quelque état que je fusse réduite pour l'amour de lui. Ce n'est pas qu'étant malade je ne ressentisse davantage la privation de mes Sœurs, qui m'avoient si bien assisté dans mes précédentes maladies; au contraire les larmes me venoient aux yeux, quand je pensois que ma maladie pouvoit devenir plus considérable, & que je n'aurois pas la consolation de recevoir leurs assistances. Au reste la reconnoissance m'oblige de di-

re ici que les Religieuses de la Maison ont eu un grand soin de moi, & qu'elles m'ont donné tous les secours dont j'avois besoin avec autant de zèle que de charité, & de la meilleure grace du monde. Mais j'étois toujours gênée, & je n'avois l'esprit à l'aïse que quand la Sœur Marguerite Thérèse Inclim venoit m'aider, ce que ses autres occupations ne lui permettoient pas toujours de faire. C'est une fort bonne Fille, qui m'a témoigné de l'affection & de la compassion en tout temps. Je crois qu'elle m'en auroit témoigné encore davantage, si elle eut osé: mais la politique la retenoit autant que la crainte de la Mere, car on se conduit par politique aussi-bien dans les Monastères que dans le monde. De mon côté j'agissois avec elle de forte qu'elle ne s'attirât point de reproches à mon sujet. Cependant la Mere se fioit à cette Sœur plutôt qu'à une autre pour me servir & m'entretenir lorsque j'étois malade: mais je n'étois guères capable de me recréer avec personne dans l'état où j'étois. Je n'osois lui parler de nos Mères, de nos Sœurs, & de nos affaires, quoique j'en eusse grande envie. Cette Sœur, qui en étoit assez bien instruite, ne m'en parloit pas non plus; & cela me mortifioit beaucoup, car je ne doutois pas qu'il ne se passât bien des choses pour lesquelles je ne pouvois être indifférente.

Relation de la Cap. de la Révérende M. Marie Dorothee de l'Incar-nation.

Peu après avoit écrit ma Lettre à M. l'Archevêque j'eus du scrupule de lui avoir parlé si librement du dessein formé contre la Doctrine de St. Augustin. Je m'imaginai qu'on s'en prendroit à Messieurs, qu'on ne manqueroit pas de les accuser de nous avoir mis cela dans la tête, & qu'on en seroit encore plus irrité contr'eux. Je craignois aussi que mes Sœurs n'en fussent plus maltraitées, & je voyois que mon indiscrétion seroit la cause de tous ces malheurs, & que je m'étois exposée moi-même, par mon imprudence, à de nouveaux chagrins, & peut-être à de plus grandes mortifications. Je ne scaurois dire combien je fus troublée de toutes ces craintes & de ces pensées chagrinantes qui me passèrent long-temps par l'esprit. Elles m'agitèrent si fort le sang, que je ne doute point qu'elles n'aient causé ma maladie. J'en étois d'autant plus accablée, que je ne pouvois me soulager auprès de quelque personne capable de me consoler & de me donner conseil. J'avois un chagrin mortel de me voir ainsi à l'abandon & laissée à moi-même, sans consolation, sans secours, sans sçavoir ce que je devois faire. C'étoit là l'endroit sensible & ce que j'ai eu de plus rude à supporter dans mon exil. Enfin je pris le parti, aussitôt que j'eus recouvré la santé, d'écrire à M. l'Archevêque, & de me soulager en m'expliquant avec lui: Je ne scai pas encore si je fis bien; j'en laisse le jugement à Dieu & au lecteur. Voici ma Lettre telle que je la lui envoyai:

XXIII. Ses inquiétudes au sujet de sa Lettre à M. l'Archevêque.

Relation
de la Cap.
de la Ré-
vérende
M. Marie
Dorothee
de l'Incar-
nation.

XXIV.
Seconde Let-
tre à M.
l'Archevê-
que.

MONSEIGNEUR,

J'espère de votre bonté que vous me pardon-
nerés la liberté que je prends de vous impor-
tuner une seconde fois. Ayant appris de la
Mere Supérieure que Votre Grandeur a été fort
mécontente de la Lettre que j'ai eu l'honneur
de lui écrire au mois d'Octobre, je viens à
ses pieds lui en faire mes très-humbles excuses,
& l'assurer que j'ai un extrême regret de lui a-
voir manqué de respect en lui écrivant trop li-
brement, & aussi de lui avoir donné sujet de croi-
re, en m'expliquant si mal, que j'avois de fort mau-
vais sentimens. J'ai reconnu ma faute, dès que
j'en ai été avertie, je l'ai pleurée amèrement nuit
& jour; mon cœur s'est séché de douleur, & Dieu
sait que je n'ai point eu de répos jusqu'au mo-
ment que j'ai pris la plume pour vous en deman-
der pardon. Je n'ai point voulu dire, Monseig-
neur, comme vous l'avez peut-être pensé, que
Notre Saint Pere le Pape & Nosseigneurs les
Evêques avoient eu dessein de condamner la
Doctrine de Saint Augustin en censurant celle
de Jansenius; à Dieu ne plaise: mais seulement
que les Jésuites avoient publié en Chaire &
dans des écrits imprimés qu'elle étoit condam-
née à Rome & en France. Bien loin d'avoir eu
une pensée aussi injurieuse au Chef de l'Eglise
& au Corps Episcopal, j'ai toujours oui-dire
au contraire qu'Innocent X avoit déclaré forte-
ment, lorsqu'il condamna les 5 Propositions,
qu'il ne touchoit en aucune façon à la Doctri-
ne de Saint Augustin. Après m'être expliquée
sur l'Article le plus important de ma Lettre,
perméttes-moi, si il vous plait, Monseigneur,
de vous réitérer les très-humbles supplications
que je vous ai déjà faites, & d'implorer votre
charité Pastorale. Ayés pitié de moi, Mon-
seigneur; jettés un regard de compassion sur
votre Servante, & considérés mon affliction.
Voyés s'il y a une situation plus triste que la
mienne, & si la mort n'est pas préférable à
une vie languissante & pleine d'angoisses. Mes
peines sont grandes: mais la plus grande de
toutes, Dieu le sait, est celle d'être obligée
de désobéir à Votre Grandeur. Hélas! quel
tourment pour moi, quand il faut, pour vous
obéir, que je surmonte la repugnance de ma
conscience, & que je ne le puisse faire! J'es-
père, Monseigneur, que vous compatirés à
mon infirmité, & qu'enfin vous aurés la bonté
de me dispenser de cette malheureuse signature.
Rendés mes chaines encore plus pesantes; met-
tés-moi, si vous le voulés, dans un cachot au
pain & à l'eau, & ne me parlés plus de sig-
ner: je souffrirai tout avec la grace de Dieu,
& m'estimerai fort heureuse d'en être quitte
pour souffrir. Orés donc ce seul point, je
vous en conjure, Monseigneur, & vous me

trouverés dans tout le reste la plus soumise &
la plus obéissante de toutes vos ouailles. O-
ferai je me flater que vous me permetrés de
Communier à Noël? Ne me refusés pas cette
grace, je vous prie, je vous la demande à ge-
noux au nom & pour l'amour du Sauveur qui
nous est né en ce jour. Vous ne ferés pas con-
fister, je l'espère, toute la bonne disposition
d'une fille à communier, dans la signature d'un
fait contesté qu'elle ne sçait point, & qu'elle
ne peut sçavoir. J'ai encore une grâce à vous
demander, Monseigneur, avant que de finir.
C'est de me pardonner tout ce qui vous a pu
déplaire dans ma première Lettre. Je me pro-
sterne à vos pieds pour vous en demander en-
core une fois très-humblement pardon; &
pour ne m'en point relever que vous ne m'ayés
donné votre sainte Bénédiction. Je n'ai jamais
voulu manquer au profond respect que je vous
dois; & si je l'ai fait, je vous supplie de croire
que ç'a été plutôt par simplicité & par bêtise,
que par malice. Je vous paroitrai peut-être
excusable, quand vous sçaurés, Monseigneur,
que je n'avois jamais écrit à des personnes de
votre rang, & si fort élevées au dessus de moi,
& que je suis très-ignorante des usages du mon-
de & de la manière dont il convient de parler
ou d'écrire aux grands. Excusés donc, je vous
prie, mon ignorance, & rendés-moi le repos
en me rendant avec vos bonnes grâces la justice
de me croire avec le plus profond respect, la
plus parfaite vénération, & la soumission la
plus sincère.

Votre très-humble &c.

Ce 14 Décembre 1664.

Il est aisé de voir par la construction de cette
Lettre l'embaras où j'étois; & de combien de
peines & d'inquiétudes mon esprit étoit agité. Je
n'en eus point de réponse, non plus que de la pré-
cédente. J'ai sçu seulement, long-temps après,
de Mademoiselle de Lamoignon, qui entroit dans la
Maison & qui avoit permission de Monseigneur
de me parler, que ce Prélat lui avoit dit que je lui
avois écrit une belle & bonne Lettre, & qu'il es-
péroit que je signerois son Mandement. Je fus
fort surprise de son espérance, & je ne pus com-
prendre comment il en avoit tant conçu, sur ce
que je lui avois dit positivement m'être impos-
sible.

Après cette Lettre j'eus l'esprit en repos sur la
première. Mais je ne fus pas plutôt délivrée
de cette peine, qu'il en survint d'autres non moins
sensibles; car ce fut vers ce temps-là que j'appris
la chute de ma Sœur Helène, qui avoit signé la
première. Cette facheuse nouvelle me chagrina
beaucoup, & me fit faire de sérieuses réflexions
sur moi-même. Je craignis extrêmement, con-
noissant ma foiblesse, qu'il ne m'en arrivât au-
tant; c'est pourquoi je priai Dieu de tout mon
cœur

Relation
de la Cap.
de la Ré-
vérende
M. Marie
Dorothee
de l'Incar-
nation.

XXV.
Cette Lettre
est sans effet.

XXVI.
Ses nouvelles
inquiétudes,

Relation de la Cap. de la Révérende M. Marie Dorothée de l'Incarnation.

ceur de me soutenir contre la tentation, & de ne me pas laisser tomber dans le même précipice. Il courut un bruit quelque temps après, que la Mere *Agnès* pensoit aussi à signer. Ce fut la Supérieure qui ne me cachoit point ces sortes de nouvelles, qui me le dit, ajoutant même qu'on l'espéroit beaucoup. Si elle a eu intention de me porter un coup mortel, j'avoué qu'elle y a réussi. J'avois pourtant bien de la peine à la croire: mais je craignois tout, pensant combien nous sommes foibles; que nous sommes dans une si grande dépendance de Dieu, que nous avons un besoin continuel de sa miséricorde & de sa grace; que cependant il ne nous doit rien, & qu'il peut à tout moment nous abandonner à la corruption de notre nature, qui sans cesse nous porte au mal. Ces réflexions me conduisirent jusqu'à demander à Dieu que la Mere *Agnès* mourut, car je l'aurois beaucoup mieux aimée voir mourir, que signer. Je dévorais tous ces chagrins & les retenois au fond de mon cœur sans en rien faire paroître à personne, les répandant seulement en la présence de Dieu. La Mere qui m'avoit dit cette Nouvelle, comme je venois d'être saignée, me fit excuse ensuite de me l'avoir annoncée si mal à propos; & pour réparer le mal qu'elle croyoit m'avoir fait, elle m'assura que ce n'étoit qu'une conjecture.

XXVII.
Etat violent où la crainte de voir M. l'Archevêque la réduisit.

M. l'Archevêque vint à la Maison le 25 Janvier, jour de la Conversion de Saint Paul. C'est la seconde fois que j'ai l'honneur de l'y voir, car je n'avois pas cet honneur toutes les fois qu'il y venoit, & il venoit assez souvent voir la Mere Supérieure, à qui il se contentoit de demander de mes Nouvelles. Cette Mere cependant le prioit toujours de me parler, comme elle me l'a dit elle-même: mais il ne le vouloit pas, disant que c'étoit inutile, puisque je ne lui disois mot; qu'il voyoit Volontiers mes Sœurs qui lui parloient. Je craignois depuis long-temps cette Visite, à laquelle je m'attendois tous les jours, de sorte que j'étois inquiète & dans l'alarme depuis le matin jusqu'au soir, & que je ne me rassurois que sur les cinq heures du soir jusqu'à sept ou huit heures du lendemain matin. Je tâchois dans ces intervalles de me tranquilliser, & de n'y point penser, afin de pouvoir dormir la nuit, ce qui me réussit comme je le souhaitois; car foible & infirme comme j'étois, je n'aurois pu vivre long-temps, si j'avois encore perdu le sommeil. Mais je n'étois pas plutôt éveillée, que je pensois à Monseigneur. Il me prenoit alors un battement de cœur, & j'étois saisie de crainte comme de tristesse, de ne sçavoir comment je passerois la journée, si je verrois M. l'Archevêque, ou si je ne le verrois pas, si je tiendrois bon contre lui, ou si je m'affoiblirais jusqu'à faire quelque chose contre ma conscience. Dans cet état violent je recourois à Dieu & me jettois entre ses bras, lui demandant instamment qu'il me protégât & m'assistât dans tous les moments du jour que j'al-

lois passer, & qu'il ne permit pas que je fisse rien qui put lui déplaire. La tristesse m'avoit si fort abbatuë, que j'étois comme n'étant plus de ce monde; je ne m'intéressois à rien de ce qui s'y passoit, & j'écoutois tout ce qu'on me disoit avec la dernière indifférence. Je ne pouvois me réjouir & me récréer dans les petites rencontres que j'en avois quelquefois. Je voyois les bonnes filles avec qui je demurois dans une joie & une gaieté continuelle, se divertir de tout & se donner toutes les petites satisfactions permises & convenables à leur Profession; & je considérois combien leur état étoit différent du mien. Je me trouvois néanmoins bien consolée, lorsque je regardois la cause pour laquelle je souffrois. Je la trouvois si juste, si belle, si glorieuse, & si fort au dessus de la condition de pauvres Religieuses comme nous, que je m'anéantissois, quand je pensois que Dieu avoit appelé le Monastère de Port-Royal à sa défense. Je n'avois point d'espérance de revoir jamais cette chère & Sainte Maison: au contraire la Mere m'avoit assurée qu'on en devoit disperser toutes les Religieuses dans les Couvents de leur Ordre. J'avois une extrême aversion de cette Religion, quoique Sainte & Saintement instituée; je ne pouvois me résoudre d'y passer le reste de mes jours, & je croyois faire un grand Sacrifice à Dieu en soumettant ma répugnance à sa Sainte volonté, s'il en avoit ainsi ordonné pour sa plus grande gloire, pour mon salut, & en punition de mes péchés. J'avois besoin, pour les expier, de faire une aussi rude pénitence, & j'acquiesçai humblement dans cette vue à l'ordre de la providence. Plût à Dieu que j'en eusse profité mieux que je n'ai fait pendant le peu de temps que j'y ai été, & que j'eusse enduré toutes mes peines dans un véritable Esprit de pénitence, & purement pour l'amour de Dieu, de sa vérité & de son Eglise Sainte.

Je fus donc au Parloir saluer M. l'Archevêque, qui étoit accompagné de M. l'Evêque de Soissons. Celui-ci étoit venu à Sainte Marie pour donner les Saints Ordres à un Ecclésiastique. J'y trouvai aussi la Mere Supérieure, & sa présence ne me fit pas plaisir. Après m'être mise à genoux pour recevoir la Bénédiction de Monseigneur, il m'ordonna de me lever & de m'asseoir, puis me demanda si j'étois toujours dans la même disposition. Je lui dis qu'oui. Il se facha & se mit à parler à M. de Soissons de notre opiniâtreté à ne vouloir pas nous rendre à toutes les raisons qu'on nous disoit; que c'étoit ce misérable Journal de Saint Amour qui nous avoit mis dans la tête que toute cette affaire n'étoit qu'une cabale. Il me dit ensuite: „Vous n'avez point d'autre raison que la crainte d'offenser Dieu? ” Je lui répondis, qu'il étoit vrai, quoique je lui en eusse dit d'autres dans ma première Lettre dont il ne s'est plus souvenu, car il ne m'en a jamais parlé. M. de Soissons

XXVIII.
Son Entretien avec M. l'Archevêque de Paris & M. l'Evêque de Soissons.

Relation
de la Cap.
de la Ré-
vérende
M. Marie
Dorothee
de l'Incar-
nation.

prit la parole & me dit : „ Pourquoi craignés-vous
„ d'offenser Dieu en faisant ce que tant d'Evêques
„ ont fait ? ” M. de Paris dit : „ elles croient que l'on
„ a surpris le Pape ” M. de Soissons me dit qu'il ve-
noit de Rome ; que le Pape lui avoit conté comment
tout s'étoit passé dans cette affaire ; que ç'avoit été
dans la dernière exactitude, & d'autres choses que j'ai
oubliées. Alors M. l'Archevêque lut sa Déclar-
ation pour lever les scrupules. Je remarquai qu'il
n'y déchargeoit plus de la créance intérieure com-
me dans la première qu'il m'avoit montrée. Je
n'en témoignai rien cependant ; je parlois le moins
que je pouvois, & M. l'Archevêque a cela de
commode, qu'il parle toujours & ne donne pas
le temps aux autres de parler. Il adressoit tou-
jours la parole à M. de Soissons, lequel me dit ap-
rès cette lecture : „ Que craignés-vous ? Nous
„ nous damons pour vous. ” Je ne répondis
rien à cette interrogation & à ce vilain mot. J'a-
vois l'esprit si abbatu, que je n'avois point de ré-
ponse prête, & je croyois que c'étoit le plus sûr
de ne rien dire. Je gardois donc le silence & les
laissois parler. Il est vrai que mon air triste, &
quelques mouvements qui m'échappoient, en disoient
assez. M. l'Archevêque dit à M. de Soissons,
comme une nouvelle qu'il lui apprenoit, que le
Pape avoit dressé une Bulle qui obligeroit tout le
monde à signer sous peine d'excommunication
ipso facto, & qu'elle devoit arriver incessamment.
Cette nouvelle n'étoit que pour moi, car j'avois
entendu à la porte du Parloir qu'ils s'en entre-
tenoient déjà. M. l'Archevêque se tournant vers
moi, dit que cette excommunication consistoit à
être séparé de la Communion des fidèles pendant
la vie, & des Sacrements de l'Eglise même à la
mort, & à être privé de la sépulture Ecclésiasti-
que ; & il ajouta que ces Messieurs nous avoient
appris à nous moquer de l'excommunication. Ce
qui surprit fort M. de Soissons, & lui fit dire qu'il
étoit bien-aise de n'avoit point de ces Religieuses-
là dans son Diocèse. Je lui dis que nous ne nous
moquions point de l'excommunication, & que
nous sçavions que c'est la plus grande peine que
l'Eglise puisse infliger à ses enfants. Il dit à M.
de Paris, qu'il voyoit bien que c'étoit par opi-
niâtreté que nous ne voulions pas signer ; que c'é-
toit le caractère de l'hérésie. „ Monseigneur, lui
„ dis-je, mon refus ne vient point d'opiniâtreté
„ & d'entêtement. Je ne suis retenuë que par la
„ crainte d'offenser Dieu & de blesser la sincéri-
„ té chrétienne. De plus la raison & la confi-
„ cience me dictent que le seul parti que j'aie à
„ prendre dans cette affaire, est de demeurer dans
„ le silence qui convient à mon sexe & à ma pro-
„ fession, & de ne point porter de jugement d'un
„ fait que je ne puis connoître, étant d'ailleurs
„ parfaitement soumise aux décisions de l'Eglise
„ sur la foi. ” M. l'Archevêque dit, que ma Sœur
Eustoquie étoit si entêtée, qu'elle disoit que quand
M. Arnauld signeroit elle ne signeroit pas ; qu'elle

étoit la plus étrange Fille du monde, & qu'elle
méritoit qu'on la fit jeûner une année entière au
pain & à l'eau. Il me dit à moi : „ Vous dites
„ que je veux ruiner votre Maison, & que je
„ maltraite vos Sœurs ; cela est très faux, vous
„ ne sçavés donc pas avec quelle douceur je leur
„ parle à Port-Royal. ” Je ne répondis rien, pré-
mièrement parce que je crus que ce reproche se
rapportoît à la Lettre que je lui avois écrite ; &
que ne m'en parlant pas, je ne voulois pas aussi
lui en faire d'excuse ; secondement parce qu'il con-
tinuoit toujours de parler & qu'il n'attendoit pas
ma réponse. Il se perdoit dans de grands discours ;
il rappelloit tout le passé, & recommençoit sans
fin ce qu'il avoit déjà dit vingt fois pour nous
persuader la nécessité de la signature & de la cré-
ance intérieure du fait. M. de Soissons parloit peu,
& disoit seulement par-ci par là quelques mots
d'approbation, car on ne lui donnoit pas plus qu'à
nous le temps d'en lier plusieurs ensemble pour en
faire une période, même pour un compliment.
Il prit cependant le moment que M. l'Archevêque
repenoit halaine pour me dire assez bas : „ Pour
„ moi je vous crois en péché mortel, de ne vou-
„ loir pas obéir à votre Archevêque ; ” ce que
j'écoutai en silence.

Dans ce même Entretien M. l'Archevêque
parla avec beaucoup d'aigreur de M. Arnauld, &
le traita même d'hérétique. „ C'est lui, disoit-il,
„ qui est le chef du parti, je le connois bien, je
„ l'ai vu en Sorbonne. C'est l'homme du mon-
„ de le plus obstiné & le plus attaché à son sen-
„ timent. ” Il ajouta, que ce Docteur étoit à
la vérité un grand esprit, mais aussi que jamais
petit esprit n'avoit fait d'hérésie ; qu'il avoit osé
dire que la cause de Calvin étoit bonne, mais qu'il
l'avoit mal défendue ; qu'il a soutenu positivement
la première Proposition condamnée dans un
écrit adressé au P. Annat ; que c'est lui qui est
l'inventeur de la distinction du fait d'avec le droit ;
que M. Robert (le Docteur) lui avoit dit [à lui
Archevêque] qu'il étoit scandalisé de la mau-
vaise foi de M. Arnauld ; que lorsque les cinq
Propositions furent condamnées, Messieurs Ar-
nauld, Girard & de la Lanne s'assemblè-
rent pour aviser à ce qu'ils avoient à faire,
qu'ils s'étoient dit : „ Nous voilà condamnés, que
„ ferons-nous ? ” Et que M. Arnauld avoit dit, qu'il
falloit condamner les cinq Propositions, mais
qu'il falloit nier qu'elles fussent de Jansenius, qu'ils
s'étoient divisés là-dessus &c. M. de Soissons,
qui n'étoit pas là pour contredire, applaudissoit
en tout M. l'Archevêque. Il parla encore de son
voyage de Rome & de la Bulle qui devoit venir ;
que le Pape l'avoit entretenu de cette Bulle, &
lui avoit dit qu'il ne feroit point de Formulaire
de peur de faire des hérétiques ; que ce Pape étoit
bon & doux. Là il s'arrêta tout court, parce
que M. l'Archevêque, si je ne me trompe, ve-
noit de le pousser du pied, mais il se reprit aussi-
tôt,

XXIX.
Suite du mé-
me Entre-
tien.

Relation de la Cap. laire qui déclaroit hérétiques ou excommuniés ceux qui ne le signeroient pas. Puis il demanda à M. de Paris si nous serions hérétiques; M. l'Archevêque dit que non que nous étions de pauvres filles que ces Messieurs avoient trompées & séduites, mais que nous serions excommuniées, si nous ne voulions pas signer. Ils dirent encore beaucoup d'autres choses que j'ai oubliées, car cette visite dura, je crois, près de deux heures. Ils me reprochèrent ma résistance, & me firent un grand crime de ne vouloir pas obéir au Pape & aux Evêques. Je leur répondis fort respectueusement que j'étois fille de l'Eglise; que je croyois tout ce qu'elle croit, & que je condamnois toutes les erreurs qu'elle condamne, nommément les cinq Propositions; que je les condamnois par tout où elles se trouvent, même dans le Livre de *Jansenius*, si elles y sont; enfin que je m'attachois uniquement à la vérité sans aucune acception de personnes. M. de *Soissons*, qui, selon les apparences, se seroit contenté de cette confession s'il eut été le maître, se leva de joie & embrassa M. l'Archevêque, croyant sans doute que j'avois satisfait à ce qu'il me demandoit. Mais M. l'Archevêque, après avoir un peu rêvé, me dit: „O oui, mais sur qui tomberoit cette condamnation?” Cette étrange réponse, à laquelle je ne m'attendois pas, me ferma la bouche. M. de *Soissons* ne dit rien non plus, mais il recommença à m'exhorter à obéir à l'imitation de *Saint Paul*, & de dire comme lui: *Domine, quid me vis facere?* & il ajouta, que l'on prioit Dieu pour nous partout. M. l'Archevêque lui dit que ces Messieurs nous avoient bien instruites des matières de la grace qu'ils nous faisoient des leçons sur la grace; du moins je l'affirmerai que l'on ne nous avoit jamais parlé de ces matières. Sur cela il se mit en une étrange colère contre moi, & me menaça de m'envoyer bien loin; que j'étois bien hardie de le contredire: „Qui êtes-vous? une fille comme vous; est ce que je ne sçai pas tout ce qui s'est passé? vos Sœurs qui ont signé m'ont tout dit; elles-mêmes m'ont donné ces imprimés.” A ce mot je compris ce qu'il vouloit dire, & je vis bien que je l'avois mal entendu. Je m'étois mise à genoux aussitôt que je l'avois vu si en colère. Je lui demandai donc pardon, & lui dis que j'avois cru qu'il disoit qu'on nous avoit bien instruites des matières de la grace, & que je n'avois pu en convenir, parce que rien n'est plus faux: mais que pour les imprimés, il est vrai que nous en avions vu, & seulement de ceux qui regardent la signature qu'on nous demandoit; que nous les avions voulu voir pour nous instruire de ce que nous avions à faire. Il prit alors un air moins sévère, & me dit d'un ton radouci, qu'il n'avoit pas voulu dire autre chose. La Mere Supérieure, qui avoit été présente à tout l'Entretien, me re-

procha devant ces Prélats d'avoir fâché Monseigneur, & de lui avoir dit [à elle] qu'il me falloit trente ans pour me détromper de tout ce que j'avois vu & appris depuis trente ans. Je répondis assez résolument, qu'il étoit vrai que je l'avois dit; & que depuis qu'on nous tourmentoit pour nous obliger de signer, j'avois eu occasion de m'instruire assez pour sçavoir que l'Eglise n'a jamais obligé les enfants à croire des faits de la nature de celui-ci, encore moins à les attester par un serment terrible, & que ce ne seroient pas les mauvais traitements qui me feroient changer de sentiment. Les deux Prélats ne dirent mot & demeurèrent quelque temps dans le silence. Enfin M. l'Archevêque prit la parole & dit qu'il n'avoit jamais rien attendu de moi. Cependant il dit peu après: „Peut-être pourra-t'elle revenir.”

Il étoit déjà midi, lorsque la Mere s'avisade faire venir sa Communauté avec une fille, parée comme un Autel, qui devoit prendre l'habit après-dinée. M. l'Archevêque surpris, demanda ce que c'étoit que cette fille, & si elles les habilloient ainsi. On lui en dit la raison. Il dit que s'il l'avoit sçu, il auroit fait lui-même la cérémonie. Il demanda encore de quelle condition étoit la fille, & on lui répondit qu'elle étoit fille d'un bourgeois de la ville. „Dorénavant, leur dit-il, je veux vous venir voir souvent.” Ce qui me fit grand peur, car j'appréhendois extrêmement ses vilites, comme je l'ai déjà dit, & l'ai témoigné quelquefois à ces Filles, qui étoient étonnées que je le craignisse tant. Elles me disoient, qu'il ne faisoit pas cet effet là sur elles, & qu'il leur paroissoit plus aimable que formidable. C'est qu'elles le connoissoient depuis long-temps, & vivoient assez familièrement avec lui, car il les fréquentoit déjà lorsqu'il étoit précepteur du Roi. Je leur disois qu'il n'y avoit donc que pour nous qu'il étoit si terrible, & que je ne pouvois point ne le pas craindre, de la manière qu'il me traitoit. L'assistante, qui est une Fille fort raisonnable & qui a beaucoup de douceur dans l'esprit (c'est la plus jeune des Dames de *Chandenier*) convenoit qu'il m'avoit traitée trop rudement. Pendant qu'il parloit à la Mere & à sa Communauté, je me mis dans un coin de la Grille, & tournée vers la muraille j'y exposois à Dieu ma douleur & ma confusion, & le priois de secourir mon ame plongée dans l'affliction & l'humiliation. Il donnoit de grandes louanges à cette Communauté, aussi-bien que M. de *Soissons*, & disoit qu'elles étoient encore dans leur première ferveur & dans l'esprit primitif de leur Institut. Il parla encore de la signature, & il me fallut comparoitre. Il me reprocha mon opiniâtreté & ma désobéissance. Je lui dis que j'étois Fille de l'Eglise par la grace de Dieu. „Oui, reprit-il, Fille de l'Eglise, & bien désobéissante à l'Eglise.” Je lui demandai hardiment pourquoi il vouloit nous contraindre de signer ces fortes de choses, qui étoient

Relation de la Cap. laire de la Révérende M. Marie Dorothée de l'Incar-nation.

XXX.
Suite du même Entretien

Relation
de la Cap.
de la Ré-
vérende
M. Marie
Dorothee
de l'Incar-
nation.

156

Relation de la Persecution des Religieuses de Port-Royal, 1664-1665.

si indifférentes par elles-mêmes à la Religion; que cela étoit sans exemple dans l'Eglise; qu'il ne nous convenoit point d'entrer dans ces disputes, & que le silence étoit le seul parti convenable à notre sexe. Il dit qu'il étoit vrai que les femmes ne devoient point parler dans l'Eglise, mais qu'ayant été conduites par des personnes suspectes, il falloit nous faire signer pour s'assurer de notre foi; que l'on avoit fait signer toutes les Religieuses, non qu'elles fussent suspectes, mais à cause de nous; que ne voulant pas les imiter dans leur obéissance, je les condamnois donc d'avoir obéi. Jérépondis, que je ne jugeois & ne condamnois personne. Il me demanda encore les raisons pour lesquelles je ne voulois pas signer. „Parce que je „sçai, *lui dis-je*, que ce fait est contesté entre „les Théologiens, & que je ne puis en conscien- „ce affirmer comme certaine une chose fort dou- „teuse. Parce que, *dit-il*, une chose est con- „testée, ne la signe-t'on jamais? Je ne lui ré- „pondis plus. Il me menaça en me disant: „Pensés à vous. Tout cela se passa devant la „Communauté. J'étois à genoux fort humiliée de tout ce qu'il me disoit, & des mauvaises impres- „sions qu'il donnoit de moi à ces Filles. M. de „Soissons, qui avoit plus de pitié de moi, me „vint demander tout bas au coin de la Grille si „je voulois être martyre pour un fait; que je „devois faire comme on fait au Parlement, où „l'on signe tous les jours des Arrêts contre son „propre sentiment, & quoiqu'on ait opiné au „contraire, parce que l'on se rend au sentiment „de la pluralité. Je lui témoignai ma reconnois- „sance plus par mes gestes que par mes paroles, „car j'avois le corps aussi abbatu que l'esprit. Je „le suppliai très humblement de prier Dieu pour „moi. M. l'Archevêque, qui parut fatigué, dit „d'un ton fort bas: „Priés Dieu pour moi” & „s'en alla sans plus rien dire. Je ne sçai si c'étoit „à la Communauté ou à moi qu'il avoit parlé; „car quoiqu'il me traitât fort mal dans ses En- „tretien; il me disoit toujours néanmoins: *Sur- „tout priés bien Dieu pour moi.*

XXXI.
Reproches
que lui fait
la Supérieure.

En sortant la Mere Supérieure se mit à me reprocher fort durement ma prétendue désobéissance, & me dit que je lui faisois peur; qu'elle croyoit que j'étois excommuniée, & que Dieu m'avoit abandonnée, & tout cela fort haut & devant ces Filles. J'avois quasi peur qu'elle ne me poussât & ne me fit tomber sur les montées, car je ne pouvois plus me soutenir, & tout le corps me trembloit. Je lui répondis néanmoins assez doucement, que je n'étois point excommuniée, & que j'espérois que Dieu ne m'abandonneroit pas. Accablée de fatigues & de douleur, je fus me prosterner devant le Saint Sacrement, & offrir à Dieu toutes mes peines. Je ne pus point dîner & je ne mangeai que le soir. Le chagrin qui ronge les autres me nourrissoit apparemment, car je ne sentoie aucun besoin,

quoique très foible. Les visites de M. l'Archevêque étoient toujours pour moi des jours de jeûne. Mes hôteses cependant ne paroisoient pas fort touchées de mon état. La compassion n'étoit pas leur vertu favorite, du moins à mon égard. Il est vrai que rien ne me manquoit pour le corps, dont elles prenoient peut-être trop de soin, tant en santé qu'en maladie: mais pour l'Esprit elles ne le soulageoient en rien, elles me laissoient sans consolation, & n'entroient en aucune façon dans mes peines.

Je me reprochai, après cette Visite, de n'avoir pas assez parié contre la signature, & de n'avoir pas montré autant d'éloignement de signer que je le devois. Je me laissai même aller au mouvement de me plaindre à Dieu de ce qu'il ne m'avoit pas donné une bouche, comme il l'avoit promis dans son Evangile: mais sans doute j'en étois indigne, & je n'en peux rejeter la faute que sur moi-même & sur mes péchés. Je suis pourtant obligée de lui rendre grace de l'assistance qu'il m'a donnée par sa grace, puisque M. de Soissons a dit depuis, qu'il avoit été étonné de ce qu'il avoit vu dans cette Visite, & qu'il ne sçavoit ce qu'il devoit plus admirer, ou la patience de M. de Paris, ou la fermeté avec laquelle je lui avois résisté. Il avoit dit aussi à la Mere Supérieure, le jour-même de la Visite, qu'il n'avoit jamais vu rien de pareil. Je crois pouvoir dire ceci sans vanité & à la gloire de la grace de Notre S. Jesus-Christ, étant très persuadée que je n'ai eu de part dans cette occasion qu'au mal que j'y ai fait, & que la force qui a paru, à ce qu'on m'a dit, dans ma résistance, a été couverte d'une foiblesse extrême pour la vérité: non que je fusse tentée de me rendre aux différentes instances des deux Prélats, mais à cause d'une détresse & d'un abattement d'Esprit & de corps si grand, que je ne pouvois ou n'osois parler, ne sçachant que dire.

Depuis ce jour je commençai à être plus inquiète que je n'avois encore été. Je pensois à la Bulle qui devoit venir de Rome & à toutes les suites facheuses que je prévoyois. Je n'avois aucune espérance de sortir jamais de l'état où j'étois, si ce n'étoit pour rentrer dans un plus pénible. Je croyois bien que je ne demeurerois pas toujours dans cette Maison, à cause de sa petitesse & que j'occupois la place d'une Religieuse; d'ailleurs la Mere avoit assez envie de me faire sortir, n'ayant pas cru que j'y dussis demeurer si long-temps. Mais je m'attendois que l'on me meneroit bien loin, comme M. de Paris m'en avoit menacée; ce qui n'étoit pas une grande peine pour moi, au contraire je m'en consolais dans l'espérance que je ne le verrois plus. Je considérois aussi l'état dans lequel je passerois ma vie, seule, traitée comme une excommuniée, privée des Sacraments, sans conseil,

Relation
de la Cap.
de la Ré-
vérende
M. Marie
Dorothee
de l'Incar-
nation.

XXXII.
Elle se re-
proche d'a-
voir montré
trop de foi-
blesse de-
vant M.
l'Archevê-
que.

XXXIII.
à ses inquié-
tudes au su-
jet de la
Bulle du
Pape.

sans

Relation de la Cap. vérende M. Marie Dorothée de l'Incar-nation.

sans consolation, & sans fin qu'à la mort, que je ne pouvois m'empêcher de désirer. Je tâchois néanmoins, autant que je pouvois, de détourner mes yeux de dessus ce triste avenir, de peur de perdre courage & de m'affoiblir. Je me fortifiois par la confiance en Dieu & par la soumission à sa Sainte volonté; & cette pensée (que je faisois la volonté de Dieu) me consolait & calmoit mes peines. Je n'atendois plus rien du côté des hommes, je me voyois séparée de toutes les personnes qui m'auroient pu secourir, & livrée à d'autres qui ne s'étudioient qu'à me précipiter dans le mal, croyant bien faire. Ainsi je m'abandonnois à Dieu pour toutes choses, ne pouvant espérer de secours que de lui seul.

XXIV.
Ses doutes
& ses scrupules.

Mais le comble de mon affliction fut quand je commençai à hésiter & à douter si je devois m'exposer à toutes ces peines, & comme me le disoit M. de Soissons, être Martyre pour un *fait*. Je n'avois aucun doute que je ne dussé plutôt tout souffrir que de signer, si cette signature étoit un mal: mais je n'étois pas bien assurée que c'en fut un. Je considérois qu'il ne s'agissoit point de la foi, que ce n'étoit qu'une question de *fait* peu importante & qui devoit être fort indifférente à des filles; que l'obéissance est meilleure que les victimes, & que je ne pouvois que plaire à Dieu en obéissant à mes Supérieurs. J'examinai encore s'il ne falloit pas recevoir la Déclaration de M. l'Archevêque; qu'il ne nous demandoit qu'un petit *acquiescement*, comme il me l'avoit dit lui-même devant M. de Soissons. J'eus même du scrupule de n'avoir point fait de cas de cette Déclaration, & de ne lui en avoir pas dit un seul mot, quoiqu'il me l'eût luë deux ou trois fois. Il est vrai que je n'avois pas compris ce que vouloit dire cet *acquiescement*, & que je n'en témoignai rien, de peur de m'engager & de lui donner quelque espérance. Il nous assuroit de plus par cette Déclaration que nous n'étions point exposées à faire aucun mensonge ni à porter un faux témoignage. J'avois oui-dire autrefois que l'on pourroit signer en conscience, si M. l'Archevêque donnoit une bonne Déclaration, & je pensois que celle qu'il donnoit aujourd'hui pouvoit être bonne. J'entrois un peu dans les raisons qu'on m'avoit dites (que n'étant pas capable de connoître par moi-même si les cinq Propositions sont dans le livre de *Jansenius*, ce n'étoit pas un témoignage qu'on me demandoit, mais un simple acte d'obéissance & d'acquiescement à mes Supérieurs.)

Depuis que j'étois agitée de toutes ces pensées, la cause de *Port-Royal* ne me paroissoit plus si bonne; je ne craignois plus tant de signer, & je perdis peu à peu cette horreur de la signature que j'avois auparavant, & qui faisoit ma sûreté. Je priois Dieu cependant qu'il

Relation de la Cap. vérende M. Marie Dorothée de l'Incar-nation.

me fit connoître sa volonté, & qu'il dissipât par sa Sainte grace tous ces doutes & ces nuages qui m'obscurcissoient l'esprit. Mais ils revenoient toujours, & la pensée que toutes mes souffrances étoient inutiles, jointe à la crainte de me rendre coupable devant Dieu & devant les hommes en ne faisant pas ce qu'il falloit faire, se fortifioit de telle sorte, que j'étois prête de succomber. La plus grande de mes peines dans ces circonstances étoit de ne pouvoir consulter quelque habile homme, qui voulût bien me conseiller, m'instruire & lever mes doutes; & je ne me ressouvenois qu'avec un extrême regret de ceux qui m'avoient assisté autrefois de leurs sages conseils. J'en pris tant de chagrin, que l'on s'aperçut à mon visage que je souffrois plus qu'à l'ordinaire; je séchois à vue d'œil; je ne mangeois presque plus: & je ne dormois point. Enfin je dis un jour à la Mere que mes peines croissoient tous les jours, dans la crainte que j'avois d'offenser Dieu en signant; & que toutes les pensées de signer qui me passaient par l'esprit ne fussent des tentations du Démon. J'avois une image de Notre Sauveur *Jesus-Christ* au désert, à laquelle j'avois dévotion, à cause du mystère qu'elle représentait. Je me mettois à genoux devant cette image, & m'offrois avec grande confiance à *Jesus-Christ*, qui a voulu être tenté pour nous mériter la victoire dans nos tentations. Un jour je dis, après une tentation qui m'avoit presque affoibli plus de 30 fois de suite: *Et ne nos inducas in tentationem, sed libera nos à malo*, & je demandai à Dieu avec larmes la grace de mourir plutôt que de tomber dans un aussi grand malheur. C'est une étrange peine que de se voir ainsi exposée à toutes ces tentations, sans pouvoir les découvrir à un sage Directeur, qui les dissiperoit par ses bons avis. Je pensois quelquefois à cette parole de l'Écriture: *malheur à celui qui est seul*, & j'en étois effrayée. Mais je regardois la providence de Dieu, qui m'avoit mise dans cet état; & je croyois devoir m'y soumettre, persuadée qu'il me serviroit lui-même de Pere, de Directeur & de Confesseur. J'avois toujours l'idée terrible du jugement de Dieu, & de cet étang de feu & de soufre que j'avois mis à la porte de cette Maison, afin que l'envie de signer ne me prit pas pour en sortir. Quelquefois je pleurois & gémissois si haut, que les Religieuses m'entendoient & l'alloient dire à leur Mere, qui ne s'en inquiétoit guères. Elle me disoit quelques jours après, qu'elle avoit appris que je pleurois, & me demandoit si j'avois reçu quelque mauvaise nouvelle de mes Sœurs, ou si j'avois eu une révélation de ce qui se passoit à *Port-Royal*, mais sans me dire ce que c'étoit. Par là j'apprenois seulement que j'avois plus d'un sujet de m'affliger. Avec tout cela Dieu me faisoit la grace de me soutenir & de me main-

Relation tenir en paix. Malgré tous mes doutes & les ex-
de la Cap. trémities où ils me jettoient quelquefois; au mi-
de la Ré-lieu-même de toutes mes peines, je sentoie pour
vérende l'ordinaire au fond du cœur une certaine joie, u-
M. Marie ne certaine consolation que je ne puis exprimer,
Dorothee & que le bon Dieu y répandoit sans doute pour
de l'Incar- soulager ma douleur.

Cependant mes doutes continuoient & me pei-
noient toujours de plus en plus. J'étois princi-
XXXV. palement troublée de la crainte d'être toujours
Suite du mé- excommuniée, ou plutôt d'être toujours traitée
me sujet. comme une excommuniée, car je ne croyois pas
pouvoir l'être en effet pour ce sujet; & lors que
je serois séparée au moins extérieurement, non
seulement de tous les Saints exercices qui se font
dans les assemblées des fidèles, mais encore de la
participation aux sacrés Mystères. Un jour que
j'étois fort occupée de ces pensées je trouvai un
livre des cérémonies de l'Eglise dans la chambre
où j'attendois le moment d'entrer au Refectoire;
j'en lus quelque chose, & cette lecture ne fit que
m'affoiblir; je ne pus me résoudre à passer toute
ma vie sans culte extérieur, sans cérémonies, sans
Sacraments, sans communication, sans direction,
sans consolation, & j'étois toute prête à signer
dans l'inceritude même s'il le falloit faire. On
m'avoit refusé dès le commencement les person-
nes que j'avois demandées pour me confesser. Je
dois regarder aujourd'hui ce refus comme une
grace du ciel, & en remercier Dieu, car j'ai su
que l'une de ces personnes avoit affoibli & même
causé la chute de quelqu'une de nos Sœurs. Je
ne sçavois que faire. Je voulois prendre con-
seil, & je ne sçavois à qui m'adresser. Enfin il
me vint en pensée de demander M. Chamillard,
sçachant bien que l'on ne me permettroit de voir
que lui, ou un autre encore pire que lui. Je ne
le connoissois pas bien encore; je ne sçavois rien
de sa manière d'agir envers nos Sœurs, ni qu'il
eut eu tant de part à notre enlèvement, & qu'il
fût notre partie secrète. Je le croyois aussi mo-
déré qu'il l'avoit paru dans le commencement.
D'ailleurs je ne voulois lui parler que pour me
faire expliquer cet acquiescement de la Déclaration,
& sçavoir quelle étoit l'intention de M. l'Arche-
vêque, dont il devoit être mieux instruit que per-
sonne. J'écrivis donc à M. l'Archevêque pour
lui demander M. Chamillard, qui ne manqua pas
de venir aussitôt, croyant, comme il me dit,
que je l'avois mandé pour recevoir ma signature,
parce que mes Sœurs l'avoient mandé de même
quand elles avoient voulu signer. Ce n'étoit point
du tout mon intention, mais bien de proposer mes
doutes & de m'éclaircir avec lui de l'acquiescement
qu'on me demandoit. Mais assurément le malin
esprit n'étoit pas loin pour me séduire & me faire
faire plus que je ne pensois.

XXXVI. Elle conçoit un projet de voir signer. J'avois tout à fait oublié la promesse
signature.

que j'avois faite & signée avec mes Sœurs, que Relation
nous ne ferions rien étant séparées les unes des de la Cap.
autres. Je me croyois, comme je l'ai déjà dit, de la Ré-
séparée d'elles pour jamais, ou au moins tant vérende
que cette tempête dureroit. Je me voyois dans M. Marie
l'impuissance de conférer de mes doutes avec Dorothee
quelqu'un qui pût les lever & m'instruire de ce de l'Incar-
que j'avois à faire ensuite de la Déclaration de nation.
M. l'Archevêque, que je ne trouvois pas ab-
solument bonne, mais qui ne laissoit pas de me
troubler & de me jeter dans le doute, à cause
qu'elle nous fauvoit, à ce que je croyois, du
mensonge & du faux témoignage. Je pensai
donc que pour le plus sûr je tâcherois d'ob-
tenir qu'on me laissât faire une bonne signatu-
re, & telle que je fusse assurée qu'on ne me
trompoit pas, car je n'en voulois point faire
autrement que pour satisfaire à ma conscience
& à mon devoir: c'est-à-dire, que je ne vou-
lois signer qu'après avoir été bien convaincuë
que j'y étois obligée en conscience. Je me de-
terminai encore à ce parti, pour faire voir à
tout le monde que si j'avois refusé jusqu'alors
de signer; ce n'avoit été ni par opiniâtreté, ni par
aucun motif humain, indigne d'une chrétienne
& d'une Religieuse. Je n'ai jamais eu, par la
miséricorde de Dieu, un seul moment envie de
signer purement & simplement le Formulaire, &
j'étois résoluë de mourir plutôt que de le faire,
mais j'ai cru que je pouvois & devois faire ce
que je serois persuadée qu'il falloit faire.

J'écrivis donc ce projet, ou cet acte, par le-
quel je disois que je condamnois sincèrement les XXXVII.
erreurs condamnées par les souverains Pontifes; & Elle met ce
projet par
écrit.
quant au fait, je promettois soumission, respect
& silence, comme fille de l'Eglise; & que je dé-
firois que ma signature fût un témoignage que je
voulais vivre & mourir dans la foi de la Doctri-
ne qu'elle enseigne à ses enfants; que s'il y avoit
dans cet Acte quelque faute que Dieu vit & que
je ne connoissois pas, je le déclarois nul & sans
effet, n'ayant pas dessein de blesser la vérité pour
laquelle je voudrois être digne de mourir. Je cro-
yois qu'en promettant cette soumission comme
fille de l'Eglise, j'évitois de la rendre criminelle,
& qu'on s'en contenteroit. Je pensois encore
qu'avec le clause que j'y mettois, je pourrois sig-
ner sans difficulté.

M. Chamillard après m'avoir témoigné sa joie XXXVIII.
fondée sur la pensée qu'il avoit que je voulois sig- Son Entre-
ner, m'étourdit tellement l'esprit par son empref- tien avec M.
sément & ses manières qui me déplurent, que je Chamillard,
perdis ma première pensée de lui demander l'ex-
plication de la Déclaration. Je lui montrai ce
papier assez indifféremment. Il en fut très satis-
fait, & me dit que c'étoit ce qu'il avoit toujours
désiré que l'on fit; ce qui me rendit mon papier
suspect. Il voulut s'en aller sur le champ trouver
M. l'Archevêque. Je me trouvai horriblement
embarrassée de cet engagement, où il me pouf-
soit

Relation de la Cap. de la Révérende M. Marie Dorothee de l'Incarnation. soit avec un étrange empressement. Je le priai de ne se pas tant presser, & lui dis que je n'étois pas encore résoluë à faire quelque chose. Mais comme il ne me vouloit plus laisser de temps, je l'assurai, que s'il m'engageoit, je ne ferois nulle difficulté de le dédire. Cela l'arrêta un peu. J'étois dans une inquiétude & un embarras terrible de me voir obligée à négocier une affaire pour laquelle j'avois tant d'horreur, & je ne pouvois néanmoins faire autrement pour éclaircir mes doutes & mes difficultés. Je ne voulois pas les lui proposer, n'ayant nulle créance à ce qu'il me diroit. Je tâchois de m'instruire à l'entendre parler & de sçavoir sur quel pied étoient nos affaires, en le faisant discourir de ce qui se passoit; si on parloit encore de signature & si elle avoit toujours le même crédit, car j'étois assez bête que de croire que les choses pourroient être à présent si bien éclaircies, que tout le monde reviendroit contre la signature, & ne la regarderoit plus du même œil, ou qu'on ne pensoit plus qu'elle fut un si grand mal. Je crus même que ma Sœur Gertrude, qui avoit signé, pouvoit avoir reçu quelque avis de nos amis, & que c'étoit peut-être leur sentiment qu'on pouvoit signer. Il me vint en pensée que je devois pour plus grande sûreté modifier par une bonne restriction l'acte que je venois de lire à M. Chamillard. Je lui dis donc, que je n'avois pas marqué assez distinctement que la soumission dont je parlois n'étoit que de respect. Cela diminua beaucoup de sa joie. Il me dit que j'en parlerois, si je le voulois, à M. l'Archevêque. Je lui dis que je ne ferois rien, si M. l'Archevêque ne mettoit dans sa Déclaration qu'au cas qu'il y eut du mal, ma signature ne serviroit de rien. Cela l'embarrassa encore. Néanmoins comme il avoit une furieuse envie de me faire signer, il me dit qu'il feroit tout son possible pour y faire consentir M. l'Archevêque. Je lui dis encore que j'avois oui-dire que l'on condamnoit, en signant, la Doctrine de Saint Augustin. Il m'assura fort que cela étoit faux, & que le Formulaire témoignoit le contraire. Je le crus sur sa parole. Il m'assura aussi que l'on ne condamnoit pas non plus la grâce efficace, & qu'il me le signeroit. Il me confirma ce qu'ils disent tous (que l'on ne fait en signant que ce que M. d'Ypres a fait lui-même en se soumettant au jugement du Pape & du Saint Siège.) Tout cela ne me mettoit pas l'Esprit en repos & ne me paroissoit point suffisant pour signer en bonne conscience. Je lui dis la répugnance que j'y avois, & que j'irois plus volontiers à la mort, si M. l'Archevêque m'y condamnoit. Je croyois dire vrai; mais il se moqua de moi. Il témoigna croire que c'étoit un peu l'ennui qui me portoit à signer. Je l'assurai que cela n'étoit pas, & que je ne pensois qu'à faire ce que je devois en cette occasion: mais je le laissai croire tout ce qu'il vouloit.

Il alla à l'Archevêché & revint peu de jours après me dire qu'il avoit obtenu avec bien de la peine ce que j'avois souhaité. Il m'en montra le Projet, & me dit que M. l'Archevêque viendroit au premier jour prendre ma signature. Je ne puis dire combien je fus affligée d'une telle Nouvelle, & de l'engagement où je me voyois de parler à M. l'Archevêque, & d'entrer en matière avec lui. M. Chamillard se mit à me féliciter sur ce que je signerois bientôt, de quoi je ne l'assurais pas. Il m'exhorta de ne pas faire comme une de mes Sœurs, qui avoit été trois fois prête à signer sans s'y être pu résoudre. Je lui dis, ce me semble, que j'en pourrois faire autant, du moins je sçai bien que j'en avois la pensée. Il me dit donc que je retournerois bientôt à Port-Royal, & que je contribuerois à remettre le bon ordre dans la Maison, qu'il disoit être en mauvais état; que j'agirois de Concert avec lui, & que je lui dirois toutes choses &c. Je vis bien qu'il prétendoit que je ne ferois rien que par ses Conseils, & que je me mettrois sous sa conduite; ce qui me fit une vraie horreur, & cela seul eut été capable de m'empêcher de signer, si j'en eusse été bien assurée. Mais j'en doutois fort, & j'étois même assez persuadée que M. l'Archevêque n'en avoit nulle envie; ce que je lui dis, l'assurant de plus que je ne pensois point à retourner dans notre Maison; que ce n'étoit point pour cela que je ne signerois, si je le faisois, mais seulement pour satisfaire à ma conscience; que toute la grâce que je demandois étoit, qu'on me mit dans un Monastère de notre Ordre, ne pouvant pas vivre dans celui où j'étois, & dont les Observances sont si différentes des nôtres; que c'étoit un autre monde pour moi. Il me demanda où j'eusse voulu aller, comme si tout eut dépendu de lui. J'étois toute étonnée de sa manière d'agir & de parler, qui étoit celle d'un Supérieur absolu. Il me voulut sonder sur ce qu'il ne sçavoit, disoit-il, s'il demeureroit à Port-Royal en cette qualité, & il me témoigna quelque chose, qui me fit comprendre qu'il avoit grande envie d'être continué. Je lui dis que cet emploi étoit fort au dessous de lui, & qu'il méritoit plus que cela. Il parut un peu froid, voyant bien que je pensois autrement. Il se mit sur les reproches, & me dit qu'il n'avoit jamais pu trouver entrée à me parler, & que je l'avois toujours traité avec une froideur extraordinaire, ce qui étoit vrai, n'ayant jamais pu me résoudre à me confesser à lui, quelque vertu & quelque réputation de sçavoir que l'on me dit qu'il avoit, & qu'il paroissoit avoir à son extérieur. L'emploi qu'il avoit accepté pour nous séduire & nous faire signer me donnoit déjà beaucoup d'éloignement de sa personne, & me le faisoit fuir avec soin, ne pouvant pas avoir bonne opinion d'un homme qui s'étoit chargé d'une pareille commission. J'avois témoigné ce

Relation de la Cap. de la Révérende M. Marie Dorothee de l'Incarnation.

XXXIX.
Second Entretien avec le même.

que

Relation de la Cap. de la Révérende M. Marie Dorothee de l'Incar-nation.

XL.
des irrésolu-tions.

que j'en pensois devant ma Sœur *Flavie*, qui n'aura pas manqué de lui en faire confidence. Depuis donc que M. *Chamillard* m'eut dit que M. l'Archevêque devoit venir pour recevoir ma signature, que je ne lui avois pourtant point promise, comme il l'a dit, n'ayant jamais eu ce dessein formé qui dépendoit de la sûreté que l'on me donneroit & que je demandois, sçavoir la liberté de faire une bonne restriction, faute de quoi je ne signerois jamais rien, comme il est arrivé. Je ne voulois point signer pour me tirer de prison, je n'en étois pas encore assez lassé; je m'y serois même accoutumée, & rien ne m'auroit couté, si j'avois été bien assurée que la Déclaration n'étoit pas bonne, & que je devois m'en débarrasser comme d'un piège. J'aimois beaucoup mieux ne point signer, que signer. Je supportois patiemment mes peines dans la confiance qu'elles me servoient à expier mes péchés & qu'elles étoient utiles pour mon salut. Il est vrai que j'avois une grande répugnance à me priver pour toujours de la compagnie de mes Meres & de mes Sœurs. Je ne voyois dans l'avenir qu'un surcroit de peines & d'afflictions, si je ne signois pas; je n'en prévoyois pas moins, si je signois mal à propos. J'étois donc bien embarrassée. Je ne sçavois de quel côté me tourner, par ce qu'il y avoit du péril de tous côtés. Je n'osois parler de mes inquiétudes à personne, craignant les surprises de celles avec qui j'étois, & qui sur la moindre apparence de faiblesse m'auroient poussée dans le précipice. Car ç'auroit été une gloire & un triomphe pour elles, si j'avois signé, comme elles se croyoient deshonorés, si je ne signois pas. Je les ai entendu elles-mêmes parler sur ce ton dans le temps que ma Sœur *Melthilde* signa pour la seconde fois à *St. Denis*, & paroître jalouses de l'honneur qu'elles croyoient qui en revenoit aux Sœurs de *St. Denis*. Je ne dis donc mes peines qu'à Dieu, & je le priai de mon mieux de me tendre la main & de m'aider; parce que j'étois foible & que je tomberois inmanquablement sans son secours.

XLI.
Elle prend S. François de Sales pour son Patron.

Un jour que je faisois ma prière dans la Chapelle de *St. François de Sales*, j'eus la pensée de prendre ce Saint Evêque pour mon protecteur dans cette extrémité. Je le priai donc de m'obtenir du Seigneur la lumière & la grace de connoître sa volonté. Je lui demandai que, pour marque de sa protection, il obtint par son crédit auprès de Dieu que je pusse parler avec liberté & fermeté à M. de *Paris*, & que ce Prélat fut aussi disposé à ne point gêner ma conscience; & que si son autorité, ou ma faiblesse, m'entraînoit à faire quelque chose qui offensât Dieu & sa vérité, je mourusse plutôt aux pieds de M. l'Archevêque, aimant infiniment mieux mourir que d'offenser Dieu. Je ne sçai si je fis mal de faire cette prière: mais je sçai bien que je la fis de tout mon cœur, & que je crus la pouvoir faire dans l'ex-

trémité où j'étois, car je ne sçavois plus à quel Saint me vouer. J'espérai que Dieu exauceroit ma prière. Je pensai même à me préparer à la mort: & quoique j'eusse une grande frayeur des jugements de Dieu, j'avois la confiance qu'il verroit dans sa miséricorde l'extrémité où j'étois réduite, & j'aimois encore mieux tomber entre ses mains paternelles, en quelque état que je fusse, que de signer & l'offenser. Je fus assez simple pour dire aux Filles de *St. François de Sales* la prière que j'avois faite à leur B. Pere, car j'allois alors à leurs récréations, & qu'elles ne fussent pas étonnées si je mourois subitement, que je l'avois demandé au cas que je fusse en danger d'offenser Dieu par quelque mauvaise signature. Je voulois par là leur faire connoître ma disposition, & que je ne prétendois pas condamner M. d'*Ypres*, s'il étoit innocent. Je crus aussi que cette Déclaration pourroit me servir de témoignage que je n'avois aucune mauvaise intention dans cette négociation, où je ne cherchois qu'à mettre ma conscience en repos.

J'oubliois de dire qu'ayant appris environ ce temps-là que ma Sœur *Gertrude* avoit signé, j'eus envié de sçavoir comment elle avoit fait sa signature, & qui l'avoit conseillée de la faire, car je m'imaginois qu'elle pouvoit avoir reçu quelque avis de la part de nos amis de conscience. Je priai donc la Mere de me rendre ce service, & de faire en sorte que ma Sœur *Gertrude* pût me mander les raisons qu'elle avoit eues de signer: mais que je souhaitois qu'on ne voulut pas voir sa Lettre, afin qu'elle eut toute liberté de m'écrire ses sentiments. Je ne sçai si sa Lettre a été vue de la Supérieure de la Maison où elle étoit: mais je la reçus cachetée & de la main du Confesseur des *Annonciades*, la Mere ayant voulu qu'il me la donnât lui-même. Je vis par cette Lettre que ma Sœur *Gertrude* n'avoit point reçu d'avis, puisqu'elle ne m'en parloit point: mais elle m'apprenoit ce que j'étois en peine de sçavoir, je veux dire qu'elle croyoit comme moi que la Déclaration de M. l'Archevêque nous garantissoit du mensonge & du faux témoignage. Comme je n'en y fois pas encore tout à fait, je trouvois plus de sûreté à m'en tenir à ce que j'avois pensé d'abord, c'est à dire à écrire ma restriction au bas de mon nom, si je pouvois en obtenir la permission. Je fus, je pense, deux jours à croire que je pourrois signer en conscience, je ne me souviens plus par quel principe. Je pensai aussi en ce temps aux avantages qui me reviendroient de ma signature; celui qui me touchoit le plus, étoit la liberté que j'aurois de voir quelqu'un qui pût me dire des Nouvelles de tous nos amis. Enfin je dis à la Supérieure que je croyois que ma conscience me permettroit de signer, si l'on m'accordoit les sûretés que je demandois. Pour cette fois elle me fit de grandes caresses, & elle m'assu-

XLII.
Elle reçoit une Lettre de la Sœur Gertrude, qui avoit signé.

Relation de la Cap. de la Révérende M. Marie Dorothée de l'Incarnation. ra qu'on l'avoit toujours désiré plus de moi que de pas une de celles qui étoient en charge. Je n'eus pas de peine d'en trouver la raison, qui ne me flata point. Sa joie étoit trop grande pour pouvoir être renfermée dans sa petite Maison; il fallut qu'elle la répandît au dehors; elle en parla, elle en écrivit à tous ses amis, & elle en reçut des compliments de tous côtés. Je pensois cependant à ce que j'avois à faire: mais je n'avois rien de fixe dans l'Esprit; je ne pouvois prendre une résolution. Je sentoie toujours au fond de mon cœur une certaine répugnance à faire la signature telle que je l'avois projetée, je craignois qu'il n'y eut encore du mal: Je voulois voir plus clair. Je priois, je lisois; mais je lisois plus volontiers les écrits faits en faveur du *Formulaire*, & j'avois de la peine à lire les autres. La tentation étoit visible: mais j'avois l'Esprit si obscurci, que je ne m'en appercevois pas.

XLIII.
Son Entretien avec le Confesseur de la Maison.

J'eus envie alors de parler au Confesseur de la Maison, nommé M. *Aubron*, pour voir si je pourrois m'instruire & finir mes incertitudes. Je ne voulois pas entrer avec lui dans de grandes explications, j'avois seulement dessein de sçavoir ce qu'il pensoit de la Déclaration de M. de *Paris*, & s'il la croyoit bonne & suffisante pour me faire signer sans pécher. Je lui donnai d'abord sujet de se moquer de moi en lui demandant si c'étoit comme une contre-promesse. Au reste il me dit que non seulement je pouvois signer, mais que je le devois faire simplement & sans scrupule; que j'en faisois difficulté, parce que je craignois de faire un péché mortel: mais que j'en ferois 4 ou 5 si je ne signois pas, le premier de désobéissance, le second de singularité, le troisième de ne point communier, le quatrième de condamner tous ceux qui signoient &c. Je lui montrai aussi l'écrit que j'avois donné à M. *Chamillard*, & il releva aussitôt la soumission respectueuse que j'y promettois. Il témoigna qu'il avoit compassion de me voir dans une si grande solitude & privée des Sacraments; que je devois penser à l'impatience que *Jesus-Christ* avoit d'entrer dans mon cœur. Je lui dis ce qui m'empêcheroit de communier, si j'avois signé; mais il n'entroit dans aucune raison, & je reconnus bientôt que je m'étois fort mal adressée. Il a toutes les maximes de la *Mission*, dont il a été, si je ne me trompe. Je l'ai vu deux fois, & je n'ai trouvé aucune solidité dans ses discours, qui ne sont que des lieux communs sur l'obéissance au Pape. Il me dit qu'il avoit signé purement & simplement le *Formulaire* sans la moindre difficulté, mais que si le Pape en faisoit un autre tout opposé, il le signeroit avec la même facilité. J'entrai peu en discours avec lui sur tout cela, parce que je ne lui trouvai pas les lumières que je cherchois. Il me dit encore qu'il avoit exhorté la Mere Supérieure à avoir de la patience & de la charité pour moi, toutes les fois qu'elle lui avoit témoigné la peine que ma résis-

tance lui caufoit. Je ne lui cachai pas non plus ce que je pensois de sa conduite à mon égard, & je fus bien-aïse de trouver cette occasion de décharger mon cœur. Je ne gagnai rien à conférer avec ce bon Prêtre. Je restai comme j'étois dans mes doutes & mes incertitudes. Tout ce qui en est arrivé, c'est que j'ai regretté, admiré & estimé plus que jamais les Confesseurs de *Port-Royal*, car je sentis parfaitement la différence qu'il y a entr'eux & M. *Aubron*.

J'étois donc toujours dans la peine de ne sçavoir que faire touchant cette misérable signature; & de plus je souffrois horriblement d'être tous les jours dans l'attente de M. l'Archevêque, que je n'étois pas pourtant fort pressée de voir. Je ne puis dire dans quelles agitations & quelles inquiétudes j'ai passé les 10 ou 12 jours que j'ai été à l'attendre. Le cruel Supplice! J'étois dans des trances mortelles. Certainement je craignois bien plus son arrivée que je ne la souhaitois, cependant je trouvois qu'il me faisoit trop languir. Mais je dois regarder ce retard comme un effet singulier de la providence de Dieu sur moi, car M. *Chamillard*, qui triomphoit de ma signature avant que de la tenir, en avoit parlé à tout le monde & particulièrement à nos chères Sœurs, qui prièrent tant pour moi, que je ne doute point qu'elles ne m'aient délivrée de ce péril; & je leur en serai redevable toute ma vie comme du plus grand bienfait que je pouvois recevoir, puisqu'elles m'ont retirée pour ainsi dire des portes de l'enfer, en me préservant par leurs saintes prières de faire une si funeste chute. Enfin M. l'Archevêque manda à la Mere de me dire qu'il étoit bien fâché de n'avoir pu venir plutôt; que je pouvois croire que c'étoit bien malgré lui qu'il avoit tant différé, mais que ce seroit sans faute Samedi après-dîner. Ce fut pour moi un coup de foudre, & je n'aurois pas tant souffert si l'on m'avoit annoncé que je mourrois Samedi après-dîner, ou pour mieux dire, j'en aurois eu de la joie, puisque j'aurois évité par ma mort la chose du monde que je craignois le plus, & beaucoup plus que la mort, de faire quelque chose contre ma conscience. J'ai trouvé dans les papiers que l'on m'a renvoyés une oraison qui exprime assez bien la disposition où j'étois le jour qui devoit terminer cette étrange affaire. La Mere *Agnès* m'a conseillé de la mettre ici.

„ *Jesus-Christ* mon Sauveur & mon bon Pasteur, vous voyés mon affliction & mon extrême nécessité, que je suis seule, abandonnée, sans conseil & sans secours que de vous, Souverain Pontife de mon ame, & l'unique témoin de ce qui se passe dans mon cœur. Vous y voyés ce que vous y avés mis, la crainte de vous offenser dans cette facheuse occasion où je suis combattue des deux côtés. Je crains de blesser la vérité & la charité en faisant ce que le Pape & mon Archevêque m'ordonnent, par-

XLV.
Prière à *Jesus-Christ*.

„ ce

Relation
de la Cap.
de la Ré-
vérende
M. Marie
Dorothee
de l'Incar-
nation.

ce que j'ai bien des sujets de croire qu'il y a du mal en ce qu'ils me commandent. D'un autre côté je crains d'encourir l'excommunication par ma désobéissance. Mais vous sçavez, Seigneur, que je ne refuse d'obéir que parce que je doute que vous me le permettiez. Voyés-donc le péril qui m'environne de toutes parts. Soyés vous-même mon guide, mon conseil & ma lumière. Secourés-moi aujourd'hui, & mettés-moi dans le cœur ce que je dois faire en cette extrémité. Ne me laissés point périr, moi qui suis votre pauvre brebis dénuée de tout secours & de toute consolation, sinon de vous, ô mon divin Pasteur. Ne permettes pas que je fasse rien, en ce jour, qui me prive de votre grace & me sépare de vous. Je vous fais de tout mon cœur le Sacrifice de ma vie & de ma raison, si vous voulés bien m'ôter l'une ou l'autre, pour me réduire dans l'impuissance de transgresser vos Saints commandements. Accordés-moi, ô mon Dieu, l'une de ces deux choses, si c'est votre Sainte volonté que je vous fasse cette prière. Vous voyés qu'elle part d'un cœur affligé & pressé de tous côtés. Ne souffrés pas que personne m'arrache de vos mains Sacrées, ô mon bon Pasteur, puisque vous nous assurés dans votre Evangile que nul ne ravira les brebis qui sont dans votre main toute puissante. Car j'ai confiance que je suis par votre grace du nombre heureux de ces brebis que vous connoissés, que vous appellés par leur nom, & pour lesquelles vous donnés votre vie. Ces bienheureuses brebis entendent votre voix & vous suivent. Parlés donc aujourd'hui à mon cœur d'une manière qu'il entende votre voix, qu'il connoissé votre volonté, & qu'il la suive maintenant & à jamais. Ainsi soit-il.

J'écrivis cette Oraison, je ne sçai pourquoi, lorsque je n'attendois que le moment que M. l'Archevêque arrivât & que j'étois dans un état si pitoyable, que je pouvois à peine tenir la plume. J'avois l'esprit, le cœur & le corps si abatus par la crainte & la tristesse, que j'étois plus morte que vive. Il faudroit m'avoir vuë pour le croire. J'avois quelque joie de me sentir si mal, espérant que je pourrois bien mourir, comme je l'avois demandé & comme je le souhaitois encore de toute mon ame, car j'étois si épouvantée de me voir sur le bord du précipice & prête à y tomber, que la mort m'eut rendu un grand service de me délivrer pour toujours de cette crainte d'offenser mon Dieu.

XLVI.
Troisième
Entretien
avec M. de
Paris.

Enfin M. l'Archevêque arriva au jour & à l'heure qu'il avoit marqué, & l'on vint m'avertir de son arrivée. Mais avant que de me rendre au Parloir, je fus un moment devant le Saint Sacrement & à la Chapelle de St. François de Sales pour le prier de me rendre favorable M. l'Archevêque. J'avois déjà dit à la Mere Supérieure

que je n'étois pas résolue à signer & je l'avois priée d'en prévenir M. l'Archevêque, afin qu'il fut disposé à entrer dans mes peines & à écouter mes raisons, & afin que je pusse aussi Négocier une bonne restriction, car j'étois bien résolue de ne pas signer autrement, & s'il m'eut pressée de le faire sans aucune restriction, j'avois résolu d'écrire avant mon nom ces mots: *pour la foi & pour la vérité*. Je croyois que cela étoit suffisant pour faire voir que je ne signois pas *simplement le Formulaire*. Je fus donc au Parloir, & en entrant je me mis à genoux devant M. l'Archevêque, qui me fit lever avec bien de la bonté, car il étoit pour cette fois de belle humeur. Il commença par me dire qu'il alloit lever mes doutes & mes difficultés, parce qu'il ne vouloit pas me faire signer, que je ne fusse entièrement persuadée, afin que je n'eusse pas sujet de m'en repentir après. Cela me fit un peu respirer & me remit l'Esprit. Je verrai par ce qu'il me dira, *disois-je en moi-même*, si je pourrai faire quelque chose de sûr: mais s'il ne me dit rien de satisfaisant, je demanderai du temps pour tâcher de rompre ce coup. Il me dit tout ce qu'il avoit déjà dit dans ses précédentes Visites, & entra autres choses, que je ne devois pas écouter ces Messieurs; qu'ils avoient perdu leur Procès, qu'ils n'étoient pas croyables, & qu'il étoit contre toute raison de les suivre préférablement aux Papes, aux Evêques & à une infinité de personnes qui avoient signé. Comme il me parloit assez familièrement, je lui répondois aussi avec assez de liberté. J'étois seule avec lui, car il ne voulut pas cette fois que la Mere fut présente à notre Conférence, & j'en étois plus libre. Je lui dis donc que de tant de personnes qui avoient signé le *Formulaire*, la plupart l'avoit fait par des vûes humaines & des considérations de politique ou d'intérêt, & beaucoup d'autres sans être fort persuadées de la vérité du fait. „Ce sont des méchants, me répondit-il, s'ils n'ont pas signé sincèrement.” Je lui dis aussi que s'il étoit vrai qu'en signant l'on condamnât la Doctrine de Saint Augustin, je mourrois plutôt que de signer. Il me répondit: „Et moi aussi, ma Sœur, je mourrois avec vous.” Il me parla de M. Arnauld avec beaucoup d'aigreur à son ordinaire, & il m'en dit bien des faussetés, entr'autres qu'il soutenoit les cinq Propositions. Je lui dis ce que je sçavois par moi-même, que lors que les 5 Propositions furent condamnées à Rome, M. Arnauld m'en avoit appris la Nouvelle, & que lui ayant demandé s'il ne les condamnoit pas aussi, il m'avoit répondu qu'il les condamnoit de même: mais que cette condamnation ne laisseroit pas que de faire du mal & du bruit, en ce qu'on les attribueroit à M. d'Ypres. M. l'Archevêque rêva un peu, & dit que c'étoit donc M. Arnauld qui vouloit faire ce bruit, qu'il auroit mieux fait d'abandonner les 5 Propositions dès ce temps là. Etoit-ce là répondre à ce que je lui disois? Il re-
vint

Relation
de la Cap.
de la Ré-
vérende
M. Marie
Dorothee
de l'Incar-
nation.

Relation de la Cap. de la Révérende M. Marie Dorothee de l'Incar-nation.

XLVIII. Continuation de ses doutes & de ses scrupu-les.

Je ne sçavois encore à quoi m'en tenir; mes doutes & mes scrupules continuoient. J'avois pourtant gagné à l'Entretien de M. l'Archevêque de voir encore plus clairement le danger qu'il y avoit à signer. Je n'ose quasi dire une pensée extravagante qui me passoit assez souvent dans l'esprit, qu'il en étoit de toutes les précautions que je voulois prendre pour faire une bonne signature, comme des champignons qui après avoir été apprêtés avec beaucoup de soin ne sont bons, comme l'on dit, qu'à jeter dans les cendres. C'est du moins l'opinion que j'avois de la signature. Mais d'ailleurs je doutois toujours s'il ne falloit pas la faire. Je priois Dieu avec le plus d'ardeur qu'il m'étoit possible. J'étois aussi fort inquiète dans l'attente du retour de M. l'Archevêque. Je considérois ce qui me pouvoit arriver, quand j'aurois signé. Je voyois que je me séparois de nos Meres & de nos Sœurs; & quand je pensois surtout que je ne verrois plus la Mere Agnes, ce m'étoit une douleur & une peine insupportable. Je perdois aussi par là l'espérance que la Sœur assistante m'avoit donnée, peut-être sans y penser, que l'on pourroit me mettre avec elle; j'ai sçu depuis que c'étoit véritablement le dessein de la Mere. Ces réflexions & bien d'autres semblables m'attendrissoient beaucoup. Mais j'étois pourtant toujours dans mon doute s'il ne falloit pas faire tout ce que je pourrois, & je voulois faire un effort pour me tirer de cette incertitude (si je faisois bien ou mal de ne pas signer.) Car cette situation m'étoit insupportable, n'ayant pas de principe sur lequel je pusse m'appuyer, & assez fort pour m'aider à porter l'état de privation & de peine où j'étois depuis si long-temps, & du quel je ne voyois point la fin, si ce n'étoit pour entrer dans un autre encore plus facheux, plus pénible & plus humiliant, comme d'être toujours traitée en excommuniée jusqu'à ce que j'eusse signé; ce qui me donnoit une étrange idée de cet état. Je pensai donc sérieusement à prendre un parti & à faire tout mon possible pour signer avec les Sœurs dont j'ai déjà parlé. Voici un petit écrit que je mets encore ici par le Conseil de la Mere Agnes, & qui fera voir quelle étoit alors mon intention. Je l'avois fait dans la pensée qu'on pourroit le montrer à M. l'Archevêque.

XLIX. Moyens qu'elle proposoit pour pouvoit signer.

„ S'il m'étoit permis d'ajouter à ma signature ces deux mots seulement, *sans la vérité*, ou quelque autre clause aussi courte, j'aurois, ce me semble, la conscience fort en repos, & je serois délivrée d'une peine plus terrible que la mort; car Dieu sçait que je voudrois de tout mon cœur lui donner ma vie pour éviter de l'offenser, aussi-bien que mes Supérieurs, en cette dangereuse extrémité. Le sujet de ma peine est que je ne puis m'empêcher d'avoir des doutes bien grands sur la vérité des choses, quoique j'aie fait tout ce que j'ai pu pour me persuader de tout ce que Monseigneur à eu la

„ bonté de me dire. Je ne puis me vaincre là-dessus ni me délivrer de mes doutes & de mes craintes. Le véritable moyen de me rassurer & de tranquilliser ma conscience sur la signature du *Formulaire*, seroit de ne me pas obliger à la créance du *fait* que je ne me puis donner, la foi ne se commandant pas. Je sçai que l'on ne me demande qu'une soumission: mais je promets bien davantage par le *Formulaire*. Si l'on me permettoit d'assurer de ma soumission, sans signer le *Formulaire*, par un écrit particulier, comme celui que j'ai donné à M. *Chamillard*, quand je devrois pour cela ne point retourner à *Port-Royal*, puisque je n'aurois pu signer avec mes Sœurs, mais comme une personne privée & une pauvre Religieuse étrangère, pour passer plutôt toute ma vie dans quelque Couvent en qualité de Sœur Conversé, je recevrois cette grace avec la plus grande reconnaissance & avec autant de joie que si l'on m'avoit retirée des grifes du démon. Telle étoit ma disposition. Il est certain que je me serois estimée fort heureuse si l'on avoit voulu me tenir quitte de la signature simple à ces conditions: mais je n'ai pas eu occasion de faire usage de cet écrit. Je n'espérois guères de gagner quelque chose: mais je croyois qu'au moins on auroit pitié de l'état où l'on nous réduisoit.

Mes troubles & mes peines croissoient. Je regardois la signature comme le Caractère de la bête, & j'en avois une horreur qui ne paroissoit pas naturelle. Cependant je ne pouvois m'assurer qu'il ne la falloit pas faire, & j'étois là-dessus dans de si grandes ténèbres, que je priai Dieu enfin de me pardonner si j'étois obligée de signer; que je ne pouvois m'y résoudre; qu'il voyoit le fond de mon cœur & la crainte que j'avois de l'offenser; que j'espérois qu'il me pardonneroit, puisque je prenois le parti le plus exposé à souffrir. Je me déterminai enfin à ne point signer, quoiqu'il m'en pût arriver. J'eus plus de repos depuis que j'eus pris cette Résolution, & mon Esprit ne fut plus travaillé de ces cruelles & violentes agitations qui devoient me l'avoir fait perdre cent fois pour une. J'en avois été étonnée moi-même plus d'une fois & j'avois dit à M. *Aubron*, qu'il falloit que l'Esprit tint bien à la tête & la vie au Corps, pour n'avoir pas perdu l'un ou l'autre parmi d'aussi grandes peines. Mais je dois la conservation des deux à la bonté de Dieu, qui nous soutient dans nos plus grandes afflictions, lorsqu'il veut par un effet de sa justice & de sa miséricorde nous mortifier pour nous vivifier ensuite par sa grace. Il nous fait vaincre les plus fortes tentations dans nos plus grandes foiblesses, & lorsque nous sommes aux abois, afin que nous soyons convaincus par notre propre expérience que c'est lui seul qui fait ces merveilles en nous, & que nous ne pourrions nous les attribuer quand même nous le voudrions.

Relation de la Cap. de la Révérende M. Marie Dorothee de l'Incar-nation.

L. Fin de ses incertitudes. Elle prend la résolution de de point signer.

Relation de la Cap. de la Révérende M. Marie Dorothee de l'Incarnation.

Je me résolus donc d'écrire à M. l'Archevêque, afin qu'il ne prit pas la peine de revenir. Je n'ai point gardé de copie de cette Lettre, qui n'étoit que de huit ou dix lignes. Je lui mandois que j'avois beaucoup pensé devant Dieu à ce que j'avois à faire sur la signature, & aux raisons qu'il avoit pris la peine de me dire avec tant de bonté, que j'en étois confuse, & que j'en conserverois toujours de la reconnaissance. Mais que je me trouvois dans de si grandes peines quand je pensois à faire cette signature, qu'à moins qu'il me permit de mettre une restriction avec mon nom au bas du *Formulaire*, je ne pouvois pas passer plus avant; & que comme je ne croyois pas qu'il voulut me le permettre, je le suppliois très-humblement de ne pas prendre la peine de venir, comme il en avoit eu le dessein; que j'étois assez honteuse de celle qu'il s'étoit déjà donnée de venir une fois, & que je lui en demandois pardon &c.

LI.
Elle mande sa résolution à M. l'Archevêque.

LII.
Elle recouvre la paix & la tranquillité.

Je fus tout à fait tranquille après avoir écrit cette Lettre, & j'eus l'Esprit en repos sur tous les doutes, les scrupules, les frayeurs & les autres peines que j'avois ressenties pendant un mois. Je n'avois plus d'autre peine que ma crainte ordinaire (que l'état où j'étois ne me conduisît à la fin à l'affoiblissement, & ne me portât à faire quelque chose contre ma conscience.) Je me fortifiois le plus que je pouvois par la confiance en Dieu & par la prière. Je tâchois de pratiquer le précepte de l'Evangile, de ne point me mettre en peine pour le lendemain, qu'à chaque jour fût son mal; car l'inquiétude de l'avenir me rendoit malheureuse; c'est pourquoi j'étois bien-aîsé de lui opposer ce commandement de *Jesus-Christ* qui me fortifioit. J'avois encore quelquefois des doutes: mais je priois Dieu qu'il me les ôtât, car ils m'étoient insupportables & troublaient tout mon repos. Je dois cette grace que Dieu me fit de m'en délivrer, à la charité de mes Sœurs, qui ont tant prié & fait des vœux pour m'empêcher de tomber dans l'abîme. Je prie le Seigneur qu'il les en récompense lui-même, car tous les Services que je pourrois & que je voudrois leur rendre ne seroient pas capables de m'acquitter envers elles de toute la reconnaissance que je leur dois.

LIII.
Effets que son changement produit dans la Communauté.

M. l'Archevêque ne laissa pas de venir à la Maison, mais je ne le vis point. Il apprit à la Mere que je lui avois mandé de ne pas venir & que je ne voulois plus signer, sans rien dire des conditions auxquelles j'avois voulu le faire, & qu'il ne tenoit qu'à lui d'accepter. Mais c'est un bonheur dont je rends grâces à Dieu, car je serois au désespoir à présent s'il m'avoit pris au mot, & même si j'avois signé à des conditions encore meilleures que celles que je lui proposois, car je ne devois rien faire étant séparée de mes Sœurs, comme je m'y étois engagée. M. l'Archevêque dit encore à la Mere, que son *Formu-*

laire n'avoit plus lieu, & que celui du Pape étoit sous la presse. C'étoit la semaine d'avant la Passion. Cette bonne Mere eut un grand dépit de mon changement, & de ce que je ne lui avois point dit que c'étoit le sujet de la Lettre que je lui avois donné pour M. l'Archevêque. Elle fut aussi fort étonnée de cette Résolution que j'avois prise, disoit elle, si promptement; & elle me demanda si j'avois eu quelque révélation ou quelque lumière particulière. Je lui répondis que je n'étois pas fille à révélations, & que je n'avois pas d'autre raison de ne point signer, que la crainte d'offenser Dieu. Ce fut aussi une affliction pour toute la Communauté, qui s'étoit flatée que je signerois. Elles n'avoient pas douté que le miracle de ma prétendue conversion ne dût s'opérer par l'intercession & les mérites de Saint *François de Sales*, & elles s'attendoient à en chanter un *Te Deum* d'action de grâces. Elles furent donc fort indignées contre moi. Les unes disoient que M. l'Archevêque avoit trop de patience; qu'il n'auroit pas dû me donner tant de temps, & qu'il auroit mieux fait de me faire signer dès sa première Visite. D'autres disoient que j'avois l'Esprit trop réfléchissant; & presque toutes me regardoient comme une fille aveuglée & endurcie, à qui Dieu avoit donné de bons mouvements de conversion, & qui les avoit méprisés. Depuis ce temps elles me témoignèrent encore plus de froideur.

Après tant de peines, de troubles & d'agitations d'Esprit, je devois naturellement tomber malade. Aussi eus-je la fièvre, qui me prit le Dimanche de la Passion. On manda le Médecin (nommé M. de *Certes*.) C'est un fort honnête homme & bon Médecin. Ils fit cas de cette fièvre, qu'il qualifioit de *double-tierce quotidienne*. Je lui dis qu'elle n'étoit causée que par l'affliction où j'étois. Il le voyoit bien aussi, & il en paroïsoit touché. Il est neveu de la Mere Supérieure, mais il ne lui ressemble pas; il est doux & compatissant. Il n'a épargné ni peine, ni soin pour me bien traiter dans ma maladie. Il me dit qu'il auroit grand égard à la foiblesse naturelle de mon tempéramment & à la cause de ma maladie, qu'il trouvoit considérable. Il m'offrit de faire venir M. *Guénauld*, si j'étois plus mal; qu'il étoit son ami, & qu'il feroit bien cela pour lui. Je le remerciai de cette offre, & lui dis qu'il ne me convenoit pas, n'étant qu'une pauvre Religieuse, d'être traitée dans ma maladie par le Médecin de la Reine & des Grands de la Cour; que je m'estimerois assez heureuse qu'il en prit la peine. Il me fit saigner, & le sang que l'on me tira étoit si mauvais, qu'il en fut surpris, & moi aussi; il étoit comme du marbre rouge & noir, jaspé de blanc. „Il n'est pas difficile, leur *dis-je*, de deviner ce qui m'a si fort gâté le sang.” Je le disois exprès, afin que l'on comprît tout ce que j'avois souffert, & que ce n'étoit que par délicatesse.

LIV.
maladie.

Relation
de la Cap-
de la Ré-
vérende
M. Marie
Dorothee
de l'Incar-
nation.

teille de conscience que je refusois de signer. Je révois quelquefois dans ma fièvre, & je priois Dieu en rêvant de ne pas me laisser succomber à la tentation de signer; de me donner plutôt la mort; que j'aimois mieux mourir que de l'offenser &c. En un mot mes rêves ne rouloient que sur la signature que j'avois eue si long-temps dans la tête. L'oeconome qui me gardoit en étoit touchée, & je voyois qu'elle avoit pitié de moi. La Mere aussi ne me parloit plus si rudement. Je ne sçai si elle appréhendoit encore que je ne mourusse chez elle; mais elle ne m'en témoigna rien cette fois. Je crois qu'elle fit sçavoir ma maladie à M. l'Archevêque, car elle me demanda si je voulois lui mander quelque chose. Je la pria de lui mander que j'étois malade pour avoir trop pensé à signer. Quand je lui demandai après quelle réponse elle avoit reçue, elle me dit qu'elle ne lui avoit rien mandé d'assez important pour avoir une réponse.

LV.
Nouvelle
tentative de
M. Chamill-
lard.

M. Chamillard vint le Samedi des Rameaux pour me voir & me faire un scrupule de ne vouloir plus signer. Je ne pus le voir, parce que j'avois été saignée ce jour là. Mais il m'exhorta par la bouche de la Mere à rendre à l'Eglise ce que je lui devois dans cette solemnité; que ma Sœur Gertrude, qu'il venoit de voir, me mandoit que c'étoit un péché mortel de ne pas signer; qu'il n'y avoit qu'à bien écouter M. l'Archevêque, & que l'obéissance seule pouvoit résoudre toutes les difficultés. (Par parenthèse, ma Sœur Gertrude m'a assurée qu'elle ne m'avoit fait dire rien de pareil ni d'approchant.) Je répondis à la Mere. Je n'aurois pas pu communier à Pâques, quand même j'en aurois eu la liberté; j'étois trop mal. J'attendis, pour la demander, que je fusse mieux, ce qui arriva dans la semaine de Pâques. Je fus toute prête de changer d'avis sur ce que me dit Mademoiselle de Lamoignon, qui avoit permission de M. l'Archevêque de me parler; ce qui ne dura guères, la Mere Supérieure qui en avoit de la peine l'en ayant détournée, comme je l'ai sçu depuis. Je dis donc à cette Demoiselle, que j'avois dessein d'écrire à M. l'Archevêque pour lui demander la permission de faire mes Pâques. Elle me répondit, qu'elle ne me le conseilloit pas; que cela ne serviroit de rien, parce qu'ils avoient arrêté entr'eux de ne point accorder la Communion, si l'on n'avoit signé. Je crus donc qu'il étoit inutile d'écrire, & je dis à la Mere, que j'avois changé d'avis, ce qui lui fit plaisir, je ne sçai pourquoi. Néanmoins après y avoir fait réflexion, je crus que je devois plutôt m'exposer à un refus, que de manquer à faire ce que je pourrois pour l'obtenir, & que je serois peut-être blâmée, si je ne le faisois pas. Je me résolus donc d'écrire la lettre suivante:

MONSEIGNEUR,

Permettés-moi, s'il vous plait, de me jet-

ter aux pieds de Votre Grandeur, dans la douleur où je suis d'être privée de la grace que l'Eglise fait à tous ces Enfants, d'approcher des Sacrements; & que je vous demande avec toute l'humilité possible, la permission de communier en cette sainte Octave. Je ne doute pas, Monseigneur, que pour mériter de l'obtenir, Votre Grandeur n'exige de moi la signature. Mais je vous supplie de croire que si je l'avois pu faire, je l'aurois déjà faite sans me la faire tant demander, puisqu'il n'y a rien que je ne voulusse faire pour témoigner à Votre Grandeur que je veux lui obéir; & je lui proteste que s'il ne dépendoit que de ma vie dans cette affaire, je serois bientôt résoluë à la donner. Mais je ne puis pas faire de même de cette signature, puisque pour y avoir voulu penser, j'ai été dans un trouble & dans des peines si violentes, que j'en ai été malade; & je ne doute pas que dans l'état où je suis sur ce sujet, je ne succombe à la fin du corps ou de l'esprit. Il n'y a point de condition que je ne préférasse à la mienne, puisqu'elle m'engage à la chose du monde que je crains le plus, & je m'estimerois fort heureuse de la changer contre celle d'une pauvre payssanne. Je vous demande très-humblement pardon, Monseigneur, si je vous dis cela. Je ne puis vous dissimuler mon affliction, & si vous pouviez voir le fond de mon cœur, vous y verriez combien ma douleur est grande de ne pouvoir vous obéir. Il n'y a rien qui m'eût pu réduire à l'état où je suis, qu'une chose de cette nature, les autres choses qui ne vont pas au péril d'offenser Dieu étant supportables. Il n'y a que votre bonté, Monseigneur, qui puisse me soulager dans une si grande peine, en me dispensant de celle de signer le Formulaire. Je puis assurer Votre Grandeur qu'elle ne sçauroit me faire une plus grande charité. Tout ce que je puis faire, Monseigneur, pour vous obéir, après y avoir pensé devant Dieu, est de vous assurer que je condamne sincèrement & de tout mon cœur toutes les Hérésies que Notre Saint Pere le Pape a condamnées, en quelque livre qu'elles se trouvent, même dans celui de *Jansenius*, si elles y sont, ne mettant point d'autre réserve à ma condamnation, que la crainte de la faire tomber sur celui qui ne la mériteroit pas. Ayés pitié de ma foiblesse, Monseigneur, en vous contentant de ce que je peux faire, sans faire violence à ma conscience. Quoique vous fussiez, Monseigneur, je ne manquerai jamais à ce que je vous dois, ni au profond respect avec lequel je suis & serai toute ma vie &c.

Relation
de la Cap-
de la Ré-
vérende
M. Marie
Dorothee
de l'Incar-
nation.

LVI.

Lettre qu'elle
écrivit à M.
l'Archevê-
que, pour
lui deman-
der les Sa-
crements.

Ce 9 Avril 1665.

Je

Relation de la Cap. de la Révérende M. Marie Dorothee de l'Incarnation.

LVII. Mauvais traitement que lui fait la Mere, au sujet de cette Lettre.

Je fis voir à la Mere la copie de cette Lettre, qui étoit bien plus forte dans l'expression que je faisois de l'état où cette misérable affaire me réduisoit. Mais au lieu d'en être touchée, ou au moins de me témoigner quelque compassion, parce que je pleurois en la lisant, elle me dit avec mépris & dureté: *chansons, chansons que tout cela. Si vous ne signés, vous n'aurez point la permission de communier, & cela ne serviroit de rien.* Ce discours m'emut tout à fait, & je lui dis que je ne laisserois pas d'envoyer ma Lettre; que je l'écrivois à mon Supérieur, & qu'il auroit plus de compassion de mon état qu'elle n'en avoit. Elle ne me répondit point là-dessus: mais elle me fit bien des reproches de ce que je ne voulois pas signer pour communier à Pâques. Elle ajouta, que je serois excommuniée, & que l'Eglise traitoit ainsi ceux qui manquoient à faire leurs Pâques. Je lui répondis que cela étoit vrai, lors qu'on passoit l'année sans communier, que je ne pouvois pas faire un péché pour communier; & que s'il falloit pécher pour m'approcher de la Sainte Table, j'aimois mieux m'en éloigner; enfin que Saint Paul enseignoit tout le contraire de ce qu'elle me disoit. Elle se trouvoit souvent embarrassée pour me répondre, n'ayant pas l'Esprit fort relevé, ni fort éclairé, au moins sur cette affaire. Je lui dis encore, que nous ne répondrions pas de la violence que Monseigneur nous faisoit en nous ôtant les Sacrements, & qu'ainsi nous ne pouvions être excommuniées. Elle m'a souvent reproché que j'aimois mieux ne pas communier, que de signer. Elle ne manquoit pas de me faire ce reproche aux grandes Fêtes, & de me faire sentir ce que c'est que la privation de la Communion & quel est le mérite de l'obéissance. Ainsi les grandes Fêtes n'étoient pour moi que des sujets de dispute & d'affliction. Je me plaignois quelquefois à elle-même de ses manières dures, car elle ne se contentoit pas du mal présent, elle me faisoit encore peur de l'avenir en me disant que l'on pourroit bien nous en fermer pour toujours dans une prison. Quoique ces sortes de discours ne laissassent pas que de troubler mon repos, je ne lui ai cependant jamais témoigné avoir de la crainte de toutes les choses de cette nature qu'elle me disoit. Au contraire je lui ai toujours fait connoître que je ne craignois rien que d'offenser Dieu. J'étois néanmoins fort sensible à la manière dont elle me parloit, car elle disoit ces choses-là d'un sang froid & d'un air qui faisoit penser qu'elle en étoit bien aise. Je ne sçai si elle étoit du Conseil où l'on prenoit ces sortes de Résolutions contre nous, du moins elle les sçavoit longtemps avant qu'elles arrivassent.

LVIII. Conduite de la Supérieure & des Reli-

Cette Mere dit devant moi à Mademoiselle de Lamignon, qu'après que j'avois passé neuf mois sans communier, l'on ne pouvoit avoir

que des opinions bien étranges de moi; & elle disoit cela avec un étrange mépris, qu'elle exprimoit autant par ses gestes que par ses paroles. Les Religieuses suivoient l'exemple de leur Mere, & pensoient comme elle. J'ai passé dans leur Esprit pour une excommuniée, principalement depuis Pâques. Si j'avois quelque chose à demander à quelques-unes, je les voyois toutes interdites; elles se retiroient en arrière, comme de peur de m'approcher; ou si elles me répondoient, c'étoit par monosyllabes. D'autres pour s'enfuir plutôt de moi, disoient qu'elles alloient querir l'OEconomme. Les jeunes faisoient paroître davantage leur mépris, elles ne daignoient plus me saluer, même quand je les prévenois. Les Sœurs Converses m'ont fait voir aussi qu'elles craignoient de me parler. Voyant donc la manière dont elles se comportoient à mon égard, je n'attendois plus que le moment où la Mere me diroit de ne plus aller au Chœur. Lorsque j'en fortois, je me retirois le plus promptement que je pouvois dans notre Cellule, voyant bien qu'elles craignoient que je n'allasse par la Maison. Elles avoient ordre, à ce que je crois, de m'observer; ce qui étoit bien facile dans une Maison aussi petite, & de leurs fenêtres elles voient tout le Jardin, où j'allois quelquefois, ce Jardin servant de passage pour aller au Chœur. Il paroît qu'elles rendoient compte à la Mere & de mes actions & de mes paroles, car elle me disoit quelquefois où j'avois été & ce que j'avois dit. Mais je ne me mettois pas beaucoup en peine de tout cela.

Je prévenois souvent la Mere, ou quelque ancienne, pour lui rendre raison de ce que j'avois fait dans les occasions particulières, afin de leur ôter tout soupçon, & quelquefois je prenois plaisir à leur dire ce que je croyois qu'elles pensoient de moi, & les craintes qu'elles avoient sur mon sujet; si leur bouche ne l'avoit pas, leur silence & leur mine en disoient assez. Il ne falloit pas beaucoup de pénétration pour deviner leurs pensées, ni de prudence pour éviter de leur faire de la peine. Elles avoient remarqué mon attention là-dessus, & elles en paroisoient assez satisfaites, disant que j'étois d'une humeur facile, & que je n'incommodois personne. Je m'en étois fait un devoir, l'ayant promis à la Mere en entrant dans la Maison. Cette conduite a peut-être été cause que l'on ne m'a pas enfermée, & que l'on ne m'a point donné de garde; comme à quelques-unes de nos Sœurs. J'ai passé les Fêtes de Pâques, de la Pentecôte & du St. Sacrement sans communier, & je n'ai plus osé en parler, voyant qu'on m'avoit refusée tant de fois, surtout à Pâques. J'en avois un peu de peine & de confusion, & cela augmentoit le mépris des Religieuses pour moi. Quelques-unes en avoient pourtant pitié quelquefois, parce qu'elles s'apercevoient que je pleurois beaucoup ces jours là.

Relation de la Cap. de la Révérende M. Marie Dorothee de l'Incarnation.

gieuses à son égard.

LIX. Sa conduite envers les mêmes Religieuses.

Relation de la Cap. de la Révérende M. Marie Dorothée de l'Incarnation.

La place où je me mettois au Chœur étoit derrière le volet de la Grille, en sorte qu'étant ouverte, j'avois la consolation de voir la Sainte Hostie (à l'élevation de la Messe) par la fente de l'ouverture de la même Grille, car elles ne levent point le rideau à l'élevation. Quand la Grille étoit fermée, j'étois exposée à la vue de tout le Chœur, de manière qu'elles voyoient aisément quand je pleurois. J'ai été obligée plus d'une fois de sortir du Chœur & de l'office, ne pouvant retenir mes larmes & empêcher qu'on ne m'entendit du dehors. Celles à qui je faisois compassion le disoient à la Mere, qui n'en étoit pas plus attendrie. Elle me venoit dire que les Sœurs lui avoient demandé ce que j'avois à pleurer. Je lui disois que les Sœurs avoient bien de la bonté d'y prendre garde, mais je ne lui en disois pas davantage. Je lui dis une fois que j'avois sujet de pleurer; elle me pressa de le lui dire, & je lui dis que c'étoit que l'on me demandoit mon ame en voulant me faire signer. Elle en fut choquée à son ordinaire. Elle auroit bien voulu que j'eusse pris confiance en elle: mais ses manières seules, sans parler d'autre chose, m'en auroient fait passer l'envie, si je l'avois eue. Bien loin de lui donner ma confiance, je la voyois le moins que je pouvois pour mon repos, & je l'évitois même autant que la bienséance le permettoit. Comment me ferois-je confiée en elle, voyant qu'au lieu de se contenter d'exécuter, même à la rigueur, les ordres de M. l'Archevêque, elle y ajoutoit encore du sien, trouvant ces ordres trop doux, & celui qui les donnoit trop bon & trop patient. Elle auroit voulu que M. l'Archevêque n'eut pas pris tant de peine après nous, & qu'il nous eut laissées souffrir sans s'en embarrasser. C'est ce qu'elle auroit fait elle-même, disoit-elle, si elle avoit été à sa place. Elle m'a dit en termes couverts le dessein que l'on avoit, & qui est aujourd'hui exécuté, de nous rassembler toutes dans une Maison, & de nous y laisser périr. On avoit sans doute abandonné le premier dessein qu'elle m'avoit dit aussi que l'on avoit eu (de nous disperser dans leurs Maisons,) & je me trompe fort si elle n'a pas contribué à le faire changer, car elle trouvoit qu'il étoit préjudiciable à leurs Maisons d'y avoir des Religieuses d'un autre Ordre. Ce qui peut être, leur institut étant si opposé, pour la plupart des Observances, aux coutumes des autres Religions.

LX.
Ses sentiments sur la Bulle d'Alexandre VII.

Cette bonne Mere étoit toujours la première à m'apprendre les mauvaises nouvelles. Lorsque la Bulle d'Alexandre VII fut arrivée, elle vint me le dire d'un air gai & content. Mais moi j'en fus fort affligée, prévoyant toutes les mauvaises suites qu'elle auroit. Elle m'envoya querir quelque temps après pour venir à la récréation & y voir une fort belle chassé de Ste. Reine, que Messieurs de saint Eustache avoient envoyée pour la leur faire voir. Je dis à la Sœur de prier la Mere de

m'excuser, que la nouvelle qu'elle venoit de me dire me mettoit hors d'état de paroître. Comme elle me fit presser, je crus devoir y aller. La Sœur lui avoit déjà dit ma peine, cette Mere m'assura qu'elle ne m'avoit dit cette nouvelle que pour mon bien, & que si cela me fâchoit, elle ne me diroit plus rien. Je lui dis que quelque intention qu'elle eut en m'apprenant ces nouvelles, elles ne laissoient pas de faire l'effet qu'elle voyoit, c'est-à-dire, de m'affliger beaucoup. Je lui dis encore que je m'étois attendu à cette Bulle, ayant sçu que M. le Legat s'étoit chargé de travailler à cette affaire à son retour à Rome. Elle le sçavoit bien aussi, & je crois qu'elles font averties de tous les desseins que l'on prend sur cette affaire, à laquelle leur zèle leur fait prendre tant de part. Elle eut grand soin de m'informer de tous les succès de cette Bulle; & lorsqu'elle fut enregistrée au Parlement, elle me dit que jusques-là on avoit cru que le Roi n'acheveroit pas cette entreprise, que l'on étoit étonné du zèle qu'il avoit pour cela, & qu'étant l'Oint du Seigneur, il falloit croire que Dieu l'avoit poussé à faire cette action. Elle fit acheter cette pièce pour moi, car c'étoit là de ses faveurs. Je la pris de ses mains avec assez d'indifférence, & lui dis qu'il falloit voir ce que le Pape nous demandoit. C'étoit le cinquième de Mai veille de la mort de M. d'Ypres. Je lus donc cette Bulle; & j'en fus effrayée: mais en même-temps je fus fort consolée d'y trouver de quoi me fortifier contre mes doutes, & de voir qu'il n'y avoit rien à faire qu'à mourir, plutôt que de la signer. Je rentrai en bonne Conscience dans ma première aversion de la signature, & toute ma haine se reveilla contre elle.

Me sentant pleine de force, je m'en allai à Vêpres m'offrir à Dieu pour souffrir & mourir avec joie, assurée qu'il ne restoit plus d'autre parti que celui là, & espérant de la bonté de Dieu qu'il m'en feroit la grace, & qu'il me soutiendrait dans cette occasion. J'ai été en paix & plus tranquille depuis ce temps là, & je n'ai plus pensé qu'à me préparer à l'exécution de notre Sentence. Je rendis cette Bulle à la Mere, & lui dis en la remerçant, qu'il n'y avoit qu'à bien prier Dieu, sans rien dire sur cette pièce, ni elle non plus. Je crois qu'elle en aura été surprise, parce que lui en ayant parlé quelque temps avant son arrivée, je lui avois dit qu'assurément cette Bulle seroit terrible. Elle me dit, qu'elle ne le croyoit pas, que le Saint Pere étoit trop doux pour cela. Elle a une grande vénération pour la personne de *Sa Sainteté*, de qui elle est connue particulièrement, ayant reçu de ses Lettres & des témoignages de sa dévotion à St. François de Sales.

Le 24 de Mai M. Chamillard vint me faire la lecture du nouveau *Formulaire*, après quoi il me le voulut laisser. Je le priai de le remporter, n'ayant pas peur d'oublier ce qu'il contient. Je trouvois assez étrange que l'on nous apportât ainsi

LXI.
Ses dispositions à l'égard de cette Bulle.

LXII.
M. Chamillard lui apporte le Formulaire d'Alexandre VII.

Relation ainsi des Mandements à signer, sans nous laisser de la Cap. la liberté de voir personne pour nous instruire sur de la Ré- les doutes que nous pourrions avoir, & qu'étant vérende prisionnières, nous ne pouvions rien faire sans M. Marie sçavoir ce qui se passoit sur cette affaire. Ayant Dorothée de l'Incar- témoigné quelque chose de cela à M. Chamillard, nation. il me demanda qui je voulois: mais je ne sçavois qui demander. Il m'offrit M. du Hamel, qui avoit été, *disoit-il*, de notre parti. A ce mot de *parti* je pris feu, & ne pus m'empêcher de le relever, en lui disant que je ne pouvois souffrir que l'on parlât de *parti*, quand je ne voyois point quel'on en fit un; mais que cela me donnoit lieu de penser que l'on n'en demeureroit pas à la signature contre M. d'Ypres; qu'on nous obligeroit ensuite à signer contre M. Arnauld; & que j'étois résoluë de mourir plutôt que de le faire, quand même le Pape le commanderoit. J'étois un peu émuë en disant cela, ce qui le déconcerta. Il voulut m'assurer qu'il ne s'agissoit point de cela. Je lui dis que j'avois trop sujet de le craindre, & que la manière dont M. l'Archevêque parloit de ce Decteur n'étoit pas propre à me rassurer. Il me dit qu'au moins ce ne seroit de long-temps. Je le remerciai de M. du Hamel, & lui dis que s'il ne vouloit pas me donner d'Ecclésiastique, je voulois bien voir quelque personne séculière, pourvu qu'elle fut raisonnable. Je voulois voir quelqu'un à quelque prix que ce fut, pour sçavoir quelque chose de cette affaire. J'avois d'autres raisons, que je ne lui dis pas néanmoins. Il m'offrit M. le Vicaire de St. Medard, Etonnée, mais ravie de cette offre, je l'acceptai bien vite. Il le demanda à M. l'Archevêque, qui venoit de porter son Mandement à la Mere Agnès & à ma Sœur Angelique de St. Jean. Il me dit que ce Prélat avoit quelque espérance que la Mere Agnès signeroit, parce qu'elle avoit dessein de demander les Sacrements. Je compris par là que la Mere Agnès & ma Sœur Angelique de St. Jean n'avoient encore rien témoigné de leur sentiment sur cette nouvelle signature; ce qui fit que je lui cachai aussi le mien. Il me demanda qui je voulois qui me vint faire signer. Je lui dis que si je signois, il me seroit indifférent qui recevrait ma signature, & que j'avois toujours eu de la peine que ce fut M. l'Archevêque qui prit lui-même ce soin; qu'il sembloit que ce fut une abjuration d'hérésie; & qu'il n'y en avoit aucune dans cette affaire. Je ne sçai si c'est ce discours qui fit croire à M. l'Archevêque que je voulois signer: il fut cause du moins qu'en m'envoyant cet Ecclésiastique il lui recommanda de me dire que je ne fisse rien que de bien sincère. Cet avertissement me fut fort agréable, & je m'imaginai qu'il avoit peut-être plus de peur que d'envie que je signasse.

LXIII. Je vis donc M. le Vicaire de St. Medard, qui me parla d'abord comme les autres, & témoigna sa conversation avec M. le Vicaire de St. Medard. ne pas approuver notre résistance. Il voulut me faire peur de l'excommunication dont on nous

menagoit, & de jeter nos corps à la voirie après notre mort. Comme il vit que je ne m'effrayois pas de ces menaces, il changea de ton, quitta le personnage de Séducteur, & parut un vrai Prêtre de Jesus-Christ. Il me parla avec sincérité, & entra dans mes peines comme dans mes sentiments. J'étois si surprise & si ravie de joie de l'entendre, que je m'écriai, comme dans un transport: „ Monsieur, vous êtes un Ange que le bon Dieu m'a envoyé.” Il me dit des nouvelles de nos amis, & tout ce qu'ils avoient fait pour la défense de la vérité. Ce qui me consola plus que je ne puis dire, car depuis que j'étois prisonnière je n'avois rien appris d'eux, ni de leurs travaux. J'en fus extrêmement fortifiée, car j'avois été jusques-là susceptible de plusieurs doutes que je souffrois comme je pouvois, priant Dieu de m'en délivrer. Ce fut la veille de la Pentecôte que je reçus cette agréable Visite. J'eusse bien souhaité qu'il eut voulu me confesser, mais il me le refusa absolument. Je le suppliai de dire à M. l'Archevêque, qui lui avoit ordonné de lui aller rendre compte de ma disposition, que je ne pensois point du tout à signer; & de lui en ôter l'espérance, s'il l'avoit. Il s'est si bien acquitté de cette commission, que M. l'Archevêque m'a fait dire, lorsque je lui ai demandé à le revoir, que cet Ecclésiastique n'étoit point satisfait de ma docilité. J'avois dit à ce même Ecclésiastique que j'avois prié M. Chamillard, lorsqu'il étoit venu m'apporter le Mandement, de demander à Dieu pour moi la grace de mourir plutôt que de signer, parce que l'on n'offensoit point Dieu en mourant, & qu'on tomboit dans ce malheur en signant. Il fut surpris qu'après cela M. Chamillard eut osé dire à M. l'Archevêque que j'étois dans le dessein de signer, & qu'il falloit me presser de le faire pendant que j'y pensois. Ce fut une conduite de la providence de Dieu sur moi d'avoir vu ce digne Prêtre, avant que ce que je vais dire m'arrivât.

Le Dimanche de la Sainte Trinité la Mere Supérieure me vint dire que M. l'Archevêque lui avoit écrit, & lui demandoit si j'étois bien contente d'avoir communiqué; qu'elle ne sçavoit ce que cela vouloit dire. Elle ajouta que la Mere Agnès avoit communiqué, & quelques-unes de nos Sœurs, sans m'en dire la raison. Je pensé que M. l'Archevêque lui avoit mandé de me dire cela, afin de me faire demander aussi à communier, & de me faire promettre ce qu'il prétendoit avoir exigé de la Mere Agnès & de ma Sœur Anne Eugenie. Je fus surprise de cette nouvelle, ne sçachant ce que ce pouvoit être. J'en eus d'abord de la joie: mais elle fut retenuë par un serrement de cœur qui survint aussitôt, & qui étoit, je crois, un pressentiment de la peine que je devois avoir de toute cette affaire. Je m'imaginai donc que M. l'Archevêque étoit peut-être touché de la maladie de la Reine Mere, ou que cette Princesse elle-même lui auroit demandé qu'il not.

Y

réta-

Relation de la Cap. de la Révérende M. Marie Dorothée de l'Incar-nation.

LXIV. Piège que lui tend M. de Paris.

Relation de la Cap. de la Révérende M. Marie Dorothee de l'Incarnation.

rétablit dans l'usage des Sacrements (car nos Sœurs l'avoient priée de leur procurer cette grace, lorsqu'elle fut à Port-Royal le jour de Pâques) & qu'elle avoit peut-être eu du scrupule dans son état de la dureté de ses réponses. Je priai la Mere Supérieure de demander pour moi à M. l'Archevêque la permission de communier. Elles'en excusa, & me dit que c'étoit à moi à la demander.

LXV.
Elle écrit à ce Prêlat pour avoir la permission de communier.

Je le fis donc par une Lettre, dont je n'ai point gardé de copie: mais je lui marquois que la Mere m'ayant dit de sa part qu'il souhaitoit sçavoir si j'étois bien contente d'avoir communiqué, je n'avois rien compris à ce discours, qui étoit une énigme pour moi; que je n'avois osé lui en faire la demande à la Pentecôte, après avoir été refusée à Pâques; que cependant je lui demandois aujourd'hui cette grace avec toute l'humilité & toute l'instance possible. J'eus pour réponse, qu'il me feroit sçavoir ses intentions par M. de la Mothe. Je commençai à craindre & à avoir du soupçon que ce n'étoit pas sans dessein qu'il vouloit nous permettre de communier. J'aurois mieux aimé ne le pas faire: mais je craignois de mal édifier la Communauté, s'il y avoit lieu de croire que je le pouvois faire. J'entrai donc en défiance, mais je n'en eus pas assez. M. l'Abbé de la Mothe vint enfin m'annoncer que M. l'Archevêque exigeoit de moi, pour pouvoir communier, que je ne fusse point déterminée à ne pas signer; que je n'eusse point de respects humains &c. Il me semble qu'il ne me parla pas alors d'indifférence. Il me dit aussi que je devois être dans le dessein de demander à Dieu qu'il me fit connoître sa volonté, & qu'il falloit un billet qui en assurât M. de Paris. Je lui dis que je n'aurois pas de peine à faire ce qu'il souhaitoit, & j'écrivis le billet suivant.

LXVI.
Promesse qu'elle fait au même Prêlat.

„ Comme je n'ai jamais eu par la grace de Dieu d'autre disposition à l'égard de la signature, que de suivre sa volonté, je puis assurer avec sincérité que je suis dans la même disposition, & que je désire de prier Dieu plus que jamais durant ces trois mois; de faire toutes les communions & tout ce que Dieu me fera la grace de faire de bien pour me rendre digne de connoître sa Sainte volonté & de la faire. Je crus pouvoir promettre de demander à Dieu la grace de connoître sa volonté, quoique je fusse bien persuadée que ce ne pouvoit jamais être sa volonté que je signasse simplement le Formulaire. Mais je le faisois dans l'espérance que Dieu me donneroit quelque lumière & quelque secours pour sortir de cette affaire sans l'offenser, & aussi qu'il disposeroit les choses avec cette sagesse qui dispose de tout avec suavité & avec force, & qu'il changeroit le cœur de M. de Paris.

LXVII.
Réponse de ce Prêlat.

Voici la réponse que ce Prêlat fit à mon billet. „ Ce n'est pas là, ma Sœur, l'écrit que je vous demande. Si vous désirez que je vous réta-

blisse dans l'usage des Sacrements, il faut que vous me promettiez sincèrement que vous vous tiendrez dans l'indifférence & dans l'indétermination que je vous ai si souvent demandées; que vous vous séparerez de toute préoccupation & de tout attachement qui pourroit vous empêcher de connoître la vérité; & qu'enfin vous ne ferés point déterminée à ne point signer. Moyennant cela je vous accorderai ce que vous me demandés, & si vous vous conduisez avec l'humilité & l'Esprit d'obéissance qui doit être inséparable d'une bonne Religieuse, je suis assuré que le temps qui est porté par mon Ordonnance ne se passera point que vous n'y ayés signé fort sincèrement & que vous n'ayés de la douleur de ne l'avoir pas fait plutôt. Mais pour cela il faut mettre toute prévention & tout Esprit de parti sous les pieds, & se tenir dans les grandes maximes que les véritables fidèles ont toujours suivies. C'est de quoi je prie Dieu, ma chère Sœur, qu'il vous fasse la grace, & à moi celle de le voir.

H. Archevêque de Paris.

La Mere Supérieure, en me rendant cette Lettre toute ouverte, me dit que je ne devois pas faire difficulté de promettre à M. l'Archevêque ce qu'il me demandoit; que cela ne m'engageoit à rien. Cependant mon embarras augmenta depuis, voyant bien que l'on vouloit m'engager à faire quelque chose, & cela me mit fort en peine. Je dis à la Mere qui me demandoit une réponse, que je ne pouvois la donner sur le champ, & que je voulois consulter Dieu sur cette affaire. C'étoit la veille du Saint Sacrement, & j'aurois désiré être libre de tout soin & de toute inquiétude pour mieux vaquer à la prière en ce jour de notre grande fête. Mais je ne fus pas aussi tranquille que je l'aurois voulu, car la crainte de me mal comporter dans cette affaire m'occupoit beaucoup & me donnoit bien des distractions. Craignant de faire un scandale encore plus grand que celui de Pâques, si je refusois l'offre que l'on me faisoit pour communier, je crus que je ne ferois pas mal de l'accepter. Avant ce dernier incident & peu après avoir vu le nouveau Mandement, je m'étois résolué à prier Dieu plus que jamais, & à suspendre toutes les Résolutions que j'avois prises de ne point signer, jusqu'au temps qu'il faudroit se déclarer & dire le dernier mot. Ainsi je crus encore pouvoir promettre que je ne me déterminerois point à ne point signer, non plus qu'à signer, avant le temps prescrit. Je n'étois pas en peine non plus de promettre de quitter toute prévention & de n'avoir aucun respect humain; mais mon embarras étoit de promettre une indifférence que je ne pouvois pas avoir, tant que je croirois qu'il y a péché à signer. Je me souviens aussi que M. l'Ar-

Relation de la Cap. de la Révérende M. Marie Dorothee de l'Incarnation.

LXVIII.
Ses réflexions sur cette réponse, & ses résolutions.

Relation de la Cap- se l'année précédente, lorsqu'il voulut nous faire signer ensuite de son Mandement, & qu'on avoit Accepté ses conditions & même l'indifférence, qui m'avoit fait quelque peine; qu'en ayant parlé à la Mere Agnès, elle m'avoit dit que nous ne pouvions être indifférentes d'offenser Dieu ou de ne pas l'offenser, & qu'ainsi l'indifférence demandée ne pouvoit être accordée. Cependant cela passa, & l'on communia encore durant ces six semaines.

LXIX. Nouvelle promesse qu'elle fit à M. l'Archevêque.

Je me résolus donc de faire le Billet que M. l'Archevêque demandoit. Je n'en ai plus la copie, l'ayant envoyée à nos amis; mais il étoit conçu à peu-près en ces termes: „je promets à „ Monseigneur l'Archevêque que je ne me dé- „ terminerai point pour ou contre la signature „ avant les trois mois; que je renonce à tout res- „ pect humain, à toute préoccupation & à tout „ attachement qui pourroient m'empêcher de „ connoître la vérité. Mais que pour ce qui „ étoit de l'indifférence, que je ne pouvois l'a- „ voir tant que je croirois du péché à signer, ne „ pouvant être indifférente à offenser Dieu; que „ je déclarois sincèrement que c'étoit cette seule „ raison qui m'arrêtoit.” Je signai ce papier, & j'écrivis en même-temps à M. l'Archevêque pour l'assurer encore de la sincérité de mes sentiments, & que je n'avois d'autre vuë dans l'affaire de la signature, que celle de mon salut. Je n'ai point gardé de copie de cette Lettre. On vint me dire de sa part qu'il apporteroit lui même sa réponse le Dimanche prochain, qui étoit celui dans l'Octave du Saint Sacrement.

LXX. Elle reçoit la Visite de ce Prélat, qui lui fait promettre l'indifférence.

Ce Prélat vint en effet & me dit avec douceur qu'il ne pouvoit pas m'accorder la Sainte communion, si je ne lui promettois que je serois dans la disposition qu'il m'avoit demandée par son dernier Billet. Je lui dis que je n'avois de peine que sur l'indifférence qu'il me demandoit, & que je ne pouvois lui promettre, croyant que c'étoit un mal de signer. Il me dit que je ne l'entendois pas, & il s'expliqua d'une manière qui me persuada que je le pouvois. Je lui dis que s'il l'entendoit ainsi, je voulois bien le promettre. Je n'ai point assez bien retenu cette manière de s'expliquer pour la mettre par écrit. Il me fit voir la Lettre de la Mere Agnès, qui contenoit cette indifférence, ce qui me fit croire que je la pouvois promettre aussi, n'ayant point surtout l'intention de signer jamais le Formulaire, mais seulement de le faire, s'il arrivoit que l'on me présentât quelque chose qu'il fut possible de signer, ce que je croyois que Dieu pouvoit permettre. Mais j'avouë que j'ai eu tort de promettre cette disposition, qui n'étoit pas dans mon intention telle que M. l'Archevêque pouvoit le croire. J'avois la confiance que demandant à Dieu la grace de connoître de plus en plus sa volonté, il ne me la refuseroit pas, & que je

devois peut-être Accepter ce parti de prier Dieu en cette manière, sans penser qu'on prendroit avantage sur moi de cette promesse.

M. l'Archevêque me demanda donc ce que je voulois faire. Je lui dis que je croyois pouvoir lui promettre que je me mettrois devant Dieu dans la disposition qu'il demandoit, puisque la Mere Agnès l'avoit fait. „Mettés-le donc, me dit-il, „ sur la Lettre de la Mere.” Je le fis, quoiqu'avec peine, ne connoissant pas trop en quoi consistoit ma disposition. J'avois, ce me semble, quelque sureté pour le faire, en suivant l'exemple de la Mere Agnès. Je n'eus pas aussi le temps d'y tant penser, parce que M. de Paris étoit présent. J'écrivis donc sur la Lettre de la Mere (que je promettois sincèrement d'être dans les sentiments qui étoient exprimés dans cette Lettre à l'égard de la signature.) Il ne fut pas trop satisfait de ce que j'avois mis, il auroit souhaité que je me fusse expliquée autrement, mais c'étoit une affaire faite. Il me dit aussi que j'avois bien mal écrit, que je le faisois fort bien quand je voulois, & qu'il voyoit bien que je ne faisois pas cela trop volontiers. Il disoit tout cela en riant, étant ce jour-là en belle humeur. Je lui dis que tout ce qui regardoit la signature me faisoit peur. Il y a bien de quoi, répliqua t'il.

Relation de la Cap- se de la Révérende M. Marie Dorothée de l'Incarnation.

LXXI. Elle signe au bas de la Lettre de la Mere Agnès sa promesse de l'indifférence.

Il me parla beaucoup, dans cette Visite, pour me porter à la signature simple, en m'alléguant ses raisons ordinaires. Il parla aussi de M. Arnauld, selon sa coutume, c'est à dire, avec beaucoup d'aigreur, & dit qu'il faisoit autant d'estime de ceux qui ne vouloient pas croire le fait de Jansenius, après que le Pape l'avoit décidé, que des Ariens & des autres hérétiques condamnés par le Concile de Trente. Il ajouta: que ces Messieurs avoient d'étranges opinions sur la Grace; qu'ils n'avoient eu garde de nous les expliquer, de peur de nous faire connoître leur mauvaise Doctrine; qu'il vouloit que je lui promisse d'entendre les personnes qu'il vouloit m'envoyer pour m'instruire sur cette matière, qu'il seroit lui-même de ce nombre, & que comme je n'avois entendu qu'une partie jusqu'à cette heure, il ne désespéroit pas que je ne pusse être persuadée du contraire; qu'il arrivoit souvent en Sorbonne que des Docteurs qui avoient été les plus persuadés d'une opinion, quand ils n'avoient entendu qu'une partie, s'en détachent lors qu'ils avoient ouï les raisons contraires. J'eus bien peur de m'être engagée à écouter les personnes qu'il devoit m'envoyer, n'ayant point répondu lorsqu'il m'en parla; je craignois de m'exposer à leur séduction. Mais Dieu qui vouloit me préserver de ce danger n'a pas permis que j'aie vu personne depuis cette Visite. Il ne me fit point de reproches sur le refus que j'avois fait de signer après avoir pris la peine de venir exprès pour m'y engager. Il parla de l'Apologie que l'on avoit faite pour nous, & où il étoit fait une mention peu honorable de lui, ce dont, disoit-il, il ne se foucioit guères; que cela ne l'égratignoit pas

LXXII. Sa conversation avec M. de Paris.

Relation de la Cap. de la Révérende M. Marie Dorothée de l'Incarnation.

pas. Ensuite il se mit à déplorer l'état de l'Eglise & à se plaindre de toutes les peines que cette affaire lui donnoit; qu'il n'avoit point de repos; qu'il se tuoit; qu'il prévoyoit qu'avant qu'il fut deux ans l'on verroit arriver des choses horribles; enfin que ce qui le chagrinoit le plus étoit de voir de bonnes Religieuses à la tête de tout cela. Il me dit encore sur les conditions qu'il demandoit pour me permettre la communion: „Ne me trompés pas.” Je lui répondis, que je n'en avois pas le dessein, & que m'envoyant à Dieu pour connoître sa volonté, il ne me pouvoit tromper. Il me dit que c'étoit à Dieu véritablement qu'il m'envoyoit, & que je m'adressasse à lui avec une grande humilité; il accompagna ces dernières paroles d'un geste qui y avoit rapport. Il ajouta que si je ne voulois pas signer après le temps donné pour cela, il faudroit bien qu'il obéit aux ordres du Pape, & qu'il me jetteroit dans le grand, je crois qu'il vouloit dire dans le grand nombre de nous, qu'il prévoyoit bien qui ne signeroit jamais. Il ne parloit plus par menaces, mais de sang froid, ce qui faisoit mieux sentir ce que nous aurions à souffrir dans la suite. Il me parla ce jour-là fort doucement & avec bonté, & m'appellant *sa pauvre enfant* & me priant de signer, d'une manière qui ne convenoit point à une personne de sa condition & de son rang, puis qu'il disoit qu'il m'en conjuroit en se mettant à mes pieds. Je fus si surprise de ce discours, que je n'y répondis que par un grand étonnement.

LXXIII. Elle lui demande le Vicaire de St. Médard pour Confesseur.

Je lui demandai un Confesseur. Il s'informa lequel je désirois. Je lui nommai le Vicaire de St. Médard. Je ne puis assez admirer la providence de Dieu sur moi de m'avoir fait connoître cet Ecclésiastique, car j'aurois été étrangement embarrassée pour en demander un autre, étant bien assurée que l'on m'auroit refusé ceux en qui j'avois confiance. Je le demandai donc, en disant que je l'aimois autant qu'un autre; d'autant plus que M. Chamillard m'avoit assurée que l'on offroit ce Confesseur à celles de nos Sœurs qui le désiroient. Je disois tout cela d'une manière assez indifférente, de peur que l'on ne crut que je le souhaitois préférablement à tout autre, comme il étoit vrai, & qu'on ne me le refusât par cette raison. M. de Paris me dit, que ce Vicaire n'étoit pas content de moi. C'est que dans le rapport qu'il lui avoit fait de sa Visite, il lui avoit dit apparemment qu'il m'avoit trouvée dans de mauvaises dispositions, & qu'il n'avoit pu rien gagner sur moi pour la signature. Cependant il promit de me l'envoyer, ajoutant, comme s'il eut eu quelque défiance de lui: „Mais que vous a-t'il dit, lorsque vous lui avés parlé? Des choses horribles, lui dis-je, toutes les peines qu'encourent ceux qui ne signeroient pas.” Il releva beaucoup ces paroles, que j'avois rapportées exprès pour lui cacher le reste de notre Entretien.

La Mere Supérieure lui demanda si je commu-

nierois plus d'une fois, ce qui me surprit & me choqua tout à fait. Cette bonne Mere témoignoit par là n'être pas trop aisé que M. l'Archevêque me permit de communier. Elle n'étoit pas aussi fort contente de la manière avec laquelle j'avois traité l'affaire de l'indifférence, qu'elle m'a reprochée plus d'une fois. Elle disoit que j'avois eu la permission de communier à trop bon marché; que la patience de M. l'Archevêque étoit admirable, de ne m'en avoir pas fait faire davantage. Je crois que ce Prélat ne le voulut pas, afin de me mieux tromper & de ne pas donner lieu au soupçon dans la crainte que je ne me dédissse. Il lui répondit que je communierois autant qu'elles, & demanda combien elles le faisoient: à quoi elle répondit ce qu'elle voulut. Mais soit par ses façons, soit par ses discours; car je ne me souviens pas de tout ce qu'elle dit, elle fut causé que M. l'Archevêque dit que le Confesseur en ordonneroit selon que je serois disposée à signer; puis il ajouta: qu'il me l'accorderoit pour un mois, & qu'il viendrait lui-même pour voir le profit que j'en ferois par rapport à la signature. J'avoué que je fus fort humiliée du procédé de cette Mere, qui apparemment eut bien voulu être ma directrice sur l'usage de la Sainte communion.

Relation de la Cap. de la Révérende M. Marie Dorothée de l'Incarnation.

LXXIV. La Supérieure veut faire régler les communions.

M. l'Archevêque voulut se charger lui-même d'envoyer le Confesseur, parce qu'il étoit bien-aisé de lui parler auparavant. Mais quinze jours se passèrent sans que j'en entendis parler, soit que le Prélat l'eût oublié, ou qu'il l'eût fait à dessein. Voyant cependant qu'il ne l'envoyoit point, je commençai à me mettre en peine; je ne sçavois que penser de ce retardement; je m'imaginai que cet Ecclésiastique ne vouloit peut-être pas venir, & qu'il étoit fâché de la démarche que j'avois faite après lui avoir protesté que je ne signerois jamais. Je pensois aussi que M. de Paris ne se mettoit pas beaucoup en peine de me l'envoyer, qu'il lui suffisoit d'avoir ce qu'il avoit demandé; qu'il profiteroit pour tourmenter celles de nos Sœurs qui ne vouloient pas promettre la même indifférence. Sur cela il me vint un scrupule & une crainte terrible d'avoir offensé Dieu dans cette occasion; & cette frayeur me troubla & m'affligea si fort, qu'elle me réduisit dans un état pitoyable. Je me chagrinois encore de ce que je ne pouvois m'éclaircir & trouver le moindre soulagement dans cette peine, qui a été encore plus grande que celle que j'ai soufferte lorsque j'attendois M. de Paris pour la signature de son *Formulaire*. Je ne sçavois que faire, en cette occasion, où j'ai éprouvé plus que je ne l'avois encore fait, la dureté & l'extrémité de ma prison, ne pouvant ni parler à personne, ni supporter la vue de ma faute, qui peut-être me séparoit de Dieu; ce qui me réduisit dans un tel état, que je me faisois peur à moi-même, & que je me voyois prête à tomber dans le désespoir. Cela m'obligea, voyant que

LXXV. Elle est au désespoir d'avoir promis l'indifférence.

Relation ma peine étoit plus forte que moi, de faire ce de la Cap. que j'avois entendu dire d'un Hermite, qui après de la Ré- avoir commis un crime fut tenté de désespoir, vérende & qui, pour tromper le Démon qui le tentoit, M. Marie se dit à soi-même qu'il n'avoit pas fait de crime, Dorothée & se conduisit à son ordinaire. Je me souviens de l'incarnation. que dans une occasion M. Singlin m'avoit rapporté cet exemple. J'exposai ma peine & ma crainte à Dieu, & le pria qu'il me permit de faire le même usage de cette faute, que je ne pouvois voir sans un trouble extrême, & qui me mettoit dans une telle extrémité, que je ne pouvois répondre de ce qui me pouvoit arriver.

LXXXVI.
Elle écrit à M. l'Archevêque pour avoir le Confesseur qu'il lui avoit promis.

Je fus un peu plus en repos, & ma faute me paroissoit moins considérable, quand je la regardois d'un certain côté. J'avois néanmoins l'Esprit toujours agité, & je souhaltois extrêmement de voir M. le Vicair de S. Médard. Je croyois cependant qu'il falloit attendre ce que feroit M. l'Archevêque, & que de le presser là-dessus, ce seroit peut-être prévenir le temps que la providence avoit marqué. Je me désois beaucoup de M. l'Archevêque, & j'en témoignai quelque chose à la Sœur OEconome, à laquelle je disois quelquefois quelques mots. Elle ne manqua pas d'en parler à la Mere, qui entra dans ma peine & m'offrit d'écrire à M. l'Archevêque pour le faire ressouvenir de sa parole. Mais je la remerciai, ne voulant pas faire paroître trop d'empressement. Cependant comme je vis que cela dureroit trop long-temps, je crus que je ne ferois pas mal d'écrire à M. l'Archevêque, & de lui représenter le besoin que j'avois de voir quelqu'un; que s'il souhaltoit encore sçavoir ma disposition présente, il pourroit l'apprendre de celui qu'il auroit la bonté de m'envoyer, & qui sçauroit mieux l'en informer que je ne pourrois le faire moi-même. Ma Lettre produisit son effet. Il envoya aussitôt chercher le Vicair de S. Médard à qui il montra la Lettre de la Mere Agnès, que j'avois souscrite. Ce bon-Prêtre en fut content, & la trouva admirable; elle l'est en effet, & elle n'a rien de mauvais que l'abus qu'on en a fait. La Mere m'a dit comme elle l'entendoit; c'étoit le sens dans lequel j'avois promis cette indifférence, & je n'y voyois aucun mal. Mais il étoit difficile de deviner l'intention de ceux qui nous la demandoient, pour s'en garantir.

LXXXVII.
Elle se confesse au Vicair de St. Médard, qui lui fait communion.

J'eus une grande joie lorsque l'on me vint avvertir que ce vertueux Ecclésiastique m'attendoit au Parloir, où il avoit déjà vu la Mere à qui il avoit montré son ordre. C'étoit le Samedi 20 de Juin 1665. Je lui dis toutes mes peines, & il m'assura que je n'avois pas mal fait de suivre l'exemple de notre Mere. Je lui représentai que je ne pouvois me mettre devant Dieu dans les dispositions que M. l'Archevêque m'avoit demandées, ni rester en suspens sur la signature, étant persuadée qu'au moins l'on couroit risque d'offenser Dieu en signant. Il m'éclaircit sur tous mes doutes, & me

dit de ne me point inquiéter, & que si je n'avois Relation pas changé de disposition, lorsqu'il seroit temps de la Cap. de parler, je le dirois franchement. Enfin il me de la Ré- mit hors de peine, me confessa & me dit de com- vérende munier le Lendemain, & dans la suite selon ma M. Marie dévotion. C'étoit le 21 de Juin, justement à la Dorothée de l'incarnation. fin des dix mois qui s'étoient écoulés depuis que M. l'Archevêque nous avoit privées des Sacre- ments le 21 d'Août 1664. Je communiai encore le jour de Saint Jean Baptiste pour la seconde & dernière fois.

Je m'étois occupée, en attendant cet Ecclésiastique, à mettre sur le papier bien des choses dont LXXXIII. Elle lui confie des papiers pour les amis de Port Royal. je voulois me souvenir pour lui en parler, & en tr'autres, toutes les raisons pour lesquelles je m'étois rendu à ce que l'on avoit exigé de moi. J'avois aussi transcrit un petit écrit que j'avois fait sur les demandes de M. l'Archevêque, & diverses autres choses dont je m'étois avisée de lui parler. C'étoit une espèce d'Agenda. Dans le temps que cet Ecclésiastique me disoit des Nouvelles de tous nos amis, & que je l'écou- tois avec beaucoup de plaisir, il me vint en pensée que je devois leur donner aussi des mien- nes. J'aurois bien voulu leur écrire: mais de retourner à notre Cellule pour le faire, & de revenir ensuite au Parloir, c'étoit donner du Soupçon aux surveillantes. Je me contentai donc, re pouvant faire mieux, de prier M. le Vicair de leur apprendre ma situation & ma disposition présente, & je lui passai tous ces brouillons pour les leur communiquer. Il voulut bien s'en charger, & il s'en est acquitté à merveille. Ces Messieurs, qui n'avoient pas entendu parler de moi depuis que j'étois entrée dans cette Maison, sinon par le bruit qui avoit couru que je devois signer, eurent la bonté de s'intéresser à ma situation.

Je priai encore M. le Vicair de parler pour moi à M. l'Archevêque, à qui il alloit rendre LXXIX. Ce Vicair parle efficacement pour elle à M. de Paris. compte de sa commission. Je lui donnai toute liberté de se servir de ce que je lui avois dit de plus secret, pour le persuader qu'il m'étoit absolument impossible de rien faire pour la signature. Il me le promit, en m'assurant qu'il parleroit de la bonne sorte. Il le fit en effet, & il lui représenta avec force toutes mes peines de conscience, disant qu'il en avoit été touché jusqu'aux larmes quand je les lui avois exposées; que j'étois en danger de tomber malade, & même de souffrir quelque dérangement dans l'Esprit, ayant une crainte excessive d'offenser Dieu en signant. Je lui avois demandé s'il ne s'apercevoit point que mon Esprit fut un peu dérangé, croyant sentir quelque chose d'extraordinaire après avoir souffert de si grandes angoisses. Il sourit & me dit, qu'il ne voyoit point cela, mais bien que j'étois en danger d'avoir une grande maladie, & que ma tête pourroit souffrir par des vertiges. Je lui dis qu'il me

Relation de la Cap. de la Réverende M. Marie Dorothee de l'Incar-nation.

prenoit souvent des étourdissements qui en pour-roient bien être les avant-coureurs. Je lui dis aussi que j'avois été réduite à demander à Dieu plusieurs fois qu'il me fit perdre ou la vie, ou l'Esprit, afin de n'être plus en état de l'offen-fer par la signature qu'on me demandoit, & pour laquelle j'étois si fort persécutée. Cela lui fit pitié, & il me promit d'en parler à M. l'Archevêque, comme il fit, en sorte que ce Prélat lui témoigna en avoir de la peine, & qu'il demanda, comme s'il l'eut ignoré après ce que je lui en avois écrit tant de fois, s'il étoit vrai que je souffrisse tant. Il le pria de faire tout ce qu'il pourroit pour ma consolation, & de me venir voir autant qu'il le jugeroit nécessaire & que je le désirerois, quand même ce seroit tous les jours, & qu'il me dit de ne me mettre point en peine, que je priasse Dieu pour lui, & qu'il m'enverroit bientôt à *Port-Royal des Champs*.

LXXX. Il lui apporte les réponses de ces Messieurs.

Ce bon Prêtre revint au bout de huit jours, & m'apporta les réponses de ces Messieurs, qui après avoir débrouillé mes papiers & vu la manière dont j'avois signé *l'indifférence*, auroient fort souhaité que je n'eusse point pris de part à cette affaire; qu'ils avoient bien compris que mon intention n'étoit pas d'être indifférente de signer ou ne pas signer simplement le *Formulaire*, mais seulement de n'être pas dans l'entêtement que l'on nous imputoit (de ne vouloir pas faire une chose qui seroit faisable.) Ils me marquoient la manière dont je devois m'expliquer avec M. l'Archevêque, afin que l'on n'abusât pas de ce que j'avois promis pour maltraiter mes Sœurs. Ils ajoutoient, que l'on donneroit le même avis à la Mere *Agnès*, si l'on trouvoit quelque voie pour le faire sûrement; qu'elle avoit cessé de communier, ayant sçu que l'on se servoit de ce prétexte pour tourmenter nos Sœurs qui ne vouloient pas faire ce qu'elle avoit fait; & qu'elle avoit dit qu'elle vouloit demeurer privée de la communion, puisqu'elles l'étoient; & qu'elle ne se sépareroit jamais d'avec elles. Dieu me fit la grace d'entrer pleinement dans les vûes de ces Messieurs, & de faire ce qu'ils me conseilloyent. C'est en cette rencontre que j'ai eu sujet d'admirer la conduite de la providence de Dieu sur moi, de m'avoir procuré la Visite de cet Ecclésiastique. Car dans les peines que j'avois eues sur cette affaire de *l'indifférence*, je courais risque de me jeter dans quelque extrémité qui auroit eu des suites facheuses sans ce secours. Je voyois aussi la différence qu'il y avoit entre ces personnes charitables & éclairées, & celles que j'avois vûes, & celui même qui m'avoit dit que j'avois bien fait.

LXXXI. Sa reconnaissance envers Dieu.

Ce bon Ecclésiastique m'apprit aussi ce que M. l'Archevêque lui avoit dit de me dire, & m'assura qu'il lui avoit parlé d'une manière qu'il n'at-tendoit rien de moi pour la signature, ce qui me satisfisoit tout à fait, aussi-bien que l'espérance d'aller bientôt à *Port-Royal des Champs*. Je com-

mençai dès ce jour à respirer & à n'avoir plus d'angoisses ni de peines. Je n'eus plus qu'à re-mercier Dieu de la conduite de sa providence sur moi pour tous les secours qu'il m'avoit donnés dans le temps où j'en avois eu plus de besoin, & par une voie que je n'eusse jamais osé espérer. Je me trouvai d'autant plus obligée à l'en remercier & à lui témoigner une reconnaissance qui doit durer autant que ma vie, que j'étois, lorsque tous ces secours me sont venus, dans un état que je voudrois pouvoir exprimer & faire sentir mieux que je ne fais, quoique je croie devoir en dire ce que je pourrai à la gloire de sa grace, & pour me servir de preuve, aussi-bien qu'à tous ceux qui verront cette Relation, que Dieu est véritable dans ses promesses & qu'il n'abandonne jamais ceux qui mettent toute leur espérance en lui. Il a permis que j'aie été réduite dans un état d'abandon de toute sorte de secours pendant un si long-temps, & sans en attendre ni en espérer de personne tant que j'aurois refusé de signer; & cet état m'étoit si pénible, lors que je le regardois en lui-même & dans ses suites, que je croyois qu'il étoit impossible que je ne mourusse de cette peine, ou que je n'en perdusse l'esprit, avant qu'il fut temps de dire ma résolution sur la signature du dernier *Formulaire* du Pape. Cependant dans cette vuë si pénible de mon état présent & à venir, Dieu m'a soutenuë par l'espérance seule en sa miséricorde, & par la foi qu'il me donnoit qu'il n'abandonneroit jamais ceux qui mettoient leur ferme espérance en lui. Quand cette pensée ne m'étoit pas présente, je me trouvois dans un état de peine tout autre. J'avois mis au bas de notre Crucifix ces paroles de l'Ecclésiastique 33: 1. *Timenti Dominum non occurrent mala, sed in tentatione Deus illum conservabit & liberabit à malis.* Je lisois cette sentence pour me consoler & me fortifier dans ma peine, & par la grace de Dieu elle a toujours produit en moi ce double effet.

Aussitôt que j'eus lu les Lettres de nos amis, je me mis à penser comment je pourrois faire ce qu'ils me conseilloyent, ayant une grande envie de me rendre à leurs avis pour réparer la faute que j'avois faite. J'avois assez de peine d'en trouver les moyens, de peur de donner du soupçon à mes hôtes, d'autant plus que le Confesseur que je voyois étoit notre ami particulier, & qu'il entroit fort dans mon sentiment. Il plut à Dieu de me donner quelque ouverture pour réussir dans mon dessein. La Supérieure m'étant venue voir, me dit que la Mere *Agnès* avoit prié M. l'Archevêque de nous envoyer avec elle à *Port-Royal des Champs* pour y conférer sur ce que nous aurions à faire touchant la signature du nouveau *Formulaire*, & que ce Prélat y consentoit, ne voulant pas que notre entrevuë se fit au Monastère de *Paris*, parce que les Sœurs qui avoient signé étant en repos, il ne falloit pas les aller troubler. Elle me demanda si je n'étois pas de l'avis de la Mere *Agnès*, &

Relation de la Cap. de la Réverende M. Marie Dorothee de l'Incar-nation.

LXXXII. Elle pense à réparer sa faute.

Relation de la Cap. de la Révérende M. Marie Dorothee de l'Incarnation. si je ne serois pas toujours ce qu'elle seroit. Je lui dis que je serois toujours du sentiment de la Mere, & qu'elle étoit la personne du monde pour qui j'avois plus de respect & d'affection; & qu'excepté la signature (ce que je croyois qu'elle supposoit) je la suivrois en tout & partout. Elle parut bien-aîsée de cette réponse, & moi je ne sçavois à quoi tendoit son discours, car il me paroissoit qu'elle avoit ordre de sçavoir mon sentiment, sans faire semblant de rien. Cet Entretien avec la Mere me causa bien de la joie. Environ ce temps-là il m'étoit venu une envie tout à fait grande d'être avec quelqu'une de mes Sœurs, ne pouvant à ce que je croyois, porter plus long-temps la peine d'être seule dans les agitations que j'avois eues. J'avois oui-dire quelque chose qui me donnoit lieu de l'espérer. J'offris à Dieu ce désir par les mérites de la Sainte Vierge, & je lui promis de dire tous les jours neuf fois le *Magnificat*. Cette nouvelle eut tout l'effet que je pouvois désirer, car je sortis de Sainte Marie le Vendredi dans l'Octave de la *Visitation*, & le lendemain je fus réunie avec mes Sœurs.

LXXXIII. Quelque temps auparavant Mademoiselle de La-moignon m'avoit dit devant la Mere Supérieure que la Mere Agnès avoit envie de demander à M. l'Archevêque que ma Sœur Angelique de St. Jean, ma Sœur Anne Eugénie & moi puissions nous voir à Sainte Marie du Fauxbourg, où elle étoit, pour conférer ensemble. La Mere pour cette fois rejeta cette Proposition, disant que cela ne serviroit qu'à nous fortifier les uns les autres. Elle ne se trompoit pas, c'étoit bien mon intention, lors que je verrois la Mere, d'en tirer cet avantage. Mais j'étois bien fâchée que cette Mere Supérieure fut d'un sentiment contraire, craignant que son opposition ne fit changer ceux qui devoient agir dans cette affaire. Quand elle me parla donc de nouveau d'aller à Port-Royal avec la Mere Agnès, je vis bien qu'elle étoit changée, car elle me dit qu'elle en étoit bien-aîsée, sans doute parce qu'elle avoit perdu l'espérance que je signasse jamais, & que c'étoit le moyen d'être débarrassée de moi, ce que je lui dis en riant. Elle m'avoua qu'elle aimoit bien que chacun demeurât chez soi; je l'assurai que je l'aimois pour le moins autant qu'elle. Comme je lui demandois des nouvelles de cette affaire, un jour que je la trouvai de bonne humeur, elle me dit en général qu'il y avoit des difficultés; que nos Sœurs ne vouloient pas consentir à ce voyage, & n'entroient point dans le sentiment de la Mere Agnès. Il me vint en pensée qu'elles croyoient peut-être que la Mere s'étoit affoiblie sur la signature en conséquence de l'indifférence qu'elle avoit promise; & comme il y avoit long-temps que j'avois envie de réparer ma faute en m'expliquant avec M. l'Archevêque & avec elle-même, puisqu'elle avoit été présente lorsque je l'avois faite, je lui dis que j'avois bien prévu que nos Sœurs n'ayant point voulu suivre

l'exemple de la Mere, elles me croiroient coupable d'une grande faute; que mon dessein étoit d'en écrire à M. l'Archevêque. Elle me pria de ne le pas faire, de peur qu'il ne trouvât mauvais qu'elle m'eût dit cette nouvelle. Je ne le fis point pour ne lui pas faire de peine. Quelque temps après elle me dit que nos Sœurs faisoient toujours difficulté de se rendre, & que la Mere Agnès leur avoit écrit, mais que ce n'étoit pas pour ce que je pensois. Enfin ne sçachant quelles pouvoient être leurs raisons, je ne laissai pas de dire à la Mere que j'approuvois leur conduite, & que je ne me séparerois jamais de la Communauté.

Ne pouvant omettre la communion le jour de St. Pierre & de St. Paul, comme j'avois fait les autres fêtes qui étoient arrivées depuis la St. Jean, sous prétexte de quelque incommodité, je dis à la Mere la peine que j'avois de n'avoir pas expliqué clairement ce que je pensois sur l'état d'indifférence que j'avois promis, & que je ne pouvois me résoudre de communier que je n'eusse auparavant écrit à M. l'Archevêque. Elle me parla bonnement cette fois, & voulut me relever de ce scrupule par quelque explication favorable: mais comme je ne pouvois m'en contenter, elle se rendit à mes raisons & s'offrit d'envoyer ma Lettre. Elle m'avoit dit quelques jours auparavant que nous partirions dans deux jours pour aller à Port-Royal des Champs, ce qui fut pour moi un nouveau motif d'écrire à M. l'Archevêque avant mon départ, pour le remercier de ce qu'il m'avoit fait dire par M. le Vicaire de St. Médard. Voici la Lettre que je lui écrivis le 30 Juin:

MONSEIGNEUR,

„ J'ai reçu avec une vive reconnoissance les
 „ témoignages de bonté & de charité que Votre
 „ Grandeur m'a fait donner par M. le Vicaire,
 „ aussi-bien que la promesse de m'envoyer bientôt
 „ à Port-Royal des Champs. La Mere Supérieure
 „ m'ayant dit que ce seroit sur la fin de cette
 „ semaine, j'ai cru qu'il étoit de mon devoir de
 „ me donner l'honneur d'en faire mes très-hum-
 „ bles remerciements à Votre Grandeur, & de
 „ lui demander sa bénédiction pour faire ce vo-
 „ yage & rentrer dans la pratique de nos obser-
 „ vances, dont il y a si long-temps que je suis
 „ privée; & en même-temps d'apprendre à Vo-
 „ tre Grandeur, comme elle le souhaite, la dis-
 „ position où je suis. M'étant mise devant Dieu,
 „ autant que je l'ai pu, dans l'état que vous m'a-
 „ vés commandé, Monseigneur, pour connoître
 „ ce à quoi je m'étois engagée par la promesse
 „ que j'avois faite à Votre Grandeur, j'ai eu peur
 „ qu'elle n'ait pas bien pris ma pensée, qui n'a
 „ jamais été d'être indifférente à signer simple-
 „ ment le Formulaire; car non seulement je n'ai
 „ jamais cru le pouvoir faire en conscience, mais

Relation de la Cap. de la Révérende M. Marie Dorothee de l'Incarnation.

LXXXIV. Elle s'abstient de communier.

LXXXV. Elle écrit à M. l'Archevêque pour lui expliquer en quel sens elle a promis l'indifférence.

Relation
de la Cap.
de la Ré-
vérende
M. Marie
Dorothee
de l'Incar-
nation.

je n'ai jamais eu intention
dans quelque situation que je me sois trouvée,
d'avoir cette indifférence, & par conséquent
de la promettre. J'ai cru, Monseigneur, être
obligée de m'en expliquer à Votre Grandeur,
afin qu'elle ne croie pas que j'ai été assez mal-
heureuse pour la tromper. Je suis si éloignée
de le vouloir faire, que je ne veux pas profiter
davantage de la grace que Votre Grandeur
m'a accordée, qu'elle ne sçache auparavant en
quelle disposition je l'ai acceptée. Je n'ai plus,
dis-je, osé communier, depuis que j'ai eu cer-
te crainte, & je ne le ferai point, jusqu'à ce
que je sois assurée que Votre Grandeur ait
bien connu mon intention, & que je sçache ce
qu'il lui plaira que je fasse après qu'elle aura vu
mon explication. Car quoique j'estime cette gra-
ce plus que ma vie, je ne veux néanmoins l'obte-
nir que par des voies justes & véritables, & je
sçai que c'est l'intention de V. G. qui m'a com-
mandé de ne rien faire que de sincère. Je la
Supplie donc de croire que c'est dans toute la
sincérité de mon cœur que j'ai l'honneur de
lui développer ma pensée telle que je l'ai tou-
jours eüe, & de l'assurer du profond respect
&c. . . .

LXXXVI.
Elle n'en re-
çoit point de
réponse.

Je portai à la Mere cette Lettre toute ouverte,
afin qu'elle fut persuadée, en la lisant, que j'agis-
sois sincèrement, & qu'elle fut détrompée de la
créance qu'elle avoit que j'avois promis l'indiffé-
rence. C'étoit aussi dans le dessein qu'elle dé-
trompât tous ceux à qui elle l'avoit dit, car cette
bonne Mere voit beaucoup de monde, *Jesuites*,
Prêtres de la Mission, & autres devots de ces Pe-
res, outre qu'elle est en relation avec les princi-
pales Mères de son Ordre. Ma Lettre fut mal-
heureusement portée à l'Archevêché dans le temps
que M. l'Archevêque n'y étoit pas. Je n'en ai
point eu de réponse, sinon que M. du Saugey
quelque-tems après que nous fûmes arrivées ici,
dit à la Mere Prieure qu'il avoit pouvoir de Con-
fesser la Mere *Agnès* & d'autres, dont j'étois du
nombre. Mais on n'a pas jugé à propos d'aller
à lui. Il dit aussi que les mêmes pouvoient com-
munier, ce qu'elles n'ont pas fait non plus que
moi. La Mere Supérieure m'avoit dit, avant
que de partir, que M. de Paris avoit sûrement
reçu ma Lettre, ce qui me mit en repos, ayant
satisfait à ma conscience.

LXXXVII.
Son Entre-
tien avec l'E-
vêque d'E-
vreux.

Le jour de la *Visitation de la Sainte Vierge* la
Mere Supérieure me dit que M. l'Evêque d'E-
vreux, qui devoit passer toute la journée chez
elles, avoit envie de me voir. Je lui répondis
qu'il me faisoit trop d'honneur. Elle me fit l'é-
loge de ce Prélat, & je l'écoutai sans la contred-
ire. Je me souvenois cependant qu'on m'avoit
dit qu'il nous étoit fort opposé, mais on ne me
l'avoit pas dépeint tel qu'il étoit. La Mere m'a-
yant témoigné que je lui ferois plaisir de le voir,
& que l'Ordre de la *Visitation* lui avoit de gran-

des obligations, je ne me fis pas prier davantage,
& je fus le saluer à la grille. J'avois l'Esprit assez
libre, & je n'étois plus abbatué de tristesse com-
me je l'avois été, ayant chassé toute crainte &
toute inquiétude. Ce Prélat, après les premiers
compliments, commença par me dire que la M.
lui avoit parlé de mes doutes sur ce qui s'étoit
passé à Rome au sujet de la condamnation des cinq
Propositions; qu'il venoit tout présentement de
Rome, où il avoit entretenu le Pape sur cette af-
faire; que tout s'étoit passé dans les règles & dans
toutes les formes ordinaires, & qu'on n'avoit rien
fait qu'après bien des prières & des jeunes. Je
ne me souviens pas de tout ce qu'il me dit dans
cet Entretien, qui dura une heure entière. Mais
je n'ai pas oublié que le Saint Esprit, selon lui,
conduit tellement le Pape en ces fortes d'affai-
res, qu'il ne manque jamais de prononcer un
jugement équitable. Il m'en rapporta un exem-
ple, dont je me souviens encore: qu'ayant à
parler au Pape de quelque affaire, il l'avoit trou-
vé fort prévenu contre, mais qu'une personne
(c'étoit un Religieux ce me semble) lui avoit
dit d'avoir patience, que le Pape étoit homme,
& par conséquent capable de se laisser préve-
nir, mais qu'il verroit, lorsqu'il seroit temps de
prononcer sur cette affaire, que le Saint Esprit
l'éclaireroit; ce qui arriva comme il lui avoit
dit, & il décida en faveur de la justice. Il
ajouta, qu'il y en avoit encore plusieurs exem-
ples; & que pour l'affaire de *Fanjenius*, le Pape
lui avoit dit qu'il avoit éprouvé en cette occa-
sion l'effet de la promesse de Dieu. Il me de-
manda les raisons pour lesquelles je ne voulois
point signer. Je lui dis que je ne pouvois faire
un mensonge, un parjure, un jugement témé-
raire, ni porter un faux témoignage. Il me dit
que j'accusois donc le Pape & mon Archevê-
que de commettre ces crimes, ou de me les
conseiller. Je lui répliquai que je ne jugeois
point de leurs intentions, mais que je croyois
ne pouvoir faire sans crime ce qu'ils me com-
mandoient. Il insista fort sur ce que je crai-
nois de juger un homme, pendant que je ju-
geois le Pape & les Evêques. Il me dit bien
des choses avec beaucoup de chaleur & d'ai-
greur pour me persuader de l'obligation que
j'avois d'obéir. Il me cita des Conciles, des
Canons, des Décrets des Papes, & je ne sçai
qu'il encore. Je l'écoutois sans rien dire, mais
non sans souffrir. Je crois que mon silence l'obli-
gea de me dire qu'il voyoit bien qu'il ne pour-
roit me persuader par la Doctrine, & qu'il ai-
moit mieux me parler plus familièrement. Je
lui dis que je n'entendois rien à tous ses rai-
sonnements, & que j'étois fort ignorante. Il
me parla ensuite indignement de M. l'Evêque
d'Ypres, en disant qu'il avoit corrompu la Doc-
trine de Saint *Augustin* & détruit la foi, qui nous
apprend qu'il y a un Dieu, puisqu'il lui ôtoit
la

Relation
de la Cap.
de la Ré-
vérende
M. Marie
Dorothee
de l'Incar-
nation.

Relation de la Cap. de la Révérende M. Marie Dorothée de l'Incarnation. la miséricorde. Il est vrai, (ajouta t'il) qu'il a soumis son Livre au Pape, mais c'est à sçavoir s'il l'a fait bien sincèrement, cependant il faut le croire, puisqu'il le dit, quoique de six-vingts Evêques qu'il y a en France, il y en ait cent qui en doutent." Il dit encore que nous n'avions point de Saints dans notre parti, ce sont ses termes; que pour eux ils avoient Saint François de Sales, feu M. l'Evêque de Pamiers, M. Vincent, M. Ollier, qui sont des plus Saints: que la divine providence avoit toujours fuscité des Saints en même-temps qu'elle avoit permis qu'il y eut des Hérétiques, afin de combattre leur nouvelle Doctrine: que pendant que M. d'Ypres faisoit son méchant Livre en Flandre, St. François de Sales combattoit en Savoye sa mauvaise Doctrine dans le Livre de l'amour de Dieu, & dans les autres qu'il a composés; qu'on a fait un extrait de ses Ouvrages pour faire voir l'opposition de la Doctrine de Saint François de Sales d'avec celle de Jansenius; que ce petit Livre se vendoit dix sols; que St. François de Sales avoit fait quantité de miracles, au lieu que nous n'avions point de Saints qui en fissent. Je m'avisai, je ne sçai comment, d'ouvrir la bouche, que j'avois toujours eue fermée, pour lui dire que Madame la Douairiere d'Orleans avoit assuré que M. d'Ypres avoit fait des Miracles. Mais il m'en fit repentir aussitôt, en me disant avec emportement & une espèce de fureur, que ces Miracles étoient aussi faux que ceux de Saint François de Sales étoient véritables. La colére où je le vis me fit souvenir qu'on m'avoit dit que ce Prélat étoit violent & emporté. En effet je ne pouvois rien dire qui ne le fâchât furieusement, il ne parloit que dans des transports de colére.

LXXXVIII. Suite du même Entretien. Il dit encore que ces Messieurs de la morale Sévère n'étoient pas sévères à eux mêmes; qu'ils faisoient bonne chère, pendant qu'ils condamnoient tout le monde; qu'on ne les voyoit point dans les Missions, ni dans aucune œuvre de charité pour le prochain; que M. Singlin qui prêchoit la Pénitence aux autres, ne la pratiquoit pas trop bien; qu'il se faisoit debotter par un gentilhomme, qui lui donnoit aussi sa chemise. Je ne mets point ici le fait tel qu'il me le conta, non seulement parce qu'il ne le mérite point, mais parce qu'on a écrit ailleurs ces sortes de contes. Que ces Messieurs attiroient le monde à eux à force d'Argent; que M. Singlin avoit offert aux Ursulines de Magny une somme considérable, si elles vouloient se mettre sous sa conduite; que ces bonnes Religieuses avoient rejeté ses offres avec horreur, préférant leur pauvreté, qui est grande, à ces malheureuses maximes, dont on vouloit les endoctriner, & que Dieu pour récompense de leur fidélité les avoit fait assister par M. de Saxeux. Il me raconta bien d'autres Histoires des prétendus Jansenistes, qu'il traitoit d'Hy-

poctites; & pour prouver leur Hypocrisie il me dit, qu'étant un jour en Compagnie à une Maison de Campagne où il y avoit un de ces Messieurs Jansenistes, on servit la Collation, & l'on pria ce Monsieur de la faire avec les autres; qu'il s'en excusa, en disant qu'il ne mangeoit point hors les repas, mais qu'après la collation & pendant qu'on se promenoit au jardin, Monsieur le Janseniste s'en alla à l'Office, & donna sur la tourte, les Confitures, & le reste. Je ne fis que rire de ces contes, & je témoignai au conteur qu'il ne me persuadoit pas, & que s'il prétendoit me faire perdre l'estime que j'avois pour ces Messieurs, en m'en disant du mal, sa conduite produisoit en moi un effet tout contraire; & que les connoissant mieux que ceux qui m'en parloient, je n'étois pas capable de croire ce qu'ils m'en disoient; que j'étois résoluë de les honorer & de les estimer toute ma vie en dépit de leurs ennemis. Il me parla du Livre de la Fréquente communion, comme d'un fort méchant Livre. Je lui dis que M. l'Archevêque en faisoit au contraire une grande estime, & qu'il nous avoit dit en plein Chapitre, à la fin de la Visite, & en présence de ses Grands-Vicaires, qu'il l'avoit lu 5 ou 6 fois, & qu'il devenoit toujours meilleur après chaque lecture. Le Prélat demeura un peu froid, & me dit qu'il en avoit un de la première édition où il y avoit bien de mauvaises choses & beaucoup de passages des Peres tronqués. Il parla aussi avec beaucoup de mépris de la vie de Dom Barthelemy des Martyrs, disant que c'étoit Arnauld qui l'avoit faite, qu'il le sçavoit de bonne part, & aussi qu'il se mêloit de faire des remontrances au Pape. Il m'exagera la témérité de ceux qui ne veulent pas croire que les cinq Propositions sont dans le Livre de Jansenius; il se mit en colére contr'eux, & surtout contre les Religieuses de Port-Royal, qui ne veulent pas signer le Formulaire, quoique toutes les autres Religieuses l'aient fait. Il se plaignoit de nous & de notre résistance, comme si nous avions offensé tous les Evêques, & lui en particulier. Enfin après quelques lamentations sur mon état & sur ma défobéissance, il conclut qu'il valloit mieux parler à Dieu pour moi, que de me parler de la signature. Il me congédia assez civilement. Je me mis à genoux pour lui demander sa bénédiction, qu'il me donna de bonne grace. Je le suppliai très humblement de me croire dans tous les sentiments de respect & de soumission que je devois au Pape & aux Evêques. Il me répondit avec assez de bonté qu'il en étoit persuadé, & qu'il lui paroissoit que je n'agissois que par scrupule & délicatesse de conscience. Je quittai ce bon Prélat sans avoir rien changé dans mes dispositions, tout ce qu'il m'avoit dit n'ayant fait aucune impression sur mon Esprit. J'ai oublié de marquer que je lui dis entr'autres choses que ce n'étoit point pour la signature que l'on nous persécutoit si

Relation de la Cap. de la Révérende M. Marie Dorothée de l'Incarnation.

Relation
de la Cap.
de la Ré-
vérende
M. Marie
Dorothee
de l'Incar-
nation.

LXXXIX.
Ses Entre-
tiens avec la
Présidente
des Hame-
aux.

Relation fort, qu'elle n'étoit qu'un prétexte que l'on pre-
noit pour nous perdre; qu'après toutes les calom-
nies qu'on avoit répandues contre nous, & que
les Visites faites chez nous avoient pleinement dé-
truites, on avoit enfin trouvé ce moyen de nous
opprimer. Le Prélat, quoique dévoué aux *Jé-
suites* dont il parle avec de grands témoignages
d'estime & de vénération, ne prit point leur par-
ti dans cette occasion, il garda un profond silen-
ce. On l'interprétera comme on voudra.

On me vint offrir après dîner d'aller avec la
Communauté voir ce Prélat, qui devoit passer
une heure de récréation à la Grille avec les Sœurs.
Je fus fort surprise de cette invitation, à laquelle
je ne m'attendois pas; je m'en excusai bien vite,
témoignant être plus que satisfaite de l'Entretien
que j'avois eu le matin avec lui. Peut-être m'a-
voit-on proposé cette récréation pour ne me pas
laisser seule avec Madame la Présidente des *Hame-
aux*, qui avoit demandé à me voir. On fit
la même Proposition à cette Dame, qui s'en ex-
cusa aussi, disant que nous prendrions notre ré-
création ensemble. Il fallut que les bonnes Me-
res en passassent par là, & nous laissassent en-
semble durant ce temps-là. J'avois connu dans
le monde la Maison de cette Dame, qui étoit de
notre quartier & amie particulière de feuè ma
Mere. Ayant sçu que j'étois dans cette Maison,
où elle avoit entrée, elle voulut me voir, & j'eus
cet honneur pour la première fois le jour de la
Présentation de la Sainte Vierge, un peu malgré
moi, mais je ne pus le refuser à la Mere qui m'en
avoit priée. Cette Dame, qui craint Dieu, est
bonne & d'une humeur agréable. Nous eûmes
bientôt renouvelé l'Ancienne connoissance, quoi-
que je ne me souvienne pas de l'avoir vuè dans le
monde, mais seulement Madame sa Mere &
ses Frères. Elle entreprit, dès la première
fois qu'elle me vit, de me persuader de signer:
elle blâmoit beaucoup ma résistance, & me re-
prochoit que j'aimois mieux me priver de la com-
munion que de signer. Entr'autres raisons que
je lui alléguai pour ma justification, il y en eut
une dont elle parut touchée, c'est que la com-
munion étant instituée, selon sa signification,
pour nous unir à Dieu, c'étoit vouloir m'obli-
ger, en m'exhortant à signer, de faire un péché
qui me sépareroit de Dieu & me feroit commu-
nion indignement. „Hélas! (me dit elle presque
les larmes aux yeux) vous êtes bonne, vous
me faites pitié;” car elle voyoit bien que j'a-
vois des raisons de conscience pour ne pas faire
ce qu'elle souhaitoit. Elle est, à ce que je crois,
Pénitente des *Jésuites*, qu'elle estime infiniment,
excepté le Pere *Annat*, m'ayant dit que pour
celui-là elle me l'abandonnoit, & qu'elle ne pou-
voit pas le justifier de la manière dont il se con-
duisoit en cette affaire.

La Mere lui ayant dit devant moi, qui étois
pour lors malade, qu'elle étoit bien en peine où

me mettre, parce qu'elle n'avoit point d'autre lieu
que le dortoir où j'étois, & que si je devenois
plus mal elle craignoit d'être obligée de me met-
tre en quelque endroit où je ne serois pas aussi
bien traitée qu'elle le désireroit, je dis à cette Da-
me, que j'avois prié la Mere de m'envoyer à
l'Hôtel-Dieu où aux Hospitalières, étant indiffé-
rente où je serois. Mais cette Dame, aussi bien
que Mademoiselle de *Lamoignon* qui étoit présen-
te, prièrent la Mere de me garder & de me don-
ner la Chambre qui leur appartenoit, & qu'elles
occupoient en cas de petite verole, afin que je
ne changeasse de Maison que pour retourner dans
la notre. La Mere se prêta de bonne grace, &
me témoigna en cette occasion beaucoup d'affec-
tion, aussi-bien que sa Communauté. Il est cer-
tain qu'elles ont eu bien de la charité & du soin
pour ce qui regardoit mon corps, ce qu'elles ont
fait gratuitement, n'ayant point reçu de pension
pour moi durant le séjour que j'ai fait chez elles.
Je faisois ce que je pouvois pour leur témoigner
ma reconnoissance par mes paroles & mes offres
de travailler pour gagner quelque petite chose pour
la Maison. Mais elles l'ont fait avec tant de retenue
& de crainte de m'incommoder, à ce qu'elles
me disoient, què j'ai souvent manqué d'ou-
vrage, ce qui me causoit de l'ennui. Je ne sçai
si elles n'étoient pas bien-aisés de me réduire par
cet ennui à signer, car la Mere me disoit de temps
en temps de penser donc à moi, & que l'on se
trouvoit bien dans leur Maison, quoique petite.
D'autres fois elle me disoit sa pensée plus ouverte-
ment, ce qui m'obligeoit de lui dire que je n'é-
tois pas insensible ni indifférente pour l'état où
j'étois; que je serois bien ennemie de mon pro-
pre bien de n'en pas sortir, si je le pouvois faire
légitimement. Je crois que la pensée que j'étois
indifférente lui venoit de ce que je ne témoignois
ni peine, ni ennui; ce n'est pas que j'en fusse
exempte, mais comme je tâchois de me les dissi-
muler à moi-même, je les faisois paroître au de-
hors le moins que je pouvois, ne sçachant à quoi
se termineroit toute cette tempête. Je me bor-
nois donc au temps présent sans penser au Len-
demain, dans la confiance que Dieu ne m'aban-
donneroit pas, desorte que je n'étois pas trop
triste. Je ne l'ai été que dans les agitations &
les doutes dont j'ai parlé.

Il faut revenir à cette Dame, qui me consei-
la, aussi-bien que Mademoiselle de *Lamoignon*,
de voir quelques personnes pour résoudre mes dou-
tes. Je n'en avois point alors. Elle me proposa
des personnes qu'elle croyoit désintéressées & de
plus fort habiles, entr'autres quelques Religieux.
Je fus un peu trop prompte à les refuser, en lui
disant en riant que je ne voyois point de Religieux,
ce qui la choqua beaucoup. „Nous ne nous ser-
vons point (lui dis-je) de ces sortes de person-
nes, parce que d'ordinaire leurs Visites sont
fort Fréquentes.” J'ajoutai encore d'autres
rai-

Relation
de la Cap.
de la Ré-
vérende
M. Marie
Dorothee
de l'Incar-
nation.

Relation de la Cap. s'en plaignit à la Mere Supérieure en fortant, lui rémoignant qu'elle ne pouvoit avoir bonne opinion de moi, de ce que je ne voulois pas voir de Religieux. Elle en fit aussi ses plaintes à ma Sœur *Angelique de Saint Jean*, qui étoit exilée dans le Monastère dont elle est bienfaitrice, & où elle entroit en cette qualité. Elle m'en fit encore des reproches cette seconde fois, quoiqu'en riant, & contrefit le geste que j'avois fait lorsque je la refusai. Ce qui fut causé que je lui dis aussi en riant, que n'ayant pas d'autres difficultés sur la signature que celle de ne vouloir pas mentir, je n'avois pas besoin de *Capucin* pour me les résoudre, car c'étoit le Pere *Vincent de Troyes* qu'elle m'avoit offert. Elle ne put s'empêcher de rire, desorte qu'elle parut contente. Elle me dit aussi qu'elle ne trouvoit point si étrange que nous eussions de la peine à signer, mais qu'elle désapprouvoit la fierté avec laquelle nous le refusions, ma Sœur *Angelique* & moi. Dans la vérité elle étoit édifiée, quoiqu'elle qualifiât de ce nom la fermeté que Dieu nous avoit donnée. Elle me dit que ma Sœur *Melchilde* avoit signé; je lui répondis qu'elle avoit signé, désigné & resigné. Elle le sçavoit, mais je vis bien qu'elle en avoit quelque honte pour elle, car elle ne me répondit rien sur cela. Ma Sœur *Angelique* m'a dit que lorsque le bruit courut que j'avois signé, elle lui avoit dit qu'elle viendrait exprès me voir pour me faire des reproches de l'avoir fait après lui avoir protesté que je ne le ferois jamais. Je lui parlai plus librement cette seconde fois: je lui dis en présence de la Mere Assistante, que si les cinq Propositions étoient dans le Livre de M. d'Ypres, il ne seroit pas besoin d'une Bulle du Pape pour nous le faire croire; que je les condamnois en quelque lieu qu'elles fussent, & dans ce Livre même, si elles y étoient. Elle me témoigna que cet aveu lui faisoit plaisir. Je l'assurai que le principal motif de ma résistance étoit la crainte de mentir en affirmant une chose que je ne sçavois pas, & que je ne pouvois sçavoir, ce qu'elle trouvoit fort raisonnable. Elle avoit pitié de moi, mais elle n'osoit me le témoigner, parce qu'elle est politique & qu'elle ne s'ouvre pas beaucoup, mais son air m'en disoit plus qu'elle ne vouloit. Elle ne vouloit pas aussi m'apprendre rien qui nous fut favorable pour ne pas désobliger les Mères, qui avoient bien voulu la laisser seule avec moi. Elle me dit que la Mere *Eugenie* s'ennuyoit étrangement chez nous; qu'elle demandoit instamment à s'en retourner. Je me pris à rire, & lui dis que cette bonne Mere avoit bien raison des'ennuyer du personnage qu'elle faisoit; que c'étoit bien employé, qu'elle n'en retirait ni honneur, ni profit. Je crois que cette Dame avoit lu l'*Apologie* qui étoit déjà publique, & qu'elle étoit fâchée de ce que l'on y dit de cette Mere, car elle les aime. Elle ne me dit

Relation de la Cap. s'en plaignit à la Mere Supérieure en fortant, lui rémoignant qu'elle ne pouvoit avoir bonne opinion de moi, de ce que je ne voulois pas voir de Religieux. Elle en fit aussi ses plaintes à ma Sœur *Angelique de Saint Jean*, qui étoit exilée dans le Monastère dont elle est bienfaitrice, & où elle entroit en cette qualité. Elle m'en fit encore des reproches cette seconde fois, quoiqu'en riant, & contrefit le geste que j'avois fait lorsque je la refusai. Ce qui fut causé que je lui dis aussi en riant, que n'ayant pas d'autres difficultés sur la signature que celle de ne vouloir pas mentir, je n'avois pas besoin de *Capucin* pour me les résoudre, car c'étoit le Pere *Vincent de Troyes* qu'elle m'avoit offert. Elle ne put s'empêcher de rire, desorte qu'elle parut contente. Elle me dit aussi qu'elle ne trouvoit point si étrange que nous eussions de la peine à signer, mais qu'elle désapprouvoit la fierté avec laquelle nous le refusions, ma Sœur *Angelique* & moi. Dans la vérité elle étoit édifiée, quoiqu'elle qualifiât de ce nom la fermeté que Dieu nous avoit donnée. Elle me dit que ma Sœur *Melchilde* avoit signé; je lui répondis qu'elle avoit signé, désigné & resigné. Elle le sçavoit, mais je vis bien qu'elle en avoit quelque honte pour elle, car elle ne me répondit rien sur cela. Ma Sœur *Angelique* m'a dit que lorsque le bruit courut que j'avois signé, elle lui avoit dit qu'elle viendrait exprès me voir pour me faire des reproches de l'avoir fait après lui avoir protesté que je ne le ferois jamais. Je lui parlai plus librement cette seconde fois: je lui dis en présence de la Mere Assistante, que si les cinq Propositions étoient dans le Livre de M. d'Ypres, il ne seroit pas besoin d'une Bulle du Pape pour nous le faire croire; que je les condamnois en quelque lieu qu'elles fussent, & dans ce Livre même, si elles y étoient. Elle me témoigna que cet aveu lui faisoit plaisir. Je l'assurai que le principal motif de ma résistance étoit la crainte de mentir en affirmant une chose que je ne sçavois pas, & que je ne pouvois sçavoir, ce qu'elle trouvoit fort raisonnable. Elle avoit pitié de moi, mais elle n'osoit me le témoigner, parce qu'elle est politique & qu'elle ne s'ouvre pas beaucoup, mais son air m'en disoit plus qu'elle ne vouloit. Elle ne vouloit pas aussi m'apprendre rien qui nous fut favorable pour ne pas désobliger les Mères, qui avoient bien voulu la laisser seule avec moi. Elle me dit que la Mere *Eugenie* s'ennuyoit étrangement chez nous; qu'elle demandoit instamment à s'en retourner. Je me pris à rire, & lui dis que cette bonne Mere avoit bien raison des'ennuyer du personnage qu'elle faisoit; que c'étoit bien employé, qu'elle n'en retirait ni honneur, ni profit. Je crois que cette Dame avoit lu l'*Apologie* qui étoit déjà publique, & qu'elle étoit fâchée de ce que l'on y dit de cette Mere, car elle les aime. Elle ne me dit aucune Nouvelle. Je crois que la Mere lui avoit dit l'intention de M. l'Archevêque, qui lui recommandoit à chaque Visite qu'il lui faisoit, & même dans ses Lettres, de prendre garde que je ne sçusse quoique ce soit de ce qui se passoit chez nous & ailleurs. Cette Mere me renouvelloit cet ordre de temps en temps, s'excusant de ce qu'elle ne me disoit rien, lors même que je lui demandois peu de chose. J'avois peine à souffrir cette rigueur, qu'elle exerçoit à mon égard avec tant d'exactitude, que souvent elle ne sçavoit que dire quand elle me venoit voir. J'évitois aussi de mon côté de lui parler beaucoup pour ne lui pas donner matière à entretenir M. *Péan*, son bon ami, & toutes les autres connoissances qui venoient s'informer de ce que je faisois. Elle m'a dit elle-même que je lui étois un surcroît de charge & d'affaires, ayant à répondre à bien du monde sur mon sujet, & de bouche & par écrit.

Le 3 de Juillet de cette année 1665 étoit le jour que Dieu avoit marqué par sa providence pour la fin de cette dure Captivité & de cette grande solitude où j'étois depuis dix mois, & dans laquelle il m'a soutenue par sa miséricorde & m'a empêché de tomber dans le piège que l'on m'avoit tendu, ayant eu égard sans doute à la charité de mes chères Sœurs, qui m'ont mérité cette grâce par leurs larmes & par leurs prières. Ce fut donc sur les six heures du soir qu'on vint m'annoncer l'heureuse nouvelle de ma délivrance, & m'apprendre que M. l'Officiel m'attendoit pour m'emmener. Je puis dire que ma joie fut aussi grande à proportion que mes douleurs passées. Je regardai ce moment comme une image de celui que nous attendons par la mort qui nous fera entrer dans la joie du Seigneur après qu'il nous aura fait la grace de lui être fidèles jusqu'à la fin. Je considérois que je sortois de ce lieu sans crainte de tomber dans cet étrag de feu & de soufre que j'avois mis à la porte de cette Maison, de peur qu'il ne me prit envie de signer pour en sortir. Je me voyois délivrée de cet état si violent dans lequel j'étois, qui me tenoit dans une continuelle angoisse, de peur de m'affoiblir, quoique je prévisse bien que nous ne serions pas sans peines étant réunies ensemble. Mais ces peines me paroissoient peu de chose en comparaison de celles que j'avois souffertes, ne trouvant rien de plus pénible que d'être privée de tout conseil & de toute consolation, & de ne pouvoir dire une parole à qui que ce soit, & d'être toujours avec des personnes qui se font un honneur de votre chute, parce qu'elles croient que vous mérites toutes les peines que vous souffrés. Tel est l'état où je me suis trouvée pendant mon exil, & dont je me voyois enfin délivrée par la bonté infinie de mon Dieu. Je me trouvai aussi encouragée & plus résolue que jamais de ne rien faire contre ma

Relation
de la Cap.
de la Ré-
vérende
M. Marie
Dorothee
de l'Incar-
nation.

180

Relation de la Persecution des Religieuses de Port-Royal, 1664-1665.

conscience, craignant moins toutes les peines qui m'en pourroient arriver par la considération de celles qui étoient passées, & m'estimant trop heureuse d'avoir échappé à tant de périls d'offenser Dieu.

Je fus parler à M. l'Official, qui me dit qu'il venoit de la part de M. l'Archevêque pour me conduire aux Filles de *Sainte Marie du Faubourg*, où je coucherois cette nuit, & que j'en partirois le lendemain avec quelques-unes de mes Sœurs pour nous rendre à *Port-Royal des Champs*. Je lui dis avec bien de la joie, car je ne pus la cacher, que j'étois prête d'aller où il plairoit à M. l'Archevêque. La première réflexion que je fis sur ce voyage fut d'admirer la providence de Dieu, qui nous rassembloit toutes à *Port-Royal* pour y faire la fête de la Dédicace de cette Eglise le Dimanche cinq de Juillet, car nous étions toutes arrivées la veille. Il y a encore une circonstance à remarquer, qui est que l'Evangile de ce Dimanche étoit celui du Miracle des sept pains: *misereor super turbam*. Je crois que ces choses méritent d'être observées, Je laisse à d'autres le soin d'en faire l'application, aussi-bien que de plusieurs autres circonstances qui sont arrivées & qui ont été conduites par la divine providence pour la consolation des Servantes de *Jesus-Christ*. Je témoignai bien de la joie à la Mere, jusqu'à l'embrasser devant M. l'Official. Je ne sciai si cela étoit bien, mais je n'y fis point de réflexion. M. l'Official me dit d'aller souper avant de sortir, de peur que si nous arrivions trop tard au *Faubourg St. Jacques* cela ne dérangerait ces bonnes Religieuses. Ce repas fut bientôt fait; je fus au Refectoire, où les Sœurs étoient alors; après quoi je fus dire adieu à la Sœur Assistante, qui m'avoit témoigné assez de bonté dans les Entretiens que j'avois eus avec elle pendant les récréations que je prenois au commencement. Je fus l'appeler dans la Chambre où elle étoit à la récréation avec les Sœurs, auxquelles je n'osois dire adieu, ne sachant si la Mere le trouveroit bon, puisqu'elle m'avoit tant recommandé de ne point aller avec elles. Je priai cette Sœur de sortir, & lui fis mon compliment, auquel elle répondit avec beaucoup de bonté. Je dis aussi adieu à la Sœur Oeconomique, qui prit vraiment part à ma joie, ayant toujours eu beaucoup de compassion & d'amitié pour moi. Je la remerciai de tous ses soins; c'étoit elle qui m'avoit toujours assistée depuis que j'étois dans cette Maison, & elle l'avoit fait en tout temps avec une vraie affection. Je lui dis que je lui laissois toutes mes petites hardes, que je n'avois pas le temps d'emporter; & que je me ferois entièrement à elle. Elle s'en est en effet bien acquitée, ayant reçu en bon ordre tout ce qui dépendoit d'elle. Car les Gardes ont enlevé tous les papiers, qu'ils ont brûlés

par grande faveur, à ce qu'ils ont dit; je n'en avois pas laissé d'importants. Cette bonne Sœur me dit qu'elle espéroit que Dieu me feroit la grace de signer; que j'étois trop bonne pour ne le pas faire. Je lui fis quelque réponse pour l'assurer que je n'en ferois jamais rien moyennant la même grace, & qu'elle ne crut pas, ainsi que ses Sœurs, que *Saint François de Sales* fit signer par ses prières, qu'il étoit trop grand Saint pour cela. Elle me congratula, & prit part à ma joie, quoique persuadée qu'elle seroit bien traversée, comme elle me l'avoit témoigné quelques jours auparavant, en me demandant si je n'aimois pas mieux souffrir avec mes Sœurs. Cette bonne Sœur me conduisit jusqu'à la porte avec la Mere, à laquelle je fis des excuses de toutes les fautes que j'avois pu faire dans sa Maison. Je la remerciai aussi du bien que j'y avois reçu, & lui dis que j'aimerois toujours les filles de *Sainte Marie*. Je ne voulois plus me souvenir de tout ce que j'y avois souffert.

M. l'Official me parla dans le chemin de la signature, après m'avoir dit que c'étoit sans dessein de me faire de la peine & sans vouloir disputer. En effet il m'en parla avec bien de la modération. Je lui en parlai de même, quoiqu'avec des raisons assez fortes pour lui en faire parler avec plus de chaleur; mais il se contraignoit. Je lui dis entr'autres choses, que j'avois pensé mourir de chagrin toutes les fois que j'avois eu à résister en face à M. l'Archevêque, par le respect que j'avois pour sa personne, comme étant mon Evêque, & le désir que j'aurois eu de lui obéir, s'il m'eut été possible; qu'il n'y avoit rien de plus affligeant que d'être obligé de résister à son Supérieur & à son Pasteur, comme il n'y avoit rien de si consolant que de se voir dans une parfaite union avec lui; que j'avois souhaité voir M. l'Archevêque sur le siège qu'il occupe aujourd'hui plutôt que tous les autres dont on parloit, lorsqu'il y fut nommé. Je vis qu'il prenoit plaisir à ce discours; mais il n'en déplorait pas moins ma prétendue défobéissance, & revenoit toujours à sa chère signature. Je lui dis, pour m'en débarrasser, que nous avions du temps pour y penser & pour consulter Dieu. Il secoua la tête, en témoignant qu'il n'espéroit rien de moi. Je lui marquai ma joie de ce que nous serions à *Port-Royal des Champs*; que ce lieu, quoique pauvre, étoit sain, & diverses autres choses. Il vouloit aller prendre deux de nos Sœurs à la *Crèche*, où nous attendîmes près de trois quarts d'heure. Il me demanda si je voulois descendre & voir les Mères de ce lieu: je le remerciai, n'ayant pas l'honneur de les connoître. (Je m'en suis repentie depuis par rapport à *Mademoiselle Bazin* qui y demouroit.) Pendant qu'il alla au Parloir je demurai dans le Carosse avec une fille qui m'accompagnoit, qui ne me dit pas une seule parole, &

XCI.
Sa conversa-
tion avec M.
l'Official.

Relation de la Cap. de la Révérende M. Marie Dorothee de l'Incar-nation.

& qui ne me regarda pas même. Elle avoit comme peur de moi. M. l'Official m'avoit dit au Parloir de la Visitation qu'elle avoit été élevée aux Ursulines. Cependant je dis mon Chapelet assez haut, afin qu'elle l'entendit, au cas qu'elle s'imaginât comme tant d'autres que nous n'en disions point. Il fallut continuer notre chemin sans nos Sœurs qui ne se portoient pas assez bien pour sortir. Elles ne vinrent que le Lendemain, lorsqu'il fallut partir. Je dis à M. l'Official, qu'il feroit bien incommodé de s'en retourner si tard, car il étoit près de huit heures du soir. Il eut un peu de peine à me répondre sur cela, & il me dit enfin que les filles de *Sainte Marie* avoient prié que l'on nous menât tard chez elles, à cause du monde.

XCII. Sa première entrevue avec ses Sœurs.

Nous arrivâmes aussi fort tard chez ces bonnes Religieuses. Je trouvai trois de nos Sœurs au Parloir. Nous nous saluâmes avec une extrême joie de nous revoir, nous exhortant les unes les autres à avoir bon courage pour continuer de souffrir, puisque la joie éternelle nous viendrait un jour, comme celle que nous ressentions de nous revoir étoit venuë lors que nous ne nous y attendions pas. Les Mères de *Sainte Marie* étoient à leur Grille qui voyoient & entendoient tout cela. J'allai les saluer & leur faire un compliment assez mal en ordre; elles paroissoient assez interdites & fort froides. Je crois que notre joie ne leur en donnoit pas, & qu'elles ne prenoient pas de plaisir à nous voir sortir de chez elles aussi résolues que nous y étions entrées. On nous conduisit à des Chambres du dehors pour y passer la nuit, & l'on nous dit qu'il falloit être prêtes pour partir le Lendemain de grand matin. Sur les dix heures du soir on vint nous avertir de la part de la Mere que M. l'Archevêque lui mandoit de nous dire de nous reposer tant que nous voudrions. Ce changement d'avis bien loin de nous faire reposer, nous alarma terriblement. Nous crûmes que la Mere auroit peut-être mandé notre grande joie à M. l'Archevêque, & que cela lui auroit fait changer d'avis; qu'il vouloit peut-être aussi nous remettre en prison. Nous nous offîmes à Dieu pour y retourner, si c'étoit sa volonté. Ma pauvre Sœur *Gertrude* qui étoit avec nous, disoit que cela la regardoit seule; que M. l'Archevêque ne vouloit pas, à ce qu'elle croyoit, qu'elle allât à *Port-Royal des Champs*. Il y en eut une de nous, je crois que ce fut ma Sœur *Eustoquie*, qui nous conseilla de faire un vœu à la Mere *Angelique*. Je crus que nous ne lui pouvions rien promettre qui lui fut plus agréable que d'aimer & de pratiquer la pauvreté dans laquelle je prévoyois que nous serions réduites à la Maison des *Champs* avec nos Mères & nos Sœurs. Ma Sœur *Eustoquie* & ma Sœur *Gertrude* étoient avec nous, & ma Sœur *Eugenie* étoit dans une autre chambre. Nous passâmes la nuit sans dormir, & chacune conta

ses aventures. Nous n'avions point de lumière, ayant éteint la nôtre de peur de mal-édifier nos hôtelles, ce qui nous incommoda assez. Le matin nous eûmes une meilleure nouvelle, lorsqu'on vint nous dire de partir pour *Port-Royal des Champs*. Nous eûmes la consolation de voir quelques-uns de nos amis, & moi l'occasion de donner de mes nouvelles à nos amis de conscience.

M. le Masdre nous accompagna par le chemin où les Carosses qui menoient nos Sœurs nous rejoignirent. Ce fut un surcroit de joie de nous revoir, que nous nous témoignâmes réciproquement à la vue de cet Ecclésiastique & de tous ceux qui nous conduisoient. Nous trouvâmes les Gardes à la porte, le mousquet sur l'épaule, qui vinrent aux Carosses. Je vis bien que nous allions être dans une autre prison. Je m'offris à Dieu dans l'Eglise devant le très Saint Sacrement pour rentrer dans ce nouvel état, qui ne troubla point la joie que j'avois d'y venir. J'embrassai la Mere *Agnès* avec la satisfaction qu'on peut penser d'une Fille qui se réunit à une Mere qui lui est plus chère que sa vie, & dont la violence l'avoit séparée, & qui avoit été réduite par la crainte qu'on lui avoit donnée, quoique sans fondement, qu'elle signeroit, à demander à Dieu qu'il la fit mourir plutôt que de le permettre. J'embrassai aussi nos Sœurs avec une joie extrême, & j'appris d'elles les peines que leur charité pour moi leur avoit données, & comme elles m'avoient retirée par leurs prières, leurs larmes & les pénitences qu'elles avoient faites pour moi, du péril de tomber dans le torrent qui entraîne tout le monde. Je fus touchée de les voir si changées, ayant toutes le visage maigre & pâle, & qui faisoit bien voir qu'elles avoient beaucoup souffert aussi-bien que moi, qu'elles trouvèrent aussi bien fatiguée & bien changée. Mais la joie de nous voir toutes réunies ensemble nous fit bientôt oublier tous ces maux.

Je dois dire à la louange de Dieu & à la gloire de sa grace, que j'ai été très édifiée de toute la Communauté, que j'ai trouvée toute renouvelée. J'y vois plus de charité & plus de support les unes des autres, un grand amour pour la vérité, & beaucoup de courage pour souffrir, n'ayant point été ébranlée dans sa constance pendant la dure épreuve qu'il a plu à Dieu de lui faire souffrir. Je suis comblée de joie de me voir unie à une telle compagnie, que je ne regarde qu'avec vénération, lorsque je pense que toutes mes Sœurs sont dans cet état, parce qu'elles aiment la vérité, qu'elles ne veulent pas blesser non plus que la charité & la justice. Il n'y a qu'une nouvelle séparation qui pourroit troubler ma joie: mais il ne faut point mettre de bornes à notre fidélité pour Dieu. Je serois ingrate envers sa divine bonté si je prenois des sentiments contraires à la confiance que j'avois en lui toute ma vie, après avoir éprouvé, sans l'avoir mérité en aucune façon, qu'il n'aban-

Relation de la Cap. de la Révérende M. Marie Dorothee de l'Incar-nation.

XCIII. Son arrivée à Port-Royal des Champs.

XCIV. Eloge de la Communauté de Port-Royal des Champs.

Relation de la Cap. de la Révérende M. Marie Dorothee de l'Incarnation, donne jamais ceux qui espèrent en lui, mais qu'il les sauve au jour de l'affliction, & les tire des périls où leur foiblesse les auroit infailliblement jetés. Je prie pour l'amour de J. C. N. S. ceux qui verront cette Relation de remercier Dieu pour moi des graces qu'il m'a faites durant ma prison, & de lui demander qu'il me pardonne les fautes que j'y ai faites, reconnoissant qu'elles sont en grand nombre, & qu'il lui plaise de les effacer de la mémoire de celles qui les ont vuës, afin que ce qu'il a plu à Dieu de me faire de bien ne soit pas inutile, pour leur persuader que Dieu n'abandonne point ceux qui le craignent & qui aiment sa vérité, par laquelle seule nous sommes délivrés.

XCIV. Conclusion où elle rap-
pelle plusieurs faits qu'elle avoit oubliés.
Voilà tout ce qui m'est arrivé durant les dix mois de ma captivité, du moins c'est tout ce dont j'ai pu me souvenir jusqu'à présent. Je n'ai pas toujours redit mot pour mot ce que l'on m'a dit, ou ce que j'ai dit moi-même, mais je crois que j'en ai rapporté le sens. Voici encore quelques petits faits que je mettrai ici sans ordre, uniquement pour obéir & pour contenter le désir des personnes auxquelles je ne puis rien cacher, ni refuser, & qui veulent que je mette tout, jus qu'aux plus petites circonstances. Je les supplie très-humblement, s'il arrive que je sois encore séparée de mes Sœurs, de prier Dieu pour moi selon les besoins qu'ils verront dans cette Relation que j'en ai eue, & que je pourrai encore avoir. Ce me fera une consolation & une récompense qui passera de beaucoup l'obéissance que je leur rends par cette Relation, que j'acheve le 12 de Novembre 1665 jour de Saint Martin (Pape & Martyr) un de nos Saints Protecteurs.

Je me souviens encore que la Mere Supérieure de la Visitation m'a dit deux ou trois fois, & je crois que M. l'Evêque d'Evreux me l'a dit aussi, que quoi qu'il soit vrai qu'il y a eu bien de l'injustice (ce sont à peu-près leurs termes) dans tout ce qui s'est passé sur le fait de Jansenius, qu'à présent que le Pape a décidé, il falloit oublier tout le passé, & faire ce qu'il ordonnoit. Elle vouloit me faire croire que le Pape pouvoit faire du mal le bien. Je lui répondis qu'il falloit que Dieu fut le commencement & la fin de toutes choses. Elle ne me répondit rien. Cette M. me disoit aussi assez souvent dans les commencements, que Messieurs les Jansenistes disoient que pourvu que nous fussions fermes à soutenir la cause en ne voulant pas signer, cela leur suffisoit. D'autres fois elle croyoit qu'ils se repentent bien de nous avoir engagées dans cette affaire; qu'ils y penseroient à deux fois s'ils étoient à recommencer. Elle m'a dit aussi souvent, quand l'impatience la prenoit de ce que je ne signois pas, qu'elle me croyoit Hérétique & excommuniée; que Saint François de Sales disoit qu'après avoir fait tout ce qui est dans l'Evangile sur la correction du prochain, si on n'écoute

Relation de la Cap. de la Révérende M. Marie Dorothee de l'Incarnation, pas l'Eglise & que l'on persiste dans son erreur, il ne reste plus qu'à crier au loup. Elle tenoit les Jésuites pour les plus grands Religieux de l'Eglise. Elle ne pouvoit souffrir que j'en disse du mal sans m'en faire des reproches. Je lui dis un jour que Dieu m'avoit fait la grace, en sortant de notre Maison, de n'avoir plus de ressentiment contre ceux qui nous procurent tant de peines, parce que l'injustice qu'ils nous font est si criante, qu'ils excitoient plus ma compassion que ma haine; & que lorsque je me trouvois dans mes plus grandes angoisses, je priois Dieu de ne pas punir ceux qui en étoient la cause, en leur en faisant sentir de pareilles. Elle parut édiflée, & dit que c'étoit aussi ce qu'il falloit faire.

Cette Mere me disoit souvent, au commencement que j'étois chez elle, qu'il ne suffisoit pas de souffrir, qu'il y avoit eu deux Larrons Crucifiés avec Jesus Christ, dont l'un étoit méchant; elle en concluoit que nous souffrions justement pour une mauvaise cause, & que nous tenions la place du mauvais Larron. Je lui disois aussi souvent, que Dieu feroit un jour connoître ce que c'étoit que la persécution que l'on nous faisoit. Elle ne vouloit pas que je me servisse de ce mot de persécution, qui la scandalisoit, disant que Saint Paul trembloit d'être réprouvé, & que je parlois comme si je n'avois aucun sujet de craindre. Je lui répondois que pour ce qui me regardoit en particulier, j'avois plus sujet que personne de craindre les jugements de Dieu, mais qu'il n'en étoit pas de même par rapport à la cause pour laquelle nous souffrions, ne craignant point de mourir pour elle.

Je lui dis une fois que dans la crainte qu'on ne voulut, si je devenois malade, me persuader de faire quelque chose contre ma conscience, je désirerois de mourir subitement, afin que l'on ne vint point me troubler en cette heure pour me faire signer. Elle en fut terriblement scandalisée, & il arriva que M. l'Archevêque vint ce jour-là avec M. le Doyen de Notre Dame, auxquels elle redit mes paroles. Elle ne m'a pas répété ce qu'ils avoient dit là-dessus, sinon que M. le Doyen avoit dit que c'étoit une situation bien dure, quand on nous demandoit quelque chose contre notre conscience, mais que lors qu'on nous assuroit qu'il n'y avoit point de mal, il le falloit croire.

Lorsqu'elle me dit que ma Sœur Françoise-Claire se mouroit, & qu'elle avoit signé & ensuite communiqué, je ne sciai si ce fut la peine qu'elle vit que cela me faisoit qui l'empêcha de m'en parler autrement qu'elle ne fit, car elle ne me dit jamais autre chose sinon qu'elle étoit dans une grande paix depuis sa signature. Je lui dis que je ne doutois pas qu'on ne l'eut bien tourmenté pour la réduire dans l'état où elle étoit, ce qui me donnoit une extrême peine pour celle qu'avoit cette pauvre Sœur, & celle que je prévoyois qu'on me pour-

Relation pourroit faire en pareille occasion. Ces bonnes de la Cap. Meres ont une plaisante idée de moi; elles m'ont dit que j'étois Prophétesse, & qu'une personne qui me connoissoit bien le leur avoit dit. Je ne sçai si cela n'auroit pas été cause qu'elles n'ont osé me dire les mensonges que l'on a débités à nos Sœurs sur la signature de cette pauvre Sœur. On m'en a pourtant bien dit d'autres sur divers sujets, & ce sont des personnes que je ne croyois pas capables de mentir, ce que je n'ai reconnu que dans la suite. Mais le *Formulaire* est une affaire de mensonge, & tout ce que l'on débite en sa faveur n'est que mensonge.

Je ne sçai si j'ai dit que le jour que l'on apporta nos hardes à *Montorgueil*, deux jours après que je fus dans cette Maison, qui étoit le jour de Saint *Augustin*, ces bonnes Meres les visitèrent toutes avec tant d'exactitude, qu'elles ne laissèrent pas une boîte sans l'ouvrir. Comme elles avoient répandu de l'huile de notre lampe, elles ne purent me le cacher. Je leur dis qu'il me falloit souffrir ces sortes de traitements, qui sont les accompagnements de la prison où j'étois. La Mere Supérieure me dit quelque temps après que M. l'Archevêque lui avoit ordonné de m'ôter tous les livres qui pourroient me fortifier dans mes sentiments. Je fus saisie de peur à cet ordre. Je ne laissai pas de dire à la Mere que par la miséricorde de Dieu j'avois la vérité dans le cœur, qu'elle ne me l'ôteroit pas avec nos livres, & que quand je n'aurois que notre Bréviaire, il me suffiroit pour la conserver. Elle ne m'en a pas ôté un seul, quoi que j'eusse le *Cœur nouveau*, mais elle n'y connoissoit rien. J'en ai ôté depuis la première feuille & la leçon de la grace dans le *Catéchisme*. Je lui dis dans une autre occasion, que nous avions eu soin de ne point porter chez elles de livres qui leur fussent suspects. (Celui que je viens de nommer étoit caché sur moi.) Elles étoient étonnées lorsque je leur disois que nous sçavions bien ce qui nous devoit arriver, & nos prévoyances pour cela. Cela me donnoit lieu de leur dire que nous devions nous y attendre, connoissant aussi-bien la longue haine que les *Jésuites* ont pour nous & le dessein qu'ils avoient depuis tant de temps de nous perdre, que toutes les calomnies qu'ils avoient publiées contre nous & toutes leurs inventions pour y parvenir, dont la dernière étoit le *Formulaire*. Elles ne sçavoient que dire à cela, & elles ne me pouvoient croire au préjudice de leur obéissance aveugle, pour laquelle elles ont tant de respect, aussi-bien que pour les bons Peres.

La Supérieure me dit, en allant à la retraite de dix jours, que ma Sœur *Candide* (qui avoit signé dans leur Monastère de St. *Denis*) avoit grande confiance à la Supérieure, & qu'elle avoit voulu faire la retraite des dix jours avec elle. Ce que la Mere me disoit pour me donner envie de la faire aussi avec elle; elle m'en pria même, & me témoigna que cela lui feroit plaisir, espérant sans doute que cette retraite me convertiroit. Je la remerciai très-humblement, & lui dis que ce n'étoit pas notre coutume de faire ces sortes de retraites, excepté pour des besoins particuliers, & que je ne me sentoies point dans cette disposition. Elle me pria d'aller au moins avec elle durant les heures de récréation, parce qu'elle ne pouvoit me laisser aller avec la Communauté en son absence. Je lui dis qu'elle me feroit honneur; que je serois ce qu'il lui plairoit; que je me passerois bien des récréations. J'allai donc huit ou dix jours durant avec cette bonne Mere, une heure le matin & une heure le soir. Ce temps se passoit ordinairement à disputer sur la signature & sur l'obéissance que je devois à mon Archevêque, desorte que j'en étois extrêmement fatiguée, car elle me parloit toujours d'une manière peu attrayante, & j'étois surtout choquée du mépris qu'elle témoignoit pour des personnes très respectables qu'elle sçavoit que je considérois infiniment. Je suis étonnée que cette Mere, qui souhaitoit avec tant de passion de me voir signer, ne se soit pas aperçue, avec toute son expérience, qu'elle s'y prenoit mal pour me persuader, & que son ton & ses manières n'étoient propres qu'à m'éloigner d'elle, & à me faire perdre toute créance en ses discours.

Ce fut en ce temps là que parut la *vie de M. Vincent* par M. *Abelly*. Cette Mere voulut me lire les deux Chapitres où il est parlé des *Jansenistes*. Comme je ne pouvois l'en empêcher, je lui dis que ce jour-là étant un Vendredi, je le souffrirois pour honorer la patience avec laquelle N. S. J. C. avoit écouté à pareil jour les injures, les faux témoignages & les blasphèmes des Juifs. Quand elle en eut lu quelques pages, l'impatience me prit, & je lui dis que si ce bon-homme n'avoit pas fait des choses plus dignes de vénération que ce qu'elle me lisoit, & qui n'étoit que mensonge & imposture, il ne feroit jamais dans ma litanie, & que je ne pouvois pas l'entendre davantage. Cela lui fit fermer le livre, mais elle le fit lire au Refectoire, où elle voulut que je fusse présente lorsqu'on y lut ces deux Chapitres, comme je l'ai dit au commencement de cette Relation.

Fin de la Relation de la Mere Dorothee de l'Incar-
nation (le Comte.)

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several columns and is too light to transcribe accurately.

Table des Matières de la Partie Double de l'Annuaire (p. 12)

TABLE

AVERTISSEMENT.

Que le Pere Quesnel a mis à la tête de
l'Édition qu'il nous a donnée de cette
Relation en 1711.

IL y a quinze ou vingt ans qu'une copie de cette Relation étant tombée entre les mains d'un Imprimeur, il en commença l'impression; en sorte qu'il y en eut dès-lors cinq ou six feuilles d'imprimées.

Les Religieuses de *Port-Royal des Champs*, qui n'ont jamais voulu donner occasion de parler d'elles dans le monde, très attentives au contraire, d'une part à tenir renfermé dans le secret de leur Cloître le bien qu'il plaisoit à Dieu d'y faire par leur ministère; & de l'autre, à ensevelir dans un profond silence tout ce qui pouvoit reveiller le souvenir des troubles passés: ces sages Religieuses, dis-je, ayant eu le vent de cette impression, n'eurent point de repos, qu'elles n'en eussent arrêté le cours. Pour cet effet, elles firent dédommager l'Imprimeur des frais qu'il avoit déjà faits, & empêcher qu'il ne continuât d'imprimer cet Écrit. Ceux qui ont entre leurs mains les papiers enlevés à *Bruxelles* (*) il y a sept ans, ne peuvent pas ignorer la vérité de ce fait; puisqu'ils y ont trouvé les cinq ou six premières feuilles imprimées de la copie qui avoit servi à l'impression.

Les choses sont bien changées depuis ce temps-là. Ce Saint lieu n'est plus. Ce Monastère, dont on pouvoit dire sans flatterie que c'étoit vraiment *une maison de Dieu & une porte du Ciel*, a été enfin livré aux Puissances de l'Enfer, & sacrifié aux intérêts du Démon, sous prétexte de ceux de JESUS CHRIST. Et pour surprendre la Religion du Pape & du Roi, & arracher d'eux les ordres funestes qui ont fait détruire jusqu'aux fondements de ce Sanctuaire, les ennemis de tout bien ont porté l'illusion

(*) Il parle des Papiers qui lui furent enlevés à lui-même lorsqu'on l'arrêta dans cette ville & qu'on le mit en prison. Ces papiers sont entre les mains des Jésuites. Voyés-en l'Histoire dans la vie du P. Quesnel qu'on donnera bientôt au Public.

de la calomnie jusqu'au point de faire passer pour une Synagogue de Satan ce Temple où Dieu étoit adoré en Esprit & en Vérité; & pour un *Nid d'erreur*, ce lieu qui pouvoit être appelé (qu'on me permette de répéter ce mot) le *Nid sacré* de la foi & de la piété la plus pure.

Ce *sacré Nid* où l'Esprit de Dieu avoit donné à tant d'ames comme une nouvelle naissance, pour n'y vivre que de la vie de la foi, & n'en fortir que pour prendre leur vol vers la demeure éternelle de l'Époux Céleste.

Ce *sacré Nid* où durant un siècle entier un si grand nombre de chastes Colombes ont gémi nuit & jour par l'Esprit de grace & de prières que Dieu y avoit si abondamment répandu.

Ce *sacré Nid*, où de vrais pénitents, morts au monde, & ensevelis dans la retraite & le silence, travailloient uniquement à faire naître de nouveau en eux-mêmes JESUS CHRIST.

Ce *sacré Nid*, où les Saintes Vérités de la grace, de la pénitence & de toute la piété Chrétienne ont repris une nouvelle vie.

Ce *sacré Nid*, où le zèle de la Maison de Dieu, l'Esprit du Sacerdoce Chrétien, l'amour de la Hiérarchie Ecclésiastique, ont commencé de revivre en nos jours.

Ce *sacré Nid*, à l'abri duquel l'innocence de tant de jeunes enfants a été à couvert de la corruption du siècle par l'éducation la plus Chrétienne.

Ce *sacré Nid*, d'où ces Saintes Religieuses, pauvres pour elles-mêmes, faisoient sortir toutes sortes de secours pour les pauvres de la campagne, & où tous les misérables avoient une ressource assurée dans tous leurs besoins.

Ce *sacré Nid*, où par un miracle extraordinaire de la grace, qui est elle-même toute miraculeuse, l'Ordre de *Citeaux* a vu ressusciter l'Esprit de *S. Bernard*, comme des cendres de la corruption, par le ministère d'une Fille de dix-sept ans, dont l'esprit du monde sembloit s'être emparé pour jamais.

Ce *sacré Nid* enfin, où le mépris & l'oubli du monde, l'amour de la Sainte

pauvreté, le désintéressement parfait, l'horreur des pactes Simoniaques & Sacrileges, la plus exacte observance des loix de la vie Religieuse, le dénuement parfait de toutes créatures: en un mot tout ce qui fait une Religieuse accomplie, ont constamment persévéré depuis cent ans, sans le moindre relâchement. Ensorte qu'ayant été dès le commencement la première source de Réforme & de renouvellement pour plusieurs Maisons du même Ordre, il l'auroit sans doute été pour beaucoup d'autres, si le Diable ne s'y étoit opposé par ses ministres, & ses plus zélés coopérateurs.

Mais puisqu'il s'efforce d'effacer, s'il pouvoit, le souvenir même de tout le bien que la grace du Sauveur a fait dans cette Maison, toute de grace; & de dissiper la bonne odeur qui de cette Sainte Solitude s'est répandue par toute la France & dans les Pays étrangers, il est de la piété & de la reconnoissance de ceux qui l'ont souvent respirée & en ont été tout parfumés, d'en recueillir les précieux restes, & d'empêcher que rien de ce qui peut servir à les conserver, ne périsse avec le temps, au gré de ceux à qui elle est une odeur de mort par la corruption de leur cœur.

Comme les siècles des Martyrs sont les plus beaux jours de l'Eglise, où les vertus héroïques du Christianisme ont brillé avec plus d'éclat; on peut dire aussi que la persécution suscitée en divers temps & en différentes manières contre cette petite portion de l'Eglise, est l'endroit par où elle s'est renduë plus estimable; parce que c'est ce qui a mieux fait connoître que ces Saintes Religieuses ne tenoient à rien de créé, & que, selon le langage de S. Ignace le Martyr, elles étoient de vraies Disciples de JESUS-CHRIST par le parfait détachement où elles se sont trouvées de toutes les choses visibles. C'est donc comme recueillir les Actes de leur Martyre, que de ramasser les Relations que quelques-unes d'entr'elles ont faites par ordre de leurs Supérieures, de ce qu'elles ont souffert dans leur Captivité. Il n'y a point eu de sang répandu, il est vrai, mais

les larmes les plus amères, qui sont comme le sang du cœur, y ont coulé en abondance: & si on pèse bien les circonstances de tout ce qui s'est passé à leur égard, on n'aura pas de peine à avouer, qu'un tel martyr souffert dans la paix de l'Eglise, par l'autorité des Supérieurs légitimes, peut plus coûter à la nature, que de perdre la tête d'un seul coup par la main d'un bourreau, & par la sentence d'un juge Païen, avec la gloire incontestable de donner sa vie pour la cause de la foi Chrétienne. Car combien leur doivent avoir été sensibles *tant de séparations si douloureuses, qui sont certainement plus cruelles que la mort*, comme parle notre Sainte Prisonnière, qui en a elle-même goûté toute l'amertume? Quel supplice pour ces chastes tourterelles de se voir enlevées de leur *Nid*, & arrachées de dessous l'aîle de leurs mères, pour être transportées en des *Nids* étrangers; de se voir séparées de la société de leurs Sœurs; privées de l'appui & de la conduite de leurs Supérieures; sévrées du lait des instructions solides dont ces Mères les nourrissoient; éloignées des exercices de la vie d'une Sainte Communauté; interdites de la Sainte Psalmodie qui est un essai de la louange du Ciel; retranchées de la Sainte Table, où la chair & le sang de l'Agneau faisoit le soutien, la consolation & les délices de ses Epouses; bannies en quelque façon de sa présence, n'ayant plus la liberté de lui faire assiduement leur Cour, ni d'aller répandre leur cœur à ses pieds, comme elles faisoient nuit & jour, par l'obligation qu'elles s'étoient volontairement imposée; pendant que les *Jésuites* affuroient publiquement par des Libelles faits exprès, que *Port-Royal* étoit d'intelligence avec *Genève* contre la vérité de cet adorable mystère.

Ajoutés à tout cela, qu'au milieu de ces Religieuses étrangères, prévenuees d'une sinistre opinion contre leur foi, choisies par leurs ennemis mêmes, comme les plus propres à féconder leur haine, ces Saintes Filles étoient regardées comme des réprouvées; avoient sans cesse les oreilles battues de disputes importunes & de fades

exhortations; déchirées par des discours piquants & injurieux & par de cruels reproches d'erreur, de désobéissance, d'opiniâtreté, d'attachement à leur sens, de revolte contre l'Eglise, de présomption & d'orgueil: reproches qui, à d'humbles Filles de l'Eglise, qui n'ont rien de plus précieux que la foi, ni rien plus à cœur que la soumission & l'obéissance à l'autorité des Supérieurs, étoient un tourment & une affliction à quoi on ne pouvoit rien ajouter, que le dernier coup dont elles ont été frappées par les Puissances qu'elles re- veroient davantage.

Entre les diverses Relations de ces Martyres de la vérité & de la sincérité Chrétienne, celle qui est donnée la première, est sans doute une des plus belles [on ne sçait pas qu'il en ait donné d'autres au Public.] Aussi est-elle écrite par une personne dont l'esprit étoit aussi éminent & aussi éclairé de la lumière de la vérité, que son cœur étoit humble & rabaisé par la vuë de son propre néant. C'est la *Mere Angelique de Saint Jean*, qui y fait l'histoire de sa Captivité, & qui y rendant compte à ses Supérieurs de ce qui s'est passé à son égard dans cette persécution inouïe, nous fait concevoir les peines que les autres ont souffertes à proportion dans leur exil & leur prison.

Elle étoit fille de Messire *Robert Arnauld d'Andilly*, dont le mérite a été aussi singulier & aussi renfermé depuis longtemps dans la solitude, que celui de Monsieur de *Pomponne* son Fils a éclaté à la Cour & dans les affaires d'Etat. Outre cette Fille, qui est morte Abbessé de *Port-Royal des Champs*, M. d'Andilly y en a eu encore quatre ou cinq autres, autant de Sœurs, & sa Mere même, que l'on peut regarder comme la plus heureuse des Meres, après Sainte *Félicité*, & la Mere des Saints Martyrs *Maccabées*.

Si on trouve dans cette Relation un trop grand détail de petits faits, qui paroîtront peut-être peu importants, il faut l'attribuer à la ponctualité & à l'étendue de l'obéissance de cette grande Ame, qui craignoit de dérober à cette vertu ce qu'el-

le auroit retranché de sa narration. Il faut considérer de plus que dans les plus grandes causes la présomtion, qui est une preuve de droit, se tire souvent des plus petites circonstances, qu'un habile Avocat n'a garde de négliger. Enfin un des fruits de ces Relations est de faire toucher au doigt, l'esprit des personnes auxquelles ces pauvres Filles avoient été livrées, comme à des Geolières bien sûres, l'injuste prévention dont elles étoient remplies & animées, & la profonde ignorance du fond de l'affaire, qui dans la plupart étoit la cause des faux jugements & des accusations téméraires dont elles n'étoient pas chiches. Or c'est ce qu'on fait fort bien connoître par une suite de faits & de paroles, qui sortant du même fond, & ayant rapport à la même affaire, découvrent comment on est tourné à son égard, & par quels principes & quels mouvements on se porte à en juger.

On s'attend bien que ceux qui font profession d'exercer sur tout ce qui vient de *Port-Royal* une impitoyable critique, ne s'épargneront pas sur cette Relation. Ils se récrieront peut-être sur un certain endroit: c'est à la page 7 où la Mere rapporte qu'étant arrivée au Couvent de l'Annonciade, destiné pour être sa Bastille, on la mena d'abord à la Chapelle de l'Immaculée Conception. Je ne veux pas dire que ce fut à dessein, puisqu'elle n'en dit mot elle-même: mais il semble que JESUS-CRIST présent dans le Saint Sacrement, avoit droit à la première visite, comme le Maître de la Maison. Quoiqu'il en soit, le *Mystère*, ajoute-t-elle, m'étoit nouveau, n'y ayant point chez nous d'Autel dédié aux opinions contestées. Voilà, diront nos Censeurs, justement l'esprit de *Port-Royal*; toujours opposé au culte de la Vierge. C'est le fruit des instructions de leurs Directeurs. Et je dis moi, que c'est justement tout le contraire. S'il y a quelque chose qui choque les simples dans cette expression, c'est le fruit de l'inhumanité qu'on a eue de leur ôter leurs Directeurs, & d'éloigner d'elles les autres personnes en qui elles avoient plus de

confiance. Car cette Relation fut faite par la Mere *Angelique* aussitôt après son retour à *Port-Royal des Champs*, lors qu'elles étoient encore toutes captives dans leur propre Maison.

Après la mort de la Mere *Angelique*, sa Relation fut envoyée à *M. Arnauld*, & plusieurs personnes sont témoins qu'entre quelques corrections qu'il y fit, selon le droit qu'il en avoit, il retrancha, ou changea cet endroit: on ne m'a pas dit comment, ou je l'ai oublié. Mais personne n'en sçait mieux la manière que ceux qui ont les cinq feuilles imprimées, dont j'ai parlé. Il est bien évident par là que si *M. Arnauld* avoit été à *Port-Royal*, cette illustre Nièce, qui avoit toute confiance en lui, auroit soumis cet Ecrit à sa correction, & qu'il n'y auroit point laissé cette expression, ni rien qui pût blesser les oreilles les plus délicates.

Ce n'est pas que dans le fond il y ait rien là qui soit contraire, ou à la pureté de la foi, ou au culte de la Sainte Vierge, ou à la conduite de l'Eglise, ou aux sentiments de la piété Chrétienne, ou aux Décrets des Papes. Car ni l'Eglise ni les Papes n'obligent point les fidèles à croire que la Vierge Mere de Dieu ait été conçue sans péché: ils permettent d'en disputer dans les Ecoles comme d'une opinion contestée, & je ne sçache point que de l'autorité de l'Eglise ou des Papes, on ait jamais dédié aucun Autel à la Conception comme immaculée. Je sçai au contraire, qu'ils ont eu une attention toute particulière à empêcher que dans l'Office public de l'Eglise on ne donnât à la Conception l'épithète d'*immaculée*. Et l'ancien Duc de *Nevers* ayant institué un Ordre de Chevaliers sous le titre de l'*Immaculée Conception*, le Pape *Urbain VIII* ne le confirma (en 1624) qu'en changeant ce titre & ordonnant qu'on l'appellât, l'*Ordre de la glorieuse Conception de la Vierge immaculée*: ce qui fait tomber l'épithète sur son miraculeux enfantement, & non pas sur sa Conception, que le Pape, par ce moyen, laissa au rang des opinions contestées.

La Mere *Angelique* de *St. Jean*, sans

blâmer la dévotion des *Annonciades*, n'a donc pas eu grand tort de remarquer dans sa Relation (qu'elle ne croyoit pas devoir sortir du Monastère) qu'à *Port-Royal* il n'y avoit point d'Autel semblable à celui de ces bonnes Religieuses.

Il n'y avoit rien dans la conduite de *Port-Royal* que de conforme à l'esprit de l'Eglise. Car comme avant que de décerner le culte public à un Saint, la première chose qu'on fait est d'établir la vérité de sa Sainteté, & ensuite de le canoniser; ainsi les Religieuses de *Port-Royal* ont cru qu'il étoit de leur devoir d'attendre que l'Eglise ait décidé & canonisé, pour ainsi dire, la Conception immaculée, avant que de prendre la liberté d'ériger des Autels à son honneur. Cela n'empêchoit pas qu'on n'honorât chez elles la Conception de la Vierge, mais elles l'honoroiert en la manière que l'Eglise le fait, & elles en récitoient l'Office comme tous ceux qui sont obligés au Bréviaire & aux Offices publics.

Quant à la dévotion envers la Personne même de la Sainte Vierge, la Mere nous apprend quelle étoit la sienne. Voyant que l'Eglise lui applique dans ses Offices ces qualités, que l'Ecriture Sainte donne à la Sageffe: *Mater pulchra dilectionis & sancta Spei*; elle l'invoquoit d'autant plus volontiers sous ces qualités, qu'elles la faisoient souvenir que la Sageffe éternelle, en prenant de la Vierge une nouvelle naissance, avoit rapporté au monde la charité que le péché en avoit bannie, & qu'elle nous donnoit dans son Fils le second Adam, l'unique espérance du salut que nous avons tous perduë dans le premier. Car comme vraie Mere du Fils unique de Dieu, elle étoit aussi véritablement la Mere de la belle Dilection & de la Sainte Espérance.

Il me suffit d'avoir prévenu sur ce point le vain scrupule qu'on auroit pu faire à des personnes peu instruites de la Doctrine de l'Eglise sur la Conception de la Vierge. J'en demeurerai là, pour ne pas retarder le plaisir que le Lecteur va prendre à la lecture de cette Relation.

S I X I È M E
R E L A T I O N
D E L A M E R E S O U P R I E U R E
D E
P O R T - R O Y A L D E P A R I S ,
(La Mere Angelique de Saint Jean (*) Arnauld d'Andilly.)

Monseigneur, qui êtes seul notre Roi, assistés-moi dans l'abandon où je suis, puisque vous êtes le seul qui me puissiez secourir. Le péril où je me trouve est présent & inévitable. . . O Dieu puissant au dessus de tout, écoutez la voix de ceux qui n'ont aucune espérance qu'en vous seul, sauvez-nous de la main des méchants, & délivrés-moi de ce que je crains. Esther. XIV.

Relation de la cap. de la M. Ang. de St. Jean.

I. Motifs qui ont engagé la M. Angelique à écrire cette Relation.)

G L O I R E A J E S U S A U T R E S - S A I N T
S A C R E M E N T .

É que l'on demande de moi, en m'ordonnant d'écrire une Relation exacte de ce qui s'est passé dans ma Captivité, me paroîtroit une chose assez superflue, si l'obéissance ne me la rendoit nécessaire. Je croirois que n'ayant point agi & ayant fort peu parlé dans tout ce temps-là; il ne seroit pas encore besoin de paroles pour apprendre à ceux qui ne l'ont pas expérimenté, ce que c'est qu'une retraite de dix mois dans les circonstances qui ont accompagné la mienne. Car si l'on n'en regarde que l'extérieur, il est facile de le dire en deux mots, puisque tout consiste dans une prison fort étroite, dans une solitude entière & dans une privation générale de toute consolation & de toute assistance spirituelle, qui seroit la plus grande de toutes les peines, si l'on n'avoit pas la confiance & l'expérience qu'on peut toujours dire à Dieu: *Adjutor in tribulationibus qua invenierunt nos nimis.* Mais si l'on vouloit savoir ce qui se passe dans le cœur, lorsqu'on est dans cet état, je demanderois, pour me pouvoir faire entendre, quelqu'un qui l'eût éprouvé en quelque occasion semblable; afin qu'il put comprendre ce que je ne lui pourrois dire, & qu'il s'en formât une idée plutôt sur son souvenir que sur mes paroles. Néanmoins puisqu'on me le commande, je marquerai les choses dont je me puis souvenir, encore qu'il n'y ait rien de fort important.

II. Le 26 Août 1664, après que M. l'Archevêque nous eut parlé dans le Chapitre, & qu'il eut lu la liste de celles qu'il vouloit enlever de la mai-

son, notre Mere Abbesse & nous toutes protestâmes de nullité de cette Ordonnance, comme il a été marqué dans le Procès-Verbal; mais on y a oublié que M. l'Archevêque s'en étant mis en colère, dit: O, j'entends bien, oui, oui, vous ne voulez pas obéir; & regardant ses Ecclésiastiques leur dit; Messieurs, vous savez ce que vous avez à faire. Cela nous fit comprendre qu'ils alloient faire entrer les Archers, car quelques-uns fortirent de leur place comme pour s'en aller. Et cela fit que notre Mere & quelques-unes de nous lui dîmes, que ce n'étoit pas qu'on voulût faire résistance, & que nous étions toutes prêtes à sortir, mais sans préjudice de notre Appel. J'avoué qu'une violence si ouverte m'effaça presque de l'esprit dans ce moment toute pensée des autres procédures que nous avions prévues qu'il faudroit observer dans la suite de cette affaire: & que voyant que nous étions environnées d'Officiers de Justice & d'Archers qui venoient nous enlever *cum gladiis & fustibus & armis*, je ne pensai plus qu'à m'unir à Jesus-Christ pour souffrir comme lui & avec lui dans le silence tout ce qu'il plairoit à Dieu; & les premières paroles qui me vinrent à la bouche, quand j'entraï dans le Chœur, où M. l'Archevêque fit assembler celles qui devoient être enlevées, pour les séparer de la Communauté qui demuroit dans le Chapitre, ce furent celles d'un grand martyr; () *Gaudeo plane quia Hostia Christi effici merui*, m'abandonnant aussi absolument à lui pour toutes choses, que si j'eusse dû de ce pas aller à la mort & ne revoir jamais la maison ni les personnes que je quittois. Je crois qu'en effet j'étois dans la disposition des personnes prêtes à mourir, qui sont d'ordinaire si occupées de la vue d'une éternité où elles vont passer en un moment,

S. Ignace.

(*) Voyés sa vie dans le 3^{me} Volume des Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal, Page 500.

(†) Je suis dans la joie, parce que j'ai mérité d'être la victime de Jesus-Christ.

ment, qu'elles ne sont plus guéres sensibles aux tendresses naturelles qu'elles ont eues pour ce qu'elles aimoient davantage dans la vie. Car je ne sentis point à cette heure-là d'une manière humaine tant de séparations si cruelles, qui sont certainement plus cruelles que la mort, parce que je ne les regardois que comme les parties de mon holocauste qui devoit être divisé avant que d'être consumé, & je ne songeois qu'à offrir à Dieu toutes les personnes que je laissois, comme je m'y offrois moi-même. J'en eus un peu de loisir, parce que nous attendimes quelque-temps dans le Chœur jusqu'à ce que les douze victimes fussent assemblées. Ce mot de victimes me fait souvenir de l'adieu que je dis à Mr. Chamillard: car m'étant rencontrée proche de lui dans le Chapitre, & ayant vu sur son visage dans une telle occasion tout ce que je soupçonnois il y avoit long-temps de sa conduite, & qu'il étoit un des premiers ressorts qui avoient fait jouer cette Tragedie; je lui dis en me recommandant à ses prières, que nous lui étions obligées de ce qu'il nous avoit préparées dans son dernier Sermon du jour de S. Bernard à n'être pas surprises de ce qui se passoit alors, quand il nous dit que nous devions nous appliquer les paroles du Pseaume, *A cause de vous nous sommes tous les jours prêtes d'être conduites à la mort, & l'on ne nous regarde plus que comme de brebis destinées à la boucherie.* Je ne sçai ce qu'il répondit, ni s'il répondit en tout, car il paroissoit dans une étrange interdiction, qui en disoit plus que ses paroles n'auroient pu faire.

Quand les douze furent assemblées, M. de Paris nous conduisit à la porte des Sacrements (*) où la Communauté s'étoit rendue, je vis que M. l'Archevêque s'en alloit tout seul de l'avant-Chœur vers le Cloître, comme s'il eut eu l'esprit occupé de quelque chose, & il ne prenoit pas garde qu'il avoit passé la porte par où nous devions sortir. Ce fut ce qui me donna occasion de le suivre, & de lui aller demander notre obéissance; surquoi il me fit d'assez bonne grace la réponse, qu'on a marquée dans le Procès-Verbal. Il revint à la porte, & commença à faire la séparation de son troupeau, appellant chacune de nous par son nom pour les faire sortir dans le rang qu'il avoit marqué sur son mémoire; & comme j'étois du dernier Carosse, j'eus le temps de faire mes réflexions sur cette image que je voyois devant mes yeux, qui me représentoit le discernement que le souverain Pasteur fera dans ce terrible jour, qui est appelé le jour de Dieu, où il rassemblera ses Brebis de tous les lieux où elles auront été dispersées, & les séparera des boucs, sans que les conditions ni les dignités puissent empêcher que cha-

(*) C'est une porte qui est dans l'Eglise, & par laquelle on entre dans la Clôture pour porter les Sacrements aux malades.

cun ne soit placé selon le mérite de ses œuvres, Relation ou à la droite ou à la gauche par un dernier juge-de la cap. de la M. de la M. Ang. de S. Jean. juste crainte fait perdre la vaine crainte des jugements injustes des hommes qui y seront jugés à leur tour. J'eus aussi le loisir pendant que les autres sortoient de donner quelques avis à nos Sœurs, qui demeuroient dans la Maison, dont le plus important étoit de se défier de celle qui nous trahissoit & que j'avois bien reconnue depuis quelque temps, dont néanmoins je n'avois osé dire ma pensée à la Communauté, attendant qu'elle se découvrit elle-même: mais il n'étoit plus temps de différer, & je vis si clairement qu'elle avoit fait faire la liste de celles qu'elle vouloit chasser de la Maison, que je ne doutai plus qu'elle n'eût tout à fait dessein de travailler à la détruire, & que je ne dusse la faire connoître, parce que la plupart ne s'étoient point aperçues de son changement & y avoient pu prendre confiance.

Après avoir reçu la bénédiction de M. l'Archevêque, je sortis & je trouvai mon Pere à la porte qui m'attendoit, devant qui je me jettai à genoux pour lui demander la sienne, étant bien raisonnable qu'il benît l'Hostie qu'il alloit offrir à Dieu pour la troisième fois, puis que de-là il me conduisit à l'Autel, de même qu'il avoit fait, lorsque je pris l'habit de Religieuse & que je fis mes vœux. Mr. le Lieutenant Civil étoit à la porte de la Chapelle de Mr. de Sevigné, qui me demanda mon nom. Je fus surprise d'entendre sa voix que je reconnus, car je ne sçavois point qu'il fût de la fête: je dis mon nom de Religion. Il me demanda aussi celui de ma famille: quelques personnes qui étoient proches de lui dirent assez bas, voilà Mr. d'Andilly qui la mene, c'est une de ses filles. Il fit un geste de la tête, pour faire entendre qu'il le sçavoit bien, mais qu'il vouloit avoir le plaisir de me le faire dire, & me répéta, votre nom? Je le dis bien haut sans en rougir, car dans une telle rencontre c'est quasi confesser le nom de Dieu que de confesser le nôtre. Delà mon Pere me conduisit sur les marches du balustre de l'Autel, où je ne doute point qu'il ne me sacrifât à Dieu dans son cœur comme son Isaac, encore que je ne lui fusse pas unique, si ce n'est que je la fusse devenuë dans ce moment, parce qu'il avoit déjà immolé mes deux Sœurs qui étoient sorties avant moi. Je fis aussi mon Offrande de mon côté, & je crois que je pus dire, *Holocausta medullata offeram tibi*, car il ne pouvoit rien manquer à un Sacrifice où je n'exceptois rien, m'étant dans ce moment abandonnée à Dieu pour tout perdre & ne me réserver que l'espérance de sa miséricorde, de laquelle j'attendois & j'implorois le secours pour moi & pour toutes les personnes que je quittois, dont l'affliction m'étoit plus sensible que la mienne. Je dis tout haut le verset, *Bone Pastor, Panis vere*, &c. comme nous étions convenues que nous

Relation de la cap. prit sous la protection & sa conduite ces pauvres Brebis d'occision, *quas qui possederant occidant, & non dolent, &c.* Mon Pere eut le courage d'aller jusqu'au bout, & me mena jusqu'au Carosse au travers de tout le monde & de tous les Archers, dont l'Eglise & la Cour étoient pleines.

III.
Son Départ.

Je montai donc dans le Carosse avec ma Sœur *Candide*, ma Sœur *Helène* & ma Sœur *Gertrude*, un Ecclésiastique que je ne connus point alors, & une Dame, je ne sçai point qui elle étoit. J'eus de la consolation de me trouver avec celles de mes Sœurs que je croyois des plus fortes. Il me sembloit que Dieu nous ayant unies dans ce voyage, c'étoit un bon présage pour moi, qu'elles m'aideroient à me soutenir dans l'amour de la vérité & de la justice par leurs prières & par leur exemple. Nous ne nous dîmes néanmoins pas un mot dans le Carosse, chacune priant Dieu à part. De mon côté je ne sçai comment j'étois faite; car à peine comprenois-je bien ce qui se passoit; au moins je ne le sentois presque pas, & j'étois si fort remplie de l'admiration de la conduite de Dieu sur nous, de nous avoir rendus dignes de souffrir un tel opprobre & un si extraordinaire traitement pour la vérité, que je ne pus faire autre chose tout le long du chemin que de lui chanter dans mon cœur des Cantiques & des Hymnes, entr'autres celles de la Dédicace: *Urbs Jerusalem beata*; m'imaginant que nous étions des pierres vivantes que l'on transportoit pour les aller poser dans l'édifice spirituel de cette Ville sainte, où j'espérois me trouver réunie avec toutes les personnes que je venois de quitter. Je fus la première qui descendis de Carosse après avoir embrassé mes chères compagnes, qui demeurèrent à attendre dans la rue l'Ecclésiastique qui me venoit introduire dans le Couvent de l'Annonciade, où mon obéissance me destinoit.

IV.
Son Arrivée aux Annonciades. Et son Entretien avec M. Fourcault.

Il me fit entrer seule avec lui dans le Parloir de dehors, pendant qu'on étoit allé avertir la Supérieure de venir parler à lui. Il me dit qu'il espéroit que je serois bien dans cette Maison-là: que c'étoit de bonnes Religieuses. Je lui répondis que je me trouverois fort bien partout où Dieu seroit avec moi; que je ne cherchois que lui. Sur cela il s'ouvrit davantage, & me témoigna qu'il avoit un déplaisir extrême de s'être trouvé engagé à être présent & à être employé à une telle affaire. Il m'assura que quand personne ne me verroit, il viendroit lui-même me demander: ce qui m'obligea de lui demander son nom. Il le dit, & il se trouva qu'il ne m'étoit pas inconnu. Car c'étoit Mr. *Fourcault* (Secrétaire du Chapitre de Paris.) Je lui témoignai que j'avois bien de la joie de cette rencontre, dont il se plaignoit qu'il avoit du regret: je lui dis que c'étoit une consolation pour des affligés comme nous, de trouver des personnes qui fussent persuadées de leur innocence; en-

suite de quoi je dis quelque chose sur l'extraordinaire conduite de M. l'Archevêque, qui après de la cap. fait de *Jansenius* par la distinction qu'il avoit faite de la foi humaine dans son Ordonnance, ne laisse pas de les juger dignes, & de leur imposer en effet les mêmes peines que méritoient des hérétiques. Je parlois encore quand j'entendis la Supérieure à la grille: ce qui m'a toujours laissé depuis le soupçon qu'elle ne nous eut peut-être écoutés, & qu'elle n'eut rendu quelque mauvais office à Mr. *Fourcault*, dont je n'ai pas ouï-parler depuis; car ensuite de cela il ne se dissimula pas encore beaucoup avec elle, & le compliment qu'il lui fit devant moi ce fut: ma Mere, je vous amène une Sainte, car dans *Port-Royal* il n'y a que des Saintes, mais je sçai aussi que vous êtes toutes des Saintes, & qu'aini elle sera bien avec vous. Il lui donna mon obéissance, & me recommanda fort à elle de la part de M. l'Archevêque: je lui fis mon petit compliment de mon côté, & aussitôt je fus à la porte, où je me mis à genoux devant la Supérieure, l'assurant du dessein où j'étois de lui venir rendre toute sorte d'obéissance & de soumission; que j'entrois toute prévenue d'estime pour sa Maison, & que j'espérois me venir instruire par leurs bons exemples, ayant toujours eu beaucoup de respect pour leur vertu, & surtout pour la solitude & l'éloignement du monde, dont j'avois ouï-dire qu'elles faisoient une particulière profession. Elle me répondit assez bonnement, Madame de *Ranzau* (nommée la Mere *Marie Elisabeth*) étoit présente, & quelques autres qu'on me fit saluer.

On me mena d'abord à la Chapelle de l'Immaculée Conception: le mystère m'étoit nouveau, n'y ayant point d'Autel chez nous qui soit dédié aux opinions contestées; mais j'embrassai en ce lieu une dévotion certaine, qui fut de me jeter entre les bras de la Mere de la belle dilection & de la sainte espérance, qui sont les deux titres sous lesquels je l'ai toujours invoquée, tant que j'ai été dans la maison, afin qu'elle m'obtint par ses intercessions une dilection forte comme la mort, & une espérance si ferme, qu'elle put me donner de la joie au milieu de mes amertumes. Delà elles me menèrent au Jardin, où elles m'entretinrent sur notre affaire & sur ce qui se passoit ce jour-là dans notre Maison. J'avois tenu ferme jusques-là sans pleurer & sans en avoir envie, parce que mon esprit avoit été occupé ailleurs; mais comme elles me contraignirent pour leur répondre de faire réflexion sur les personnes que je venois de perdre, je ne pus m'empêcher de jeter quelques larmes. J'eus attention de parler fort peu, & de ne faire que les suivre: ce que j'ai observé tout le temps que j'ai été avec elles, ne leur ayant rien dit de la Maison ni de nos affaires que ce qu'elles m'ont précisément demandé, ou ce que j'ai été nécessairement engagée à leur en dire.

Dans

Relation Dans ce premier Entretien elles affectèrent, de la cap. surtout Madame de Rantzau, de paroître les plus de la M. indifférentes & les plus ignorantes du monde de Ang. de tout ce qui regardoit notre affaire. Elles me di- St. Jean. rent qu'elles croyoient même que tout étoit apaisé & qu'on n'en parloit plus, parce que leur solitude faisoit qu'on ne leur disoit aucune nouvelle D'où j'inférai simplement que sans doute ces filles n'étoient donc pas conduites par des personnes prévenuees contre nous, parce que tous ceux-là ont trop de zèle pour ne pas instruire celles qu'ils conduisent à prendre part à leurs sentimens. Cette bonne opinion, qui me soulageoit un peu l'esprit, me dura deux jours, encore ne pus-je pas la conserver si long-temps au regard de Madame de Rantzau, à qui il échapa bien des paroles dans ce temps, qui me firent désirer qu'elle fut si indifférente comme elle affectoit de le paroître.

V.
Son Entretien avec les Religieuses Annonciades.

Quand la chambre que l'on me préparoit fut prête, la Mere m'y mena. Je la suppliai de m'ordonner ce que j'aurois à faire: elle me dit que ce seroit tout ce que je voudrois; que je pouvois aller à l'Office si je le désirois, ou n'y aller point si je l'aimois mieux. Elle me fit venir aussi une Sœur Conversé, qu'elle me dit qui auroit soin de moi, & qu'elle l'avoit choisie, parce qu'elle avoit cru que j'aurois peut-être plus de liberté avec elle qu'avec une Religieuse de Chœur, & qu'elle coucheroit dans la même chambre si j'en avois besoin. Je lui dis que non, & que je la remerciois très humblement. Cet abord étoit beau.

VI.
Ses Sentimens de Religion, mêlés de quelques peines.

Aussi-tôt que je fus seule je me prosternai devant celui qui est présent partout, & qui m'avoit conduite dans cette solitude pour ne vivre plus que pour lui & avec lui: je le remerciai de la grace qu'il me faisoit, & lui recommandai le succès de mon combat. C'étoit assez d'occupation pour ce que qui restoit du jour. Mais quand la nuit fut venue, & qu'après avoir fini toutes mes prières, je pensai me coucher pour prendre du repos, je sentis comme si mon esprit eut été suspendu jusques-là, & que tout d'un coup il fut tombé de fort haut & que mon cœur eut été tout froissé de la chute. Car en un moment je me sentis accablée & déchirée de tous côtés de toutes les séparations que je venois de faire, & des peines de toutes les personnes que je laissois aussi affligées que moi. Je voulois ne point voir tout cela, & je faisois tout mon possible pour m'en détourner; mais quelque effort que je fisse pour fermer mes yeux à ces Réflexions, je ne pouvois me rendre insensible à ma douleur: il fallut la soulager en donnant cours à mes larmes; & pour dire la vérité, j'en versai bien dans cette nuit, où je fus continuellement dans le combat de la grace & de la nature, sans avoir d'autres armes pour me défendre que le bouclier de la vérité qui repoussoit toutes les tendresses de la nature, par la persuasion qu'elle me donnoit du bonheur que

Dieu avoit attaché à ces souffrances, & de l'avantage qu'il y avoit à tout perdre pour acheter le Royaume de Dieu, & entrer en partage de la Croix & de la gloire de JESUS-CHRIST.

Relation de la cap. de la M. Ang. de St. Sean.
Le lendemain quand on me vint querir pour aller à la Messe, qui se dit sur les 9 heures, en approchant de leur Chœur, la première parole que j'entendis ce fut: *Euntes ibant & flebant mitentes semina sua, &c.* c'étoit None de la sainte Vierge qu'elles disoient (car elles disent toujours le petit Office avec le grand Office Romain.) Cette rencontre ne me parut pas fortuite; & n'ayant plus à écouter que Dieu seul, je prenois des leçons de tout ce que sa Providence permettoit qui m'arrivât, & celle-ci m'instruisit & me consola tout ensemble. J'eus encore une consolation plus grande le jour suivant, qui étoit le jour de S. Augustin, de ce que j'appris que j'étois dans une famille qui l'avoit pour Pere; car ces filles tiennent la Règle de S. Augustin, c'est pourquoi elles fêtent ce jour là, & de plus elles ont le S. Sacrement exposé de leur côté dans une Chapelle, où l'on me permit de passer une partie de l'après-dinée. Je tremblai en y entrant; car il est vrai que cette dévotion que nos Constitutions nous retranchent, a quelque chose qui ne paroît pas assez respectueux, & qu'une Religieuse se trouve effrayée de se voir à la place d'un Prêtre au pied d'un Autel, où elle pourroit assez aisément toucher le S. Sacrement de la main. Néanmoins l'état où j'étois me donna bientôt de la confiance de m'approcher de Jesus-Christ, comme l'Ecriture remarque que *Juda s'approcha* autrefois de *Joseph*, emporté par un mouvement de douleur qui lui ôta toute crainte. J'étois aussi affligée que lui, & j'avois affaire à un Seigneur que je ne croyois pas me devoir être si rigoureux. Je prononçai donc devant lui toute mon affliction, & répandis mon cœur avec mes larmes en sa présence; mais parce qu'en lui exposant mes blessures je les regardai trop & m'attendris sur moi-même, j'en eus après bien du serapule; car j'éprouvois sensiblement que pour ne pas s'affoiblir dans les grandes afflictions, il ne faut point rabaisser ses yeux qu'on a élevés vers les montagnes, parce que c'est delà que vient ce secours continuel dont on a tellement besoin pour ne se pas abattre, que s'il nous est soustrait un moment pendant que nous nous amusons à autre chose, nous sommes au hazard de tomber, & les moindres chutes ne scauroient être que très-dangereuses, quand on marche dans un chemin tout environné de précipices où l'on ne peut recevoir assistance de personne.

Cela me faisoit appréhender à toute heure de réfléchir volontairement sur pas une de mes peines; car je sentoie bien que c'étoit tout ce que je pouvois faire que de les souffrir en regardant l'ordre de Dieu & les consolations de la Foi; mais que si au lieu de cela je commençois à regarder l'af-

VII.
Réflexions qu'elle fait sur son état.

fic-

Relation fiction en elle-même accompagnée des toutes de la cap. ses circonstances, ce seroit un poids qui m'accableroit, & il me sembloit que je portois toujours mon ame dans mes mains, comme une gouvernante porte entre ses bras un enfant que l'on févre, qu'elle proméne & qu'elle divertit tant qu'elle peut, pour l'empêcher de se souvenir de sa nourrice, dont elle le détourne toutes les fois qu'elle la rencontre, de peur que sa vuë ne renouvelle ses larmes. *Port-Royal* affligé étoit comme ma nourrice; je venois d'être sévrée de tout ce que j'aime sous ce nom avec le plus de tendresse. Mon ame ne pouvoit porter cette séparation qu'avec une douleur extrême, & ma foi étoit toute occupée à la détourner sans cesse de réfléchir sur cet objet; je ne pouvois pas empêcher qu'à toute heure il ne se présentât devant mes yeux; mais aussitôt je les levois vers Dieu pour ne voir qu'en lui ce que je n'aimois que pour lui. Dans ce combat je conservois la paix, & il y avoit des moments où j'étois même capable de joie. Je passai de la sorte les trois premiers jours dans ma solitude, que je ne sçavois pas encore qui se dût changer en prison.

VIII.
Sa Solitude
est changée
en Prison.

La Sœur Conversé, dont j'ai parlé, me venoit querir pour aller à l'Eglise, & me ramenoit; mais cela n'avoit rien d'extraordinaire, puique je ne sçavois pas les chemins. Comme je ne faisois toujours que le même de notre chambre au Chœur, je l'eus assez tôt appris; & il arriva que n'y entendant point de finesse, le Vendredi après que la Messe fut dite je sortis après la Communauté, & remontai à notre chambre toute seule. Je pense que les bonnes Meres attendoient cela pour juger qu'il étoit temps de s'assurer de leur prisonnière, puiqu'elle commença à sçavoir les chemins, car dès l'après-dinée même j'entendis qu'on tournoit la clef de la porte, & je me défilai qu'on m'enfermoit: j'y fus regarder quelque temps après, & je trouvai qu'il étoit véritable, dont j'eus pour lors une joie sensible, & il me sembla que j'acquerois ce jour-là une fort grande dignité, entrant en partage des liens de *St Jean*, dont il étoit ce jour-là la décolation. Le même jour sur le soir, une des Meres me vint querir pour me mener promener dans leur Cloître. Elle se mit à parler de leur Institut & de leur Maison; & tant que je pouvois je faisois prolonger ce discours, afin qu'on ne m'en tint point d'autre. Dans la suite de celui ci, m'ayant parlé de leurs exercices & des Confesseurs extraordinaires qu'elles voyoient dans ce temps-là, je lui demandai qui étoient ceux dont elles se servoient d'ordinaire. Elle me dit que c'étoit des *Jésuites*, entre lesquels elle me nomma le P. *Nouet*. Je ne sçavois dire quelle impression cela me fit tout d'un coup, j'en tremblai depuis les piés jusqu'à la tête autant de surprise que de crainte. Je m'étois laissée persuader, par je ne sçai quelle simplicité, de tout ce

IX.
Sa Surprise
lorsqu'elle
apprend que
les Jésuites
sont les
Confesseurs
de la Mai-
son.

qu'elles m'avoient fait entendre, qu'elles ne prenoient aucune part dans toutes les contestations, de la cap. qu'elles n'en sçavoient aucune nouvelle, qu'elles de la M. avoient des Prêtres de la Paroisse pour Confesseurs Ang. de & Chapelains: & delà j'avois inféré, qu'on m'a- St. Jean, voit mieux placée qu'aucune de mes Sœurs, & que j'étois hors la domination des *Jésuites*. Je crois que ce fut ce qui me causa cet effroi; m'étant apperçue tout d'un coup que j'étois comme une brebis au milieu des loups; car dans l'idée que j'avois d'eux & de leurs maximes, me voyant toute seule étrangère & abandonnée parmi des personnes tout à fait inconnues, & que cette conduite me fit imaginer être telles que leurs directeurs, je ne sçavois dépeindre quelle image ce fut dans mon esprit. Tout ce que je pus faire, fut d'empêcher que mon trouble ne parut au dehors, & de tâcher à le calmer au dedans, par un abandonnement entier à la volonté de Dieu & à la direction de sa grace, dont je commençai à sentir plus que jamais la nécessité, parce que je voyois mieux mon péril & mon impuissance. J'ai béni Dieu depuis, de ce que j'avois appris cela de bonne-heure, parce que cela me fit prendre garde à moi, & commencer d'agir avec la circonspection que je devois, sans quoi dans cet abord j'aurois pu faire mille fautes, si je m'étois imaginée, en voyant de bonnes filles comme sont celles-là, qu'elles n'eussent point été prévenues contre nous; & que je leur eusse parlé avec la confiance qu'on prend aisément avec des personnes qui nous témoignent de l'amitié.

Je commençai donc à sentir davantage mon exil & ma prison, & je ne trouvois ma consolation que dans le Sacrifice que j'offrois à Dieu de mes larmes. Ces bonnes Meres en auront trouvé des marques au pied d'une grande image d'un Crucifix, qui étoit dans notre chambre, où j'écrivis avec un crayon, car je n'avois point encore d'encre; *posuisti lachrymas meas in conspectu tuo acceptabile Sacrificium tuum*. Les jours me paroissent des années au regard des personnes dont je sentoie la séparation, de qui je n'apprenois aucune nouvelle; leur affliction, dont le souvenir m'étoit toujours présent, augmentoit la mienne; & il me sembloit qu'il n'y avoit jamais eu d'affliction comparable à la nôtre, parce qu'il ne s'étoit peut-être jamais rencontré d'union pareille à celle que Dieu avoit faite entre un si grand nombre de personnes, ni de division plus cruelle que celle qu'avoit fait Mr. l'Archevêque, non seulement en nous séparant les unes des autres, mais encore en nous enfermant toutes vivantes dans des tombeaux, où nous étions dans la même nuit que les morts, pour n'y voir & n'y apprendre quoique ce soit de ce qui se passe dans ce monde, mais où nous n'étions pas insensibles, comme eux, pour n'être point touchées de la peine des Pere, Mere, Frères, Sœurs, Entants & Amis, qui tout à la fois étoient affligés avec nous, & dont les diffé-

X.
Ses larmes
sont la seule
consolation.

Relation de la M. Ang. de St. Jean.

rentes peines caufoient une douleur particulière dans mon cœur, selon les différens mouvements qui naissent de tous ces degrés d'amitié. C'est pourquoy j'y ai mis les Enfants, parce qu'il y avoit dans ce grand nombre de personnes à qui Dieu m'avoit unie par la charité, plusieurs de celles dont j'avois eu la conduite, pour qui je sentoies les mêmes tendresses & les mêmes inquiétudes, les voyant exposées à une si grande tentation & privées de tout secours. J'aurois beau dire pour exprimer ce que c'est que cette peine, on ne la comprendra pas, si on n'y a passé; & quand je dis, si on n'y a passé, j'entends, si Dieu ne l'a laissée sentir. Car on peut passer par les mêmes séparations extérieurement, que l'on n'en est pas touché de la même sorte, comme je l'ai éprouvé moi-même en divers temps. Cependant ce n'est pas là la plus grande que j'aie eue; car parmi celle-ci, je conservois une véritable joie dans le fond du cœur, qui ne se mêloit point avec ses amertumes pour les adoucir, mais que je sentoies qui dominoit au-dessus de mon affliction pour empêcher qu'elle ne troublât point ma confiance & ma foi, & qu'elle ne m'ôtât l'estime de mon bonheur, dont je demeuroidis nonobstant toute persuasion, en sorte que je n'aurois pas voulu, pour quoy que ce soit au monde, n'avoir point eu cette occasion de souffrir pour la vérité, ni former le moindre désir d'être délivrée sinon par elle.

XI.
Conduite qu'on tient à son égard dans les Visites qu'on lui fait.

Il ne se passa rien d'extraordinaire dans ces premiers jours, mon état étoit assez pour moi. Je ne vis presque personne: & quand on me venoit voir, je ne parlois presque point, ne faisant quasi que répondre oui & non, c'est à dire, tout le moins que je pouvois, à ce qu'on me disoit; & j'ai continué cela 4 mois durant, hors très-peu d'occasions: ce qui contribuoit sans doute à leur ôter l'envie de me venir voir; car elles étoient même si embarrassées quand elles y venoient, à cause que je ne contribuois en rien à l'entretien, que je m'apercevois bien qu'elles tâchoient à n'y point venir seules; & souvent elles amenoient avec elles une petite fille de six ou sept ans pour la faire causer, & que ce fut autant de temps passé. C'étoit tout mon désir qu'elles ne se donnassent point cette peine, & je leur disois sans cesse que je les priois d'oublier que je fusse dans leur Maison; & qu'il suffisoit que la bonne Sœur qui avoit soin de moi s'en souvint, pour me venir ouvrir la porte & me conduire à l'Eglise, & pour m'apporter à manger. En effet elles ne pouvoient qu'elles ne s'incommoüssent en venant perdre du temps avec moi; car elles ont étrangement de travail & d'occupation, je parle de la Prieure & de la Soupprieure, & Madame de Rantzau, qui sont les seules à qui j'aie parlé ordinairement, & une bonne Mere ancienne qui me venoit voir rarement, & qui est morte pendant que j'étois là. On permit aussi à une autre Mere, qui le souhaita, d'y venir deux ou trois fois, c'est une de mes

Cousines d'Ormesson; mais quoiqu'elle soit des Anciennes, & qu'elle ait été Supérieure, on ne se fia pas à me la laisser parler seule, & on l'y accompagna toujours.

J'étois donc, ces premiers mois, dans un si profond silence, que je perdois la parole. Je n'avois presque plus de voix; & je ne sçai si je ne l'aurois point perduë tout à fait, sans que m'apercevant bien que ma poitrine se desséchoit, & que cela venoit delà, je me mis à lire quelquefois tout haut & à chanter quelques prières & quelques parties de mon Office. J'étois souvent neuf & dix jours sans voir ame vivante, que la Sœur qui m'apportoit ce qu'il me falloit, & qui s'en alloit aussitôt. Et je fus surtout dans cette solitude, depuis que j'eus cessé d'aller à l'Office par l'occasion que je dirai: car je ne fortois plus que pour aller à la Messe, & hors cela je ne bougeois de mon donjon, plus solitaire que les Saints qui étoient dans les déserts de la Thébaidé; car encore voyoient-ils quelquefois quelques-uns de leurs Frères, & pour moi je ne voyois que des inconnus, & je n'entendois pas seulement parler ni de mes proches ni de mes Sœurs. Cette chambre, où l'on m'avoit mise, est un galetas séparé de tout, qui n'a qu'un grand Grénier d'un côté, & de l'autre un degré où l'on ne passe point, & au dessous, la chambre de Madame la Présidente des *Hameaux*, qui est une de leurs bienfaitrices, qui y entre assez souvent, mais qui n'y couche jamais ou très rarement: de sorte que quoi qu'il eut pu arriver la nuit, étant bien enfermée comme j'étois sous trois portes, il eut été impossible que j'eusse pu avoir du secours, car on ne me pouvoit entendre de nulle part, la porte de ma chambre, la porte du Grénier & la porte du degré étant jour & nuit fermées & verrouillées sur moi.

Au bout de quelques semaines la peur m'en prit, & j'en dis quelque chose à la Mere, lui contant un accident qui m'étoit arrivé il y avoit bien des années, que m'étant trouvée mal la nuit, & ayant voulu sortir de notre Célulle pour aller chercher de la lumière, je pensai me tuer en tombant de ma hauteur toute évanouie sans le sentir & sans sçavoir du tout où j'étois. Cela donna de l'inquiétude à cette bonne Mere, & elle m'offrit que si je voulois, on feroit coucher quelqu'un dans ma chambre. Mais jamais elle ne m'offrit qu'on ne m'enfermeroit pas la nuit; de sorte que voyant bien qu'elles feroient assez empêchées qui me donner, parce qu'elles ne se fioient ce me sembloit à personne pour demeurer avec moi: & d'ailleurs que ce m'auroit été une étrange gêne d'avoir là une fille, avec qui je n'aurois pas été libre de me lever la nuit & de faire mes petites dévotions en liberté, je mis ma confiance en Dieu & en mon bon Ange, & je dis à la Mere qu'au pis aller je mourrois dans leur compagnie si je mourois toute seule. Et la chose en demeura là, quoique de

Relation de la cap. de la M. Ang. de St. Jean.

XII.
Solitude & abandonnement où elle se trouva.

XIII.
Danger qu'elle court en cet état.

temps

Relation de la cap. de la M. Ang. de St. Jean. temps en temps il leur en prenoit scrupule; mais elles en avoient un bien plus invincible qui les empêchoit de me donner aucune liberté. De sorte qu'il a fallu passer six mois dans cette geole, dont la porte n'ouvroit que huit fois le jour, & la Converse ma geolière étoit si exacte à ne me pas perdre de vuë, que quand elle m'avoit conduite jusques dans le Chœur, elle se mettoit à genoux près de la porte pour me garder jusqu'à ce que les Religieuses fussent presque assemblées & qu'elle jugeât que j'y pussé être en assurance. C'étoit d'ailleurs une fort bonne fille & bien douce, qui avoit grand soin de ne me laisser point manquer des choses nécessaires, & qui se mettoit d'autant plus en peine de me prévenir, disoit-elle, que je ne demandois rien & ne me plaignois jamais de rien.

XIV. Manière dont elle recevoit les bienfaits. Son humilité. Les Mères qui sont assurément fort charitables, ne faisoient de moi que la même plainte, & ainti en toute manière il est utile d'agir de la sorte: car en ne cherchant que le Royaume de Dieu, on nous donne les autres choses nécessaires par dessus, & l'on trouve un autre avantage très grand dans cet état, qui est de sentir dans la vraie condition & la vraie disposition des pauvres, qui ont de la reconnoissance pour les moindres services & les moindres choses qu'on leur donne, parce qu'ils ne s'attendent point qu'on leur doive rien, non pas même les choses les plus nécessaires, & je n'oserois dire les petites rencontres où de petites commodités, qu'on me donnoit, me passioient pour de fort grands présents, & me rendoient sensiblement obligée aux soins de ces Mères ou de cette bonne Sœur, parce que je m'imaginois toujours qu'elles étoient en droit de me laisser manquer de tout; & que M. l'Archevêque ne m'ayant mise en prison chez elles que pour me faire souffrir, je ne devois attendre que toutes sortes de rigueurs, surtout de personnes qui étoient prévenues de l'opinion, qu'il rendoit un grand service à l'Eglise & à nos ames, en nous traitant comme il faisoit.

XV. Caractère des Religieuses Annonciades. Mais il faut que je leur rende ce témoignage, qu'elles ont tout à fait réglé leur zèle par l'obéissance aveugle, qui est leur grande maxime & l'erreux générale qui domine à présent dans toutes les bonnes Religieuses; car comme elles m'ont dit bien des fois, elles auroient tout voulu faire pour mon soulagement & pour ma satisfaction, excepté ce qui ne dépendoit pas d'elles, & en quoi elles étoient liées par l'ordre de M. l'Archevêque, qui leur avoit défendu de me laisser parler à qui que ce soit ni au dedans ni au dehors. Il est vrai que j'ai cru long-temps qu'elles s'étoient fait donner cet ordre, surtout celui de me tenir enfermée, comme je l'ai été six mois durant. Néanmoins le dernier jour que je fus chez elles, où j'osois leur parler avec plus de liberté, j'avouai à la Mère Souvrière que j'avois eu cette pensée, & elle m'assura fort du contraire, & que je n'é-

tois rédevable qu'à M. l'Archevêque d'un si charitable traitement.

J'ai fait une longue digression, il faut reprendre la suite de mon histoire. Quand j'eus passé là huit jours, sans entendre parler de quoi que ce soit & sans recevoir nul ordre de M. l'Archevêque de ce que j'avois à y faire, surtout pour la participation des Sacrements, je fus en doute de la manière dont je devois me conduire, & s'il falloit demeurer ainsi sans dire mot. La Mère Prieure me demandoit assez souvent si je ne voulois parler à personne; & je lui disois toujours que je n'avois rien à dire, mais bien à souffrir: Néanmoins ayant appris que Mr. le Doyen de Notre Dame étoit leur Supérieur, & qu'il venoit assez souvent les voir, je lui dis qu'elle m'obligeroit de me faire parler à lui quand il viendrait. Je fis réflexion ensuite que peut-être je ne l'obligerois pas trop lui-même, de faire paroître que je le préférerois à d'autres, & que sans nuire à personne je pouvois par une Lettre sçavoir de M. l'Archevêque quelles étoient ses volontés. Je lui écrivis donc la Lettre suivante:

Du 3. Septembre 1664.

MONSEIGNEUR.

„ N'ayant personne à qui je puisse demander conseil pour m'assurer que la liberté que je prends de vous importuner ne vous sera point désagréable, je n'en ai consulté que la qualité que j'honorerai toute ma vie en votre personne, de quelque manière que vous jugiés à propos de traiter des brebis, dont vous serés toujours le Pasteur. Je n'ai point dessein, Monseigneur, de vous demander aucune grâce que celle de sçavoir vos volontés. Quand nous apprîmes de votre bouche, il y a huit jours, l'Arrêt de notre bannissement, & que vous l'exécutâtes de votre main, en nous faisant sortir à l'heure même sans sçavoir où nous allions, & sans nous prescrire ce que nous y devions faire, nous n'eûmes aucune autre pensée que de vous obéir sans nous informer de rien: espérant que nous apprendrions dans la suite de quelle sorte chacune de nous se devoit conduire dans le lieu que vous lui aviés destiné. Mais n'ayant non plus oui-parler de quoi que ce soit, depuis que je suis ici, que si j'étois déjà en un autre monde, je pensois n'avoir aussi rien à faire que de demeurer dans le silence occupée de Dieu seul aussi long-temps qu'on ne me diroit pas autre chose, portant avec autant de soumission que de douleur un état qui, quelque rude qu'il soit, l'est moins que mes péchés ne méritent. Néanmoins, Monseigneur, ayant appris aujourd'hui de la Révérende Mère Supérieure de cette Maison, qu'elle-même n'a pas reçu un ordre particulier de la manière dont il vous plaît que j'en use ici pour les Sacrements, & si vous

B 2

en

Relation de la cap. de la M. Ang. de St. Jean. XVI. Son embaras pour trouver un Confesseur.

XVII. Lettre qu'elle écrit à Mgr. l'Archevêque de Paris sur ce sujet.

Relation
de la cap.
de la M.
Ang. de
St. Jean.

12
entendus que j'en demeure toujours séparée, j'ai cru ne pouvoir moins faire, Monseigneur, que de m'aller encore jeter à vos piés, pour voir si vous auriez pitié d'une ame, dont vous ne scauriés vous décharger devant Dieu, & de laquelle il vous redemanderoit le sang, s'il falloit qu'elle pérît par le manque de la nourriture spirituelle, qu'elle ne peut recevoir que de votre main, c'est-à-dire que par votre autorité. Je scai, Monseigneur, que vous nous en avés privées pour nous punir d'une chose, que vous avés regardée comme une faute; mais comme vous y avés ajouté depuis beaucoup d'autres châtimens, le bannissement, la prison & la séparation les unes des autres, ne puis-je pas espérer, Monseigneur, que vous voudrés imiter la conduite de Dieu, qui ne vange pas deux fois un même crime, & que vous relâcherés la première sévérité, de la privation des Sacrements, à celles qui porteront encore sans cela assez de marques de l'autorité absoluë que vous avés sur elles, pour les châtier quand vous jugés qu'elles le méritent? Peut-être, Monseigneur, qu'encore que vous ne voulies point souffrir de Brebis foibles dans votre troupeau, pour des considérations qui vous y font voir de l'importance, vous voudrés bien ne les éloigner pas plus long-temps du Divin Sacrement, qui les doit fortifier dans leurs langueurs & les consoler dans leurs peines. Néanmoins pour ce qui me regarde, je ne parle qu'en tremblant, sachant bien que ce sera toujours avec justice que Dieu me privera d'une grace, dont je n'ai pas assez bien usé lorsqu'il m'en a laissé jouir. C'est pourquoi, Monseigneur, je ne vous demande rien, sinon ce qu'il vous plaît que je fasse, afin que je reçoive comme un ordre de Dieu celui qu'il vous plaira de me donner, & que je m'y rende avec autant de soumission que je suis avec un profond respect, Votre, &c.

XVIII.

Arrivée de
Mgr. P.A.
aux Annon-
ciades. Sou-
entretien
avec la Me-
re Angeli-
que.

Trois jours après que j'eus écrit cette Lettre, il vint lui-même y faire réponse. La Mere me vint querir & me conduisit au Parloir. J'y trouvai en entrant Madame de Rantzau qui l'entretenoit, & la Mere qui m'avoit amenée y demeura aussi un peu éloignée. Après que je me fus mise à genoux pour demander sa bénédiction, que je ne scai s'il me donna, il me fit asséoir, Madame de Rantzau demeurant d'un côté de la Grille, & moi de l'autre. Je ne rapporterai de cet Entretien que très-peu de chose, dont j'avois fait quelques remarques alors, car j'ai oublié le reste; c'est pourquoi je ne scaurois dire par où il commença: je scai seulement qu'après avoir dit quelques paroles d'abord, il s'engagea dans un long discours, répétant d'un bout à l'autre tout ce qu'il a accoutumé de dire sur cette affaire, & qu'il nous a dit tant de fois, & n'y ajoutant rien de nouveau, sinon qu'il m'inculquoit fort que je la devois séparer de la querelle particulière de mon

Oncle avec les Jesuites, assurant que pour lui Relation il estimoit fort le Livre de la Fréquente Com- de la cap. munion; qu'il l'avoit beaucoup lu & y avoit de la M. toujours profité: Qu'il faisoit état du mérite de Ang. de Mr. Arnauld; qu'il le connoissoit & l'estimoit; St. Jean. qu'il avoit été sur les bancs avec lui en Sorbonne; qu'il le tenoit très-sçavant homme, & qu'il étoit son serviteur & de toute sa Maison" (je me suis bien apperçue depuis, que ce discours n'avoit pas fort plu aux bonnes Meres qui l'écoutoient; car elles ont la même opinion du Livre de la Fréquente Communion, que de celui de Mr. d'Ypres.) à tout cela je n'avois qu'à écouter.

Il me voulut ensuite presser par ses arguments ordinaires, & entr'autres: Qu'il n'y avoit rien de plus étrange que nous voulussions tous nous opiniâtrer à défendre la Doctrine d'un Auteur, qui a lui-même eu du soupçon qu'elle ne fût pas conforme à celle de l'Eglise, parce qu'il voyoit bien qu'il s'étoit engagé à traiter une matière obscure & difficile où il étoit aisé qu'il se fût égaré, quoiqu'il eût prétendu suivre St. Augustin; & que c'étoit la raison qui l'avoit obligé à faire la protestation de soumission au jugement de l'Eglise Romaine, que j'avois pu voir à la tête de son Livre & encore dans son Testament. Je répondis, que j'avois en effet vu cette protestation, non pas dans le Livre de Mr. d'Ypres que je n'ai jamais lu, mais dans l'Ordonnance où il lui avoit plu de l'insérer. Il répliqua en raillant: "Je pense qu'au moins on ne m'accusera pas d'avoir cité faux." Et je poursuivis, que ce sentiment qu'avoit eu Mr. l'Evêque d'Ypres de se reconnoître sujet à se tromper, comme le sont tous les hommes, & de vouloir soumettre son Livre au jugement de l'Eglise, étoit un sentiment si commun à tous les Auteurs Catholiques, que ceux mêmes qui ne l'exprimoient pas, l'avoient assurément dans le cœur; & que je ne croyois pas qu'on put soupçonner avec plus de raison Mr. l'Evêque d'Ypres d'avoir cru lui-même que sa Doctrine n'étoit peut-être pas conforme à celle de l'Eglise, à cause qu'il proteste qu'il la soumet à son jugement, que d'attribuer la même pensée à Mr. l'Evêque de Vence, qui fait la même protestation dans son histoire de l'Eglise, & à la plupart des Auteurs Catholiques, qui ne font guères d'Ouvrages considérables qu'ils ne témoignent la même chose.

Mr. l'Archevêque répondit, qu'il me montreroit bien des Livres de Mr. de Vence, où il ne faisoit pas cette protestation. Je lui dis que je n'en doutois pas; que la répétition si fréquente n'en étoit pas nécessaire, parce qu'on scait assez que tout Catholique a toujours cette disposition dans le cœur, & qu'en cela Mr. l'Evêque d'Ypres n'a rien fait de singulier dont on puisse tirer un préjugé si déavantageux de sa Doctrine, qu'on veuille dire qu'il a été lui-même le premier juge qui

Relation l'a soupçonnée d'erreur, & qu'il a consenti par de la cap. avancée à la condamnation de son Livre comme de la M. rempli d'impies & de blasphèmes. M. l'Archevêque répliqua, que cela ne faisoit point de tort à sa réputation, dont nous étions plus jalouses, qu'il ne l'avoit été lui-même; qu'il s'étoit mis à couvert par sa soumission, de toutes les condamnations qui pouvoient tomber sur sa Doctrine, & que nous n'avions qu'à l'imiter dans cet exemple. Je lui dis, que s'il avoit été louable de témoigner être disposé à s'humilier sous le jugement de l'Eglise, si elle lui faisoit voir qu'il se fût égaré de la vérité en quelque chose, il me sembloit qu'il ne s'ensuivoit pas de là que nous eussions la même obligation d'être prêts de le condamner comme auteur d'une hérésie, sans être capables de l'entendre, & sur la supposition d'un fait, que nous savions être fort contesté. Il me dit qu'on ne nous demandoit pas de le condamner comme hérétique, parce que l'Eglise ne donne ce nom qu'à ceux qui soutiennent contre son jugement des hérésies qu'elle condamne: „Mais pour vous, dit-il, qui êtes savantes, vous entendés bien les termes, il est hérétique matériellement, mais il ne l'est pas formellement, parce qu'en effet sa Doctrine est hérétique, mais sa disposition est Catholique, puisqu'il la soumet à l'Eglise.”

Je ne me souviens pas si je répondis davantage, sinon que je témoignai que, pour tout ce qui regardoit la Doctrine, je n'y entrois point du tout, parce que je n'y entendois rien, & que je croyois qu'il avoit sujet d'être satisfait de la déclaration sincère que nous lui avions faite, d'être entièrement soumis pour tout ce qui regarde la foi, qu'il n'y a que cela qui puisse importer dans cette affaire à des personnes comme nous, qui ne sont point capables de prendre part aux autres contestations. Il répliqua, qu'on ne nous demandoit pas autre chose que notre soumission pour le jugement des Papes. Je répliquai, que nous avions cette soumission entière pour la condamnation des 5 Propositions qu'ils ont condamnées: mais que nous ne pouvions pas promettre une soumission de créance pour un fait, que nous ne sommes pas obligés de croire, parce que nous savons qu'il est encore fort contesté. Il se tourna vers Madame de Rantzau: „Et bien, Madame, me, Madame de Rantzau, que dites-vous de cela?” Je ne me souviens pas distinctement de sa réponse, sinon qu'elle faisoit paroître le dernier étonnement de ce qu'on osoit faire ces distinctions de fait & de droit dans le jugement des Papes, comme si cela eut dû être si inséparable, que tout ce qui sort de leur bouche, dû passer pour article de foi. Je fus obligée de lui répondre, croyant que son étonnement ne venoit peut-être que d'ignorance, pour cette distinction; que Monseigneur, qui étoit présent, nous l'avoit apprise lui-même, nous ayant déclara-

ré dans son Ordonnance, qu'il demandoit la Relation Foi Divine pour le point de droit, & une foi humaine & Ecclésiastique pour le fait contenu dans de la M. le Formulaire. Elle éleva sa voix avec moquerie Ang. de & dit; „ô, voilà l'échappatoire.” Je répondis St. Jean. que je n'alléguois que les paroles mêmes de Monseigneur, qui parut fort embarrassé de cette foi humaine, qu'il ne pouvoit pas justifier dans l'esprit de Madame de Rantzau.

Il voulut se remettre sur les discours généraux, qu'il nous a fait tant de fois, du péril qu'il y a de faire ces distinctions; que si on vouloit rendre toutes les choses de fait douteuses, on ébranleroit les plus grandes vérités de la foi. Madame de Rantzau enchériffoit, & vouloit que ces distinctions fussent impossibles; & qu'on dût un égal respect à tout ce que les Papes décident comme conduits en tout par le St. Esprit, & s'engagea à une application de tout cela à l'affaire présente d'une manière si peu raisonnable, que je m'imaginai que c'étoit qu'elle n'en avoit jamais ouï parler qu'en l'air, & qu'elle ne savoit point du tout de quoi il s'agissoit. Cela fit que je lui dis que j'aurois souhaité qu'elle eut voulu s'informer un peu de cette affaire, dont il étoit difficile de bien juger, si on n'en savoit le fond. Elle répliqua d'un air méprisant & d'un ton de Madame la Maréchale: „Je sçai tout ce que vous pouvés dire, je sçai ce que c'est que *Moulins* & toute la suite.” Par là elle me rendit assez savante; car je jugeai bien que puisqu'elle en étoit si instruite, qu'elle ne savoit pas même bien au juste le nom d'un si célèbre Auteur, je n'aurois pas beaucoup à disputer avec elle, & n'aurois qu'à la laisser dans la bonne opinion qu'elle avoit (qu'elle sçavoit tout.)

Je ne sçai si M. l'Archevêque ne s'aperçut point de cela, & que ce discours ne seroit pas fort propre à me convaincre; car il l'interrompit aussitôt pour parler de tous les discours qu'on avoit fait de notre sortie, qu'on avoit écrit qu'il avoit fait conduire les Carosses qui nous menaient par 25 Archers, que j'en sçavois la vérité. Je répondis que je n'avois point pris garde s'il y avoit des Archers qui suivissent le Carosse, mais que j'avois vu les Compagnies des Gardes rangées dans la Cour. Il répondit: „je crois bien, quand on a quelque chose à faire on veut s'assurer: s'il se fût assemblé 5000 personnes par curiosité ou autrement, & en effet il en vint bien autant. C'est pourquoi Mr. le Lieutenant Civil s'y trouva & Mr. le Chevalier du Guet avec ses Archers, de peur qu'il y eut du désordre.” Je répondis, que cela avoit été assez superflu, qu'il n'avoit pas trouvé grande résistance. „Tant y a, répliqua-t'il, quand on entreprend une chose, il ne se faut pas mettre au hazard de n'en pas venir à bout: on me fait aussi dire de belles choses; on écrit, je ne sçai pas qui, que j'ai appelé votre Abbessé d'un nom que je:

Relation de la cap. de la M. Ang. de St. Jear.

„ ne sçai seulement pas, & que les honnêtes gens n'entendent point, que je l'ai appelé *Mijorée*; „ *Mijorée*, où l'aurois-je pris? ” Je dis assez bas que pour ce terme on ne l'avoit pas bien retenu. Il continua, qu'on disoit qu'il l'avoit appelée *folle* „ & *impertinente* en plein Chapitre. ” Je ne disois mor, & Madame de Rantzau en faisoit de grandes railleries, comme si ç'eut été des contes faits à plaisir, qu'elle s'étonnoit qu'on eût l'impudence d'avancer contre Mr. l'Archevêque. Il dit encore „ qu'on écrivoit que quand nous lui avions dit „ que nous paroîtrions tous un jour devant un autre juge, il avoit répondu, *alors comme alors*; „ & que la vérité étoit qu'il avoit bien entendu que quelques-unes de nous, il ne sçavoit pas „ lesquelles, lui avoient dit qu'elles esperoient de trouver justice, quand elles paroïtroient devant un autre juge, qui devoit juger tout le monde; „ & qu'il avoit répondu, *quand nous serons là nous verrons vous & moi qui sont ceux qui ont raison.* ” Il ajouta, parlant de notre enlèvement, que ç'avoit été avec une grande douleur qu'il avoit été contraint d'en venir là; qu'il l'avoit témoigné à mon Pere, qu'il vit dans la Cour, & que mon Pere lui ayant dit que c'étoit une rude journée pour un homme de 75 ans, il lui avoit répondu: „ Elle „ ne l'est pas moins pour moi-même; vous êtes „ Pere, Monsieur, & moi aussi. ” On peut juger quelle impression me faisoit cette comparaison. Je lui témoignai que nous n'avions pas pu que nous n'eussions été fort surprises, qu'il eut pris un tel dessein ensuite des assurances qu'il nous avoit données d'abord, qu'il ne nous feroit jamais de mal; & que si les choses en venoient à quelque violence, ce ne seroit pas par lui. Il vouloit le désavouer. Mais je l'assurai qu'outre qu'il l'avoit dit à plusieurs personnes, il me l'avoit dit à moi-même en particulier, me disant qu'il ne pouvoit pas empêcher que le Roi n'agit, mais que pour lui, il ne s'en mêleroit point. (Il m'avoit dit cela au scrutin de la Visite) Il répondit que cela n'eût pas pu s'exécuter sans lui; & que le Roi ne seroit pas sorti des Religieuses de leur Couvent; que cependant cela avoit été nécessaire; qu'il sçavoit à présent aussi-bien que moi, que toute cette affaire n'étoit qu'une pure cabale; qu'il y en avoit qui lui avoient avoué qu'elles avoient remarqué dans toute cette affaire un esprit qui ne leur plaisoit pas, & qui ne faisoit paroître qu'une entreprise de cabale; & que c'étoit de fort bonnes Religieuses, qui lui avoient parlé de la sorte, & qui lui avoient donné satisfaction depuis & de bonne grace.

Je n'eus pas de peine à reconnoître dans ce discours l'esprit de ma Sœur *Flavie*, qui m'avoit bien dit l'équivalent à moi-même: & dès cette heure je comptai qu'elle avoit signé. Il me parut que Mr. l'Archevêque me vouloit faire comprendre que depuis que nous n'y étions plus pour maintenir le cabale, la Communauté s'étoit rendue à

signer. Je pris garde à ne pas donner la moindre Relation démonstration, qui lui put faire juger si je le de la cap. croyois ou si je ne le croyois pas. A la fin de cet de la M. Entretien je lui dis, que je m'étois donné l'hon-Ang. de neur de lui écrire pour sçavoir ce qu'il lui plairoit St. Jean, de m'ordonner. Il ne me laissa pas achever, & me dit, que je sçavois assez ce qu'il demandoit de moi. Je m'expliquai en disant, que je demandois ses ordres pour pouvoir approcher des Saints Sacrements; ne doutant pas pour cet autre point, qu'il entendoit, aller contre ma Conscience; & que je l'avois assuré & l'assurois encore qu'il n'y avoit que cette seule considération & nulle autre vuë humaine, qui m'empêchât de le satisfaire. Il me répondit, que tant que je serois dans cet état, je ne pouvois pas participer aux Sacrements; qu'il en auroit la Conscience chargée s'il me le permettoit: mais que pour nos Sœurs de Port-Royal, comme elles étoient dans une bien meilleure disposition que moi, & qu'elles étoient dans le désir d'écouter & de se faire instruire, il les avoit rétablies, & leur avoit permis de communier à la *Notre Dame*; que pour moi tout ce qu'il me pouvoit dire étoit, qu'il prieroit bien Dieu pour moi, & qu'il ne diroit point la Messe qu'il ne se souvint de moi à l'Autel.

Je reçus tout cela avec un profond silence, & me retirai plus affermie par la grace de Dieu, que je n'étois en y entrant. Au sortir de là, Madame de Rantzau voulut prendre la peine me reconduire à ma prison. On en avoit emporté la clef, de sorte qu'il fallut l'attendre quelque temps auprès de la porte; & pendant cela, comme elle étoit déjà en bon train de me pousser, & qu'elle l'avoit fait tant qu'elle l'avoit pu devant M. l'Archevêque, elle continua encore plus fortement. Elle me dit que j'étois trompée, qu'il y alloit de mon salut, que j'étois dans l'erreur, & choses semblables. A quoi je répondois en général; que je ne pouvois être dans l'erreur en croyant tout ce que l'Eglise croit, quant à la Doctrine, & ne faisant difficulté que d'attester que des hérésies sont dans un Livre, où tout le monde ne les voit pas. Elle me dit, que ceux qui nioient que les Propositions y fussent, les y avoient reconnues, & les avoient défendues avant le Pape *Innocent X.* Je répliquai, qu'ils avoient fait voir eux-mêmes au Pape un écrit qui subsiste, dans lequel ils marquoient clairement que ces Propositions étoient équivoques & susceptibles de deux sens, l'un Catholique & l'autre Hérétique, & qu'ils n'avoient défendu devant lui que le sens de la grace efficace par Elle-même, que le Pape a dit n'avoir pas condamné. Elle dit qu'ils avoient soutenu tant qu'ils avoient voulu devant le Pape le sens de *Jansenius*, & que c'étoit après les avoir entendus plusieurs fois, & ensuite d'un fort grand examen dans toutes les formes, que le Pape l'avoit condamné. Je dis qu'ils n'avoient eu qu'une seule audience du Pape sur le sujet des 5 Propositions,

XIX
Son Entretien avec Madame de Rantzau.

Relation
de la cap.
de la M.
Ang. de
St. Sean.

tions, lorsque la Bulle étoit déjà dressée par l'aveu du P. Annat, & où ils n'avoient point parlé de *Jansenius*. Elle s'éleva contre moi, comme si j'eusse dit la chose du monde la plus téméraire, & la plus fautive, de nier qu'ils eussent été entendus tant qu'ils avoient voulu, & me dit, qu'elle me donneroit le Journal de St. Amour, qui me devoit être croyable, où elle me montreroit, qu'ils avoient été écoutés plusieurs fois avant qu'on eut songé à rien prononcer. Je répliquai qu'elle m'obligerait extrêmement de me faire voir ce Livre, & qu'il me serviroit à lui prouver que je ne lui disois rien que de très véritable, en l'assurant que ces Messieurs n'avoient pu obtenir qu'une seule audience pour la forme, où l'on n'avoit pas seulement nommé *Jansenius*, & que les Dominiquains avoient demandé 18 fois audience sur le même sujet sans pouvoir l'obtenir. Elle supposa toujours qu'on me faisoit accroire toutes ces choses, & que par là nous nous séparions de la créance de l'Eglise, qui a toujours reconnu pour hérétiques ceux qui refusent de condamner les hérésies & les Auteurs. Surquoi elle alléguait les *Origenistes*, qu'on avoit obligés de dire Anathème à *Origene*. J'y répondis par S. Jérôme à Jean de Jérusalem, à qui il donnoit le choix ou de condamner *Origene* s'il condamnoit ses erreurs, ou de nier que ces erreurs fussent d'*Origene*, s'il ne vouloit pas condamner *Origene*. Elle se voulut fortifier du quatrième Concile, qui avoit obligé *Théodore* de dire Anathème à *Nestorius*. Cela me contraignit d'alléguer le cinquième & le sixième touchant les 3 Chapitres & *Honorius*. Dès qu'elle entendit parler d'*Honorius*, elle en prit la défense disant, qu'il n'avoit pas été condamné, mais que c'étoit les Actes du Concile qui avoient été falsifiés.

J'avois le plus beau champ du monde de répliquer; mais parce que je ne voyois ni utilité ni plaisir à m'engager dans cette dispute avec une personne qui ne cherchoit pas la vérité, mais qui se tenoit si assurée de la sçavoir, que toute contradiction lui passe pour hérésie: je voulus rompre là en lui disant, que pour cette prétendue falsification, j'avois oui-dire que c'étoit un songe, dont tous les sçavants se moquoient, & qui même ne prouveroit rien au regard des erreurs de fait, dont on soutient que les Papes & les Conciles mêmes sont capables: mais que je laissois toutes ces contestations aux sçavants, & ne me voulois mêler que de prier Dieu. Elle me répliqua promptement, comme pour me repousser plus avant, parce qu'elle voyoit que je me voulois retirer de la dispute: „ Je sçai toute l'histoire Ecclésiastique, je sçai tout, je répondrai à tout. ” Je lui répliquai avec un peu de chaleur; car son empressement m'émut. „ Et moi, ma Mere, je ne sçai rien, c'est pour quoi cela va le mieux du monde pour ne point disputer, car il n'y auroit pas de proportion.

„ Je vous supplie, laissez-moi prier Dieu & Relation
„ épargnez une personne affligée. ” Elle s'échauffa de la cap.
davantage, & me dit qu'elle ne me laisseroit pas, de la M.
parce qu'il y alloit de mon salut. L'impatience Ang. de
me prit aussi, & sans autre réponse je lui fis une St. Jean,
profonde inclination, & me tournai devant une
fenêtre, où je me mis à genoux pour prier Dieu,
en attendant qu'on apportât la clef, qu'on étoit
allé querir; car tout cela se passoit sur la montée
à la porte de ma chambre.

Un moment après néanmoins faisant réflexion qu'elle venoit peut-être de recevoir ordre de M. l'Archevêque de m'instruire & de travailler à ma conversion, comme elle fait à celle des *Lutheriens*, je me relevai & lui dis, que quoique je vinsse de lui dire que je ne voulois entrer dans aucune dispute, si néanmoins elle avoit ordre de me parler de la sorte, je serois toujours prête de l'écouter avec tout le respect & toute la patience que je pouvois. Elle me dit qu'elle ne le faisoit que pour mon bien & par compassion de mon état. Et comme on vint ouvrir la porte, notre entretien finit là. J'eus de la peine aussitôt après de l'émotion que j'avois sentie & qui lui avoit pu paraître.

C'est pourquoi dès le soir je lui écrivis un billet pour lui en demander pardon, marquant en particulier, que je me trouvois plus obligée que personne de réparer mes fautes, en toutes les manières qu'il m'étoit possible par la pénitence, puisqu'on m'ôtoit les autres moyens de m'en purifier. Comme elle est fort bonne je ne sçai si cela la toucha, ou si pour d'autres considérations elle changea de conduite à mon égard. Mais le lendemain elle vint devant la Messe dans le Chœur me faire elle-même quelque sorte d'excuse de ce qui avoit pu me faire de la peine dans cet Entretien, m'assurant qu'elle ne souhaitoit que de me servir avec une véritable affection. Et depuis elle a agi avec beaucoup plus de modération, même hors quatre ou cinq occasions, où elle m'a encore parlé de ces affaires dans les premiers mois: depuis elle ne m'en a plus rien dit du tout, sinon quelquefois par entretien, & agréablement, sans chaleur & sans dispute: il me sembloit même qu'elle l'évitoit, & elle en revenoit toujours à dire qu'elle espéroit que mon temps viendrait; que je n'avois besoin que de prières; qu'il viendrait quelque bon moment, où Dieu me donneroit une grace congrüe qui me changeroit le cœur. Comme elle n'admet pas, je crois, la grace efficace, & qu'elle pense que je n'estime pas assez la suffisante, elle a trouvé cette autre grace congrüe pour nous accorder. Mais elle n'a pas trouvé de contradiction sur ce point; car je ne leur ai jamais dit un mot sur ces matières, au regard de quoi elles sont dans une telle prévention, qu'elles auroient tout pris pour hérésie.

Deux jours avant la visite de Mr. l'Archevêque,

XX.
Billet qu'elle
le écrit à
M. de
Rantzau
pour lui faire
excuse de
quelques
paroles
échappées
dans leur
Entretien.

XXI.
Réflexions
qu'elle fait
sur ses pei-
nes intérieu-
res.

Relation de la M. Ang. de St. Jean, que Dieu m'avoit mise dans une autre sorte d'affliction toute différente de la première; & si grande, qu'elle avoit absorbé toutes mes autres peines. Je la rapporterai pour faire voir que sans doute Dieu avoit donné au Diable la permission de nous tenter toutes de la même sorte & avec les mêmes armes: & que s'il y a eu de la différence dans l'issue du combat, ce n'est que parce qu'il ne lui avoit pas été dit de nous toutes, *Verumtamen animam illius serva*; parce qu'il vouloit faire voir en quelques-unes la puissance de sa grace victorieuse, qui les a empêchées d'être surmontées; & en quelques autres l'efficacité de sa grace médicinale, qui guériroit les blessures mortelles qu'elles auroient reçues dans le combat, pour les rendre ensuite plus fortes quand il les y engageroit de nouveau. J'avois donc passé les 8 ou 10 premiers jours dans l'affliction sensible de notre séparation, mais cette affliction n'étoit que dans les sens; & dans le fond de l'ame je voyois tous les avantages de cette épreuve, & comme je l'ai dit, je sentois deux perionnes en moi, dont l'une avoit assez de force pour porter l'autre dans sa foiblesse, & je me réjouissois dans l'esprit de ce qui m'affligeoit dans les sens. Je vois clairement à cette heure, que si j'eusse été poussée plus avant, j'aurois été au hazard de ne me pas soutenir long-temps en cet état, parce que la tempête devant être grande & longue, il falloit être bien fondé dans l'humilité pour résister à l'orage, & mon esprit en cette disposition n'étoit pas assez humilié. Car je n'étois occupée que de la gloire qu'il y avoit à souffrir pour la vérité; & je n'envisageois pas assez que c'étoit la vérité même, qui punissoit en moi ce qu'elle y avoit condamné par sa lumière, & que je n'y voyois pas, parce que j'étois dans les ténèbres.

M'étant donc couchée une fois, je ne pensai pas si-tôt à m'endormir, que Dieu me reveilla par un rayon de sa lumière qui frappa mon cœur, pour me découvrir à moi-même des choses qui ne m'avoient paru rien, & qui dans ce moment me parurent si grandes & si importantes, qu'elles renversèrent tout à fait ma disposition, & me mirent si bas devant Dieu, qu'au lieu que je pensois auparavant qu'il nous avoit trop élevées, de nous donner part à la persécution de la vérité & de la justice, je me trouvois dans un si profond rabaissement, & si saisie de crainte, que je n'osois presque élever mes yeux vers lui, & voyois toutes mes souffrances fort au dessous de celles qu'il auroit eu droit de m'infliger, s'il eut voulu me traiter avec justice. J'avois dans l'esprit que j'éprouvois ce qui est dit dans le Pseaume: ils montent jusqu'au Ciel & ils descendent jusqu'aux abîmes, & ce qui est ensuite, *Anima eorum in malis tabescebat*. Car véritablement je desséchois dans l'accablement de tant de peines, celles que je souffrois de mon état extérieur n'étant nullement diminuées, quoique les peines intérieures

les surpassassent, mais en les augmentant. Car il n'y a rien de pareil à se trouver dans cet accablement d'esprit, sans pouvoir espérer le moindre secours & la moindre consolation de qui que ce soit, quand cela dureroit jusqu'à la mort; car je ne sçavois point si j'y verrois d'autre fin; & on ne sçavoit s'imaginer ce que c'est que cette angoisse & cet abandonnement, si on n'y a passé. Il me sembloit que si j'eusse eu seulement la moindre personne de connoissance, quand je n'aurois fait que me recommander à ses prières, ce m'auroit été un soulagement de sçavoir pu'elle eût compati à ma misère & qu'elle m'eût aidé à obtenir la miséricorde de Dieu: mais de ne voir que des personnes insensibles, qui ne cherchoient que l'occasion d'augmenter votre trouble, si elles en pouvoient avoir la connoissance, à cause de quoi il faut avoir un soin continuel de ne le pas faire paroître: c'est une gêne inexplicable quand on est en cet état.

Tout ce qui m'accomodoit un peu, étoit que les sujets de mon affliction extérieure étant assez visibles, je n'étois point obligée à me contraindre pour retenir mes larmes, parce que je sçavois bien qu'on ne m'oseroit dire *quid ploras?* encore que dans la vérité, personne n'en pût pénétrer le sujet. Ma peine fut si grande cette première nuit, que j'en eus la fièvre assez forte, & j'étois aussi lasse & affoiblie le lendemain, que si j'eusse eu une véritable maladie. Les bonnes Mères le virent bien, mais elles ne voyoient pas mon cœur, & il n'y avoit que ce secret qui me fût important de leur cacher. Je demeurai dans cette affliction d'esprit environ six semaines; & elle consistoit toute en ce qu'il me sembloit que Dieu me châtoit dans sa colère: ce qui ne m'ôtoit pas la confiance qu'il ne se souvint aussi de sa miséricorde, dont il me sembloit que je voyois des marques dans la proportion qui me paroïssoit entre mes peines & mes péchés; mais je me sentoie dans une si grande confusion, que je n'osois même m'arrêter à regarder les sujets que j'avois d'espérer en sa bonté, & aussitôt que je pensois ouvrir les yeux pour cela, je les rabaissois de honte, & ne cherchois qu'à me cacher devant lui. Rien ne réduit dans une si grande pauvreté que cet état. Les hommes en croyant nous tout ôrer ne touchent point à notre trésor, quand Dieu laisse dans notre cœur le sentiment de sa grace: mais pour lui il n'a qu'à détourner son visage, & nous ne trouvons rien entre nos mains de toutes les richesses que nous nous étions persuadées qu'on ne nous pourroit ravir.

J'avois envisagé cent fois depuis bien des années l'exil & la séparation où je me trouvois alors, & je m'étois promis qu'en quelque état qu'on ne fût, je pourrois espérer de trouver dans la prière & dans la parole de Dieu les consolations & la patience qui pourroient soutenir mon espérance: mais alors je cherchois inutilement la

XXII.
Sa Consolation & son unique ressource sont dans la Prière, quoique d'une manière moins sensible qu'autrefois.

force

Relation de la cap. de la M. Ang. de St. Jean. force & la lumière que j'avois trouvée tant de fois dans les paroles de l'Écriture Sainte, qui m'avoient paru capables d'adoucir les peines de la plus dure captivité. Je relisois ces endroits des Prophètes & des Histoires Saintes, que j'avois mis comme en reserve dans mon esprit pour m'en nourrir en ce temps-là : mais Dieu avoit ôté la force du pain, & il me sembloit que je n'y trouvois plus que des sujets d'augmenter ma confusion intérieure, à cause que partout Dieu fait voir que ses châtimens sont les peines de nos péchés. Je m'apercevois bien qu'encore que cet état me fût bon, parce qu'il m'humilioit & ne me troublait pas, car je n'avois au fond du cœur nulle inquiétude & consentois parfaitement à la conduite de Dieu & à la lumière de sa vérité, quoiqu'elle me condamnât : néanmoins il me paroïssoit facile que cela ouvrît le chemin à une tentation dangereuse, si par là j'entrois dans une crainte excessive, qui me pourroit jeter dans l'abattement ; de sorte que j'avois presque réduit toutes mes prières à celles d'*Esther*, que j'écrivis dans ma douleur derrière notre Diurnal, & que je répétois sans cesse : *Deus fortis super omnes, exaudi vocem eorum qui nullam aliam spem habent, & erue me à timore meo.*

Je trouvois quelque consolation dans ces paroles, parce qu'elles exprimoient tout à fait bien l'état où j'étois au dedans & au-dehors, & j'y ajoutois la prière de *Sara*, rien ne me donnant tant de confiance que ces paroles : *In tempore tribulationis peccata dimittis iis qui invocant te.* Car cette espérance que Dieu agréeroit ce que je souffrois pour la rémission de mes péchés étoit ma plus douce pensée. C'est pourquoi je ne pouvois former aucun désir de ma délivrance, ni d'aucun changement dans mes peines, parce qu'il me sembloit que c'étoit tout ce qui me restoit debien pour acquitter mes dettes, que l'injustice de cette persécution de la part des hommes ; & je m'appliquois ce qui est dans le Pseaume, *Verba iniquorum prevaluerunt super nos, & iniquitatibus nostris tu propitiaberis* : m'imaginant que Dieu regarderoit notre oppression sous la main de nos ennemis, comme un sujet digne d'attirer sa miséricorde.

Un jour que je me trouvai dans un redoublement d'angoisse terrible, dans la crainte que j'eus d'avoir manqué à la charité dans quelque occasion éloignée qui me revint dans l'esprit, & qu'en même-temps je pensai comment je pourrois faire pour supporter ces peines, si elles me revenoient souvent, puisque je ne sçavois pas si de ma vie je pourrois avoir occasion de me confesser ou de parler à quelque personne de confiance, je m'aperçus bien que cette vue me pourroit mener bien loin & m'affoiblir. Je demurai long-temps prosternée devant Dieu mon seul refuge : & m'ayant fait la grace de veiller ma foi, qui commençoit à jeter la vue sur des appuis humains, il

Tom. II.

me donna le mouvement de m'abandonner à la Relation conduite de sa grace, sans me vouloir plus mettre en peine de moi-même, & de lui offrir tout ce de la M. que j'avois souffert & tout ce qui me restoit à Ang. de souffrir dans la suite de cette persécution ; afin St. Jean. qu'il lui plut de le prendre, pour acquitter tout ce que je devois aux personnes que je n'avois pas servies ou supportées autant que la charité m'y obligeoit, ou que j'avois pu offenser en quelque chose : ne me reservant rien pour moi que l'espérance de sa miséricorde, que je voyois seule capable de satisfaire aux autres dettes infinies, dont j'étois redevable à sa justice & à sa bonté.

Après avoir fait cela, je me trouvai plus dépouillée que jamais, mais pourtant plus tranquille, & cette inquiétude touchant la confession ne me revint plus depuis. Celle là étoit la seule qui me fût entrée jusques dans le cœur, mais j'en avois de toute sorte qui m'environnoient l'esprit. Il me sembloit que le discernement que je faisois de mes propres fautes, m'en faisoit voir dans les autres, pour me diminuer l'estime que j'avois de leur vertu ; & c'est en quoi je dis que j'ai éprouvé que le Démon a employé les mêmes artifices contre nous toutes, pour nous surprendre sous un prétexte d'humilité & de piété. Car en me portant à reconnoître ce qui me paroïssoit de vertu, de régularité & de ferveur dans ces bonnes filles avec qui j'étois, & à réfléchir sur les manquemens qui étoient parmi nous, il me sembloit que j'entrevois quelque conséquence qu'on auroit pu tirer de là au préjudice de notre conduite ; mais c'étoit une image vague qui ne se formoit pas distinctement ; & aussitôt que je voulois envisager les choses solidement & selon les principes, ce fantôme se dissipoit comme une fumée, en sorte que j'en faisois moi-même la comparaison avec ces frayeurs qui frappent l'imagination. Quand on va la nuit dans les lieux où l'on a peur, il arrive quelquefois qu'une ombre paroît une personne : mais quand on a assez de force pour surmonter sa peur & pour s'approcher de ce que l'on croit voir, on reconnoît que ce n'est rien du tout, au lieu que si l'on ne s'en étoit pas éclairci, on demeureroit dans la frayeur & dans le trouble.

Cela m'est arrivé sur ce sujet & sur d'autres encore plusieurs fois, aussi-bien que des idées si épouvantables de l'état où nous étions réduites sans y voir de ressource, que j'ai appris ce que c'étoit que le désespoir, parce que j'entrevois assez clairement par où on y va, encore que par la grace de Dieu ces pensées me parussent fort éloignées de mon cœur, & que ce ne fut qu'une tentation étrangère qui demuroit au dehors sans me troubler au dedans ; mais elles me faisoient imaginer que c'étoit ces portes ténébreuses dont Dieu parle à *Job*, & qu'il me faisoit la grace de me les faire voir, afin que j'en eusse horreur plutôt que d'y entrer sans les discerner

faute

XXIII.
Elle s'abandonne à la volonté Divine.

XXIV.
La Prière & l'aveu de ses misères sont les armes dont elle se sert pour obtenir de Dieu d'être délivrée des peines d'esprit.

Relation faite de lumière, comme on fait quand on se de la cap. laisse vaincre à ces troubles & à ce décourage- de la M. ment, en recherchant soulagement, parce qu'on Ang de ne peut plus souffrir. Je trouvois dans cet état S. Jean. que la prière & l'aveu de mes misères devant Dieu, dont j'adorois la justice, étoient toutes mes armes. Mais je reconnus néanmoins depuis, que si cela eut duré plus long-temps, j'étois au hazard de laisser éteindre ma lampe, parce que je n'avois pas assez de confiance pour entretenir le feu de ma charité & la lumière de ma foi.

XXV.
Elle repoussé la tenta-
tion en méditant ces
paroles Ne
jorsé &c.

Ce fut le jour des SS. Anges 2^d jour d'Octobre que Dieu me découvrit cette tentation en méditant ces paroles: *Ne forte offendas ad lapidem pedem tuum.* Je pensai que Jésus-Christ étoit lui-même cette pierre, aussi-bien qu'il est le chemin par où nous marchons: qu'il y en a qui se scandalisent de la sévérité de sa loi, & qui se lassent de souffrir pour la vérité dans les occasions où il les engage; & que ce sont ceux là qui tombent & se brisent contre la pierre; mais qu'il y en a d'autres qui voulant bien souffrir prennent néanmoins de leurs souffrances une occasion de craindre que cette conduite si rude de Dieu sur eux ne soit une marque de sa colère, qu'ils ont bien méritée; & qui ensuite de cette disposition qui paroît humble, en ont moins de confiance de s'approcher de Jésus Christ comme si elles se sentoient repoussées de lui à cause de leur indignité: Ce sont ceux-là qui blessent leur pied à la pierre, leur affection & leur charité devenant d'autant plus languissantes qu'elles ne s'enflamment plus par la considération de celle que Dieu a pour eux; & cette tentation allant à attaquer la foi aussi-bien que la charité & l'espérance, parce qu'elle établit un principe contraire aux maximes de l'Évangile, en prenant les afflictions & les maux temporels pour une marque de la colère de Dieu: au lieu que, selon toute l'Écriture, elles sont les gages les plus assurés de son amour. Cette pensée, que Dieu me donna, fut pour moi le commencement d'un jour nouveau qui dès cette heure là, peu à peu dissipa mes obscurités & mes peines: & comme il y avoit si long-temps que j'étois dans la stérilité, & que Dieu ne me donnoit rien de sensible, j'écrivis promptement cela plus au long que je ne le mets ici, pour y avoir recours dans mon besoin, parce qu'il me sembloit que cela s'effaceroit encore. Et en effet il me servit de le relire depuis en quelques occasions quand ma peine revenoit. J'avois caché ce papier derrière la housse de notre Bréviaire, & les Gardes du Roi l'y ont pris en visitant nos hardes.

J'ai fait cette longue digression, parce qu'il m'a paru utile de faire voir de quelles armes le Démon se sert pour nous abbatre subtilement sous de bons prétextes. Car j'ai vu par les Relations de la plupart de nos Sœurs qui ont signé, que ç'a été la vuë de leurs fautes, qui a commencé

leur trouble, & qui les a jettées dans l'opinion Relation de la M. Ang. de St. Jean. qu'elles se trompoient en ne voulant pas obéir, ou en s'exposant à souffrir pour un sujet qui ne le méritoit pas assez, des choses qui surpassoient leurs forces & les exposoient à des extrêmes trop grandes. Et j'ai senti par expérience que le Démon m'environnoit tellement l'esprit des mêmes vuës (car je ne puis les appeler pensées, parce qu'il me semble qu'elles ne se formoient pas dans mon esprit, & que je ne faisois que les regarder malgré moi) que quand je faisois réflexion à la peine que souffroient toutes nos Sœurs qui étoient dans le même état que moi, surtout celles qui n'étoient pas des plus fortes, il me paroisoit que c'étoit le plus grand des miracles de ce qu'elles s'y souvenoient, & je remerciois Dieu continuellement quoiqu'avec crainte, pour cette grace qu'il nous faisoit à toutes; au moins j'avois cette espérance, à cause qu'on ne me disoit rien de contraire, car je m'imaginois assez qu'on ne manqueroit pas de me dire s'il y en avoit quelques-unes qui s'affoiblissoient, comme il arriva bientôt. Mais avant que de le dire, je reprendrai mon histoire.

La nuit étant passée, le point du jour croissoit peu à peu, & je commençois à discerner la beauté de la justice, dans les peines dont Dieu punissoit mes infidélités, & la sagesse de sa conduite dans les moyens dont il se servoit pour nous faire entrer comme par nécessité dans les devoirs de notre vocation, que nous n'avions jamais bien compris, quelque soin qu'on eut pris de nous instruire, parce que la science de la Croix ne s'apprend qu'aux pieds de la Croix, qui est la chaire d'où Jésus-Christ l'enseigne à ceux qui veulent bien l'y suivre & s'y attacher avec lui. J'en fus si occupée le jour de la commémoration de notre habit, que je ne pus m'empêcher d'en faire de petites remarques par écrit, afin de ne pas oublier cette nouvelle règle de notre Institut, que je voyois écrite dans le livre de vie.

Dans cette première quarantaine, où Dieu m'avoit mise intérieurement en pénitence, je me tenois, comme je l'ai dit, dans le plus grand silence que je pouvois, & j'aurois voulu faire mon possible pour n'être point du tout connue de ces bonnes Meres. Mais je m'apercevois pourtant bien qu'on leur avoit déjà parlé de moi. Madame de Rantzau au contraire tâchoit à me faire parler pour avoir occasion d'entrer plus adroitement dans mon esprit, parce qu'elle avoit bien reconnu qu'il ne lui avoit pas réussi de m'entreprendre si chaudement qu'elle avoit fait la première fois. Toutes les autres Meres que je voyois me faisoient des louanges de cette Dame, de sa science, de sa piété, de la manière dont Dieu l'avoit amenée à la Religion Catholique après avoir été fort long-temps à combattre; & enfin du profit qu'elle faisoit encore tous les jours par la conversion des Lutheriens Allemans, qu'elle a la permission d'en-

XXVI.
On n'ap-
prend la
science de
la Croix
qu'aux pieds
de la Croix.

XXVII.
Différents
Emretiens
qu'elle a
avec les Re-
ligieuses
Annoncia-
des.

Relation de la M. Ang. de St. Jean. tretenir, par privilège & avec dispense du point de la M. Ang. de St. Jean. de leurs Constitutions qui leur défend de parler à d'autres qu'à leurs parents. Tout cela me seroit beaucoup, parce que je voyois bien à quelle fin on me le disoit, & je m'en gardois davantage. Ainsi je coupois court à tout ce qu'on me demandoit, & n'entrois en matière de rien: de sorte que ne trouvant point d'occasion, je les ennuoyois, & on ne me disoit rien. Dans quelques rencontres néanmoins, où l'on commençoit à me parler de loin de notre affaire, je leur disois ordinairement qu'il étoit difficile de la bien entendre si on ne sçavoit, comme nous, combien il y a que cet orage se forme, & combien d'impostures & de calomnies l'ont grossi depuis vingt ans.

XXVIII. Son Entretien avec Mde de Rantzau au sujet du P. Nouet, Jésuite.

Je dis une autrefois à Madame de Rantzau, ce me semble, qu'il étoit comme impossible que des personnes conduites par le P. Nouet & autres pussent être assez instruites de cette affaire pour en juger équitablement. Elle me demanda pourquoi je parlois en particulier du P. Nouet. Je lui dis que c'étoit, parce qu'il s'étoit signalé à prêcher contre le Livre de la Fréquente Communion & contre sa Conscience, puisque nous sçavons de fort bonne part (*) que lorsqu'on en demanda l'approbation à M. de Tours, il le lui avoit donné à voir pour lui en dire son avis: ce qu'ayant fait avec soin, il avoit assuré M. de Tours, qu'il étoit très-digne de son approbation; mais que ce Livre ayant paru peu de temps après, & la Compagnie s'étant déclarée contre, le Provincial avoit mandé ledit P. Nouet pour venir prêcher contre ce Livre, ce qu'il avoit fait aussitôt, avec autant d'empportement & de véhémence, que s'il eut été animé d'un fort grand zèle, & que sa Conscience ne l'eût pas convaincu qu'il combattoit des vérités qu'il avoit reconnues & approuvées.

Elle écouta cela sans me rien dire ni pour ni contre, & je m'imagine qu'elle se reservoit à me dire, quand elle s'en seroit informée de lui-même: mais si elle l'a fait, il faut qu'il ait été sincère, & qu'il ne lui ait pas désavoué; car elle ne m'en a fait aucun éclaircissement depuis. Et cependant je lui prouvois par là, que des gens qui veulent bien déchirer des Livres & des auteurs en pleine Chaire, contre leur Conscience, ne sont pas des Juges à qui l'on doive se rapporter de ses scrupules, quand on craint de blesser la vérité & la réputation du prochain, en signant ce qu'on ne croit pas. Mais quand il m'étoit échappé de dire quelque chose comme cela, aussitôt je me renfermois, & n'ouvrais plus la bouche, qu'on ne me pressât de répondre: J'en avois pourtant quelquefois envie dans ce commencement par une

(*) De Mr. Laacelot, à qui M. l'Archevêque de Tours l'avoit dit.

imagination, qui me revenoit souvent dans l'esprit, que ces filles étant bonnes Religieuses, comme elles étoient, elles pourroient se détromper de la M. de ces Peres, si on leur faisoit voir ce qui en étoit.

Mais je me suis détrompée moi-même que cela fût aisé; & j'ai reconnu bientôt que je ne nuïrois & ne leur servirois de rien en leur parlant. J'admirai dans une occasion la froideur avec laquelle elles écoutent leurs impertinences. Car une d'elles me voulant conter par entretien un accident, qui étoit arrivé au P. Griset, & qui causa sa mort, elle me demanda si je sçavois bien qui étoit ce Pere; que c'étoit un grand Prédicateur. Je lui dis froidement qu'oui, que j'en avois oui-parler, & que c'étoit lui qui disoit qu'il auroit confessé le Diable en une demie heure, s'il se fût adressé à lui. Elle ne fit qu'en sourire, & me dit doucement: *il étoit donc bien habile.* Ce que j'avois dit là me donna du scrupule, & je m'en accuse en le rapportant; car comme il ne seroit à rien, je le devois supprimer.

Je me souviens que dans ce commencement, Madame de Rantzau, qui ne cherchoit qu'à me faire parler, prit occasion de quelque chose que je disois (je ne sçai plus quoi) de me dire agréablement. „ Mais, ma Mere, je vous prie, contentés-moi toute votre histoire. ” Je pense que c'étoit à cause que je disois quelquefois qu'il auroit fallu sçavoir dès le commencement, pour juger de ce qui se passe à cette heure. Je lui répondis de même pour m'en défaire: „ Attendés, s'il vous plaît, ma Mere, qu'elle soit achevée; car nous voilà au plus bel endroit; & quand on en aura vu la fin, il sera temps de faire l'histoire. ” Elle en rit bonnement, & ne me pressa pas. Elle m'entreprit pourtant, & la Mere Supérieure aussi, quelquefois dans ces commencements. Mais je ne me souviens plus distinctement dans quelles occasions, sinon d'une qui fut au commencement du mois d'Octobre; & comme elles n'ont toujours que les mêmes raisons, qu'elles répètent, il suffira de les marquer une fois. Mais auparavant je dirai une chose que j'ai oubliée, qui est que la Mere Supérieure m'ayant témoigné une fois qu'elle auroit voulu me procurer la consolation qu'elle auroit pu; & qu'elle jugeoit bien de ma peine d'être séparée de mes proches & de n'avoir point de leurs nouvelles, je lui dis, qu'il étoit vrai que rien ne pouvoit être plus pénible à porter, que cette inquiétude de ne sçavoir pas seulement en quel état pouvoit être la Mere Agnès, & de ne lui oser écrire. Elle me répondit, que je le pouvois faire, & qu'on ne me refusoit point cette liberté. Cela me surprit; néanmoins je la pris au mot, & lui dis que puisqu'elle me le permettoit, je le ferois. Ayant donc voulu m'y mettre dès l'après-dinée, je pensai que n'osant pas écrire en confiance à la Mere Agnès,

XXIX. Autre Entretien au sujet du P. Griset. Elle s'accuse d'avoir parlé sans nécessité.

XXX. Autre Entretien avec Mde de Rantzau.

Relation de la cap. de la M. Ang. de St. Jean.
 je serois mieux de n'écrire d'abord qu'à ma Sœur Marie Angelique Thérèse, qui étoit auprès d'elle, une Lettre qu'elle lui liroit, la Mere ne lisant pas elle-même d'ordinaire, à cause qu'il faut conserver ce qui lui reste de vuë.

XXXI.
 Elle écrit un billet pour être lu à la Mere Agnès.

J'écrivis donc un billet, par lequel je tâchois de ne rien dire qui put augmenter la peine de celles qui le devoient voir, que j'étois assurée n'être que trop sensibles pour ce qui me touchoit : de sorte que je m'y étudiois à les persuader, qu'on avoit grand soin de moi, que ma santé étoit bonne, & que nous devions du reste attendre notre force & notre consolation de celui qui n'abandonne pas les petits Corbeaux qui l'invoquent. Le billet avoit 3 petites pages, mais dans le sens, il ne contenoit que des choses semblables à ceci, qui ne me paroissent pas devoir être suspectes : j'en avois pélé tous les mots & toutes les syllabes. Quand il fut fait, je le donnai, ayant fort envie de voir quelle seroit son aventure. Car ce m'auroit été un secours & une consolation très-grande, à ce qui me sembloit, de voir une réponse, si courte qu'elle eut pu être, de cette part, la seule vuë du caractère des personnes les rendant en quelque sorte présentes, quand on est dans cette région des morts, où l'on ne s'attend plus à revoir ceux qu'on a laissés. Je laissai passer plus d'une semaine sans en rien dire, ayant toujours affecté, plus j'avois d'impatience des choses, de la faire moins paroître, tant pour témoigner à Dieu que j'aimois mieux consentir à son ordre, qui me privoit de tout, que de suivre les mouvements de mon esprit, qu'afin de ne pas découvrir mon foible à des personnes dont je me défois, & qui m'épioient pour le connoître, afin de m'attaquer par cet endroit là.

XXXII.
 Son billet fut remis à M. l'Archevêque.

Je ne me souviens pas si ce fut moi qui demandai, ou si ce fut la Mere qui me dit d'elle-même, ce que ce billet étoit devenu. Mais elle dit, que comme elles n'avoient ordre de n'envoyer aucun billet de moi qui ne passât par les mains de M. l'Archevêque, elle lui avoit envoyé celui-là, & qu'il n'avoit pas trouvé à propos de le faire tenir. Je lui répondis, qu'elle m'auroit fort obligée de ne me pas dire que j'avois liberté d'écrire, sans y ajouter avec quelle condition ; puisqu'elle m'auroit fait juger que j'aurois dû [avoir] plus de respect aux occupations de M. l'Archevêque, que de l'amuser à lire mes Entretiens avec une de mes Sœurs ; & je jugeai de là de plus en plus qu'on ne me tendoit ces pièges, que pour me faire parler, & voir si l'on découvrirait ce que je pensois : ce qui seroit à me rendre encore plus réservée. Je ne leur ai jamais demandé des nouvelles de ce qui se passoit à Port-Royal, ni de toutes nos affaires, & je n'en scavois au bout de dix mois, que j'ai été absente, que ce que j'en pouvois deviner par conjecture sur ce que j'avois appris avant que d'en sortir, des

mesures que l'on prenoit. Sans cela je n'aurois Relation pas sçu seulement, que fort long-temps après, s'ide la cap. on y avoit envoyé des Filles de Ste Marie ; car de la M. absolument elles ne m'en disoient quoique ce soit, Ang. de ni moi à elles. Tout au plus de deux mois en St. Jean. deux mois je demandois si l'on ne sçavoit point de nouvelles de la Mere Agnès & de mon Pere ; & l'on me répondoit s'ils se portoit bien ou non, & puis c'est tout. Et d'abord on me dit que mon Pere & mon Frère de Luxan-ci étoient à Pomponne : mais je n'ai point sçu, quoique je l'aie deviné, que c'étoit par ordre du Roi. La première occasion où l'on me dit des nouvelles, mais bien accablantes, ce fut vers la St. Denys.

Je vis entrer la Mere Supérieure qui tenoit une XXXIII. Lettre, & avec elle Madame de Rantzau, Auffi- On lui ap- tôt j'en eus peur à mon ordinaire ; car jamais je prend la n'entendois quelqu'un sur la montée qui montoit nouvelle que douze où j'étois, que je ne fisse le signe de la Croix pour Religieuses de Port-Royal ont m'armer de patience, d'humilité & de sagesse, soit pour les écouter, soit pour leur répondre. signe. La Mere après s'être assise, me dit avec un visage guai qu'elle m'apportoit de bonnes nouvelles, qu'elle venoit d'apprendre par une Lettre qu'on m'écrivait : & que d'autre part on les lui avoit confirmées. Jetremblai de tout mon cœur à ces paroles, & ne dis pas un mot, car on est là comme en pays ennemi, & on est assuré que ce qui s'appelle de bonnes nouvelles en leur langage, en sont de très affligeantes pour nous, qui avons d'autres principes de joie & de douleur. En effet elle me donna aussitôt à lire une Lettre d'une de mes cousines Ursulines du Fauxbourg S. Jacques, qui se nomme la Mere Marie Angelique Gélée. Cette bonne Mere m'y témoignoit son affection pour moi & son zèle pour mon salut : & pour me donner des exemples de la grace que je pouvois espérer de Dieu, aussi-bien que mes Sœurs, elle me mandoit qu'il y en avoit déjà neuf qui avoient signé, & entr'autres une de celles que M. l'Archevêque avoit fait sortir comme moi, & que l'on lui avoit dit que c'étoit notre Mere Prieure. Mais en même temps ces bonnes Mères rectifièrent cette nouvelle, & me dirent que c'étoit la Sœur Helène, qui étoit au Calvaire, & non pas la Mere Prieure. Je fus frappée au point qu'on le peut juger, mais néanmoins sans trop d'étonnement, excepté de ma Sœur Helène, dont je ne pouvois revenir, principalement de ce qu'elle l'avoit fait sitôt ; & je ne pouvois l'attribuer à autre chose, sinon qu'elle avoit paru lassé de la souffrance, avant qu'on eut encore rien souffert ; & qu'elle nous avoit dit plusieurs fois, avant notre enlèvement, qu'elle eut déjà voulu que tout eut été fait, & qu'elle ne pouvoit plus supporter cette attente, & être toujours dans l'inquiétude de ce que l'on deviendra.

Je trouvois que c'étoit encore une des peines de notre état que l'incertitude, ou plutôt que c'est

Relation de la cap. de la M. Ang. de St. Jean. c'est une peine, dont on n'est jamais délivré en cette vie, puisqu'on y est même en doute au regard de son salut: de sorte que je craignois que son affoiblissement ne fut venu d'avoir voulu chercher de l'appui & de l'assurance & pour le spirituel & pour le temporel. Pour celles de la Maison, comme M. l'Archevêque m'avoit fait entendre clairement qu'il y en avoit plusieurs qui lui avoient donné satisfaction; & que je ne doutois point que ma Soeur Flavie ne fut de ce nombre, je ne trouvois pas bien difficile qu'elle en eut gagné six ou sept de foibles, y en pouvant avoir plus que cela dans une si grande Communauté; & pour n'en point mentir, je fus même étonnée qu'il y en eut si peu, & ce fut tout ce qui tempéra la douleur que j'eus de cette nouvelle; car dans l'expérience que je faisois de la grandeur de notre affliction, je regardois comme autant de miracles, la force qu'il nous donnoit pour la souffrir, étant toutes aussi foibles que nous sommes: & ainsi je trouvois bien moins étrange qu'il y en eut quelques-unes qui y succombassent, que non pas qu'il y en eut un si grand nombre qui demeurassent fermes. Je ne fis rien paroître de tous ces mouvements; & il me semble que je demurai fort froide, sans rien dire, sinon: „ C'est „ donc cela, ma Mere, que vous appellés de bonnes „ nouvelles? ” Elles prirent toutes deux leur théâtre là dessus pour me prouver que cette nouvelle étoit fort bonne, & que s'en seroit encore une meilleure, quand j'aurois augmenté le nombre de celles qui me donnoient un si bon exemple. Je ne me souviens plus du détail de cet Entretien. J'avois le cœur si serré, que je n'y avois guères l'esprit présent. Seulement je n'ai pas oublié que Madame de Rantzau se mit à me prêcher tout à fait pour mon salut. Elle me représenta fort qu'on ne le peut faire hors l'Eglise: j'en demurai d'accord. Que c'étoit se séparer de l'Eglise que de refuser de se soumettre à ses jugemens: Je lui dis qu'il falloit s'expliquer sur cela; parce que si elle parloit des jugemens de l'Eglise rendus en matière de foi, j'étois aussi de son sentiment, & qu'on ne se pouvoit plaindre de nous, ayant déclaré par nos signatures que nous nous soumettions pour la foi aux deux Constitutions: mais que si elle l'entendoit des jugemens rendus sur des faits non révélés de Dieu, il y pouvoit avoir des occasions légitimes, en certains cas, où l'on pouvoit demeurer dans le doute, nonobstant un jugement du St. Siège.

XXXIV.
Principes
des Religi-
euses An-
nonciades
sur l'Infail-
libilité des
Papes.

Rien ne la choqua tant que cette distinction: elle me dit qu'elle étoit contre l'autorité de l'Eglise & du Pape, qui en est le chef, qui étant établi de Dieu pour le représenter en terre, avoit le S. Esprit pour guide, qui l'instruisoit de toutes choses, afin qu'il instruisît les peuples par le même Esprit, & les conduisît toujours dans la vérité. Je répliquai, que quand elle auroit voulu attribuer cette infailibilité au Pape, de

quoit tout le monde ne convient pas, qu'au moins elle ne s'étendoit pas aux choses de fait, qui dépendent de l'examen des sens, comme de sçavoir de la M. si des Propositions sont dans un Livre, ce que Ang. de personne que quelques nouveaux Théologiens ne St. Jean. lui attribuent. Elle me dit que les Catholiques ne faisoient point cette distinction, parce que Jesus-Christ ne l'a point faite, quand il a donné son Pouvoir à S. Pierre en lui disant: *Tu es Pierre, & sur cette pierre j'édifierai mon Eglise, & les portes d'Enfer ne prévaudront point contre elle, & je te donnerai mon S. Esprit, qui l'apprendra toutes choses.* Jesus-Christ, dit-elle, n'excepte rien, quand il promet que le S. Esprit enseignera tout à S. Pierre: le fait comme le droit, il dit toutes choses. Je n'en pouvois plus de n'oser parler, & il m'échappa pourtant de dire: „ Hélas, ma Me- „ re, le pouvez-vous croire que le Pape soit inf- „ truit de toutes les choses qui se passent par le „ monde? voilà une science bien universelle. ” Elle continua sérieusement. „ Enfin de tout ce „ qui est utile pour le gouvernement de l'Egli- „ se, Jesus-Christ l'a dit. ” Je la priai de me dire où elle avoit lu ce passage, qu'elle venoit de me citer, & que je n'avois point encore vu dans l'Evangile. Elle répondit qu'elle me le montreroit quand je voudrois; & aussitôt je me retournai pour prendre notre Bible, qui étoit sur la table, & la lui mettre entre les mains pour le chercher. Je la tenois déjà, mais je m'appergus que je l'embarassois: & comme elle me dit que cela étoit quelque part dans St. Jean que le St. Esprit enseigneroit toutes choses, je ne la pressai pas davantage de me le montrer, lui disant que s'il ne s'agissoit que de ce passage, il est véritablement dans S. Jean en deux endroits, dans son Evangile & dans son Epître, mais que ni en l'un ni en l'autre il ne s'adressoit point en particulier à St. Pierre, Jesus-Christ l'ayant dit dans la dernière Cène à tous les Apôtres, & St. Jean ayant expliqué dans son Epître, qu'il s'adresse à tous les fidèles, en disant aux Chrétiens que l'Onction qu'ils ont reçue les instruit de tout. Et que si l'Infaillibilité du Pape dans les faits n'étoit fondée que sur cette autorité, il se pourroit faire que bien d'autres la lui disputeroient sur le même fondement, comme devant aussi prétendre à ce privilège.

Je ne me souviens pas distinctement de ce qu'elle répondit, sinon qu'elle ne relâcha rien de cette Infaillibilité, & qu'elle soutint toujours que puisque Jesus-Christ a promis l'assistance du S. Esprit à l'Eglise, il faut que ceux qui la gouvernent soient toujours gouvernés de cet esprit: par conséquent que tout le monde soit obligé de croire & de faire tout ce que les Papes ordonnent. Je lui avois déjà parlé en quelque occasion de l'exemple de Libère, qui n'avoit pas rendu un Jugement infailible, quand il avoit condamné S. Athanase. Elle s'en souvint à peu-près, car elle

Relation
de la cap.
de la M.
Ang. de
St. Jean.

me voulut dire qu'il ne falloit pas tirer des conféquences de ce qui étoit arrivé pour *Anastase*. La Mere s'apperçut de la méprise, & reprit *S. Anastase*. Mais pour moi ces petites oubliances de noms si communs me faisoient plaisir, parce que je jugeois par là qu'elle n'avoit pas tant étudié les matières qu'on dispute aujourd'hui, que je dussé appréhender qu'elle me poussât bien loin. Ce qu'elle vouloit dire, étoit, que cet exemple ne portoit pas de conséquence, puisque Dieu avoit suscité un autre Pape, quand *Libère* étoit tombé, parce qu'il n'abandonne point l'Eglise. Et je l'assurai que c'étoit aussi ma créance; que quand même les Papes feroient des fautes, puisqu'ils en sont capables comme *Libère*, Dieu n'abandonneroit jamais l'Eglise, non plus qu'il ne l'abandonna pas en ce temps-là: mais que cette raison n'empêchant pas que l'exemple ne fut bon pour prouver qu'ils se peuvent méprendre, elle prouve aussi qu'il y a donc des occasions, où on ne seroit pas obligé de souscrire à leur jugement, si on avoit sujet de douter qu'il fut juste. Elle répliqua, ce qu'ils disent tous, que dans le doute on doit croire ce que disent les Supérieurs. Je répondis, que quand on doute on ne peut croire, parce que le doute n'est autre chose que le défaut de la créance d'un fait, & on ne le peut attester par une signature, parce que c'est mentir à l'Eglise. Elle répliqua, qu'on ne pouvoit mentir en parlant après le Pape & les Evêques, qui avoient bien jugé du fait qu'ils assuroient. Je répondis que selon *S. Bernard* c'étoit mentir, non seulement d'affirmer une chose qu'on sçait être fautive, mais même d'en assurer une qu'on doute qui soit vraie, quand même elle le seroit effectivement, parce que c'est blesser la vérité de donner pour certaine une chose, dont on n'a pas de certitude.

Elle ne se mit pas en peine de répondre à ce Pere par d'autres raisons, qu'en disant d'une manière fort absolue & qui me blessa, que l'opinion d'un Pere ne faisoit pas la règle de l'Eglise; mais bien le consentement général de toute l'Eglise qui donnoit autorité à leurs opinions: que tous les Saints se pouvoient méprendre, & que *S. Augustin* l'avoit fait en plusieurs endroits de ses Ouvrages, dont-il s'étoit rétracté lui-même. Je ne pus m'empêcher de lui dire (car je pensois deviner son dessein) que ce n'étoit pas de ses derniers Ouvrages sur la matière de la grace qu'il s'étoit rétracté, où il n'avoit fait que proposer une Doctrine, qui avoit été approuvée de tant de Papes & de toute l'Eglise assemblée dans les Conciles. Elle répliqua qu'on n'étoit obligé de se tenir qu'aux décisions de l'Eglise: que c'étoit elle qui parloit touchant le Livre de *Jansenius*, & que trois Papes qui en avoient jugé valoient un Concile. Je ne me souviens point de ce que je répondis, mais seulement de l'horrible impatience que je sentis, & que je ne cachai que par un froid & un silence qui marquoient ma disposi-

tion sans l'expliquer; & véritablement tout cela Relation me donna un tel éloignement d'écouter des choses si déraisonnables, que j'eus plus de soin que de la M. jamais d'éviter de parler sur tout cela, étant assez facile de voir que je n'avois rien à gagner sur des personnes, qui se contentent de telles raisons & condamnent tout ce qui est plus solide; ni rien profiter en de telles disputes, qui ne donnent que de l'impatience.

Cet Entretien fut fort long, & mêlé de plusieurs autres choses. Entr'autres elles m'apportèrent un exemplaire des deux Bulles, & du Bref aux Grands-Vicaires de Monseigneur le Cardinal de *Retz* contre leur premier Mandement. Elles me dirent que comme je ne pouvois avoir de prétexte légitime de ne vouloir pas signer qu'en doutant que ce fut l'intention du Pape, ou qu'il eut bien jugé de ce fait, il falloit que je m'en instruisse de sa propre bouche, & que je lusse ce qu'il en disoit. Elles me donnèrent à lire tout haut ces pièces, au moins elles me firent commencer par le Bref. Je leur dis que je n'étois pas à les voir, & qu'il n'y avoit pas encore long-temps que je les avois relues, mais que je n'en ferois pas encore difficulté. Je commençai en effet: mais comme j'avois de la peine à lire tout haut, la Mere Supérieure m'en voulut soulager, & j'écoutai toutes ces injures de leur bouché avec quelque admiration de voir comme elles sçavent allier le respect qu'elles portent à leur Supérieur (car Mr. le Doyen l'est de leur Maison) avec la complaisance qu'elles ont de voir comme le Pape le traite dans ce Bref: qui me parut pire qu'il n'avoit jamais fait. Elles trouvoient cela si capable de me convaincre (supposé, comme elles sont, qu'il ne soit que des oracles de cette bouche) qu'elles voulurent me le laisser, pour en faire ma méditation plus à loisir; & je l'acceptai fort librement, parce que je trouve toujours à profiter en regardant cette conduite de plus près & avec plus d'application; & en effet je relus tout cela avec satisfaction & utilité.

Le reste de cet Entretien fut sur le sujet de ceux qui nous avoient conduites, & qui avoient tellement prévenu nos esprits de leurs sentiments, qu'il falloit avoir pitié de nous & attendre avec patience que nous nous défabussions peu à peu. Elles prirent les choses dès le temps de Mr. de *S. Cyrano*, qui nous avoit conduites; & ayant parlé de lui, selon l'opinion qu'elles en ont, la Supérieure se retourna vers moi & me dit: „Mais encore ne s'est-il point reconnu avant sa mort?” Je la regardai d'une manière qui en disoit plus que je n'en aurois osé répondre, & elle l'entendit bien; mais elle tourna cela en riant. Car pour elle, quoiqu'elle dise des choses dont le sens est bien dur, sa manière n'est pas aigre, & c'est une personne fort bonne & compatissante, encore que par zèle elle fasse ce qu'on lui persuade qu'il

XXXV.
Préjugés
des Annon-
ciades contre
les Confes-
seurs de
Port-Royal.
La M. Ang.
apprend la
maladie de
la M. Ag-
nès.

Relation qu'il faut faire. A la fin de cet Entretien on me dit, pour combler la mesure, qu'on avoit appris de la M. Agnès étoit malade.

XXXVI. Sa douleur d'apprendre que quelques-unes des Religieuses de Port-Royal font tombées. Elle ne trouve de consolation que dans la parole de Dieu.

Quand ces Meres m'eurent quittée, je me jetai devant Dieu accablée de douleur & de crainte. Je pleurois celles qui étoient tombées: je craignois pour les autres & pour moi même; & j'étois dans les inquiétudes qu'on peut juger, de la Mere Agnès. Comme je n'avois que lui pour refuge, je n'avois que sa parole pour consolation: j'ouvris la Bible & je jetai les yeux sur ce qui se présenta d'abord, qui étoient ces paroles du 24 Chap. de l'Ecclesiastique: *Vae dissolutis corde qui non credunt Deo & ideò non protegentur ab eo. Vae his qui perdiderunt sustinentiam & qui dereliquerunt vias rectas & diventerunt in vias pravas, & quid facient cum inspicere ceperit Deus.* Elles me frappèrent d'étonnement & de frayeur pour celles à qui il étoit aisé d'en faire l'application, & en même temps elles me fortifièrent, parce qu'elles m'apprenoiént le remède pour me préserver d'un si grand malheur, qui consiste à se confier en Dieu & à ne s'ennuyer pas de souffrir. Je sus encore tout ce qui précède, & il me sembloit véritablement que le St. Esprit avoit parlé pour nous en cet endroit, & que la Providence de Dieu n'avoit fait écrire ce Chapitre que pour moi, puisqu'il répondoit mieux à toutes mes peines, que n'auroit pu faire la personne du monde en qui j'aurois eu le plus de confiance, & à qui je les aurois découvertes. Ainsi cela ne m'abatit point: & comme Dieu avoit déjà commencé en ce temps-là à dissiper mes ténèbres, sa lumière y succédoit peu à peu, qui est capable, quand elle est présente, d'adoucir les plus grandes amertumes, & de rendre supportables les charges les plus pesantes. Je fis ensuite la réponse qui suit à la Mere Ursuline, qui m'avoit écrit,

MA REVERENDE MERE ET MA
CHERE COUSINE,

XXXVII. Lettre qu'elle écrit à la M. Gelée (sa Cousine) Religieuse Ursuline, en réponse à celle que cette M. lui avoit écrit.

Je vois par les marques que j'ai reçues de la bonté que vous avés de vous souvenir de moi dans une occasion si extraordinaire, que je n'étois pas effacée de votre esprit, quoiqu'il y eut si long temps que je n'eusse eu la consolation d'apprendre de vos nouvelles. Je sçavois seulement en général que vos infirmités étoient presque continuelles, & cela me faisoit juger que ce pouvoit être une des causes de votre silence, qui peut-être n'empêcheroit pas que vous ne parlassiez toujours à Dieu pour moi, si vous ne conserviez encore quelque place dans votre cœur; & j'apprends avec joie, qu'il est ainsi, puisque vous m'assurés, ma chère Mere, avec tant de bonté, des prières que vous lui faites pour une personne aussi affligée, qu'il y en puisse avoir au monde; & par conséquent votre compassion & votre charité ne sçauroit lui

être que fort agréable, puisqu'il aime la miséricorde. Je salue ma Cousine votre Sœur, à qui je suis redevable de la même grace, puis que vous m'assurés qu'elle prie aussi Dieu pour moi, & lui demande justement la même chose, dont je le prie sans cesse, qui est qu'il me donne sa lumière pour connoître ce qu'il demande de moi, & la grace de la suivre, étant persuadée que sans cette lumière je ne puis être que dans les ténèbres, & qu'il n'y a rien de plus sujet à l'erreur que notre propre esprit. Ainsi, ma très chère Cousine, je n'ai pas besoin de sçavoir ce que font nos Sœurs pour me porter à les imiter, vous pouvant assurer que je n'agis point par imitation, ni par aucune considération humaine dans une affaire, où je ne regarde que Dieu, & qui me paroît plus difficile & plus importante que vous ne l'envisagés. Dieu ne donne pas à tous les mêmes lumières. Je n'en ai point jusqu'ici qui me puissent assurer la Conscience sur le sujet dont il s'agit: & vous sçavés assez, ma chère Mere, que rien n'est plus sensible que la Conscience à une personne Religieuse, qui ne s'est réservée de tous les intérêts qu'on peut avoir en ce monde que celui d'y faire son salut, & d'acheter une bien-heureuse éternité au prix de toutes les consolations qu'il faut perdre, & de tous les maux qu'il faut souffrir pour cela dans le peu de temps que dure la vie présente. Ce sont vos sentiments sans doute, & qui vous aident à porter l'état d'infirmité où Dieu vous réduit, & par lequel il acheve son Ouvrage dans votre ame, qui ne se perfectionne que dans la souffrance, qui produit la patience. Je prie Dieu de tout mon cœur, ma très chère Cousine, qu'il vous enrichisse des fruits de cette divine vertu, où il vous exerce depuis si long-temps: & pour en augmenter le mérite, faites en part à une personne, qui en a tant besoin, & qui étant dans une épreuve assez forte, se trouveroit bien foible si elle n'étoit soutenuë par le secours, que j'espère recevoir de Dieu par vos prières, que je vous demande toujours de tout mon cœur."

Relation de la cap. de la M. Ang. de S. Jean.

Quelques jours après, sa Sœur, qui étoit aussi Religieuse dans la même Maison, prit aussi occasion de m'écrire, quoique je ne pense pas qu'elle l'eut jamais fait, au moins je ne me souviens point d'avoir jamais reçu d'elle que des recommandations, qu'elle me faisoit quelquefois dans les Lettres de sa Sœur. On me donna cette Lettre au Chœur sans me rien dire. Elle mérite d'avoir sa place ici, tant elle exprime bien les sentiments de ceux à qui je l'attribuë. Car soit qu'un Jésuite l'ait inspirée, ou qu'il l'ait dictée, on ne sçauroit l'attribuer qu'à leur esprit. Voici donc la Lettre de la Sœur de la Mere Gelée.

Des Ursulines du Fauxbourg S. Jacques ce 7 Octobre 1664.

Relation de la cap. de la M. Ang. de St. Jean.

MA REVERENDE MERE & TRES-CHERE COUSINE.

XXXVIII. Lettre de la Sr. de la M. Gelée (aussi Religieuse Ursuline) à la M. Angélique, pour l'engager à se soumettre à ce qu'on exige d'elle.

Ma Sœur Marie Angelique m'ayant fait part de la Lettre que vous avés eu la bonté de lui récrire (dont elle vous remercie) je l'ai trouvée si civile, si cordiale & si pleine d'esprit, que cela a redoublé mon inclination, qui étoit déjà grande, à prier instamment Nôtre Seigneur qu'il ne permette pas qu'il manque à un friche ouvrage une qualité si importante pour sa perfection. Ce seroit grand dommage, ma chère Cousine, qu'un si précieux vase se destinât lui-même volontairement à l'ignominie, & qu'un si bel esprit & un cœur si aimable s'égarât pour jamais dans l'erreur. Vous me faites grande compassion, car je comprends fort bien que l'éducation que vous avés eue est pour vous donner à présent beaucoup d'embarras, ayant toujours été élevée & dirigée par des personnes qui vous ont donné les mêmes maximes qu'on peut appeller mauvaises, puisqu'elles aboutissent à vous faire perdre la soumission à vos Pasteurs légitimes, l'obéissance ayant toujours été la pierre de touche pour reconnoître la véritable vertu. Il est certain que tout ce qui nous retire du respect & de la soumission que nous devons au Chef de l'Eglise, qui tient la place de JESUS-CHRIST en terre, cela ne peut venir de l'esprit de Dieu. Toutes les subtilités contraires ne sont que des chicannes d'hérésie, que les vrais Enfants de l'Eglise ont toujours eue en horreur. Comme la liberté que je prends de vous dire franchement mes pensées, procède d'une sincère affection, j'espère aussi, Ma chère Cousine, que votre bonté ne s'en offenserait point, mais recevra bonnement les sentiments d'un cœur qui vous aime. Vous sçavés que sans la toi, qui est la saine créance, il est impossible de plaire à Dieu: quand le fondement est ébranlé, tout l'édifice s'en va par terre; si par un trop grand arrêt vous manqués en ce point, tous les intérêts du salut que vous dites vous être si chers, & pour lesquels vous dites très-bien qu'il faut tout perdre & tout souffrir, sont risqués & perdus pour jamais. Ma bonne Cousine, l'affaire vous importe plus qu'à personne. Quand la lumière de l'éternité commencera à poindre, alors vous déplorerez le bandeau volontaire qui vous a fermé les yeux. Est-il possible que vous trouviés plus de sûreté pour votre Conscience à suivre les avis de quelques personnes particulières, qui n'ont aucune approbation, qu'à vous soumettre à vos Prélats légitimes, qui suivent le sentiment de l'Eglise universelle, desquels vous sçavés qu'il est dit, qui vous écoute, m'écoute, & qui vous méprise me méprise? l'Evêque d'Ypres & tous les Sectateurs pourront-ils un jour

vous dédommager des pertes si considérables, Relation que vous aurés faites à leur occasion? J'ai un de la cap. sensible regret qu'ils aient ainsi abusé votre de la M. Famille, qui nous est si chère. Après tout je Ang. de trouve que vous êtes très-obligée à M. l'Ar-St. Jean, chevêque, qui travaille avec tant de zèle à votre réduction, & qui après avoir usé de toutes les voies les plus douces avec une bonté, une patience & prudence admirable, enfin a été contraint de faire comme un bon Pere, qui ne pouvant se résoudre à voir mourir son Enfant, ne pouvant le guérir par autre voie, l'expose enfin à des remèdes plus forts; & puis vous sçavés que le bien commun est préférable au particulier. Il étoit grand temps d'extirper du public ces opinions erronnées. Si cette courte & légère véxation produit en vous l'intelligence nécessaire pour votre salut, ô ma chère Cousine, combien vous bénirés un jour les soins de ce bon Pere, & combien cette affliction vous germara de joie en ce monde & en l'autre! Vous pourrés dire alors, nous serions perdus si nous n'eussions été perdus. Dans votre malheur apparent je vous estime heureuse d'avoir fait rencontre d'une si sainte & si bonne Maison, où vous pourrés recevoir grand aide. M^{de} de Rantzau, qui a un soin particulier de vous, est une personne dont je fais une haute estime: sa conversation vous peut beaucoup servir. Il y a aussi la bonne M^{de} le Prêtre, que nous estimons fort. Chère Cousine, j'espère beaucoup, pourvu que vous vouliez contribuer quelque chose de votre côté. La grace veut de la correspondance, je la demanderai incessamment pour vous, étant de tout mon cœur, Votre très-humble & très-aquisé & affective Cousine & servante: Sœur Anne de saint François Xavier GELE'E. R. indig. Ma Sœur Angelique vous salue très-cordialement, elle est fort satisfaite de votre Lettre, espérant que puisque vous demandés instamment à notre Seigneur qu'il vous fasse connoître sa volonté, si c'est du fond du cœur que vous le lui demandés avec dégageement de vos propres sentiments, cela produira un bon effet. Quantité de bonnes ames prient Dieu pour vous.

Je ne fus point insensible à cette Lettre, & cette insulte mêlée de flatterie me choqua plus que des injures; mais je la bus comme une partie de mon Calice, qui devoit être composé de tout cela. Quelques jours après, la Mere Supérieure me venant voir, me demanda ce que je disois de cette Lettre: qu'elle l'avoit trouvée fort bonne, & qu'elle parloit tout à fait dans son sentiment de la conduite de M. l'Archevêque. Je répondis que j'appellois cela insulter aux misérables. Mes larmes m'échaperent aussi bien que cette parole, que je ne pus retenir. Cela fit que cette Mere n'en-

XXXIX. Impression que fait cette Lettre sur l'Esprit de la M. Ang: Son Entretien avec la M. Supérieure des Annonciades sur ce sujet.

Relation de la cap. de la M. Ang. de St. Jean. n'entra pas plus avant; car il est vrai qu'elle a de la compassion naturelle. Elle me demanda pourtant si je n'y ferois pas réponse. Je lui dis que je n'écrivois jamais à cette bonne Mere, & que je n'avois point dessein de lier de nouvelles habitudes en un temps, où je n'avois pas la liberté d'écrire à mon propre Pere, à mes Meres & mes Sœurs. Et comme elle m'en faisoit instance, pour ne pas défobliger cette bonne Religieuse, je lui répondis que si cette Mere croyoit ce qu'elle témoignoit dans sa Lettre, que j'eusse tant d'esprit, elle auroit jugé d'elle-même en m'écrivant de la sorte, qu'elle n'auroit d'autre réponse que mon silence, ne pouvant pas lui en faire d'autre avec prudence dans l'état où j'étois. Mais sur cela je lui demandai à elle, si cette Religieuse, qui m'écrivoit, avoit beaucoup d'esprit, parce que celle à qui je parlois, a demeuré chez les Ursulines, & que je croyois qu'elle la connoissoit. Elle me dit qu'elle ne l'avoit pas connuë, mais que par sa Lettre elle paroissoit bien en avoir. Je lui répliquai, que je n'en formerois pas de jugement par là, parce que cette Lettre étoit sans doute de son Directeur & non pas d'elle, & que le style des Jesuites y étoit trop reconnoissable pour la donner à d'autres. Elle sourit sans me [rien] dire; peut-être qu'elle en avoit la même pensée.

XL.
Elle corrige différentes choses qu'elle avoit confondu.

J'ai relu l'Entretien, que je viens de rapporter, que j'eus avec Madame de Rantzau. Il m'est resouvenu que j'y ai confondu des choses qu'elle ne me dit pas en cette occasion-là, mais dans une autre, où la Mere Supérieure n'étoit pas présente. C'est ce qu'elle me répondit sur le passage de S. Bernard, que je lui alléguois, & ce qu'elle ajouta de S. Augustin, qui s'étoit rétracté. Elle me dit tout cela exactement, mais dans une autre occasion. Et j'ai cru voir clairement qu'on leur a rendu à elles & aux autres la Doctrine de leur Pere suspecte, & qu'elles sçavent bien que la dispute présente la regarde. Cela me parut encore, un jour que je priois la Mere de me faire prêter les Sermons de S. Bernard. Elle me l'accorda librement, en me disant que pour ce Pere, sa Doctrine n'étoit pas suspecte. A quoi je répondis, qu'il avoit été grand Disciple de S. Augustin, surtout dans la matière de la grace; & elle, qui peut-être m'entendit bien, n'osa aller plus avant. Il m'auroit été facile de les tenter pour découvrir leurs sentiments, car elles m'en donnoient lieu sans cesse: mais ayant toujours cru que ma force étoit dans l'espérance & dans le silence, je n'en suis pas sortie tant que j'ai pu, & jamais pour ce qui est de la Doctrine, m'étant laissée provoquer sans faire semblant de m'en appercevoir. Car ces bonnes Meres ne faisoient autre chose que de me dire à propos & hors de propos sur les moindres sujets, *il ne tient pas à Dieu que nous n'ayons la grace: il ne tient qu'à nous que nous soyons aussi grandes Saintes que S. Paul: il est vrai qu'il a reçu*

Tom, II.

une grace bien extraordinaire pour se convertir, comme il a fait, en un moment; mais Dieu donne sa grace à tout le monde; il dépendroit de nous d'en faire un aussi bon usage. Je les laissois dire sans répondre rien du tout. Je ne sçai pas si je faisois bien; mais je croyois que j'aurois plutôt scandalisé la vérité, que je ne l'aurois confessée, si j'avois voulu dire quelque chose qu'elles auroient pris pour hérésie, & que je m'assure qu'elles n'excuteroient pas même dans S. Augustin qu'elles traitent, à ce qui m'en paroît, comme M. de Paris traite M. d'Ypres, en voulant bien qu'on ne le condamne pas à cause qu'il suppose qu'il se condamneroit lui-même, s'il vivoit encore après la condamnation, que le Pape a faite de son Livre.

De même il me paroissoit que Madame de Rantzau estimoit St. Augustin, parce que lui-même ne s'étoit pas estimé incapable de se méprendre, & qu'il vouloit bien se rétracter des fautes qu'il avoit faites dans ses Ouvrages. Et je voulus m'imaginer que c'étoit pour m'en donner cette idée qu'elle avoit fait à dessein une chose, que je n'ai jamais éclaircie, & dont je n'ai pas seulement fait semblant: qui est que quelque temps après m'avoir parlé de cela, comme je l'ai rapporté, elle me fit faire quelques Ouvrages: & en m'envoyant des étofes qu'il me falloit pour ces Ouvrages, elle les mit dans une grande feuille de papier toute ouverte écrite de sa main, si je ne me trompe, qui étoit la traduction d'une Lettre de S. Augustin à un de ses Amis, qui le pressoit de mettre au jour ses Livres de la Trinité, afin qu'il eut, avant que de mourir, le temps de les défendre, si quelqu'un les vouloit attaquer, comme on avoit fait d'autres de ses Ouvrages. Sur quoi il répond avec une humilité admirable, disant que ses amis lui font tort de prétendre que tous ses Ouvrages soient si exempts de fautes, qu'il veuille entreprendre de soutenir tout ce qu'on y pourroit trouver à redire: qu'il n'espère pas tant de lui-même, & qu'il ne se promet pas par tous ses soins de rendre ses Ouvrages si achevés, qu'il n'y manque rien; mais que ce qu'il tâche de faire, en différant de les donner au public, est de les revoir si exactement, que s'il ne peut les rendre exempts de fautes, il n'y en laisse au moins que celles qu'il ne pourra pas remarquer.

La pensée que j'eus qu'on avoit dessein de se servir des sentiments si humbles de ce saint Docteur pour diminuer dans mon esprit l'autorité de sa Doctrine, me donna une indignation, qui me fut une vraie peine; car je ne pouvois pardonner cette injustice, que je croyois qu'on lui vouloit faire, non plus que celle qu'on fait effectivement à M. d'Ypres, de prendre leur humilité pour un argument de leur erreur; au lieu qu'on en doit plutôt inférer que cette humilité étant la meilleure disposition pour recevoir les lumières de Dieu, ils en ont été d'autant plus éclairés pour

D

con-

Relation de la cap. de la M. Ang. de St. Jean.

XLII.
Piège qu'on lui tend pour sçavoir ce qu'elle pensoit sur la Doctrine; & pour faire diminuer dans son Esprit l'Autorité de S. Augustin.

Relation de la cap. de la M. Ang. de St. Jean. connoître la vérité, qu'ils se font plus détiés des égarements, dont l'esprit de l'homme est capable quand il présume de lui-même. J'étois néanmoins tout cela dans moi-même sans en faire rien paroître, pour les raisons que j'ai dites. Et j'ai tiré un avantage réel de cette conduite, en ce que ces bonnes filles, qui ont vu que je ne me mêlois point de Doctrine, & que je leur témoignois sans cesse que je n'entendois point toutes ces disputes d'école; & qui d'ailleurs ont vu que tous mes sentiments sur les choses de la Religion & de piété étoient fort Catholiques, elles se font détrompées de l'opinion que nous fussions hérétiques: Je ne l'assure pas de Madame de Rantzau, mais les deux autres Mères me l'ont dit positivement, & plusieurs fois: & la Supérieure m'a avoué plus d'une fois qu'elle étoit persuadée qu'il n'y avoit rien à reprendre à notre foi, & que nous n'étions coupables que de défobéissance à une chose, qu'à la vérité on pourroit ne nous pas demander, parce qu'elle n'est pas nécessaire absolument, mais que nous ne devons pas refuser parce que nous devons toujours obéir, quand ce sont des Supérieurs légitimes qui nous commandent. Or si je m'étois voulu mêler de parler de Doctrine, quelque chose que j'eusse pu dire leur eût paru suspecte, à moins que d'user toujours de leurs termes (que nous pouvons tout, & qu'il ne tient qu'à nous & non pas à Dieu.) Car je crois qu'elles n'en veulent pas sçavoir davantage, & que passé cela, tout est dangereux dans leur esprit.

XLII.
Entretien
qu'elle a
avec les Re-
ligieuses
Annoncia-
des, dans
lesquels el-
le relève
l'ignorance
de ces Reli-
gieuses.

Elles étoient fort importunées les premiers mois de la quantité de personnes qui venoient pour sçavoir de mes nouvelles, dont pourtant elles ne me témoignoit rien que par des discours généraux, disant qu'elles n'avoient jamais tant entendu parler de toute cette affaire que depuis que j'étois avec elles, & que c'étoit à cette heure tout l'Entretien: à quoi la Mere ajouta une fois que ce qui étoit arrivé chez nous, avoit servi à révéler le secret de bien des cœurs (me faisant entendre qu'il y avoit plus de *Jansenistes* qu'on ne pensoit.) Elle me dit une autre fois qu'elle avoit toujours bien cru qu'il en faudroit venir à ce qu'on nous avoit fait; mais que le mal étoit qu'on avoit trop attendu, & que cela rendroit peut-être le remède inutile: qu'il y avoit bien des années qu'elle s'en tourmentoit, & qu'elle l'avoit dit quand elle entendoit parler de ces nouvelles Doctrines: qu'il eut fallu dès ce temps-là y mettre la bonne main, puisqu'on avoit l'exemple des dernières hérésies, qu'on n'avoit pu venir à bout de réprimer, parce qu'on les avoit trop tolérées au commencement. Je l'écoutai fort patiemment, car elle sçavoit assez les sentiments que je pouvois avoir d'un tel discours sans les lui dire. Une autre fois elle me dit, Madame de Rantzau présente, que cette Doctrine de *Jansenius* avoit eu depuis 24 ans beau loisir de s'étendre. Je répondis

qu'il y a 20 ans que son Livre n'étoit pas encore Relation au monde. Elle répliqua que si ce n'étoit le sien, de la cap. c'étoit celui de la Fréquente Communion, qui de la M. faisoit déjà tout le bruit. Je lui dis que si elle le Ang. de mertoit en même rang, elle condamnoit donc St. Jean, aussi-bien les Livres que M. de Paris approuve & estime, que ceux qu'il oblige de condamner; & corame je les pris toutes deux à témoin des éloges que ce Prélat avoit donnés à ce Livre en leur présence, Madame de Rantzau, pour ne pas quitter la preuve de la proposition que sa Mere avoit avancé, que l'hérésie de *Jansenius* avoit déjà plus de vingt quatre ans, elle dit d'un air méprisant: „hé, mais dès-auparavant tout zela, „ l'Abbé de S. Cyran n'avoit-il pas déjà fait le „ dessein de réformer l'Eglise?” Cela ressembloit assez à la fable du Loup & de l'Agneau: *si ce n'est pas toi, c'est ton Pere qui a mérité de moi.* Je ne me souviens point de ce que je dis.

Je pense que c'étoit dans ce même Entretien (car c'étoit dans une des visites dogmatiques de Madame de Rantzau) qu'elle m'apprit une chose fort importante, pour me prouver à quoi tendoit la Doctrine de Mr. d'Ypres. Mais avant que de me dire son histoire, elle me fit des excuses de ce qu'elle croyoit que je m'en bleferois, & qu'elle ne le disoit point pour cela, mais seulement pour m'aider à reconnoître qu'on ne m'avoit pas dit la vérité de toutes choses, & que je ne connoissois pas assez les desseins de ceux dont je défendois les sentiments. Après que je lui eus témoigné que j'étois prête à tout écouter, elle me dit qu'elle ne me parleroit que de ce qu'elle avoit appris elle-même d'une personne de mérite & de créance. C'est que lorsqu'elle demouroit à *Dunkerque*, où Mr. son Mari commandoit l'Armée, elle y vit une personne de mérite, qui l'assura avoir tort connu Mr. d'Ypres: & que comme *Ypres* n'est pas loin de-là, il l'y avoit vu souvent, & l'alloit trouver familièrement dans son Cabinet: & que le trouvant qui travailloit à son grand Ouvrage, il avoit toujours vu un *Calvin* ouvert sur la table devant lui, & que Mr. d'Ypres lui avoit dit en confiance, que c'étoit d'où il tiroit tous ses principes. Elle s'aperçut bien à mon changement de couleur, que je ne pouvois souffrir cette horrible calomnie, & elle voulut me redoubler l'assurance qu'elle ne prétendoit pas me faire de la peine, mais du reste que la chose étoit très-certaine.

Je répondis, que je n'avois pas sujet de me fâcher d'apprendre ces sortes d'impostures, parce qu'elles me servoient beaucoup à prouver qu'on ne peut défendre autrement une méchante cause; & qu'elles m'affermissoient dans l'estime que j'avois des personnes, dont on ne pouvoit venir à bout de blesser la réputation, que par des faussetés si évidentes ou des accusations si triviales. Que si on pensoit faire un crime à Mr. d'Ypres de lire *Calvin*, il n'y a personne qui ne se moquât de

XLIII.
Calomnie
de M^{de} de
Rantzau
contre M.
d'Ypres.

XLIV.
Réponse de
la M. Ange-
lique à cette
calomnie.

Relation cela; mais que d'y ajouter ce qu'on prétendoit qu'il avoit dit, c'en étoit pas à des personnes comme nous de la M. Ang. de St. Jean. qu'il falloit entreprendre de faire croire une si noire médifance: Que tout le monde vouloit bien demeurer d'accord que feu Mr. l'Abbé de St. Cyran étoit l'ami intime de Mr. d'Ypres: mais que si M. d'Ypres avoit pu avouer à celui de qui elle le sçavoit, ce secret si important de sa créance & de sa Doctrine, il ne l'auroit pas caché au meilleur ami qu'il eut au monde; mais qu'il l'auroit perdu au moment qu'il lui auroit découvert de si méchants sentiments; puisque l'on sçait assez l'éloignement qu'avoit Mr. l'Abbé de S. Cyran d'une hérésie, qu'il avoit voulu entreprendre d'achever de ruiner par le grand Ouvrage, où il s'étoit engagé pour poursuivre celui de M. le Cardinal du Perron &c; & que pour nous, qui n'avions pas connu Mr. d'Ypres, il nous suffisoit d'avoir connu son ami pour être assurées de l'éloignement qu'ils ont eu tous deux d'une hérésie, qu'ils ont combattuë, & de la malice de ceux qui inventent de telles fables

Relation de la cap. de la M. d'Ypres, de la M. Ang. de St. Jean. je sçavois bien que ma signature ne passeroit pas pour un témoignage rendu sur ma connoissance du Livre, & de la Doctrine de M. d'Ypres, mais pour un témoignage de mon consentement & de ma créance intérieure au jugement de ceux qui le condamnent; & que comme je n'avois point cette créance intérieure, toute ma difficulté & mon scrupule étoit que je ne voulois pas tromper l'Eglise, & faire un mensonge, de quoi personne ne me pouvoit décharger, si je signois contre mon sentiment. Elle ne me poussa pas davantage, & me pria seulement de retenir ce papier, & de le revoir à loisir.

Elle me donna aussi la copie de la signature de M. l'Abbé de Bourzey, sans doute pour me servir d'exemple de soumission, car elle est fort humble. (J'ai mal-fait de n'en avoir pas retenu copie; il ne tenoit qu'à moi, mais je ne croyois plus être de ce monde.) Elle me demanda si je croyois qu'un homme, qui parloit de la sorte, put retenir quelque chose dans son cœur, & n'avoir pas changé de sentiment, comme je lui avois dit qu'il y en avoit beaucoup qui signoient le fait sans en rien croire. Je m'excusai de porter ce jugement de personne en particulier, hors de ceux qui l'avoient franchement d'eux-mêmes, comme j'en sçavois plusieurs. Mais avec tout cela, je voyois un tour dans cette signature, dont elles ne s'apercevoient pas, & qui la rend susceptible de ces interprétations favorables, dont les gens d'accommodement se contentent dans ce temps-ci. Au bout de quelques jours, je rendis ces deux papiers, disant qu'ils ne m'avoient donné nulle nouvelle lumière; que le premier ne satisfaisoit pas à mes peines, parce que je n'avois point l'imagination ridicule qu'il suppose: que le second ne m'étoit pas propre, parce que n'ayant rien écrit & enseigné sur les matières, je n'avois point à me rétracter & à faire excuse comme M. l'Abbé de Bourzey: & qu'ainsi je m'en tenois à mon silence, qui étoit un fort bon partage.

XLVII. Elle répond aux éclaircissements qu'on lui demande sur quelques faits qui s'étoient passés lors de l'Enlèvement. Scrupule qu'elle en a, quoi qu'elle ne dise que la Vérité. Elles ne m'ont jamais parlé des Procès-Verbaux, & autres pièces qu'on fit imprimer pour nos Sœurs, & qui faisoient tant de bruit en ce temps-là. Mais ce même-jour, qu'elles m'apportèrent la Déclaration de M. de Paris, la Mere Soupprieure & Madame de Rantzau, que je m'imaginai qui sortoient d'avec M. l'Archevêque, me prièrent en confiance de leur dire la vérité de bien des choses qu'on disoit dans le monde de la manière dont M. de Paris nous avoit traitées à notre enlèvement; qu'on disoit qu'il avoit appelé la Mere Abbessé folle & impertinente, en plein Chapitre: & choses semblables. Je leur dis tout ce qui en étoit tout du long; & leur fis remarquer, que quand M. l'Archevêque m'avoit dit en leur présence qu'on faisoit accroire qu'il avoit appelé notre Mere *Mijorée*, j'avois répondu qu'on n'avoit pas bien retenu ce terme,

XLV.

Raisons qui obligent la M. Ang. à ne point rapporter la suite de son Entretien avec la M. Supérieure.

Je ne rapporte plus les raisons qu'elle m'alléguoit pour me persuader toutes les fois qu'elle en faisoit la tentative; car elles m'ont toujours paru rouler sur les mêmes principes (de l'Infaillibilité & de l'obéissance;) & ce n'étoit que rebattre, de sorte que je m'étois résoluë de n'y répondre presque plus. Car quand on en est là, il n'y a qu'à faire abstraction de la raison & du sens commun pour entendre cette Doctrine: & ce ne sont pas les discours qui persuadent, ni celle qu'on instruit, ni celle qui est prévenue d'une telle opinion, de sorte que je n'aurois pas plus gagné à lui répliquer, qu'elle à me prêcher.

XLVI.

Son Entretien avec Mde. de Rantzau & la Soupprieure, qui lui font voir une déclaration de M. l'Archevêque.

Dans le mois de Novembre, je ne me souviens pas quel jour, Madame de Rantzau avec la Mere Soupprieure me vinrent voir. La première me fit voir un papier, sans me dire d'où il venoit; mais me demanda seulement si je signerois bien ensuite de cela. C'étoit la Déclaration de M. l'Archevêque, afin de lever nos scrupules. Je me doutai fort bien que cela venoit de lui-même, qui la feroit venu voir, & qu'il n'avoit pas voulu qu'on me le dit de sa part. Je n'en fis nul semblant, étant bien-aïse qu'en supposant que la chose n'étoit qu'une proposition en l'air de quelqu'autre personne, j'eusse plus de liberté d'en dire mon sentiment. Je le lus en priant Dieu dans mon cœur qu'il me conduisit; car je tremblois toujours de faire ou dire quelque chose de mal-à-propos, dans une si sainte affaire. Ensuite je répondis à Madame de Rantzau, que la personne qui avoit dressé cela, n'avoit assurément pas compris nos scrupules, si elle se persuadoit que nous nous fussions imaginés qu'on pût prendre notre signature pour un jugement fait avec connoissance; qu'il eût plutôt fallu être extravagante, que scrupuleuse, pour être capable d'une telle imagination; que

Relation de la caplée *Misère*, mais *Pimbèche*, qui ne vaut pas de la M. mieux, & par deux fois, avec plusieurs autres Ang. de termes, qui n'étoient pas moins offensants, que St. Jean. je leur dis tout du long. Elles me dirent qu'on disoit qu'il lui avoit dit, *qu'on voyoit tout cela dans son visage*: car il paroissoit que cette circonstance leur sembloit fort aggravante. Et je les assurai qu'il l'avoit dit formellement: à quoi j'ajoutai encore ce qu'il avoit dit en nous menant à la porte, à cause qu'une de nos Sœurs qui devoit sortir tardoit un peu à venir, *si elle vouloit qu'on la prit par les pieds & par la tête*: & encore d'autres choses, qui assurément les surprirent, voyant qu'elles étoient vraies; car je voyois bien qu'elles les avoient trouvées exorbitantes, & les avoient prises pour des contes faits à plaisir, quand d'autres leur en avoient parlé. Mais je leur répondois avec tant de modération, qu'elles n'avoient pas sujet de croire que j'imposasse à la vérité; & même je leur fis après de grandes excuses de leur avoir parlé de cela, craignant que ce ne fut contre le respect de la personne que cela regardoit, leur faisant paroître que je doutois si j'avois bien fait. Mais elles me levèrent bien ce scrupule, & elles me dirent que c'étoit elles-mêmes qui m'y avoient obligée, & qu'il n'y avoit nul mal à dire la vérité quand on la demande.

Depuis la visite de M. l'Archevêque & le refus qu'il m'avoit fait de la Communion, j'attendis jusqu'à la Toussaints sans rien dire, trois jours auparavant j'écrivis cette Lettre;

Le 28 Octobre 1664.

MONSEIGNEUR,

XLVIII.
Lettre
qu'elle écrit
à Mgr. l'Archev.
pour
lui demander
le rétablissement
à la Participation
de Sacraments.

„ Je crois que sans sortir du rang où vous m'avez mis, je dois encore me présenter devant vous, & me prosterner à vos pieds avant la grande fête qui approche, comme le faisoient autrefois les pénitents, que la juste sévérité de l'Eglise avoit bannis des Autels. Je vois bien les différences qu'il y a entre leur disposition & la mienne: mais j'y vois aussi une conformité qui les peut rendre également agréables à Dieu & dignes de la miséricorde de ses Ministres, parce qu'elles naissent toutes deux de la haine du péché, qui produit dans le cœur ou le regret de l'avoir commis, quand on se sent coupable, ou l'appréhension de le commettre, quand on se voit pressé d'agir contre le mouvement de sa Conscience. Vous sçavez, Monseigneur, & je vous l'assure encore devant Dieu, que la seule crainte de l'offenser est l'unique motif, qui m'empêche de pouvoir faire ce que vous désirez de moi. Je ne sçaurois en parlant sincèrement m'accuser d'autre chose, puisque quelque loisir que j'aie ici d'examiner

Relation
de la caplée
de la M.
Ang. de
St. Jean.
„ mon cœur; & quelque application que j'ai apportée à discerner par quels mouvements j'agis dans cette affaire, je n'en puis découvrir aucun autre. C'est à vous après cela, Monseigneur, d'en porter tel jugement qu'il vous plaira; & ce sera à moi d'adorer les jugements de Dieu, s'il permet que vous ne vous laissiez pas fléchir à la miséricorde, & que vous abandonniés plus long temps une personne très foible en un état, où les plus forts succomberoient, si la bonté de Dieu, qui se rend plus proche de ceux qui sont dans l'affliction, ne soutenoit le corps & l'esprit pour pouvoir subsister dans la privation de toutes sortes de secours & de consolations, au milieu de toutes sortes de peines

„ Il est aisé de ne se pas imaginer quel est cet état, lorsqu'on ne l'a pas éprouvé; mais l'expérience que j'en fais ne sert qu'à me faire appréhender davantage la sévérité de Dieu, si j'étois assez malheureuse pour lui désobéir, sachant bien qu'elle surpasse autant dans la punition des crimes celle de toutes les puissances de la terre, que la miséricorde lorsqu'il pardonne surpasse la tendresse & l'affection des meilleurs Pères, à qui il se compare, pour nous assurer qu'il aura pitié de nous & s'accommodera à nos faiblesses, parce qu'il sçait ce que nous sommes, qui n'est que misère & qu'infirmité. Quelqu'éminent que soit le rang que vous tenés au dessus de nous, Monseigneur, il me semble que vous ne vous rabaissez point en imitant cette conduite. Mais vous trouverés peut-être que je m'éleve d'oser vous parler comme à un Père, après que vous avez changé cette qualité en celle de Juge. Si cela est, Monseigneur, je me contenterai désormais de la liberté qui me reste de demander à Dieu le pain, dont j'ai besoin chaque jour, sa bonté ne s'en tenant pas importunée; & j'attendrai, Monseigneur, sans oser plus vous le demander, d'être rétablie, quand vous le jugerés à propos, dans la participation des Sacraments de l'Eglise, puisque je ne suis point séparée de la Communion des Saints; que je vis dans la foi & dans la charité commune, qui unit tous les fidèles; que je reconnois & me soumetts à l'autorité de mes Pasteurs; & qu'on ne sçauroit condamner au plus dans ma disposition, qu'un défaut de lumière, qu'ils peuvent aisément mettre au rang de cette multitude de péchés, que la charité couvre, & qu'elle efface en les couvrant. Car il est aisé de voir en cette occasion particulière, que nous cesserions d'être coupables aussitôt qu'on cesseroit de nous demander une chose, qui est d'elle-même superflue à des personnes comme nous, n'ajoutant rien à notre foi, de laquelle nous avons fait une profession, qui ne peut être défectueuse, puisque nous n'y avons point mis de bornes. Mais je ne fais pas

Relation de la cap de la M. Ang. de St. Jean.

pas réflexion que ces raisons, que vous sçavés déjà, Monseigneur, ne vous feront qu'uneré- pération importune, que je dois éviter pour n'étendre pas trop la liberté que j'ai osé prendre de me jeter encore cette fois à vos pieds, dans la confiance que vous ne l'aurez pas dé- agréable, puisque ce n'est que pour apprendre, s'il n'aura point plu à JESUS-CHRIST de vous donner quelque mouvement de compassion & de bonté pour une ame, que lui-même a aimée & rachetée; ou bien si n'ayant plus rien à espé- rer, je dois me contenter à l'avenir d'attendre dans le silence le salut de Dieu, en demeurant avec le respect & la soumission que je dois.

Votre &c.

XLIX.
Réponse
qu'elle a à
cette Lettre.

Je n'eus sur cette Lettre qu'une réponse de la Mere Supérieure, qui me dit que M. l'Archevê- que étoit venu; qu'il n'avoit point voulu me voir, mais leur avoit dit qu'il ne pouvoit en sa Conscience me permettre la Communion, si je ne changeois.

L.
Entretien
qu'elle a
avec la M.
Supérieure.

Vers la fin d'Octobre la Mere me dit une pa- role, qui me donna assez d'inquiétude, elle me demanda par manière de discours: ce que je di- rois si ma Sœur *Angelique Thérèse* signoit. Je ne sçai ce que je répondis à cette heure-là. Car je parlois si peu, que quand elles pouvoient ajouter quelque chose à une interrogation comme celle- là, & m'ôter de nécessité de parler, j'en demeu- rois là, & me contentois de les écouter. Mais la veille de Saint *Martin*, la Mere me retint assez long-temps dans la chambre de Madame des *Ha- meaux*, où elle m'avoit fait descendre, parce qu'il y avoit un ouvrier dans la nôtre. Elle m'entret- tint de toutes choses indifférentes, & je m'ouv- ris même plus que de coutume, ayant pour lors l'Esprit beaucoup plus libre, & commenant à respirer dans la lumière des miséricordes de Dieu, que je voyois fort grande sur nous. Je me sou- viens que je lui témoignai bien de l'édification de sa Communauté; & je ne sçai comment cela vint à propos que je lui dis, que j'aurois plus ap- préhendé que jamais d'avoir à conseiller des filles, quand il y en a qui demandent conseil, si elles doivent entrer en Religion, & où; parce qu'il ne seroit plus de rien de voir une Maison bien réglée, comme étoit la leur, quand on n'y étoit pas à couvert de deux signatures, que je craignois autant l'une que l'autre, celle du *Formulaire* & celle des Contrats des filles. Cela la surprit, mais en riant, car je le disois moi-même gaiement, & d'une manière qui ne la pouvoit blef- ser, elle me fit parler sur la signature des Con- trats, & je lui en dis quelque chose, qu'il me sembloit qu'elle écoutoit assez bien: mais pour- tant à la fin, elle conclut comme pour se met- tre hors d'atteinte du scrupule, que leurs Con- stitutions leur avoient réglé de ne point recevoir

de filles sans Dot, & qu'elles étoient approu- vées du St. Siège (ce qui les mettoit à cou- vert des Canons, dont je lui alléguois l'autori- té). J'ajoute de moi ces dernières paroles, mais Ang de son repos sur l'approbation du Pape emportoit ce St. Jean- fens.

Il faut marquer en passant que c'est un Jésuite qui a fait leurs Constitutions, & qu'ils sont pre- que leurs fondateurs; la bonne Mere *Marie Vic- toire* (leur Fondatrice) les ayant eus pour Direc- teurs de son entreprise dans l'établissement de ce nouvel ordre, qui a commencé à *Gennes* au com- mencement de ce siècle. Elle me paroissoit toure gaie, & je n'en dévinois pas la raison; mais elle me l'apprit trop tôt en me disant, qu'elle avoit sçu des nouvelles de la Mere *Agnès* & de mes Sœurs; qu'elles se portoit bien; que celle qui étoit avec la Mere *Agnès* avoit signé depuis peu, & que l'autre, qui étoit la *S. Thomas*, l'avoit fait dès auparavant: mais qu'elle n'avoit pas eu hâte de me le dire, quoiqu'elle l'eût appris, parce qu'elle sçavoit assez que cela ne me rejoüiroit pas. Elle n'eut pas de peine à voir sur mon visage la plaie qu'elle me faisoit dans le cœur: & comme elle est bonne, je le répète encore, elle a pitié de faire de la peine, quand elle s'en aperçoit; & je n'attribuë qu'à son zèle pour l'obéissance aveugle & pour la grace Molinienne, tout ce qu'elle m'a dit pour ma conversion qui paroissoit assez dur, en quoi je crois qu'elle faisoit violence à son naturel. Ainsi dans cette occasion elle ne m'insulta pas. Elle me fit simplement rapport de la manie- re dont on lui avoit dit que la chose s'étoit passée entre ma Sœur *Angelique Thérèse* & la Mere *Agnès*, à laquelle ma Sœur avoit consulté la pensée qu'elle avoit de se rendre à la signature, en lui demandant qu'elle la conseillât; mais que la Mere s'en étoit excusée, & lui avoit dit qu'elle la lais- soit à sa Conscience.

Je pensois qu'elle dût fort louer la Mere *Agnès* de cette réponse; & en effet elle l'estimoit sans doute: mais cependant elle ne laissa pas de me demander si je n'étois point bien surprise qu'elle l'eût laissée dans cette liberté, supposé que la signature fût un si grand mal que nous témoignons le croire. Je répondis, que dans la conjoncture où sont nos affaires, la Mere avoit pu croire être obligée d'en user ainsi, surtout, parce que quand les personnes en font à demander les avis par forme, leur résolution est déjà prise, & que les con- seils qu'on leur donneroit ne serviroient pas à les soutenir, mais à offenser M. l'Archevêque. Elle me dit encore qu'on étoit fort étonné que mes Sœurs eussent signé, mais surtout celle qui étoit auprès de la Mere *Agnès*; & qu'il sembloit que quand il n'y auroit eu que la considération de sa Tante, cela l'en auroit empêchée; & qu'elle plaignoit la Mere *Agnès*, qui souffriroit assure- ment beaucoup d'avoir auprès d'elle une person- ne qui lui seroit opposée de sentiments. Je ré- pon-

LI.
Origine des
Annoncia-
des. La M.
lui apprend
qu'une
Sœur s'est
rendue à la
Signature.
Doulleur
qu'elle en
ressent. Elle
rend justice
au bon cœur
de la M.
Supérieure.

Relation pondis que cette expérience prouveroit au moins ne la cap. que ce n'est point des considérations humaines de la M. & des intérêts de famille, qui nous font résister Ang. de à la signature, comme on le dit; & qu'il n'y St. Jean. a que la Conscience qui nous en donne de l'éloignement, & la grace de Dieu qui nous soutient: que pour ce qui regardoit la Mere Agnès, je ne doutois point qu'elle n'eut beaucoup d'affliction de ce changement de ma Sœur; mais que du reste elle n'en vivroit pas moins bien avec elle, étant fort assurée que ma Sœur n'auroit pas perdu en signant, l'amitié & le respect qu'elle a pour elle, & ne la serviroit pas avec moins d'affection.

LII. Elle est étrangement touchée du changement qu'on lui avoit appris, mais médiocrement étonnée. Joie qu'elle ressent en voyant le changement de cette même Sœur, & d'une autre qui avoit aussi signé

Je ne sçai si elle pensoit entrer dans mes sentiments, & me consoler en disant tout cela, ou si elle vouloit me faire parler; mais elle me pressa encoꝝ beaucoup de lui dire, si je n'étois donc point étrangement étonnée de ce changement. Je lui dis que j'en étois étrangement touchée, mais médiocrement étonnée; & qu'éprouvant à quelles extrémités on nous réduit, il n'y avoit pas grand sujet de se surprendre, qu'il s'en trouvât qui s'affoiblissent; qu'il n'en avoit pas tant fallu à S. Pierre pour lui faire renoncer Jesus-Christ; & que les voies dont on se servoit pour nous contraindre à obéir contre notre Conscience, seroient aussi propres à faire renoncer la foi, qu'à persuader de signer. Elle n'eut rien à répondre à cela; & je suis trompée si cela ne lui fit pour lors quelque impression. J'avois hâte que cette visite finît, pour aller répandre ma douleur aux pieds de la Croix, que j'étois contrainte de retenir, autant que je pouvois, devant cette bonne Mere. Je pleurai après tout à mon aise; mais ma douleur ne se passa pas avec mes larmes, & elle n'a point parti de mon cœur qu'au moment que je saluai ma Sœur Angelique Thérèse sous la porte de Ste Marie en y arrivant à minuit. Une nouvelle lumière se leva pour moi à cette heure là, quand je la vis se jeter à mes genoux, & me dire qu'elle étoit l'enfant prodigue, qui accusoit son péché & le vouloit pleurer toute sa vie. Et ma Sœur Marie Claire, qui me parla dans le même sens, acheva non seulement d'effuyer mes larmes, mais de combler ma joie. Nous n'en sommes pas encore là, & il a bien valu passer de mauvaises heures avant que d'y venir.

LIII. Impression que fait sur son cœur ce vers. du P. Quoniam &c.

Dieu me donna pourtant sur leur sujet une pensée, ou plutôt un mouvement, qui me fit impression, comme si c'eut été un gage de la miséricorde qu'il me vouloit faire espérer pour elles. Car quelque temps après, comme je priois fort pour elles, mais avec assez peu d'espérance, m'imaginant qu'il étoit presque impossible en ce temps-ci qu'une Religieuse de Port Royal se relevât d'une telle chute, il me vint dans l'esprit ce vers du P. 101: *Quoniam placuerunt servis suis lapides ejus, & terra ejus miserebuntur*, selon la traduction que j'avois lue dans les heures: (Vos

serviteurs ont tant de zèle pour ses pierres & pour Relation ses ruines, qu'ils en aiment même jusqu'à la de la cap. poussière). Et je pensai que tous ceux qui aiment de la M. véritablement l'Eglise, ne devoient pas se conten- Ang. de ter d'aimer celles de nous qui souffroient la per- St. Jean. sécution & la destruction de leur Maison avec une fermeté, qui est le don de Dieu & non leur mérite; mais qu'ils devoient étendre leur amour & leur compassion sur celles qu'une si grande chute avoit réduites en poudre, puisque Dieu pouvoit aussi-bien de cette poussière en faire des pierres, que des pierres en faire des Enfants d'Abraham; & cela me laissa un mouvement de confiance & de tendresse, qui fit que j'en priai Dieu depuis pour elles & pour nos autres Sœurs, avec bien plus d'affection & d'espérance, que la grace les pourroit relever quelque jour.

L'on me dit aussitôt que ma Sœur Candide avoit signé, & qu'elle pressoit fort pour retourner à Port-Royal, où elle promettoit qu'elle les gagneroit toutes. J'appréhendois si fort qu'en effet elle ne l'entreprît, & qu'en se liant à ma Sœur Flavie elle n'achevât de renverser toute la Maison, que la plus ordinaire prière que je fis long-temps à son sujet, étoit celle-ci: *Exurge, Domine, praeveni eam, & supplantata eam*. Je pensois que ce fut prier contre elle pour la Maison, mais ç'a été pour elle & pour la Maison, puisque Dieu l'a, par sa miséricorde, si heureusement prévenue & abbatuë à ses pieds, qu'elle lui a confessé la faute & pris la défense de la Communauté contre celles qui l'oprimoient avec tant de dureté, que leurs excès ont été son instruction & lui ont fait fuir un parti, dont elle a reconnu si visiblement l'iniquité & la tyrannie. Que de gerbes de consolations & de joies Saintes Dieu nous préparoit, pendant que nous semions des larmes dans une terre sèche, déserte & sans chemin! Et qui auroit jamais pu croire que nous les dussions moissonner dans l'année même? Certes je ne m'y attendois pas, & tant que je pouvois étendre ma vue, je ne voyois qu'un grand Pays inconnu, d'où il me sembloit impossible que je pussé sortir par aucun chemin, qui ne dût être presque aussi long que ma vie.

LIV. Elle apprend la chute de la Sr. Candide. Elle craint tout de son changement. Sa surprise à la vue des Misericordes de Dieu, sur celles qui étoient tombées, qui surpassent tout ce qu'elle auroit pu deviner.

Cependant je commençois tout à fait à chanter les justifications de Dieu dans le lieu de mon pélerinage; & sa conduite me paroissoit si juste, si Sainte & si pleine de miséricorde, que je me trouvois souvent dans des sentiments de joie tous différents de ceux qu'on éprouve dans les choses, où les sens ont quelque part; & si purs, qu'ils se peuvent mêler avec les plus grandes amertumes, sans qu'elles en puissent altérer la douceur. J'en parle ainsi, parce que l'on sent fort bien que c'est Dieu qui les donne, & que ce n'est point une paix semblable à celle que le monde peut donner; car celle-ci est indépendante de tout; & sans que rien change au dehors ni même au dedans, Dieu la fait sentir quand il lui plait; elle subsiste au milieu

LV. Actions de graces qu'elle rend à Dieu. Ce que c'est que la vraie paix en Dieu

Relation lieu de tous les sujets d'affliction qu'on a au de-
de la cap. dans & au dehors: ni la vuë de mes péchés, ni
de la M. la douleur de ceux de mes Sœurs, ni le péril où
Ang. de étoit exposé notre Communauté & nos Amis,
St. Jean. ni les afflictions de l'Eglise, ni mes peines parti-
culières d'être abandonnée seule sans consolation
extérieure ne m'en ôtoient point le sentiment.
Tout cela subsistant, ma paix & ma joie subsis-
toient aussi: mais pour la joie, elle n'étoit que
passagère, & il n'y avoit que la paix qui conser-
vât mon cœur & mon esprit dans le repos, quand
la nuit revenoit après le jour, & que ces mouve-
ments d'une consolation sensible, qui charmetous
les maux, étoient passés & m'avoient laissé dans
le sentiment de mes peines.

& il me souviendra toute ma vie de la consola-
tion que j'y ai goûtée. Je me trouvois aussi bien de la cap.
plus en liberté en ce lieu que dans le Chœur, car de la M.
il n'y avoit d'ordinaire que la Sœur Converse qui Ang. de
me gardoit, & ainsi je me prosternois à la Com. St. Jean.
union de la Messe & selon ma dévotion, fai-
sant toutes nos cérémonies comme chez nous; ce
que je ne pouvois pas faire au Chœur, où elles
n'en font aucune à la Messe, que se lever au pre-
mier Evangile, & pas seulement au dernier. Ainsi
je ne pus m'empêcher de témoigner à la Mere
qu'elle m'avoit procuré une grande consolation
de me permettre d'aller à cette Chapelle, & que
cela me tenoit lieu de grand-Messe, parce que j'y
entendois toutes les paroles distinctement. Elle
en fut bien aise; & cette occasion me valut la
permission d'y aller toujours depuis. Encore
que je retournaisse à la deuxième Messe au Chœur,
les Fêtes & Dimanches, j'entendois toujours cet-
te première à la Chapelle, mais ma dévotion y
diminua, depuis qu'elles eurent à la place d'un
Prêtre de S. Paul qui la disoit fort bien, un
Chapelain qu'elles reprirent, qui la disoit avec
une précipitation épouvantable, & un garçon qui
y répondoit, qui prenoit à tâche de ne rien dire
que les deux derniers mots de ce qu'il devoit ré-
pondre. Ce qui me donnoit une distraction d'im-
patience plus contre le Prêtre qui le souffroit, que
contre ce pauvre garçon qui croyoit, je m'assu-
re, être fort habile d'avoir trouvé cette invention
d'aller plus vite: car je m'apercevois qu'il l'ap-
prenoit à d'autres petits garçons, qui se donnoient
bien de la peine à imiter cette brouillerie, à quoi
ils ne pouvoient presque atteindre, quelque dili-
gence qu'ils fissent. Je le dis un jour aux Mères,
qui ne pouvoient pas tant le remarquer de leur
Chœur; mais elles en rirent, & me dirent que
ce Prêtre venoit de l'Armée, où il étoit Aumô-
nier de quelque personne de Cour, & que ce-
la l'avoit accoutumé à expédier sa Messe, que
l'on appelloit cela une Messe de Chasseur. Il-
lic sedimus & steterimus cum recordaremur Sion. Il
y avoit bien des occasions qui en faisoient souve-
nir.

LVI.
On lui dé-
fend de plus
aller au
Chœur: on
lui permet
seulement
d'entendre
la Messe dans
un Oratoire
séparé.

En ce même-temps, qui étoit au mois de No-
vembre, la Mere vint au matin dès 5 heures &
demie me trouver, pour me dire qu'elle me prioit
de trouver bon de ne pas venir au Chœur, com-
me de coutume, pour quelques jours; & que l'on
me meneroit entendre la Messe à un Oratoire de
l'infirmerie, qui répond sur l'Autel. Je lui ré-
pondis que ce seroit tout ce qu'il lui plairoit, &
que je lui serois obligée qu'elle en usât toujours
avec moi avec une entière liberté; que je ne vou-
lois incommoder personne. Ce fut la première
occasion qui fut cause que je n'allai plus à l'Offi-
ce, & je n'ai pu sçavoir tant que j'ai été là, la
raison pour laquelle on m'avoit si fort renfermée;
mais j'ai appris ici que c'étoit qu'une de leurs bien-
faitrices (nommée Madame *Handin*) qui est paren-
te de ma Sœur Geneviève de l'Incarnation, &
qui avoit fort envie de me voir, y étoit entrée,
& y avoit demeuré quelques jours en ce temps-
là, ce qu'elles m'ont caché tout le temps que j'y
ai été. Je fus donc entendre la Messe tous les
jours en cette Chapelle, & il n'y a point de lieu
au monde où j'aie tant eu de dévotion; elle est
derrière l'Autel, & on entend distinctement tou-
tes les paroles du Prêtre, au lieu que dans le
Chœur on étoit quelquefois à l'Evangile de la
Messe que je ne sçavois si elle étoit commencée,
quand ce sont des Prêtres qui parlent bas. De plus
cet Oratoire est pauvre, sans nul ornement, qu'un
grand tableau de la Sépulture mal fait sur un Au-
tel très mal orné; ensorte qu'il n'y avoit rien de
plus magnifique qu'à Port-Royal: mais il y en avoit
assez pour exciter la piété, qui n'a pas besoin des
choses qui attachent trop les sens, pour transpor-
ter son cœur dans les plaies de Jesus-Christ que j'y
adorois tous les jours, & où j'avois placé en plu-
sieurs demeures différentes toutes les personnes
que je voulois avoir & aimer en lui, & avec qui
je me regardois ensévelie dans le même tombeau,
ne trouvant point de plus grande consolation
que de me voir véritablement par mon état au
rang de ceux à qui S. Paul dit, qu'ils sont
morts, & que leur vie est cachée avec Jesus Christ
en Dieu.

LVII.
Consolation
qu'elle ref-
sent dans
cette sépara-
tion. Sa
Dévotion y
diminuë à
l'occasion
du change-
ment de
Chapelain,
qui disoit la
Messe avec
beaucoup
de précipi-
tation.

Je voyois des merveilles dans cette condition,

J'ai oublié de dire que ce fut dans le mois d'Oc-
tobre, ce me semble, que mon Pere écrivit un
billet à la Mere Supérieure. Il la supplioit de me
montrer son billet, & de me permettre de lui
écrire trois lignes de ma main pour l'assurer moi-
même comment je me portois, parce qu'il ne
pouvoit se contenter que d'autres lui dissent que
je me portois bien, quand on me cachoit à tout
le monde. La Mere entra avec ce billet dans sa
main, dont elle me montra le dessus en me de-
mandant si je reconnoissois cette écriture. Tout
mon sang fut ému en l'apercevant; car c'étoit la
première fois que j'avois vu depuis ma prison des
marques sensibles que mon Pere pensât à moi, &
qu'il fut encore au monde. Et comme il n'y a
point de pensée pénible qui ne vienne dans l'esprit.

LVIII.
La M. Su-
périeure lui
remer un
Billet que
M. son Pere
lui écrit,
pour lui de-
mander de
ses Nouvel-
les.

Relation en cet état, il m'est passé cent fois dans l'imagination de la cap. nation que les personnes qui m'étoient les plus chères seroient peut être mortes; qu'on ne me le disoit pas, même par pitié pour m'en épargner la douleur: & véritablement je n'étois point assurée du contraire. Je répondis pourtant sans faire paroître d'émotion, que je connoissois fort bien la main de mon Pere. Elle me donna le billet à lire, qui me consola doublement, tant d'y voir les marques de sa bonté pour moi, que d'y appercevoir aussi sa fermeté: car ce billet étoit assez haut sur le traitement qu'on nous faisoit, quoiqu'il fut aussi fort civil pour la Mere.

FLIX.
Elle écrit un Billet de réponse à M. son Pere, duquel on lui fait ôter des recommandations à M. d'Angers, &c.

Elle me dit d'écrire le billet que mon Pere souhaitoit pour lui dire de mes nouvelles, & rien plus. Je le fis, & y ajoutai seulement deux ou trois lignes de recommandation pour M. d'Angers & pour mon frère de *Luzanci*, & je le donnai afin qu'on le portât à la Mere. Mais elle-même me le rapporta un jour ou deux après, & me dit qu'elle me prioit de le récrire, & d'en ôter ces recommandations, parce que M. l'Archevêque ne souhaitoit pas que je parlasse du tout de M. d'Angers, ni de mon frère. Je le fis, comme elle me l'ordonnoit, sans lui rien dire d'une chose si déraisonnable. Mais je ne fus pas fâchée de ce que j'apprenois par là une nouvelle que j'avois fort envie de sçavoir, parce que je devinai aussitôt qu'il n'y pouvoit avoir d'autre cause de me faire cette défense, sinon que M. de Paris étoit mal avec M. d'Angers, sans doute à cause qu'on auroit fait imprimer sa Lettre. Je me le tins pour dit, & remerciai Dieu de la grace qu'il lui faisoit d'oser bien se déclarer le protecteur de l'innocence, dans un temps où je pensois que tout le monde seroit tenté de demeurer dans le silence, comme les amis de *Job*, par l'étonnement de la grandeur de notre affliction & de l'état où elle nous avoit réduites, qui paroisoit sans remède,

LX.

Elle voit un autre Billet que M. son Pere avoit écrit à la M. Supérieure.

LXI.

Elle reprend son histoire. Enretien qu'elle a avec la M. Sup. pour qu'on la dispense d'assister aux Sermons des Jésuites.

Je vis encore un billet semblable que mon Pere écrivoit à la Supérieure à deux mois de là, & qu'elle me montra le jour de Noël, me permettant encore d'y faire réponse, & c'est tout ce que j'ai eu de consolation en dix mois, en y ajoutant un petit billet signé (*) *Jean le Normand*, dont je reconnus bien le caractère quoiqu'un peu déguisé, & qui me donna la plus grande joie du monde. J'écrivis deux lignes au bas, la Mere me regardant entre deux yeux, & ce fut tout; mais c'étoit beaucoup d'apprendre qu'un ami étoit en liberté, puisqu'il me venoit chercher, car souvent je ne sçavois s'ils n'étoient point tous bannis ou en prison, & de voir de plus que les amis de Dieu pensoient à une pauvre abandonnée, qui ne se comptoit plus qu'entre les morts, cela me redonnoit la vie.

Je reviens à la suite de mon histoire. Quand

(*) C'est l'illustre Monsieur Hamon.

l'Avent s'approcha, ce sçus que je serois un *Jé. Relation* suite qui les prêcheroit, & je devinai: & leur fis de la cap. avouer que ce seroit le Pere *Nouet*, dont j'avois de la M. eu quelque conjecture. J'avois prié la Supérieure, Ang. de dès le commencement que je fus chez elle, qu'el-St. Jean. le me dispensât d'aller aux Sermons de ces bons Peres, & elle me l'avoit accordé bonnement sans m'en demander la raison, qui n'étoit pas malaisée à deviner, m'ayant assurée qu'elle ne défiroit point me contraindre en rien. Néanmoins je ne m'étois pas encore servie de cette dispense, parce qu'il n'y avoit point eu de *Jésuites* qui leur eut prêché jusques là, sinon en des Conférences particulières, où elles ne me prioient point d'aller. Je priai donc pour lors la Supérieure de trouver bon que je ne fusse point aux Sermons de l'Avent, puisqu'elles avoient ce Prédicateur: & que je me contenterois d'entendre S. *Bernard*, dont elles m'avoient prêté les Sermons, qui ont été tout mon entretien. La Mere m'en témoigna un peu de peine, & qu'elle étoit étonnée que je fîsse cette difficulté, ce Pere étant un fort bon Prédicateur, & qui ne leur parloit point de dispute.

Je lui dis que s'il n'avoit pas accoutumé de la faire, il s'en aviferoit peut-être à mon occasion: mais que sans cette raison, j'en avois une autre qui m'obligeoit de ne me pas exposer, en écoutant ces Peres; à renouveler dans mon esprit le souvenir de beaucoup de choses que je tâchois d'y effacer, & que des objets présents peuvent quelquefois rappeler; que je me trouvois d'autant plus obligée de prendre soin de mon ame qu'elle étoit plus abandonnée de ses Pasteurs: & qu'ainsi n'ayant rien tant à craindre, dans une affliction comme la nôtre, que de laisser altérer dans mon cœur la charité que je dois conserver pour ceux qui en sont les causes secondes, je me croyois obligée de ne point commettre ma foiblesse dans des occasions comme celles-là, qui me pourroient peut-être donner des pensées, que j'étois bien-aisé qui ne troublassent point le repos de ma solitude. J'ajoutai, que si elle vouloit, pour cacher cela à la Communauté, qu'elle me témoignât qui le trouveroit bien étrange, je n'irois point du tout au Chœur, comme je ne le faisois plus déjà, à cause qu'elle me l'avoit dit pour le sujet dont j'ai parlé; & qu'ainsi on ne pourroit juger autre chose, sinon qu'elle auroit eu ordre de me retenir davantage, ce qui ne les scandaliseroit pas. Elle trouva la proposition bonne de la sorte, & j'en usai ainsi tout l'Avent, n'ayant en tout bougé de ma prison enfermée seule nuit & jour, sinon pour aller entendre la Messe dans cette Chapelle avant le jour: de sorte que je ne voyois d'ordinaire créature humaine que ma geolière, que l'on me changea en ce temps-là. Ce qui fut encore favorable à ma solitude, parce que celle-là n'osoit pas ouvrir la bouche, & que nous ne nous faisions que de grandes révérences.

Relation de la cap. obligée d'en user comme je fis pour ces Sermons de la M. des Jésuites, & que la raison que j'alléguai étoit Ang. de véritable, non que je fusse actuellement tentée de St. Jean. ressentiment & d'aigreur contr'Eux, car par la grace de Dieu je n'ai point été du tout inquiétée de cette peine, quoique j'en eusse eu tant d'autres; mais je me défois de moi même & je craignois de m'y exposer, trouvant qu'elle me seroit plus dangereuse qu'une autre, si j'avois commencé d'y donner lieu. Je ne me souvenois presque plus d'eux dans notre affaire présente: il n'y avoit plus que M. l'Archevêque dont l'idée remplissoit mon imagination, comme n'ayant plus affaire qu'à lui: mais encore ne sentoient-je point d'aigreur de sa conduite. Je m'occupois plutôt à le considérer comme Ministre de Dieu, qui faisoit par lui, pour l'avantage de notre Maison, des choses qu'un plus S. Evêque n'auroit pas pu faire, & que je voyois dans le dessein de Dieu être tout à fait utiles à la plupart de nous, & tout à fait nécessaire pour moi: de sorte que je ne pouvois lui vouloir du mal; car je croyois que Dieu en avoit eu à faire; & je lui aurois bien souhaité pour récompense, non pas du mal qu'il nous fait, mais du bien qu'il nous procure, de plus grandes grâces que celles qu'il se propose peut-être lui-même pour le fruit de toutes les peines qu'il se donne à détruire dans Port-Royal ce que Dieu y a édifié.

LXII. Elle explique les raisons qu'elle a de ne point assister aux sermons des Jésuites. Elle ne confidère que Dieu dans ceux qui la persécutent.

Dans le temps que je ne sortois plus les Fêtes ni les Dimanches pour assister au service, je fis une Eglise de ma prison, & j'y chantois presque tout l'Office seule ces jours-là à nos heures ordinaires. Je chantois de même ce que le Chœur chante aux grandes Messes, quand je le sçavois bien, & au moins le *Kyrie*, *Gloria in excelsis*, *Credo*, *Sanctus* & *Agnus Dei*; & je suivois en esprit tout ce que le Prêtre dit dans le Sacrifice, car elles m'avoient prêté un Messel; de sorte que le temps que je donnois à entendre la grand-Messe de cette sorte, alloit au moins à une heure & demie; ainsi il ne m'en restoit point à m'ennuyer, toute ma matinée étant aussi remplie que si j'eusse suivi la Communauté chez nous. Je faisois de même mes Processions seule autour de notre chambre (*) en chantant *Asperges me*, & mon intention étoit de chasser par cette aspersion toutes les malices spirituelles, dont j'appréhendois la tentation partout, d'autant plus que je n'avois personne pour m'aider à me défendre. Je jettois de l'eau-bénite sur notre lit pour chasser l'esprit de paresse; sur la table où je mangeois, contre la délicatesse; dans la ruelle qui me servoit d'ora-

(*) En tenant une Croix à la main & chantant ce qui s'y devoit dire; & de même de l'eau-bénite les Dimanches, dont j'aspergeois tout autour de la chambre.

toire, pour en éloigner la distraction; à l'endroit où je travaillois, pour me garentir de la curiosité & de l'attache à mon ouvrage: mais surtout à la porte de la chambre, de peur que l'esprit de séduction n'y entrât avec celles qui tâchoient à l'y amener, ou qu'au moins l'impatience ou l'indifférence ne me fissent faire des fautes, quand on venoit interrompre ma solitude par quelque visite.

Les grandes Fêtes, que nous devons chanter Matines, je me levois quand je pouvois m'éveiller quelquefois dès minuit, ou à une heure ou à deux, & je chantois de même tout ce que je pouvois chanter de Matines, car je n'avois pas assez de voix pour chanter tous les Pseaumes, & je me contentois d'ordinaire de chanter le *Venite*, l'Hymne, les Antiennes & les Répons que je sçavois, & de réciter le reste. Et toutes les Fêtes où l'on doit chanter Laudes, je chantois *Te Deum*, les Antiennes, l'Hymne & *Benedictus* si je le pouvois. Pour ce qui est de cela, je voudrois qu'on eût vu combien cela est beau & dévot de se trouver ainsi seule au milieu de la nuit à bénir Dieu dans une prison en chantant ses louanges, sans pouvoir être entendu que de lui, & sans entendre quoique ce soit, qu'un profond silence au milieu de cette grande Ville, dont on ne cesse d'entendre le bruit qu'à cette heure-là, car jusques à plus de onze heures les Carrosses roulent encore: cela a quelque chose de plus beau & de plus ravissant qu'on ne peut dire. Mais après tout, il faut aussi que j'accusé ma paresse; car il étoit des jours que le sommeil m'accabloit si fort, quand je disois mon Office la nuit, que je n'en avois pas plus de dévotion, quoique c'en fut un si beau sujet, & que tout mon exercice n'étoit que de surmonter l'envie de dormir, ce qui me mortifioit très-fort, & étoit cause que quelquefois je ne me levois qu'à trois heures & demie pour tâcher d'avoir plus de liberté d'esprit & d'attention.

J'eus obligation à ces bonnes Mères de m'avoir donné le moyen de pouvoir ainsi faire mes dévotions la nuit, parce qu'elles me donnèrent un fusil, & m'apprirent à m'en servir: mais ce m'étoit aussi par rencontres un bon exercice de patience, car je n'y étois pas fort adroite, & je me suis vué battre demi-heure durant & m'y lasser à n'en pouvoir plus, ce qui arrivoit quand la mèche étoit trop usée, & j'étois honteuse de les importuner trop souvent pour leur en demander. Il n'est rien tel pour pratiquer le vœu de pauvreté, que nous avons fait, que d'être ainsi pauvre, étrangère, & tout ensemble prisonnière, hors de toute connoissance, qui ne peut ni avoir ni chercher les choses qu'on trouveroit quelquefois dans les ordures & qui seroient d'une grande commodité, car j'épargnois les moindres draps pour en faire de la mèche; & quand elles me donnoient des allumettes, je leur étois obli-

Relation
de la cap.
de la M.
Ang. de
St. Jean.

obligée comme d'un fort grand présent. Ce n'est pas qu'elles me refusassent rien, au contraire elles me pressoient toujours de leur demander toutes choses; mais outre que je n'avois pas d'inclination à le faire, je croyois qu'il m'étoit utile de m'enrichir, autant que je pouvois, des trésors de la pauvreté, dont je n'avois jamais eu la clef que depuis que j'étois là, la charité de *Port-Royal* allant trop au devant des besoins pour donner lieu d'éprouver l'avantage qu'il y a à se pouvoir passer de beaucoup de choses, qu'on ne s'apperçoit être superflus que quand on a fait l'expérience qu'elles ne sont pas nécessaires, puisqu'on s'en passe bien lorsqu'on ne les a pas, & qu'on n'ose les demander.

LXIV.
Elle se fert
de tout ce
qu'il y a de
triste dans
son état,
pour s'occu-
per plus par-
ticuliere-
ment de
Dieu. Tout
sert à l'affer-
mir dans
l'amour de
la Vérité.

Parmi tous mes maux je discernois bien tous ces biens & tous ces avantages; & quand Dieu m'appliquoit quelquefois à considérer le bonheur de mon état, je ne pouvois me satisfaire dans les actions de grâces que je me trouvois obligée de lui rendre; car laissant à part la nature, qui ne comprend rien dans les choses de Dieu, la foi me faisoit voir toutes sortes de biens séparés de toutes sortes de maux dans cette condition, où il m'avoit réduite. Je grossirois trop ma Relation, si je voulois expliquer tout ce que je voyois sur cela, & toutes les circonstances qui me faisoient admirer la Providence de Dieu sur mon ame, qui m'avoit retirée de toutes les occasions d'affoiblissement, pour me faire faire pénitence de mes fautes passées, & des mauvaises habitudes qui m'en restoit dans une solitude, où tout m'étoit favorable, puisque tout contribuait à m'humilier, à me séparer des créatures, à m'attacher à Dieu, à me priver de toutes consolations sensibles, à m'exercer dans la pauvreté & la pénitence, & cela sans être exposée à presque aucune tentation que celles qui sont inséparables de notre infirmité. La seule que j'aurois dû plus appréhender, qui eut été la séduction que le Diable avoit eu pour objet dans toute cette affaire, ayant été pour moi la plus aisée à vaincre, parce que Dieu n'avoit pas permis que mes ennemis y employassent de fortes armes. Car les raisons dont ces bonnes Mères se sont servies pour me persuader, étoient assurément fort propres à me fortifier dans l'amour de la vérité, qui paroît d'autant plus solide, que ce qu'on lui oppose est plus foible: & la conduite de M. l'Archevêque, qui me laissoit dans un horrible abandonnement, qu'il ne s'est jamais mis en peine de savoir pendant dix mois si j'avois encore de la foi & de l'espérance, me laissant aussi abandonnée de tout secours pour mon ame, que si j'eusse été au fond de la Turquie, me servoit à chasser l'illusion qui surprend quelquefois l'esprit quand on se laisse tellement éblouir de l'autorité, qui est toute Sainte, qu'on se porte à croire que ceux qui en sont revêtus n'en usent qu'avec justice & charité; & que quand ils se mettent en colère ils ne péchent point, parce

qu'ils ne cherchent que le bien & l'avantage de leurs Enfants, contre qui ils se fâchent pour les corriger.

Madame de Rantzeau m'a quelquefois justifié de la forte la conduite de M. l'Archevêque: mais je lui répondis aussi une fois, peu avant que je sortisse, qu'il seroit difficile de la comparer, ni à celle d'un bon Pere, ni à celle d'un Médecin: que le premier a de l'amitié, le second de la discrétion; & que s'il ôte le pain à un malade, c'est pour lui donner une nourriture plus proportionnée à sa maladie & à sa foiblesse, jusqu'à ce qu'il se soit fortifié; mais que d'abandonner les ames, comme faisoit M. l'Archevêque, sans Sacrements, sans conseil, sans conduite, sans consolation, ce n'étoit plus faire le Pasteur & le Médecin, mais... je n'achevai pas, elle le pouvoit assez comprendre. Cependant j'ai souvent mis cette dureté au rang des grâces que Dieu me faisoit, pour la raison que je viens de dire, & aussi parce qu'elle me délivroit de toutes les visites facheuses & inutiles, que l'on m'auroit obligée de recevoir, si l'on avoit pris l'autre parti (de paroître zélé pour mon bien & pour ma conversion.) Ainsi il me sembloit que je n'avois du tout rien à faire qu'à consentir à tout ce que Dieu faisoit pour moi, & il n'y avoit rien que je goûtasse davantage, que cette disposition, qui fait dire sur toutes choses *etiam Domine*, comme la *Canané* & l'Ange des eaux dans l'*Apocalypse*: j'avois écrit ces deux mots en gros caractères, & les avois attachés au pied de mon Crucifix, parce qu'en les lisant ou les regardant seulement avec le consentement du cœur, il me sembloit que j'adorois Dieu dans tout ce qu'il est, dans tout ce qu'il veut, & dans tout ce qu'il fait, & fera dans le temps & dans l'éternité. Cela faisoit que je me trouvois si heureuse, que je n'avois plus de désir, sinon que Dieu ne m'abandonnât pas.

Je ne pouvois quelquefois m'empêcher de témoigner les avantages de mon état; & je me souviens que le jour de la *Toussaints* une de mes Mères m'étant venu voir, qui gémissoit fort de l'état où j'étois, séparée de la Communion à cette grande Fête, de quoi elle voyoit bien que j'étois fort touchée, je ne pus m'empêcher de lui dire que quoiqu'elle vit mes larmes, je ne voulois pas qu'elle crut qu'elles fussent contraires à la foi que j'avois en l'Evangile; & qu'en l'entendant lire à la Messe le matin j'avois admiré que tout le monde me crut peut-être bien malheureuse, quoique je ne visse personne plus heureuse que moi, si je profitois bien de mon état, puisqu'il me donnoit part à toutes les Béatitudes, dont parle cet Evangile, à la pauvreté, à la douceur, aux larmes, à l'amour de la justice, à la miséricorde envers ceux qui nous font souffrir, au zèle de procurer la Paix de Dieu à ceux qui troublent la nôtre, à la pureté du cœur, qui s'acquiert par

LXVI.
Elle ne
peut s'em-
pêcher de
témoigner
quelque-
fois l'avan-
tage de son
état.

LXV.
Ce qu'elle
répond
quand on
veut justi-
fier la con-
duite de M.
l'Archevê-
que. Elle ne
desire que
de n'être
point aban-
donnée de
Dieu.

Relation de la pénitence, & à la souffrance des persécutions de la cap. pour la justice. Elle fut assez bonne pour ne m'oser pas dédire; mais elle souloit de ce que je pouvois me consoler de la sorte.

LXVII.
Elle reprend la Relation des exercices.

J'écris sans ordre & sans suite, & je n'ai pas achevé mes exercices ordinaires, que l'on m'a dit de marquer en particulier. J'ai dit que la matinée il ne me restoit point de temps les Fêtes & Dimanches, quand j'avois fait ma lecture & mes prières. Les après-dînées qui étoient plus longues, parce qu'on dîne là dès 10 heures, je lisois dans les Sermons de S. Bernard, dont je faisois quelquefois de petits extraits: & quand les Religieuses étoient toutes au Chœur à Vêpres & au Sermon (car je parle de l'Avent) j'écrivois quelque chose de ce que Dieu me donnoit sur quelques vérités qui me touchoient, ou sur quelques endroits de l'écriture, sur quoi j'avois eu quelque pensée, que je croyois qui me pourroient servir en les relisant; mais j'avois une telle appréhension d'être surpris ou de ne pouvoir cacher ces papiers, & qu'il falût que par quelque accident ils tombassent entre leurs mains, que je ne continuai guères, outre qu'elles m'occupèrent tant depuis à divers Ouvrages, de Reliquaires de cire, & autres choses, que j'avois assez de quoi employer le temps que j'avois de reste les Fêtes & Dimanches, aussi-bien que les autres jours.

Comme je ne faisois point d'exercice étant toujours enfermée, de peur qu'à la longue cela ne me fit malade, je m'assujettissois à me promener tous les soirs dans ma chambre, qui étoit assez grande, & j'avois fait comme une Litanie des noms de toutes nos Sœurs de Paris & des Champs, des Novices & postulantes de dehors; de tous nos amis & amies; & généralement de tous ceux pour qui je me croyois particulièrement obligée de prier; & je les offrois tous à Dieu l'un après l'autre, en disant à chaque personne *Miserere ejus*, & ajoutant à la fin d'autres prières, comme des Pseaumes, que je changeois selon ma dévotion. Cela m'occupoit tout le temps de ma promenade, qui étoit de trois quarts-d'heure au moins, & tout l'hiver je n'allumois point notre lampe à cette heure là, parce que je marchois bien sans lumière, & de plus je menageois encore ce temps pour faire d'un petit cordon, dont j'avois besoin pour des ceintures d'Eglise qu'on me faisoit faire; de sorte que la Religieuse qui avoit soin de moi, & qui venoit assez souvent à cette heure-là, ne comprenoit point ce que c'étoit que de me trouver ma quenouille à mon côté, & travaillant actuellement dans un lieu, où l'on ne voyoit ni ciel ni terre. Elle croyoit que ce fût faute qu'on ne m'apportoit pas de la chandelle: mais je lui dis que j'en aurois bien allumé ayant un fusil, mais qu'elle ne m'étoit pas nécessaire pour ce petit ouvrage, non plus que pour me promener & pour prier Dieu. Et ainsi je faisois ces trois choses à la fois dans un fort grand calme, cet ouvrage

n'ayant non plus besoin de l'attention de l'esprit que de celle des yeux, c'est pourquoi il ne distrair de la cap. point de la prière.

Je m'étois prescrit d'autres petits exercices de piété pour m'aider de tout, & surtout de l'intercession des Saints en un temps, où j'étois privée de l'assistance des hommes. Je prenois tous les mois pour mon protecteur spécial un des Saints Martyrs, qui se rencontroit le 29 de ce mois là; car à cause que je comptois ma captivité depuis le 29 d'Août, ce jour m'étoit remarquable dans tous les mois, & j'y ai toujours dit ou chanté le *Te Deum*, en action de grâces de tous les biens que Dieu nous vouloit faire par une si heureuse persécution; & les Mardis de chaque semaine j'en faisois aussi une petite commémoration, parce que c'étoit le jour de notre enlèvement, en disant l'antienne *Benedictio & claritas*, & cela aussi-bien dans ma plus grande affliction, que depuis que Dieu m'eut consolée. Car je n'ai point été de temps, où je n'aie reconnu que cette affliction étoit une grande miséricorde de Dieu. Toutes mes inquiétudes ne venoient que de l'appréhension de n'être pas digne d'en bien user & de persévérer jusqu'à la fin. Et cela me donna une particulière dévotion à adorer tous les jours le dernier soupir de J. C. sur la Croix, aussi-bien que nous adorons tous ses mouvements & tous ses pas, parce qu'il me sembloit que c'étoit par ce dernier moment de sa vie qu'il nous avoit particulièrement mérité la grâce de la persévérance jusqu'au dernier soupir; & que non seulement je sçavois, mais même je sentoie que notre foiblesse est si extrême, qu'il n'y a pas de moment jusqu'à la mort, où nous ne puissions déchoir de nos meilleures résolutions, & laisser éteindre le S. Esprit, surtout en un temps où la foi & la charité sont exposées à de si fortes attaques & de si subtiles tentations.

Avant toutes les heures d'Office, je faisois une invocation de la Ste. Trinité, composée comme je l'entendois, car je ne sçavois pas davantage de latin, & il me suffisoit qu'elle fût Orthodoxe, étant tirée de S. Paul, & qu'elle fut propre à mes besoins. La Mere Agnès m'a dit de mettre tout ceci, je le fais par obéissance: la voici.

Patrer misericordiarum & Deus totius consolationis, qui dilexisti nos & dedisti nobis consolationem aeternam & spem bonam in gratia, miserere nobis.

Jesu bone Pastor & Pontifex confessionis nostrae, adjuva nos & libera nos, propter nomen tuum. Spiritus veritatis paraclète, unctio docens nos de omnibus, ora in nobis, adjuva infirmitatem nostram.

Sancta Trinitas, unus Deus, ad quem suspirat anima mea die ac nocte, aspice in nos & miserere nostri.

Ensuite j'invoquois la Ste Vierge, les Saints Anges, & un des ordres des Saints que j'avois distri-

Relation de la M.

Ang. de St. Jean.

LXVIII.
Son Invocation envers la Ste Trinité.

LXIX.
Sa dévotion envers la Ste Vierge, les Sts. Anges &c. Elle attribué à leur intercession de n'avoir point été abandonnée de Dieu.

Relation bués à toutes les heures de l'Office: S. Pierre & de la cap. S. Paul; le premier pour obtenir l'esprit d'une de la M. componction salutaire à nos Sœurs, qui étoient Ang de tombées: & le second parce que c'étoit mon St Jean. Saint de l'an, & que je lui avois recommandé notre vaisseau, afin qu'il obtint de Dieu que toutes les ames en fussent sauvées, quand même la barque devoit périr. Et puis j'ajoutois le Saint ou la Sainte que j'avois choisi pour ce mois-là, & en général les Saints de chaque jour, que je voyois dans le Martyrologe (car les Meres avoient bien voulu m'en prêter un pour ma consolation) De sorte qu'il ne faut attribuer qu'à leurs prières, & à celles de tous les amis de Dieu, qui m'offroient à lui, la grace qu'il m'a faite de ne me point abandonner à ma propre fragilité, de quoi je me sentoie si capable (je veux dire de tomber dans les ténébres, comme les autres, qui se sont affoiblies) qu'une de mes appréhensions étoit que nos amis n'en eussent pas assez pour moi; & que sous prétexte qu'ils me croyoient plus instruite que quelques autres, ils ne pensassent pas assez que j'étois aussi foible que pas une, & que peut-être à cause de cela Dieu ne les voulût humilier en moi; puisque d'ailleurs il n'avoit que trop de justes sujets de me punir en m'abandonnant. Mais j'espérois d'un autre côté qu'il ne le permettroit pas, à cause que ma chute auroit pu causer trop de scandale parmi nos Sœurs; & que notre affaire étant sa cause, il se voudroit glorifier en nous & glorifier sa grace, en nous empêchant de nous laisser vaincre dans un combat, où nous ne sommes entrées que par l'espérance que nous avons en elle, & la nécessité des ordres de sa providence.

LXX.
Elle profite
des Reliques
qu'on lui
avoit donné
pour y faire
des boîtes,
pour en con-
sacrer sa
chambre.
Ce qu'elle
dit à ce sujet
à Mde. de
Rantzau.

Voilà à peu près mes petites dévotions extraordinaires; & j'ai fort éprouvé que le temps est venu qu'on adore Dieu en tout lieu, en esprit & en vérité, & qu'il n'a point attaché sa grace aux murailles des Temples. Car je me trouvois même d'ordinaire plus recueillie en chantant dans la ruelle de notre lit, qui étoit mon Oratoire, que je n'étois quelquefois dans leur Chœur. Mais encore ne faut-il pas que j'oublie de dire que ma petite Eglise fut dédiée & consacrée par les Reliques des Martyrs, qui y reposèrent plusieurs semaines. L'occasion fut que Madame de Rantzau devina que je pourrois bien sçavoir garnir une chafse qu'elle faisoit faire pour mettre une belle Relique, qui est l'os entier de la cuisse de Sainte Victoire Martyre, dont M. le Cardinal Albizzi, qui est de ses amis, lui avoit fait présent depuis peu, & que M. le Légat avoit apportée. Elle me dit son dessein; & je me tins fort honorée qu'elle me voulût donner un si Saint emploi. Et elle, je crois, pour me gratifier m'apporta cette Relique, & encore une autre, qui est une côte d'un des Saints Martyrs de Montmartre, & elle me les laissa cinq ou six semaines, parce que la chafse n'étoit pas encore faite. J'admirois en moi-même

comment elles pouvoient accorder leur conduite Relation avec les sentiments qu'elles témoignent avoir de de la cap. nous. Car elles me disoient nettement, quand de la M. il s'agissoit de parler de ma désobéissance pré Ang. de tendue, qu'elles me croyoient en péché mortel; St. Jean. & cependant elles vouloient bien jeter les choses Saintes aux chiens, & me rendre dépositaire de leurs Reliques pour les honorer moi seule au lieu de toute leur Communauté. Mais je ne leur disois pas ce que j'en pensois: & prenant les choses d'une autre manière, je dis une fois à Madame de Rantzau, que je croyois qu'elle me faisoit cette grace, parce qu'elle sçavoit que les prisons sont les Temples des Martyrs, puisque c'est eux qui les ont les premiers consacrées, à cause de quoi sans doute elle ne jugeoit pas leurs Reliques indignement placées dans cette chambre. Elle reçut cela assez bien, mais elle ne dit rien. Et il est clair que comme toute cette affaire est irrégulière, ceux-mêmes qui y agissent avec le plus de zèle ne sçavent quelles mesures y garder, & se contrarient souvent dans ce qu'ils disent, & dans ce qu'ils font.

Je fus en peine au commencement de l'Avent, si je récrirois à M. l'Archevêque pour la Communion de Noël. Je m'étois presque engagée par ma dernière Lettre à ne le plus importuner, & à me contenter qu'il sçût mon désir. Cela fut cause que je pris le dessein d'écrire à la M. Supérieure un billet, que je ne doutois pas qu'elle ne lui envoyât, pour dire les raisons qui faisoient que je n'osois importuner davantage M. l'Archevêque, dont la principale étoit le peu de créance qu'il donnoit à tout ce que je lui pouvois dire, pour l'affurer que je n'étois retenuë de lui obéir, que par de véritables mouvements de ma Conscience, sans aucune autre considération. Je n'en ai point retenu copie, & je ne m'en souviens plus, mais la Mere me fit réponse par ce billet qui m'est demeuré.

LXXI.
Elle écrit à
la M. Sup.
pour qu'elle
demande à
M. l'Arch.
de lui accor-
der les Sa-
crements
pour Noël.

„ J'attends M. l'Archevêque de jour à autre,
„ mais, ma très chère Mere, si un scrupule vous
„ empêche d'obéir, quoiqu'il ne puisse provenir
„ que d'une Conscience plus erronnée qu'elle
„ n'est droite ni même raisonnable, faut-il s'é-
„ tonner si Monseigneur ne veut pas vous don-
„ ner lieu de faire un sacrilège, en vous permet-
„ tant d'approcher des Saints Sacrements dans
„ l'état d'une résistance formelle à celui qui
„ pouvoir de nous commander de la part de Dieu?
„ Et à qui est-ce de lever les scrupules, sinon à
„ ceux qui ont en main la clef de la science, &
„ qui sont placés au lieu, d'où ils nous font con-
„ noître les Divines volontés? Je m'en vas Com-
„ munier à votre intention, & faire de nouvel-
„ les instances à Notre Seigneur, afin qu'il vous
„ éclaire des pures lumières de son Esprit, vous
„ embrasant des ardentés flammes de sa charité.

LXXII.
Réponse de
la M. Supé-
rieure.

Relation Je n'entendis aucune nouvelle après cela jus-
de la cap qu'au jour de Noël après la dernière Messe, que
de la M. la Mere me dit (*) que M l'Archevêque étoit
Ang. de venu le soir précédent au sortir de Notre Dame,
St. Jean. mais si tard qu'il n'avoit arrêté qu'un moment, &
ne lui avoit dit autre chose sur mon sujet, sinon
que puisque je ne changeois point, il ne pouvoit
pas non plus changer. La Mere ajouta qu'elle ne
s'étoit pas pressée de me faire cette réponse, qui
me devoit affliger. Je lui dis que je l'avois assez
comprise par son silence: que j'adorois Dieu dans
toute cette conduite, & que je croyois avoir
Communié avec elle dans cette grande Fête, Je-
sus-CHRIST n'étant pas attaché à un seul moyen
pour communiquer sa grace; & que ceux qui
participoient davantage à son annéantissement &
à son humiliation, pouvoient se consoler d'avoir
plus de part au Mystère de cette Fête. Elle m'a-
voua tout cela avec bonté & avec compassion de
moi, car mes larmes ne laissoient pas de faire
paroître que je n'étois pas insensible à une telle
privation.

LXXIII.
Ce que M.
l'Arch. ré-
pond à la
M. Sup. à ce
sujet.

LXXIV.
Elle prend
la résolution
d'écrire à
M. l'Arch.
au commen-
cement
du Carême,
pour lui de-
mander la
grace de
participer
aux Sacre-
ments.

Je ne dis plus mot & n'entendis plus parler de
rien jusqu'au Jeudi de la seconde Semaine de
Carême, que je pensai, en disant mon Office le
matin, que je devois prendre sujet de l'Evangile
du pauvre Lazare pour demander les miettes
à un Riche, qui ne les refuse pas aux chiens,
& les ôte aux Enfants de Dieu. J'écrivis aussitôt;
& en donnant ma Lettre à la Mere, je
lui dis que j'avois été bien-aise de prévenir de
bonne-heure M. l'Archevêque, parce qu'il au-
roit tant d'affaires dans les dernières semaines de
Carême, qu'il ne penseroit pas à moi. Voici la
Lettre.

5 Mars 1665.

MONSEIGNEUR,

LXXV.
Sa Lettre
à Mgr. l'Ar-
chevêque.

„ Etant dans le doute si je devois continuer le
„ silence que je garde depuis quatre mois, ou si
„ je devois user du privilège des pauvres, qui ont
„ la liberté de demander sans qu'on s'offense de
„ leur hardiesse, je viens de me déterminer par
„ la lecture de l'Evangile d'aujourd'hui, à pren-
„ dre un milieu entre les deux, en me présentant
„ à vos piés, comme le Lazare couché à la porte
„ du Riche sans parler. Sa misère parloit pour
„ lui, & ma nécessité implore assez votre com-
„ passion, Monseigneur, sans qu'il soit nécessaire
„ que je vous dise de quoi a besoin une personne,
„ à qui depuis six mois vous refusez même les
„ miettes qui tombent sous votre table, qu'on ne
„ refuse pas aux chiens. Il y en aura sans doute

(*) J'ai peur de me méprendre à cette circonstan-
ce; car je ne me souviens pas assurément, si ce fut
à Noël ou à la Toussaints qu'on me dit qu'il étoit
venu au sortir de Notre Dame.

„ grand nombre de ceux-là qui n'ont pas com-
„ mis pour un crime, mais qui retombent tous de la cap.
„ les jours dans les mêmes crimes, qu'on ne chas de la M.
„ fera pas de la sainte Table à la Fête qui appro- Ang. de
„ che. Sera-t'il dit, M. qu'on n'ôte le pain qu'aux St. Jean.
„ Enfants (puisque la crainte d'offenser Dieu ne
„ fait point perdre cette qualité) & qu'ils ne mé-
„ ritent cette rigueur, que parce que vous les
„ croyés coupables dans un point qui n'appartient
„ point à la foi, d'où dépend le salut? Car vous
„ sçavés assez, Monseigneur, que c'est la raison
„ qui m'empêche de donner le témoignage de
„ créance que l'on me demande, & que l'on veut
„ qui soit sincère, & qui parte d'un vrai consen-
„ tement du cœur, sans quoi vous trouveriés fort
„ mauvais, comme vous nous avés fait l'honneur
„ de nous le dire, qu'on donnât une signature de
„ la main contraire à la disposition de l'esprit.
„ Ainsi ce ne seroit pas vous obéir, Monseigneur,
„ mais ce seroit plutôt faire ce que vous défen-
„ dés & ce que vous condamnés, que d'en user de
„ la sorte; & c'est pourquoi je ne comprends pas
„ où l'on met le crime pour lequel je suis séparée
„ des Sacrements depuis tant de temps. On le
„ qualifie de désobéissance; & en vérité, Mon-
„ seigneur, quelque recherche que je fasse je
„ ne sçaurois découvrir où peut être cette dés-
„ obéissance; puisqu'il me semble que vous
„ ne me commandés rien à quoi je puisse dés-
„ obéir.

„ D'un côté vous défendés que l'on signe avec
„ déguisement, sans avoir dans le cœur la créance
„ du fait que l'on signe; & d'autre côté je ne
„ vois pas dans votre commandement que vous
„ commandiés la créance du fait, parce que cette
„ sorte de créance ne se peut commander, n'é-
„ tant pas un mouvement de la volonté qui soit
„ libre, & que l'on puisse soumettre quand on
„ veut à l'autorité, mais un consentement de l'es-
„ prit qu'il ne peut accorder qu'à la vérité, selon
„ qu'elle lui paroît dans les choses qu'on lui pro-
„ pose à croire: & l'Eglise a trop de justice,
„ Monseigneur, pour commander des choses
„ impossibles. Je ne désobéis donc pas, ce
„ me semble, en avouant mon impuissance, &
„ suppliant très-humblement qu'elle me serve
„ d'excuse de ce que je ne puis faire ce que d'au-
„ tres, qui n'ont pas le même empêchement,
„ font sans peine. Que si l'on veut néanmoins
„ que se soit un péché d'avoir dans l'Esprit des
„ doutes qu'on ne peut vaincre en un sujet qui
„ n'appartient point à la foi, au moins sera-ce
„ un péché d'infirmité & d'ignorance. Et,
„ Monseigneur, où trouvera-t'on parmi les hom-
„ mes quelqu'un qui soit sans péché de cette sor-
„ te, qui veuille jeter contre nous la première
„ pierre? J'ai cru, Monseigneur, devoir à ma
„ Conscience ce petit éclaircissement, parce que
„ je vois par les sentiments des personnes avec
„ qui je suis, qu'on ne nous fait pas justice dans
„ le

38
 Relation de la cap. de la M. Ang. de St. Jean.
 le jugement qu'on porte de nous; & que faute de concevoir bien l'état de notre affaire, on prend pour une résistance formelle à votre autorité, ce qui n'est en nous qu'une impuissance insurmontable, n'ayant pas assez de lumière pour convaincre notre Esprit ni assez peu de crainte de Dieu pour trahir notre Conscience en donnant une signature publique, qui soit la marque d'un consentement sincère, qui n'est pas dans notre cœur,
 Du reste, Monseigneur, je me tiens à la place où je me suis mise d'abord avec ce pauvre de l'Évangile, qui souhaite les miettes & qui ne les demande pas. Dieu entend le désir du pauvre. Je suis assurée, Monseigneur, que le mien ne vous est pas inconnu. Vous avés devant vos yeux sur qui exercer votre miséricorde, afin d'obtenir celle de Dieu. Pour moi je suis persuadée que quoiqu'il arrive, c'est un moindre malheur d'être même réduite à souffrir que l'on nous refuse les miettes qui tombent sous la table de JESUS-CHRIST, que de s'exposer en l'offensant à ne pouvoir obtenir dans toute l'Éternité une goutte d'eau pour adoucir le feu de notre supplice. C'est de cette vérité que j'ai une foi très-ferme par la grace de Dieu; elle me console & me soutient dans mon affliction au défaut de toute autre assistance; & cet abandonnement même où je me trouve, qui me rend vraiment pauvre, est ce qui me fait espérer davantage que Dieu prendra soin de moi de quelque manière que ce puisse être. Je ne désespère pas, Monseigneur, que ce ne soit en vous donnant pour nous les sentiments qui sont naturels à la tendresse d'un Père, & à la sollicitude d'un Pasteur qui ne veut pas perdre, mais conserver à JESUS-CHRIST les âmes, dont-il a pris la conduite. Vous ne scauriés oublier, Monseigneur, que j'ai l'honneur d'être de ce nombre, & que je conserve avec respect dans toutes mes disgrâces la qualité qui me rend, Monseigneur,

Votre &c.

LXXVI.
 Madame de Rantzau lui envoie un écrit. Ce que c'est que cet écrit. Elle le lui renvoie, & lui écrit une Lettre.

Cinq ou six jours après cette Lettre Madame de Rantzau, qui étoit malade, m'envoya par une des Meres un écrit sans me rien dire, sinon qu'elle me prioit de le lire. C'étoit un recueil de quelques passages de l'Écriture & des Peres, qu'on prétendoit qui prouvoient l'obéissance qu'on doit aux jugemens de l'Église & des Supérieurs en toutes choses. Et à la fin on faisoit une application de tout cela à notre affaire, & un parallèle de la conduite des Jansenistes à celle des Donatistes, avec un avis particulier pour les Religieuses de Port-Royal. J'avois toujours gardé cet écrit, que j'espérois bien emporter, si je sortois jamais; mais comme je fus surprise en m'en allant, je n'eus le temps de rien prendre, & el-

les l'ont ôtée de notre Écritoire, quand elles me Relation l'ont renvoyée. Je crus que ce papier venoit en- de la cap. core de M, l'Archevêque, qui me le faisoit don- de la M. ner sous main pour me préparer au refus de la Ang. de Communion de Pâques, & à l'excommunication St. Jean, que je m'imaginerois qu'il prendroit de là occasion de prononcer en forme. Comme je ne croyois pas pouvoir voir Madame de Rantzau, je pensai que je ne ferois point mal de lui écrire, & qu'elle en comprendroit peut-être mieux mes raisons: de sorte que je lui écrivis la Lettre que je mettrai ici, parce qu'elle fait voir ce que c'étoit que l'écrit à quoi elle répond.

Ce 9 Mars 1665.

GLOIRE A JESUS AU TRES-SAIN T SACREMENT.

„ J'ai lu avec attention, ma très-chère Mere, LXXVII.
 „ & après avoir invoqué le S Esprit, le petit Sa Lettre à
 „ écrit qu'on m'a donné ce matin de votre part Madame de
 „ Il a fait sur mon esprit l'effet d'une triste pré Rantzau.
 „ diction, qui ne m'apprend que trop à quoi ou elle relè-
 „ je dois me préparer. Dieu a permis pour ma ve les mau-
 „ consolation que j'avois dit à Matines les leçons vais sens
 „ de l'Épître aux Romains, où S. Paul assure qu'on don-
 „ que rien de tout ce qui est créé n'est capable de nous noit dans cet
 „ séparer de la charité de Jesus-Christ, sans excepter écrit aux
 „ ni les Anges, ni les Principautés, ni les Puis- paroles de
 „ sances, ni les Vertus. Il n'y a donc que le pé- l'Évangile,
 „ ché qui nous puisse faire tomber dans ce à St. Paul
 „ malheur: & comme on en peut commettre par &c.
 „ ignorance aussi-bien que par malice, je ne doute
 „ point que je ne sois fort obligée d'écouter avec
 „ respect tout ce que l'on me dit pour m'instrui-
 „ re. Comme il s'agit ici du devoir de la Con-
 „ science, ce qui a autorité de loi est plus né-
 „ cessaire que les exemples, qui ne sont propres
 „ qu'à appuyer une vérité déjà établie, & qui se
 „ rencontrent rarement assez semblables en tou-
 „ tes leurs circonstances pour en pouvoir faire
 „ une comparaison tout à fait juste. C'est pour-
 „ quoi je me suis davantage arrêtée aux quatre
 „ passages du Deuteronomie, de S. Paul & de l'E-
 „ vangile, qui sont véritablement la Loi de Dieu,
 „ sur laquelle il nous est commandé de méditer
 „ jour & nuit, & qui a cela de propre, qu'elle
 „ n'est point disproportionnée à l'intelligence des
 „ personnes ignorantes, comme le sont d'autres
 „ sciences: mais au contraire qu'elle donne de
 „ l'intelligence & de la lumière aux petits En-
 „ fants. Je vous dirai donc d'abord, ma très-
 „ chère Mere, que tout ce qui ne va qu'à prou-
 „ ver qu'on doit obéissance & soumission aux
 „ Ministres de Jesus-Christ & de l'Église, m'est
 „ tout à fait superflu, parce qu'il suffit d'être
 „ Chrétienne & Religieuse, comme je le suis
 „ grâces à Dieu, pour être aussi disposée à don-
 „ ner son sang pour cette vérité, que pour tous
 „ les

Relation
de la cap.
Ang. de
St. Jean.

Les autres points de la créance de l'Eglise. Il ne s'agit donc point ici de sçavoir si l'on doit obéir aux commandemens des Supérieurs; mais bien si l'on peut être absolument obligé en toutes rencontres de croire & d'approuver par une soufcription, quand ils l'ordonnent, tous les jugemens qu'ils rendent sur des matières de faits non révélés, dont on n'a point de connoissance, qui sont encore en contestation, & qui touchent la réputation du prochain dans un point très important. Je dis qu'il ne s'agit que de cela, parce qu'il est constant qu'à moins d'avoir dans le cœur cette disposition de soumission & de créance touchant le fait contenu dans le *Formulaire*, M. l'Archevêque ne commande point, mais condamne au contraire qu'on le soufcrive, parce qu'il ne veut pas exiger un mensonge, mais un acquiescement sincère, de ceux à qui il ordonne la signature. Des quatre passages de l'Écriture cités dans l'écrit, il n'y a que celui du *Deutéronome* qui semble établir cette obligation; & c'est pourquoi il y a long-temps que je l'ai considéré. Mais sans me mêler de l'expliquer, ce qui ne m'appartient pas, je suis persuadée par une expérience convainquante, qu'il avoit besoin de l'explication du S. Esprit, qui parle dans le cœur, & qui instruit les ames, sans quoi la Lettre tué; car la Lettre de cette ordonnance a tué le fils de Dieu. Et tout le peuple des Juifs, qui a demandé & poursuivi sa mort avec tant de fureur, n'auroit fait qu'une action de justice & d'obéissance, s'il avoit été d'obligation sous peine de mort d'acquiescer au jugement du Souverain Pontife, qui l'avoit solennellement condamné dans l'assemblée de tous les Prêtres, les Scribes, les Pharisiens & les Anciens du Peuple, sur sa propre confession, & après avoir oui tous les témoins qui ne s'accordoient pas. Ce qui fait voir que la cause étoit douteuse, qui est le cas proposé dans l'ordonnance du *Deutéronome*. Car d'ailleurs il est certain que ce peuple n'étoit prévenu d'aucune mauvaise volonté contre *Jesus Christ*, & que ce ne fut que l'autorité de ces personnes qui gagna leur esprit, comme l'Évangile le marque expressément. Cela me prouve assez que cette Loi devoit avoir des exceptions, & qu'elle ne donnoit point au grand Prêtre, quoique Prophète comme *Caïphe*, une infailibilité dans ses jugemens qui obligéât de les approuver sans aucun discernement.

Le passage du dernier Chapitre de l'Épître aux *Hébreux*, ne prouve qu'une obligation sur laquelle, comme j'ai déjà dit, je n'ai pas besoin qu'on me persuade, l'étant pleinement, qui est l'obéissance & la soumission qu'on doit aux Prélats, qui ont charge de veiller sur nous & de conserver le troupeau, dont ils doivent

rendre compte; ce qui n'est propre qu'à faire espérer de la douceur de leur conduite, qu'ils imitent la discrétion du S. Patriarche, qui ne de la M. vouloit pas trop presser de marcher ses petits Ang. de Enfants & ses troupeaux, de peur de les faire mourir tous en un même jour. Mais il ne dit rien qui touche la question particulière dont-il s'agit.

Pour le passage de l'Épître aux *Romains*, je n'aurois pas cru qu'on l'eût appliqué à ce sujet. Car résister à la Puissance, est une chose bien différente de s'excuser de croire ou de faire quelque chose qu'elle ordonne. Je croirois sans doute m'attirer cette condamnation dont S. Paul menace, non seulement si je résistois à la Puissance, mais même si je doutois de la Puissance du Chef de l'Eglise, & de celle de tous les Evêques, qui sont revêtus de l'autorité de *Jesus-Christ*, & qu'on ne peut mépriser qu'on ne le méprise. Mais grâces à Dieu je me sens infiniment éloignée d'une disposition si criminelle, en quoi consiste véritablement le schisme, & je révere avec une très-profonde soumission cette Divine autorité, qui est passée par une succession continuelle des Apôtres, à qui *Jesus-Christ* l'a conférée, aux Evêques qui leur ont succédé, & qui sont les Dépositaires de la grace de la vérité; selon les termes du passage de S. *Trenée*, cité dans l'écrit. Mais j'aurois si peu compris par ces paroles de l'Épître aux *Romains*, que ce fut résister à la Puissance que de résister même à quelques-uns de ses commandemens par des raisons de justice & de nécessité, qu'il est tout clair que S. Paul parle principalement en cet endroit de la Puissance séculière, qu'il dit qu'elle ne porte pas l'épée sans cause, & que le Prince est le Ministre de Dieu pour exécuter la vengeance de sa colère sur ceux qui font mal, & que c'est en cette qualité qu'on lui paye le tribut. Or on sçait quels étoient pour lors ces Princes & ces Empereurs Païens, des persécuteurs de l'Eglise qui publioient tous les jours des Ordonnances & des Edits contre la Religion Chrétienne, que les Chrétiens faisoient gloire de mépriser publiquement, & à qui ils résistois jusqu'à la mort. Résistois-ils pour cela à la Puissance, & par conséquent à l'ordre de Dieu contre le précepte que donne ici S. Paul? Il est bien visible que non; mais qu'au contraire ils étoient soumis à la Puissance qui leur ôtoit la vie, mais non pas à l'injustice qui leur vouloit ravir la foi. Et par une conséquence naturelle de cet exemple, il est bien aisé d'allier qu'on peut être en même-temps très-soumis à la Puissance de l'Eglise, & qu'on ne puisse néanmoins croire ou obéir à quelque chose qu'elle aura jugé en des matières humaines, où elle ne s'attribue point cette intailibilité divine incapable d'aucune erreur.

La quatrième autorité tirée du 18^{me} Chapi-

Relation de la cap de la M. Ang. de S. Jean.

pitre de S. *Matthieu*, seroit la plus forte de toutes, puisqu'elle est sortie de la bouche de la vérité-même, si elle concluoit quelque chose sur notre sujet; & elle le feroit peut-être, si *Jesus-Christ* avoit dit en général, & sans l'appliquer à un cas particulier, que celui qui n'écoute pas l'Eglise doit être regardé comme un païen & un infidèle. Mais c'est ce qu'il n'a pas fait, & il me semble plutôt que l'instruction principale qu'il a voulu donner en cet endroit, est une règle de la patience & de la douceur qui doit accompagner la justice de l'Eglise, qui ne rétranche jamais de son corps que des membres qui sont déjà privés de l'esprit qui l'anime, qui est l'esprit de la charité, & qui n'en vient même à cette extrémité, qu'après avoir tenté toutes les voies de la douceur. Car il s'agit en cet endroit d'un homme qui a offensé son frère, & qui persiste opiniâtrément dans une haine volontaire, où il ajoute le mépris des avertissements de l'Eglise & l'impénitence; qui doute qu'un homme en cet état, qui a violé la Loi, puisqu'elle est toute renfermée dans le précepte de la charité, ne soit séparé de Dieu & de la communion des Saints? Et tout ce qu'on peut inférer, ce me semble, de la conduite que *Jesus-Christ* prescrit qu'on doit tenir envers une telle personne, c'est qu'il ne veut pas qu'on use d'une sévérité impatiente, quoique juste, en punissant ceux qui péchent aussitôt qu'ils sont tombés; mais qu'il faut donner lieu à la pénitence par la suspension du jugement, & en se servant des voies de douceur, qui peuvent les ramener à leur devoir. Et cela paroît encore mieux par la liaison qu'a ce passage avec la parabole qui le précède de la brebis perdue, que *Jesus-Christ* avoit concluë en disant: qu'ainsi ce n'étoit pas la volonté de son Pere qu'il périt aucun de ces petits; après quoi suit immédiatement le passage allégué, qui ne semble être qu'une instruction du soin que l'Eglise doit contribuer de sa part à ce dessein de Dieu, qui ne veut pas que les petits & les foibles périssent. Pour faire donc que cette autorité eût du poids contre nous, il faudroit que l'Evangile eût supposé une personne en l'état où nous sommes: un homme qui n'a aucune haine dans le cœur, qui n'a fait injure à personne, mais qui craint d'en faire à la réputation du prochain, & qui par cette appréhension s'excuse, avec toute l'humilité qui lui est possible, de prendre part à un jugement de l'Eglise, sur une matière dont il n'a nulle connoissance, & qui a excité beaucoup de contestations. Seroit-il bien facile de conclure après cela qu'une disposition si différente méritât un traitement tout semblable; & que ce fût la volonté du Pere céleste, que l'Eglise abandonnât un Enfant plein de vie, qui n'a de défaut que sa foiblesse & sa petitesse, qui l'empêche de la pouvoir suivre partout

Relation de la cap. de la M. Ang. de St. Jean.

où elle va, & de prendre part à tout ce qu'elle fait?

Vous voyés donc bien, ma très chère Mere, que ces autorités ne fussent pas pour assurer ma Conscience, parce qu'elles ne m'éclaircissent pas assez pour me persuader deux choses, qui concluroient tout. L'une, que l'Eglise ne se peut jamais tromper dans ces sortes de jugements de fait, & par conséquent que ce qu'elle prononce, étant toujours indubitable, oblige toujours à la créance. L'autre, que quand un Supérieur obligerait son inférieur à prendre part à quelque injustice contre la lumière de sa propre Conscience, mais seulement par soumission, cet inférieur n'a rien à craindre dans le jugement de Dieu, & que son Supérieur répondra seul pour lui. S'il y a quelques autorités bien claires dans le vieil & le nouveau Testament, & dans la Tradition, qui prouvent ces deux points, c'est de quoi j'aurois besoin d'être instruite; car où il y va de hazarder de perdre Dieu pour jamais, ce seroit une étrange témérité de croire en l'air sans sçavoir sur quoi on se fonde.

Pour le reste de l'écrit, ce n'est pas de mon fait de répondre aux exemples qui y sont rapportés. Il faut être instruit dans l'Histoire Ecclésiastique pour en examiner les circonstances, & juger des rapports ou des différences qu'ils ont avec cette affaire, afin d'en pouvoir tirer quelque avantage. Notre partage n'est pas la science, mais la piété, qui oblige à craindre Dieu & à garder ses commandements.

Ce que j'ai seulement sçu en général sur cet exemple de la conduite de S. *Augustin* envers les *Donatistes*, est qu'il jugeoit de nulle importance aux peuples d'être instruits du fait, qui étoit en question, & qu'il condamnoit les *Donatistes*, qui faisoient de cela un capital. Sur quoi S. *Augustin* leur demande pour quelle raison, & si c'est qu'ils s'imaginent que les fidèles ne puissent être innocents, s'ils ne croient que les Evêques, qui avoient ordonné *Cecilien*, étoient coupables, vu qu'il suffit pour être innocent de ne point consentir au mal que l'on connoit, & de ne pas juger témérairement de celui qu'on ne connoit point. C'est ce que je puis tirer de cet exemple, qui soit propre pour nous. La conduite personnelle de S. *Augustin* dans cette affaire ne nous peut pas tant instruire, y ayant trop de différence entre le premier rang qu'il tenoit dans l'Eglise, & le dernier que nous y tenons, pour en conclure que nous soyons obligées comme lui de prendre part à un jugement qu'elle a rendu sur une matière, dont la connoissance ne nous est point nécessaire, & dont l'ignorance ne nous peut nuire. Et de plus je ne doute pas qu'il n'y eut beaucoup de choses à objecter sur cet exemple, dont les rapports ne sont pas peut-être assez justes, pour en faire

une

Relation de la cap. de la M. Ang. de S. Jean.

une entière comparaison. Un fait, dont les preuves étoient presque effacées depuis plus de cent ans, ne ressemble pas assez à un fait de nos jours, dont les preuves se doivent trouver dans un Livre, qui subsiste & qui est entre les mains de tout le monde. Un parti engagé depuis un siècle entier dans l'hérésie, & dans le schisme, mérite un autre traitement qu'un Evêque Catholique mort dans la communion de l'Eglise, & en odeur de piété. C'est pour quoi j'ai dit dès le commencement que ces sortes d'exemples ne me paroissent utiles qu'après qu'on a bien établi l'obligation de la Loi; car sans cela ils ne sont pas un appui assez ferme pour fonder solidement l'assurance de son salut, non plus que le passage de S. Bernard, qui fait la conclusion de l'écrit qui ne ressemble à notre affaire que par les noms de l'Evêque de Paris & du Dieu de Paradis à qui nous avons affaire. Il nous est témoin que nous n'entreprenons rien sur les droits de notre Archevêque, comme faisoit alors le Roi de France: que nous sommes parfaitement soumises à son autorité sacrée: que nous révérons en sa personne la puissance de *Jesus-Christ*; & que pour cette raison nous craignons moins, selon la pensée du même S. Bernard, la houlette de notre Pasteur, que les dents cruelles du Loup, jugeant qu'il y a moins de péril à être frappé de sa main, qu'à se jeter soi-même dans le danger de perdre son salut, en éteignant le S. Esprit, & en agissant contre sa propre Conscience.

Je ne suis pas fort assurée, ma très chère Mere, si j'ai bien ou mal fait de vous donner pour une seule fois tout cet éclaircissement de mes sentiments au sujet de l'écrit que vous avés voulu que je visse. Peut-être que je ferois mieux de mettre toujours ma force dans le silence & dans l'espérance. Mais ce que j'ai eu en vuë, n'a été que de vous témoigner, que ce n'est point par un entêtement aveugle & opiniâtre, qui ne veut rien écouter, que je demeure toujours dans mes craintes; mais que c'est par une véritable timidité de Conscience, parce que dans toutes les raisons qu'on m'a dites jusqu'ici, je ne vois point encore, non plus que la Colombe de l'Arche, où je puisse poser mon pié avec sûreté; & que sans cela je ne crois point être obligée de hazarder mon ame, quand je devrois gagner tout le monde. C'est le conseil que toute personne sage prend dans ses affaires, lorsqu'elle se voit dans l'impuissance d'éviter l'un ou l'autre de deux maux (de choisir toujours le moindre.) Il y a assurément moins de péril pour nous à faire une faute par ignorance (si c'en est une) en ne nous rendant pas à une chose à quoi nous ne nous croyons point obligées, qu'à commettre un péché avec connoissance contre notre Conscience & notre lumière. Si l'on trouve que nous ne devrions

Tom. II.

rien craindre en nous appuyant sur le soin d'un Relation
 Pasteur, qui doit répondre à Dieu de toutes de la cap.
 ses brebis, il nous fera pour le moins autant de la M.
 permis, ce me semble, de nous confier en la Ang. de
 grande miséricorde du Prince des Pasteurs, qui St. Jean,
 a donné sa vie pour nous, & que nous avons
 plus d'assurance qui compatit à nos ignorances
 & à nos infirmités, que nous n'en avons eu
 jusqu'à cette heure que nos Supérieurs répondent
 tellement à Dieu de l'obéissance que nous leur
 rendons, que nous ne répondrons point nous-
 mêmes du mal que nous aurons commis par
 soumission. Pardonnés s'il vous plaît pour
 cette seule fois, ma très chère Mere, ma lon-
 gueur & mon importunité, & ayés seulement
 compassion de la peine que je souffre dans ces
 malheureuses nécessités, où la suite de cette
 longue affaire nous a réduites; & desquelles j'es-
 père que Dieu nous délivrera en quelque ma-
 nière que ce soit, parce qu'il n'abandonne ja-
 mais ceux qui ne mettent leur confiance qu'en
 lui. Je n'aurois pas peine à signer ceci, mais
 je ne le crois pas nécessaire, vous connoîtrez
 bien sans cela, ma très chère Mere, votre
 très humble servante."

J'avois écrit cette Lettre ce matin, & j'atten- LXXVIII.
 dois l'occasion qu'il vint quelqu'un à qui je la puss- Mad: de
 donner pour la porter à Madame de Rantzau; Rantzau va
 mais elle vint elle-même me voir l'après-dinée. Je la trouver; & la M.
 lui dis que je lui avois écrit une grande Lettre, Aug: ne lui
 dans la créance que je n'aurois pas sitôt l'honneur donne point
 de lui parler; mais que le pouvant faire, je ne la la Lettre;
 donnois pas. Elle m'en pria fort néanmoins, & voulant évi-
 avec un certain empressement agréable, qui me ter de faire
 fit juger qu'elle en avoit trop d'envie, & qu'elle parler d'elle.
 en vouloit profiter; & moi qui n'évitois rien tant
 que de faire parler de moi & de donner occasion
 qu'on vint me parler de ces fortes d'affaires &
 m'engager à répondre, je crus que je m'attirerois
 peut-être des répliques ou des vilites, si je laissois
 quelque chose par écrit. C'est pourquoi je ne la
 donnai point, & me contentai de lui dire de vi-
 ve-voix ce que je pensois de son écrit. Elle m'as-
 sureroit qu'il venoit d'elle, & que M. l'Archevêque
 n'y avoit nulle part. Et en effet la Mere Prieure
 de Paris m'a dit ici qu'on lui avoit dit à Montor-
 geuil, que Madame de Rantzau consultoit fort
 Mr. Péan sur moi, pour s'instruire de la contro-
 verse du *Jansenisme*, où elle n'est pas scavante
 comme dans celle du *Luthéranisme*; & qu'elle lui
 faisoit faire des écrits pour me convaincre. Je ne
 sçai pas si celui dont je parle étoit de lui; ce n'é-
 toit presque qu'un recueil, comme j'ai déjà dit,
 & le peu qu'il y avoit de raisonnement à la fin
 étoit pitoyable. Il me fit pourtant bien de la pei-
 ne, par l'appréhension que j'eus qu'on ne s'en fer-
 vit à séduire quelques-unes de nos Sœurs, qui
 étant peu instruites pourroient peut-être s'éblouir
 de ces fortes d'exemples & d'autorités qu'on leur

Relation applique. Et c'étoit aussi la raison qui me faisoit de la cap. soit craindre de ne rien laisser par écrit, de peur de la M. qu'on ne le donnât à examiner à des gens qui Ang. de voudroient aussi écrire.
St. Jean.

LXXIX.
Elle est cause d'un écrit, par la copie, qu'elle a voit fait d'un passage de St. Bernard. Son Entretien à ce sujet avec Mad: de Rantzau.

En effet je fus sans y penser la cause d'un autre écrit, à quoi j'ai donné sujet par rencontre, ayant copié à la Mere Supérieure un passage de la 7^{me} Lettre de St. Bernard, qui dit: „ Qu'il n'y a point d'excuse plus frivole que d'alléguer l'obéissance qu'on a renduë à son Supérieur, lorsqu'on est convaincu qu'on a commis une transgression contre la loi de Dieu; & que personne ne peut dire, à moins que d'avoir perdu l'esprit, que ce puisse être bien fait d'oser présenter le commandement d'un homme à l'ordonnance de Dieu, de quelque dignité que puisse être celui qui fait ce commandement. „
A quoi j'ajoutai une petite réflexion de 4 ou 5 lignes: Que S. Bernard avoit fait le même vœu d'obéissance que ses filles; qu'il en sçavoit l'obligation par lumière & par pratique; & que c'étoit néanmoins de cette sorte qu'il en instruisoit un Religieux, qui avoit fait profession de la même règle. Au bout de quelque temps Madame de Rantzau me donna dans l'Eglise, sans me rien dire, un écrit composé exprès sur ce sujet pour répondre aux deux arguments, que les Religieuses de Port-Royal tirent de cette Lettre de S. Bernard. Il forme lui-même ces deux arguments, dont l'un est absolument ridicule. Un Religieux, selon S. Bernard, n'a point dû abandonner son Monastère avec son Abbé, quoiqu'il en eut la permission du Pape: Donc une Religieuse peut ne pas obéir au Pape, quand il lui commande de signer le *Formulaire*. Il se donne bien de la peine à réfuter cet argument; & à faire voir que c'est souvent une chose louable de ne se pas servir des permissions, qui ne sont que des indulgences; mais que c'en est toujours une inexorable de défobéir à un commandement formel.

Je ne veux pas m'amuser à redire ce qu'il me souvient de cet écrit, qui est le plus impertinent que j'aie vu, & qui n'est fort qu'en injures, comme je le dis fanchement à Madame de Rantzau, qui ne s'en fâcha point: au contraire elle me dit, qu'elle vouloit s'employer pour me faire parler à quelqu'un qui pût satisfaire aux Propositions que je lui faisois, mais qu'il falloit que ce fût quelque honnête homme qui ne dit point d'injures, parce qu'elle voyoit bien qu'on ne me gagneroit pas par là. Ces Propositions, dont elle parloit, étoient que je lui demandois toujours qu'elle me fît voir sur quoi elle appuyoit la certitude qu'elle avoit, qu'on fut toujours obligé de faire tout ce que les Supérieurs ordonnent, sans se mettre en peine de le discerner. Et cette autre assurance, que quand bien ils auroient commandé de faire une chose mauvaise, on ne répondroit point à Dieu de ce qu'on auroit fait par obéissance. Que pour être persuadé de cela, il falloit être appuyé

sur quelque autorité infaillible de la parole de Dieu qui l'eût promis; & que je demandois quel- de la cap. les sont ces autorités, parce que je n'en trouvois de la M. aucune, & avois peine à croire que les autres en Ang. de trouvaissent, puisqu'ils ne les alléguoient pas; & St. Jean. que ce que l'on nous avoit voulu citer jusqu'alors ne prouvoit rien: d'où je tirois une conséquence qu'on n'avoit rien trouvé de plus exprès & de plus fort, puis qu'on nous l'auroit dit sans doute; de sorte que je ne pouvois pas bazarder ma Conscience sur des opinions en l'air, qui ne me persuadoient pas assez.

Je la pressai ce jour-là, pour sçavoir sur quoi elle s'étoit appuyée elle-même pour jurer & signer le nouveau *Formulaire*. Elle n'y répondit pas, quoiqu'elle l'eût pu faire; car croyant aussi certainement qu'elle fait l'infaillibilité du Pape & sur le droit & sur le fait, elle ne pût pas être mieux fondée pour cette occasion particulière. Mais pour l'obéissance en général à tous ses Supérieurs, elle n'y peut pas étendre la même maxime, parce qu'elle ne leur donne pas infaillibilité. C'est pour-quoi elle ne se voulut pas engager à me répondre, & me dit qu'il me falloit faire parler à des gens plus habiles qu'elle, qui me satisferoient. Cela se passa dans les derniers mois, & j'appréhendois assez qu'elle ne me procurât ces visites, que je ne souhaitois point. Et je m'assure qu'elle-même ne le disoit que par compliment, l'intention de Mr. l'Archevêque étant assurément qu'on me laissât en repos, comme les personnes dont on n'espère rien.

J'ai fait cette digression au sujet de l'écrit, que l'on me donna ensuite de la Lettre que j'avois écrite à M. l'Archevêque, dont je n'eus point d'autre réponse, sinon que le Jeudi-saint la Mere & Madame de Rantzau vinrent ensemble le matin me voir, & me parlèrent d'abord d'autres choses indifférentes: après quoi elles ajoutèrent que M. l'Archevêque étoit toujours dans le même sentiment, & m'exhortèrent un peu à tâcher de lui donner satisfaction. A quoi je ne répondis rien, sinon que ce seroit à lui d'en répondre à Dieu; qu'une personne comme moi, qui n'étoit retenuë que par la crainte d'offenser Dieu, en devoit avoir encore plus d'éloignement dans un aussi saint temps que celui de la mort de Jesus-Christ & de la fête de Pâques. Je m'attendois véritablement qu'elles m'alloient tenir excommuniée *ipso facto*, quand je n'aurois point communiqué à cette fête, & j'entendois tous les jours la Messe, comme si ç'eût été la dernière, jusqu'après l'Octave, que voyant qu'on ne me disoit rien, & qu'on ne me faisoit pas plus mauvaise mine, je compris qu'on attendoit la Bulle, dont on m'avoit déjà dit quelque chose. Je n'ai plus depuis parlé de rien, & étois bien résolue de ne plus parler qu'à Dieu, voyant trop qu'il n'y avoit rien à attendre de M. l'Archevêque.

J'ai fait bien du chemin trop vite, mais je re- viens

LXXX.
Réponse que lui font la M. Sup. & Mad. de Rantzau au sujet de sa dernière Lettre à M. l'Archevêq.

LXXXI.
Elle reprend sa Relation dès le temps de l'Avenir. Elle se résout à ne point sortir pendant le sermon du P. Nouet. Raisons qu'elle a à ce sujet.

Relation viens sur mes pas pour me retrouver dans ma de la cap. traite, où j'avois passé l'Avent, mais dont je crus de la M. être obligée de sortir à Noël pour retourner au Ang. de Chœur, & ne m'excommunier pas moi-même. St. Jean. Tout l'Avent on m'avoit fait récit de la beauté des Sermons du P. Nouet, & c'étoit toujours pour me faire des petits reproches de ce que je ne voulois pas les entendre. Madame des Hameaux, qui entre souvent dans cette maison, & qui me faisoit l'honneur de me vouloir voir quelquefois, s'en fachoit quasi contre moi, de bonne grace pourtant, car elle m'a toujours traitée civilement, quoiqu'elle prît la liberté qui est acquise à tout le monde en ce temps ci, c'est-à-dire de m'exhorter pour mon salut à me préparer à communier, & pour cela d'obéir à l'Eglise. Je me trouvois, par la grace de Dieu, l'esprit si calme en ce temps là, que dans la vérité je ne sento point que j'eusse pour lors à craindre que les Sermons de ce Pere me fissent aucune impression, comme j'avois appréhendé d'abord; & il ne me restoit plus de raison solide pour m'exempter, que celle qui subsiste toujours, & qui est suffisante à des Religieuses de Port-Royal, pour refuser de voir ni entendre des Jesuites: mais comme elle est un peu odieuse à ces bonnes filles, qui n'estiment rien tant que ces bons Peres, je ne leur en parlois que sobrement, & jamais sans nécessité. Ainsi après m'être conseillée avec Dieu, à qui seul je pouvois avoir recours dans tous mes doutes, (ce qui pourtant n'est pas une petite peine, parce qu'on ne sçait pas si on est digne de bien entendre la réponse) je conclus que ce seroit un scandale de ne pas demeurer à la prédication le jour de Noël, & de sortir de l'Eglise, où j'aurois assisté à Vêpres; & que pour cette raison il valoit mieux me résoudre à l'entendre. Je le dis de cette sorte à ces bonnes Meres, & que c'étoit cette raison qui m'obligeoit à m'y rendre. Elles appuyèrent que cela auroit été bien mal autrement, & que tout le monde trouvoit fort étrange que je fissé une difficulté que pas une de nos Sœurs, qui étoient dans d'autres maisons, n'avoit faite.

Il fut donc conclu que j'y irois; mais Dieu LXXXII. me voulut pourtant épargner encore une fois cette peine, & la bonté de la Mere Supérieure m'en dispensa pour ce jour-là, où j'avois assez en sujet de mortification d'être séparée de la table de Jesus-Christ sans y ajouter celle-là. Je ne sçai donc d'où lui vint le bon mouvement qu'elle eut de me venir offrir d'elle-même avant Vêpres, si je voudrois aller pendant le Sermon assister devant le S. Sacrement, qui étoit exposé de leur côté dans leur Chapelle, quoiqu'il y eut pourtant une Religieuse sourde qui y est destinée. Je lui témoignai que je lui étois infiniment obligée de cette grace qu'elle m'offroit, & qu'elle me faisoit deux plaisirs tout à la fois, mais elle auroit été plus aise que je n'eusse pas tant senti cette fa-

veur. Je remarquerai en passant ce que j'ai éprouvé en plusieurs rencontres pendant notre affliction, qu'il est presque toujours vrai qu'on souffre davantage par l'appréhension anticipée qu'on a des choses avant qu'elles arrivent, que des choses mêmes quand elles sont présentes; & qu'il n'y a point d'avis plus important & plus utile à pratiquer dans ces occasions, que celui de l'Evangile, de ne point penser au lendemain. Car je me souviens que long-temps devant Noël & devant Pâques, je n'osois penser que je passerois ces Fêtes séparée de la sainte Communion, sans sentir une émotion & un attendrissement sur moi-même, qui me faisoit redouter ce temps-là, non seulement par la douleur d'être privée d'une si grande grace, parce que sur ce sujet la foi me persuadoit assez que Dieu pouvoit remplir ce vuide, & me donner autant de force par la communication des souffrances de Jesus Christ, que par la participation du Divin Sacrement, qui en est le mémorial. Mais il s'y mêloit une crainte humaine de l'humiliation que ce me seroit de paroître à de telles Fêtes, comme un pauvre chien qu'on chasse de la table, dont tous les autres s'approchent; & d'être là dans le Chœur exposée au jugement & aux yeux de tout ce qu'il y a de Religieuses, de petites Novices & de Servantes, qui me regardoient comme une misérable, que Dieu rejette & que l'Eglise abandonne.

Je l'acceptois néanmoins de bon cœur, & me recommandois à Dieu pour cette occasion, mais sans m'arrêter à l'envilager que le moins que je pouvois. Cependant il m'a tellement assistée dans ces rencontres, que je ne sçai si j'ai jamais passé ces Fêtes avec plus de consolation selon l'esprit; de sorte que je ne ressentis pas même cette humiliation extérieure autant que je me l'étois figuré, Payant plutôt discernée par raison & par réflexion, que je n'en étois touchée en effet, parce que je l'étois beaucoup plus sensiblement des avantages de notre persécution, & de la part qu'elle me donnoit aux anéantissements du Fils de Dieu. Je ne fus point encore au Sermon le jour de l'An, J'en demandai dispense jusqu'au jour des Rois, que le Prédicateur prenoit congé; & ainsi je l'entendis pour la première & dernière fois. Je n'ai pas besoin de dire comme il prêcha, on le connoît bien. Mais ce que j'y trouvai de meilleur, est qu'il ne dit pas un mot qui approchât des disputes du temps, & son Sermon fut tout de l'amour de Dieu, & assez patétique; mais cette grande ardeur avec laquelle il parle n'échauffe pas tant ceux qui l'écoutent, quand on sçait qu'ils ne tiennent pas assuré dans leur Compagnie qu'on soit obligé d'aimer Dieu, sinon peut-être une fois à la mort, ou tout au plus les Fêtes & Dimanches.

Puisque j'en suis sur ce sujet, il faut que je dise tout de suite les autres occasions où j'ai oui parler de ces Peres. On a fait courir le bruit qu'il y en avoit eu un qui m'avoit parlé à la grille du Chœur

Relation de la cap. Ang. de St. Jean,

LXXXIII. Elle Accepte de bon cœur la peine que lui causoit la privation des Sacrements. Elle n'est touchée que des avantages de la Persecution. Elle entend le Sermon le jour des Rois.

LXXXIV. Elle rapporte différentes choses qu'elle a entendu dans 4 ou 5 Sermons, prêchés par des Jesuites &c.

LXXXII. La M. Supérieure me voulut pourtant épargner encore une fois cette peine, & la bonté de la Mere Supérieure m'en dispensa pour ce jour-là, où j'avois assez en sujet de mortification d'être séparée de la table de Jesus-Christ sans y ajouter celle-là. Je ne sçai donc d'où lui vint le bon mouvement qu'elle eut de me venir offrir d'elle-même avant Vêpres, si je voudrois aller pendant le Sermon assister devant le S. Sacrement, qui étoit exposé de leur côté dans leur Chapelle, quoiqu'il y eut pourtant une Religieuse sourde qui y est destinée. Je lui témoignai que je lui étois infiniment obligée de cette grace qu'elle m'offroit, & qu'elle me faisoit deux plaisirs tout à la fois, mais elle auroit été plus aise que je n'eusse pas tant senti cette fa-

Relation malgré moi: mais cela est faux, je ne les ai ouïes de la cap. qu'en Chaire trois fois, la première fois le Pere de la M. Nouet, la seconde un Pere qui revenoit de Canada, Ang. de dont on ne m'a pas dit le nom, qui prêcha un des jours Gras, & fit un Sermon fort utile St. Jean. pour moi dans la vérité, car il ne fut que de la nécessité & des avantages de la souffrance; quelle est la marque des élus, & que la persécution est la récompense de la justice: que qui veut faire l'horoscope d'un Chrétien, n'a qu'à consulter son étoile, & le signe qui a présidé à sa naissance, qu'il trouvera qu'il a été baptisé dans la mort de Jesus Christ; que la Croix, dont on le marque, a été le signe dominant de sa seconde naissance; & qu'ainsi il ne peut attendre toute sa vie que des influences de ce signe qui le conduisent nécessairement à toutes sortes de croix, d'humiliations & de souffrances jusqu'à la mort &c. La veille de ce Sermon j'en avois entendu un autre d'un Religieux Piquepus, ou autre, je ne le connois pas, qui avoit prêché contre les désordres de ces jours là, pour exciter à prier Dieu pour tant de personnes qui oublient leur salut. Je pense que ces Meres avoient trouvé ce Sermon beau, parce que ce bon Pere s'étoit fort animé, & avoit parlé avec beaucoup de zèle. Madame de Rantzau, qui étoit malade alors & que l'on me mena voir, me demanda lequel des deux Sermons j'avois estimé davantage. J'entrevis son dessein, & je lui répondis, que la matière du dernier m'étoit plus utile & plus propre que celle de l'autre. En cela je ne donnois rien qu'à la vérité.

La troisième fois que j'entendis encore parler un autre Jésuite, ce fut un jour de Carême à une Conférence particulière qu'on faisoit aux Religieuses, sur la rénovation de leurs Vœux, qu'elles devoient faire le jour de l'Annonciation. Elles avoient eu souvent de ces Conférences avant cela, & en ont eu plusieurs fois depuis, & jamais on ne m'a priée d'y aller. Je ne sçai donc par quel mouvement elles s'avisèrent de me venir demander ce jour là, si je voulois aller à la Conférence, qu'on alloit faire avant Tierce. Je n'en fis point de difficulté, parce que je ne vis point de nouveau sujet de la refuser, tant parce qu'elles ne me disoient pas que ce fut un Jésuite, que parce que je les avois déjà ouïes, & qu'ils n'avoient parlé en nulle manière de rien, dont je me pusse plaindre. J'entendis donc un bon-homme qui parle encore son vieux Gaulois, mais qui dans le fond leur fit un discours tout à fait solide, & qui supposoit les bonnes maximes de la grace, soit qu'il ne les ait pas encore renoncées, parce qu'il est un des plus vieux de la Compagnie, & qu'il ne s'est peut-être pas engagé dans la chaleur des dernières disputes, soit que la force de la vérité l'ait contraint de céder à l'autorité de l'Evangile qu'il avoit prise pour son sujet, & qu'il ne craignit pas que ce fût au préjudice des opinions de sa Compagnie, parce qu'il ne croyoit parler que de-

Relation vant des filles, qui n'y soupçonnent point de dé- Relation tant: de sorte que j'eus une satisfaction particu- de la cap. lière de voir la grace victorieuse dans la bouche de la M. de ses ennemis, quand même ce bon-homme ne Ang. de le seroit pas personnellement, car toujours il en St. Jean. porte l'habit: son thème étoit ces paroles de l'Evangile du jour: *Vous me cherchez & ne me trouvez point, & vous mourrés en vos péchés.* Il vouloit leur prouver qu'il est souvent besoin dans la vie Chrétienne de rénovation; & pour en établir le principe, il fit comparaison de la vie de l'ame avec celle du corps. Il leur dit, que comme le corps tombe nécessairement dans la vieillesse par la longue suite des années, l'ame est aussi sujette dans la vie de la grace à s'envieillir, & que les mêmes causes qui produisent la vieillesse des corps, produisent aussi la vieillesse des ames. Il fit voir que ce qui cause l'affoiblissement de la vieillesse est, quand la tête & le cœur cessent d'influer avec autant de liberté, les esprits vitaux & animaux qui doivent donner la vigueur à tous les membres. Et que de même la source des refroidissements & des affoiblissements des ames étoit, quand Jesus-Christ qui est notre Chef cessoit de répandre ses lumières dans notre esprit, & que le S. Esprit qui est le cœur du corps de l'Eglise cessoit d'animer notre volonté par les mouvements de la charité: Et que comme le corps devient pesant, la vue s'obscurcit, l'ouïe & les autres sens s'affoiblissent dans les vieillards, aussi dans ces soustractions de graces intérieures l'on voit la vertu la plus fervente tomber dans la lâcheté & la langueur, parce que Dieu se retire.

Cela fut poussé si loin, que je ne pouvois assez m'étonner que ce fut un Jésuite qui parlât de la sorte. Mais je ne faisois pas état de retenir son Sermon, non plus que je ne prétends pas ici l'écrire. J'ajoute seulement une comparaison, dont il se servit pour exprimer dans quelle impuissance nous réduit ce retirement de la lumière intérieure, quand Dieu nous l'ôte. Il attribua à une ame en cet état les paroles du Prophète, *posuerunt me in obscuris sicut mortuos sæculi*, & il disoit qu'elle étoit bien comparée à ces morts du siècle, à qui on fait une grande pompe funébre: on met ce mort dans une Chapelle ardente; il est tout couvert & environné de lumière; tous ceux qui en sont bien loin en sont éclairés; & ce pauvre mort qui est tout proche, & pour qui tout cela se fait, est le seul dans les ténèbres, & ne peut voir le moindre jour de tant de flambeaux qui l'environnent. „ C'est là, ajoutoit-il, la „ vraie figure de cette pauvre ame: Elle a per- „ du la lumière de ses yeux, parce que Jesus- „ Christ qui avoit accoutumé de répandre en elle „ la connoissance de la vérité ne l'éclaire plus „ intérieurement; on a beau la prêcher, l'exhor- „ ter, la menacer par les paroles de Dieu; elle- „ même a beau lire les écrits, les méditations „ & les Livres qui la touchoient auparavant, „ elle

Relation „ elle ne voit plus goutte à tout cela, elle n'y
de la cap. „ entend plus rien, elle n'est plus touchée, qua-
de la M. „ retis me & non invenietis, elle cherche Dieu,
Ang. de „ mais elle ne scauroit le trouver.” Cela l'en-
St Jean. gagea si avant à cause de la conclusion de l'Evan-
gile, & *in peccatis vestris moriemini*, qu'à la fin je
crus qu'il s'aperçut qu'il alloit sortir des bornes
du franc arbitre tout puissant de sa Compagnie,
& qu'il passoit du côté de la liberté des Enfants
de Dieu, qui consiste à reconnoître la dépendan-
ce où nous sommes de la grace volontaire du Sau-
veur. Car tout d'un coup il abandonna ses preu-
ves & ses principes pour faire une réflexion, que
ce n'étoit pas qu'il tint à Dieu que nous n'eussions
le secours & les lumières, dont nous avons
besoin; mais que c'étoit notre négligence qui en
étoit cause, & que nous pouvions toujours en sor-
tir. Et comme il eût fallu commencer bien du
discours à éclaircir tout cela, & l'allier avec tout
ce qu'il venoit de dire, il ne l'entreprit pas, mais
fini assez brusquement, n'ayant dit cela qu'en l'air.
Parmi tout ce qu'il dit de bon, il mêla des ter-
mes & des petits contes ridicules, & ces Filles
en rioient en des endroits quasi tout haut; mais je
ne m'en choquai pas tant que j'aurois fait d'un au-
tre, parce qu'il y paroissoit de la simplicité, &
que le reste étoit sérieux & solide.

L'on dit la Messe & l'Office ensuite, & après
la Messe la Supérieure me mena avec elle faire un
tour de jardin. Elle ne manqua pas de me de-
mander mon sentiment de cette exhortation. Je
lui répondis tout simplement que je l'avois trou-
vée fort bonne, & ensuite je lui demandai qui é-
toit ce Pere. Elle me dit que c'étoit le Pere du
Brueil, qui avoit été long-temps Supérieur à la
Flèche, & que l'on en avoit tiré après la mort du
Pere *Saintjure* pour le mettre en sa place, parce
que c'étoit un homme fort spirituel, & qu'il con-
duisoit quantité de personnes de condition, & é-
toit Confesseur des *Jésuites* avec le Pere *Nouet*.
Ce dernier article me donna compassion de lui,
car s'il prend sur sa Conscience les péchés de tous
les autres de la maison, à quoi lui servira t'il s'il
est lui-même plus innocent qu'eux? Elle me con-
ta ensuite comment elles l'avoient connu par ren-
contre; qu'ayant manqué de Prédicateur à une
grande Fête, & les *Jésuites* leur ayant promis un
Pere qu'ils envoyèrent après ailleurs, parce qu'un
Evêque le leur demanda, Madame des *Hameaux*,
qui prend intérêt à ce qui touche ces Religieuses,
en alla faire tant de bruit aux *Jésuites*, qu'ils fu-
rent contraints, pour ne se pas mettre mal avec
elle, de leur envoyer à l'heure-même le Pere du
Brueil, qui vint par obéissance, mais ne se put
jamais résoudre de monter en Chaire, & de par-
ler devant le monde, faisant de grandes excuses
à la Mere de ce qu'il n'étoit pas propre à prêcher,
& qu'il avoit de plus une difficulté de parler, qui
lui étoit restée d'une paralysie qu'il avoit eue à la
langue, qui l'en rendoit encore plus incapable. Il

s'offrit seulement de leur faire une exhortation en Relation
particulier à portes fermées, & elles le goûtèrent de la cap.
toutes si fort, que depuis elles l'ont redemandé de la M.
plusieurs fois. De la sorte qu'elle en parle, il sem- Ang. de
ble qu'il soit plus humble que les autres. C'est St Jean.
peut-être pourquoi il lui reste encore un peu plus
de lumière qu'aux autres, pour ne pas méconnoître
tout à fait la Souveraineté de Dieu & la bas-
sesse de l'homme. Voilà tout ce que j'avois à di-
re d'eux; car je n'en ai vu aucun de plus près,
graces à Dieu.

J'en étois demeurée au jour des Rois, quand le LXXXV.
Sermon du Pere *Nouet* m'a engagée à parler des au- Suite de sa
tres de sa Compagnie. Je ne me souviens de rien Relation de
de remarquable dans ce mois de Janvier. J'avois puis le jour
toujours continué d'être enfermée jour & nuit des Rois.
sous mes trois portes, mais en ce temps la Sœur
qui étoit ma geolière, qui n'étoit plus la Sœur
Converse que j'avois eu au commencement, mais
une Sœur du Chœur, peu à peu ne se rendoit
pas si exacte à fermer toutes les portes, & com-
mença à laisser assez souvent celle de la Chambre
ouverte, en sorte que j'avois la liberté du passage
qui étoit devant, & ce m'étoit une grande com-
modité à cause de la fumée, parce que je pouvois
ouvrir cette première porte quand il en étoit be-
soin. Je ne sçai si ce fut par ordre ou d'elle mê-
me que cette Sœur lâcha mes chaînes; mais comme
elle commençoit à me témoigner de la bonté,
quoique sans parler en nulle manière de nos affai-
res, & je crois même qu'elle n'y eût rien enten-
du, car elle paroît une bonne Religieuse fort sim-
ple, je doutai néanmoins si elle n'avoit point fait
paroître quelque affection pour moi qui l'eût ren-
du suspecte; car on prit le sujet de quelque in-
disposition fort légère qu'elle eut pour me l'ôter;
& j'ai remarqué que depuis elle n'a jamais osé me
regarder, quoique je l'aie quelquefois rencontrée
par la maison, ce qui me fit imaginer qu'on lui
en avoit fait de grandes défenses.

J'eus encore davantage cette pensée quand je vis LXXXVI.
l'embaras où elles étoient, ne sçachant qui me On change
donner en sa place, en sorte qu'elles en chargè- plusieurs
rent une pauvre Sœur Converse, qui étoit déjà fois la St.
accablée, & sur laquelle on se décharge de tout qui la de-
le travail de la maison, parce qu'elles ont beau- voit servir.
coup de leurs Sœurs Converses infirmes ou âgées. Elle s'enga-
qui ne font plus rien Je voyois clairement que ge à être
cela les incommodoit fort, & qu'il falloit même elle-même
que la Mere Supérieure prit souvent la peine de la Gardien-
me venir conduire, & de m'apporter tout ce qu'il ne, pour
falloit pour soulager cette Fille, qui n'en avoit soulager les
pas le temps. C'est pourquoi en témoignant à la Srs
Mere Supérieure la peine que j'avois de leur être
si fort à charge, & elle même témoignant de son
côté l'inquiétude qu'elle avoit que je ne souffrisse
peut-être souvent, étant difficile qu'on ne m'ou-
bliât quelquefois, je pris la liberté de lui dire qu'elle
avoit déjà eu du temps pour me connoître, & que
si elle vouloit prendre autant de confiance en moi
qu'on

Relation qu'on en prend en des prisonniers de guerre, qu'on de la cap. laisse aller prisonniers sur leur parole, je leur enga- de la M. gerois bien la mienne, que je ne parleroie à per- Ang. de sonne & n'écouterois qui que ce soit, & que je ne St. Jean. sortirois pas plus de notre chambre, que quand j'y étois enfermée, de sorte que je n'en serois pas dans la vérité plus libre, mais qu'elles en feroient plus déchargées, qui étoit ce que j'y confidérois. Elle reçut assez bien ma proposition, mais sans y faire de réponse précise, sinon que l'on commença bientôt à ne plus fermer les portes, & quelques jours après elle me dit que je pouvois sortir seule, mais à toutes les conditions que je lui avois promises, & que j'ai gardées si étroitement, que quelquefois je me suis repentie d'être entrée dans cet engagement, qui me lioit partout & en tout temps: au lieu que quand ce n'étoit pas moi-même qui me retenois captive, je n'eusse fait nulle difficulté de parler ou d'écouter si j'en eusse eu l'occasion, mais véritablement je ne crois pas qu'il s'en fût présenté, car ces Religieuses sont si assujetties & si régulières, que pas une n'auroit osé tenter cette désobéissance.

LXXXVII. Elle obtient un petit adoucissement dans son exil. Ce fut au commencement de Février qu'on me donna cet élargissement, & ce me fut pourtant une consolation inespérée; car je croyois au contraire qu'elles dussent de jour en jour me reserrer davantage, m'imaginant que les affaires empireroient toujours. De sorte que j'avois perdu toute espérance depuis que le temps de notre élection étoit passé, & les quatre mois de la commission des filles de *Ste. Marie*, qui étoient échus au même-temps; parce qu'on nous avoit dit avant que de partir, que leur commission ne portoit que ce terme. C'est ce qui nous avoit fait croire que sans doute on feroit une fin de nos affaires après cela; & quand je vis qu'on ne parloit de rien, je perdis toutes mesures & ne vis plus de fin à tous nos maux, sinon la mort que je m'imaginai pour moi n'être plus guère éloignée.

LXXXVIII. Elle apprend la nouvelle de la Signature de la Sr. Gertrude. Je ne me souviens pas quel jour ce fut, mais c'étoit dans le mois de Février que l'on me dit la nouvelle de la signature de ma Sœur *Gertrude*. L'on me parloit d'elle plus que des autres, à cause qu'elle étoit dans une de leurs Maisons; mais tout ce qu'on m'en disoit étoit des nouvelles de sa santé, & je n'en demandois pas aussi davantage, me promettant bien que du reste elle ne changeroit pas. Quand elles me dirent sans beaucoup de préface qu'elle avoit signé depuis peu, d'abord je ne le croyois pas, & leur fis paroître que cette nouvelle étoit trop surprenante pour ne pas penser qu'elles me la faisoient accroire. Mais quand elles vinrent à particulariser le temps, la manière & les circonstances, je leur dis que je me rendois; mais en même-temps je ne leur pus dissimuler mon étonnement. Elles en prenoient un bon augure pour moi, mais je les assurai que c'étoit sans sujet; & que quoique je fusse plus surprise que je ne leur pouvois dire de ce chan-

gement, il n'en produisoit aucun en moi, & que Relation je ne pouvois que la plaindre & non l'imiter, de la cap. Mais pour achever de m'accabler, elles me de la M. mandèrent si je dirois la même chose quand la Ang. de Mere *Agnès* auroit signé; que l'on en espérait tout St. Jean. à fait bien, & qu'elle avoit demandé de parler à quelqu'un. Je ne sçai si je répondis ou si je ne répondis pas, car je demurai dans le moment comme une personne assommée: & tout ce qui me souvient, est qu'elles prirent aussitôt congé, jugeant bien que je n'étois plus capable ni de rien dire ni de rien entendre.

LXXXIX. Trouble qu'elle sent sur ce qu'on lui avoit dit de la M. Agnès. Je ne la suis pas davantage d'exprimer maintenant ce qui se passa dans mon esprit ensuite de cette nouvelle. Je n'ai de ma vie rien senti de pareil, & je crus que j'en mourrois: je ne pouvois plus respirer, & mon poux étoit tout renversé de l'agitation d'esprit épouvantable où je fus plusieurs heures; car ce ne fut pas seulement l'appréhension d'un si grand malheur qui me troubla, mais ce fut des pensées si accablantes sur la conduite terrible de Dieu, s'il le permettoit, que j'appréhendois le naufrage de ma foi, tant cette tempête l'avoit agitée; car je voyois des choses inexplicables ce me sembloit là-dedans; & plus je confidérois la vie, la piété, les lumières & l'humilité de la Mere *Agnès*, & qu'à la fin de tout cela & après même ce qu'elle avoit souffert à son âge d'une si injuste persécution, Dieu la voulût abandonner à une si horrible chute, & qui causeroit un si grand scandale, cela me paroïssoit opposé à toutes les promesses de Dieu, & me jettoit dans un si terrible effroi, que je croyois ne plus rien voir sur quoi affermir ma confiance pour espérer encore en Dieu, s'il abandonnoit une personne qui avoit honoré avec une piété si humble & d'une manière si particulière la souveraineté de Dieu sur les ames, qu'elle avoit souffert la première persécution pour ce sujet, comme elle s'étoit encore exposée à la dernière par le motif de sa fidélité à la véritable grace de *Jesus-Christ*, dont elle reconnoît l'efficace avec tant de lumière & d'expérience.

Je me perdois dans les horribles vuës qui me venoient là-dessus; & si Dieu, à qui je tâchois de me tenir, ne m'eût lui-même tenuë par la main, j'allois me noyer, comme *S. Pierre*, par l'hésitation de ma foi. Je n'avois rien éprouvé de semblable quand j'avois appris les signatures des autres, parce qu'il y a peu de personnes en qui on ne voie des endroits foibles par où la tentation a pu entrer: mais de quelque côté que je considérasse celle-ci, je la trouvois un jardin fermé & une fontaine scellée, & je ne comprenois point comment portant toutes les marques qui peuvent faire discerner les ames qui appartiennent le plus à Dieu, à sa vérité & à sa grace, le Diable auroit osé rompre ce sceau pour empoisonner par l'erreur & le mensonge une source si pure; & que Dieu eût si peu fait paroître sa puissance à une personne qui

Relation qui ne se confie qu'en elle, qu'il l'eut abandon-
de la cap née sans secours en une si périlleuse occasion, où
de la M. sans doute elle l'invoquoit sans cesse. Je le dis
Ang. de encore, *Nisi quia Dominus adjuvit me paulò minùs*
St. Jean. *habitasset in inferno anima mea*, cette fois là. Mais
je ne sçai si je me fais entendre que ce n'étoit que
ma foi & mon espérance qui étoient attaquées
par cette tentation, & non que je fusse en rien
ébranlée par l'exemple de la Mere *Agnès*, quand
elle auroit signé.

XC.
Elle revient
de son trou-
ble après
bien de lar-
mes & de
prières,
Je demurai très long-temps prosternée devant
Dieu en résistant tant que je pouvois à toutes ces
réflexions qui m'accabloient, pour tâcher de ne
faire qu'adorer Dieu; mais l'orage étoit trop grand,
& je ne pouvois venir à bout d'arrêter l'Ancre
ferme de mon espérance, tant il me sembloit qu'il
n'y avoit plus rien de solide à quoi l'on se pût ten-
rir, si Dieu rejette ceux qui le cherchent & qui
n'espèrent qu'en lui. Enfin après bien du temps,
bien des larmes, & des cris plutôt que des prières,
tout en un moment Dieu rendit le calme à mon
esprit, par un mouvement si fort qu'il me donna
de m'appuyer sur la vérité de ses promesses, par
une foi aveugle, qui ne cherche pas des preuves
& des expériences, parce qu'elle doit avoir un fon-
dement plus immobile qui n'est autre que la pa-
role de Dieu-même, que sans m'amuser à discer-
ner par ma lumière si les événements y seroient
conformes en cette rencontre, je devois être
assurée par la foi qu'ils le seroient certainement;
& que si je ne le discernois pas d'abord, la faute
ne viendrait que de mon ignorance, qui ne peut
pas pénétrer dans les desseins de Dieu, ni prévoir
la conduite de sa providence, qui permet des
choses que nous ne sçaurions comprendre, &
qui réussissent toutes néanmoins pour l'exécution
de tout ce qu'il nous a promis. Et de plus il me
vint une si forte pensée que toutes mes craintes
démentoient l'opinion que j'avois de la Mere *Ag-
nès*, puisqu'il si je la pensois telle qu'il me sem-
bloit, je devois croire que Dieu l'aimoit; & que
s'il l'aimoit il ne la pourroit pas abandonner ni
manquer de force pour la défendre de la tentation
ou pour la relever, si elle avoit déjà commencé
à s'affoiblir, que je cessai de m'inquiéter inutile-
ment, ayant tant de sujet d'espérer que le mal que
je craignois n'arriveroit pas, & que le bien, que
je devois désirer uniquement, arriveroit toujours,
la volonté de Dieu ne pouvant manquer d'être
accomplie dans le ciel & dans la terre, quoiqu'il
arrive de la part des hommes.

Je ne sçai comment il se put faire que cette
grande agitation cessât tout d'un coup: je me
couchai l'esprit tout tranquille, mais pourtant af-
fligée; & les larmes que je versai depuis, & que
ces bonnes Meres attribuoient à la douleur que
j'avois de la signature de ma Sœur *Gertrude*, n'é-
toient plus que des mouvements de tendresse qui
accompagnoient les prières que je faisois à Dieu
de tout mon cœur, afin qu'il détournât de ma ché-

re Mere l'effet de la prédiction mal-fondée qu'on Relation
faisoit d'elle. J'oubliois qu'aussitôt que je fus sor- de la cap-
de ce grand trouble, qui m'avoit ôté d'abord de la M.
la liberté de faire réflexion sur les circonstances Ang. de
de cette étrange nouvelle qu'on m'avoit dite, St. Jean.
je considérai qu'on ne la fondoit que sur une
conjecture ridicule, qui étoit, que la Mere
Agnès avoit demandé à parler à quelqu'un; ce
qui ne vouloit nullement dire qu'elle fût dispo-
sée à se payer des méchantes raisons qu'on lui
pourroit dire: au lieu que nous avons éprouvé
bien des fois que nous avons été souvent plus
affermies, après avoir oui la foiblesse des rai-
sons & des preuves qu'on nous allégué pour nous
faire signer. Cependant il m'a fallu porter tou-
jours depuis l'incertitude de ce qui étoit arrivé
de tout cela; & je n'ai pu apprendre quoique
ce soit qui me tirât de cette peine, que ce que
j'ai inféré de leur silence, que je prenois pour
une marque que la Mere n'avoit rien fait, puis-
qu'on ne s'en vantoit pas, quoiqu'il me vint
quelquefois des pensées que quand il seroit vrai,
peut être par pitié, elles m'épargneroit la dou-
leur de me le dire; & cela étoit cause que les
moindres sujets me donnoient de l'ombrage,
comme une fois qu'elles me dirent que ma belle-
Sœur étoit venue sçavoir de mes nouvelles;
qu'elle avoit été aussi voir mes Sœurs à *Sainte
Marie*, mais qu'elle n'avoit pas vu la Mere *Ag-
nès*, parce qu'elle étoit au lit ce jour-là. Aussitôt
je fis réflexion que si la Mere *Agnès* n'avoit
pas signé, on ne lui permettoit pas d'aller au
Parloir, puisque mes Sœurs n'avoient acheté ce
privilège qu'à un si grand prix, & que cepen-
dant m'en disant une autre raison, il sembloit
qu'on me voulut faire deviner qu'elle ne tenoit
pas à celle-là. Mais je rejetai cette inquié-
tude, & ne voulus point en demander d'éclair-
cissement, ayant toujours fait état de n'en rien
demander à des personnes à qui je ne me fiois
pas qu'elles me voulussent dire la vérité.

Je n'avois oui parler d'aucune de nos Sœurs
qui étoient demeurées à *Port-Royal*, sinon de XCI.
ma Sœur *Flavie*, qu'on me dit une fois qui Elle ap-
étoit Souprieure: je répondis que je m'en doutois prend la
bien: & la Supérieure me demandant comment Signature
je pouvois deviner cela, je lui dis que quand de la Sr.
on avoit vécu si long-temps ensemble, on se Melthilde:
connoissoit un peu; & elle n'osa me faire par- mais en
ler davantage. Elles me dirent aussi, mais je ne même.
sçai pas en quel temps, la signature de ma Sœur le temps El-
Melthilde, je ne sçai même si ce ne fut point que d'autres
depuis sa rétractation, car elles me parloient persévèrent
d'elle assez souvent, & comme d'une personne à ne point
signalée. Comme je ne pouvois comprendre vouloir sig-
pourquoi on la distinguoit tant des autres, dont net.
on ne me disoit mot, je croyois que c'étoit quel-
le s'étoit mise en crédit, & qu'on en faisoit une
personne d'importance; mais j'étois toujours en
inquiétude de n'entendre rien de ma Sœur *Fran-
çoise*

Relation de la M. Ang. de St. Jean. *poise Claire*, ne m'imaginant pas qu'elle eut pu demeurer dans la maison, après avoir été nommée pour en sortir, si elle n'avoit obtenu cette faveur par quelque mauvaise voie. Enfin on me dit environ vers ce temps-là (du mois de Janvier ou Février) qu'elle étoit sortie, & encore deux autres (la Sœur *Bregis* & la Sœur *Briquet*) c'étoit Madame de *Rantzeau* qui les nommoit de la sorte. J'en eus la plus grande joie du monde, bien que cela m'apprit la continuation des violences; mais c'étoit aussi une marque assurée de la fermeté de nos Sœurs, & jusques-là je n'en avois pu découvrir quoique ce soit, car on ne m'en parloit ni en bien ni en mal. Je ne fis rien du tout paroître de mes sentiments, mais je répondis froidement, après qu'on m'eut dit en quelles maisons on les avoit séparées, que je pensois qu'à la longue il ne se trouveroit pas assez de Couvents dans *Paris* pour nous placer; & que Mr. l'Archevêque nous ayant dit en sortant qu'il en ôteroit bien *trente*, il n'y en avoit encore que *quinze* placées. Elle répliqua aussi de sang froid, „ que s'il ne se trouvoit pas assez de Maisons dans *Paris*, il y en avoit à la Cam-

pagne. „ Je bénis Dieu ensuite avec une reconnoissance extrême, de la grace singulière qu'il faisoit à nos deux jeunes Sœurs, d'avoir part de si bonne heure à une grace que Dieu n'accorde même que rarement à ceux qui se sont conformés dans son service pendant bien des années, les occasions de souffrir pour la vérité & pour la justice étant si extraordinaires, comme *S. Bernard* le témoigne de son temps. Et je puis dire que ce sont les seules de qui j'aie reçu de la consolation, n'ayant point sçu de nouvelles certaines de pas une autre, & n'ayant eu que mes préjugés & mes conjectures, pour deviner qui étoient celles qui demeureroient fermes, parce que l'on ne me disoit point le nom de celles qui avoient signé dans la Maison. Cette joie fut suivie de la douleur d'apprendre après Pâques la maladie & la signature de ma Sœur *Françoise Claire*, & l'on orna cette nouvelle de toutes les belles circonstances qui faisoient passer son obéissance pour plus héroïque dans l'esprit de ces Meres, & pour plus déplorable dans le mien. Elle me toucha autant que l'on peut juger; & dès le lendemain elles me dirent sa mort, qui me fut un coup terrible. Elles auroient été ravies qu'il m'eut fait grande peur. Et après en avoir pris le sujet de me faire une forte exhortation pour profiter d'un si grand exemple, elles me dirent qu'elles souhaitoient, s'il plaisoit à Dieu, que cette bonne Sœur me vint elle-même exhorter à l'imiter, & me dire des nouvelles de l'autre monde. Je répondis qu'une telle apparition ne me pourroit passer que pour une illusion; puisque quand un Ange même nous viendrait exhorter à violer la Loi de Dieu, *S. Paul* nous oblige de lui dire anathème,

Les réponses qu'elles faisoient à ces choses-là, ne sont que des lieux communs qu'il ne sert de rien de recommencer; car c'est toujours pour prouver que nous nous imaginons que c'est violer la Loi de Dieu, & qu'au contraire Dieu nous commande d'obéir &c. Elles ne m'eurent pas plutôt quittées, que je recourus à mon refuge ordinaire (la prière & la parole de Dieu) d'autant plus que je ne sçavois quel sentiment je devois avoir de cette pauvre Sœur, dont le malheur me paroïssoit si grand & sans remède. J'ouvris la Bible, & je trouvai devant mes yeux dans le 25^{me} Chap. des Proverbes: *Faculum & gladius & sagitta acuta homo, homo loquitur contra proximum suum falsum testimonium.* Quand ce dard m'eût à moi-même percé le cœur, je n'en serois pas demeurée plus effrayée. Tout ce que je pus faire, fut d'adorer Dieu dans un tremblement extrême; & je crois que sa Providence permit cette rencontre, non pas peut-être pour me donner ce sentiment de la personne que je regrettois, mais afin de me redoubler l'horreur de l'action qu'on l'avoit engagée à faire par foiblesse. Mais ce qui m'a le plus étonnée, a été d'apprendre ici de ma Sœur *Eustoquie* que toute la même chose lui arriva à *S. Denis*, & qu'elle tira sur son sujet le même Verset, qu'elle m'a montré marqué dans son livre dès ce temps-là, afin de s'en souvenir. Tout ce que je puis dire, est que je fis son service avec la plus grande tristesse qui se puisse imaginer: je ne l'osai chanter comme je chantois tout le reste; & toutes les prières & les Pseaumes que je disois m'effrayoient en les disant, parce que j'y voyois partout la condamnation de la faute, dont j'aurois voulu demander pardon pour elle: & rien ne m'a fait une si forte impression que les choses que je vis sur ce sujet en ce temps-là (je parle des vuës d'esprit & non pas des visions) car sans mentir je ne sçai quelle espérance il peut rester à la mort après une telle faute, quand on n'a pas eu le temps de la réparer par une sérieuse pénitence.

Avant le Carême je me trouvai quelques jours fort mal: & un soir particulièrement m'étant venu en pensée que s'il m'alloit prendre quelque accident ou quelque violente maladie, qui m'ôtât la liberté de l'esprit, on me regarderoit comme une personne qui meurt dans un esprit de schisme & de révolte contre l'Eglise, je crus que je devois écrire mes sentiments, afin qu'au moins on les trouvât sur moi après ma mort, & que cela remédiât au scandale. Je m'y mis tout à l'heure; & j'achevai le lendemain ayant encore une autre vuë sur cet écrit, que peut-être je le pourrais donner à ces Meres pour les instruire de mes dispositions, & par elles les faire sçavoir à Mr. l'Archevêque, afin qu'il jugeât sur cela s'il m'accorderoit ou non la Communion de Pâques. Mais je changeai bientôt ce dessein; car dès que je regardois d'un peu plus près la disposition de

Relation de la M. Ang. de St. Jean. XCH. Douleur qu'elle ref- feroit à ce sujet.

CIV. Sujet qui lui donne la pensée d'écrire ses sentiments.

XCH. Elle bénit Dieu de la Grace qu'il fait à ses Srs. Elle apprend dans le même temps la maladie, la Signature & la mort de la Sr. Françoise Claire.





